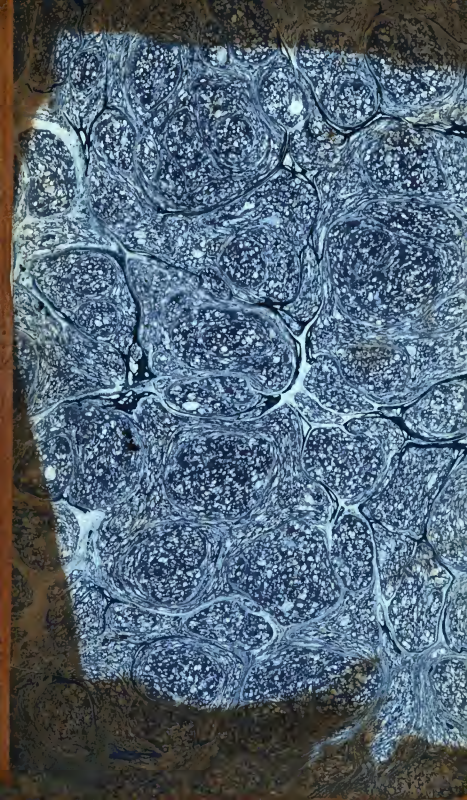






DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES SYNONYMES
DE
LA LANGUE FRANÇAISE.

TOME PREMIER.

A — H.

SENLIS,

IMPRIMERIE STÉRÉOTYPE DE TREMBLAY.

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES SYNONYMES
DE
LA LANGUE FRANÇAISE,

CONTENANT

LES SYNONYMES DE GIRARD,

Indiqués par le Grand-Maître de l'Université de France, pour l'usage des Colléges;

ET CEUX

DE BEAUZÉE, ROUBAUD, DALEMBERT, DIDEROT.

ET AUTRES ÉCRIVAINS CÉLÈBRES.

NOUVELLE ÉDITION,

Corrigée sur les Éditions originales de chaque Auteur, avec une Table alphabétique.





A PARIS,

CHEZ Mme VEUVE DABO,

A LA LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE, RUE DU POT-DE-FER, N° 14.

1824.

AVERTISSEMENT

SUR CETTE ÉDITION.

La richesse d'une Langue consiste-t-elle toujours dans la pluralité des mots? Cela n'est pas vrai, si l'on entend une pluralité purement numérale, dit l'abbé Girard; ce qui la constitue cette richesse, c'est leur diversité, telle que la nature nous l'offre dans ses productions. Ainsi une Langue n'est véritablement riche qu'autant qu'il y aura de valeurs et d'idées renfermées dans le nombre de ses mots. Cette vérité commune, mais sensible, peut nous faire sentir combien est importante l'étude des Synonymes pour la Langue française. Peu riche par le nombre de ses mots, elle le devient par la variété de leurs significations. On peut donc parvenir à suppléer à son indigence, en déterminant par des distinctions fines, mais toujours vraies, la différence qu'offrent ses mots dans leur Synonymie.

Cette idée d'observer les différences des Synonymes est fort ancienne. Dans toutes les Langues, les bons écrivains se sont toujours étudiés à assigner la véritable valeur des termes, à en marquer la différence. Mais il n'est pas toujours facile de saisir la juste distinction de ces termes, qui semblent d'abord présenter une même idée. Il en est dans toutes les Langues une foule qu'on appelle im-

proprement SYNONYMES, qui se ressemblent par une idée commune, et qui sont néanmoins distingués l'un de l'autre par quelque idée accessoire et particulière à chacun d'eux. C'est pourquoi il est très-nécessaire de se rendre difficile et scrupuleux sur leur choix, et de ne point croire que ceux qu'on nomme SYNONYMES le soient dans toute la rigueur d'une ressemblance parfaite.

« S'il y avoit des SYNONYMES parfaits, dit Dumarsais, « il y auroit deux Langues dans une même Langue. Quand « on a trouvé le signe exact d'une même idée, on n'en « cherche pas un autre. » (Trop. III, 12.) Et ailleurs :

« Il y a des occasions où il est indifférent de se servir « d'un de ces mots qu'on appelle SYNONYMES, plutôt que « d'un autre; mais aussi il y a des occasions où il est beau- « coup mieux de faire un choix. Il y a donc de la diffé- « rence entre ces mots; ils ne sont donc pas exactement « SYNONYMES. »

On voit donc par-là que, dans beaucoup d'occasions, il est nécessaire de savoir bien choisir les mots, de les placer à propos pour parler avec justesse. Mais il faut avouer que ce choix devient quelquefois embarrassant pour les gens instruits comme pour le vulgaire; parce que rien n'est plus aisé, dit M. Beauzée que de se méprendre sur des différences toujours très-délicates, et souvent assez peu sensibles.

Ce qui peut nous confirmer combien ce juste choix des mots est important, et que de tout temps on s'est occupé d'observer les différences des SYNONYMES, sans remonter

chez les Grecs, où l'on en trouveroit des preuves abondantes, Cicéron lui-même n'établit-il pas en termes très-clairs le principe de cette doctrine fondamentale? « Quelque « approchante que soit, dit-il, la signification des mots, « on a pourtant établi entre eux des différences pro- « portionnées à celles des choses qu'ils expriment. » (Topic. VIII, 34.)

N'avons-nous pas dans Varron, *de Linguâ latinâ*, V; dans les Commentaires de Donat et de Servius, etc., une foule d'observations très-judicieuses, qui toutes nous font voir la différence qu'il y a entre plusieurs mots que l'on prend communément pour SYNONYMES, et qui nous montrent la nécessité de choisir avec intelligence entre les mots qui paroissent avoir une signification semblable?

Quintilien avoit trop de goût pour ne pas saisir cette idée lumineuse. Dans l'endroit même où il apprécie plusieurs SYNONYMES, dont l'idée principale est la *plaisanterie*, il dit : « On se sert ordinairement de plusieurs noms pour « exprimer la même chose; cependant, si l'on examine « tous ces noms les uns après les autres, et qu'on les sou- « mette à une rigoureuse analyse, on verra qu'ils ont cha- « cun une force et une signification particulière. » (Instit. Orat. VI, 3.)

Que de citations on auroit à faire ici des auteurs anciens qui se sont livrés à l'étude des SYNONYMES de leur Langue, s'il falloit les nommer tous!

Mais malgré toutes les recherches qu'ont pu faire les savants sur la Synonymie des Langues anciennes, ils nous

laissent encore beaucoup à désirer sur l'utilité et l'importance de ce travail, qui est toujours demeuré imparfait par l'incertitude et les lacunes qu'il laisse après lui. Ce n'est peut-être que dans les Langues modernes qu'il étoit possible d'assigner et de traiter avec justesse et exactitude leur Synonymie. Mais, sans parler ici des grammairiens des autres Langues modernes de l'Europe, passons aux grammairiens français qui ont fait une étude raisonnée et réfléchie de la Synonymie de notre Langue.

Plusieurs écrivains français antérieurs à l'abbé Girard, tels que Ménage, Bouhours, Vaugelas, La Bruyère, Andry de Boisregard, etc., avantageusement connus par leurs observations et leurs remarques fines et judicieuses sur la Langue française, marchant sur les traces des anciens, s'étoient occupés, en plusieurs occasions, des SYNONYMES de notre Langue, et en avoient assigné les différences et la véritable signification avec assez de succès. Mais ce n'étoient que comme des matériaux épars et sans ordre, et comme jetés au hasard, qui n'attendoient qu'une main habile et industrieuse qui pût les rassembler et en former un corps bien ordonné et dont toutes les parties fussent en rapport les unes avec les autres : ou plutôt, comme le dit Beauzée, ce n'étoient que comme des germes isolés et échappés comme par hasard et sans dessein ultérieur. Ils sembloient attendre pour devenir féconds le coup-d'œil d'un génie pénétrant qui sût généraliser des remarques particulières, et répandre dans le système entier de la Langue une lumière dont quelques rayons avoient à peine annoncé l'aurore. L'abbé Girard parut; et, se faisant

à lui-même une manière de voir et de démêler les nuances distinctives des SYNONYMES, les exemples qu'il avoit sous les yeux ne servirent tout au plus qu'à lui montrer sa tâche. Mais il la remplit sans copier personne, et fut à lui-même son modèle. Son ouvrage fut regardé comme un livre classique.

Voici comme s'exprime ce savant écrivain dans sa Préface sur les SYNONYMES FRANÇAIS : « Tous les peuples « illustres ont cultivé leur Langue. La française est peut-« être celle qui a le plus de disposition à la perfection, « son caractère consistant dans la clarté, la pureté, la « finesse et la force. Propre à tous les genres d'écrire, elle « a été choisie préférablement aux autres Langues de l'Eu-« rope pour être celle de la politique générale de cette « partie du monde, et par conséquent elle est la seule qui « a triomphé de la latine. Elle mérite donc notre atten-« tion, et nous devons savoir gré à ceux qui la cultivent, « soit par des méthodes savantes puisées dans son propre « génie, pour en donner une exacte connoissance, soit par « des critiques judicieuses, pour en conserver la pureté « sans en rejeter les nouveaux avantages dont elle est sus-« ceptible, soit par des acquisitions utiles pour l'enrichir, « sans défigurer l'usage établi. Mais combien seroit-on re-« devable à qui pourroit la fixer et arrêter les changements « que le pur caprice essaie d'y introduire ! cela est au-« dessus du pouvoir des particuliers ; le sort de tout ce qui « est vivant ne lui permet pas toujours de rester dans le « même état. Quelle que soit néanmoins la destinée de « notre Langue dans les siècles postérieurs, la crainte

« de son altération ou de son anéantissement ne m'empêchera pas de donner au public les observations que « j'ai faites, etc. »

Il est donc heureux que cette considération n'ait point détourné l'abbé Girard de donner en 1718, sous le titre de *Justesse de la Langue française*, les développements de plusieurs SYNONYMES, auxquels il en a ajouté beaucoup d'autres sous le titre de SYNONYMES FRANÇAIS. On sait que cet ouvrage, dès qu'il parut, obtint le suffrage unanime du public, et fixa l'attention des savants, dont plusieurs jugèrent l'auteur, en se présentant avec ce seul ouvrage, digne d'être admis dans le sanctuaire de l'Académie. « Il subsis-« tera, dit M. de Voltaire (Siècle de Louis XIV, t. I), au-« tant que la Langue, et servira même à la faire sub-« sister. »

Malgré les défauts que l'on a reprochés à l'abbé Girard, et peut-être avec raison, son ouvrage n'en mérite pas moins les éloges que lui ont donnés les savants, et la réputation qu'il a obtenue. Il eut des imitateurs dans ce même genre d'écrire. Diderot, d'Alembert, Duclos, Dumarsais, s'essayèrent dans la même carrière, avec plus ou moins de succès, mais toujours avec cette discussion intéressante qui ne manque jamais d'attacher le lecteur. Beauzée, aussi savant logicien, et plus sûr peut-être que l'abbé Girard, son prédécesseur, s'occupa aussi de l'étude des SYNONYMES, et les réunit à ceux de cet illustre écrivain. S'ils n'ont pas tout le développement qu'on désireroit y trouver, on en est

dédommagé par la solidité et la justesse des raisonnements.

Un autre grammairien non moins célèbre, l'abbé Roubaud, vint ensuite. Il développa dans un ouvrage beaucoup plus étendu les ressources d'une érudition profonde, et s'est particulièrement distingué par ses recherches étymologiques, par lesquelles il explique les nuances de ses Synonymes; et pour abréger son éloge, l'on peut dire que, s'il n'a pas eu pour but en ecrivant de plaire et d'amuser, c'est qu'il s'est plus occupé de trouver la vérite et d'instruire.

C'est dans les ouvrages de ces trois habiles grammairiens que nous avons puisé les principaux matériaux de ce Dictionnaire. Les Synonymes de Girard et de Beauzée ont été conservés dans leur entier; mais nous avons cru devoir supprimer dans ceux de l'abbé Roubaud une partie des racines et des étymologies, les exemples trop nombreux et les dissertations qui ne sont pas essentiellement liées au sujet.

Ce recueil étant reconnu pour être d'une utilité générale, et devenu livre classique, et indiqué comme tel par Son Excellence le Grand-Maître de l'Université de France, nous avons pensé que pour le rendre doublement commode et à la portée de tout le monde et pour son format et pour la modicité de son prix, nous ne pouvions mieux parvenir à ce but qu'en le donnant en deux volumes in-12.

Un troisième avantage qu'il peut encore offrir, c'est

celui d'être stéréotypé; procédé si avantageusement connu, et qui peut faire espérer au Public des Éditions parfaitement correctes, en quelque genre que ce soit.

N. B. Chaque article de ces SYNONYMES est terminé par la lettre initiale du nom de son Auteur.

G. . . . . Girard.
B. . . . . Beauzée.
R. . . . . Roubaud.
D'Al. . . . . D'Alembert.
Dict. Ph. . . . . Dictionnaire Philosophique.
Anon. . . . . Anonyme.

DICTIONNAIRE
UNIVERSEL
DES SYNONYMES
DE
LA LANGUE FRANÇAISE.

A.

1. ABAISSEMENT, BASSESSE.

Une idée de degradation, commune à ces deux termes, en fonde la synonymie; mais ils ont des différences bien marquées.

Si on les applique à l'âme, l'*abaissement* volontaire où elle se tient est un acte de vertu; l'*abaissement* où on la tient est une humiliation passagère qu'on oppose à sa fierté, afin de la réprimer; mais la *bassesse* est une disposition ou une action incompatible avec l'honneur, et qui entraîne le mépris.

Si on applique ces termes à la fortune, à la condition des hommes, l'*abaissement* est l'effet d'un événement qui a dégradé le premier état; la *bassesse* est le degré le plus bas, le plus éloigné de toute considération. L'*abaissement* de la fortune n'ôte pas pour cela la considération qui peut être due à la personne; mais la *bassesse* l'exclut entièrement : ainsi les mendiants sont au-dessous des esclaves; car ceux-ci ne sont que dans l'*abaissement*, et ceux-là sont dans la *bassesse*.

On peut encore appliquer ces deux termes à la manière de s'exprimer, et la même nuance les différencie toujours. L'*abaissement* du ton le rend moins élevé, moins vif, plus

soumis; la *bassesse* du style le rend populaire, trivial, ignoble. (B.)

2. ABAISSER, RABAISSER, RAVALER, AVILIR, HUMILIER.

Abaisser vient de *bas*, mot celtique, opposé à *haut*, tant au physique qu'au moral : il signifie, à la lettre, pousser en bas, mettre plus bas, au-dessous ; diminuer la hauteur d'une chose, et, par extension, sa valeur, son prix, sa dignité, son mérite, l'opinion qu'on en a. Porsenna, protecteur de Tarquin, *abaisse sa hauteur* devant le sénat de Rome, en demandant, par un ambassadeur, à traiter avec lui, dit Voltaire.

Rabaisser, c'est *abaisser* encore davantage, de plus en plus, avec effort ou redoublement d'action. L'envie, dit Boileau, ne pouvant s'élever jusqu'au mérite, pour s'égaler à lui, *tâche* à le *rabaisser*.

Ravaler est formé de *val*, qui descend, par opposition à *bal*, qui monte : *aval* est le contraire d'*amont*.

Avilir est également tiré du celte *waël*, vil, abject, méprisable, opposé à *bel*, grand, noble, beau : il signifie jeter dans une abjection honteuse, rendre vil et méprisable, couvrir de honte, d'opprobre, d'infamie.

Humilier vient du latin *humus*, terre : il signifie abaisser jusqu'à terre, prosterner, jeter dans un état de confusion.

Le sens propre de ces mots est assez déterminé par les explications précédentes : nous ne les considérons ici qu'au figuré.

Abaisser exprime une action modérée : il convient surtout pour désigner un médiocre abaissement. Il faut bien que vous vous *abaissiez* jusqu'à ceux qui ne peuvent s'élever jusqu'à vous.

L'action de *rabaisser* est plus forte, et son effet plus grand : on *rabaisse* ce qui est beaucoup trop élevé, ou on *rabaisse* ce qu'on *abaisse* trop. En parlant de l'orgueil, de l'arrogence, de la présomption, des vices qui prétendent à une hauteur démesurée, on dit plutôt, par cette raison, *rabaisser* qu'*abaisser*.

L'action de *ravaler* produit, par un abaissement profond, un changement ou plutôt une opposition de situation, d'état,

de condition : elle met entre la hauteur dont l'objet déchoit et la sorte de bassesse dans laquelle il tombe, un grand *intervalle:* ce qui suppose nécessairement qu'il étoit dans une assez grande élevation.

L'action d'*avilir* répand le mépris, attire la honte, imprime la flétrissure; elle fait plus que *ravaler* et *humilier.* Le grand homme peut être *humilié, ravalé,* mais non pas *avili :* sa gloire le suit dans l'*humiliation*, sa grandeur le relève quand on le *ravale*, sa vertu le défend de l'*avilissement*. De grands motifs nous engagent à nous *humilier*, à nous *ravaler* même, aucun à nous *avilir.*

On est *abaissé* par la détraction, *rabaissé* par le mépris, *ravalé* par la dégradation, *avili* par l'opprobre.

L'homme modeste s'*abaisse*, le simple se *rabaisse*, le foible se *ravale*, le lâche s'*avilit*, le pénitent s'*humilie*. (R.)

3. ABANDONNEMENT, ABDICATION, RENONCIATION, DÉMISSION, DÉSISTEMENT.

L'*abandonnement*, l'*abdication* et la *renonciation* se font, le *désistement* se donne, la *démission* se fait et se donne.

On fait un *abandonnement* de ses biens, une *abdication* de sa dignité et de son pouvoir, une *renonciation* à ses droits et à ses prétentions, une *démission* de ses charges, emplois et bénéfices; et l'on donne un *désistement* de ses poursuites.

Il vaut mieux faire un *abandonnement* d'une partie de ses revenus à ses créanciers que de laisser saisir et vendre le fonds de son bien. Quelques politiques regardent l'*abdication* d'une couronne comme un effet du caprice ou de la foiblesse de l'esprit, plutôt que comme une grandeur d'âme. Les lois et la justice maintiennent les *renonciations* des particuliers; mais celles des princes n'ont lieu qu'autant que leur situation et leurs intérêts les empêchent d'en appeler à la force des armes. L'amour du repos n'est pas toujours le motif des *démissions*, le mécontentement ou le soin de sa famille en est souvent la cause. Certains plaideurs de profession ne se mêlent des procès et n'y interviennent, que pour faire acheter leur *désistement.*

Il ne faut *abandonner* que ce qu'on ne sauroit retenir, *abdiquer* que lorsqu'on n'est plus en état de gouverner; *renoncer* que pour avoir quelque chose de meilleur, se *démettre* que

quand il n'est plus permis de remplir ses devoirs avec honneur, et se *désister* que lorsque ses poursuites sont injustes ou inutiles, ou plus fatigantes qu'avantageuses. (G.)

4. ABANDONNER, DÉLAISSER.

Abandonner se dit des choses et des personnes; *délaisser* ne se dit que des personnes.

Nous *abandonnons* les choses dont nous n'avons pas soin; nous *délaissons* les malheureux à qui nous ne donnons aucun secours.

On se sert plus communément du mot d'*abandonner* que de celui de *délaisser*. Le premier est également bien employé à l'actif et au passif; le dernier a meilleure grâce au participe qu'à ses autres modes, et il a par lui seul une énergie d'universalité qu'on ne donne au premier qu'en y joignant quelque terme qui la marque précisément : ainsi l'on dit c'est un pauvre *délaissé*, il est généralement *abandonné* de tout le monde.

On est *abandonné* de ceux qui doivent être dans nos intérêts; on est *délaissé* de tous ceux qui peuvent nous secourir.

Souvent nos parens nous *abandonnent* plutôt que nos amis. Dieu permet quelquefois que les hommes nous *délaissent*, pour nous obliger à avoir recours à lui.

Quand on a été *abandonné* dans l'infortune, on ne connoît plus d'amis dans le bonheur; on ne compte que sur sa propre conduite, et l'on ne congratule que soi-même de tous les services que l'on reçoit alors de la part des hommes. Une personne qui se voit *délaissée* dans sa misère ne regarde la charité que comme un paradoxe qui occupe inutilement une quantité de vains discoureurs.

Il a été heureux pour certaines personnes d'être *abandonnées* de leurs proches; c'est par-là qu'a commencé la chaine des événements qui les ont conduites à la fortune. Il y a des gens dont le mérite et le courage ont besoin d'être soutenus, et d'autres qui ne les font valoir que lorsqu'ils se voient *délaissés*. (G.)

5. ABATTRE, DÉMOLIR, RENVERSER, RUINER, DÉTRUIRE.

Abattre veut dire mettre, jeter à *bas* ce qui étoit élevé, soutenu, idée propre de *bast, bat;* d'où *bâton*, ce qui porte, soutient.

Nous avons emprunté *démolir* du latin *demoliri*, dont la racine *moles*, qui signifie *masse*, *grandeur*, nous a donné les mots *môle*, *meule*, etc. *Démolir* veut dire *abattre* les différentes parties d'un édifice jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien sur pied, ou qu'il ne reste que les matériaux de la masse : il ne se dit que dans ce sens-là.

Renverser est le composé de *verser*, pris dans le sens de faire tomber sur le côté une charrette, un carrosse, des blés, etc. : il veut dire jeter par terre, changer entièrement la situation d'une chose, mettre le haut en bas.

Du latin *ruina* nous avons fait *ruine*, *ruiner* : ce verbe signifie à la lettre, aller, choir en roulant, en se précipitant, tomber en ruines, en pièces, en morceaux. L'actif *ruiner* n'est guère employé que dans le sens de désoler, dévaster, ravager, ou de causer la perte d'une chose dans un sens figuré.

Détruire veut dire rompre, anéantir les rapports, les formes, l'arrangement des parties, la construction d'une chose, jusqu'à la ruine totale de l'ouvrage ou à la perte entière de la chose.

Résumons. L'idée propre d'*abattre* est celle de jeter à bas : on *abat* ce qui est élevé, haut. Celle de démolir est de rompre la liaison d'une masse construite : on ne *démolit* que ce qui est bâti. Celle de *renverser* est de coucher par terre ce qui étoit sur pied : on *renverse* ce qui peut changer de sens ou de direction. Celle de *ruiner* est de faire tomber par morceaux : on *ruine* ce qui se divise et se dégrade. Celle de *détruire* est de dissiper entièrement l'apparence et l'ordre des choses.

L'action d'*abattre*, volontaire ou nécessaire, est plus ou moins vive et forte ; elle se réduit quelquefois à un seul acte : vous *abattez* un arbre à coups de hache, et un oiseau d'un coup de fusil. L'action de *démolir*, fondée sur des convenances, est proportionnée à la résistance et successive : vous *démolissez* avec des instruments les étages d'une maison l'un après l'autre, et enfin ses fondations. L'action de *renverser*

tantôt volontaire, tantôt involontaire, est toujours forte et violente: on *renverse* une table sans le vouloir, en la heurtant rudement, et un rempart à coups de canon. L'action de *détruire,* libre ou nécessaire, est puissante et opiniâtre. Le temps *détruit* tout; mais il se sert plutôt de la lime que de la faux. (R.)

6. ABDIQUER, SE DÉMETTRE.

C'est en général quitter un emploi, une charge. *Abdiquer* ne se dit guère que des postes considérables, et suppose de plus un abandon volontaire; au lieu que *se démettre* peut être forcé, et peut s'appliquer plus aux petites places qu'aux grandes.

Christine, reine de Suède, *abdiqua* la couronne. Édouard II, roi d'Angleterre, fut forcé à *se démettre* de la royauté. Philippe V, roi d'Espagne, *s'en démit* volontairement en faveur du prince Louis, son fils. (B).

7. ABHORRER, DÉTESTER.

Ces deux mots ne sont guère d'usage qu'au présent, et marquent également des sentiments d'aversion, dont l'un est l'effet du goût naturel ou du penchant du cœur, et l'autre, l'effet de la raison et du jugement.

On *abhorre* ce qu'on ne peut souffrir, et tout ce qui est l'objet de l'antipathie. On *déteste* ce qu'on désapprouve et ce que l'on condamne.

Le malade *abhorre* les remèdes. Le malheureux *déteste* le jour de sa naissance.

Quelquefois on *abhorre* ce qu'il seroit avantageux d'aimer; et l'on *déteste* ce qu'on estimeroit, si on le connoissoit mieux.

Une âme bien placée *abhorre* tout ce qui est bassesse et lâcheté. Une personne vertueuse *déteste* tout ce qui est crime et injustice. (G.)

8. ABJECTION, BASSESSE

L'*abjection* se trouve dans l'obscurité où nous nous enveloppons de notre propre mouvement; dans le peu d'estime qu'on a pour nous; dans le rebut qu'on en fait, et dans les situations humiliantes où l'on nous réduit. La *bassesse* se

trouve dans le peu de naissance, de mérite, de fortune et de condition.

La nature a placé des êtres dans l'élevation et d'autres dans la *bassesse*; mais elle ne place personne dans l'*abjection*: l'homme s'y jette de son choix, ou y est plongé par la dureté d'autrui.

La piété diminue les amertumes de l'état d'*abjection*. La stupidité empêche de sentir tous les désagréments de la *bassesse* de l'état. Il faut tâcher de se retirer de la *bassesse*: l'on n'en vient pas à bout sans travail et sans bonheur. Il faut prendre garde de ne pas tomber dans l'*abjection*. Le sage usage de sa fortune et de son crédit en est le plus sûr moyen.

Les secrets ressorts de l'amour-propre jouent souvent dans une *abjection* volontaire, et y font quelquefois trouver de la satisfaction : mais il n'y a que la vertu la plus pure qui puisse faire goûter à une âme noble la *bassesse* de l'état. (G.)

9. ABOLIR, ABROGER.

Abolir se dit plutôt à l'égard des coutumes, et *abroger*, à l'égard des lois. Le non-usage suffit pour l'*abolition*, mais il faut un acte positif pour l'*abrogation*.

Le changement de goût, aidé de la politique, a *aboli* en France les joûtes, les tournois et les autres divertissements brillants. De grandes raisons d'intérêt, et peut-être même de bonne discipline, ont été cause que la Pragmatique-Sanction a été *abrogée* par le Concordat.

Les nouvelles pratiques font que les anciennes *s'abolissent*. La puissance despotique *abroge* souvent ce que l'équité avoit établi.

On voit l'intérêt particulier travailler avec ardeur à *abolir* la mémoire de certains faits honteux; mais le temps seul vient à bout de tout *abolir*, et la gloire et le déshonneur. Le peuple romain a quelquefois *abrogé*, par pure haine personnelle, ce que ses magistrats avoient ordonné de bon et d'avantageux à la république. L'*abolition* d'une religion coûte toujours du sang, et la victoire peut n'être pas attachée, en cette occasion, à celui qui le répand, le persécuté y triomphant quelquefois du persécuteur; c'est ainsi que le christianisme a triomphé du paganisme par le martyre des premiers

fidèles. L'*abrogation* d'une loi fondamentale est souvent la cause de la ruine du prince ou du peuple, et quelquefois de tous les deux. (G.)

10. ABOMINABLE, DÉTESTABLE, EXÉCRABLE.

L'idée primitive et positive de ces mots est une qualification du mauvais au suprême degré. Exprimant par eux-mêmes ce qu'il y a de plus fort, ils excluent tous les modificatifs dont on peut faire accompagner la plupart des autres épithètes.

La chose *abominable* excite l'aversion : la chose *détestable*, la haine, le soulèvement : la chose *exécrable*, l'indignation, l'horreur.

Ces sentiments s'expriment, contre la chose *abominable*, par des cris d'alarme, des conjurations; contre la chose *détestable*, par l'animadversion, la réprobation; contre la chose *exécrable*, par des imprécations, des anathèmes.

Ces trois mots servent, dans un sens moins strict, à marquer simplement les divers degrés d'excès d'une chose très-mauvaise; de façon qu'*abominable* dit plus que *détestable*, *exécrable* plus qu'*abominable*. Cette gradation est observée dans l'exemple suivant :

Denys le tyran, informé qu'une femme très-âgée prioit les dieux chaque jour de conserver la vie à son prince, et fort étonné qu'un de ses sujets daignât s'intéresser à son salut, interrogea cette femme sur les motifs de sa bienveillance. « Dans mon enfance, dit-elle, j'ai vu régner un prince *détestable :* je souhaitai sa mort; il périt : mais un tyran *abominable*, pire que lui, lui succéda; je fis contre celui-ci les mêmes vœux; ils furent remplis : mais nous eûmes un tyran pire que lui encore; ce monstre *exécrable*, c'est toi. S'il est possible qu'il y en ait un plus méchant, je craindrois qu'il ne te remplaçât; et je demande au ciel de ne pas te survivre. »

L'exagération emploie assez indifféremment ces termes pour désigner une chose très-mauvaise, mais en enchérissant sur une de ses qualifications par l'autre, suivant la gradation précédente. Ainsi *détestable* sera comme le superlatif de *mauvais*, *abominable* celui de *détestable*, *exécrable* celui d'*abominable*.

En matière de goût, d'art, de littérature, on se sert encore de ces termes, mais souvent hors de sens, et par une exagération ridicule. Ce langage outré et boursouflé semble tenir à la frivolité de nos mœurs, qui se fait de grandes affaires des petites choses. (R.)

11. ABRÉGÉ, SOMMAIRE, ÉPITOMÉ.

L'*abrégé* est un ouvrage, mais la réduction d'un plus grand à un moindre volume : s'il est bien fait, son original court risque d'être négligé. Le *sommaire* n'est point un ouvrage; il ne fait simplement qu'indiquer en peu de mots les principales choses contenues dans l'ouvrage : on le place ordinairement à la tête de chaque chapitre ou division, comme une espèce de préparatoire. L'*épitomé* est, ainsi que l'*abrégé*, un ouvrage, mais plus succinct : ce mot d'ailleurs est purement grec, et n'est employé que par les gens de lettres pour le titre de certains ouvrages.

On ne doit et l'on ne peut traiter l'histoire générale qu'en *abrégé*. J'ai vu des livres dont beaucoup de chapitres n'étoient pas plus longs que leurs *sommaires*. Il n'est peut-être pas d'*épitomé* mieux fait que celui de l'histoire romaine par Eutrope. (G.)

12. ABSOLUTION, PARDON, RÉMISSION.

Le *pardon* est en conséquence de l'offense, et regarde principalement la personne qui l'a faite : il dépend de celle qui est offensée, et il produit la réconciliation quand il est sincèrement accordé et sincèrement demandé.

La *rémission* est en conséquence du crime, et a un rapport particulier à la peine dont il mérite d'être puni : elle est accordée par le prince ou par le magistrat, et elle arrête l'exécution de la justice.

L'*absolution* est une conséquence de la faute ou du péché, et concerne proprement l'état du coupable : elle est prononcée par le juge civil ou par le ministre ecclésiastique; elle rétablit l'accusé ou le pénitent dans les droits de l'innocence. (G.)

13. ABSORBER, ENGLOUTIR.

Qui connoît la différence qu'il y a entre la totalité et l'intégralité, doit sentir celle qui se trouve ici. *Absorber* exprime, à la vérité, une action générale, mais successive, qui, en ne commençant que par une partie du sujet, continue ensuite, s'étend sur le tout. *Engloutir* marque une action dont la généralité est rapide et intégrale, saisissant le tout à la fois, sans le détailler par parties.

Le premier a un rapport particulier à la consommation et à la destruction; le second dit proprement quelque chose qui enveloppe, emporte et fait disparoître tout d'un coup. Ainsi le feu *absorbe*, et l'eau *engloutit*.

C'est, selon cette même analogie, qu'on dit, dans un sens figuré, *être absorbé* en Dieu, ou dans la contemplation de quelque sujet, lorsqu'on y livre la totalité de ses pensées, sans se permettre la moindre distraction. Je ne crois pas qu'*engloutir* soit d'usage au figuré. (G.)

14. ABSTRAIT, DISTRAIT.

Ces deux mots emportent, dans leur signification, l'idée d'un défaut d'attention; mais avec cette différence que ce sont nos propres idées intérieures qui nous rendent *abstraits*, en nous occupant si fortement, qu'elles nous empêchent d'être attentifs à autre chose qu'à ce qu'elles nous représentent; au lieu que c'est un nouvel objet extérieur qui nous rend *distraits*, en attirant notre attention de façon qu'il la détourne de celui à qui nous l'avons d'abord donnée, ou à qui nous devons la donner. Si ces défauts sont d'habitude, ils sont graves dans le commerce du monde.

On est *abstrait*, lorsqu'on ne pense à aucun objet présent, ni à rien de ce qu'on dit. On est *distrait*, lorsqu'on regarde un autre objet que celui qu'on nous propose, ou qu'on écoute d'autres discours que ceux qu'on nous adresse.

Les personnes qui font de profondes études, et celles qui ont de grandes affaires ou de fortes passions, sont plus sujettes que les autres à avoir des *abstractions*; leurs idées ou leurs desseins les frappent si vivement, qu'ils leur sont toujours



présents. Les *distractions* sont le partage ordinaire des jeunes gens; un rien les détourne et les amuse.

La rêverie produit des *abstractions;* et la curiosité cause des *distractions.*

Un homme *abstrait* n'a point l'esprit où il est; rien de ce qui l'environne ne le frappe : il est souvent à Rome au milieu de Paris; et quelquefois il pense politique ou géométrie, dans le temps que la conversation roule sur la galanterie. Un homme *distrait* veut avoir l'esprit à tout ce qui lui est présent; il est frappé de tout ce qui est autour de lui, et cesse d'être attentif à une chose pour le vouloir être à l'autre; en écoutant tout ce qu'on dit à droite et à gauche, souvent il n'entend rien, ou n'entend qu'à demi, et se met au hasard de prendre les choses de travers.

Les gens *abstraits* se soucient peu de la conversation : les *distraits* en perdent le fruit. Lorsqu'on se trouve avec les premiers, il faut de son côté se livrer à soi-même et méditer; avec les seconds, il faut attendre à leur parler, que tout autre objet soit écarté de leur présence.

Une nouvelle passion, si elle est forte, ne manque guère de nous rendre *abstraits.* Il est bien difficile de n'être pas *distraits*, quand on nous tient des discours ennuyeux, et que nous entendons dire d'un autre côté quelque chose d'intéressant. (G.)

15. ACADÉMICIEN, ACADÉMISTE.

Ces deux personnages sont l'un et l'autre membres d'une société qui porte le nom d'*académie,* et qui a pour objet des matières qui demandent de l'étude et de l'application. Mais les sciences et le bel-esprit sont le partage de l'*académicien;* et les exercices du corps, soit d'adresse ou de talents, sont du ressort de l'*académiste* : l'un travaille et compose des ouvrages pour la perfection de la littérature; l'autre étudie et s'exerce dans la science du cheval, de la danse, de l'escrime et des autres qualités personnelles : on peut être en même temps *académicien* et *académiste.* (G.)

16. ACCABLEMENT, ABATTEMENT, DÉCOURAGEMENT.

Accablement vient du corps et de l'esprit. L'*accablement* du corps vient de maladie ou de fatigue : l'*accablement* de l'esprit est un état de l'âme qui succombe sous le poids de ses peines.

Cet état dégrade l'homme, et laisse voir sa foiblesse. Il n'est point de maux ni de situation dans la vie auxquels il n'y ait du remède; et quand même il n'y en auroit pas, ce seroit toujours une folie de s'en affliger, puisque cela ne serviroit à rien.

L'*abattement*, qui n'est qu'une langueur que l'âme éprouve à la vue d'un mal qui lui arrive, nous conduit quelquefois jusqu'à l'*accablement*, qui produit toujours le *découragement*.

Le *découragement* est aussi une foiblesse de l'âme, qui cède aux difficultés, et qui nous fait abandonner une entreprise commencée, en nous ôtant le courage nécessaire pour la finir. (Dict. Ph.)

17. AVOIR ACCÈS, ABORDER, APPROCHER.

On a *accès* où l'on entre. On *aborde* les personnes à qui l'on veut parler. On *approche* celles avec qui l'on est souvent

Les princes donnent *accès*; ils se laissent *aborder*, et ils permettent qu'on les *approche*. L'*accès* en est facile ou difficile; l'*abord* en est rude ou gracieux, l'*approche* en est utile ou dangereuse.

Qui a beaucoup de connoissances peut avoir *accès* en beaucoup d'endroits. Qui a de la hardiesse *aborde* sans peine tout le monde. Qui joint à la hardiesse un esprit souple et flatteur, peut *approcher* les grands avec plus de succès que d'autres.

Lorsqu'on veut être connu des gens, on cherche les moyens d'*avoir accès* auprès d'eux : quand on a quelque chose à leur dire, on tâche de les *aborder* : lorsqu'on a dessein de s'insinuer dans leurs bonnes grâces, on essaie de les *approcher*.

Il est souvent plus difficile d'*avoir accès* dans les maisons bourgeoises que dans les palais des rois. Il sied bien aux magistrats et à toute personne constituée en dignité d'avoir

l'*abord* grave, pourvu qu'il n'y ait point de fierté mêlée. Ceux qui *approchent* les ministres de près, sentent bien que le public ne leur rend presque jamais justice, ni sur le bien, ni sur le mal.

Il est noble de donner un libre *accès* aux honnêtes gens; mais il est dangereux de le donner aux étourdis. La belle éducation fait qu'on n'*aborde* jamais les dames qu'avec un air de respect, et qu'on en *approche* toujours avec une sorte de hardiesse assaisonnée d'égards. (G.)

18. ACCIDENTELLEMENT, FORTUITEMENT.

Accidentellement, par accident. *Fortuitement*, par fortune ou cas fortuit. L'*accident* est plus malheureux qu'heureux; *accident* seul, signifie malheureux : *fortune* se prend plutôt dans le sens contraire; vous direz quelquefois *fortune* pour bonheur : ainsi *accidentellement* sera plus convenable à l'égard d'un événement fâcheux : *fortuitement* à l'égard d'un événement favorable.

Dans tous les cas, ce qui arrive *accidentellement* est un événement qui survient contre votre attente. Ce qui arrive *fortuitement* est un événement extraordinaire, qui paroît être au-dessus de toute prévoyance, parce qu'il tient à des causes absolument inconnues. (R.)

19. ACCOMPAGNER, ESCORTER.

On *accompagne* par égard, pour faire honneur, ou par amitié, pour le plaisir d'aller ensemble. On *escorte* par précaution, pour empêcher les accidents qui pourroient arriver, ou pour mettre à couvert de l'insulte d'un ennemi qu'on peut rencontrer dans sa marche.

C'est le désir de plaire ou de se procurer quelque agrément, qui fait agir dans le premier cas; et c'est la crainte du danger qui détermine dans le second.

On dit, avoir avec soi une nombreuse *compagnie*, et une forte *escorte*.

Escorte s'entend toujours d'un nombre de personnes. Un homme seul *accompagne*, et n'*escorte* pas.

20. ACCOMPLI, PARFAIT.

Ces épithètes, dit l'abbé Girard, expriment l'assemblage et le concours de toutes les qualités convenables au sujet, de façon qu'elles marquent ses qualifications au suprême degré, et par conséquent n'admettent point dans leur cortége les modifications augmentatives. Mais *accompli* ne se dit qu'à l'égard des personnes, et toujours en bonne part, pour leur attribuer un mérite distingué; au lieu que *parfait* s'applique non-seulement aux personnes, mais encore aux ouvrages, et à toutes les autres choses, lorsque l'occasion le requiert. De plus, il s'emploie en mauvaise part, comme modification augmentative, pour grossir une qualité désavantageuse.

Toutes ces assertions sont fausses, ainsi que M. Beauzée l'a fort bien observé. « Quoi qu'en dise l'A. G., *accompli* se dit également des personnes et des choses : comme on dit un homme *accompli*, une femme *accomplie*, on dit aussi une femme d'une beauté *accomplie*, un ouvrage *accompli* : ces exemples se trouvent dans le Dictionnaire de l'Académie, édition de 1762.

Il me semble aussi que l'auteur n'a pas saisi les véritables différences des deux épithètes. Fixons d'abord la valeur précise des deux termes.

Les mots *complet*, *complément*, *plein*, *remplir*, etc., nous indiquent le sens d'*accompli*; c'est celui d'une chose *complète*, d'une *mesure* comble, de l'assemblage entier, de la *plénitude*. Ainsi l'idée d'assemblage est propre au mot *accompli*; et l'assemblage qu'il annonce est *complet*, *plein*, *entier*.

Parfait est le participe de *parfaire*, composé du verbe *faire* et de la préposition *par*, signifiant à travers, d'un bout à l'autre, entièrement. L'idée de ce mot est donc celle d'une chose entièrement achevée, bien faite d'un bout à l'autre, consommée. Nous disons qu'un ouvrage est *fait* et *parfait*.

Il n'y a rien à ajouter à ce qui est *accompli*, il n'y a rien à faire à ce qui est *parfait*. Un tout est *parfait*, lorsqu'il a toutes ses parties, toutes régulières, toutes exactement accordées les unes avec les autres. Un tout est *accompli*, lorsqu'il est non-seulement *parfait*, mais fini et travaillé avec le plus

grand soin jusque dans les plus petits détails, si plein ou si complet, qu'il n'en comporte pas davantage.

L'ouvrage *parfait* est donc celui qui réunit toutes les perfections qu'il doit avoir : l'ouvrage *accompli* est celui qui réunit toutes celles qu'il peut avoir, par la raison que le mot *accompli* exige une multitude, un assemblage de choses, de rapports, de qualités et de perfections. (R.)

21. ACCORDER, CONCILIER.

Accorder, dit l'abbé Girard, suppose la contestation ou la contrariété. *Concilier* ne suppose que l'éloignement ou la diversité.

« On *accorde* les différends, on *concilie* les esprits.

« Il paroît impossible d'*accorder* les libertés de l'Église gallicane avec les prétentions de la cour de Rome : il faut nécessairement que tôt ou tard les unes ruinent les autres; car il sera toujours très-difficile de *concilier* les maximes de nos parlements avec les préjugés du consistoire.

« On emploie le mot *accorder* pour les opinions qui se contrarient, et le mot *concilier* pour les passages qui semblent se contredire.

« Le défaut de justesse dans l'esprit est pour l'ordinaire ce qui empêche les docteurs de l'école de *s'accorder* dans leurs disputes. La connoissance exacte de la valeur de chaque mot, dans toutes les circonstances où il peut être employé, sert beaucoup à *concilier* les autres. »

Accorder marque, comme son effet caractéristique, l'union étroite, des rapports intimes, de fortes convenances, une conformité particulière, la correspondance, le consentement, l'unanimité, etc. *Concilier* n'annonce qu'une simple liaison, la compatibilité, le rapprochement, l'attrait d'une chose vers l'autre, une disposition favorable, une sorte d'intelligence. Vous avez *concilié* deux passages, dès que vous avez prouvé qu'ils ne se contredisent pas; mais pour *accorder* deux opinions, il faut au moins les faire rentrer, pour ainsi dire, l'une dans l'autre, de manière qu'elles semblent tenir au même principe, ou aboutir aux mêmes conséquences.

Deux choses qui *s'accordent*, vont bien ensemble, cadrent

l'une avec l'autre, s'ajustent, s'assortissent, se marient fort bien. Deux choses qui se *concilient* subsistent seulement ensemble, ne se repoussent pas, s'attirent peut-être l'une l'autre, s'allient même ensemble par de nouveaux moyens. L'*accord* exclut toute opposition et produit l'harmonie : la *conciliation* exclut la contradiction ou l'incompatibilité, et dispose à l'*accord* par des moyens doux et insinuants.

Conciliez d'abord les esprits, si vous voulez qu'ils *s'accordent* dans leurs délibérations.

On se *concilie* les cœurs par des paroles et des manières flatteuses; l'uniformité de sentiments les *accorde*: dans le premier cas, ils ne sont que disposés favorablement; dans le second, ils sont étroitement unis. (R.)

22. ACCORDER, RACCOMMODER, RÉCONCILIER

On *accorde* les personnes qui sont en dispute pour des prétentions ou pour des opinions. On *raccommode* les gens qui se querellent ou qui ont des différends personnels. On *réconcilie* ceux que les mauvais services ont rendus ennemis. Ce sont trois actes de médiation. Dans l'un, on a pour but de faire cesser les contestations, et pour y parvenir on a recours aux règles de l'équité ou aux maximes de la politesse; dans l'autre, on travaille à arrêter l'emportement et à apaiser la colère: on se sert pour cela de tout ce qui peut faire valoir les avantages de la paix et de l'union; dans le dernier, on a en vue de déraciner la haine et d'empêcher les effets de la vengeance. On est souvent obligé de faire jouer les autres passions pour vaincre l'obstination de celle-ci.

Accorder et *raccommoder* peuvent s'appliquer aux choses ainsi qu'aux personnes; mais ils ne sont traités ici que par rapport à cette dernière application, qui est la seule que puisse avoir le mot de *réconcilier*. Leur signification générale et commune consiste donc à marquer l'action par laquelle on tâche de remédier aux brouilleries qui surviennent dans la société.

L'action d'*accorder* travaille proprement sur les manières, soit celles de la conduite, soit celles du discours, pour ramener des esprits aigris. L'action qu'exprime le mot de *raccommoder* agit directement contre la passion et l'animosité, pour

calmer des esprits irrités. L'action de *réconcilier* attaque les projets de la rancune, pour guérir des cœurs ulcérés.

Quoique les hommes soient plus fortement affectés par l'amour de la fortune que par celui de la vérité, l'*accord* en est pourtant plus aisé à faire dans les altercations qui proviennent de l'intérêt, que dans celles qui naissent des points de croyance. Ce n'est qu'après que le premier feu est passé qu'on peut opérer un *raccommodement* entre des personnes vivement piquées. La parenté rend, dans les inimitiés, la *réconciliation* plus difficile. (G.)

23. ACCUSATEUR, DÉNONCIATEUR, DÉLATEUR.

L'*accusateur*, intéressé comme partie, ou comme protecteur de la société civile, poursuit le criminel devant le tribunal de la justice, pour le faire punir. Le *dénonciateur*, zélé pour la loi, révèle aux supérieurs la faute cachée, et leur fait connoître le coupable : il n'est point obligé à la preuve, c'est à ceux-là à faire ce qu'ils jugent à propos, soit pour s'assurer de la vérité, soit pour remédier au mal. Le *délateur*, dangereux ennemi des particuliers, rapporte tout ce qu'ils laissent échapper, dans leurs discours ou dans leurs actions, de non conforme aux ordres ou à l'esprit du ministère public : il se masque souvent d'un faux air de confiance.

Il faut, pour se porter *accusateur*, être très-assuré du fait, en avoir des preuves suffisantes, et prendre un grand intérêt à la punition. Dès qu'on a la moindre connoissance d'une conspiration contre l'État ou contre le prince, on doit en être le *dénonciateur;* autrement on en devient le complice. On regarde toujours le *délateur* comme un odieux personnage, sujet à donner une tournure de crime aux choses innocentes : les gens de cette espèce ne sont guère en crédit que dans les gouvernements soupçonneux et tyranniques.

Un sentiment d'honneur, ou un mouvement raisonnable de vengeance ou de quelque autre passion, semble être le motif de l'*accusateur;* l'attachement sévère à la loi, celui du *dénonciateur;* un dévouement bas, mercenaire et servile, ou une méchanceté qui se plaît à faire le mal sans qu'il en revienne aucun bien, celui du *délateur.* On est porté à croire

que l'*accusateur* est un homme irrité ; le *dénonciateur*, un homme indigné ; le *délateur*, un homme vendu.

Quoique ces trois personnages soient également odieux aux yeux du peuple, il est des occasions où le philosophe ne peut s'empêcher d'approuver l'*accusateur* et de louer le *dénonciateur* : mais le *délateur* lui paroît méprisable dans toutes.

Il faudroit que l'*accusateur* vainquît sa passion, et quelquefois le préjugé, pour ne point *accuser* ; au contraire, il a fallu que le *dénonciateur* surmontât le préjugé pour *dénoncer*. On n'est point *délateur* tant qu'on a dans l'âme une ombre d'élévation, d'honnêteté, de dignité. (G.)

L'abbé Girard a joint à ces deux mots celui d'*accusateur*. C'est à la justice que s'adresse l'*accusateur* ; il en sollicite une juste et légitime vengeance ; c'est une action particulière qui semble n'avoir pas le caractère odieux de celle du dernier.

Délateur, du latin *delator*, qui cherche, qui découvre, et défère ou rapporte secrètement ce qu'il croit avoir vu, et souvent ce qu'il est intéressé à faire croire : il ne vit que de soupçons ; son métier est de trahir ; et jusqu'au masque de l'amitié, tous les moyens lui sont égaux.

La *délation* fut l'arme des tyrans ; les bons princes ont fait quelquefois subir au *délateur* des châtiments exemplaires.

Le *dénonciateur*, du latin *denunciator*, est celui qui annonce, qui manifeste, qui rend un fait public ; c'est celui qui défère à la justice, à la société, un crime, un complot qui intéresse la sûreté publique ; c'est l'élan sublime de Cicéron contre Verrès et Catilina ; c'est l'action du ministère public qui veille au salut de la patrie. Le *délateur* épie et dépose sourdement ; le *dénonciateur* se découvre : le premier est un lâche assassin qui profite de son crime ; le second est un champion généreux qui court les risques d'un combat, à la suite duquel est la peine infligée aux *calomniateurs*.

La loi qui encourageoit la *délation* par des récompenses est immorale ; celle qui proscriroit la *dénonciation* seroit impolitique. (R.)

24. ACHEVER, FINIR, TERMINER.

On *achève* ce qui est commencé, en continuant à y travailler. On *finit* ce qui est avancé, en y mettant la dernière

main. On *termine* ce qui ne doit pas durer, en le faisant discontinuer. De sorte que l'idée caractéristique d'*achever* est la conduite de la chose jusqu'à son dernier période; celle de *finir* est l'arrivée de ce période; et celle de *terminer* est la cessation de la chose.

Achever n'a proprement rapport qu'à l'ouvrage permanent, soit de la main, soit de l'esprit. On désire qu'il soit *achevé*, par la curiosité qu'on a de le voir dans son entier. *Finir* se place particulièrement à l'égard de l'occupation passagère; on souhaite qu'elle soit *finie*, par l'envie de s'en donner une autre, ou par l'ennui d'être toujours appliqué à la même. *Terminer* ne se dit guère que pour les discussions, les différends et les courses.

Les esprits légers commencent beaucoup de choses sans en *achever* aucune. Les personnes extrêmement prévenues en leur faveur ne donnent guère de louanges aux autres sans *finir* par un correctif satirique. Ne peut-on pas douter de la sagesse de ces lois qui, au lieu de *terminer* les procès, ne servent qu'à les prolonger? (G.)

25. A COUVERT, A L'ABRI.

A couvert désigne quelque chose qui cache; *à l'abri*, quelque chose qui défend. Voilà pourquoi l'on dit, être *à couvert* du soleil, *à l'abri* du mauvais temps; être *à couvert* des poursuites de ses créanciers, *à l'abri* des insultes de ses ennemis. On a beau s'enfoncer dans l'obscurité, rien ne met *à couvert* des poursuites de la méchanceté; rien ne met *à l'abri* des traits de l'envie. (G.)

26. ACRE, APRE.

Ces deux termes s'appliquent aux fruits, ainsi qu'à d'autres aliments: ils marquent dans le goût une sensation désagréable, et enchérissent l'un sur l'autre, de façon que le palais de la bouche est plus vivement affecté par ce qui est *âcre* que par ce qui est *âpre*. Le premier fait une impression piquante, qui peut provenir de la quantité excessive des sels; le second dit quelque chose de rude dans sa composition, et se trouve dans un défaut de maturité.

Apre se dit, au figuré, pour marquer l'excès d'ardeur ou

d'avidité que l'on a pour certaines choses. On dit d'un joueur, qu'il est *âpre* au gain, au jeu.

Apre s'emploie aussi figurément, en parlant d'une personne dont les manières sont choquantes et rudes. (G.)

27. ACRIMONIE, ACRETÉ.

Acrimonie est un terme scientifique exprimant une qualité active et mordicante qui ne s'applique guère qu'aux humeurs qui circulent dans l'être animé, et dont la nature se manifeste plutôt par les effets qu'elle produit dans les parties qui en sont affectées, que par aucune sensation bien distinctive. *Acreté* est d'un usage commun, par conséquent plus fréquent. Il convient aussi à plusieurs sortes de choses : c'est non-seulement une qualité piquante, capable, ainsi que l'*acrimonie*, d'être une cause active d'altération dans les parties vivantes du corps animal; c'est encore une sorte de saveur que le goût distingue et démêle des autres par une sensation propre et particulière que produit le sujet affecté de cette qualité. (G.)

28. ACTE, ACTION.

« *Action*, dit l'abbé Girard, se dit indifféremment de tout ce qu'on fait, commun ou extraordinaire; *acte* se dit seulement de ce qui est remarquable. »

« C'est plus par ses *actions* que par ses paroles qu'on découvre les sentiments de son cœur. C'est un *acte* héroïque que de pardonner à son ennemi lorsqu'on est en état de s'en venger.

« Le sage se propose, dans toutes ses *actions*, une fin honnête. Les princes doivent marquer les diverses époques de leur vie par des *actes* de vertu et de grandeur. On dit une *action* vertueuse, et une bonne ou mauvaise *action*; mais on dit un *acte* de vertu et un acte de bonté.

« On fait une bonne *action* en cachant les défauts de son prochain; c'est l'*acte* de charité le plus rare parmi les hommes.

« Tout le mérite de nos *actions* vient du motif qui les produit, et de leur conformité à la loi éternelle; mais toute leur

gloire est due aux circonstances avantageuses qui les accompagnent et à la faveur qu'elles trouvent dans les préventions humaines. Quelques empereurs se sont imaginé faire des *actes* d'une insigne piété en persécutant ceux de leurs sujets qui étoient d'une religion différente de la leur; d'autres ont cru faire seulement par-là des *actes* d'une politique indispensable; mais ils ne passent tous que pour avoir fait en cela des *actes* de cruauté.

« Un petit accessoire de sens physique ou historique distingue encore ces deux mots; celui d'*action* ayant plus de rapport à la puissance qui agit, et celui d'*acte* en ayant davantage à l'effet produit par cette puissance; ce qui rend l'un propre à devenir attribut de l'autre : de façon qu'on parleroit avec justesse en disant que nous devons conserver dans nos *actions* la présence d'esprit, et faire en sorte qu'elles soient toutes des *actes* de bonté ou d'équité. »

L'*acte* est le produit de l'*action* d'une puissance. C'est par l'*action* qu'une puissance fait, *actue*, effectue.

On marque les degrés de l'*action* qui annoncent l'énergie; on marque le nombre des *actes*, qui forme l'habitude. On dit une *action* vive, véhémente, impétueuse; le feu, la chaleur de l'*action*. Une puissance qui reste sans influence, sans mouvement, a perdu son *action*. On dit un *acte*, divers *actes* d'une telle espèce. La répétition des *actes* d'avarice décèle l'avare. Nous appelons fou celui qui fait plusieurs *actes* de folie.

L'*acte* émane donc de la puissance : ainsi vous dites un *acte* de vertu, de générosité, d'équité, de magnanimité. L'*action* est le mode de la puissance : ainsi vous dites une *action* vertueuse, généreuse, équitable, magnanime. L'*action* vertueuse a telle qualité; l'*acte* de vertu appartient à telle cause.

L'*action* distingue tel ou tel genre de chose, et l'*acte* est l'exercice actuel de tel genre d'*action*. Ainsi l'*action* spécifiant proprement la chose, exprime l'idée de faire une chose; l'*acte*, n'énonçant proprement que le mouvement physique, n'emporte que l'idée simple d'agir.

Il résulte encore de là que l'*action* marque mieux l'intention, le dessein, et reçoit les qualifications morales plutôt que l'*acte*. Nous faisons des *actes* de foi, d'espérance, de charité; ces *actes* ne sont que des émissions, des déclarations,

des aveux de nos sentiments, et non pas des *actions*. Nous péchons par pensée, par paroles, par *action*. La pensée n'est qu'un *acte*, et l'*action* est une œuvre. (R.)

29. ACTEUR, COMÉDIEN.

Dans le sens propre, on nomme ainsi ceux qui jouent la comédie sur un théâtre; mais il n'est pas vrai, comme le dit le P. Bouhours, que, dans ce sens, ces deux mots aient absolument la même signification.

Acteur est relatif au personnage que représente celui dont on parle: *comédien* est relatif à sa profession. Des amis, rassemblés pour s'amuser entre eux, jouent sur un théâtre domestique un drame dont ils se partagent les rôles : ils sont *acteurs*, puisqu'ils ont chacun un personnage à représenter; mais ils ne sont pas *comédiens*, puisque ce n'est pour eux qu'un amusement momentané, et non pas une profession consacrée à l'amusement du public. Les jeunes gens qu'une institution un peu plus que gothique fait monter sur les théâtres de collége, sont *acteurs*, et ne sont pas *comédiens*; mais quelques-uns, qui sans cela seroient peut-être devenus d'habiles avocats, de bons médecins, de pieux ecclésiastiques, sont devenus de mauvais *comédiens*, pour avoir été au collége de pitoyables *acteurs*, encouragés par des applaudissements imbécilles.

Dans le sens figuré, ces deux termes conservent encore la même distinction à beaucoup d'égards.

Acteur se dit de celui qui a part dans la conduite, dans l'exécution d'une affaire, dans une partie de jeu ou de plaisir: *comédien*, de celui qui feint bien des passions, des sentiments qu'il n'a point, dont la conduite est dissimulée et artificieuse. Le premier terme se prend en bonne ou en mauvaise part, selon la nature de l'affaire où l'on est *acteur*: le second ne se prend jamais qu'en mauvaise part, parce que la dissimulation, qui fait le *comédien*, est toujours une chose odieuse. (B.)

30. ADHÉRENT, ATTACHÉ, ANNEXÉ.

Une chose est *adhérente* par l'union que produit la nature, ou par celle qui vient du tissu et de la continuité de la matière. Elle est *attachée* par des liens arbitraires, mais réels, avec lesquels on la fixe dans la place ou dans la situation où l'on veut qu'elle demeure. Elle est *annexée* par une simple jonction morale, effet de la volonté et de l'institution humaine.

Les branches sont *adhérentes* au tronc, et la statue l'est à son piédestal, lorsque le tout est d'un seul morceau. Les voiles sont *attachées* au mât, et les tapisseries aux murs. Il y a des emplois et des bénéfices *annexés* à d'autres pour les rendre plus considérables.

Adhérent est du ressort de la physique, par conséquent toujours pris dans le sens littéral. *Attaché* est totalement de l'usage ordinaire; il s'emploie assez communément et fréquemment dans le sens figuré. *Annexé* tient un peu du style législatif, et passe quelquefois du littéral au figuré.

Les excroissances qui se forment sur les parties du corps animal sont plus ou moins *adhérentes*, selon la profondeur de leurs racines. Il n'est pas encore décidé que l'on soit plus fortement *attaché* par les liens de l'amitié que par ceux de l'intérêt, les inconstants n'étant pas moins rares que les ingrats. Il semble que l'air fanfaron soit *annexé* à la fausse bravoure, et la modestie au vrai mérite. (B.)

31. ADMETTRE, RECEVOIR.

On *admet* quelqu'un dans une société particulière : on le *reçoit* à une charge.

Le premier est une faveur accordée par les personnes qui composent la société, en conséquence de ce qu'elles vous jugent propre à participer à leurs desseins, à goûter leurs occupations, et à augmenter leur amusement et leur plaisir. Le second est une opération par laquelle on achève de vous donner une entière possession, et de vous installer dans la place que vous devez occuper, en conséquence d'un droit acquis, soit par bienfait, soit par stipulation.

Ces deux mots ont encore, dans un usage plus ordinaire, une idée commune qui les rend synonymes, et dont la différence consiste alors en ce qu'*admettre* semble supposer un objet plus intime et plus de choix, et que *recevoir* paroit exprimer quelque chose de plus extérieur, et où il faut moins de précaution.

Ainsi on *admet* dans sa familiarité et dans sa confidence ceux qu'on en juge dignes : on *reçoit* dans les maisons et dans les cercles ceux qu'on y présente.

Les ministres étrangers sont *admis* à l'audience du prince, et *reçus* à sa cour.

Mieux les sociétés sont composées, plus elles doivent avoir attention à n'*admettre* que de bons sujets. Quoique la probité, la sagesse et la science nous fassent estimer, elles ne nous font pas néanmoins *recevoir* dans le monde : cette prérogative est dévolue aux talents et à l'esprit d'amusement. (G.)

32. ADORER, HONORER, RÉVÉRER.

Ces trois mots s'emploient également pour le culte de religion et pour le culte civil. Dans le premier emploi, on *adore* Dieu, on *honore* les saints, on *révère* les reliques et les images. Dans le second, on *adore* une maîtresse, on *honore* les honnêtes gens, on *révère* les personnes illustres et celles d'un mérite distingué.

En fait de religion, *adorer*, c'est rendre à l'Être suprême un culte de dépendance et d'obéissance; *honorer*, c'est rendre aux êtres subalternes, mais spirituels, un culte d'invocation; *révérer*, c'est rendre un culte extérieur de respect et de soin à des êtres matériels, relativement aux êtres spirituels à qui ils ont appartenu.

Dans le style profane, on *adore* en se dévouant totalement au service de ce qu'on aime, et en admirant jusqu'à ses défauts; on *honore* par les attentions, les égards et les politesses : on *révère* en donnant des marques d'une haute estime, ou d'une considération au-dessus du commun.

La manière d'*adorer* le vrai Dieu ne doit jamais s'écarter de la raison, parce qu'il en est l'auteur, et qu'elle n'a été donnée à l'homme que pour qu'il en fasse un usage continuel. On n'*honoroit* pas les saints, ni on ne *révéroit* leurs images dans

les premiers siècles de l'Église, parce que l'aversion qu'on avoit pour l'idolâtrie, alors régnante, rendoit circonspect sur un culte dont le précepte n'étoit pas assez formel pour ne point éviter le scandale et la méprise qu'il pouvoit occasionner dans ces temps-là. (G.)

33. ADOUCIR, MITIGER, MODÉRER, TEMPÉRER.

Le propre d'*adoucir* est de corriger toute qualité désagréable au goût; celui de *mitiger*, est de corriger l'austérité ou autre qualité analogue; celui de *modérer*, est de corriger, ou plutôt de supprimer l'excès; celui de *tempérer*, est de corriger ou de diminuer la force pour affoiblir l'effet.

Tous les moyens contraires à la qualité vicieuse *adoucissent;* les modifications, les amendements, la réforme, *mitigent;* le frein, la règle, la puissance, le temps, *modèrent;* les contraires, leur mélange, les contre-poids, les contre-forces, *tempèrent.*

Vous *adoucissez* l'amertume de la douleur par l'expression naïve de cette sensibilité vraie, que le cœur du malheureux préfère au secours même. Vous *mitigez* l'austérité d'un institut par des dispenses qui le mettent plus à la portée de l'humanité. Vous *modérez* la passion d'un homme aveuglé, par une attention délicate à lui montrer l'objet tel qu'il est, tout autre qu'il ne le voit. Vous *tempérez* l'éclat de la gloire par la modestie qui la fait supporter.

L'abbé Girard a comparé ensemble *adoucir* et *mitiger,* mais appliqués seulement aux règles religieuses, et sans nous en donner les notions générales qui conviennent aux différentes manières de les employer.

Selon lui, *adoucir,* c'est diminuer la rigueur de la règle, par des dispenses ou des tolérances, dans des choses passagères et particulières, effet de la bonté et de la facilité du supérieur; et *mitiger*, la diminuer par la réforme des points rudes ou trop difficiles, au moyen d'une constitution constante, et en vertu d'une convention de tous les membres du corps. Ce qui est vrai, c'est qu'une règle *s'adoucit* par toute espèce de *modération* et de *tempérament,* quelle qu'en soit la cause; et qu'elle est *mitigée,* lorsqu'elle est *adoucie,* suivant les formes régulières, par l'autorité compétente. Ainsi l'on

appelle ordres *mitigés*, ceux dont la règle primitive a été *adoucie* par une règle nouvelle. (R.)

34. ADRESSE, SOUPLESSE, FINESSE, RUSE, ARTIFICE.

L'*adresse* est l'art de conduire ses entreprises d'une manière propre à y réussir. La *souplesse* est une disposition à s'accommoder aux conjonctures et aux événements imprévus. La *finesse* est une façon d'agir secrète et cachée. La *ruse* est une voie déguisée pour aller à ses fins. L'*artifice* est un moyen recherché et peu naturel pour l'exécution de ses desseins. Les trois premiers mots se prennent plus souvent en bonne part que les deux autres.

L'*adresse* emploie les moyens; elle demande de l'intelligence. La *souplesse* évite les obstacles; elle veut de la docilité. La *finesse* insinue d'une façon insensible; elle suppose de la pénétration. La *ruse* trompe; elle a besoin d'une imagination ingénieuse. L'*artifice* surprend; il se sert d'une dissimulation préparée.

Il faut qu'un négociant soit *adroit*; qu'un courtisan soit *souple*; qu'un politique soit *fin*; qu'un espion soit *rusé*; qu'un lieutenant-criminel soit *artificieux* dans ses interrogations.

Les affaires difficiles réussissent rarement, si elles ne sont traitées avec beaucoup d'*adresse*. Il est impossible de se maintenir long-temps dans la faveur, sans être doué d'une grande *souplesse*. Si l'on n'est pas extrêmement *fin*, l'on est bientôt pénétré à la cour jusqu'au fond de l'âme. Il n'est pas d'un galant homme de se servir de *ruse*, excepté en cas de représailles et en fait de guerre. On est quelquefois obligé d'user d'*artifice*, pour ménager les gens épineux, ou pour ramener au point de la vérité des personnes fortement prévenues. (Voyez l'article *finesse*, *ruse*.) (G.)

35. ADROIT, HABILE, ENTENDU.

Habile se dit de la conduite; *entendu*, des lumières de l'esprit; et *adroit*, des grâces de l'action. *Adroit*, dans le discours malin, se prend quelquefois pour un honnête fripon. (Dict. Ph.)

36. AFFECTATION, AFFÉTERIE.

Elles appartiennent toutes les deux à la manière extérieure de se comporter, et consistent également dans l'éloignement du naturel : avec cette différence, que l'*affectation* a pour objet les pensées, les sentiments et le goût dont on veut faire parade ; et que l'*afféterie* ne regarde que les petites manières par lesquelles on croit plaire.

L'*affectation* est souvent contraire à la sincérité : alors elle travaille à décevoir ; et, quand elle n'est pas hors du vrai, elle ne déplaît pas moins que la trop grande attention à faire paroître ou remarquer la chose. L'*afféterie* est toujours opposée au simple et au naïf ; elle a quelque chose de recherché qui déplaît surtout à ceux qui aiment l'air de la franchise : on la passe plus aisément aux femmes qu'aux hommes.

* On tombe dans l'*affectation*, en courant après l'esprit ; et dans l'*afféterie*, en recherchant les grâces. L'*affectation* et l'*afféterie* sont deux défauts que certains caractères bien tournés ne peuvent jamais prendre, et que ceux qui les ont pris ne peuvent presque jamais perdre. Il n'y a guère de petits-maîtres sans *affectation*, ni de petites-maîtresses sans *afféterie*. (*Encyclop.* I. 157.)

37. AFFECTER, SE PIQUER.

Selon M. l'abbé Girard, *affecter* se dit des habitudes du corps, telles que la manière de parler, de marcher, de s'habiller, le ton, les airs et les façons : se *piquer* se dit des qualités de l'âme, soit celles de l'esprit ou du cœur, ainsi que des talents naturels ou acquis, tels que l'esprit, le goût, l'équité, la beauté, le chant.

Dans l'une et l'autre acception, *affecter* n'est point le synonyme de *se piquer*. Avoir fort à cœur une prétention, c'est se *piquer* : manifester ou déceler la prétention par des manières recherchées, étudiées, singulières, habituelles, choquantes, c'est *affecter*. On *se pique* en soi ; on *affecte* au-dehors. Celui qui *se pique* d'avoir une qualité, a telle opinion de lui-même ; celui qui l'*affecte*, veut vous donner de lui telle opinion. Le premier croit être tel : le second veut le paroître.



Il arrive sans doute que ces deux sentiments se trouvent réunis, mais ils n'en sont pas moins différents.

Vous *vous piquez* d'être homme d'honneur, et vous ne l'*affectez* pas, vous ne l'affichez pas, vous n'en faites pas gloire. L'hypocrite *affecte* les vertus de l'homme de bien ; et certes il ne *se pique* pas de les avoir, à moins qu'abusivement on ne veuille dire qu'il a l'air de *s'en piquer*, ou qu'il agit comme s'il *s'en piquoit*.

On voit et on dit qu'un homme *se pique* d'une chose, lorsqu'il est si sensible, si susceptible, si délicat sur cet article, qu'il *se pique* même du mot, du trait le plus léger qui lui fait soupçonner, imaginer qu'on n'a pas de lui la même opinion. (R.)

38. AFFECTION, DÉVOUEMENT.

Ces deux mots présentent l'idée de la bienveillance et de l'amitié.

Affection, latin *affectio*, action d'aimer. La syllabe *affi*, dans les mots français, indique ordinairement un redoublement de l'action du simple dont il est dérivé : ainsi, *affamé*, avoir plus de faim ; *affinité*, plus de relation ; *affiner*, rendre plus fin ; *afficher*, rendre plus public ; *affectation*, soin plus particulier, etc.

Affection, dérivé d'*afficere*, toucher, faire impression, sert au physique et au moral. C'est une sorte d'action continue, un sentiment profondément gravé, qui vous rend sujet, vous attache. C'est une passion douce, toujours en activité ; sa terminaison l'annonce.

Dévouement, latin *devotio*, est une sorte de consécration ; c'est l'oubli de soi-même.

L'*affection* a ses degrés, le *dévouement* absolu n'en a pas. L'*affection* est souvent ardente, impétueuse ; elle prend le caractère de passion ; elle ne raisonne pas, c'est l'amour.

Le *dévouement* est toujours le résultat d'un amour ardent, mais il ne faut pas conclure de là qu'il soit toujours une conséquence nécessaire de cet amour.

En abusant, si l'on veut, de l'expression, la politesse et l'usage nous comblent d'assurances d'*affection*, alors que nous sommes au moins indifférents. On nous assure d'un *dévoue-*

ment absolu, lors même qu'on nous refuse une chose qui est juste ; mais ne proscrivons pas ces formules, c'est un hommage continuel qu'on rend au sentiment qui doit unir les hommes. (R.)

39. AFFERMER, LOUER.

Ces deux mots signifient l'action par laquelle le propriétaire d'une chose en cède à un autre la jouissance et l'usufruit au moyen d'une somme par an.

Mais *affermer* ne se dit que des biens ruraux, et *louer* est destiné aux logements, ustensiles, animaux. (G.)

40. AFFLICTION, CHAGRIN, PEINE.

L'*affliction* est au *chagrin* ce que l'habitude est à l'acte. La mort d'un père nous *afflige*, la perte d'un procès nous donne du *chagrin*, le malheur d'une personne de connoissance nous cause de la *peine*. L'*affliction* abat, le *chagrin* donne de l'humeur, la *peine* attriste pour un moment.

Les *affligés* ont besoin d'amis qui les consolent en s'affligeant avec eux : les personnes *chagrines*, de personnes gaies qui leur donnent des distractions ; et ceux qui ont de la *peine*, d'une occupation, quelle qu'elle soit, qui détourne leurs yeux de ce qui les attriste, sur un autre objet. (*Encycl.* I. 16.)

41. AFFLIGÉ, FÂCHÉ, ATTRISTÉ, CONTRISTÉ, MORTIFIÉ.

Leur service commun étant de présenter le déplaisir dont l'âme est affectée, ils tirent leurs différences de celles des événements qui causent ce déplaisir.

Les deux premiers sont l'effet d'un mal particulier, soit qu'il nous touche directement, soit qu'il ne nous regarde qu'indirectement dans la personne de nos amis : mais le terme d'*affligé* exprime plus de sensibilité, et suppose un mal plus grand que ne fait celui de *fâché*. Il me semble aussi voir, dans une personne *affligée*, un cœur réellement pénétré de douleur, ayant un motif fort, et venant d'une chose à laquelle il ne paroît point y avoir de remède : au lieu que dans une personne *fâchée* il n'y a souvent que du simple mécontente-

ment, produit par quelque chose de volontaire, et qu'on pouvoit empêcher. On est *affligé* de la perte de ce qu'on aime, d'une maladie dangereuse, d'un bouleversement de fortune : on est *fâché* d'une perte au jeu, d'une partie manquée, d'un contre-temps survenu, d'une indisposition. Ce qui *afflige* ruine les fondemens de la félicité, en attaquant les objets de l'attachement : ce qui *fâche* ne fait que troubler un peu la satisfaction, en contrariant le goût ou le système qu'on s'est fait.

Attristé et *contristé* ont leur cause dans des maux plus éloignés et moins personnels que ceux qui produisent les deux précédentes situations. Ils paroissent s'opposer plutôt à la gaîté et à la joie, qu'à la satisfaction particulière et intérieure. La différence qu'il y a entre eux ne consiste qu'en ce que l'un enchérit sur l'autre. *Attristé* désigne un déplaisir plus apparent que profond, et qui ne fait qu'effleurer le cœur. *Contristé* marque une personne plus touchée, et des maux plus grands ou plus prochains. On est *attristé* d'une maladie populaire, d'une continuation de mauvais temps, des accidents qui arrivent sous nos yeux, quoiqu'à des personnes indifférentes : on est *contristé* d'une calamité générale, des ravages que fait autour de nous une maladie contagieuse, de voir ses projets manqués, et toutes ses espérances évanouies.

Mortifié indique un déplaisir qui a sa source, ou dans les fautes qu'on fait, ou dans les mépris, les airs de hauteur et les ironies qu'on essuie, ou dans les succès d'un concurrent : l'amour-propre y est directement attaqué. Un auteur est toujours *mortifié* de la critique qu'on fait de son ouvrage, surtout quand elle est juste.

Les personnes sensibles s'*affligent* plus facilement que les indifférentes. Les petits esprits sont *fâchés* de peu de chose. Ceux qui ont du penchant à la mélancolie s'*attristent* aisément. L'ardeur de la passion et la vivacité du désir font qu'on est *contristé* quand on ne réussit pas. Plus on a de vanité, plus on a occasion d'être *mortifié*. (G.)

42. AFFRANCHIR, DÉLIVRER.

« On *affranchit*, dit l'abbé Girard, un esclave qui est à soit on *délivre* un esclave qu'on tire des mains de l'ennemi. Dans le sens figuré, ajoute-t-il, on s'*affranchit* des servitudes du cérémonial, des craintes puériles, des préjugés populaires; on se *délivre* des incommodes, des curieux, des censeurs. »

Il est dit, dans l'Encyclopédie, qu'*affranchir* marque plus d'efforts que d'adresse; et *délivrer*, plus d'adresse que d'efforts. Sur quel fondement?

Ne nous bornons pas à de simples allégations, qui n'instruisent point tant qu'elles ne sont pas justifiées.

Affranchir est, à la lettre, donner la franchise; et *délivrer*, rendre la liberté.

On *affranchit* une terre d'une redevance, d'une charge, de toute servitude dont elle étoit grevée. On *délivre* un pays d'ennemis, de brigands, de tout ce qui lui est nuisible.

On *affranchit* d'une sujétion, d'un devoir, d'un droit, d'un tribut, d'un engagement, espèce de servitude qui nous ôte une liberté : on *délivre* d'un poids, d'un fardeau, d'une charge, d'un embarras, d'une entrave, d'un travail, autant de gênes qui nuisent à la liberté naturelle.

Le mot d'*affranchir* désigne un acte d'autorité, de puissance, etc.; car il faut une puissance pour briser le joug que la puissance impose. *Délivrer* ne demande qu'une voie de fait, un acte tel quel, sans idée accessoire; car on *délivre* par toutes sortes de moyens.

C'est pourquoi vous *affranchissez* votre esclave; il étoit à vous; vous étiez le maître de retenir sa liberté ou de la lui remettre : et c'est pourquoi vous *délivrez* l'esclave d'autrui; il a son maître, il faut l'enlever ou le racheter.

Le baptême nous *affranchit* du premier lien du péché : la grâce nous *délivre* de la tentation. Dans le premier cas, il y a changement de condition, et dans le second, changement de situation. (R.)

43. AFFREUX, HORRIBLE, EFFROYABLE, ÉPOUVANTABLE.

Ces épithètes sont du nombre de celles qui, portant la qualification jusqu'à l'excès, ne sont guère employées avec les adverbes de quantité qui forment des degrés de comparaison. Elles qualifient toutes les quatre en mal, mais en mal provenant d'une conformation laide, ou d'un aspect déplaisant.

Les deux premières semblent avoir un rapport plus précis à la difformité, et les deux dernières en ont plus particulièrement à l'énormité.

Ce qui est *affreux* inspire le dégoût ou l'éloignement; l'on a peine à en soutenir la vue. Une chose *horrible* excite l'aversion; on ne peut s'empêcher de la condamner. L'*effroyable* est capable de faire peur; on n'ose l'approcher. L'*épouvantable* cause l'étonnement, et quelquefois la terreur: on le fuit; et si on le regarde, c'est avec surprise.

Ces mots, souvent employés au figuré en ce qui regarde les mœurs et la conduite, le sont aussi à l'égard des ouvrages de l'esprit dans la critique qu'on en a faite. (G.)

44. AFFRONT, INSULTE, OUTRAGE, AVANIE.

L'*affront* est un trait de reproche ou de mépris lancé en face de témoins; il pique et mortifie ceux qui sont sensibles à l'honneur. L'*insulte* est une attaque faite avec insolence; on la repousse ordinairement avec vivacité. L'*outrage* ajoute à l'*insulte* un excès de violence qui *irrite*. L'*avanie* est un traitement humiliant qui expose au mépris et à la moquerie du public.

Ce n'est pas réparer son honneur que de plaider pour un *affront* reçu. Les honnêtes gens ne font jamais d'*insulte* à personne. Il est difficile de décider en quelle occasion l'*outrage* est le plus grand, ou de ravir aux dames par violence ce qu'elles refusent, ou de rejeter avec dédain ce qu'elles offrent. Quand on est en butte au peuple, il faut s'attendre aux *avanies*, ou ne se point montrer. (G.)

45. AGITATION, TOURMENT.

Tourment, dans un sens moral, est un malaise dont la cause est déterminée. *Agitation* est une inquiétude de l'âme qui veut être mieux et qui n'est jamais bien. La vie des gens du monde est *agitée* par la recherche des plaisirs; celle de l'homme envieux est *tourmentée* des plaisirs d'autrui : il n'y a pas plus de remède à l'un qu'à l'autre.

On n'est qu'*agité* par la crainte ou l'espérance quand l'objet n'en est pas fort important : on est véritablement *tourmenté* s'il intéresse davantage. En général, l'incertitude est toujours près du *tourment*, et l'*agitation* est toujours loin du bonheur.

Le mot d'*agitation* est impropre, lorsqu'on parle d'un homme passionné : les passions ne connoissent guère que les *tourments* et les transports. Dire d'un amant qu'il attend un rendez-vous sans savoir si l'on viendra ou si l'on ne viendra pas, qu'il est dans l'*agitation*, c'est n'avoir jamais connu le *tourment* d'aimer.

Les âmes foibles, près de qui tous les objets passent rapidement sans laisser de traces bien distinctes, peuvent être dans l'*agitation* : c'est un simple ébranlement qui ne va pas jusqu'à la secousse. Les âmes fortes sont réservées aux *tourments*, comme les tempéraments robustes sont faits pour les grandes maladies.

Les esprits médiocres sont *agités* d'idées communes qui ne leur coûtent guère que la peine de se ressouvenir. Le génie est *tourmenté* de sa pensée jusqu'au moment où ce qu'il produit lui paroît au niveau de ce qu'il a conçu. (Anon.)

46. AGRANDIR, AUGMENTER.

On se sert d'*agrandir* lorsqu'il est question d'étendue; et lorsqu'il s'agit de nombre, d'élévation ou d'abondance, on se sert d'*augmenter*. On *agrandit* une ville, une cour, un jardin. On *augmente* le nombre des citoyens, la dépense, les revenus. Le premier regarde particulièrement la quantité vaste et spacieuse : le second a plus de rapport à la quantité grosse et multipliée. Ainsi l'on dit qu'on *agrandit* la maison quand on

lui donne plus d'étendue par la jonction de quelques bâtiments faits sur les côtés : mais on dit qu'on l'*augmente* d'un étage ou de plusieurs chambres.

En *agrandissant* son terrain, on *augmente* son bien.

Les princes s'*agrandissent* en reculant les bornes de leurs États, et croient par-là *augmenter* leur puissance : mais souvent ils se trompent; car cet *agrandissement* ne produit qu'une *augmentation* de soins, et quelquefois même c'est la première cause de la décadence d'une monarchie.

Il n'est pas de plus incommode voisin que celui qui ne pense qu'à s'*agrandir*. Un roi qui s'occupe plus à *augmenter* son autorité qu'à faire un bon usage de celle que les lois lui ont donnée, est un maître fâcheux pour ses sujets.

Toutes les choses de ce monde se font aux dépens les unes des autres : le riche n'*agrandit* ses domaines qu'en resserrant ceux du pauvre; le pouvoir n'*augmente* jamais que par la diminution de la liberté; et je croirois presque que la nature n'a fait des gens d'esprit qu'aux dépens des sots.

Le désir de l'*agrandissement* cause, dans la politique, la circulation des États; dans la police, celle des conditions; dans la morale, celle des vertus et des vices; et dans la physique, celle des corps : c'est le ressort qui fait jouer la machine universelle, et qui nous en représente toutes les parties dans une vicissitude perpétuelle, ou d'*augmentation*, ou de diminution. Mais il y a pour chaque chose, de quelque espèce qu'elle soit, un point marqué jusqu'où il est permis de s'*agrandir*; son arrivée à ce point est le signal fatal qui avertit ses adversaires de redoubler leurs efforts et d'*augmenter* leurs forces pour se mettre en état de profiter de ce qu'elle va perdre (G.)

47. AGRÉABLE, DÉLECTABLE.

Agreable convient non-seulement pour toutes les sensations dont l'âme est susceptible, mais encore pour ce qui peut satisfaire la volonté, ou plaire à l'esprit; au lieu que *délectable* ne se dit proprement que de ce qui regarde la sensation du goût, ou de ce qui flatte la mollesse : ce dernier, moins étendu par l'objet, est plus énergique pour l'expression du plaisir.

L'art du philosophe consiste à se rendre tous les objets *agréables*, par la manière de les considérer. La bonne chère n'est *délectable* qu'autant que la santé fournit de l'appétit. (G.)

48. AGRICULTEUR, CULTIVATEUR, COLON.

Le mot *agriculteur* a un sens plus étendu; c'est un propriétaire qui fait valoir par lui-même et en grand. Celui de *cultivateur* a un sens plus borné; c'est un amateur de la culti-vation qui s'adonne à un genre particulier de culture, comme les arbres, ou les fleurs, ou les plantes médicinales. On appelle *colons* ceux qui vont s'établir dans un pays étranger, et y fonder une colonie.

Ainsi, suivant la valeur propre des termes, l'*agriculteur* cultive l'agriculture; le *cultivateur*, la terre; le *colon*, le pays. Le premier professe l'art en amateur, c'est son goût et son talent; le second l'exerce en entrepreneur, c'est son travail et son état; le dernier le pratique en homme de la glèbe; c'est sa vie. L'*agriculteur* est attaché à l'art; le *cultivateur*, à un domaine, à un genre de culture; le *colon*, aux champs.

L'économie politique distingue les peuples *agriculteurs* des peuples ou chasseurs ou pasteurs.

L'économie civile distingue la classe des *cultivateurs* de celle des propriétaires et de la classe industrieuse. Les riches *cultivateurs* font seuls les riches États.

L'économie rurale distingue les simples *colons* des forts *cultivateurs*, et elle les voit à regret fourmiller, dans la décadence des empires, sur les ruines de ces derniers. Les pauvres *colons*, sans avances, sans lumières, sans ressources, font les États pauvres. (R.)

49. AIMER, CHÉRIR.

Nous *aimons* généralement ce qui nous plait, soit personnes, soit toutes les autres choses; mais nous ne *chérissons* que les personnes, ou ce qui fait, en quelque façon, partie de la nôtre, comme nos idées, nos préjugés, même nos erreurs et nos illusions.

Chérir exprime plus d'attachement, de tendresse et d'at-

tention. *Aimer* suppose plus de diversité dans la manière. L'un n'est pas l'objet de précepte ni de prohibition; l'autre est également ordonné et défendu par la loi, selon l'objet et le degré.

L'évangile commande d'*aimer* le prochain comme soi-même, et défend d'*aimer* la créature plus que le Créateur.

On dit des coquettes, qu'elles bornent leur satisfaction à être *aimées;* et des dévotes, qu'elles *chérissent* leur directeur.

L'enfant *chéri* est souvent celui de la famille qui *aime* le moins son père et sa mère. (G.)

50. Aimer mieux, aimer plus.

L'idée de comparaison et de préférence qui est commune à ces deux phrases les fait quelquefois confondre comme entièrement synonymes; cependant elles ont des différences marquées.

Aimer mieux ne marque qu'une préférence d'option, et ne suppose aucun attachement; *aimer plus* marque une préférence de choix et de goût, et désigne un attachement plus grand.

De deux objets dont on *aime mieux* l'un que l'autre, on préfère le premier pour rejeter le second; mais de deux objets dont on *aime plus* l'un que l'autre, on n'en rejette aucun; on est attaché à l'un et à l'autre, mais plus à l'un qu'à l'autre.

Une âme honnête et juste *aimeroit mieux* être déshonorée par les calomnies les plus atroces, que de se déshonorer elle-même par la moindre des injustices, parce qu'elle *aime plus* la justice que son honneur même. (G.)

51. Air, manières.

L'*air* semble être né avec nous; il frappe à la première vue. Les *manières* viennent de l'éducation; elles se développent successivement dans le commerce de la vie.

Il y a à toutes choses un bon *air* qui est nécessaire pour plaire : ce sont les belles *manières* qui distinguent l'honnête homme.

L'*air* dit quelque chose de plus fin; il prévient. Les *manières* disent quelque chose de plus solide; elles engagent. Tel qui déplaît d'abord par son *air*, plaît ensuite par ses *manières*.

On se donne un *air*. On affecte des *manières*.

Les *airs* de grandeur que nous nous donnons mal à propos ne servent qu'à faire remarquer notre petitesse, dont on ne s'apercevroit peut-être pas sans cela. Les mêmes *manières* qui siéent quand elles sont naturelles, rendent ridicules quand elles sont affectées.

Il est assez ordinaire de se laisser prévenir par l'*air* des personnes, ou en leur faveur, ou à leur désavantage; et c'est presque toujours les *manières*, plutôt que les qualités essentielles, qui font qu'on est goûté dans le monde, ou qu'on ne l'est pas.

L'*air* prévenant et les *manières* engageantes sont d'un plus grand secours auprès des dames que le mérite du cœur et de l'esprit.

On dit composer son *air*, étudier ses *manières*.

Pour être bon courtisan, il faut savoir composer son *air*, selon les différentes occurrences, et si bien étudier ses *manières*, qu'elles ne découvrent rien des véritables sentiments. (G.)

52, AIR, MINE, PHYSIONOMIE.

L'*air* dépend non-seulement du visage, mais encore de la taille, du maintien et de l'action. Ce mot est plus fréquemment employé pour ce qui regarde le corps que pour ce qui regarde l'âme. L'*air* grave a beaucoup perdu de son prix; l'*air* avantageux en a pris la place.

La *mine* ne dépend quelquefois que du visage, et d'autres fois elle dépend aussi de la taille, selon qu'on applique ce terme ou à quelque chose d'intérieur, ou au seul extérieur. L'humeur aigre n'est pas incompatible avec la *mine* douce. Un homme de bonne *mine* peut être un homme de peu de valeur.

La *physionomie* se considère dans le seul visage; elle a plus de rapport à ce qui concerne l'esprit, le caractère et les événements de l'avenir. Voilà pourquoi l'on dit une *physionomie*

heureuse, une *physionomie* spirituelle. La plupart des hommes ont leur âme peinte dans leur *physionomie*. (G.)

53. AIS, PLANCHE.

« Je ne connois point de mots plus synonymes que ces deux-là, dit l'abbé Girard. La différence de genre n'en produit aucune dans le sens littéral. Tout ce que j'aperçois de propre à en distinguer le caractère, c'est, dans le mot *planche*, une plus grande étendue de signification, avec un certain rapport au service, qui fait qu'il a des dérivés, et qu'on s'en sert dans le sens figuré; au lieu que celui d'*ais*, privé de tout accessoire, n'est employé que dans un sens littéral, et même si rarement, qu'il paroît vieillir.

« On fait des *ais* de toutes sortes de bois. On passe le ruisseau sur une *planche* : le baptême est la première *planche* qui sauve l'homme du naufrage général causé par le péché d'Adam; et la pénitence est la seconde *planche* pour le tirer de sa chute particulière, et le conduire au port du salut.

« Il me semble, dit M. Beauzée, que le mot *planche* désigne principalement la forme longue et plane d'un corps; de là vient qu'il y a des *planches* de cuivre, et qu'en termes de jardinage, on appelle *planche* un espace de terre plus long que large, et séparé d'un espace pareil par un sentier. Le mot *ais* ne peut se dire que de *planches* de bois, et il renferme en outre dans la signification l'idée spéciale d'une destination particulière. »

Je remarque que les relieurs, les imprimeurs, les fondeurs, les vitriers, appellent quelquefois, sans addition, *ais* des pièces de bois longues, larges et peu épaisses, qui leur servent à divers usages, ce qui sous-entend l'idée de service.

Ais est donc plutôt le mot propre et générique : la *planche* paroît être une espèce d'*ais* d'une certaine largeur et d'une certaine longueur; sans quoi il faut modifier ce mot par un diminutif, et dire *planchette* ou petite *planche*.

L'*ais*, considéré dans sa largeur, ou employé dans ce sens pour servir par sa surface même, comme dans une table, des tablettes, un plancher, etc., est proprement une *planche*; s'il ne sert qu'à serrer ou contenir, s'il est placé de champ, il n'est qu'un *ais*. Il me semble que c'est là le principal office des

ais dans les arts que nous venons de nommer. Boileau dit fort bien que des *ais serrés* forment la clôture du chantre dans le chœur; on dit : *renfermé entre quatre ais*, pour dire, *dans une bière*. (G.)

54. AISE, CONTENT, RAVI.

Ils expriment la situation agréable de l'âme avec une sorte de gradation, où le premier, comme plus foible, se fait ordinairement appuyer de quelque augmentatif. Cette gradation me paroît avoir sa cause dans le plus ou moins d'intimité qu'ont avec l'âme les choses qui lui procurent de l'agrément.

Nous sommes bien *aises* des succès qui ne nous regardent qu'indirectement. L'accomplissement de nos propres désirs, dans ce qui nous concerne personnellement, nous rend *contents*. La forte impression du plaisir fait que nous sommes *ravis*. Lorsqu'on est affecté de basse jalousie, on n'est jamais fort *aise* du bonheur d'autrui. Il ne suffit pas toujours, pour être *content*, d'avoir obtenu ce qu'on souhaitoit; il faut encore voir au-delà l'espérance d'un progrès flatteur. On est *ravi* dans un temps de ce qui ne touche pas dans un autre. (G.)

55. AISÉ, FACILE.

« Ils marquent l'un et l'autre, dit l'abbé Girard, ce qui se fait sans peine; mais le premier de ces mots exclut proprement la peine qui naît des obstacles et des oppositions qu'on met à la chose; et le second exclut la peine qui naît de l'état même de la chose. Ainsi l'on dit que l'entrée est *facile*, lorsque personne n'arrête au passage; et qu'elle est *aisée*, lorsqu'elle est large et commode à passer. Par la raison de cette même énergie, on dit d'une femme qui ne se défend pas, qu'elle est *facile*, et d'un habit qui ne gêne pas, qu'il est *aisé*.

« Il est mieux, ce me semble, de se servir du mot *facile*, en dénommant l'action; et de celui d'*aisé*, en exprimant l'événement de cette action; de sorte que je dirai d'un port commode, que l'abord en est *facile*, et qu'il est *aisé* d'y aborder. »

Facile suppose donc une intelligence; *aisé* s'arrête à l'opération : celui-ci n'a point d'autres rapports; l'autre a un

rapport particulier avec la puissance. Une chose est donc *aisée* en elle-même, quand elle nous laisse sans gêne, au large, à l'aise, avec liberté, commodément. Une chose est *facile* par rapport à nous, quand nous pouvons la faire, quand elle est faisable sans peine, sans effort, sans beaucoup de travail.

On dit qu'un habit est *aisé*, et non pas *facile*, lorsqu'il ne gêne pas.

Un chemin est *facile*, lorsqu'on le trouve sans peine; lorsqu'on y marche sans peine, il est *aisé*. *Facile* annonce, dans la première phrase, une opération de l'esprit; dans la seconde, *aisé* ne marque que l'exercice du corps.

Une chose ne nous paroît pas *facile*, quand vous croyez y voir des difficultés; quand elle a des difficultés, elle n'est pas *aisée*.

Les manières, les airs, une taille, sont *aisés*, c'est-à-dire que leurs mouvements sont libres, dégagés, sans contrainte: le cœur, l'humeur, le caractère, sont *faciles*, c'est-à-dire disposés à faire des actes de bonté, d'indulgence.

Tout est *facile* au génie, c'est une grande puissance; l'habitude rend tout *aisé*, elle exerce.

Il est souvent plus *facile* d'obtenir une grâce de quelqu'un, qu'il n'est *aisé* de parvenir jusqu'à lui. (G.)

56. AISES, COMMODITÉS.

Les *aises* disent quelque chose de voluptueux, et qui tient de la mollesse. Les *commodités* expriment quelque chose qui facilite les opérations ou la satisfaction des besoins, et qui tient de l'opulence.

Les gens délicats et valétudinaires aiment leurs *aises*. Les personnes de goût, et qui s'occupent, recherchent leurs *commodités*. (G.)

57. AJOUTER, AUGMENTER.

On *ajoute* une chose à une autre. On *augmente* la même. Le mot *ajouter* fait entendre qu'on *joint* des choses différentes, ou que, si elles sont de la même espèce, on les *joint* de façon qu'elles ne sont pas confondues ensemble, et qu'on les dis-

tingue encore l'une de l'autre apres qu'elles sont *jointes*. Le mot *augmenter* marque qu'on rend la chose ou plus grande, ou plus abondante, par une addition faite de façon que ce qu'on y *joint* se confonde et ne fasse avec elle qu'une seule et même chose, ou que du moins le tout ensemble ne soit considéré, après la jonction, que sous une idée identique. Ainsi l'on *ajoute* une seconde mesure à la première, et un nouveau corps-de-logis à l'ancien; mais on *augmente* la dose et la maison.

Bien des gens ne se font pas scrupule, pour *augmenter* leur bien, d'y *ajouter* celui d'autrui.

Ajouter est toujours un verbe actif; mais *augmenter* est d'usage dans le sens neutre, comme dans le sens actif.

Notre ambition *augmente* avec notre fortune; nous ne sommes pas plus tôt revêtus d'une dignité, que nous pensons à y en *ajouter* une autre. (G.)

58. AJUSTEMENT, PARURE.

Ce qui appartient à l'habillement complet, quel qu'il soit, simple ou orné, est *ajustement*. Ce qu'on ajoute d'apparent et de superflu, est *parure*. L'un se règle par la décence et la mode; l'autre, par l'éclat et la magnificence.

Un ajustement de goût est plus avantageux à la beauté que de riches *parures*.

Il faut être propre et régulier dans son *ajustement*, sans y paroître trop attentif. L'amour et la *parure* font l'occupation du commun des femmes. (G.)

59. ALARME, TERREUR, EFFROI, FRAYEUR, ÉPOUVANTE, CRAINTE, PEUR, APPRÉHENSION.

Termes qui désignent tous les mouvements de l'âme occasionnés par l'apparence ou la vue du danger.

L'*alarme* naît de l'approche inattendue d'un danger apparent ou réel, qu'on croyoit d'abord éloigné.

La *terreur* naît de la présence d'un événement, ou d'un phénomène que nous regardons comme le pronostic et l'avant-coureur d'une grande catastrophe. La *terreur* suppose une vue moins distincte du danger que l'*alarme*, et laisse plus de jeu à

l'imagination, dont le prestige ordinaire est de grossir les objets. Aussi l'*alarme* fait-elle courir à la défense, et la *terreur* fait-elle jeter les armes. L'*alarme* semble encore plus intime que la *terreur* : les cris nous *alarment*, les spectacles nous impriment de la *terreur*; on porte la *terreur* dans l'esprit, et l'*alarme* au cœur.

L'*effroi* et la *terreur* naissent l'un et l'autre d'un grand danger; mais la *terreur* peut être panique, et l'*effroi* ne l'est jamais. Il semble que l'*effroi* soit dans les organes, et que la *terreur* soit dans l'âme. La *terreur* saisit les esprits; les sens sont glacés d'*effroi* : un prodige répand la *terreur*, la tempête glace d'*effroi*.

La *frayeur* naît ordinairement d'un danger apparent et subit : vous m'avez fait *frayeur*. Mais on peut être *alarmé* sur le compte d'un autre; et la *frayeur* nous regarde toujours en personne. Si l'on a dit à quelqu'un : le danger que vous alliez courir m'*effrayoit*; on s'est mis alors à sa place. La *frayeur* suppose un danger plutôt subit que l'*effroi*, plus voisin que l'*alarme*, moins grand que la *terreur*.

L'*épouvante* a son idée particulière; elle naît, je crois, de la vue des difficultés à surmonter pour réussir, et de la vue des suites terribles d'un mauvais succès. (*Encycl.* I. 227.) Le projet de la fameuse conjuration contre la république de Venise auroit *épouvanté* tout autre que le marquis de Bédemar, dont le génie puissant planoit au-dessus de toutes les difficultés.

La *crainte* naît de ce que l'on connoît la supériorité de la cause qui doit décider de l'événement. La *peur* vient d'un amour excessif de sa propre conservation, et de ce que, connoissant ou croyant connoître la supériorité de la cause qui doit décider de l'événement, on est convaincu qu'elle se décidera pour le mal. On *craint* un méchant homme; on a *peur* d'une bête farouche. Il est juste de craindre Dieu, parce que c'est reconnoître sa supériorité infinie en tout genre, et avouer notre foiblesse; mais en avoir *peur*, c'est en quelque sorte blasphémer, parce que c'est méconnoître celui de ses attributs dont il semble lui-même se glorifier le plus, sa bonté toujours miséricordieuse.

L'*appréhension* est une inquiétude qui naît simplement de

l'incertitude de l'avenir, et qui voit le même degré de possibilité au bien et au mal. (B.)

L'*alarme* naît de ce qu'on apprend; l'*effroi*, de ce qu'on voit; la *terreur*, de ce qu'on imagine; la *frayeur*, de ce qui surprend; l'*épouvante*, de ce qu'on présume; la *crainte*, de ce qu'on sait; la *peur*, de l'opinion qu'on a; et l'*appréhension*, de ce qu'on attend.

La présence subite de l'ennemi donne l'*alarme*; la vue du combat cause l'*effroi*; l'égalité des armes tient dans l'*appréhension*; la perte de la bataille répand la *terreur*; les suites jettent l'*épouvante* parmi les peuples et dans les provinces : chacun *craint* pour soi; la vue du soldat fait *frayeur*; on a *peur* de son ombre. (*Encycl.* ibid.)

60. ALARMÉ, EFFRAYÉ, ÉPOUVANTÉ.

Ces mots désignent en général l'état actuel d'une personne qui craint, et qui témoigne sa crainte par des signes extérieurs. *Épouvanté* est plus fort qu'*effrayé*, et celui-ci qu'*alarmé*.

On est *alarmé* d'un danger qu'on craint; *effrayé*, d'un danger passé qu'on a couru sans s'en apercevoir; *épouvanté*, d'un danger pressant.

L'*alarme* produit des efforts pour éviter le mal dont on est menacé : l'*effroi* se borne à un sentiment vif et passager : l'*épouvante* est plus durable, et ôte presque toujours la réflexion. (*Encycl.* V, 412.)

61. ALLÉGIR, AMENUISER, AIGUISER.

Termes communs à presque tous les arts mécaniques. *Allégir* et *amenuiser* se disent généralement de la diminution qui se fait dans tous les sens au volume d'un corps; avec cette différence, qu'*allégir* se dit des grosses pièces comme des petites, et qu'*amenuiser* ne se dit guère que des petites. On *allégit* un arbre ou une planche, en ôtant partout de son épaisseur; mais on n'*amenuise* que la planche, et non pas l'arbre.

Aiguiser ne se dit que des bords ou du bord : des bords, quand on les met à tranchant sur une meule; au bout, quand

on le rend aigu avec la lime, le marteau et le tranchant, selon la manière et la destination du corps. On *aiguise* un rasoir, une épingle, un pieu, un bâton.

On *allégit*, en diminuant sur toutes les faces un corps considérable : ou en *amenuise* un petit, en le diminuant davantage par une seule face : on l'*aiguise* par les extrémités. Ainsi on *allégit* une poutre; on *amenuise* une volige; on *aiguise* un couteau par l'un de ses bords, un grattoir par les deux, une épée par la pointe, un bâton par le bout ou par les deux bouts. (*Encycl.* II, 356.)

62. ÊTRE ALLÉ, AVOIR ÉTÉ.

Ces deux expressions font entendre un transport local; mais la seconde le double. Qui *est allé*, a quitté un lieu pour se rendre dans un autre; qui *a été*, a de plus quitté cet autre lieu où il s'étoit réuni.

Tous ceux qui *sont allés* à la guerre n'en reviendront pas. Tous ceux qui *ont été* à Rome n'en sont pas meilleurs.

Céphise *est allée* à l'église, où elle sera moins occupée de Dieu que de son amant. Lucinde *a été* au sermon, et n'en est pas devenue plus charitable pour sa voisine. (G.)

Il n'arrive pas qu'on dise, *il a été* pour *il est allé*, mais souvent on dit *il est allé* pour *il a été*, ce qui est une faute assez considérable. Combien de gens disent : *je suis allé* le voir, *je suis allé* lui rendre visite, pour *j'ai été* le voir, *j'ai été* lui rendre visite. La règle qu'il y a à suivre en cela, est que toutes les fois qu'on suppose le retour du lieu, il faut dire : *il a été, j'ai été;* et lorsqu'il n'y a point de retour, il faut dire : *il est allé, je suis allé.* (ANDRY.)

63. ALLER A LA RENCONTRE, AU-DEVANT.

On *va à la rencontre* ou *au-devant* de quelqu'un, dans l'intention d'être plus tôt auprès de lui; c'est l'idée commune de ces deux expressions, et voici en quoi elles diffèrent.

On *va à la rencontre* de quelqu'un, uniquement dans l'intention de le joindre plus tôt, ou pour lui épargner une partie du chemin : le premier motif est de pure amitié ou de curiosité, et suppose quelque égalité; le second motif est de politesse.

On *va au-devant* de quelqu'un pour l'honorer par cette marque d'empressement; c'est un acte de déférence et de cérémonie qui suppose que celui pour qui on le fait est un grand. (R.)

64. ALLIANCE, LIGUE, CONFÉDÉRATION.

« Les liens de la parenté ou d'amitié, dit l'abbé Girard, les avantages de la bonne intelligence, et l'assurance des secours dans le besoin, pour se maintenir, sont les motifs ordinaires des *alliances*. Les *ligues* ont pour but d'abattre un ennemi commun, ou de se défendre contre ses attaques. Les *confédérations* se terminent à quelque exploit particulier.

« C'est entre les souverains que les traités d'*alliance* ont lieu; on y stipule sans fixer de termes, dans l'espérance ou dans la supposition que le temps n'y altérera rien. On admet également dans les *ligues* des souverains et des particuliers; elles ne sont pas censées devoir durer perpétuellement. Il semble que les *confédérations* se forment plus souvent entre des particuliers; elles ne subsistent que jusqu'à l'entière exécution de l'entreprise, et souvent la trahison ou l'indiscrétion en empêchent les suites. » (G.)

Définissons les termes : tirons de leurs définitions leurs différences, et justifions-les par l'usage.

L'*alliance* est une union d'amitié et de convenance établie par des traités solennels entre deux ou plusieurs souverains, des nations, des États, des puissances.

La *ligue* est une union de desseins et de forces, ou plutôt une jonction formée entre plusieurs souverains, entre des partis, des particuliers puissants, par des traités ou des conventions, pour exécuter, par un concours d'opérations, une entreprise commune, et en partager le fruit. La *confédération* est une union d'intérêt et d'appui, contractée avec des conventions particulières entre des corps, des partis, des villes, de petits princes, de petits États, pour faire ensemble cause commune, obtenir le redressement de leurs torts, défendre leurs droits par leur intelligence et leur concours, contre l'usurpation ou l'oppression.

L'*alliance* est une union d'*amitié* et de *convenance* : on stipule dans les traités l'*amitié* comme l'*alliance*, et elle est

fondée sur des rapports qui forment par eux-mêmes une sorte de liens. La *ligue est une union de desseins et de forces;* on y convient d'un projet, et on y règle les forces que chacun doit apporter à l'exécution. La *confédération est une union d'intérêt et d'appui :* on craint alors chacun pour soi, chacun ne peut pas assez pour soi; on fait corps pour faire force.

C'est pourquoi *confédération* ne se dit proprement que dans le sens politique, tandis que les deux autres se prennent aussi dans un sens moral. Ainsi *alliance* signifie mariage, affinité spirituelle, accord ou mélange; *ligue* veut dire brigue, complot, cabale, faction.

Ligue et *confédération* ne s'appliquent qu'aux personnes; *alliance* se dit des choses. Pascal dit, l'*alliance des maximes du monde avec celles de l'Evangile;* et Boileau, que c'est la parfaite *alliance* de la nature et de l'art qui fait la souveraine perfection.

Alliance entre les gens de bien; *confédération* entre les malheureux; *ligue* entre les méchants. La vertu *allie;* le besoin *confédère;* le vice *ligue.*

On s'*allie* pour jouir; on se *confédère* pour agir; on se *ligue* pour triompher.

Il y a dans l'*alliance*, accord; dans la *confédération*, concert; et dans la *ligue*, une impulsion commune.

L'*alliance* unit; la *confédération* associe; la *ligue* rassemble.

L'amitié fait *alliance*; le patriotisme, *confédération*; le schisme, *ligue.*

Les sages s'*allient* ensemble; les gens prudents se *confédèrent;* les opprimés se *liguent.* (R.)

65. ALLURES, DÉMARCHES.

Les *allures* ont pour but quelque chose d'habituel; et les *démarches*, quelque chose d'accidentel.

On a des *allures*, on fait des *démarches*. Celles-ci visent à quelques avantages, ou à quelque satisfaction qu'on veut se procurer : celles-là servent à conserver ou à cacher ses plaisirs.

Nous devons régler nos *allures* par la décence et la circonspection; celles qu'on cache sont suspectes : c'est à l'intérêt et

à la prudence à conduire nos *démarches*; elles aboutissent plus souvent à l'inutilité qu'au succès. (G.)

66. ALONGER, PROLONGER, PROROGER.

Alonger, c'est ajouter à l'un des bouts, ou étendre la matière. *Prolonger*, c'est reculer le terme de la chose, soit par continuité, par délai, ou par production d'incidents. *Proroger*, c'est maintenir l'autorité, l'exercice, ou la valeur audelà de la durée prescrite.

On *alonge* une robe, une tringle, un discours. On *prolonge* une avenue, une affaire, un travail. On *proroge* une loi, une assemblée, une permission, un congé. (G.)

67. AMANT, AMOUREUX.

Il suffit d'aimer pour être *amoureux*. Il faut témoigner qu'on aime pour être *amant*.

On devient *amoureux* d'une femme dont la beauté touche le cœur. On se fait *amant* d'une femme dont on veut se faire aimer; les tendres sentiments naissent en foule dans un homme *amoureux*, les airs passionnés paroissent avec ménagement dans les manières d'un *amant*.

On est souvent très-*amoureux* sans oser paroître *amant*. Quelquefois on se déclare *amant* sans être amoureux.

C'est toujours la passion qui rend *amoureux*; alors la possession de l'objet est l'unique fin qu'on se propose. La raison ou l'intérêt peut rendre *amant*; alors un établissement honnête ou quelque avantage particulier est le but où l'on tend.

Il est difficile d'être *amoureux* de deux personnes en même temps; il n'y a que la Philis de Scire qui se soit trouvée dans le cas d'être *amoureuse* de deux hommes, jusqu'à ne pouvoir donner ni de préférence, ni de compagnon à l'un des deux. Mais il n'est pas rare de voir un *amant* servir tout à la fois plusieurs maîtresses; on en a même vu qui ont poussé le goût de la pluralité jusque dans le mariage. On peut aussi être *amoureux* d'une personne et *amant* de l'autre; on parle à celle que l'intérêt engage à rechercher, tandis qu'on soupire pour celle qu'on ne peut avoir, ou qu'il ne convient pas d'épouser.

L'assiduité détermine l'occasion à favoriser les desseins d'un homme *amoureux*. Les richesses donnent à l'*amant* de grands avantages sur ses rivaux.

Amoureux désigne encore une qualité relative au tempérament; un penchant dont le terme *amant* ne réveille point l'idée. On ne peut empêcher un homme d'être *amoureux:* il ne prend guère le titre d'*amant* qu'on ne le lui permette. (*Encycl.* I, 316.)

J'ajoute, au hasard de rougir de la remarque, que le mot d'*amant* est substantif, que celui d'*amoureux* est adjectif, et qu'il n'y a que le bas peuple qui dise mon *amoureux*, pour dire mon *amant*. Mais je dois cette déférence à un célèbre académicien, qui a observé que le rang de synonymes pourroit faire croire qu'on les met dans la même classe grammaticale, dont l'instruction, n'ayant aucun rapport à la délicatesse du sens, et à la précision des idées, n'est nullement de mon district. (G.)

68. AMANT, GALANT.

Il me semble que le mot *galant*, dans le sens où il est synonyme avec *amant*, n'est plus si en usage qu'il l'étoit autrefois, et que celui-ci s'est seul emparé de la place. Je ne doute pas que la préférence ne vienne des idées accessoires qui les caractérisent, et qui représentent un *amant* comme quelque chose de plus permis et de plus honnête que n'est un *galant:* car le premier parle au cœur, et ne demande que d'être aimé; le second s'adresse au corps, et veut être favorisé. On peut être l'un et l'autre sans aimer véritablement, et uniquement par des vues d'intérêt. Une laide fille qui est riche est sujette à trouver de tels *amants;* et une vieille femme qui paye peut avoir de pareils *galants*.

Un homme se fait *amant* d'une personne qui lui plaît: il devient le *galant* de celle à qui il plaît: dans le premier cas, il peut n'avoir aucun retour; dans le second, il en a toujours.

Les *amants* font honneur aux dames, et flattent leur amour-propre; elles ne les souffrent souvent que par vanité, et demandent en eux de la constance. Les *galants* leur font plaisir,

et fournissent matière à la chronique scandaleuse; elles se les donnent par choix, et veulent qu'ils soient discrets.

Une fille bien élevée ne doit jamais souffrir auprès d'elle d'autres *amants* que ceux que ses parents agréent. Une femme adroite et prudente sait mettre son *galant* au rang des amis de son mari. (G.)

69. AMASSER, ENTASSER, ACCUMULER, AMONCELER.

On commence par *amasser*, ensuite on *accumule;* c'est pourquoi l'on dit *amasser* du bien, *accumuler* des richesses. Autant qu'il est sage d'*amasser* pour jouir, autant y a-t-il de sottise à se priver de la jouissance pour *accumuler*.

L'*amas* est l'assemblage d'une certaine quantité de choses de même nature: on *amasse* du fruit, de l'argent, des provisions, etc. Le *tas* est un *amas* élevé et serré de certaines choses mises les unes sur les autres; on *entasse* sous sur sous, des livres, des marchandises avec ordre ou en désordre. L'*accumulation* ajoute à l'*entassement* l'idée de plénitude, d'abondance toujours croissante; on *accumule* des richesses, des héritages, des arrérages, crime sur crime. Le *monceau* ajoute à ces idées celle de volume, de grandeur, de désordre, de confusion; on *amoncèle* toutes sortes de choses mêlées, des ruines, des cadavres.

Au figuré, la prévoyance *amasse*, l'avarice *entasse*, l'avidité insatiable *accumule*, et après avoir *accumulé*, elle *amoncèle*.

Qui n'*amasse* pas, s'expose à manquer de la chose; qui l'*entasse*, s'en prive; qui l'*accumule*, la dérobe; qui l'*amoncèle*, la détruit.

Amassons des connoissances. N'*entassons* pas l'érudition. *Accumulons* tous les genres de preuves, si nous parlons à tous les genres d'esprits. *Amoncelez* les richesses, si vous voulez être toujours pauvre et malheureux. (R.)

70. AMBASSADEUR, ENVOYÉ, DÉPUTÉ.

Les *ambassadeurs* et les *envoyés* parlent et agissent au nom de leurs souverains, avec cette différence, que les premiers ont une qualité représentative attachée à leur titre, et que les seconds ne paroissent que comme simples ministres autorisés,

et non représentants. Les *députés* peuvent être adressés à des souverains; mais ils n'ont de pouvoir et ne parlent qu'au nom de quelque société subalterne ou corps particulier.

Les fonctions d'*ambassadeur* et d'*envoyé* tiennent au ministre; celles de *député* sont dans l'ordre d'agent.

La magnificence convient à l'*ambassadeur*. L'habileté dans la négociation fait le mérite de l'*envoyé*. Le talent semble devoir être le partage du *député*. (G.)

71. AMBIGUITÉ, DOUBLE SENS, ÉQUIVOQUE.

L'*ambiguité* a un sens général susceptible de diverses interprétations; ce qui fait qu'on a peine à démêler la pensée de l'auteur, et qu'il est même quelquefois impossible de la pénétrer au juste. Le *double sens* a deux significations naturelles et convenables : par l'une, il se présente littéralement, pour être compris de tout le monde; et par l'autre, il fait une fine allusion, pour n'être entendu que de certaines personnes. L'*équivoque* a deux sens : l'un naturel, qui paroît être celui qu'on veut faire entendre, et qui est effectivement entendu de ceux qui écoutent; l'autre détourné, qui n'est entendu que de la personne qui parle, et qu'on ne soupçonne pas même pouvoir être celui qu'elle a intention de faire entendre.

Ces trois façons de parler sont, dans l'occasion, des subterfuges adroits pour cacher sa véritable pensée; mais on se sert de l'*équivoque* pour tromper, de l'*ambiguité* pour ne pas trop instruire, et du *double sens* pour instruire avec précaution.

Il est bas et indigne d'un honnête homme d'user d'*équivoque* : il n'y a que la subtilité d'une éducation scolastique qui puisse persuader qu'elle soit un moyen de sauver du naufrage sa sincérité; car dans le monde elle n'empêche pas de passer pour menteur ou pour malhonnête homme, et elle y donne de plus un ridicule d'esprit très-méprisable. L'*ambiguité* est peut-être plus souvent l'effet d'une confusion d'idées que d'un dessein prémédité de ne point éclairer ceux qui écoutent : on ne doit en faire usage que dans les occasions où il est dangereux de trop instruire. Le *double sens* est d'un esprit fin : la malignité et la politesse en ont introduit

l'usage; il faudroit seulement que ce ne fût jamais aux dépens de la réputation du prochain. (G.)

72. AME FOIBLE, CŒUR FOIBLE, ESPRIT FOIBLE.

Le *foible* du *cœur* n'est point celui de l'*esprit*; le *foible* de l'*âme* n'est point celui du *cœur*. Une *âme foible* est sans ressort et sans action; elle se laisse aller à ceux qui la gouvernent. Un *cœur foible* s'amollit aisément, change facilement d'inclinations, ne résiste point à la séduction, à l'ascendant qu'on veut prendre sur lui, et peut subsister avec un esprit fort; car on peut penser fortement et agir foiblement. L'*esprit foible* reçoit les impressions sans les combattre, embrasse les opinions sans examen, s'effraie sans cause, tombe naturellement dans la superstition. (*Encyc.* VII, 27.)

73. AMITIÉ, AMOUR, TENDRESSE, AFFECTION, INCLINATION.

Ce sont des mouvements du cœur favorables à l'objet vers lequel ils se portent, et distingués entre eux ou par le principe qui les produit, ou par le but qu'ils se proposent, ou par le degré de force qu'ils ont.

Les deux premiers l'emportent sur les autres par la véhémence du sentiment, ce qui leur donne plus d'action; avec cette différence que l'*amour* agit avec plus de vivacité, et l'*amitié* avec plus de fermeté et de constance. Celle-ci triomphe quelquefois dans la concurrence, mais bien plus rarement que l'autre, qui prend toujours le dessus chez les âmes vulgaires, et ne souffre d'être dominé par l'*amitié* que chez les personnes essentiellement raisonnables et vertueuses.

L'*amitié* se forme avec le temps, par l'estime, par la convenance des mœurs et par la sympathie de l'humeur. Elle se propose cette douceur de la vie qui se trouve dans un commerce sûr, dans une confiance bien placée, et dans une ressource assurée de consolation et d'appui au besoin. Sa conduite n'a rien dont on puisse rougir; ses liens sont gracieux; sa manifestation est héroïque.

L'*amour* se forme sans examen et sans réflexion; il est, pour l'ordinaire, l'effet d'un coup-d'œil, et surprend le cœur au moment qu'on s'y attend le moins: il se nourrit des espé-

rances flatteuses d'une parfaite satisfaction et d'une suprême volupté, suggérées par les sens : cherchant à se cacher, il se montre involontairement; ses mouvements sont quelquefois convulsifs, et paroissent, aux yeux des indifférents, tantôt extravagants, tantôt ridicules. C'est une cause assez fréquente de sottises pour soi-même, et d'injustices pour les autres.

L'*ami* souffre l'*amant;* il n'en est point scandalisé, lorsque la conduite en est sage. Mais l'*amant* est toujours inquiet sur l'*ami;* il le craint, il tâche de le ruiner; et les novices, donnant dans le piége, perdent de solides *amis* pour se trop livrer à un amant jaloux qui les abandonne ensuite; de sorte qu'au bout du temps elles se trouvent privées et de l'un et de l'autre.

La *tendresse* est moins une action qu'une situation du cœur. Elle en rabat la fierté, en amollit le courage, et va quelquefois jusqu'à la foiblesse : les femmes en sont plus susceptibles que les hommes. Son but paroit très-désintéressé, toute l'attention s'y portant vers l'objet, sans retour sur soi-même. La sensibilité en fait le caractère; la joie, les larmes en sont des suites assez fréquentes, et même les défaillances, selon les cas et l'état où se trouve ce qui excite ces mouvements de *tendresse.*

L'*affection* est moins forte et moins active que l'*amitié,* et plus tranquille que l'amour : elle est la suite assez ordinaire de la parenté et de l'habitude; elle rend la société gracieuse pour le goût qu'elle y fait prendre, et en bannit la gêne du pur cérémonial.

L'*inclination* n'est pas dans le cœur une situation décidée ni bien formée; c'est plutôt une disposition à aimer qui vient de quelque chose qui plaît dans l'objet vers lequel elle se porte, et ce quelque chose est toujours à nos yeux un agrément ou du corps ou du caractère. Cultivée, elle peut devenir ou *amour* ou *amitié,* selon le goût des personnes et les circonstances de leur état et de leurs mœurs.

Le temps, qui ruine tout, fortifie l'*amitié.* Elle n'a guère d'autre terme que le tombeau, qui n'empêche pas même que la personne qui ne peut plus la sentir ne puisse continuer d'en être l'objet tant que son *ami* lui survit.

L'amour s'use en vieillissant. Il est périodique, parce qu'il est tout au goût, que l'habitude émousse, et que la variété des objets rend le jouet du caprice.

La *tendresse* n'existe qu'autant que l'amour-propre se néglige. L'âge, en rappelant les vieillards entièrement à eux-mêmes, leur fait perdre la sensibilité pour les autres.

Le commerce habituel soutient l'*affection;* l'absence continuée la réduit à rien ou à bien peu de chose.

L'*inclination* est une impression si légère, qu'elle passe presque au moment qu'on cesse de voir; et si le mérite de l'objet ou la découverte de quelque chose de flatteur la soutient, elle ne reste pas long-temps à se transformer en quelqu'un de ces autres sentiments que je viens de définir. (G.)

74. AMOUR, AMOURETTE.

La différence qu'il y a du sérieux au badin à l'égard d'un même objet fait celle de l'*amour* et de l'*amourette*. Celle-ci amuse simplement, et celui-là occupe.

L'*amour* fait tout l'esprit ou toute la sottise de la plupart des femmes; les hommes d'un grand génie s'y livrent rarement, mais ils donnent souvent leur loisir aux *amourettes*. (G.)

75. AMOUR, GALANTERIE.

L'*amour* est plus vif que la *galanterie:* il a pour objet la personne; il fait qu'on cherche à lui plaire, dans la vue de la posséder, et qu'on l'aime autant pour elle-même que pour soi; il s'empare brusquement du cœur, et doit sa naissance à un je ne sais quoi d'indéfinissable qui entraîne les sentiments, et arrache l'estime avant tout examen et sans aucune information. La *galanterie* est une passion plus voluptueuse que l'*amour;* elle a pour objet le sexe; elle fait qu'on noue des intrigues dans le dessein de jouir, et qu'on aime plus pour sa propre satisfaction que pour celle de sa maîtresse; elle attaque moins le cœur que les sens, et doit plus au tempérament et à la complexion qu'au pouvoir de la beauté, dont elle démêle pourtant le détail, et observe le mérite avec des yeux plus connoisseurs ou moins prévenus que ceux de l'*amour*.

L'un a le pouvoir de rendre agréables à nos yeux les per-

sonnes qui plaisent à celle que nous aimons, pourvu qu'elles ne soient pas du nombre de celles qui peuvent exciter notre jalousie; l'autre nous engage à ménager toutes les personnes qui sont capables de servir ou de nuire à nos desseins, jusqu'à notre rival même, si nous voyons jour à pouvoir en tirer avantage.

Le premier ne laisse pas la liberté du choix; il commande d'abord en maître, et règne ensuite en tyran, jusqu'à ce que ses chaînes soient usées par la longueur du temps, ou qu'elles soient brisées par l'effort d'une raison puissante, ou par le caprice d'un dépit soutenu. La seconde permet quelquefois qu'une autre passion décide de la préférence: la raison et l'intérêt lui servent souvent de frein, et elle s'accommode aisément à notre situation et à nos affaires.

L'*amour* nous attache uniquement à nne personne, et lui livre notre cœur sans aucune réserve; en sorte qu'elle le remplit entièrement, et qu'il ne nous reste que de l'indifférence pour toutes les autres, quelque beauté et quelque mérite qu'elles aient. La *galanterie* nous entraîne généralement vers toutes les personnes qui ont de la beauté ou de l'agrément, et nous unit à celles qui répondent à nos empressements et à nos désirs, de façon cependant qu'il nous reste encore du goût pour les autres.

Il semble que l'*amour* se plaise dans les difficultés : bien loin que les obstacles l'affoiblissent, ils ne servent d'ordinaire qu'à l'augmenter: on en fait toujours une de ses plus sérieuses occupations. Pour la *galanterie*, elle ne veut qu'abréger les formalités : le facile l'emporte souvent chez elle sur le difficile. Elle ne sert quelquefois que d'amusement. C'est peut-être par cette raison qu'il se trouve dans l'homme un fonds plus inépuisable pour la *galanterie* que pour l'*amour*; car il est rare de voir un premier *amour* suivi d'un second, et je doute qu'on ait jamais poussé jusqu'à un troisième; il en coûte trop au cœur pour faire souvent de pareilles dépenses : mais les *galanteries* sont quelquefois sans nombre, et se succèdent jusqu'à ce que l'âge vienne en tarir la source.

Il y a toujours de la bonne foi dans l'*amour*; mais il est gênant et capricieux : on le regarde aujourd'hui comme une maladie, ou comme un foible d'esprit. Il entre quelquefois

un peu de friponnerie dans la *galanterie*; mais elle est libre et enjouée : c'est le goût de notre siècle.

L'*amour* grave dans l'imagination l'idée flatteuse du bonheur dans l'entière et constante possession de l'objet qu'on aime; la *galanterie* ne manque pas d'y peindre l'image agréable d'un plaisir singulier dans la jouissance de l'objet qu'on poursuit : mais ni l'un ni l'autre ne peignent alors d'après nature; et l'expérience fait voir que leurs couleurs, quoique gracieuses, sont également trompeuses. Toute la différence qu'il y a, c'est que, l'*amour* étant plus sérieux, on est plus piqué de l'infidélité de son pinceau, et que le souvenir des peines qu'il a données, sert, en les voyant si mal récompensées, à nous dégoûter entièrement de lui : au lieu que la *galanterie* étant plus badine, on est moins sensible à la tricherie de ses peintures; et la vanité qu'on a d'être venu à bout de ses projets console de n'avoir pas trouvé le plaisir qu'on s'étoit figuré.

En *amour*, c'est le cœur qui goûte principalement le plaisir : l'esprit l'y sert en esclave, sans se regarder lui-même; et la satisfaction des sens y contribue moins à la douceur de la jouissance qu'un certain contentement dans l'intérieur de l'âme, que produit la douce idée d'être en possession de ce qu'on aime, et d'avoir les plus sensibles preuves d'un tendre retour. En *galanterie*, le cœur, moins vivement frappé de l'objet, l'esprit plus libre pour se replier sur lui-même, et les sens plus attentifs à se satisfaire, y partagent le plaisir avec plus d'égalité : la jouissance y est plus agréable par la volupté que par la délicatesse des sentiments.

Lorsqu'on est trop tourmenté par les caprices de l'*amour*, on travaille à se détacher, et l'on devient indifférent. Quand on est trop fatigué par les exercices de la *galanterie*, on prend le parti de se reposer, et l'on devient sobre.

L'excès fait dégénérer l'*amour* en jalousie, et la *galanterie* en libertinage. Dans le premier cas, on est sujet à se troubler la cervelle; dans le second, on est en danger de perdre la santé.

L'*amour* ne messied pas aux filles; mais la *galanterie* ne leur convient nullement, parce que le monde ne leur permet que de s'attacher, et non de se satisfaire. Il n'en est pas ainsi à

l'égard des femmes, on leur passe la *galanterie*, mais l'*amour* leur donne du ridicule. Il est à sa place qu'un jeune cœur se laisse prendre d'une belle passion : le spectateur, naturellement touché, s'intéresse assez volontiers à ce spectacle, et par conséquent n'y trouve point à blâmer; au lieu qu'un cœur soumis au joug du mariage qui cherche encore à se livrer à une passion aussi tyrannique qu'aveugle lui paroît faire un écart digne de censure ou de risée. C'est peut-être par cette raison qu'une fille peut, avec l'*amour* le plus fort, se conserver encore la tendre amitié de ceux de ses amis qui se bornent aux sentiments que produisent l'estime et le respect; et qu'il est bien difficile qu'une femme mariée qui s'avise d'aimer quelqu'un de ce tendre et parfait *amour*, n'éloigne ses autres amis, ou qu'elle ne perde beaucoup de l'estime et de l'attachement qu'ils avoient pour elle. Cela vient de ce que, dans la première circonstance, l'*amour* parle toujours son ton, et jamais ne prend celui de la simple amitié : ainsi les amis, ne perdant rien de ce qui leur est dû, ne sont pas alarmés de ce qu'on donne à l'amant. Mais, dans la seconde circonstance, l'*amour* parle et se conduit sur l'un et l'autre ton; l'amant fait l'ami : de façon que les autres, s'ils ne sont écartés, sentent du moins diminuer la confiance, voient changer les manières, et ont leur part de l'indifférence universelle qui naît de ce nouvel attachement; ce qui suffit pour leur donner de justes alarmes; et plus leur amitié est délicate, noble et fondée sur l'estime, plus ils sont touchés de se voir ôter ce qu'ils méritent, pour être accordé le plus souvent à un étourdi que l'*amour* peint comme sage aux yeux d'une folle.

Le mystère est, pour une femme mariée, encore plus nécessaire dans le cas de l'*amour* que dans celui de la *galanterie*, parce que, dans celui-ci, elle risque seulement la réputation de sa vertu; et dans l'autre, elle risque également celle de sa vertu et de son esprit; car on dit alors qu'elle n'est pas plus sage qu'une autre, mais qu'elle est plus novice.

On a dit que l'*amour* étoit propre à conserver les bonnes qualités du cœur, mais qu'il pouvoit gâter l'esprit; et que la *galanterie* étoit propre à former l'esprit, mais qu'elle pouvoit gâter le cœur. L'usage du monde justifie cet axiome en ce qui



regarde l'esprit; l'*amour* lui ôte et la liberté et le discernement, au lieu que la *galanterie* en fait jouer les ressorts. Pour le cœur, c'est toujours le caractère personnel qui en décide; ces deux passions s'y conforment dans les divers sujets qui en sont atteints : si l'une avoit du désavantage à cet égard, ce seroit sans doute l'*amour*, parce qu'étant plus violent que la *galanterie*, il excite plus la vindication contre ceux qui le barrent ou qui lui occasionnent du mécontentement; et qu'étant aussi plus personnel, il fait agir avec plus d'indifférence envers tous ceux qui n'en sont point l'objet, ou qui ne le flattent pas. La preuve en est dans l'expérience : on voit assez ordinairement une femme *galante* caresser son mari de bonne grâce, et ménager ses amis; au lieu que ceux-ci deviennent insipides, et le mari un objet d'aversion, à une femme prise dans les filets de l'*amour*. On voit aussi plus de choix dans la *galanterie*; c'est toujours ou la figure, ou l'esprit, ou l'intérêt, ou les services, ou la commodité du commerce, qui déterminent : mais dans l'*amour* toutes ces choses manquent quelquefois à l'objet auquel on s'attache, et ses liens sont alors comme des miracles, dont la cause est également invisible et impénétrable. (G.)

M. l'abbé Girard a traité ces deux mots comme synonymes; et il est certain que tous deux supposent la différence des sexes et l'inclination de l'un pour l'autre. Mais ils ont des différences si grandes et si marquées, que voici un écrivain qui prononce qu'ils ne sont pas synonymes. Sans adopter cette décision et sans l'approuver, je me contenterai de rapporter ici les distinctions sur lesquelles on l'a fondée. (B.)

La *galanterie* est l'enfant du désir de plaire, sans un attachement fixe qui ait sa source dans le cœur. L'*amour* est le charme d'aimer et d'être aimé.

La *galanterie* est l'usage de certains plaisirs qu'on cherche par intervalle, qu'on varie par dégoût et par inconstance. Dans l'*amour*, la continuité du sentiment en augmente la volupté, et souvent son plaisir s'éteint dans les plaisirs mêmes.

La *galanterie*, devant son origine au tempérament et à la complexion, finit seulement quand l'âge vient en tarir la source. L'*amour* brise en tout temps ses chaînes par l'effort

d'une raison puissante, par le caprice d'un dépit soutenu, ou bien encore par l'absence; alors il s'évanouit, comme on voit le feu matériel s'éteindre.

La *galanterie* entraîne vers toutes les personnes qui ont de la beauté ou de l'agrément, nous unit à celles qui répondent à nos désirs, et nous laisse du goût pour les autres. *L'amour* livre notre cœur sans réserve à une seule personne, qui le remplit tout entier; en sorte qu'il ne nous reste que de l'indifférence pour toutes les autres beautés de l'univers.

La *galanterie* est jointe à l'idée de conquête, par faux honneur ou par vanité. *L'amour* consiste dans le sentiment tendre, délicat et respectueux; sentiment qu'il faut mettre au rang des vertus

La *galanterie* n'est pas difficile à démêler; elle ne laisse entrevoir, dans toutes sortes de caractères, qu'un goût fondé sur les sens. L'*amour* se diversifie selon les différentes âmes sur lesquelles il agit; il règne avec fureur dans Médée, au lieu qu'il allume, dans les naturels doux, un feu semblable à celui de l'encens qui brûle sur l'autel.

Ovide tient les propos de la *galanterie*, et Tibulle soupire l'*amour*.

L'amour est souvent le frein du vice, et s'allie d'ordinaire avec les vertus. La *galanterie* est un vice; car c'est le libertinage de l'esprit, de l'imagination et des sens : c'est pourquoi, suivant la remarque de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, les bons législateurs ont toujours banni le commerce de *galanterie* que produit l'oisiveté, et qui est cause que les femmes corrompent avant même que d'être corrompues, qui donne un prix à tous les riens, rabaisse ce qui est important, et fait que l'on ne se conduit que sur les maximes du ridicule que les femmes s'entendent si bien à établir. (*Encycl.* XVII, 754.)

On a prétendu que la *galanterie* étoit le léger, le délicat, le perpétuel mensonge de l'*amour*. Mais peut-être l'*amour* ne dure-t-il que par les secours que la *galanterie* lui prête : ne seroit-ce pas, parce qu'elle n'a pas lieu entre les époux, que l'*amour* cesse?

L'amour malheureux exclut la *galanterie*; les idées qu'elle inspire demandent de la liberté d'esprit, et c'est le bonheur qui la donne.

Les hommes véritablement *galants* sont devenus rares : ils semblent avoir été remplacés par une espèce d'hommes avantageux, qui, ne mettant que de l'affectation dans ce qu'ils font, parce qu'ils n'ont point de grâce, et que du jargon dans ce qu'ils disent, parce qu'ils n'ont point d'esprit, ont substitué l'ennui de la fadeur aux charmes de la *galanterie*. (*Encycl.* VII, 428.)

76. AMUSER, DIVERTIR.

Amuser, c'est s'occuper légèrement l'esprit, de manière qu'on ne sente pas le poids du temps ou du travail : *divertir*, c'est occuper agréablement et plus fortement l'esprit, de manière qu'on ne sente, en quelque sorte, le temps que par une succession de plaisirs soutenus. Le temps passe, quand on s'*amuse*; quand on se *divertit*, on jouit du temps. Le plaisir qui nous *amuse* est léger et frivole; le plaisir qui nous *divertit* est plus vif, plus fort, plus senti.

M. d'Alembert a, selon sa coutume, parfaitement distingué les nuances qui séparent ces deux termes. « *Divertir*, dans la signification propre du latin, ne signifie autre chose que détourner son attention d'un objet, en la portant sur un autre; mais l'usage présent a de plus attaché à ce mot une idée de plaisir qu'on prend à l'objet qui nous occupe. *Amuser*, au contraire, n'emporte pas toujours l'idée du plaisir; et quand cette idée s'y trouve jointe, elle exprime un plaisir plus foible que le mot *divertir*. Celui qui s'*amuse* ne peut avoir d'autre sentiment que l'absence de l'ennui; c'est là même tout ce qu'emporte le mot *amuser*, pris dans sa signification rigoureuse : on va à la promenade pour s'*amuser*, à la comédie pour se *divertir*. On dira une chose que l'on fait pour tuer le temps, cela n'est pas fort *divertissant*, mais cela *amuse* : on dira aussi, cette pièce m'a assez *amusé*; mais cette autre m'a fort *diverti*.

« On ne peut pas dire d'une tragédie, qu'elle *amuse*, parce que le genre de plaisir qu'elle fait est sérieux et pénétrant, et qu'*amuser* emporte une idée de frivolité dans l'objet, et d'impression légère dans l'effet qu'elle produit : on peut dire que le jeu *amuse*, que la tragédie occupe, et que la comédie *divertit*. »

Ce qui *amuse* l'un *divertit* l'autre, selon la manière dont ils sont l'un et l'autre affectés.

> **Un lecteur sage fuit un vain** ***amusement,***
> **Et sait mettre à profit son** ***divertissement.***
>
> **Boileau.**

Avec des contes on vous *amuse;* avec des fêtes on vous *divertit.*

On s'*amuse* de tout, mais on ne se *divertit* pas de tout. Il faut ou bien peu d'esprit ou bien de l'esprit pour *s'amuser* de tout : il faut être bien malade d'esprit ou de corps pour que rien ne nous *divertisse.*

A force de se *divertir*, on devient incapable de *s'amuser.* Les gros joueurs s'ennuient à jouer petit jeu; les liqueurs fortes ôtent le goût de toute autre boisson; l'habitude des grands plaisirs rend le plaisir insipide.

Le *divertissement,* s'il n'est pas assaisonné, dégénère en simple *amusement.*

« C'est une chose étrange, dit Pascal, que de considérer ce qui plaît aux hommes dans les jeux et les *divertissements.* Il est vrai qu'occupant l'esprit, ils le détournent du sentiment de ses maux; ce qui est réel : mais ils ne l'occupent que parce que l'esprit s'y forme un objet imaginaire de passion auquel il s'attache...... Qu'on fasse, ajoute-t-il, jouer pour rien, tel homme qui passe sa vie sans ennui, en jouant tous les jours peu de chose, il ne s'y échauffera pas et s'y ennuiera; ce n'est donc pas l'*amusement* seul qu'il cherche; un *amusement* languissant et sans passion l'ennuiera. Il faut qu'il s'échauffe, qu'il se pique.... qu'il se forme un objet de passion qui excite son désir, sa colère, sa crainte, son espérance. »

> **Notre esprit, malgré nous, se répand au-dehors,**
> **Et sur d'autres objets aime à porter sa vue.**
> **De là viennent ces jeux, ces** ***divertissements***
> **Que tout le monde cherche avec des soins extrêmes,**
> **Et qui ne sont au fond que des** ***amusements***
> **Dont tous les divers changements**
> **Savent nous empêcher de penser à nous-mêmes.**

On s'*amuse* assez bien seul; mais seul, on ne se *divertit* guère.

Les jeux tranquilles, sédentaires, froids, ne font guère qu'*amuser*; il faut quelque chose d'animé, de bruyant, de tumultueux pour *divertir*; des lectures nous *amusent*; des danses nous *divertissent*. (R.)

77. AN, ANNÉE.

Un service particulièrement destiné au calcul est l'accessoire qui caractérise et distingue le mot *an*. Voilà pourquoi il se place ordinairement dans les dates avec les nombres, et qu'il se trouve rarement avec les épithètes qualificatives. Au lieu que le mot *année* est plus propre à être qualifié, et ne figure pas de si bonne grâce avec les mêmes nombres.

Les *années* fertiles doivent, dans un État bien policé, empêcher la disette de se faire sentir dans les *années* stériles.

L'*année* heureuse est celle qu'on passe sans ennui et sans infirmité.

L'*an* me semble être un élément déterminé du temps; il est dans la durée ce que le point est dans l'étendue. De là vient que l'on dit *an*, pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée. Comme on considère le point sans étendue, on envisage l'*an* sans attention à sa durée.

Mais l'*année* est envisagée comme étant elle-même la durée déterminée d'un *an* et divisible en ses parties : l'*année* a douze mois, 365 jours, et quatre saisons. De là vient que l'on qualifie l'*année* par les événements qui en ont rempli la durée. (B.)

78. ANCÊTRES, AÏEUX, PÈRES.

Ces expressions ne sont synonymes que lorsque, sans avoir égard à sa propre famille, on les applique en général et indistinctement aux personnes de la nation, qui ont précédé le temps auquel nous vivons. Elles diffèrent en ce qu'il se trouve entre elles une gradation d'ancienneté; de façon que le siècle de *nos pères* a touché au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de tous.

Les usages changent si promptement en France, que, si *nos pères* revenoient au monde, ils ne reconnoitroient point l'éducation qu'ils ont donnée à leurs enfants, et *nos aïeux* imagineroient que des étrangers ont pris la place de leurs neveux. Quelque respectable que soit ce que nous tenons de *nos ancêtres*, il ne doit point l'emporter sur ce que dicte la raison.

Nous sommes descendants les uns des autres; mais si l'on veut particulariser cette descendance, il faut dire que nous sommes les enfants de *nos pères*, les neveux de *nos aïeux*, et la postérité de *nos ancêtres*. [1] (B.)

79. ANCÊTRES, PRÉDÉCESSEURS.

Chacun de ces mots désigne ceux à qui l'on succède dans un certain ordre; et c'est la différence de cet ordre qui fait celle de la signification des deux termes. Le premier est relatif à l'ordre naturel; le second, à l'ordre politique ou social. Nous succédons à nos *ancêtres* par voie de génération; leur sang coule dans nos veines. Nous succédons à nos *prédécesseurs* par voie de fait et de substitution; leurs emplois ont passé de leurs mains dans les nôtres.

Les *ancêtres* d'un roi sont les hommes de qui il descend par le sang; ses *prédécesseurs* sont les rois qui ont occupé le même trône avant lui. Ainsi les rois de France, depuis Philippe le Hardi jusqu'à Henri III, sont les *prédécesseurs* de Henri IV, sans être ses *ancêtres*. Les princes de la maison de Bourbon, en remontant depuis Antoine, roi de Navarre, jusqu'à Robert, comte de Clermont, fils de saint Louis, sont les *ancêtres* de Henri IV, et non ses *prédécesseurs* sur le trône de France. (B.)

[1] Le lecteur me pardonnera si je lui rappelle à ce sujet cette belle strophe d'Horace. (Od. III, vj, 45.)

Damnosa quid non imminuit dies?
Ætas parentum, *pejor* avis, *tulit*
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem *vitiosiorem*.

80. ANCIENNEMENT, JADIS, AUTREFOIS.

Ces mots désignent le temps passé, de façon qu'il ne tient plus au présent : mais *anciennement* le désigne comme reculé; *jadis*, comme simplement détaché, et n'est guère d'usage que dans le style familier de la narration; *autrefois* le désigne non-seulement comme détaché du présent, mais encore comme différent pour les accompagnements.

Il est aussi injuste de juger de ce qui se pratiquoit *anciennement* par ce qui est aujourd'hui en usage, qu'il est ridicule de vouloir régler les usages présents par ce qui étoit observé. *Jadis* on pressoit les convives à boire; aujourd'hui on ne les y invite pas même. Les choses changent selon les circonstances; ce qui étoit bon *autrefois* peut n'être plus à propos. (B.)

81. ANE, IGNORANT.

On est *âne* par disposition d'esprit, et *ignorant* par défaut d'instruction. Le premier ne sait pas, parce qu'il ne peut apprendre; et le second, parce qu'il n'a point appris.

L'*âne* a pu s'appliquer à l'étude, mais son travail a été inutile. L'*ignorant* ne s'est pas donné cette peine.

A quoi bon parler science devant des *ânes?* leurs oreilles ne sont pas faites pour ce langage. Ce n'est pas toujours inutilement qu'on en parle devant des *ignorants;* ils peuvent profiter de ce qu'on dit.

L'*ânerie* est un défaut qui vient de la nature du sujet; et l'*ignorance* est un défaut que la paresse entretient. Celle-ci est moins pardonnable; mais celle-là rend plus méprisable.

Les *ânes*, pour l'ordinaire, ne connoissent ni ne sentent pas même le mérite de la science; les *ignorants* se le figurent quelquefois tout autre qu'il n'est. (G.)

82. ANÉANTIR, DÉTRUIRE.

Ce qu'on *détruit* cesse de subsister, mais il en peut rester des vestiges; ce qu'on *anéantit* disparoit tout-à-fait. Ce dernier mot a plus de force que l'autre, de façon que l'*anéantissement* est une *destruction* totale.

Détruire s'emploie ordinairement, dans le sens littéral, pour les choses composées et faisant corps par l'union de

leurs parties; *anéantir* ne se dit littéralement que de l'être simple dans les proportions de physique; ailleurs, il a toujours un sens hyperbolique.

Le temps *détruit* tout. Conçoit-on que ce qui existe puisse être *anéanti?* C'est un plaisir de voir un orgueilleux *anéanti* par un plus superbe que lui. (G.)

83. ANESSE, BOURIQUE.

On donne l'un ou l'autre de ces noms au même animal, selon l'aspect sous lequel on en parle : *ânesse* le présente, dans l'ordre de la nature, comme bête femelle propre à la génération et à donner du lait, dont les ordonnances de médecine ont rendu l'usage fréquent; *bourique* le présente, dans l'ordre des animaux domestiques, comme bête de charge.

Le premier n'a point d'acception figurée; le second est quelquefois métaphoriquement appliqué aux personnes ignares et non instruites, soit hommes, soit femmes. (G.)

84. ANIMAL, BÊTE, BRUTE.

Il se trouve ici une différence réciproque dans l'étendue de la signification. Autant le premier de ces mots l'emporte sur le second dans un des districts du langage, autant, dans un autre district, le second l'emporte sur le premier; de sorte qu'ils deviennent également genre et espèce l'un de l'autre.

En langage dogmatique, *animal* indique le genre, et *bête* indique l'espèce.

En langage vulgaire, *animal*, se restreignant dans des bornes plus étroites, ne s'applique qu'à une partie de ce qui est compris sous le nom de *bête*, c'est-à-dire à celles d'une certaine grandeur, et non aux plus petites. On diroit donc : Le lion est un *animal* dangereux, la puce est une petite *bête* très-incommode. Ces dénominations, employées au figuré, forment des invectives. Celle d'*animal* attaque la grossièreté des manières ou l'impertinence de la conduite : celle de *bête* attaque le manque d'esprit ou d'intelligence.

« *Bête*, dit M. Diderot, se prend souvent par opposition à

un *homme*. L'homme a une âme, mais quelques philosophes n'en accordent pas aux *bêtes*.

« *Brute* est un terme de mépris qui ne s'applique qu'en mauvaise part. Il s'abandonne à son penchant comme la *brute*.

« *Animal* est un terme générique qui convient à tous les êtres organisés vivants. L'animal vit, agit, se meut de lui-même.

« Si on considère l'*animal* comme pensant, voulant, agissant, réfléchissant, on restreint sa signification à l'espèce humaine; si on le considère comme borné dans toutes les fonctions qui marquent de l'intelligence et de la volonté, et qui semblent lui être communes avec l'espèce humaine, on le restreint à la *bête;* si on considère la *bête* dans son dernier degré de stupidité, et comme affranchie des lois de la raison et de l'honnêteté, selon lesquelles nous devons régler notre conduite, nous l'appellerons *brute.* » (Encycl.)

Fixons l'idée vigoureuse de chacun de ces termes. L'*animal* est littéralement l'être qui *respire :* ce mot vient de *animus,* âme, souffle, respiration. La *bête* est l'être qui *mange :* ce mot vient de *ed, es, est,* manger. La *brute* est l'être qui *broute :* ce mot vient de la racine *bro, brou,* manger, broyer, restreinte à une manière particulière de manger.

Au figuré, nous renchérissons sur la qualification de *bête*, en disant *bête brute,* ou d'une personne qu'elle est *bête à manger du foin.*

Le mot *animal* désigne un règne particulier de la nature, par opposition à *végétal* et à *minéral.*

Le mot *bête* caractérise une classe d'animaux, par opposition à l'homme.

Le mot *brute* indique les sortes de *bêtes* les plus dépourvues de sentiment et livrées à l'instinct le plus grossier, par opposition à celles qui montrent de la connoissance, de l'intelligence, de la sensibilité.

Ces trois dénominations s'appliquent injurieusement à l'homme. Vous l'appellerez *animal,* pour lui reprocher les défauts ou les imperfections des purs animaux, mais surtout la grossièreté, la rudesse, la brutalité des manières et de la conduite. Vous l'appellerez *bête,* lorsque vous l'accuserez de

déraison, d'incapacité, d'ineptie, de maladresse, de sottise, d'imbécillité. Vous l'appellerez *brute* dans le cas où vous voudrez peindre en un mot la déraison complète, l'extrême bêtise, la stupidité parfaite, et mieux encore l'aveugle *brutalité*, l'impétuosité féroce, la licence effrénée des penchants et des mœurs (R.)

65. ANNULER, INFIRMER, CASSER, RÉVOQUER.

Les deux premiers de ces quatre mots s'appliquent uniquement aux actes qui font règle entre les hommes, et les deux derniers s'appliquent non-seulement aux actes, mais encore aux personnes.

Annuler se dit pour toutes sortes d'actes, soit législatifs, soit conventionnels. Cette opération se fait par une disposition contraire, provenant ou d'une autorité supérieure, ou de ceux mêmes dont l'acte est émané.

Une obligation réciproque est *annulée* par les parties qui se la sont imposée, lorsqu'elles en conviennent; mais si l'acte d'obligation est authentique, il faut que celui qui l'*annule* le soit aussi.

Infirmer ne se dit que des actes législatifs, ou jugements prononcés par des juges subalternes; et le pouvoir d'*infirmer* n'appartient qu'au tribunal supérieur dans le ressort duquel se trouve situé l'inférieur. Ce terme ne s'adapte point aux arrêts des cours supérieures; aucun tribunal ne les *infirme*, mais celui d'en-haut peut les *casser*. Les sentences du Châtelet et des présidiaux étoient quelquefois *infirmées* par les arrêts du Parlement.

Casser renferme une idée accessoire d'ignominie lorsqu'on le dit des personnes en place; et lorsqu'il regarde les actes, il emporte une idée d'autorité souveraine. On *casse* un officier, un arrêt. Ce mot suppose toujours, par sa signification, l'exercice d'un pouvoir absolu, lors même qu'on s'en sert métaphoriquement dans cette expression, *casser aux gages*, qui s'applique souvent à un amant congédié, à un agent qu'on cesse d'employer, à un ami qu'on abandonne, et aux connoissances auxquelles on renonce.

Révoquer, c'est, quant aux personnes, leur ôter simplement, sans aucun accessoire d'ignominie, la place ou la di-

gnité qu'on leur avoit confiée; et, quant aux actes, c'est déclarer qu'ils perdent leur vigueur et restent comme non avenus. Le droit de *révoquer* n'appartient qu'à celui qui a le droit d'établir. On *révoque* un intendant, un procureur, une loi, les pouvoirs donnés pour agir ou parler en son nom. (G.)

86. ANTÉRIEUR, ANTÉCÉDENT, PRÉCÉDENT.

Antérieur signifie particulièrement ce qui *est*, l'existence, la manière relative d'exister : une édition *antérieure* à une autre *existoit* auparavant.

Antérieur porte l'idée propre du temps plus *avancé* dans le passé, d'une priorité de temps appelée par cette raison *antériorité*. Par extension, il désigne une priorité de situation ou d'aspect. Nous disons *la face antérieure d'un bâtiment,* comme une *époque antérieure*.

Antécédent, quoique propr. à marquer une priorité de temps, sert plutôt à indiquer une priorité d'ordre, de rang, de place, de position ou de marche, avec cette circonstance particulière, qu'il dénote un rapport d'influence, de dépendance, de connexité, de liaison établie entre l'un et l'autre objet. Ainsi, en logique, il marque le rapport du principe avec la conséquence; en théologie, celui d'un décret, d'une volonté qui influe sur un autre décret, ou sur une action; en mathématiques, celui d'une induction d'un terme à l'autre; en grammaire, celui d'un mot qui entraîne un régime ou demande un complément. Dans l'enthymême, le conséquent est tiré de l'*antécédent;* dans la proposition grammaticale, l'*antécédent* a une liaison nécessaire avec le *subséquent,* etc.

Précédent détermine une priorité ou de temps ou d'ordre, mais une priorité immédiate, de manière qu'un objet touche à l'autre sans aucun intermédiaire. L'événement *précédent* est celui qui est arrivé immédiatement avant celui dont on parle; tandis qu'un événement *antérieur* est seulement arrivé auparavant, et n'a qu'une priorité vague et indéterminée.

Antérieur et *précédent* sont du langage ordinaire; *antécédent* n'est que du langage didactique. Ce dernier est quel-

quefois employé substantivement, et les autres sont de purs adjectifs. (R.)

87. ANTIPHRASE, CONTRE-VÉRITÉ.

Façons d'énoncer le contraire de ce qu'on veut faire entendre. Les érudits ont fait savamment *antiphrase;* le bon gaulois auroit dit bonnement *contre-phrase,* comme il a dit *contre-vérité.*

Si vous dites d'un homme qui fait une lâcheté, que c'est un brave homme, l'ironie est dans les mots ou la qualification; c'est une *antiphrase.* Si vous remerciez, dans les termes ordinaires, un ennemi du mauvais service qu'il vous a rendu, l'ironie est dans le fond même des choses; c'est une *contre-vérité.*

L'académie définit ainsi *l'antiphrase* et la *contre-vérité:* L'*antiphrase* est une *figure* par laquelle on emploie un mot ou une façon de parler dans un sens contraire à sa véritable signification; la *contre-vérité* est une *proposition* qu'on fait pour être entendue en un sens contraire à celui que portent les paroles. Votre intention fait donc la *contre-vérité,* et votre diction l'*antiphrase.* L'*antiphrase* est une figure, une figure de mots; la *contre-vérité* est une feinte, un jeu de pensées. Le savant connoît et découvre l'*antiphrase;* le peuple connoît et sent la *contre-vérité.* (R.)

88. ANTRE, CAVERNE, GROTTE

« Ce sont, dit l'abbé Girard, des retraites champêtres faites de la seule main de la nature, ou du moins à son imitation, lorsque l'art s'en mêle, et dans lesquelles on peut se mettre à l'abri des injures du temps. Mais l'*antre* et la *caverne* présentent des retraites obscures et affreuses, qui ne semblent propres qu'à des bêtes fauves; au lieu que la *grotte,* n'excluant ni la lumière ni même les ornements gracieux, quoique rustiques, peut être l'habitation de l'homme solitaire, et sert souvent à orner les jardins. Le mot de *caverne* paroît enchérir sur celui d'*antre,* par la profondeur, par la clôture, et par un rapport plus formel à la férocité de celui qui peut y habiter. »

L'idée distinctive de l'*antre* est celle d'enfoncement, de profondeur; son aspect intérieur offre d'abord l'obscurité, une épaisse obscurité, une horreur effrayante : sa propriété relative est de dérober à la vue, d'environner de ténèbres, d'ensevelir comme au fond d'un puits.

L'idée distinctive de la *caverne* est celle de concavité, de voûte ou d'arc : son aspect intérieur offre d'abord un grand vide, un creux énorme, une large contenance et une clôture : sa propriété relative est de couvrir, enfermer, protéger ou défendre de tous côtés, mettre à couvert et à l'abri.

L'idée distinctive de la *grotte* est celle d'une cavité, d'un réduit qui n'est, par lui-même, ni aussi noir et enfoncé que l'*antre*, ni aussi creusé et aussi vaste que la *caverne*: son aspect intérieur offre une petite *caverne*, qui, plutôt que d'effrayer et de rebuter, aura de l'utilité et des attraits : sa propriété relative est de cacher, d'isoler, de tenir à l'écart, de prêter un abri commode, une retraite solitaire, un lieu de repos, un asile susceptible, ou naturellement paré d'agréments simples et rustiques. (R.)

89. APOCRYPHE, SUPPOSÉ.

Ce qui est *apocryphe* n'est ni prouvé ni authentique. Ce qui est *supposé* est faux et controuvé.

Les protestants regardent comme *apocryphes* quelques-uns des livres que l'Église romaine a mis dans son canon comme divins et authentiques. L'histoire *apocryphe* de la papesse Jeanne a été également réfutée et soutenue par des savants de l'une et de l'autre communion.

La donation *supposée* de Constantin a été long-temps un point d'histoire non contesté. Que de faits *supposés*, crus encore de notre temps, malgré nos prétendues lumières! (G.)

90. APOTHÉOSE, DÉIFICATION.

L'*apothéose* est la cérémonie par laquelle les empereurs romains étoient, après leur mort, transmis au nombre des dieux : c'est sur cette idée que quelqu'un a fait l'*apothéose* de mademoiselle de Scudéri, et que nous canonisons nos saints.

La *déification* est l'acte d'une imagination superstitieuse et craintive, qui suppose la divinité où il n'y a que la créature, et qui, en conséquence, lui rend un culte de religion. Les hommes, avant la rédemption, *déifioient* tout, jusqu'aux bœufs et aux oignons. (G.)

91. APAISER CALMER.

Le vent *s'apaise,* dit l'abbé Girard; la mer se *calme.* A l'égard des personnes, lorsqu'elles sont en courroux ou dans la fureur de l'emportement, il est question de les *apaiser :* mais il s'agit de les *calmer* lorsqu'elles sont dans l'émotion que produisent la trop grande crainte du mal, la terreur et le désespoir. Ainsi le mot d'*apaiser* a lieu pour ce qui vient de la force ou de la violence; et celui de *calmer,* pour ce qui est de trouble ou d'inquiétude. Une soumission nous *apaise,* une lueur d'espérance nous *calme.* (G.)

Apaiser signifie, à la lettre, induire, ramener à la *paix;* et *calmer,* ramener le *calme,* rendre *calme.*

Après que la colère d'un jaloux est *apaisée,* il reste toujours à *calmer* ses soupçons.

Apaiser, c'est ramener, rétablir, mettre, ou définitivement ou par degrés, la paix, c'est-à-dire l'ordre commun et convenable des choses, l'accord et l'harmonie entre les objets, un *calme* entier, parfait, profond et permanent. *Calmer* n'annonce souvent qu'un *calme* léger et gradué, des adoucissements, des modérations, des diminutions successives; enfin il exprime le *calme,* le repos, ce qui paroît repos après le grand trouble, un *calme* qui n'est quelquefois qu'apparent, ou qui, quoique réel, peut être bientôt suivi de trouble et d'orage.

Apaiser signifie littéralement arrêter, fixer; et *calmer,* laisser, diminuer, comme il a été dit.

Une tempête, un incendie, un orage, se *calment* ou se modèrent quelquefois, et se raniment ensuite avec plus de violence qu'auparavant; lorsqu'ils *s'apaisent,* qu'ils commencent à *s'apaiser,* ils se *calment* toujours de plus en plus; ils ne font plus que baisser, ils tirent à leur fin.

Les négociations *calment* les esprits; les conventions les *apaisent.*

Les paroles douces vous *calment*; une juste satisfaction vous *apaise*.

Vos soins ont *calmé* ma douleur; le temps l'*apaisera*. (R.)

92. APPAT, LEURRE, PIÉGE, EMBUCHE.

On montre les deux premiers, et l'on cache les deux derniers dans la même vue.

L'*appât* et le *leurre* agissent pour nous tromper : l'un sur le cœur, par les attraits; l'autre sur l'esprit, par les fausses apparences. Le *piége* et l'*embûche*, sans agir sur nous, attendent que nous y donnions : on est pris dans l'un, surpris par l'autre; et ils ne supposent de notre part ni un mouvement de cœur, ni erreur de jugement, mais seulement de l'ignorance ou de l'inattention. (G.)

93. APPELER, ÉVOQUER, INVOQUER.

Nous *appelons* les hommes et les animaux qui vivent avec nous et autour de nous sur la terre. Nous *évoquons* les mânes des morts et les esprits infernaux, dont le séjour est censé être dans le sein de la terre. Nous *invoquons* la Divinité, les saints, les puissances célestes, et tout ce que nous regardons comme au-dessus de nous, soit par l'habitation dans les cieux, soit par la dignité et le pouvoir sur la terre.

On *appelle* simplement par le nom, ou en faisant signe de venir. On *évoque* par des prestiges, soit paroles, soit actions mystérieuses. On *invoque* par les vœux et par la prière. L'usage d'*évoquer* les morts, dans le paganisme, n'étoit fondé que sur ce qu'on les croyoit capables de répondre aux vivants. On *invoque* Apollon et les Muses : c'est exciter son imagination, et tâcher de la monter sur le ton de l'ouvrage qu'on entreprend. On *invoque* aussi son ange gardien dans les dangers que l'on court. (G.)

94. APPLAUDISSEMENTS, LOUANGES.

Quoique ces deux mots s'appliquent également aux choses et aux personnes, il me semble cependant voir dans les *applaudissements* un accessoire qui les rend plus propres aux choses, soit actions, soit discours; et je remarque, dans les *louanges*, un rapport plus particulier aux personnes.

On *applaudit* en public, et au moment que l'action se passe, ou que le discours est prononcé. On *loue*, dans toutes sortes de circonstances, les personnes absentes ainsi que les présentes, et non-seulement en conséquence de ce qu'elles ont fait ou dit ; mais encore en conséquence des talents qu'elles ont acquis, et des qualités, soit de l'âme, soit du corps, dont la nature les a gratifiées.

Les *applaudissements* partent de la sensibilité au plaisir que nous font les choses ; une simple acclamation, un battement de mains, suffisent pour les exprimer. Les *louanges* sont supposées avoir leur source dans le discernement de l'esprit, elles ne peuvent être énoncées que par la parole.

On est toujours flatté des *applaudissements*, de quelque façon qu'ils soient donnés ; il se trouve même des gens qui les recherchent par la voie des cabales. Il n'en est pas ainsi des *louanges* ; elles ne plaisent qu'autant qu'elles paroissent sincères et qu'elles sont délicates ; l'apprêt et la trivialité en diminuent le mérite ; on en craint de plus l'ironie. (G.)

95. APPLICATION, MÉDITATION, CONTENTION.

Ce sont différents degrés de l'attention que donne l'âme aux objets dont elle s'occupe : de manière qu'*attention* est le terme générique, et les trois autres énoncent des idées spécifiques.

L'*application* est une attention suivie et sérieuse ; elle est nécessaire pour connoître le tout. La *méditation* est une attention détaillée et réfléchie ; elle est indispensable pour connoître à fond. La *contention* est une attention forte et pénible ; elle est inévitable pour démêler les objets compliqués, et pour écarter ou vaincre les difficultés.

L'*application* suppose la volonté de savoir ; elle exige de l'assiduité à l'étude. La *méditation* suppose le désir d'approfondir ; elle exige de l'exactitude dans les détails ; et de la justesse dans les comparaisons. La *contention* suppose de la difficulté, ou même de l'importance dans la matière ; elle exige une résolution ferme de n'en rien ignorer, et du courage pour n'être ni effrayé des difficultés, ni rebuté par la peine.

Le succès de l'*application* dépend d'une raison saine ;

celui de la *méditation,* d'une raison pénétrante et exercée; celui de la *contention,* d'une raison forte et étendue.

Les jeunes gens, comme les autres, sont capables d'attention; elle ne suppose ni acquis, ni suite, ni efforts : mais la légèreté de leur âge et leur inexpérience les empêchent souvent d'avoir de l'*application;* l'une, en mettant obstacle à l'assiduité de leur attention; l'autre, en leur laissant ignorer l'intérêt qu'ils auroient à savoir. L'art des instituteurs consiste donc à mettre à profit les accès momentanés d'attention que montrent leurs élèves; à fixer, mais non à forcer la légèreté qui leur est essentielle; à saisir, même à faire naître les occasions de leur faire connoître ou sentir combien il seroit avantageux de savoir : si cela ne suffit pas pour les déterminer à l'*application,* il faut recourir à la ruse, et les y amener par des motifs pressants d'émulation. S'ils ne *s'appliquent* pas, comme on pourroit le faire dans un âge plus avancé, il faut les traiter avec indulgence, mais toutefois sans foiblesse : il ne seroit pas juste de vouloir exiger d'eux des *méditations* profondes, puisqu'elles ne peuvent convenir qu'à des hommes faits, cultivés et exercés. Ce seroit bien pis de les mettre dans le cas de ne pouvoir se tirer de leur tâche qu'à force de *contention*; et malheureusement les livres élémentaires qu'on leur met dans les mains sont si mal digérés, si peu lumineux, si éloignés des vrais principes; la plupart des maîtres qui osent se charger de les instruire, ont si peu d'aptitude pour cette importante fonction, qu'il n'est guère possible que les germes des talents ne se trouvent ou étouffés dès leur naissance par un trop juste dégoût, ou rendus stériles par des efforts prématurés. (B.)

96. APPOSER, APPLIQUER.

On *appose* le scellé. On *applique* un emplâtre sur le mal, des feuilles d'or ou d'argent sur l'ouvrage, un soufflet sur la joue. Ainsi *appliquer* se dit pour la chose qu'on impose sur une autre par conglutination ou par forte impression. *Apposer* n'est que du style de pratique; on s'il a quelque autre usage, alors il regarde ce qu'on adapte à une chose comme partie intégrante du tout. (G.)

97. APPRÉCIER, ESTIMER, PRISER.

Apprécier, c'est juger du prix courant des choses dans le commerce de la vente et de l'achat; *estimer*, c'est juger de la valeur réelle et intrinsèque de la chose; *priser*, c'est mettre un prix à ce qui n'en a pas encore, du moins de connu.

Ces trois mots sont également d'usage dans le sens moral ou figuré, et ils y conservent à peu près les mêmes caractères de distinction que dans le littéral. On *apprécie* les personnes et les choses par la conséquence ou l'inutilité dont elles sont dans le commerce de la société civile. On les *estime* par leur propre mérite, soit du cœur, soit de l'esprit. On les *prise* par le cas qu'on témoigne en faire. Les personnes vertueuses ne sont pas *appréciées* à un haut prix, quoiqu'elles soient beaucoup *estimées*.

Celui qui rend le plus de service doit être le plus *prisé*. (G.)

98. APPRENDRE, S'INSTRUIRE.

Il semble qu'on *apprenne* d'un maître, en écoutant ses leçons; et qu'on *s'instruise* par soi-même en faisant des recherches.

Il faut plus de docilité pour *apprendre*, et il y a beaucoup plus de peine à *s'instruire*.

Quelquefois on *apprend* ce qu'on ne voudroit pas savoir; mais on veut toujours savoir les choses dont on *s'instruit*.

On *apprend* les nouvelles publiques par la voix de la Renommée. On *s'instruit* de ce qui se passe dans le cabinet, par ses soins et par son attention à observer et à s'informer.

Qui sait écouter, sait *apprendre*. Qui sait faire parler, sait *s'instruire*.

Il arrive souvent qu'on oublie ce qu'on avoit *appris*; mais il est rare d'oublier les choses dont on s'est donné la peine de *s'instruire*.

Celui qui *apprend* un art ou une science est dans l'ordre des écoliers. Celui qui s'en *instruit* a le mérite de maître.

Pour devenir habile, il faut commencer par *apprendre* de

ceux qui savent, et travailler à s'*instruire* soi-même, comme si l'on n'avoit rien appris. (G.)

99. APPRÊTÉ, COMPOSÉ, AFFECTÉ.

Ces épithètes désignent quelque chose de recherché dans l'air et les manières des personnes.

Apprêté, ce qui a de l'apprêt, comme la toile gommée, la dentelle empesée, l'étoffe lustrée. *Composé*, ce qui est *posé* symétriquement, compassé, arrangé avec art. *Affecté*, ce qui est fait avec dessein, recherche, effort, exagération, d'une manière trop marquée où l'art se trahit.

L'homme *apprêté* veut se donner de la consistance et du lustre; l'homme *composé*, du poids et de l'importance; l'homme *affecté*, des airs et du relief.

Le premier se travaille pour se faire valoir : c'est un rôle de théâtre. Le second se montre pour vous imposer ou en imposer : c'est un rôle à manteau. Le dernier s'étale pour paroître : c'est la charge d'un rôle.

L'homme *affecté* ne veut que paroître tel, qu'il le soit ou qu'il ne le soit pas. L'homme *composé* veut paroître tel qu'il croit devoir être ou se montrer. L'homme *apprêté* veut paroître mieux et plus qu'il n'est en effet.

Vous reconnoitrez l'homme *apprêté*, à sa roideur, à sa contrainte, à sa recherche : il n'a ni la flexibilité, ni le moelleux, ni l'abandon qu'il faudroit avoir. Vous reconnoitrez l'homme *composé* à sa gravité, à sa froideur, à sa lenteur, à sa réserve, au travail apparent de la réflexion, ou à son air de circonspection : il n'a ni cette ouverture, ni cette mobilité, ni cette facilité qu'exigeroient les circonstances. Vous reconnoîtrez l'homme *affecté*, à la charge, à l'excès, à l'effort, à la prétention, à cette sorte d'indiscrétion qui fait que la prétention se décèle : il n'a point la modération, le naturel, la retenue, la mesure qu'il convient de garder.

Il est difficile d'avoir beaucoup d'orgueil sans être *composé*, beaucoup de vanité sans être *affecté*, beaucoup d'amour-propre sans être *apprêté*.

On est principalement *apprêté* dans le discours; *composé* dans l'air et la contenance; *affecté* dans le langage et les manières.

La précieuse est *apprêtée:* la prude, *composée;* la minaudière, *affectée.*

Le pédantisme est *apprêté;* l'hypocrisie est *composée;* la coquetterie est *affectée.* (R.)

100. APPRÊTER, PRÉPARER, DISPOSER.

Apprêter, travailler à rendre une chose propre et *prête* pour sa destination : *prest, presser, presse, prêt, près,* marquent la hâte et la proximité; *apprêt* marque l'industrie et le soin curieux. *Préparer,* travailler d'avance à mettre en état les choses nécessaires pour une fin : *pré* veut dire en avant, d'avance; *parer,* ou plutôt le latin *parare,* signifie proprement *mettre; séparer,* mettre à part; *comparer,* mettre une chose avec une autre, vis-à-vis d'une autre; *se parer,* se mettre en état de paroître. *Disposer,* travailler à poser et à arranger d'une manière convenable et fixe les choses dont on a besoin pour ses desseins; *dis* marque la diversion, la différence, une nouvelle manière d'être; *poser* signifie fixer en un lieu, asseoir.

On *apprête* pour faire ce qu'on va faire; on *prépare* pour être en état de faire ce qu'on doit faire; on *dispose* pour s'arranger de manière à pouvoir faire ce qu'on se *propose* de faire. Le premier annonce une exécution ou une jouissance prochaine; le second, une exécution ou une jouissance future; le troisième, une exécution ou une jouissance projetée.

Il y a dans le mot *apprêter* une idée d'industrie et de recherche; dans le mot *préparer,* une idée de prévoyance et de diligence; dans le mot *disposer,* une idée d'intelligence et d'ordre. (R.)

101. APPROBATION, AGRÉMENT, CONSENTEMENT, RATIFICATION, ADHÉSION.

Termes qui énoncent tous le concours de la volonté d'une seconde personne à l'égard de ce qui dépend de la volonté d'une première.

Approbation est celui qui a le sens le plus général; il se rapporte également aux opinions de l'esprit et aux actes de la volonté, et peut s'appliquer au présent, au passé et à l'avenir.

Agrément ne se rapporte qu'aux actes de la volonté, et peut aussi s'appliquer aux trois circonstances du temps. *Consentement* et *ratification* sont deux termes spécifiques, relatifs aux actes de la volonté, mais dont le premier ne s'applique qu'aux actes du présent ou de l'avenir, et le second ne se dit qu'à l'égard des actes du passé. *Adhésion* n'a rapport qu'aux opinions et à la doctrine.

L'*approbation* dépend des lumières de l'esprit, et suppose un examen préalable. L'*agrément*, le *consentement* et la *ratification* dépendent uniquement de la volonté, et supposent intérêt ou autorité. L'*adhésion* n'est qu'un acte de la volonté, qui fait également abstraction des lumières de l'esprit et des passions du cœur, quoique la volonté ne puisse jamais y être déterminée que par l'une de ces deux voies.

L'*approbation* simple des censeurs les plus exacts ne prouve pas qu'ils aient trouvé l'ouvrage bon; elle certifie seulement qu'ils n'y ont rien vu qui doive en empêcher la publication, et qu'ils ne s'y opposent point. La conduite d'un homme de bien est digne de l'*approbation* et des éloges de ses concitoyens. Quand on a donné son *consentement* à un traité, soit avant qu'on le conclût, soit au moment qu'il se faisoit, ou qu'on y a accédé depuis pour le *ratifier*, on est censé avoir donné son *agrément*, soit aux actes préliminaires qui étoient nécessaires à la conclusion, soit aux actes postérieurs autorisés par les clauses du traité. L'*adhésion* sincère à la doctrine de l'Église catholique est un acte de foi nécessaire pour le salut : au lieu que l'*adhésion* à une doctrine qu'elle réprouve est un acte de schisme ou d'hérésie, incompatible avec le salut. (B.)

102. S'APPROPRIER, S'ARROGER, S'ATTRIBUER.

C'est se faire de son autorité privée un droit quelconque, ou du moins y prétendre.

S'*approprier*, se rendre *propre*, se faire une sorte de *propriété*, prendre *pour* soi ce qui ne nous appartenoit pas. S'*arroger*, requérir avec hauteur, prétendre avec insolence, s'*attribuer* avec dédain ce qui n'est pas dû, plus qu'il n'est dû. S'*attribuer*, prétendre à une chose, se l'*adjuger*, se l'*appliquer* de sa propre autorité.

L'homme avide *s'approprie;* l'homme vain *s'arroge;* l'homme jaloux *s'attribue.*

L'intérêt fait qu'on *s'approprie;* l'audace, qu'on *s'arroge;* l'amour-propre, qu'on *s'attribue.*

On *s'attribue* une invention, un ouvrage, un succès. On *s'arroge* des titres, des prérogatives, des prééminences. On *s'approprie* un champ, un effet, un meuble.

On est assez communément disposé à *s'approprier* la chose qu'on trouve, quand on n'en connoît pas le maître; à *s'arroger* comme un droit le service ou les hommages qui nous étoient volontairement rendus; à *s'attribuer* un succès auquel on aura seulement contribué ou concouru. (R.)

103. APPUI, SOUTIEN, SUPPORT.

L'*appui* fortifie : on le met tout auprès, pour résister à l'impulsion des corps étrangers. Le *soutien* porte; on le place au-dessous, pour empêcher de succomber sous le fardeau. Le *support* aide; il est à l'un des bouts, pour servir de jambage.

Une muraille est *appuyée* par des arcs-boutants. Une voûte est *soutenue* par des colonnes. Le toit d'une maison est *supporté* par les gros murs.

Ce qui est violemment poussé, ou ce qui penche trop, a besoin d'*appui*. Ce qui est excessivement chargé, ou trop lourd par soi-même, a besoin de *soutien*. Les pièces d'une certaine étendue qui sont élevées ont besoin de *supports*.

On met des *appuis* pour tenir les choses dans une situation droite; des *soutiens*, pour les rendre solides; des *supports*, pour les maintenir dans le lieu de leur élévation.

Dans le sens figuré, l'*appui* a plus de rapport à la force et à l'autorité; le *soutien* en a plus au crédit et à l'habileté; le *support* en a davantage à l'affection et à l'amitié.

On cherche, dans un protecteur puissant, de l'*appui* contre ses ennemis. Quand les raisons manquent, on a recours à l'autorité pour *appuyer* ses sentiments. Ce n'est pas les plus honnêtes gens de la cour qu'il faut choisir pour *soutiens* de la fortune, mais ceux qui ont le plus de crédit auprès du prince. On ne se repent guère d'une entreprise où l'on se

voit *soutenu* d'un habile homme. Des amis, toujours disposés à parler en notre faveur, et toujours prêts à nous ouvrir leur bourse, sont de bons *supports* dans le monde.

Le vrai chrétien ne cherche d'*appui* contre la malignité des hommes que dans l'innocence et la droiture de sa conduite; il fait de son travail le plus solide *soutien* de sa fortune, et regarde la parfaite soumission aux ordres de la Providence comme le plus inébranlable *support* de sa félicité. (G.)

104. APPUYER, ACCOTER.

Quoique *appuyer* soit plus en usage, et qu'*accoter* ait vieilli, il me semble néanmoins que celui-ci se conserve encore lorsqu'il s'agit de tiges : on dit *appuyer* un mur, *accoter* un arbre, une colonne. (G.)

Accoter se dit dans le style familier, en jardinage, en marine, dans le blason, etc. C'est un mot utile qui a son idée particulière. *Appuyer* est un mot très-usité dans le sens propre et dans le figuré; il sert comme de genre aux mots *accoter, accouder, adosser*, et autres qui expriment différentes manières d'*appuyer*. On le considère encore comme synonyme de *soutenir*, tenir ferme, soit en tenant le corps par-dessous, comme la colonne soutient la voûte, soit en la soutenant par-dessus, comme la corde soutient le lustre, etc. (R.)

Cette différence dans l'usage, continue l'abbé Girard, m'en fait remarquer une dans la force et la valeur intrinsèque de ces mots; c'est qu'*appuyer* a plus de rapport à la chose qui soutient, et qu'*accoter* en a davantage à celle qui est soutenue.

Voilà pourquoi, dans le sens réciproque, on accompagne ordinairement le mot d'*appuyer* d'un cortége convenable, et qu'on laisse aller seul celui d'*accoter*. Cela paroîtra et s'entendra mieux par l'exemple suivant. Pourquoi s'*appuyer* sur un autre, quand on est assez fort pour se soutenir soi-même? Les airs penchés du petit-maître lui donnent une attitude habituelle qui fait qu'il ne se place jamais qu'il ne s'*accote*. (G.)

105. A PRÉSENT, PRÉSENTEMENT, ACTUELLEMENT, MAINTENANT.

A présent indique un temps présent plus ou moins étendu, par opposition à un autre temps plus ou moins éloigné, ou bien indéfini. Ainsi vous direz qu'*en remontant aux époques les plus reculées de l'histoire vous trouverez l'usage des armoiries, ainsi que celui des monnoies, établis* alors *comme* à présent. Vous direz de même, *les principes de l'économie sociale sont* à présent *connus; ils* rétabliront l'ordre, la justice, la prospérité, l'âge d'or, *lorsque* Dieu enverra sur la terre un Sauveur.

On dira également : la force du corps gagnoit jadis des batailles, *à présent* c'est le canon; oui, sans doute, mais c'est la débilité des corps qui ruine les armées.

Présentement désigne un *présent* plus borné, plus limité, plus circonscrit; il signifie *à présent même*, dans le moment, tout à l'heure, sous peu, sans délai, sans retard; exclusivement à tout autre temps qui ne seroit pas plus ou moins prochain. Une maison est à louer *présentement*, dans le temps même où l'écriteau est apposé, pour le terme présent. Vos préparatifs sont tout faits, il n'y a *présentement* qu'à partir; on part sans délai.

Actuellement exprime un temps encore plus précis et plus court, le temps, le moment, l'instant où l'on parle, où l'action se fait, où l'événement arrive. Ce mot s'applique fort proprement aux premiers temps, aux premiers commencements d'un changement, d'une révolution, d'un état nouveau, puisqu'il n'emporte que la durée d'un acte ou d'une action qui *s'effectue*. Un malade est *actuellement* hors de danger, au moment où le danger cesse. Un homme d'Etat entre *actuellement* au conseil, où il n'était pas encore entré. Il arrive *actuellement* beaucoup de vaisseaux dans un port que la paix, la liberté de la navigation et celle du commerce viennent d'ouvrir.

Maintenant signifie littéralement *pendant qu'on y tient la main*, et qu'on a les choses en main, qu'on est après. Il désigne donc la suite ou la continuation d'une chose, la liaison ou la transition d'une partie à une autre, et, fort élé-

gamment, l'opposition, le contraste de deux événements successifs, de deux objets relatifs l'un à l'autre. Ainsi un orateur indique, par le mot *maintenant*, le passage d'une division à une autre. Nous venons de considérer le beau côté de la médaille, voyons-en *maintenant* le revers. Tel est l'état où sont *maintenant* les affaires.

A présent est un mot très-usité; il a remplacé presque partout *présentement*; mais il ne se dit qu'en prose, ou, tout au plus, dans des poésies légères, *sermoni propiora*: vous le trouverez même assez rarement employé par nos grands orateurs.

Présentement a perdu la vogue qu'il avoit dans tous les genres de prose, et même dans l'éloquence. Les lettres de madame de Sévigné, et tous les ouvrages de ce genre, prouvent que c'étoit le mot ordinaire de la conversation. On l'emploie aujourd'hui si peu, que bientôt il sentira le vieux style.

Actuellement se dit pour *présentement* plus qu'il ne s'écrit, peut-être parce qu'il a l'air didactique de l'adjectif *actuel*; il a le mérite d'un sens précis.

Maintenant est un mot de tous les styles, familier aux poëtes comme aux orateurs, et très-souvent employé dans la signification commune à ses synonymes, par la raison que ceux-ci sont exclusifs de certains genres. (R.)

106. ARME, ARMURE.

Arme est tout ce qui sert au soldat dans le combat, soit pour attaquer, soit pour se défendre. *Armure* n'est d'usage que pour ce qui sert à le défendre des atteintes ou des effets du coup, et seulement dans le détail, en nommant quelque partie du corps: on dit, par exemple, une *armure* de tête et une *armure* de cuisse; mais on ne dit pas en général, *les armures*, on se sert alors du mot d'*armes*.

Ce qu'il y a de plus beau dans don Quichotte, n'est pas de le voir revêtu de ses *armes*, combattre contre des moulins à vent, et prendre un bassin à barbe pour une *armure* de tête.

On n'alloit autrefois au combat qu'après avoir revêtu de son *armure* particulière chaque partie de son corps, pour empêcher ou diminuer l'effet de l'*arme* offensive; aujourd'hui

l'on y va sans toutes ces précautions : est-ce valeur ? étoit-ce poltronnerie ? Je ne le crois pas. Le goût et la mode ont décidé de ces usages, ainsi que de tous les autres. (G.)

107. ARMES, ARMOIRIES.

Signes symboliques qui distinguent les personnes, les familles, les communautés, les peuples, etc. Ces symboles se peignoient, se gravoient, s'appliquoient sur les *armes*, sur le bouclier, sur l'écu, etc. De là l'usage de dire *armes* pour *armoiries*. Ce dernier mot est le nom propre de la chose ; le premier n'est employé que dans une acception détournée.

Les Romains désignoient les *armoiries* par le mot *insignia* : mais ils donnoient aussi quelquefois le même sens au mot d'*armes*, comme l'a fait Virgile, lorsqu'il décrit la fondation de Padoue :

Armaque fixit
Troïa. Æneid. l. I.

Il est sensible que le mot *armes* ne doit pas être employé dans le sens d'*armoiries*, toutes les fois qu'il formeroit une équivoque. Ainsi le blason est la science des *armoiries*, et non celle des *armes* : en général, *armoiries* est le mot propre de la science ; *armes*, celui de l'usage commun. (R.)

108. AROMATE, PARFUM.

Aromate, du grec *ἄρωμα*, d'*ἄιρω*, je porte, j'élève, et *ὄσμὴ* odeur, senteur. *Parfum*, formé de *fum*, fumée, vapeur, et de *par*, à travers, entièrement. L'*aromate* est le corps d'où s'élève une odeur : le *parfum* est la senteur qui s'élève d'un corps. Tel est le sens primitif de ce dernier mot, comme son acception commune ; mais il se dit aussi du corps odorant, tandis qu'*aromate* ne se dit jamais de l'odeur même ou de la vapeur. L'*aromate* a un *parfum* ou une senteur ; et il est un *parfum* ou un corps propre à parfumer. L'*aromate* exhale des vapeurs agréables ; le *parfum* s'exhale, ou il est exhalé.

Pris pour le corps même qui parfume, le *parfum* est à l'*aro-*

mate comme le genre est à l'espèce. Tout *aromate* est ou peut être *parfum*; tout *parfum* n'est pas *aromate*. L'*aromate* appartient uniquement au règne végétal : les *parfums* sont tirés des différents règnes. Les racines des végétaux, tels que le gingembre, l'iris de Florence; les bois, tels que l'aloës, le sassafras; les écorces, comme la cannelle, le macis, le citron; les herbes ou les feuilles, le baume, le basilic, la mélisse; les fleurs, la violette, la rose, le safran; les fruits et semences, le girofle, le cumin, la baie de laurier; les gommes ou racines, le storax, le benjoin, l'encens, la myrrhe, sont des *aromates* et des *parfums*. Le musc, la civette, l'ambre jaune ou succin (du moins comme on l'a cru fort long-temps) sont des *parfums* et non des *aromates*. (R.)

109. ARRACHER, RAVIR.

Ces mots ont une origine commune : *r*, *ra*, et une foule de leurs dérivés marquent la rudesse, la force. *Rac* veut proprement dire, déchirer, briser; *rap* ou *rau*, prendre de force, entraîner avec impétuosité, dérober. L'*a* d'*arracher* exprime l'action de tirer à soi.

Arracher, c'est tirer à soi et enlever avec violence, avec peine un objet qui, retenu par un autre, se défend contre vos efforts. *Ravir*, c'est prendre, enlever par un tour de force ou d'adresse un objet qui ne se défend pas ou qui est mal défendu. On *arrache* un arbre, une dent, un clou enfoncé dans un mur; on *ravit* des biens, une proie, des choses mal gardées. La première action est plus lente et plus violente; l'objet résiste : la seconde est plus prompte et plus subtile, comme celle de dérober; l'objet est en quelque manière surpris. Ces deux mots conservent parfaitement au figuré leur idée propre.

Le soldat effréné *arrache* la fille des bras de sa mère, et lui *ravit* l'honneur.

L'importunité *arrache* un consentement, la subtilité le *ravit*.

On *ravit* à une femme ses faveurs, plutôt qu'on ne les lui *arrache*.

Élien rapporte le conte suivant, tiré des fables *Sybaritiques*.

Un enfant, conduit par son pédagogue, dérobe une figue sèche à un marchand qu'il rencontre dans la rue; le pédagogue, en le reprenant aigrement de *ravir* le bien d'autrui, lui *arrache* la figue et la mange. Ce conte est l'abrégé d'une très-grande partie de l'histoire. (R.)

110. ARTISAN, OUVRIER.

L'un et l'autre sont gens de peine et occupés de la main. L'*artisan* exerce un *art* mécanique; l'ouvrier fait un genre quelconque d'*ouvrage*. Le premier est un homme de métier; le second un homme de travail. L'*artisan* professe, l'*ouvrier* pratique. Un particulier qui fait pour son plaisir de beaux ouvrages, au tour, par exemple, est un bon *ouvrier*, mais il n'est pas *artisan*. Cette distinction est visiblement fondée sur la valeur propre des mots; le mot d'*ouvrier* a donc un sens plus étendu que celui d'*artisan*. L'agriculture n'a pas des *artisans*, elle a des *ouvriers*. Du rapport qu'il y a entre l'*ouvrier* et l'*ouvrage*, il est résulté qu'on dit figurément *ouvrier* quand il s'agit d'*ouvrage* d'esprit : *Ces vers sont du bon ouvrier ou du bon faiseur*, et non *du bon artisan*.

On se sert du mot *ouvrier*, lorsqu'on veut représenter les gens à l'œuvre, surtout quand ils sont en nombre et de différentes classes. Ainsi vous avez à votre château beaucoup d'*ouvriers*, soit *artisans*, comme maçons, menuisiers; soit *artistes*, comme peintres, sculpteurs. Il y a une moisson abondante, mais peu d'*ouvriers*; il y a dans un atelier d'*artisan* beaucoup d'*ouvriers* employés.

Dans un atelier ou une boutique, le maître est plutôt l'*artisan* proprement dit ou par excellence; les compagnons sont les *ouvriers*; les *ouvriers* travaillent pour le maître, l'*artisan* en chef travaille pour le public : celui-ci est une espèce d'entrepreneur; les autres sont des gens de journée ou à gages.

Dans quel cas faut-il figurément employer l'un plutôt que l'autre? c'est ce qu'on nous laisse à découvrir. Il me semble qu'*artisan* se dit communément pour *auteur*, *inventeur*, *créateur*; ou celui qui règle, dirige, conduit la chose; et qu'*ouvrier* signifie plutôt *exécuteur*, *négociateur*, *agent*, ou celui

qui travaille, opère, met en œuvre les moyens. Ainsi je dirois plutôt qu'un homme est l'*artisan* de sa maison, de son malheur, d'une calomnie, d'une fiction qu'il crée, qu'il invente, qu'il fabrique, qu'il forme; et qu'il est l'*ouvrier* d'une paix, d'une entreprise, d'une révolution, d'une conjuration qu'il négocie, qu'il réalise, qu'il poursuit, qu'il effectue : mais on ne se sert guère aujourd'hui, dans ces cas-là, que du mot *artisan*. (R.)

III. ASILE, REFUGE.

Lieux où l'on se met en sûreté, à l'abri, à couvert.

Dès qu'on craint un danger, on cherche un *asile :* assailli d'un péril, on cherche un *refuge*. Il faut un *asile* pour le besoin; dans la nécessité, un *refuge*. On se retire, on se sauve dans un *asile :* on se jette, on se sauve dans un *refuge*.

Un port est en tout temps un *asile :* dans la tempête, c'est un *refuge*. Le voyageur égaré cherche un *asile;* et poursuivi, un *refuge*. Le *refuge* suppose un grand danger : l'*asile* n'en exclut aucun.

Le favori d'Arcadius, le premier qui fit abolir le droit d'*asile*, ne tarda point à chercher un *refuge* contre la mauvaise fortune.

Préparons-nous un *asile* dans notre propre cœur, et un *refuge* dans les bras de la Providence

Le juste a besoin d'*asile*, car il a toujours à craindre : le pécheur a besoin de *refuge*, car il est toujours menacé et poursuivi, du moins par sa conscience.

M. l'abbé Poule dit du vrai chrétien, dans son sermon *sur la Foi*, qu'il est l'*asile* de la veuve et de l'orphelin, et un *refuge* de miséricorde.

L'*asile* ne se prend que pour une retraite honnête et respectable, et il n'en est pas de même du *refuge*. La solitude est un *asile* pour les contemplatifs : les brigands ont des *refuges* comme les bêtes féroces. Les réduits où s'assemblent des joueurs, des vagabonds, des fainéants, s'appellent des *refuges*, et non des *asiles*. (R.)

112. Assez, suffisamment.

Ces deux mots regardent également la quantité : avec cette différence, qu'*assez* a plus de rapport à la quantité qu'on veut avoir, et que *suffisamment* en a plus à la quantité qu'on veut employer.

L'avare n'en a jamais *assez;* il accumule et souhaite sans cesse. Le prodigue n'en a jamais *suffisamment;* il veut toujours dépenser plus qu'il n'a.

On dit, c'est *assez,* lorsqu'on n'en veut pas davantage : et l'on dit, en voilà *suffisamment,* lorsqu'on en a précisément ce qu'il en faut pour l'usage qu'on en veut faire.

A l'égard des doses et de tout ce qui se consomme, *assez*, paroît marquer plus de quantité que *suffisamment :* car il semble que, quand il y en a *assez*, ce qui seroit de plus y seroit de trop; mais que, quand il y en a *suffisamment*, ce qui seroit de plus n'y feroit que l'abondance, sans y être de trop. On dit aussi d'une petite portion et d'un revenu médiocre, qu'on en a *suffisamment;* mais on ne dit guère qu'on en a *assez.*

Il se trouve dans la signification d'*assez* plus de généralité; ce qui, lui donnant un service plus étendu, en rend l'usage plus commun : au lieu que *suffisamment* renferme dans son idée un rapport à l'emploi des choses, qui, lui donnant un caractère plus particulier, en borne l'usage à un plus petit nombre d'occasions.

C'est *assez* d'une heure à table pour prendre *suffisamment* de nourriture : mais ce n'est pas *assez* pour ceux qui en font leurs délices.

L'économe sait en trouver *assez* où il y en a peu. Le dissipateur n'en peut avoir *suffisamment* où il y en a même beaucoup. (G.)

113. Associer, agréger.

« On *associe*, dit l'abbé Girard, à des entreprises : on *agrége* à un corps. L'un se fait pour avoir des secours, ou pour partager les avantages du succès; l'autre a pour effet de se donner un confrère, ou de soutenir sa compagnie par le

nombre et le choix de ses membres..... Les marchands et les financiers s'*associent* : les gens de lettres sont *agrégés* aux universités et aux académies, etc. »

On *associe* à un corps, comme on y *agrége*. Les académies ont des *associés*; les facultés ont des *agrégés*.

Associer signifie littéralement unir en *société* ou à la *société*, lat. *associare*. *Agréger* signifie joindre au *troupeau*, à la *troupe*, lat. *aggregare*.

Les *associés* sont *unis* ensemble; ils constituent la société, la compagnie, le corps. Les *agrégés* sont *joints* au corps, à la compagnie, à la société; ils lui appartiennent.

Des physiciens appellent *agrégés* des amas de plusieurs choses qui n'ont point entre elles de *liaison* ou de *dépendance* naturelle, comme des tas, des monceaux de blé, de pierres. Les commerçants et les banquiers appellent *associés* les particuliers qui se mettent en *communauté* et dans une *dépendance* mutuelle d'affaires, d'entreprises, d'intérêts.

Nous employons souvent le mot *associer*, lorsque celui d'*agréger* seroit beaucoup plus convenable, en suivant l'idée primitive, propre, et bien marquée de l'un et de l'autre. *Associer* exprime littéralement l'incorporation dans une vraie *société* à une communauté réglée, soit qu'elle se forme, soit qu'elle soit déjà formée. *Agréger* exprime une *adjonction* à une troupe, à une bande quelconque qui est déjà rassemblée, et qui peut l'être fortuitement sans règle : ce dernier ne renferme pas, comme le premier, les idées d'*ordre* et d'*union intime*.

Associer convient particulièrement aux personnes; *agréger* convient à toute multitude. (R.)

114. ASSUJETTISSEMENT, SUJÉTION.

Ces mots désignent la dépendance, l'obligation, la gêne ou la contrainte. La *sujétion* est littéralement l'action d'être mis, tenu *dessous*; l'*assujettissement* est ce qui nous met, nous tient *dessous*. Cette différence est tirée de la valeur propre de chaque terminaison.

Le mot *assujettissement* se distingue par un rapport particulier à la cause, au principe, à la force, au titre, à la puissance

qui nous *assujettit* dans un tel état, qui nous *assujettit* à elle ou à des obligations, à des devoirs, à des nécessités constantes; et celui de *sujétion*, par un rapport spécial, à l'action, à la gêne, à l'obligation actuelle qui nous est imposée, à l'effet que nous ressentons, à la soumission dans laquelle nous sommes tenus. Le premier désigne plutôt un état habituel dans lequel on est fixé; le second, la situation actuelle dans laquelle on se trouve. Les lois, les règles, l'autorité, l'empire, les coutumes, les bienséances nous imposent des *assujettissements* : les actes, les actions, les soins, les travaux, les devoirs imposés par les lois sont des *sujétions*. Par l'*assujettissement*, nous sommes sous le joug; et par la *sujétion*, nous traînons notre joug. L'*assujettissement* exige et entraîne la *sujétion*. Un état habituel et forcé de *sujétion* est l'effet ou l'indice d'un *assujettissement*.

La nature nous tient dans le plus constant et le plus grand *assujettissement* par tous les liens qui nous attachent aux hommes et aux choses; et nos besoins sont des *sujétions* qui nous rappellent sans cesse que notre vie n'est qu'un éternel *assujettissement*, où nous ne faisons que changer de *sujétions*.

A l'égard du maître qui commande avec empire, la dépendance continuelle est un dur *assujettissement*. A l'égard d'une personne qu'on chérit, le service assidu n'est qu'une douce *sujétion*.

Par la *sujétion*, on est sujet; ce qui n'exprime que la dépendance, la soumission : par l'*assujettissement*, on est *assujetti*; ce qui marque le joug, la contrainte. Un peuple est *sujet* à l'égard de son prince; un peuple vaincu est *assujetti* par la puissance victorieuse.

Le mot *sujétion* n'annonce qu'une dépendance, une obligation, une assiduité vague et indéterminée, sans indiquer par lui-même *à qui* et *à quoi* l'on est *sujet*. Le mot *assujettissement* annonce une dépendance, une soumission, un dévouement déterminé ou préparé par la préposition *à*, qui, dans la composition d'un mot, indique la *sujétion à* une chose, *à* une personne. On est dans la *sujétion* dès qu'on n'est pas à soi, à sa propre disposition; on est dans l'*assujettissement* lorsqu'on est à quelqu'un, à une chose. La *sujétio*

n'énonce donc que la situation ou l'état de la chose ou de la personne; l'*assujétissement* annonce de plus un rapport formel à ce qui *assujettit* la personne ou la chose. (R.)

115. ASSURER, AFFERMIR.

On *affermit* par de solides fondements, ou par de bons appuis, pour rendre la chose propre à se maintenir et à résister aux impulsions et aux attaques. On *assure* par la consistance de la position, ou par des liens qui assujettissent, afin que la chose se trouve fixe sans vaciller.

Au figuré, l'évidence des preuves et la force de l'esprit *affermissent* le sage dans sa façon de penser contre le préjugé des erreurs populaires. L'équité et les lois sont les seuls principes sur lesquels le citoyen puisse *assurer* sa conduite : les exemples peuvent quelquefois la justifier, mais ils ne l'empêchent pas de varier. (G.)

116. ASSURER, AFFIRMER, CONFIRMER.

On se sert du ton de la voix ou d'une certaine manière de dire les choses pour les *assurer,* et l'on prétend par-là en marquer la certitude. On emploie le serment pour *affirmer,* dans la vue de détruire tous les soupçons désavantageux à la sincérité. On a recours à une nouvelle preuve ou au témoignage d'autrui pour *confirmer;* c'est un renfort qu'on oppose au doute, et dont on appuie ce qu'on veut persuader.

Parler toujours d'un ton qui *assure,* c'est affecter l'air dogmatisant, ou montrer qu'on ignore jusqu'où la sagesse peut pousser le doute et la défiance. *Affirmer* tout ce qu'on dit, c'est le moyen d'insinuer aux autres qu'on ne mérite pas d'être cru sur sa parole. Le trop d'attention à vouloir tout *confirmer* rend la conversation ennuyeuse et fatigante.

Les demi-savants, les pédants et les petits-maîtres, *assurent* tout; ils ne parlent que par décisions. Les menteurs se font une habitude de tout *affirmer;* les jurements ne leur coûtent rien. Les gens impolis veulent quelquefois *confirmer* par leur témoignage ce que des personnes fort au-dessus d'eux disent en leur présence

Nous devons croire un fait lorsqu'un honnête homme nous

en *assure*, et que d'ailleurs il est possible : mais il n'en est pas de même d'un point de doctrine ; il est permis de contredire tout ce qui n'est pas évident. Les fréquentes *affirmations* ne font point passer pour véridique, et sont plus propres à jeter de la défiance dans ceux qui écoutent, qu'à s'en attirer la confiance. Il est de la prudence du sage d'attendre la *confirmation* des nouvelles publiques avant que d'y ajouter foi, et d'être en garde contre les tricheries de la renommée.

La bonne manière défend de rien *affirmer*, que lorsqu'on en est requis dans le cérémonial de la justice ; elle ordonne d'avoir soin de *confirmer* ce qui peut paroître extraordinaire, ou être sujet à contestation ; et elle permet, dans le discours, l'air et le ton *assurant*, lorsqu'on s'aperçoit que les personnes à qui l'on parle ne sont pas au fait de ce qu'on dit, et n'en jugent que par la contenance de l'orateur. (G.)

117. ASTRONOME, ASTROLOGUE.

L'*astronome* connoît le cours et le mouvement des astres ; l'*astrologue* raisonne sur leur influence. Le premier observe l'état des cieux, marque l'ordre des temps, les éclipses, et les révolutions qui naissent des lois établies par le premier mobile de la nature, dans le nombre immense des globes que contient l'univers ; il n'erre guère dans ses calculs. Le second prédit les événements, tire des horoscopes, annonce la pluie, le froid, le chaud, et toutes les variations des météores ; il se trompe souvent dans ses prédictions. L'un explique ce qu'il sait, et mérite l'estime des savants. L'autre débite ce qu'il imagine, et cherche l'estime du peuple.

Le désir de savoir fait qu'on s'applique à l'*astronomie*. L'inquiétude de l'avenir fait donner dans l'*astrologie*.

La plupart des gens regardent l'*astronomie* comme une science inutile et de pure curiosité, parce qu'apparemment ils ne font pas réflexion qu'ayant pour objet l'arrangement des saisons, la distribution du temps, la diversité et la route des mouvements célestes, elle aide à l'agriculture, met de l'ordre dans toutes les choses de la vie civile et politique, et devient un fondement nécessaire à la géographie et à l'art de la navigation. L'astrologie est à présent moins à la mode

qu'autrefois, soit parce que le commun des hommes est plus déniaisé, soit parce que l'amour du vrai est plus du goût des habiles gens que l'envie d'éblouir et de duper le monde, soit enfin parce que le brillant de la réputation ne dépend pas aujourd'hui du nombre des sots, mais du discernement des sages. (G.)

118. ATTACHE, ATTACHEMENT, DÉVOUEMENT

Quoique le mot d'*attachement* puisse quelquefois s'appliquer en mauvaise part, il est pourtant mieux placé que les deux autres à l'égard d'une passion honnête et modérée. On a de l'*attachement* à son devoir; on en a pour un ami, pour sa famille, pour une femme d'honneur qu'on estime. Celui d'*attache* convient mieux lorsqu'il est question d'une passion moins approuvée, ou poussée à l'excès : on a de l'*attache* au jeu, on en a pour une maîtresse, quelquefois même pour un petit animal. Le mot de *dévouement* est d'usage pour marquer une parfaite disposition à obéir en tout. On est *dévoué* à son prince, à son maître, à son bienfaiteur, à une dame qui a acquis sur nous un empire absolu. Les deux premiers expriment de la sensibilité et de la tendresse; ils entrent souvent dans le langage du cœur : le dernier marque de la docilité et du respect; il appartient au langage du courtisan.

On dit de l'*attachement,* qu'il est sincère; de l'*attache,* qu'elle est forte; et du *dévouement,* qu'il est sans réserve. L'un nous unit à ce que nous estimons; l'autre nous lie à ce que nous aimons; le troisième enfin nous soumet à la volonté de ceux que nous désirons servir. (G.)

Attache, est ce qui *attache,* un lien : *attachement,* ce par quoi on est *attaché,* une liaison. *Attaché* se dit au propre et au figuré; *attachement* ne se dit qu'au figuré; il désigne un sentiment. L'*attache* vient de quelque cause que ce soit; l'*attachement* vient du cœur. On tient à l'objet pour lequel on a de l'*attache*, on aime celui pour qui on a de l'*attachement.*

On a de l'*attache* pour la maison qu'on habite, et de l'*attachement* pour les personnes avec qui l'on vit.

Une simple habitude avec une personne fait une *attache;* une liaison fondée sur le rapport des sentiments et des caractères est un *attachement.*

On a de l'*attache* à son sens, à son avis, à son opinion, à son sentiment, comme le disoit fort bien Nicole.

L'*attachement* aux richesses a souvent produit l'*attache* au jeu.

Le hasard, l'intérêt, l'habitude, les convenances forment les *attaches;* la nature forme des *attachements*. On a des *attachements;* l'on se fait des *attaches*.

Considérez bien les hommes, vous verrez qu'ils sont plutôt conduits par leurs *attaches* que par leurs *attachements*. Nous vivons comme on vit, et non comme nous voudrions vivre.

Il reste encore dans les pères et mères quelque *attachement* pour leurs enfants, et dans les enfants quelque *attache* pour leurs pères et mères : voilà nos familles.

Les personnes droites et sensibles n'ont guère d'*attache* sans *attachement*.

Il faut une bien forte *attache* et bien peu de véritable *attachement*, pour dire, comme Martial, *je ne puis vivre ni sans toi ni avec toi :* c'est précisément ce qu'éprouvoit Henri IV à l'égard de mademoiselle de Verneuil.

Un des grands malheurs du vice, c'est que l'*attache* en reste encore après que l'*attachement* a cessé : vous ne l'aimez plus, mais vous y tenez encore par mille liens que vous n'avez pas la force de rompre.

Le grand défaut du Français, dit Duclos, c'est d'être toujours jeune; c'est-à-dire capable d'*attachements* vifs, et incapable d'une forte *attache*. (R.)

119. ATTACHÉ, AVARE, INTÉRESSÉ.

Un homme *attaché* aime l'épargne et fuit la dépense. Un homme *avare* aime la possession et ne fait aucun usage de ce qu'il a. Un homme *intéressé* aime le gain, et ne fait rien gratuitement.

L'*attaché* s'abstient de ce qui est cher; l'*avare* se prive de tout ce qui coûte; l'*intéressé* ne s'arrête guère à ce qui ne produit rien.

On manque quelquefois sa fortune pour être trop *attaché*, comme on se ruine en faisant trop de dépense. Les *avares* ne

savent ni donner ni dépenser; ils se laissent seulement extorquer par la nécessité ou par le besoin ce qu'ils tirent de leur bourse. Il y a des personnes qui, pour être *intéressées*, n'en sont pas moins prodigues; elles donnent libéralement à leurs plaisirs ce que l'avidité du gain leur fait acquérir. (G.)

120. ATTAQUER QUELQU'UN, S'ATTAQUER A QUELQU'UN.

Mais *s'attaquer à moi*, qui t'a rendu si vain?

CORNEILLE.

.... Jouer des bigots la trompeuse grimace,
C'est *s'attaquer* au ciel.

BOILEAU.

« Cette façon de parler, *s'attaquer à quelqu'un*, pour dire *attaquer quelqu'un*, est très-étrange et très-française tout ensemble; car il est bien plus élégant de dire *s'attaquer à quelqu'un*, qu'*attaquer* quelqu'un, dit Vaugelas, remarque 483. »

L'académie fait là-dessus l'observation suivante : « *S'attaquer à quelqu'un* ne veut point dire *attaquer quelqu'un*, puisqu'on ne dit point : L'ayant trouvé impunément dans la rue, il *s'attaqua à lui*, mais il *l'attaqua*. Il se dit pour marquer la hardiesse que quelqu'un a d'entreprendre d'*attaquer* une personne plus considérable et plus puissante que soi. Ainsi on dit fort bien : Il ne faut pas *s'attaquer* à des gens puissants. »

Cependant Molière, dans les *Femmes savantes*, acte IV, scène 3, fait dire à Philaminte, lorsque Clitandre et Trissotin en viennent aux personnalités,

On souffre aux entretiens ces sortes de combats,
Pourvu qu'à la personne on ne *s'attaque* pas.

Molière entend donc *s'attaquer à* dans le même sens que Vaugelas.

S'attaquer à quelqu'un a conservé le sens de *s'attacher à quelqu'un*, s'en prendre à lui, avec l'idée particulière d'*attaquer*, choquer, provoquer, offenser, et dans un esprit de ressentiment, de haine, de vengeance, etc. Ainsi le verbe, joint au pronom personnel, diffère du verbe simple, en ce

qu'il exprime un choix, une préférence, un ressentiment, une passion particulière, une volonté acharnée, qui fait qu'on s'en prend à quelqu'un plutôt qu'à d'autres, qu'on le prend pour l'objet de ses injures et de ses poursuites, qu'on s'*attache*, sans garder aucune mesure, à l'offenser, etc.

Un romancier du dernier siècle fait dire à un de ses personnages : Tibère n'osa s'*attaquer* à ma personne, parce qu'il me crut assez aimé des soldats pour n'être pas *attaqué* impunément; c'est-à-dire que Tibère n'osa se déclarer ouvertement son ennemi, et l'*attaquer* ouvertement comme tel, dans la crainte de n'être pas le plus fort, ou pour éviter les risques d'une *attaque* à force ouverte.

En deux mots, *attaquer* n'exprime qu'une simple *attaque;* l'oppression, un acte d'hostilité. S'*attaquer* annonce une résolution décidée de prendre à partie, d'*attaquer* et de poursuivre quelqu'un qu'on rend responsable de quelque événement, ou pour un tort qu'on lui attribue.

Lorsque, par occasion, je censure les mœurs, je n'*attaque* personne, je m'*attaque* au siècle. Malgré les autorités qui établissent l'usage de dire s'*attaquer à*, je ne serai point surpris que des oreilles délicates en soient blessées. J'aurois quelque peine à l'employer dans un discours sérieux. (R.)

121. ATTENTION, EXACTITUDE, VIGILANCE.

L'*attention* fait que rien n'échappe; l'*exactitude* empêche qu'on n'omette la moindre chose; la *vigilance* fait qu'on ne néglige rien.

Il faut de la présence d'esprit pour être *attentif*, de la mémoire pour être *exact*, et de l'action pour être *vigilant*.

Chez les Romains, un même homme étoit magistrat *attentif*, ambassadeur *exact*, et capitaine *vigilant*.

Un sage ministre a de l'*attention* à ne former ou à n'adopter que des projets avantageux à l'État; de l'*exactitude* pour en prévenir tous les inconvénients, et de la *vigilance* pour en procurer le succès.

L'auteur, pour bien écrire, doit être également *attentif* aux choses qu'il dit et aux termes dont il se sert, afin qu'il y ait du vrai et du goût dans ses ouvrages. Le commission-

naire, pour bien exécuter, doit être *exact* dans le temps comme dans la manière de faire les choses, afin que tout soit fait à propos et comme on le souhaite. Le général d'armée doit être *vigilant* sur les marches des ennemis et sur les siennes, afin de profiter des avantages et de ne pas manquer l'occasion.

Il est du devoir de tous les pasteurs d'avoir de l'*attention* à procurer l'avantage spirituel de leurs troupeaux, de l'*exactitude* à les instruire des vérités salutaires de l'évangile, et de la *vigilance* pour les préserver du crime et de l'erreur : mais il est de la pratique de quelques-uns de n'être *attentifs* qu'à augmenter leur revenu temporel, de n'être *exacts* qu'à se faire payer leurs dîmes ou leurs honoraires, et de n'être *vigilants* que pour la conservation de leurs droits et de leurs prérogatives.

Nous devons avoir de l'*attention* à ce qu'on nous dit, de l'*exactitude* dans ce que nous promettons, et de la *vigilance* sur ce qui nous est confié.

L'homme sage est *attentif* à sa conduite, *exact* à ses devoirs, et *vigilant* sur ses intérêts.

Une femme coquette n'est *attentive* qu'à son miroir, *exacte* qu'à sa toilette, et *vigilante* que sur sa parure. (G.)

122. ATTÉNUER, BROYER, PULVÉRISER.

Atténuer se dit proprement des fluides condensés ou coagulés. Il faut fondre et dissoudre pour *atténuer*. *Broyer* et *pulvériser* se disent des solides. *Broyer* marque l'action de les réduire en molécules plus petites; *pulvériser* en marque l'effet. Il faut *broyer* pour *pulvériser*. (Dict. de Trévoux.)

123. ATTRAITS, APPAS, CHARMES.

Outre l'idée générale qui rend ces mots synonymes, il leur est encore commun de n'avoir point de singulier dans le sens dans lequel ils sont pris ici; c'est-à-dire, lorsqu'ils sont employés pour marquer le pouvoir qu'a sur le cœur la beauté, l'agrément, et tout ce qui plaît. A l'égard de leurs différences, il me semble qu'il y a quelque chose de plus naturel dans les *attraits*, quelque chose qui tient plus de l'art dans les *appas*,

quelque chose de plus fort et de plus extraordinaire dans les *charmes.*

Les *attraits* se font suivre, les *appas* nous engagent, les *charmes* nous entraînent. Le cœur de l'homme n'est guère ferme contre les *attraits* d'une jolie femme; il a bien de la peine à se défendre des *appas* d'une coquette, et il lui est impossible de résister aux *charmes* d'une beauté bienfaisante.

Les dames sont toujours redevables de leurs *attraits* et de leurs *charmes* à l'heureuse conformation de leurs traits; mais elles prennent quelquefois leurs *appas* sur leur toilette.

Je ne sais si ce que je vais dire sera goûté de tout le monde, mais je sens cette distinction, que je livre au jugement du lecteur; et peut-être lui paroîtra-t-il, comme à moi, que les *attraits* viennent de ces grâces ordinaires que la nature distribue aux femmes avec plus ou moins de largesse aux unes qu'aux autres, et qui sont l'apanage commun du sexe; que les *appas* viennent de ces grâces cultivées que forme un fidèle miroir, consulté avec attention, et qui sont le travail entendu de l'art de plaire; que les *charmes* viennent de ces grâces singulières que la nature donne comme un présent rare et précieux, et qui sont des biens particuliers et personnels.

Des défauts qu'on n'avoit pas d'abord remarqués, et qu'on ne s'attendoit pas à trouver, diminuent beaucoup les *attraits.* Les *appas* s'évanouissent dès que l'artifice se montre. Les *charmes* n'ont plus d'effet lorsque le temps ou l'habitude les ont rendus trop familiers, ou en ont usé le goût.

C'est ordinairement par les brillants *attraits* de la beauté que le cœur se laisse attaquer; ensuite les *appas*, étalés à propos, achèvent de le soumettre à l'empire de l'amour; mais s'il ne se trouve des *charmes* secrets, la chaîne n'est pas de longue durée.

Ces mots ne sont pas seulement d'usage à l'égard de la beauté et des agréments du sexe, ils le sont encore à l'égard de tout ce qui plaît : alors ceux d'*attraits* et de *charmes* ne s'appliquent qu'aux choses qui sont ou qu'on suppose très-aimables en elles-mêmes, et par leur mérite; au lieu que celui d'*appas* s'applique quelquefois à des choses qui sont et qu'on avoue même haïssables, mais qu'on aime malgré ce qu'elles sont, ou auxquelles les rapports secrets du tempé-

rament nous contraignent de livrer nos actions, si la raison n'en défend notre cœur.

La vertu a des *attraits* que les plus vicieux ne peuvent s'empêcher de sentir. Les biens de ce monde ont des *appas* qui font que la cupidité triomphe souvent du devoir. Le plaisir a des *charmes* qui le font rechercher partout, dans la vie retirée comme dans le grand monde, par le philosophe comme par le libertin; dans l'école même de la mortification comme dans celle de la volupté, c'est toujours lui qui fait le goût et décide du choix.

On dit de grands *attraits*, de puissants *appas* et d'invincibles *charmes*. L'honneur a de grands *attraits* pour de belles âmes; la fortune a de puissants *appas* pour tout le monde; la gloire a des *charmes* invincibles pour les cœurs ambitieux. (G.)

Les plus grands *attraits* se trouvent toujours dans l'objet de la passion dominante. Les *appas* les plus puissants ne sont pas ceux qui sont établis avec le plus d'ostentation. Les *charmes* ne deviennent véritablement invincibles que par la solidité du mérite et la force du goût.

Attraits, ce qui attire, ce qui tire à soi. Le propre des *attraits* est donc de nous faire pencher, incliner, aller vers un objet. Il est visible que cet effet est le premier degré d'intérêt qu'inspire un objet aimable. Le mépris, la haine, la jalousie, feront dire qu'une femme n'avoit d'autres droits au rang où elle a été élevée, *qu'un peu d'attraits peut-être, et beaucoup d'artifice*.

Appas a beaucoup d'analogie avec *appât*, et elle est fondée sur une origine commune : l'un et l'autre viennent de *pa, pat*, manger, nourriture; d'où *pâte, pâtée, pâture*, etc. Le propre des *appas* est d'exciter, comme l'*appât*, le goût et l'envie de posséder l'objet et d'en jouir. Les *appas* ont donc un plus grand effet que les *attraits*; ils sont plus puissants. Comme l'*appât* trompe, les *appas* peuvent tromper; et l'on est bien fondé à dire, *des appas trompeurs et perfides*.

Appas ne peut jamais être pris en mauvaise part qu'autant qu'on y joint une épithète qui le flétrit. Il ne faut pas même imaginer que *des appas trompeurs* soient toujours artificiels ou apprêtés.

Charmes est le même mot que *charme*, enchantement, avec une analogie bien sensible. Le propre des *charmes* est de nous frapper et de nous enlever par une force secrète, mystérieuse, toute-puissante, irrésistible.

Ainsi les *attraits* préviennent favorablement, et nous attirent; les *appas* flattent le cœur ou les sens, et nous séduisent; les *charmes* s'emparent en quelque sorte de nous, et nous enchantent.

Les *attraits* inspirent le penchant ou l'*attrait*; les *appas*, le goût et le désir; les *charmes*, l'amour ou la passion, et l'enthousiasme. Si les *attraits* se font suivre, comme dit l'abbé Girard, les *appas* se font aimer et rechercher; les *charmes* se font aimer, admirer, adorer. Avec des *attraits*, une femme est agréable; même sans être absolument jolie, elle plaît; avec des *appas*, elle est séduisante par un genre de beauté ou par des beautés animées; elle entraîne ou captive : avec des *charmes*, on ne demande pas si elle est belle; elle est plus que belle, elle ravit, elle transporte.

Il ne faut que certains traits intéressants ou piquants pour avoir des *attraits*. Les *appas* consistent dans un assemblage frappant de traits ou jolis ou beaux, qui semblent attaquer le cœur et l'obliger à se rendre. La grâce surtout, plus belle que la beauté, forme les *charmes* : les *charmes* et les grâces sont également des *je ne sais quoi*, tout ce qu'on veut, ce qu'on sent : ce sont les grâces, ce sont les *charmes*.

Ce que nous avons dit des *attraits*, des *appas*, des *charmes*, par rapport à la beauté du corps, est assez clair et assez développé pour que le lecteur l'applique facilement à tout autre objet, ou physique ou moral. (R.)

Les *appas* tiennent aux formes; les *attraits* doivent à l'esprit la plupart de leurs agréments : il n'existe point de *charmes* qui ne prennent leur source dans l'amabilité du caractère.

De beaux bras, une taille parfaite, font la plus grande partie des *appas* d'une femme; des regards vifs, un langage animé, l'expression de la gaîté, le ton de la coquetterie, peuvent ajouter beaucoup à ses *attraits*; le sourire de la bienveillance, le regard de la sensibilité, l'air de la candeur, de la simplicité, de l'abandon, voilà ses *charmes*.

On est ému des *appas* d'une femme, épris de ses *attraits* touché de ses *charmes*.

Une femme peut tromper sur ses *appas*; on voit des *attraits* étudiés; le naturel est nécessaire aux *charmes*.

Celle qui cherche à plaire doit oublier ses *appas*, se servir de ses *attraits* et laisser agir ses *charmes*.

Celle qui aime, toujours mécontente de ses *appas*, néglige ses *attraits* et n'ose compter sur ses *charmes*.

En employant ces mêmes mots au singulier, on dit : l'*appât* du gain, l'*attrait* du plaisir et le *charme* de l'amour.

Le mot d'*appas* est devenu un peu libre, celui d'*attraits* un peu fade. On n'oseroit parler à une femme de ses *appas*; on se garderoit bien, excepté en vers, de louer ses *attraits* : le mot de *charmes* devroit appartenir au langage de tous les sentiments du cœur; mais l'amour se l'est approprié, et il n'aime pas à prêter ce qu'il possède.

On dit cependant les *charmes* de la vertu. Le mot de *charmes* exprime une idée plus pure que celui d'*appas*, et plus morale que celui d'*attraits*. (Anon.)

124. ATTRIBUER, IMPUTER.

Ces deux termes expriment l'action de *mettre une chose sur le compte de quelqu'un* : la lui *attribuer*, c'est la mettre sur son compte par une prétention, un jugement, une assertion simple, comme sa *chose propre*, son effet direct, son ouvrage immédiat : la lui *imputer*, c'est la mettre sur son compte, en la rejetant sur lui, en lui en rapportant ou appliquant le *mérite* ou le *démérite*. On *attribue* plutôt les choses : on *impute* surtout le mérite des choses.

Les théologiens *attribuent* au démon les oracles du paganisme. La théologie enseigne que l'Église peut nous *imputer* les mérites surabondants des saints.

Vous *attribuez* un ouvrage à celui que vous en croyez l'auteur; vous *imputez* un évènement à celui que vous en préjugez la cause plus ou moins éloignée, ou même indirecte ou accidentelle. Vous *attribuez* une faute à celui qui, selon vos connoissances, l'a commise ou fait immédiatement commettre; vous *imputez* une mauvaise action à celui qui, selon vos

conjectures ou vos suppositions, en a été la première cause ou le moteur.

On *attribue* la ruine des empires aux conquérants, à cause qu'ils la consomment; il faut l'*imputer* au mauvais gouvernement; car il la cause : on ne renverse que les empires ébranlés.

On *attribue* les revers on ne sait à quoi, au sort; on *impute* ses fautes à autrui, à qui l'on peut.

L'action compliquée d'*imputer* est, à raison de la nature, de la multiplicité et de la variété de ses opérations, plus susceptible que l'action simple d'*attribuer* des modifications et des qualifications qui annoncent un jugement plus hasardé ou plus arbitraire, qui rendent l'acte plus suspect ou plus critique, et qui font prendre la chose en mauvaise part.

Si l'on *attribue* quelquefois légèrement, on *impute* gratuitement.

On *attribue* sur des vraisemblances : pour *imputer*, il faudroit des preuves.

L'opinion *attribue*, la partialité *impute*.

On *attribue* à l'un plutôt qu'à l'autre : pour laver l'un, on *impute* à l'autre.

On *attribue* un fait positif, articulé : on *impute* aussi des choses vagues, indéterminées.

Il résulte de ces observations, qu'*attribuer* se prend indifféremment en bonne et mauvaise part, et qu'*imputer* se prend plutôt en mauvaise part. On *attribue* une bonne comme une mauvaise action, des vertus comme des vices; on *impute* une mauvaise action plutôt qu'une bonne, des vices plutôt que des vertus; mais il est faux qu'on n'*impute* absolument *que les choses dignes de blâme*, puisque les dictionnaires mêmes qui semblent établir cette règle la démentent, en ajoutant qu'on *impute à bien*, *à gloire*, *à mérite*; et cette règle est contraire au sens propre du mot comme à l'usage, qui le consacre dans certains cas; par exemple, lorsqu'il s'agit de l'*imputation des mérites de Jésus-Christ*.

Attribuer s'applique également au physique et au moral; et l'on *attribue* un effet à des *causes quelconques*, comme une action aux personnes. Le flux et reflux de la mer sont *attribués* à l'action combinée de la lune et du soleil. (R.)

125. AUGURE, PRÉSAGE.

Augure, en latin *augurium*, est formé du mot *avis*, oiseau. L'*augure* se tiroit du chant, du vol et autres actions des oiseaux.

Augure a été ensuite appliqué à toutes sortes de divinations et de conjectures sur l'avenir.

Présage, en latin *præsagium*, vient du latin *sagire*. C'est, suivant Cicéron (*de Divinat.* 35), sentir, discerner subtilement : *présager*, c'est pénétrer ou annoncer les choses *avant* qu'elles soient, l'avenir.

L'*augure* est simplement l'idée que nous nous formons de l'avenir d'après certaines données ; ou, si nous disons d'une *chose* que c'est un bon ou mauvais *augure*, c'est pour dire qu'elle est du bon ou mauvais *augure*. Le *présage* est également le *signe*, la chose qui annonce l'avenir ; et la conjecture, le pronostic que nous tirons des objets.

Nous *augurons*, mais les choses n'*augurent* pas. Les choses *présagent* et nous *présageons*. On tire l'*augure*, on voit certains *présages*. L'*augure* est dans notre imagination, et non dans l'objet ; le *présage* est dans l'objet et dans notre esprit. Ainsi le mot *présage* a deux acceptions différentes, et celui d'*augure* n'en a qu'une.

Le peuple a de tous temps regardé les phénomènes extraordinaires du ciel comme des *présages*, des signes, des avant-coureurs de grandes révolutions politiques ; et souvent en effet ces phénomènes ont été funestes par les *augures* malheureux que la frayeur en a tirés.

L'*augure* est plutôt fondé sur des rapports ou des motifs imaginaires, supposés, incertains, vagues, frivoles. Le *présage* est fondé plutôt sur des rapports ou des motifs réels, certains, connus, vraisemblables, plausibles. L'*augure* est une conjecture futile ou légère ; le *présage*, une conjecture légitime ou raisonnable.

Le *présage* annonce un *événement* de quelque nature qu'il soit ; l'*augure*, un événement *heureux* ou *malheureux* : le premier se rapporte au *fait*, le second au *succès*. L'*augure* roule sur les *futurs contingents*, ou regardés comme tels, et quelque

intérêt nous y attache; le *présage* embrasse toutes sortes d'objets, de quelque ordre, de quelque nature qu'ils soient, physiques ou moraux, nécessaires ou casuels, indifférents ou intéressants en eux-mêmes ou pour nous. Le *présage* est particulièrement *certain* ou *incertain*; l'*augure*, *bon* ou *mauvais*. Un *présage* est de bon ou de mauvais *augure*. On *augure* bien ou mal d'une entreprise; on *présage* avec certitude ou avec vraisemblance. En général, on considère plutôt dans le *présage*, la nature, la force, la réalité de ses rapports avec l'événement, ou des raisons qu'il en donne; dans l'*augure*, ce qu'il y a de riant ou de sinistre, le bien ou le mal qu'on y attache, l'issue ou la fin agréable ou triste qu'il promet. (R.)

126. AUSSI, C'EST POURQUOI, AINSI.

Il est des cas où vous dites, *aussi*, *c'est pourquoi*, *ainsi*, dans le dessein de lier une proposition avec une autre. Par exemple, ce *parvenu s'étoit élevé bien haut*; aussi *est-il tombé bien bas*; c'est pourquoi *il est tombé bien bas*; ainsi *il est tombé bien bas*; alors leur signification est, à peu près semblable. Il n'est personne qui ne sente d'abord, dans cet exemple, qu'*aussi* a quelque chose de plus énergique, *c'est pourquoi*, quelque chose de plus raisonné, *ainsi*, quelque chose de plus modéré et de plus vague.

Selon l'abbé Girard, *c'est pourquoi* renferme dans sa signification particulière un rapport de cause et d'effet; *ainsi* ne renferme qu'un rapport des prémisses et de la conséquence. Le premier est plus propre à marquer la suite d'un événement et d'un fait; le second, à faire entendre la conclusion du raisonnement.

Pourquoi signifie *par quelle raison*; et *c'est pourquoi*, *c'est par cette raison*: donc sa propriété est de désigner le *raisonnement*, et point du tout l'événement. Je raisonne et je conclus, lorsque je dis: *l'âme est immatérielle*, c'est pourquoi *elle est immortelle*. Si je dis, *il fait beau*, ainsi *allons nous promener*, je ne prétends pas faire un argument avec prémisses et conséquence; car en disant qu'il fait beau, je ne prétends pas prouver logiquement qu'il faut aller se promener; je désigne seulement un rapport d'un *fait* ou d'un événement avec

un autre. C'est précisément le contraire de ce que prétend l'abbé Girard.

M. Diderot ajoute, dans l'Encyclopédie, à la remarque de l'abbé Girard, l'observation suivante : « *C'est pourquoi* se rendroit par *cela est la raison pour laquelle*; et *ainsi*, par *cela étant*. La dernière de ces expressions n'indique qu'une condition. L'exemple suivant, où elles pourroient être employées toutes deux, en fera bien sentir la différence. Je puis dire : *Nous avons quelque affaire à la campagne*, ainsi *nous partirons demain s'il fait beau*; ou c'est pourquoi *nous partirons demain s'il fait beau*. Dans cet exemple, *ainsi* se rapporte à *s'il fait beau*, qui est la condition du voyage; et *c'est pourquoi* se rapporte à *nous avons quelque affaire*, qui est cause du voyage. »

Le mot *ainsi* doit exprimer la condition par lui-même, et indépendamment des accessoires. Je dirai : Mon ami est hors de danger, *ainsi* je n'ai point d'inquiétude; la condition de ma tranquillité, c'est le bon état de mon ami.

La locution *c'est pourquoi* est suffisamment éclaircie : elle exprime la raison, le motif, le principe ou la cause déterminante d'une chose : raison donnée dans le discours qui précède la phrase que cette locution commence. *Dieu est bon*, c'est pourquoi *il nous envoie des maux qui nous rappellent à lui*. Dans tous ces exemples, *c'est pourquoi* indique que la première proposition est la raison de l'autre : c'est toujours un raisonnement très-facile à réduire en syllogisme.

Aussi et *ainsi* sont formés de *si* signifiant tant, tellement, etc. comme dans ces exemples : *Cet homme est si bon*; *cette femme est si modeste, que*, etc. *Une personne si ou aussi estimable*, etc.

Au-ssi revient à *au-tant*, au même point, à tel degré, à la même proportion ou mesure; et vous pouvez le résoudre par *autant*. Il désigne de même l'égalité, la partie entière, la correspondance parfaite.

Cet homme a été bien récompensé, aussi *avoit-il bien mérité*; *il avoit bien mérité*, aussi *est-il bien récompensé* : autant *qu'il avoit* mérité, *il a été récompensé*; autant *qu'il a été récompensé*, *il avoit mérité*.

Ain-si, autrefois *en-si*, vaut autant que *en tant*, *en tant*

que, tellement, en tel cas, en ce cas, dans cet état ou le même état de choses, et comme on l'explique, de cette manière, de la même manière ou sorte. Beaucoup moins précis dans son idée qu'*aussi* et *autant*, par conséquent beaucoup plus foible d'expression, il ne désigne dans les choses que la conformité, la ressemblance, l'analogie. *Le hibou cherche l'obscurité; ainsi le méchant cherche les ténèbres. La colombe amollit le grain dont elle veut nourrir ses petits; ainsi une mère tendre prépare et adoucit l'instruction qu'elle veut faire goûter à ses enfants.* Quelquefois les rapports sont plus marqués. Ainsi *que. La vertu, le crime a ses degrés. La guerre a ses faveurs* ainsi *que ses disgrâces.*

Il en est de même lorsque ce mot établit une dépendance entre deux propositions. On dira : *Un pécheur* (le bon larron) *s'est converti à l'heure de la mort,* ainsi *ne désespérez pas : un seul l'a fait,* ainsi *ne présumez pas :* voilà un motif, une raison tirée d'un exemple. *Le malheureux est une chose sacrée,* ainsi *vous devez le respecter religieusement* : voilà une conséquence. *Le génie a le droit de créer des mots propres et les expressions nécessaires à ses pensées;* ainsi *Montaigne, La Fontaine, Corneille, Bossuet, forcent quelquefois la langue à suivre leur génie :* voilà une sorte de justification. *Nous avons affaire dans le même quartier,* ainsi *allons-y ensemble :* voilà une pure convenance. (R.)

127. AUSTÈRE, SÉVÈRE, RUDE.

On est *austère* par la manière de vivre, *sévère* par la manière de penser, *rude* par la manière d'agir.

La mollesse est l'opposé de l'*austérité*; il est rare de passer immédiatement de l'une à l'autre; une vie ordinaire et réglée tient le milieu entre elles. Le relâchement et la *sévérité* sont deux extrêmes, dans l'un desquels on donne presque toujours; peu de personnes savent distinguer le juste milieu, qui consiste dans une connoissance exacte et précise de la loi. Les fades complaisances sont l'excès opposé aux manières *rudes*; les gens nés grossiers et d'une âme vile se dédommagent de l'un de ces excès, où leur intérêt les plonge envers ceux dont ils espèrent quelque avantage, par l'autre excès, où leur na-

turel les porte envers tous ceux dont ils croient n'avoir pas besoin; mais la politesse à l'égard de tout le monde est le point de la bonne éducation.

Ce n'est pas pour soi qu'on est *austère;* et l'on n'est *rude* que pour les autres; mais on peut être *sévère* pour soi et pour les autres.

Les saints se plaisent dans les exercices de l'*austérité;* elle étoit autrefois le partage des cloîtres. Quelques casuistes affectent de se distinguer par une morale *sévère;* c'est une mode qu'on suivra jusqu'à ce que le goût en soit usé. Il y a des gens assez brutes pour confondre les mœurs *rudes* avec la noblesse des sentiments, et s'imaginer qu'une honnêteté soit une bassesse.

La vie *austère* consiste dans la privation des plaisirs et des commodités; on l'embrasse quelquefois par un goût de singularité, qu'on se représente comme un principe de religion. La morale trop *sévère* peut, également comme la morale relâchée, nuire à la régularité des mœurs. Le commandement *rude* fait haïr le supérieur, et ne rend pas l'obéissance plus prompte ni plus soumise. (G.)

128. AUSTÈRE, RIGOUREUX, SÉVÈRE.

Austère, lat. *austerus*, opposé à *mitis*, doux. Les Latins, dont nous l'avons emprunté, ne l'employèrent jamais que pour exprimer la dureté, soit au physique, soit au moral. L'*austérité* naît des principes, des règles qu'on se fait; nous disons une règle *austère*. Lorsque nous disons qu'un homme est d'une vertu *austère*, nous peignons celui à qui les plus rudes épreuves de la vertu sont familières; car si la vertu porte avec elle l'idée du *bon*, elle a cependant des règles *austères*, en ce qu'elles exigent des sacrifices pénibles, sans lesquels elle ne seroit pas vertu.

L'*austérité* marque plutôt des règles *sévères* de conduite dont elle ne s'écarte pas. Cette acception lui est propre dans tous les cas, et elle ne présente pas toujours les idées de vertu, car nous disons tous les jours d'un scélérat, *qu'il fut d'ailleurs austère dans ses mœurs.* On est *austère* pour soi; et lorsqu'on applique ses règles aux autres, on est près de la

sévérité. La Bruyère a dit *qu'un philosophe chagrin et austère effarouche et fait soupçonner que la vertu est d'une pratique ennuyeuse*. *Sévère*, autre mot latin *severus*, *asper*, se dit aussi des personnes et des choses; il est en opposition avec *benignus*. L'homme *sévère* ne connoît que le principe et la règle, il est juste.

La *sévérité* exclut toute idée de condescendance; quand nous l'appliquons aux principes, elle porte un caractère de vertu; quand nous l'appliquons aux actions, elle porte un caractère de rigidité, elle est opposée à l'équité. Beaucoup d'hommes furent *austères* pour eux, sans être *sévères* aux autres; d'autres sont *sévères* pour autrui, sans être *austères* pour eux-mêmes. On admire l'homme *austère*, on craint l'homme *sévère*. On est *austère* par habitude, on est *sévère* par principe, par caractère.

Il faut de la *sévérité* dans la discipline militaire; trop de *sévérité* éteint l'amour.

Rigoureux, de *rigidus*, *immitis*, cruel, inflexible, est le complément de *sévérité*: c'est celui qui fait profession de rigorisme. Tous les mots de cette famille rappellent l'excès; l'expression latine lui assigne un caractère de dureté qu'il a conservé dans notre langue. L'homme *sévère* ne se départ pas de ses principes, l'homme *rigoureux* les exagère; le premier blesse, et le second tue. Il est des hommes qui ont le droit d'être *sévères*; mais en est-il qui puissent être *rigoureux*? (R.)

129. AUSTÈRE, ACERBE, APRE.

Acerbe est un terme de médecine: il ne se dit qu'au propre et à l'égard du goût. *Austère* est beaucoup plus usité au figuré qu'au propre, et dans le sens de dur, sévère, rigide, rude. *Âpre* est le mot vulgaire de tous les styles, et varie dans ses acceptions. Il se dit à l'égard du toucher, de l'ouïe, etc., comme à l'égard du goût. *Âpre* ou rude, froid *âpre*, chemin *âpre*; *âpre* ou ardent, *âpre* à la curée, *âpre* au gain, etc.

Ce qui est *acerbe* a besoin d'être adouci; ce qui est *austère* a besoin d'être mitigé, c'est-à-dire, d'acquérir la douceur propre et particulière de la maturité. Ce qui est *âpre* a besoin d'être corrigé par quelque chose d'adoucissant et d'onctueux. (R.)

130. AUTORITÉ, POUVOIR, EMPIRE.

Il n'est pas ici question de toute l'étendue du sens de ces mots, tel qu'est, par exemple, celui dans lequel on les applique aux souverains et aux magistrats, mais seulement du sens qui marque en général ce qu'on peut sur l'esprit des autres. Cela bien démêlé, voici ce que je pense sur leurs différences.

L'*autorité* laisse plus de liberté dans le choix; le *pouvoir* paroît avoir plus de force; l'*empire* est plus absolu.

La supériorité du rang et de la raison donnent de l'*autorité;* c'est ordinairement par la persuasion qu'elle agit; ses manières sont engageantes, et nous déterminent en faveur de ce qui nous est proposé. L'attachement pour les personnes contribue beaucoup au *pouvoir* qu'elles ont sur nous; c'est par des instances qu'il obtient; son action est pressante, et fait que nous nous rendons à ce qu'on désire de nous. L'art de trouver et de saisir le foible des hommes, forme l'*empire* qu'on prend sur eux; c'est par un ton affecté qu'il réussit; ses airs sont tantôt souples, tantôt impérieux, et toujours propres à soumettre nos idées à celles qu'on veut nous insinuer.

L'*autorité* qu'on a sur les autres vient toujours de quelque mérite, soit d'esprit, de naissance ou d'état; elle fait honneur. Le *pouvoir* vient pour l'ordinaire de quelque liaison, soit de cœur ou d'intérêt; il augmente le crédit. L'*empire* vient d'un ascendant de domination, arrogé avec art, ou cédé par imbécillité; il donne quelquefois du ridicule.

C'est à un ami sage et éclairé que nous devons donner quelque *autorité* et quelque *pouvoir* sur notre esprit; mais nous devons nous défendre de tout *empire* autre que celui de la raison. Les hommes cependant font souvent tout le contraire; ils regardent les avertissements que l'honneur et la probité forcent un véritable ami, à leur donner comme une *autorité* odieuse qu'il affecte, ou comme un *pouvoir* qu'il s'arroge mal à propos, au préjudice de leur liberté, tandis qu'ils se livrent à l'*empire* d'un flatteur étourdi, quelquefois d'un valet, et souvent d'une maîtresse emportée, qui leur fait embrasser

avec effronterie le parti de l'imposture, et suivre opiniâtrément les routes de l'iniquité. (G.)

131. AUTORITÉ, POUVOIR, PUISSANCE.

Il se trouve dans le mot d'*autorité* une énergie propre à faire sentir un droit d'administration civile ou politique. Il y a dans le mot de *pouvoir* un rapport particulier à l'exécution subalterne des ordres supérieurs. Le mot de *puissance* renferme dans sa valeur un droit et une force de domination.

Ce sont les lois qui donnent l'*autorité*; elle y puise toute sa force. Le *pouvoir* est communiqué par ceux qui, étant dépositaires des lois, sont chargés de leur exécution; par conséquent il est subordonné à l'*autorité*. La *puissance* vient du consentement des peuples ou de la force des armes; elle est ou légitime ou tyrannique.

On est heureux de vivre sous l'*autorité* d'un prince qui aime la justice, dont les ministres ne s'arrogent pas un *pouvoir* au-delà de celui qu'il leur donne, et qui regarde le zèle et l'amour de ses sujets comme les vrais fondements de sa *puissance*.

Il n'y a point d'*autorité* sans lois; et il n'y a point de loi qui donne, ni même qui puisse donner à un homme une *autorité* sans bornes sur d'autres hommes, parce qu'ils ne sont pas assez absolument les maîtres d'eux-mêmes pour prendre ni pour céder une telle *autorité*, le créateur et la nature ayant toujours un droit imprescriptible qui rend nul tout ce qui se fait à leur préjudice. Il n'y a donc pas d'*autorité* plus authentique, ni mieux fondée, que celle qui a des bornes connues et prescrites par les lois qui l'ont établie; celle qui ne veut point de bornes se met au-dessus des lois, par conséquent cesse d'être *autorité*, et dégénère en usurpation sur la liberté et sur les droits de la Divinité. Le *pouvoir* de ceux qui ont l'*autorité* en main n'est et ne peut jamais être exactement égal à la juste étendue de leur *autorité*; il est ordinairement plus grand que le droit qu'ils ont d'en user; c'est la modération ou l'excès dans l'usage de ce *pouvoir* qui les rend pères ou tyrans des peuples. Il n'y a point de *puissance* légitime qui ne doive être soumise à celle de Dieu, et tempérée par des conventions ta-

cites ou formelles entre le prince et la nation : c'est pourquoi saint Paul dit que toute *puissance* qui vient de Dieu est une *puissance* réglée, ou, comme d'autres interprètent ce passage, que toute *puissance* est réglée par celle de Dieu; car il seroit honteux de soutenir que saint Paul a prétendu par-là autoriser et rendre légitime toute sorte de *puissance*: cela ne pouvoit pas tomber dans la pensée d'un homme raisonnable et d'un homme chrétien, à qui l'idée de la *puissance* injuste de l'antechrist étoit présente et familière.

Une *autorité* foible qui manque de vigueur s'expose à être méprisée; il est également dangereux de n'en pas user dans l'occasion comme d'en abuser. Un *pouvoir* aveugle, qui agit contre l'équité, devient odieux et prépare lui-même les justes causes de sa ruine. Une *puissance* jalouse, qui ne souffre point de compagne, se rend formidable, réveille l'ardeur de ses ennemis, et prend par-là le chemin de sa décadence.

Je remarque particulièrement dans l'idée d'*autorité*, quelque chose de juste et de respectable; dans l'idée de *pouvoir*, quelque chose de fort et d'agissant; et dans l'idée de *puissance*, quelque chose de grand et d'élevé.

Il n'y a que Dieu qui ait une *autorité* sans bornes, comme il n'y a que lui qui ait un *pouvoir* infini.

La nature n'a établi entre les hommes d'autre *autorité* que celle des pères sur leurs enfants; toutes les autres viennent du droit positif, et elle a même prescrit des bornes à celle-là, soit par rapport à l'objet, soit par rapport à la durée; car l'*autorité* paternelle ne s'étend qu'à l'éducation et non à la destruction, quelle qu'ait été et soit encore la pratique de quelques peuples; et cette *autorité* cesse dès que l'âge met les enfants en état de savoir user de leur liberté. Je ne crois pas qu'une raison pure et simple, entièrement dénuée du secours des passions, ait un grand *pouvoir* sur la conduite ni sur les actions de l'homme, parce qu'il me semble que le *pouvoir* de la raison n'est établi et n'agit effectivement que pour balancer le *pouvoir* des passions entre elles, et faire que la plus avantageuse dans l'occurrence l'emporte sur les autres : ainsi le *pouvoir* des passions est le véritable ressort qui nous fait agir, et qui nous détermine pour le bien comme pour le mal; et le *pouvoir* de la raison est un contre-poids qui sert à mettre en

jeu, ou à réprimer à propos tantôt l'un, tantôt l'autre de ces différents ressorts qui sont dans notre être pour le remuer, le pousser vers les objets, le rendre sensible aux peines et aux plaisirs, et en faire un être véritablement vivant. Ce n'est pas seulement par la disposition des lois civiles que le mariage met la femme sous la *puissance* de l'homme : le différent partage que la nature a fait de ses dons entre les deux sexes est encore la cause et le fondement de la *puissance* du mari sur la femme ; car enfin les grâces et la beauté n'ont droit que sur le cœur ; elles en méritent sans doute l'attachement, mais la *puissance* est toujours l'apanage de la force et de la sagesse de l'esprit. (G.)

L'idée propre d'*autorité* est celle de supériorité, d'ascendant, de domination, d'empire. La preuve en est qu'elle se retrouve dans toutes les manières reçues d'employer ce mot, soit en matière d'administration, soit sous tout autre rapport. L'*autorité* n'appartient qu'au supérieur. Le mari est supérieur à la femme, comme le père au fils : de là l'*autorité* de l'un et de l'autre. L'*autorité* de la raison, des preuves, des témoignages, des monuments, des auteurs, etc, annoncent l'ascendant, la prépondérance, l'empire qu'ils ont sur les esprits, le droit d'être crus.

Puissance, lat. *potentia*, désigne, par sa terminaison, l'existence, la réalité de *pouvoir* une chose. *Pouvoir* désigne, par la sienne, l'*avoir*, la possession, la faculté de jouir d'une *puissance*, de la chose : on le fait correspondre au latin *potestas*, qui marque la qualité *stable*, le titre incontestable de pouvoir jouir, exercer. L'idée propre de *puissance* est celle de force et de faculté, et c'est aussi ce sens qu'il conserve dans toutes ses applications. La *puissance*, *potentia*, dit Cicéron, est la *faculté* capable de conserver et d'acquérir. La *puissance*, dit-il encore, est dans la force et dans les armes.

Pouvoir a, comme nous venons de le remarquer, deux sens, tantôt réunis, tantôt séparés ; et ces idées sont relatives, l'une à celle d'*autorité*, l'autre à celle de *puissance*. Nous allons bientôt justifier cette assertion par l'usage. Avec l'*autorité*, le titre nécessaire, vous avez un *pouvoir*, *le pouvoir juste et légitime*, la voie de droit : avec la *puissance*, la force, vous avez un *pouvoir*, *le pouvoir physique ou exécutoire*, la

voie de fait. Le premier de ces *pouvoirs* émane donc de l'*autorité*; le second, de la *puissance* : l'un annonce l'*autorité* qui exerce son droit, et l'autre la *puissance* qui exerce son action. Le *pouvoir* ordonne en vertu de l'*autorité* : le *pouvoir* exécute en vertu de la *puissance*. Vous aurez le premier de ces *pouvoirs* sans *puissance*, si vous n'avez pas les moyens efficaces d'exécution : vous avez le second sans *autorité*, si vous n'avez pas les titres nécessaires pour une exécution légitime. L'*autorité* délègue, distribue des *pouvoirs* ou le droit de faire : la *puissance* laisse un *pouvoir* ou le moyen et la liberté prochaine de faire. L'une a des mandataires, l'autre des *exécuteurs*. La *puissance* ne se partage pas; l'*autorité* ne se divise pas : si elles se communiquent, c'est par des *pouvoirs particuliers*. Enfin, dans le sens d'*autorité*, comme dans celui de *puissance*, le *pouvoir* a un rapport particulier à l'acte, une idée particulière d'efficacité, et le soin de l'exécution.

Citons quelques phrases qui établissent les diverses acceptions du mot *pouvoir*. Le pouvoir *des pères sur leurs enfants est de* droit *naturel* : voilà le sens analogue à celui d'*autorité*. *Il n'est pas au* pouvoir *de l'esprit humain de concevoir la profondeur des mystères de la foi* : voilà l'idée de *puissance*. La première chose qu'on demande aux ambassadeurs, c'est la communication de leurs *pouvoirs* : voilà le *pouvoir* délégué, et l'acte de délégation appelé *pouvoir*. Une procuration, une commission est un *pouvoir*. *Un ministre a un grand* pouvoir *sur l'esprit du prince* : voilà encore l'idée première de l'*autorité*, l'ascendant, l'empire. *Un mineur n'a pas* le pouvoir *de faire* son testament : voilà l'idée d'une *puissance* liée, qui n'est pas libre, qui ne peut pas se réduire en acte.

L'*autorité* gît dans la domination; la *puissance*, dans les forces de tout genre; le *pouvoir*, dans l'énergie de l'un et de l'autre.

L'*autorité* est le droit du plus grand; la *puissance*, celui du plus fort; le *pouvoir*, l'*agent* de l'un et de l'autre.

L'*autorité* commande, puisqu'elle domine; la *puissance* la garantit : sans la force pour se faire obéir, que seroit le droit de commander? Le *pouvoir* gouverne, en déployant l'*autorité* qui commande, et en poursuivant l'obéissance avec l'appareil de la *puissance* qui fait obéir.

Le *pouvoir* suprême, dans toute son étendue, annonce l'*autorité* suprême armée de la suprême *puissance*.

L'*autorité* est une; car ce qui est *supérieur*, comme l'*autorité*, n'a point d'égal, et deux commandements rendroient l'obéissance impossible. La *puissance* doit l'être; sans quoi il y auroit force contre force, *puissance* contre *autorité*, guerre. Les différents *pouvoirs* partagés et répandus se réunissent dans l'unité d'*autorité* et de *puissance*.

Le despotisme n'est point une *autorité*, puisqu'il est sans loi et contre les lois essentielles de la société. Il est une *puissance*, puisqu'il a des forces. Il n'a qu'un *pouvoir* qui détruit l'autre; et, sans la réunion des deux *pouvoirs*, il n'y a point, à proprement parler, de gouvernement.

Toute *autorité*, c'est-à-dire toute grandeur, tout droit vient de Dieu. Toute *puissance*, c'est-à-dire toute force, toute vertu physique ou efficace vient de Dieu. Tout *pouvoir* ou moral et de droit, ou physique et de fait, vient également de Dieu. (R.)

132. AUTOUR, ALENTOUR.

Autour est une préposition; *alentour* est un adverbe.

Une mère a toutes ses filles *autour* d'elle, et non pas *alentour* d'elle. Un père s'arrête en un tel lieu, et tous ses fils restent *alentour* et non pas *autour*.

On dit : les rochers d'*alentour*, les échos d'*alentour*. Les rochers qui sont *autour* de ce torrent; les bois qui sont *autour* de cette montagne.

(*Voy.* MÉNAGE, *Observ. sur la langue franç.*, chap. 137.)

133. AVANT, DEVANT.

L'un et l'autre de ces mots marquent également le premier ordre dans la situation; mais *avant* est pour l'ordre du temps, et *devant* est pour l'ordre des places.

Nous venons après les personnes qui passent *avant* nous. Nous allons derrière celles qui passent *devant*.

Le plus tôt arrivé se place *avant* les autres. Le plus considérable se met *devant* eux.

Il se propose dans l'école d'aussi ridicules questions sur ce

qui a été *avant* le monde, qu'il se fait dans le cérémonial de risibles contestations sur le droit de se placer *devant* les autres.

Je crois qu'il n'y a qu'à se bien instruire de ce qui a été *avant* nous, pour n'être pas tout-à-fait ignorant sur ce qui doit arriver après. Qu'importe de marcher derrière ou *devant* les autres, pourvu qu'on marche à son aise et commodément?

La vanité de l'homme lui fait chercher de l'honneur dans des ancêtres qui ont existé *avant* lui, tandis que son peu de mérite le fait travailler à l'avilissement de sa postérité. Son ambition lui rend incommode tout ce qui est placé *devant* lui, et suspect tout ce qui le suit de très-près. (G.)

134. AVARE, AVARICIEUX.

Il me semble qu'*avare* convient mieux lorsqu'il s'agit de l'habitude et de la passion même de l'avarice, et qu'*avaricieux* se dit plus proprement lorsqu'il n'est question que d'un acte ou d'un trait particulier de cette passion. Le premier de ces mots a aussi meilleure grâce dans le sens substantif, c'est-à-dire pour la dénomination du sujet; et le second dans le sens adjectif, c'est-à-dire pour la qualification du sujet. Ainsi l'on dit: c'est un grand *avare*, c'est un *avaricieux* mortel.

Un homme qui ne donne jamais passe pour un *avare*. Celui qui manque à donner dans l'occasion, ou qui donne trop peu, s'attire l'épithète d'*avaricieux*.

L'*avare* se refuse toutes choses. L'*avaricieux* ne se les donne qu'à demi.

Le terme d'*avare* paroît avoir plus de force et plus d'énergie pour exprimer la passion sordide et jalouse de posséder sans aucun dessein de faire usage. Celui d'*avaricieux* paroît avoir plus de rapport à l'aversion mal placée de la dépense, lorsqu'il est nécessaire de s'en faire honneur.

On n'emploie jamais qu'en mauvaise part et dans le sens littéral le mot d'*avaricieux*; mais on se sert quelquefois de celui d'*avare* en bonne part dans le sens figuré.

Un habile général ne paye point ses espions en homme

avaricieux; et conduit ses troupes comme un homme *avare* du sang du soldat, qu'il craint de prodiguer.

Il est permis d'être *avare* du temps; mais il ne faut pas, pour le ménager, prodiguer sa santé. Ce n'est pas être libéral, que de donner d'un air *avaricieux*. (G.)

135. AVERTISSEMENT, AVIS, CONSEIL.

Le but de l'*avertissement* est précisément d'instruire ou de réveiller l'attention : il se fait pour nous apprendre certaines choses qu'on ne veut pas que nous ignorions ou que nous négligions. L'*avis* et le *conseil* ont aussi pour but l'instruction, mais avec un rapport marqué à une conséquence de conduite, se donnant dans la vue de faire agir ou parler : avec cette différence entre eux, que l'*avis* ne renferme dans sa signification aucune idée accessoire de supériorité, soit d'état, soit de génie; au lieu que le *conseil* emporte avec lui du moins une de ces idées de supériorité, et quelquefois toutes les deux ensemble.

Les auteurs mettent des *avertissements* à la tête de leurs livres. Les espions donnent *avis* de ce qui se passe dans le lieu où ils sont. Les pères et les mères ont soin de donner des *conseils* à leurs enfants avant que de les produire dans le monde.

L'homme d'église écoute l'*avertissement* de la cloche pour savoir quand il doit se rendre aux heures canoniales. Le banquier attend l'*avis* de son correspondant pour payer les lettres de change tirées sur lui. Le plaideur prend *conseil* d'un avocat pour se défendre ou pour agir contre sa partie.

On dit des *avertissements*, qu'ils sont ou judicieux ou inutiles; des *avis*, qu'ils sont ou vrais ou faux; des *conseils*, qu'ils sont ou bons ou mauvais.

L'*avertissement* étant fait pour dissiper le doute et l'obscurité, il doit être clair et précis. L'*avis* servant à déterminer, il doit être prompt et secret. Le *conseil* devant conduire, il doit être sage et sincère.

Tel manque d'*avis*, qui est en état d'en profiter; et tel en reçoit, qui ne sauroit s'en prévaloir. Autant la vieillesse aime à donner de *conseils*, autant la jeunesse a de l'aversion pour en prendre.

Il faut que l'*avertissement* soit donné avec attention, l'*avis* avec diligence, et le *conseil* avec art et modestie, sans air de supériorité : car on ne fait point usage des *avertissements* placés mal à propos; l'on ne tire aucun avantage des *avis* qui ne viennent pas à temps; et la vanité, toujours choquée du ton de maître, empêche de faire aucune distinction entre la sagesse du *conseil* et l'impertinence de la manière dont il est donné, en sorte que tout n'aboutit qu'à faire mépriser le *conseil*, et rendre le conseiller odieux.

Une personne d'ordre ne manque jamais aux *avertissements* dont on a remis le soin à sa vigilance. L'amitié fait donner *avis* de tout ce qu'on croit être avantageux et agréable à son ami. La sagesse rend extrêmement réservé à donner *conseil* : il faut toujours attendre qu'on nous le demande, et quelquefois même s'en dispenser, malgré les sollicitations, parce qu'un salutaire *conseil* peut déplaire, et être rejeté avec de certaines façons qui exposent à la tentation de souhaiter, pour son honneur, que celui pour qui l'on s'intéressoit d'abord ne réussisse pas dans ses entreprises. (G.)

On donne le *conseil* de faire une chose, on donne *avis* qu'on l'a faite, on *avertit* qu'on la fera.

L'ami donne des *conseils* à son ami; le supérieur des *avis* à son inférieur : la punition d'une faute est un *avertissement* de n'y plus retomber.

On prend *conseil* de soi-même; on reçoit une lettre d'*avis*; on obéit à un *avertissement* de payer quelque impôt. On vous *conseille* de tendre un piége à quelqu'un; on vous donne *avis* que d'autres en ont tendu, ce qui est un *avertissement* de vous tenir sur vos gardes.

On dit, un *conseil* d'ami, un homme de bon *conseil*; un *avis* de parents, un *avis* au public, l'*avertissement* d'un ouvrage.

L'*avis* et l'*avertissement* intéressent quelquefois celui qui les donne; le *conseil* intéresse toujours celui qui le reçoit. (d'Al.)

136. AVEU, CONFESSION.

L'aveu suppose l'interrogation. La *confession* tient un peu de l'accusation. On *avoue* ce qu'on a eu envie de cacher. On *confesse* ce qu'on a eu tort de faire. La question fait *avouer* le crime; la repentance le fait *confesser*.

On *avoue* la faute qu'on a faite. On *confesse* le péché dans lequel on est tombé.

Il vaut mieux faire un *aveu* sincère que de s'excuser de mauvaise grâce. Il ne faut pas faire sa *confession* à toutes sortes de gens.

Un *aveu* qu'on ne demande pas a quelque chose de noble ou de sot, selon les circonstances et l'effet qu'il doit produire. Une *confession* qui n'est pas accompagnée de repentir n'est qu'une indiscrétion insultante.

C'est manquer d'esprit que d'*avouer* sa faute sans être assuré que l'*aveu* en sera la satisfaction; et c'est une sottise d'en faire la *confession* sans espérance de pardon : pourquoi se déclarer coupable à des gens qui ne respirent que la vengeance? (G.)

137. A L'AVEUGLE, AVEUGLÉMENT.

Cette forme de phrase adverbiale, *à l'aveugle*, composée d'une préposition et d'un adjectif féminin pris substantivement, est si commune dans notre langue, qu'il est convenable d'en faire sentir toute la force. On dit faire une chose *à l'aveugle*, agir *à l'étourdie*, parler *à la légère*, des ornements *à la grecque*, une robe *à la polonaise*, etc. Dans ces locutions elliptiques, il y a un substantif sous-entendu, et c'est celui de *manière*. Un discours tenu *à la légère* est un discours tenu d'une *manière légère*, à la manière des gens légers.

« Ces deux expressions, également figurées, dit M. Beauzée, marquent également une conduite qui n'est pas dirigée par les lumières naturelles : mais la première indique un défaut d'intelligence, et la seconde un abandon des lumières de la raison.

« Qui agit *à l'aveugle*, n'est pas éclairé; qui agit *aveuglé*-

ment, ne suit pas la lumière naturelle : le premier ne voit pas, le second ne veut pas voir.

« La plupart des jeunes gens qui entrent dans le monde choisissent leurs amis *à l'aveugle :* si le hasard les sert mal, c'est un premier pas vers leur perte, parce que, livrés *aveuglément* à toutes leurs impulsions, ils en viennent insensiblement jusqu'à se faire un mérite et un point d'honneur de sacrifier l'honneur même plutôt que de les abandonner.

« Soumettre *aveuglément* la raison aux décisions de la foi, ce n'est pas croire *à l'aveugle*, puisque c'est là raison même qui nous éclaire sur les motifs de crédibilité. »

Je crois, en effet, que celui qui agit *à l'aveugle* ne voit pas, et que celui qui agit *aveuglément* ne veut pas voir; mais peut-être aussi qu'il ne peut pas voir, parce qu'il est *aveugle* par quelque cause.

Celui qui fait une chose sans y regarder, la fait *à l'aveugle,* mais faute d'attention seulement. Celui qui n'entend pas les affaires ne peut se conduire par ses lumières propres; mais il doit suivre la lumière naturelle qui l'avertit de ne pas se livrer *aveuglément* au premier conseiller. Quelqu'un qui, pressé de s'en aller, reçoit sans examen la marchandise qu'on lui présente, la prend *à l'aveugle :* quelqu'un qui, libre de choisir entre deux partis, aime mieux qu'on le détermine que de délibérer lui-même, se laisse *aveuglément* mener.

Il ne faut pas croire *à l'aveugle* tout ce que vous dit un docteur; il faut croire *aveuglément* tout ce que l'Église enseigne.

Les personnes irrésolues finissent par agir *à l'aveugle.* Les petits esprits forts finissent par tout croire *aveuglément.*

La différence que nous venons d'établir entre *aveuglément* et *à l'aveugle,* les lecteurs l'appliqueront aisément aux adverbes et aux phrases adverbiales synonymes de la même forme. Ainsi vous dites que l'un agit *étourdiment*, et l'autre *à l'étourdie.* Le premier agit en étourdi, comme un étourdi qu'il est; le second agit à la manière des étourdis, comme s'il étoit un étourdi. L'adverbe tombe sur le fond de l'action, la phrase adverbiale sur la forme. Voy. *Légèrement* et *à la légère*, etc. (R.)

138. Avoir, Posséder.

Il n'est pas nécessaire de pouvoir disposer d'une chose, ni qu'elle soit actuellement entre nos mains pour l'*avoir*; il suffit qu'elle nous appartienne; mais pour la *posséder*, il faut qu'elle soit en nos mains, et que nous ayons la liberté actuelle d'en disposer ou d'en jouir. Ainsi nous *avons* des revenus, quoique non payés, ou même saisis par des créanciers, et nous *possédons* des trésors.

On n'est pas toujours le maître de ce qu'on *a*; on l'est de ce qu'on *possède*.

On *a* les bonnes grâces des personnes à qui l'on plaît. On *possède* l'esprit de celles que l'on gouverne absolument.

Il n'est pas possible, quelque modéré qu'on soit, de n'*avoir* pas quelquefois en sa vie des emportements: mais quand on est sage, on sait *se posséder* dans sa colère.

Un mari *a* de cruelles inquiétudes lorsque le démon de la jalousie le *possède*.

Un avare peut *avoir* des richesses dans ses coffres, mais il n'en est pas le maître; ce sont elles qui *possèdent* et son cœur et son esprit.

Nous n'*avons* souvent les choses qu'à demi; nous partageons avec d'autres. Nous ne les *possédons* que lorsqu'elles sont entièrement à nous, et que nous en sommes les seuls maîtres. Un amant *a* le cœur d'une dame lorsqu'il en est aimé. Il le *possède* lorsqu'elle n'aime que lui. En fait de science et de talent, il suffit, pour les *avoir*, d'y être médiocrement habile; pour les *posséder*, il y faut exceller.

Ceux qui *ont* la connoissance des arts en savent et en suivent les règles; mais ceux qui les *possèdent* font et donnent des règles à suivre. (G.)

139. Axiome, Maxime, Sentence, Apophthegme, Aphorisme.

L'*axiome* est une proposition, une vérité capitale, principale, si évidente par elle-même, qu'elle captive, par sa propre force et avec une autorité irréfragable, l'entendement bien disposé : c'est le flambeau de la science.

La *maxime* est une proposition, une instruction impor-

tante, majeure, faite pour éclaircir et guider les hommes dans la carrière de la vie : c'est une grande règle de conduite.

La *sentence* est une proposition, un enseignement court et frappant, qui, déduit de l'observation, ou puisé dans le sens intime ou la conscience, nous apprend ce qu'il faut faire ou ce qui se passe dans la vie : c'est une espèce d'oracle.

L'*apophthegme* est un dit mémorable, un trait remarquable, qui, parti d'une âme ou d'une tête énergique, fait sur nous une vive impression : c'est un éclat d'esprit, de raison, de sentiment.

L'*aphorisme* est une notion, un enseignement doctrinal, qui expose ou résume en peu de mots, en préceptes, en abrégé, ce qu'il s'agit d'apprendre : c'est la substance d'une doctrine.

L'*axiome* doit être clair, géométrique, d'une éternelle vérité. La *maxime* doit être certaine, lumineuse et d'une grande utilité. La *sentence* doit être concise et d'une tournure proverbiale. L'*apophthegme* doit être saillant, piquant, et dans l'à-propos dramatique. L'*aphorisme* doit être lucide, dogmatique, appuyé d'observations et de preuves développées.

L'*axiome* se présente comme de lui-même à celui qui cherche la science, et le subjugue. La *maxime* résulte de l'observation, des effets constants et des rapports généraux que l'on ramène à un principe. La *sentence* semble se former d'une foule de vérités qui se confondent, se fondent en une seule exprimée par un trait énergique. L'*apophthégme* est comme inspiré par l'occasion, qui, par le choc, fait jaillir l'étincelle. L'*aphorisme* naît sous la plume du savant méthodique, qui, après avoir bien considéré, nettement conçu, heureusement démêlé, réduit ses recherches et ses découvertes à des divisions et à certains chefs ou points capitaux.

Nous rappellerons pour exemple quelques *axiomes*. *Un corps est impénétrable à un autre corps*; ou bien *deux corps ne peuvent occuper à la fois le même espace*. . . . . . *deux choses égales à une troisième sont égales entre elles*. . . . .

Nous citerons également quelques *maximes*. *Considérez la fin, envisagez le but*. . . . . *Connois-toi toi-même* : inscription

du temple de Delphes. . . . . *Voulez-vous*, disent les Persans, *faire croître le mérite, semez les récompenses*. . . . .

Les propositions suivantes peuvent être regardées comme des *sentences*. . . . . *Le malheur est le grand maître de l'homme*; ou, comme dit l'adage grec, *ce qui vous nuit vous instruit*.....

Les traits suivants sont rapportés parmi les *apophthegmes*.

On demandoit à Léonidas pourquoi les braves gens préfèrent l'honneur à la vie? *Parce qu'ils tiennent la vie de la fortune, l'honneur de la vertu*. . . . . .

Les propositions suivantes tiennent de l'*aphorisme*. *Les maladies, selon la doctrine d'Hippocrate, sont guéries par la nature, et non par les remèdes; et la vertu des remèdes consiste à seconder la nature*. . . . . . (R.)

B.

140. BABIL, CAQUET.

Ces termes expriment la démangeaison de parler, une intempérance de langue, la manie de parler sans rien dire, ou de ne dire que des choses vaines et superflues, dépourvues de solidité, d'utilité, de raison. Ils sont d'un grand usage dans le discours familier, plaisant et critique.

Nicod remonte jusqu'à la tour de *Babel*, ou à la confusion des langues, pour trouver l'origine de *babil*. Cette étymologie est autorisée par Grotius, Pastel et plusieurs autres savants; Molière y fait allusion.

> C'est véritablement la tour de Babylone,
> Car chacun y *babille*, et tout du long de l'aune.

Babil est une vraie onomatopée; l'imitation du bruit et de l'action de parler. *Ba, bi, bal*, appartiennent au dictionnaire de l'enfance, et distinguent des idées relatives à cet âge, et surtout aux organes de la parole.

Caquet est l'imitation du bruit de la parole. Nous disons que les pies et les perroquets *caquètent*.

On impute le *babil* aux femmes en général, et le *caquet* aux commères.

Le *babil* étourdit par sa volubilité et sa continuité. Vous direz, dans le langage du jour, que le *caquet* assomme par ses répétitions et son éclat.

Le *babil* soutient les assemblées de jeunes personnes. Le *caquet* alimente ce qu'on appelle coteries.

Vous appliquerez, à plus forte raison, au *caquet* ce que La Fontaine dit du *babil* :

> Imprudence, *babil* et sotte vanité,
> Et vaine curiosité,
> Ont ensemble étroit parentage;
> Ce sont enfants tous d'un lignage.

On relève, surtout dans le *babil*, l'indiscrétion, et dans le *caquet*, la prétention.

Le *babillard* parle trop, il dit même ce qu'il devroit taire; il est pressé du besoin de parler, de *caqueter;* il parle fort haut, il met de l'importance à ce qu'il dit, quoiqu'il ne dise que des riens; il se fait un mérite de parler.

Le *babil* suppose une certaine facilité, et l'on prendra cette facilité pour du talent. Le *caquet* s'exprime avec un air d'assurance, et cette assurance donne de l'ascendant sur la tourbe des sots.

Arrêtez le *babil* de celle-là, vous lui ôtez tout son esprit; rabattez le *caquet* de celle-ci, vous lui ôtez toute son importance.

Avec du *babil*, on parle de tout sans rien savoir; avec du *babil* et un peu de méchanceté, on se jette dans les *caquets*, et l'on tombe sur les personnes.

« Il y a, dit La Bruyère, une chose qu'on n'a pas vue sous le ciel, qu'on ne verra jamais : c'est une petite ville d'où l'on a banni les *caquets*, le mensonge et la médisance. (R.)

141. BABILLARD, BAVARD.

Le mot primitif *ba*, désigne la bouche, ses mouvements, la parole, ce qui lui est relatif. De là *bab*, enfant, en celte, en syriaque, etc.; de là *babil*, *bave*, etc., jargon de l'enfance, défaut de l'enfance. Le *babillard* et le *bavard* parlent trop; ils ont la fureur de parler, ils choquent. Le premier

mot exprime une abondance fatigante de paroles; le second, un flux de bouche désagréable, défauts propres des enfants.

Le *babillard* parle trop, et dit des riens comme un enfant; le *bavard* en dit trop, et parle sans pudeur et sans égards comme un grand enfant. Il faut que le *babillard* parle; il faut que le *bavard* tienne le dé de la conversation. Celui-là dira tout ce qu'il sait; celui-ci, ce qu'il sait et ce qu'il ne sait pas. Le *babillard* est incommode; le *bavard* est fâcheux.

Vous ne direz point votre secret à un *babillard;* il est inconsidéré et indiscret : vous ne ferez point votre société d'un *bavard;* il est indiscret et impertinent.

Un enfant est *babillard;* un vieillard est plutôt *bavard.* Il n'y a que de la légèreté, de la futilité, de l'enfantillage dans le *babillard:* dans le *bavard,* il y a de la prétention, de l'importance, de la tyrannie.

Les femmes sont plutôt *babillardes,* et les hommes *bavards.* Le *babillard* a quelquefois de l'esprit; il plaît, il amuse quelque temps : c'est un gazouillement agréable. Le *bavard* n'est pas sans sottise; il ne tarde pas à le prouver et à déplaire : c'est au moins un bourdonnement insupportable. Il y a un *joli babil;* mais il n'y a qu'un *sot bavardage.*

Le *babillard* jouera fort bien son rôle dans un coin avec son pareil; pourvu qu'il parle, il est content : le *bavard* veut toujours être en scène et sans concurrent; il veut qu'on l'écoute, et n'écoute pas lui-même.

Le *babillard* s'ennuie, s'il n'a rien à dire; le *bavard* a toujours quelque chose à dire, et il ne cesse d'ennuyer. (R.)

142. BADAUD, BENÊT, NIAIS, NIGAUD.

Ces mots tiennent les uns aux autres par une idée commune d'enfance ou de puérilité. *Ba, bé* désignent en effet l'enfance; *né, ni,* l'enfance, la petitesse, la nullité.

Badaud, qui fait sans cesse *ba,* qui *bée, baye,* a la bouche béante. *Bade* étoit en usage autrefois : il vient du latin *badare,* italien *badar.* Le *badaud* est toujours à admirer, à considérer, à *béer,* à *bayer.*

Benêt est celui qui est si *bon,* si *bénin,* qu'il trouve tout *bon,* tout *bien, benè est;* il en est bête.

Niais, de *ni*, *né*, enfant, petit; celte *nith*; oriental, *nia*; d'où *nain*. Ce mot imite parfaitement le langage *niais* (*nia*); d'où le latin *nænia*, chanson à endormir les enfants.

Nigaud, c'est un grand *niais*, un grand innocent, qui ne sait rien que baguenauder, s'amuser à des *bagatelles*, latin *nugæ*.

Résumons. Le *badaud* est celui qui s'arrête de surprise, ou par curiosité, devant tout ce qu'il voit, comme s'il n'avoit jamais rien vu. Le *benêt* est celui qui, par une excessive bonhomie, ne fait rien de lui-même, et se prête à tout ce qu'on veut. Le *niais* est celui qui, faute d'expérience et de connoissances, ne sait ni ce qu'il faut penser, ni ce qu'il faut dire, ni comment se tenir. Le *nigaud* est celui qui, par puérilité, par ineptie, reste toujours enfant, et ne sait ni se mettre à sa place, ni mettre les choses à la leur.

Vous reconnoissez le *badaud* à la manière presque stupide dont il considère les objets, et à son ardeur empressée à voir tout ce qu'il n'a pas encore vu : c'est un petit esprit. Vous reconnoissez le *benêt* à une facilité et à une docilité extrême, qui semble le rendre purement passif : c'est un pauvre homme. Vous reconnoissez le *niais* à l'air simple, aux propos naïfs, aux gestes abandonnés, à la conduite franche de quelqu'un à qui tout est étranger, et qui va rondement devant lui : c'est un homme neuf. Vous reconnoissez le *nigaud* à un contraste frappant entre son maintien, ses goûts, ses discours, ses occupations, qui tiennent à l'enfance, et les convenances de l'âge, les bienséances de l'état, les circonstances de la position : c'est un grand enfant.

Le *badaud* est pris et séduit par des apparences. Le *benêt* est dupe et mené par le premier fripon. Le *niais* est surpris et ébahi par la nouveauté. Le *nigaud* est attiré et gagné par des hochets. (R.)

143. BAISSER, ABAISSER.

Baisser se dit des choses qu'on veut placer plus bas, de celles dont on veut diminuer la hauteur, et de certains mouvements de corps; on *baisse* une poutre, on *baisse* les voiles d'un navire, on *baisse* un bâtiment, on *baisse* les yeux et la

tête. *Abaisser* se dit des choses faites pour en couvrir d'autres, mais qui étant relevées, les laissent à découvert; on *abaisse* le dessus d'une cassette, on *abaisse* les paupières, on *abaisse* sa coiffe et sa robe.

Les opposés de *baisser* sont élever et exhausser; ceux d'*abaisser* sont lever et relever : chacun selon les différentes occasions où ils sont employés, et les divers sujets dont il est question.

Baisser est d'usage dans le sens neutre; *abaisser* ne l'est pas. Ils se joignent également au pronom réciproque; mais alors le premier garde toujours le sens littéral, et le second prend toujours le figuré.

On *baisse* en diminuant. On se *baisse* en se courbant. On s'*abaisse* en s'humiliant, ou en se proportionnant aux personnes qui nous sont inférieures par la condition ou par l'esprit.

Les rivières *baissent* en été. Les grandes personnes sont obligées de se *baisser* pour passer par les petites portes. Il est quelquefois dangereux de *s'abaisser*, car on prend au mot notre humilité, et l'on nous méprise sur notre parole. Ce n'est pas en *s'abaissant* jusqu'à la familiarité qu'un prince acquiert la qualité et la réputation de bon; c'est par la douceur et la justice de son gouvernement. L'on n'est jamais bon maître, si l'on ne sait *s'abaisser* jusqu'au niveau de l'esprit de son écolier.

Le mot de *baisser* n'est jamais employé dans le sens figuré à l'actif, soit qu'il soit joint au pronom réciproque, ou qu'il y ait un autre cas; l'usage ne s'en sert en ce sens qu'au neutre : ainsi l'on dit que les forces *baissent*, quand on a passé quarante ans. Pour le mot d'*abaisser*, il a quelquefois à l'actif un sens figuré, et le bon usage ne l'emploie jamais autrement avec le pronom réciproque; il seroit tout-à-fait déplacé, si on lui donnoit alors le sens propre et littéral : on ne dit pas d'un dessus de coffre qu'il *s'abaisse*, on dit qu'il tombe.

L'adversité fait *baisser* l'esprit aux uns, et le réveille aux autres. L'homme sage et simple ne s'*abaisse* point, ni ne se soucie d'*abaisser* l'orgueil d'autrui. (G.)

144. BALANCER, HÉSITER.

Balancer vient du latin *bilanx*, littéralement *bassin double*, *balance*, instrument pour peser. C'est mettre différentes choses dans la *balance*, comparer leurs poids, leurs prix respectifs, délibérer sur les choses, être, comme la *balance*, dans un état de vacillation, tantôt vers un objet, tantôt vers l'autre.

Hésiter est le latin *hæsitare*, fréquentatif du verbe *hærere*, grec ξειδειν, se fixer, s'attacher à, s'arrêter, demeurer dans le même état, rester en suspens, etc. C'est faire de vains efforts pour sortir d'une situation, ne pouvoir se résoudre à en sortir, y revenir sans cesse, n'oser ou ne pouvoir aller en avant, etc.

Lorsqu'il y a des objets à peser, vous *balancez*, vous flottez, vous penchez tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Lorsqu'il y a des obstacles à vaincre, vous *hésitez*, vous êtes suspendu; au moment d'aller en avant, vous regardez en arrière : voilà les deux tableaux que ces mots nous présentent. Dans le premier cas, vous ne savez que faire; dans le second, vous n'osez pas faire. Tant que vous *balancez*, rien ne vous détermine : quand vous *hésitez*, quelque chose vous arrête Vous ne *balancez* plus, votre détermination est prise; mais, s'il faut l'exécuter, vous *hésitez*, vous manquez de résolution, de courage.

Le doute, l'incertitude vous font *balancer*. La crainte, la foiblesse vous font *hésiter*.

Les personnes sages, prudentes, circonspectes, posées, *balancent*; les gens paresseux, mous, lâches, lents, défiants, *hésitent*.

De loin, le risque paroit léger, on ne *balance* pas; de près, c'est un danger grave; on *hésite*.

Souvent on *hésite*, pour n'avoir pas assez *balancé*.

L'ignorant ne *balance* guère; il ne doute de rien. Le téméraire n'*hésite* pas; il ne redoute rien.

Celui qui prend son parti sans *balancer* n'est pas toujours l'homme qui le suit sans *hésiter*.

Balancez lorsqu'il s'agit de délibérer : lorsqu'il ne s'agit plus que d'exécuter n'*hésitez* pas. (R.)

145. BALBUTIER, BÉGAYER, BREDOUILLER.

Ba, bé, bi, bo, bu, comme premiers mots de l'enfance, ont naturellement dû servir à désigner les vices de prononciation naturels aux enfants qui s'apprennent à parler. Quoique ces trois mots, tirés des mêmes racines, expriment trois défauts différents, il faut convenir que leur valeur matérielle a été confondue dans des langues différentes.

Celui qui *balbutie* ne parle que du bout des lèvres, laisse en quelque sorte tomber ses paroles, affoiblit diverses articulations, ne fait entendre très-distinctement que *bb, ba, bu*, formés des lèvres, ainsi que la liquide *l* résultant naturellement d'un mouvement vague de la langue, et le sifflement exprimé par *tier, cier*, dans *balbutier* : telle est la valeur matérielle et idéale de ce verbe.

Celui qui *bégaye* ne parle pas de suite, s'arrête surtout aux articulations gutturales, coupe et remâche les mots ou les syllabes, dénature certaines lettres, et travaille à retrouver la parole qu'il avoit perdue. Il répète souvent les labiales *b, bé*, etc., il restera la bouche béante; il luttera contre l'obstacle que la lettre *g*, ou toute autre gutturale, lui présente, et son hésitation sera principalement marquée par *éé, aye*, comme dans la terminaison de *bégayer* ; c'est ainsi que ce mot s'explique par sa décomposition.

Celui qui *bredouille* roule précipitamment ses paroles les unes sur les autres, les confond dans un bruit sourd, semble parler dans la bouche sans articuler, et ne fait entendre que *bre* ou *ouil*, ou autres semblables sons, et un parler *bref* (en celte *bre*) et *roulant* : de là le mot *bredouiller*, bien propre à marquer la volubilité et la confusion. L'extrême mobilité de la langue qui s'embrouille, celle des lèvres qui n'attendent pas, avec trop peu d'ouverture de la bouche et des émissions de voix trop foibles, doivent naturellement produire cet effet.

La vieillesse, en émoussant les organes, fait *balbutier*; la suffocation, en coupant la voix, fait *bégayer*; l'ivresse, en brouillant et les idées et les organes, fait *bredouiller*.

Celui qui se méfie de ce qu'il dit, *bégaye* : celui qui ne veut pas qu'on entende ce qu'il dit, *bredouille*.

La timidité *balbutie* : l'ignorance *bégaye* ; la précipitation *bredouille*. (R.)

146. BANQUEROUTE, FAILLITE.

L'un et l'autre termes signifient la cessation ou l'abandon de commerce et de paiement : mais *banqueroute* marque proprement l'effet de l'insolvabilité, et le second, l'acte qui déclare l'insolvabilité ou la cession. Faire *banqueroute*, c'est *fermer boutique*, disparoître du commerce, y renoncer de gré ou de force. Faire *faillite*, c'est manquer de payer aux échéances, se déclarer hors d'état de payer, et demander du temps. La *banqueroute* exprime littéralement la cessation de commerce ; la *faillite*, la chute du commerce.

La chute, la ruine du commerce entraîne l'impuissance de le continuer. La cessation, la rupture du commerce laisse lieu à l'alternative, ou qu'on ne peut pas, ou qu'on ne veut pas le continuer. Le premier convient donc mieux pour exprimer la *banqueroute* volontaire, frauduleuse et criminelle ; le second, pour exprimer la *faillite forcée*, malheureuse, innocente ; et c'est la différence principale que l'usage met entre ces deux mots. La qualification de *banqueroutier* est injurieuse ; celle de *failli* ne l'est point. Le premier agit, il fraude et fait perdre avec du temps : le second souffre, prend des tempéraments, paie en entier et sans remise. (R.)

147. BAS, ABJECT, VIL.

Bas et *abject*, lat. *abjectus*, mis bas, abattu, etc., ne diffèrent que par les degrés : ce qui est *abject* est *très-bas*, dans une profonde *humiliation* ; car *abject* ne se dit qu'au figuré. L'idée de ces deux mots, relative à la hauteur ou à l'élévation, ne peut pas être confondue avec celle de *vil* (du celte *wael*, qui n'a point de valeur), relative aux prix des choses, au cas qu'on en fait. On est *bas* par la place, *vil* selon l'opinion, ou par l'appréciation des qualités. Il faut donc dire *bas* et *abject*, car celui-ci renchérit sur l'autre. On peut donc dire *vil* et *abject* ; car les deux idées sont différentes : mais on ne dira pas *vil* et *bas*, parce que *bas*, s'appliquant également aux prix des choses, dit moins que *vil*. Les denrées peuvent être à *bas* prix, sans être

à *vil* prix. Ces deux termes, comme synonymes d'*abject*, ne doivent être employés ici que dans le sens figuré.

Ce qui est *bas* manque d'élévation; ce qui est *abject* est dans une grande bassesse; ce qui est *vil*, dans un grand décri. On ne considère pas ce qui est *bas* : on rejette ce qui est *abject* : on rebute ce qui est *vil*. L'homme *bas* est méprisé; l'homme *abject*, rejeté; l'homme *vil*, dédaigné.

Plus un rang est élevé, plus celui qui l'occupe paroît *bas*, s'il n'en conserve la dignité : tant il est vrai que l'homme ne peut être effectivement grand que par lui-même.

Un homme est *bas*, qui déroge à la dignité de son état. Un homme est *abject*, qui se ravale jusqu'à faire oublier ce qu'il est. Un homme est *vil*, qui renonce à sa propre estime et à celle des autres.

Une profession est *basse* quand elle est abandonnée au pauvre petit peuple : telles sont les professions mécaniques qui ne demandent ni talents ni avances, et qui n'obtiennent ni faveur ni considération. Une profession est *abjecte* quand elle rabaisse l'homme au-dessous de lui-même, et le réduit à des humiliations dures pour l'homme de cœur : telle est, par exemple, la domesticité. Une profession est *vile* lorsque l'opinion y attache une sorte d'infamie, ou qu'elle n'est exercée que par des hommes regardés comme infâmes.

Dans une condition *basse*, il faut paroître, par une modeste réserve, se souvenir toujours de ce qu'on est, et se montrer, par ses sentiments, digne d'un autre sort. Celui qui n'auroit pas abaissé sur vous ses regards vous accordera de la considération. Dans un état *abject*, il faut être humble, mais debout et ferme sur les ruines de sa fortune. Dans un état *vil*, il faut montrer, par une généreuse patience et par une inaltérable dignité, qu'il reste toujours assez d'honneur à qui la vertu reste.

Un sentiment *bas* est loin d'un grand homme; un sentiment *abject*, loin de l'homme de cœur; un sentiment *vil*, loin de l'homme d'honneur, comme la terre l'est du ciel.

Celui qui, par lâcheté, souffre les injures, est *bas* : celui qui les souffre par insensibilité, et sans rougir, est *abject* : celui qui les souffre par intérêt, avec une sorte de satisfaction, pour acheter la fortune à ce prix, est bien *vil*.



Le lâche flatteur, qui n'a pas seulement le courage de se taire, est *bas*. Le grossier courtisan, qui ne sait que ramper, est *abject*. L'homme vénal, qui ne sait que vendre son honneur et sa conscience pour acquérir, est le plus *vil* des hommes. (R.)

148. BATAILLE, COMBAT.

La *bataille* est une action plus générale, et ordinairement précédée de quelque préparation. Le *combat* semble être une action plus particulière, et souvent imprévue. Ainsi les actions qui se sont passées à Cannes entre les Carthaginois et les Romains, à Pharsale entre César et Pompée, sont des *batailles*. Mais l'action où les Horaces et les Curiaces décidèrent du sort de Rome et d'Albe, celle du passage du Rhin, la défaite d'un convoi ou d'un parti, sont des *combats*.

La *bataille* d'Almanza fut une action décisive entre Philippe de France et Charles d'Autriche dans la concurrence au trône d'Espagne. Le *combat* de Crémone fit voir quelque chose d'assez rare; la valeur du soldat à l'épreuve de la surprise, les ennemis introduits au milieu d'une place, en enlever le commandant sans pouvoir s'en rendre les maîtres, et des troupes se conduire sans chef contre le plus habile de tous les capitaines.

Le mot de *combat* a plus de rapport à l'action même de se battre que n'en a le mot de *bataille;* mais celui-ci a des grâces particulières, lorsqu'il n'est question que de dénommer l'action. C'est pourquoi l'on ne parleroit pas mal en disant, qu'à la *bataille* de Fleurus le *combat* fut opiniâtre et fort chaud.

Les *batailles* se donnent, et seulement entre des armées d'hommes; on les gagne ou on les perd. Les *combats* se donnent entre les hommes, et se font entre toutes les autres choses qui cherchent ou à se détruire, ou à se surmonter; on en sort victorieux, ou l'on y est vaincu.

La *bataille* de Pavie fut fatale à la France, qui la perdit, puisque son roi y fut fait prisonnier; mais elle ne fut pas heureuse à Charles-Quint qui la gagna, parce qu'elle lui attira de puissants ennemis. Un général qui a eu occasion de

donner plusieurs *combats*, et qui en est toujours sorti victorieux, doit autant remercier sa fortune que se louer de sa conduite : celui qui n'en a point donné sans être battu, ne doit point rougir, si son malheur n'a pas été l'effet de son imprudence. Il se fait dans le roman de la *Princesse de Clèves* un *combat* continuel entre le devoir et le penchant, où aucun d'eux ne triomphe, et où tous les deux succombent. (G.)

149. BATTRE, FRAPPER.

Il semble que pour *battre* il faille redoubler les coups, et que, pour *frapper*, il suffise d'en donner un.

On n'est jamais *battu* qu'on ne soit *frappé;* mais on peut être *frappé* sans être *battu.*

On ne *bat* jamais qu'avec dessein : on *frappe* quelquefois sans le vouloir.

Le plus fort *bat* le foible. Le plus violent *frappe* le premier.

On *bat* les gens, et on les *frappe* dans quelque endroit de leur corps. César, pour *battre* ses ennemis, commande à ses troupes de *frapper* au visage.

Le sage a dit que les verges sont attachées au cou des enfants : il n'est donc pas permis à ceux qui en ont sous leur conduite de penser différemment; mais il leur est défendu d'interpréter ces paroles autrement que de la crainte, et d'en étendre la maxime jusqu'à les *battre* réellement, rien n'étant plus opposé à la bonne éducation que l'exemple d'une conduite violente et d'un commandement rude : le précepteur qui *frappe* son élève se livre bien plus dans ce moment à l'humeur qu'au soin de la correction.

Le mot de *frapper* est un verbe actif qui, comme presque tous les autres verbes de la même espèce, reste toujours tel, et ne reçoit à cet égard aucun changement de valeur par la jonction du pronom réciproque; c'est-à-dire que ce pronom, placé sous le régime de ce verbe, sert alors à marquer un objet auquel se termine l'action que le verbe exprime. Il n'en est pas de même du mot de *battre;* il cesse, par l'avénement de ce pronom réciproque, d'être verbe actif, et reçoit un sens neutre; c'est-à-dire que ce pronom ne sert pas alors à marquer un objet où l'action se termine, mais que son service se

borne uniquement à former, conjointement avec le verbe, la simple expression de l'action, sans rapport à aucun objet distingué d'elle-même; car *se battre* ne signifie ni donner des coups à un autre, ni s'en donner à soi-même; il signifie simplement l'action personnelle dans le *combat*, ainsi que le mot *s'enfuir*.

Le docteur Boileau a écrit contre la pratique monacale de *se frapper* à coups de fouets, soutenant que cet exercice est indécent, et plus païen que chrétien.

La loi défend de *se battre* dans bien des occasions où celle de l'honneur l'ordonne : quel embarras pour ceux qui se trouvent malheureusement dans ce cas! (G.)

150. BÉATIFICATION, CANONISATION.

Ce sont deux actes émanés de l'autorité pontificale, par lesquels le pape déclare qu'une personne dont la vie a été exemplaire et accompagnée de miracles, jouit, après sa mort, du bonheur éternel, et détermine l'espèce de culte qui peut lui être rendu.

Dans l'acte de *béatification*, le pape ne prononce que comme personne privée, et use seulement de son autorité pour accorder à certaines personnes, ou à un ordre religieux, le privilége de rendre au *béatifié* un culte particulier, qu'on ne peut regarder comme superstitieux ou répréhensible dès qu'il est muni du sceau de l'autorité pontificale.

Dans l'acte de *canonisation*, le pape parle comme juge : après un examen juridique et plusieurs solennités, il prononce *ex cathedrâ* sur l'état du saint, et détermine l'espèce de culte qui doit lui être rendu par l'Église universelle.

Ainsi le décret de *béatification* est un privilége qui autorise quelques particuliers à déroger aux lois communes de l'Église, en pratiquant un culte qui n'est point encore autorisé par la législation générale. La bulle de *canonisation* est une loi générale, émanée de l'autorité pontificale, et qui concerne tous les fidèles. (G.)

151. BEAU, JOLI.

Le *beau* est grand, noble et régulier : on ne peut s'empêcher de l'admirer : quand on l'aime, ce n'est jamais médiocrement; il attache. Le *joli* est fin, délicat et mignon : on est toujours porté à le louer : dès qu'on l'*aperçoit,* on le goûte; il plaît. Le premier tend avec plus de force à la perfection, et doit être la règle du goût. Le second cherche les grâces avec plus de soin, et dépend du goût.

Nous jetons sur ce qui est *beau* des regards plus fixes et plus curieux : nous regardons d'un œil plus éveillé et plus riant ce qui est *joli*.

Les dames sont *belles* dans les romans. Les bergères sont *jolies* dans les poëtes.

Le *beau* fait plus d'effet sur l'esprit; nous ne lui refusons pas nos applaudissements. Le *joli* fait quelquefois plus d'impression sur le cœur; nous lui donnons nos sentiments.

Il arrive assez souvent qu'une *belle* personne brille et charme les yeux, sans aller plus loin; tandis que la *jolie* forme des liens, et fait de véritables passions : alors la première a pour partage les éloges qu'on doit à la beauté; et la seconde a pour elle l'inclination qu'on sent pour ce qui fait plaisir.

Le teint, la taille, la proportion et la régularité des traits forment les *belles* personnes : les *jolies* le sont par les agréments, la vivacité des yeux, l'air et la tournure gracieuse du visage, quoique moins régulière

En fait d'ouvrages d'esprit, il faut, pour qu'ils soient *beaux*, qu'il y ait du vrai dans le sujet, de l'élévation dans les pensées, de la justesse dans les termes, de la noblesse dans l'expression, de la nouveauté dans le tour et de la régularité dans la conduite; mais le vraisemblable, la vivacité, la singularité et le brillant suffisent pour les rendre *jolis*. Quelqu'un a dit que les anciens étoient *beaux,* et que les modernes sont *jolis :* je ne sais s'il a bien rencontré; mais cela même est du nombre des *jolies* choses, et non des *belles*.

Le *beau* est plus sérieux, et il occupe; le *joli* est plus gai, et il divertit : c'est pourquoi l'on ne dit pas une *jolie* tragédie, mais on peut dire une *jolie* comédie. (B.)



Qui dit de *belles* choses n'est pas toujours écouté avec attention, quoiqu'il mérite de l'être; la conversation en est quelquefois trop grave et trop savante. Qui dit de *jolies* choses est ordinairement écouté avec plaisir; la conversation en est toujours enjouée.

Le mot de *beau* se place fort bien à l'égard de toutes sortes de choses, quand elles en méritent l'épithète. Celui de *joli* ne convient guère à l'égard des choses qui ne souffrent point de médiocrité; telles sont la peinture et la poésie : on ne dit ni un *joli* poëme, ni un *joli* tableau; ces sortes d'ouvrages sont *beaux*, ou, s'ils ne le sont pas, ils sont mauvais.

Lorsque les épithètes de *beau* et *joli* sont données à l'homme, elles cessent d'être synonymes, leurs significations n'ayant alors rien de commun. Un *bel* homme est autre chose qu'un *joli* homme. Le sens du premier tombe sur la figure du corps et du visage; et le sens du second tombe sur l'humeur et sur les manières d'agir. (G.)

Si le *beau*, qui nous frappe et nous transporte, est un des plus grands effets de la magnificence de la nature, le *joli* n'est-il pas un de ses plus doux bienfaits?

La vue de ces astres qui répandent sur nous, par un cours et des règles immuables, leur brillante et féconde lumière; la voûte immense à laquelle ils paroissent suspendus, le spectacle sublime des mers, les grands phénomènes, ne portent à l'âme que des idées majestueuses : c'est l'effet naturel du *beau*. Mais qui peut peindre le secret et le doux intérêt qu'inspire le riant aspect d'un tapis émaillé par le souffle de Flore et la main du Printemps? Que ne dit point aux cœurs sensibles ce bocage simple et sans art, que le ramage de mille amants ailés, que la fraîcheur de l'ombre et l'onde agitée des ruisseaux savent rendre si touchants? Tel est le charme des grâces, tel est celui du *joli*, qui leur doit toujours sa naissance : nous lui cédons par un penchant dont la douceur nous séduit.

Il faut être de bonne foi. Notre goût pour le *joli* suppose un peu moins parmi nous de ces âmes élevées et tournées aux grandes prétentions de l'héroïsme, qui fixent perpétuellement leurs regards sur le *beau*, que de ces âmes naturelles, délicates et faciles, à qui la société doit tous ses attraits.

C'est à l'âme que le *beau* s'adresse; c'est aux sens que parle le *joli* : et s'il est vrai que le plus grand nombre se laisse un peu conduire par eux, c'est de là qu'on verra les regards attachés avec ivresse sur les grâces de Trianon, et froidement surpris des beautés courageuses du Louvre.

Le *joli* a son empire séparé de celui du *beau* : celui-ci étonne, éblouit, persuade, entraîne; celui-là séduit, amuse et se borne à plaire. Ils n'ont qu'une règle commune, c'est celle du vrai. Si le *joli* s'en écarte, il se détruit, et devient maniéré, petit, ou grotesque; nos arts, nos usages et nos modes sont aujourd'hui pleins de sa fausse image. (*Encyclopéd.* VIII, 871.)

Il y a des choses qui peuvent être *jolies* ou *belles*; telle est la comédie : il y en a d'autres qui ne peuvent être que *belles*; telle est la tragédie.

Il y a quelquefois plus de mérite à avoir trouvé une *jolie* chose qu'une *belle*. Dans ces occasions, une chose ne mérite le nom de *belle* que par l'importance de son objet; et une chose n'est appelée *jolie*, que par le peu de conséquence du sien : on ne fait alors attention qu'aux avantages, et l'on perd de vue la difficulté de l'invention.

Il est si vrai que le *beau* emporte souvent une idée de grand, que le même objet que nous avons appelé *beau* ne nous paroîtroit plus que *joli* s'il étoit exécuté en petit.

L'esprit est un faiseur de *jolies* choses; mais c'est l'âme qui produit les *belles*. Les traits ingénieux ne sont ordinairement que *jolis*; il y a de la *beauté* partout où l'on remarque du sentiment.

Un homme qui dit d'une *belle* chose qu'elle est *belle*, ne donne pas une grande preuve de discernement; celui qui dit qu'elle est *jolie* est un sot, ou ne s'entend pas : c'est l'impertinent de Boileau, qui dit que *le Corneille est* joli *quelquefois.* (*Encyclop.* II, 181.)

152. BEAUCOUP, PLUSIEURS.

Ces deux mots regardent la quantité des choses; mais *beaucoup* est d'usage, soit qu'il s'agisse de calcul, de mesure ou d'estimation; et *plusieurs* n'est jamais employé que pour les choses qui se calculent.

Il y a dans le monde *beaucoup* de fous qu'on estime, *beaucoup* de terrain qu'on néglige, et *beaucoup* de mérite qu'on ne connoît pas. Parmi les personnes qui se piquent de goût et de discernement, il y en a *plusieurs* qui, ne regardant les objets que sous un seul point de vue, sans faire attention qu'ils en ont *plusieurs*, les dépouillent ensuite mal à propos de *plusieurs* qualités réelles, sur le seul fondement qu'elles ne les y ont point vues.

Le contraire de *beaucoup* est *peu*; l'opposé de *plusieurs* est *un*.

Un critique de nos jours a dit qu'on n'avoit point encore vu de chef-d'œuvre d'esprit être l'ouvrage de *plusieurs*; et j'ajoute que, pour rendre un ouvrage parfait, il faut l'exposer à la censure de *beaucoup* de gens, même à celle des moins connoisseurs. (G.)

153. BÉNI, E, BÉNIT, TE.

Ce sont deux participes différents du verbe *bénir*; mais ils ont deux sens différents.

Béni, e, se dit pour marquer la protection particulière de Dieu sur une personne, sur une famille, sur une nation, etc., ou pour désigner les louanges affectueuses que l'on donne à Dieu, ou même aux instruments d'un bienfait. Toutes les nations ont été *bénies* en Jésus-Christ. Les princes qui ne se croient sur le trône que pour le bien de l'humanité, sont *bénis* de Dieu et des hommes. La sainte Vierge est *bénie* entre toutes les femmes.

Bénit, te, se dit pour marquer la bénédiction de l'église, donnée par les prêtres avec les cérémonies convenables. Du pain *bénit*, un cierge *benit*, une chapelle *bénite*, des drapeaux *bénits*, une abbesse *bénite*, etc.

On peut dire que *béni* a un sens moral et de louanges, et *bénit* un sens légal et de consécration.

Des armes *bénites* avec beaucoup d'appareil dans l'église ne sont pas toujours *bénies* du ciel sur le champ de bataille. On dit *eau bénite de cour*, protestations faites comme celles des grands. (B.)

154. BÉNIN, DOUX, HUMAIN

Bénin marque l'inclination ou la disposition à faire du bien : on dit d'un astre qu'il est *bénin;* on le dit aussi des princes, mais rarement des particuliers, excepté dans un sens ironique, lorsqu'ils souffrent les injures avec bassesse. *Doux* indique un caractère d'humeur qui rend très-sociable, et ne rebute personne; on s'en sert plus communément à l'égard des femmes, parce qu'elles tirent leur principale gloire des qualités convenables à la société, pour laquelle il semble qu'elles aient été faites. *Humain* dénote une sensibilité sympathisante aux mœurs ou à l'état d'autrui. On en fait un plus grand usage en parlant des hommes qu'en parlant des femmes, parce qu'ils se trouvent dans de plus fréquentes occasions de faire paroître leur *humanité* ou leur *inhumanité.*

La *bénignité* est une qualité qui affecte proprement la volonté dans l'âme, par rapport aux biens et aux plaisirs qu'on peut faire aux autres : ce qu'il y a de plus éloigné d'elle est la malignité ou le secret plaisir de nuire. La *douceur* est une qualité qui se trouve particulièrement dans la tournure de l'esprit, par rapport à la manière de prendre les choses dans le commerce de la vie civile : ses contraires sont l'aigreur et l'emportement. L'*humanité* réside principalement dans le cœur; elle le rend tendre, fait qu'on s'accommode et qu'on se prête aux diverses situations où se trouvent ceux avec qui l'on est en relations d'amitié, d'affaires ou de dépendance : rien n'y est plus opposé que la cruauté et la dureté, ou un certain amour-propre uniquement occupé de soi-même.

Une mauvaise conformation dans les organes, et un défaut d'éducation dans la jeunesse, rendent inutile l'influence des astres les plus *bénins;* et le même instant de naissance fait voir en deux sujets toute la *bénignité* du ciel et toute la malignité de la nature corrompue. Il est certains tons si aigres, que les personnes les plus *douces* ne sauraient les supporter. Eh! quelle *douceur* pourrait être à l'épreuve des apostrophes impertinentes de ces gens que le langage moderne nomme avantageux, qui croient trouver dans l'estime ridicule qu'ils ont d'eux-mêmes le droit d'une raillerie insultante? Le métier

de la guerre n'exclut pas l'*humanité;* et si l'on examinait bien la façon de penser de chaque état, on trouverait que le soldat, les armes au poing, est plus *humain* que le partisan la plume à la main.

Le prince ne doit pas pousser la *bénignité* jusqu'à autoriser l'impunité du crime; mais il doit en avoir assez pour pardonner facilement ce qui n'est que faute, et pour gratifier toujours avec plaisir les sujets qui sont à portée de recevoir ses grâces. C'est par une conduite modérée, par des manières modestes et polies, que l'homme doit montrer la *douceur* de son caractère, et non par des airs féminins et affectés. La vraie *humanité* consiste à ne rien traiter à la rigueur, à excuser les faiblesses, à supporter les défauts, et à soulager les peines et la misère du prochain, quand on le peut. (G.)

155. BESACE, BISSAC.

Longue pièce de toile, cousue en forme de sac, ouverte par le milieu, faite pour être portee de manière que les deux bouts pendent l'un d'un côté, l'autre de l'autre. L'on fait aussi des *bissacs* de cuir, etc.

En latin, *bis-saccus,* sac double, sac à deux poches, à deux fonds, *bissac.* Pétrone a dit *bisaccium, besace,* grand *bissac,* par la vertu de la terminaison augmentative, *ace.*

Le gueux, le mendiant, a une *besace;* il la porte sur ses épaules, un bout par-devant, l'autre par derrière, et il y met ce qu'on lui donne, même tout ce qu'il a : c'est son trésor. Le paysan, l'ouvrier pauvre, a un *bissac :* il le porte en voyage, en course, sur lui ou sur une monture, et il y a mis des provisions, des hardes, etc. : c'est son équipage.

Voilà pourquoi nous disons proverbialement de celui qui a une grande attache pour quelque chose, qu'il en est jaloux comme un gueux de sa *besace.* Nous disons familièrement d'un voyageur qui va sans attirail, sans bagage, sans suite, qu'il ne lui faut qu'un *bissac.*

C'est encore un proverbe, qu'une *besace* bien promenée nourrit son maître; comme si la *besace* était proprement un sac à mettre le manger. Les moines mendiants n'ont pas peu contribué à faire prévaloir, dans les villes, *besace* sur *bissac,* que les citadins ont laissé dans les campagnes.

Dans le sens figuré, nous disons familièrement *besace* pour pauvreté, misère, mendicité; être réduit à la *besace*. Dans quelques provinces, *bissac* prend aussi cette acception; mais ce mot paroîtra bien plus propre à exprimer la simplicité, la modération, l'allure naturelle et rustique des mœurs. (R.)

* 156. BÊTE, BRUTE, ANIMAL.

Bête se prend souvent par opposition à homme; ainsi on dit : l'homme a une âme, mais quelques philosophes n'en accordent point aux *bêtes*.

Brute est un terme de mépris qui ne s'applique qu'en mauvaise part. Il s'abandonne à toute la fureur de son penchant, comme la *brute*.

Animal est un terme générique qui convient à tous les êtres organisés vivants. L'*animal* vit, agit, se meut de lui-même. Si on considère l'*animal* comme pensant, voulant, agissant, réfléchissant, etc., on restreint sa signification à l'espèce humaine : si on le considère comme borné dans toutes les fonctions qui marquent de l'intelligence et de la volonté, et qui semblent lui être communes avec l'espèce humaine, on le restreint à la *bête*. Si on considère la *bête* dans son degré de stupidité, et comme affranchie des lois de la raison et de l'honnêteté, selon lesquelles nous devons régler notre conduite, nous l'appelons *brute*. (*Encyclop.*, t. XI, p. 214.)

157. BÊTE, STUPIDE, IDIOT.

Ces trois épithètes attaquent l'esprit, et font entendre qu'on en manque presque dans tout, avec cette différence qu'on est *bête* par défaut d'intelligence, *stupide* par défaut de sentiment, *idiot* par défaut de connaissances.

C'est en vain qu'on fait des leçons à une *bête*, la nature lui a refusé les moyens d'en profiter. Tous les soins des maîtres sont perdus auprès d'un *stupide*, s'ils ne trouvent le secret de lui donner de l'émulation, et de le tirer de son assoupissement. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on peut venir à bout d'instruire un *idiot*; il faut pour cet effet avoir l'art de rendre les idées sensibles, et savoir se proportionner à sa

façon de penser, pour élever celle-ci jusqu'au niveau de celle qu'on veut lui inspirer.

Il y a des *bêtes* qui croient avoir de l'esprit : leur conversation fait le supplice des personnes qui en ont véritablement ; et leur caractère va quelquefois jusqu'à être très-incommode dans la société, surtout lorsqu'à la *bêtise* et à la vanité elles joignent encore le caprice : comment tenir contre des gens qui, ne comprenant ni ce qu'on leur dit, ni ce qu'ils disent eux-mêmes, s'arrogent néanmoins une supériorité de génie, et qui, bouffis d'amour-propre, débitent des sottises comme des maximes, ou sont toujours prêts à se fâcher du moindre mot, et à prendre une politesse pour une insulte? Les *stupides* ne se piquent point d'esprit, et en cherchent encore moins chez les autres : il ne faut pas non plus se piquer d'en avoir avec eux ; ils n'entrent pour rien dans la société, et leur compagnie ne nuit pas à qui cherche la solitude. Les *idiots* sont quelquefois frappés des traits d'esprit, mais à leur manière, par une espèce d'éblouissement et de surprise, qu'ils témoignent d'une façon singulière, capable de réjouir ceux qui savent se faire des plaisirs de tout. (G.)

158. BÉVUE, MÉPRISE, ERREUR.

Ils présentent l'idée d'une faute commise par légèreté, inadvertance ou ignorance.

Les gens d'un caractère ouvert, les hommes confiants et de bonne foi, font tous les jours des *bévues*. L'homme adroit, rusé, qui a de l'expérience, pourra se tromper; mais la *bévue* proprement dite est le partage de l'inexpérience, ou de la légèreté, ou de la passion qui aveugle, et l'*erreur* en est le résultat. L'*erreur* tient plus de la fausseté du principe, et la *bévue*, de la fausseté de l'application.

On commet souvent une *bévue* par *méprise*, et ce sont deux fautes à la fois: il ne falloit pas se méprendre sur le choix des moyens et des personnes, et vous n'auriez commis ni *méprise* ni *bévue*. La *méprise* suppose un mauvais choix, et la *bévue*, l'insuffisance de réflexions.

Méprise est l'action de mal prendre, prendre une chose pour une autre.

Méprise suppose l'*erreur* dans le choix; on se *méprend* en prenant l'un pour l'autre. S'il y a de l'imprudence dans le choix que je fais, si j'ai pu en prévoir les résultats, c'est une *bévue;* si je n'ai pu les prévoir, c'est une *méprise*. Alors la *bévue* est une faute, et la *méprise* un accident.

Erreur, du latin *error*, est un écart de la raison. C'est une fausse opinion qu'on adopte, soit par ignorance, soit faute d'examen, soit enfin par défaut de raisonnement.

La *bévue* est un défaut de combinaison, la *méprise* un mauvais choix, l'*erreur* une fausse conséquence. L'*erreur* est le partage de la condition humaine. Saint-Evremond dit que nous retenons nos *erreurs*, parce qu'elles sont autorisées des autres, et que nous aimons mieux croire que juger.

La *bévue* est en opposition à la prudence, la *méprise* l'est au choix, et l'*erreur* à la vérité. (R.)

159. BIEN, BEAUCOUP, ABONDAMMENT, COPIEUSEMENT, A FOISON.

Tous établis pour marquer une grande quantité vague et indéfinie, ils ne sont distingués entre eux que par certains rapports particuliers que l'un a plus que l'autre à l'une des espèces de la quantité générale.

Bien regarde singulièrement la quantité qui concerne les qualifications, et qui se divise par degrés. L'on dirait donc qu'il n'est pas rare de voir des hommes qui soient en même temps *bien* sages pour le conseil et *bien* fous dans la conduite.

Beaucoup est à sa place lorsqu'il s'agit d'une quantité qui résulte du nombre, et qu'on peut ou calculer ou mesurer : comme quand on dit que *beaucoup* de gens qui n'aiment point et ne sont aimés de personne, se vantent néanmoins d'avoir *beaucoup* d'amis; que les années qui produisent *beaucoup* de vin, produisent aussi *beaucoup* de querelles parmi le peuple.

Abondamment renferme dans l'étendue de sa propre valeur une idée accessoire qui fait qu'on ne l'applique qu'à la quantité destinée au service dans l'usage qu'on doit faire des choses. Ainsi l'on dit que la terre fournit *abondamment* à l'homme laborieux ce qu'elle refuse entièrement au pares-

seux; que les oiseaux, sans rien semer, recueillent de tout *abondamment.*

Copieusement est un terme peu usité depuis qu'on évite ceux qui sentent trop la latinité. Il ne s'emploie avec grâce que dans les occasions où il est question de fonctions animales. Un homme qui mange et boit *copieusement,* est plus propre aux exercices du corps qu'à ceux de l'esprit.

Je ne saurois m'empêcher de faire remarquer que, lorsque *bien* et *beaucoup* sont employés devant un substantif, le premier exige toujours que ce substantif soit accompagné de l'article, au lieu que *beaucoup* l'en exclut; ce qui n'arriveroit pas s'il n'y avoit dans la force de la signification quelque différence qui autorise celle du régime. Cette différence, je crois l'avoir assez bien rencontrée dans les diversités spécifiques de la quantité. Car l'article indiquant en dénomination, et par conséquent emportant une sorte d'intégralité ou de totalité, il exclut le calcul; raison pourquoi *beaucoup* ne s'en accommode pas, et que *bien* le demande, comme on le voit dans l'exemple suivant : Les dévots, en se piquant de *beaucoup* de raison, ne laissent pas que d'avoir *bien* de l'humeur. (G.)

Beaucoup dénote purement et simplement une grande quantité vague et indéfinie de toute sorte de choses. *Bien* annonce, avec des particularités, une grande quantité surprenante ou très-remarquable. *Abondamment* désigne une grande quantité de productions ou de certains objets pris en grand, supérieure à la quantité donnée ou reçue pour l'usage nécessaire ou suffisant. *Copieusement* indique une grande quantité de certaines choses, et surtout d'objets de consommation, dans un cercle étroit excédant la mesure suffisante et ordinaire. *A foison* marque la très-grande quantité de productions ou de choses accumulées qui forment la volumineuse abondance, et semblent, en quelque sorte, pulluler ou ne point s'épuiser. (R.)

160. BIENFAISANCE, BIENVEILLANCE.

La *bienveillance* est le désir de faire du bien ; la *bienfaisance* en est l'accomplissement, ou plutôt c'est l'action même. Ce sont deux vertus qui naissent de l'amour de l'humanité, et qui devroient être inséparables ; mais, par malheur, elles sont souvent désunies. Combien voit-on de personnes qui pensent beaucoup faire lorsqu'elles s'en tiennent à la *bienveillance* ! C'est sans doute un sentiment que tout homme doit être flatté d'inspirer ; mais il coûte si peu, qu'il n'est pas bien méritoire. C'est de la difficulté que la vertu tire son éclat, et c'est par les efforts qu'elle fait qu'elle mérite des récompenses.

Rien ne dispose davantage à la *bienveillance* que de placer la nature humaine dans un jour favorable, d'envisager les hommes et leurs actions du plus beau côté, de donner à leur conduite une interprétation avantageuse, et de considérer enfin leurs défauts comme l'effet de leurs erreurs plutôt que de leurs vices. (*Dict. Ph.*)

161. BIENFAIT, GRACE, SERVICE, BON OFFICE, PLAISIR.

« Nous recevons, comme il est dit dans l'Encyclopédie, XI. 413, un *bienfait* de celui qui pourroit nous négliger sans être blâmé ; nous recevons de *bons offices* de ceux qui auroient eu tort de nous les refuser, quoique nous ne puissions pas les obliger à nous les rendre ; mais tout ce qu'on fait pour notre utilité ne seroit qu'un simple *service*, lorsqu'on est réduit à la nécessité indispensable de s'en acquitter. On a pourtant raison de dire que l'affection avec laquelle on s'acquitte de ce qu'on doit, mérite d'être comptée pour quelque chose. »

« Je crois (dit M. Beauzée) que ces trois termes doivent être « distingués d'une manière différente et plus précise. Ils ex- « priment tous quelque acte relatif à l'utilité d'autrui. Le mot « *office* n'a point d'autre signification sous ce point de vue. « C'est pourquoi il a besoin d'une épithète qui indique s'il est « pris en bonne ou mauvaise part, et l'on dit : rendre de

« bons ou de mauvais *offices*, c'est un *office* d'ami. Les deux « autres sont toujours pris en bonne part. »

Le *bienfait*, dit M. Duclos, *est un acte libre de la part de son auteur, quoique celui qui en est l'objet puisse en être digne.* Le propre du *bienfait* est de rendre meilleure la condition de celui à qui l'on *fait ce bien,* par un sentiment naturel qui nous porte à contribuer au bonheur de nos semblables.

Une grâce, continue cet auteur, *est un bien auquel celui qui le reçoit n'avoit aucun droit, ou la rémission qu'on lui fait d'une peine méritée.* Le propre de la *grâce* est d'être purement *gratuite,* et d'opérer la *satisfaction d'autrui* par un avantage ou réel ou apparent.

Un service, enfin, ajoute cet académicien, *est un secours par lequel on contribue à faire obtenir quelque bien.* Le propre du *service* est d'être *utile* à celui à qui on le rend, soit par soi-même, soit par autrui.

Le *bon office* est l'emploi de notre crédit, de notre médiation, de notre entremise, pour faire valoir, réussir, prospérer quelqu'un. Le propre du *bon office* est de marquer d'une manière affectueuse, et d'inspirer, autant qu'on le peut, l'intérêt qu'on prend à autrui.

Le *plaisir* est une de ces choses *agréables* ou obligeantes que l'occasion nous présente à faire pour autrui, et que nous faisons sans cesse les uns pour les autres dans le commerce de la vie civile. Le propre du *plaisir* est de procurer un agrément, une commodité, un contentement, un *plaisir* à quelqu'un, par l'envie que nous avons de lui *plaire* ou de lui *complaire.*

La bienfaisance ou la bonté généreuse verse des *bienfaits.* La faveur distribue des *grâces.* Le zèle rend des *services.* La bienveillance inspire de *bons offices.* La complaisance ou l'honnêteté civile fait des *plaisirs.* Réunissons ici, pour plus d'éclaircissement, quelques pensées de La Bruyère : « *Donner,* c'est agir, ce n'est pas souffrir de ses *bienfaits,* ni céder à l'importunité de ceux qui nous demandent. . . . . si l'on a donné à ceux que l'on aimoit; quelque chose qui arrive, il n'y a plus d'occasion où l'on doive songer à ses *bienfaits.*

« Tels sont oubliés dans la distribution des *grâces*, et font dire d'eux, *pourquoi les oublier,* qui, si l'on s'en étoit su



auroient fait dire, *pourquoi s'en souvenir?* Il y a des hommes qui chargent une *grâce* qu'on leur arrache, de conditions si désagréables, qu'une plus grande *grâce* seroit d'obtenir d'eux d'être dispensé de rien recevoir.

« Combien d'esprit, de bonté de cœur, d'attachement, de *services* et de complaisance dans les amis, pour faire en plusieurs années bien moins que ne fait quelquefois en un moment un beau visage ou une belle main!

« Personne à la cour ne veut entamer, ou s'offre d'appuyer, parce que, jugeant des autres par soi-même, on espère que nul n'entamera, et qu'on sera ainsi dispensé d'appuyer : c'est une manière douce et polie de refuser son crédit, ses *offices* et sa médiation à qui en a besoin. N'espérez plus de candeur, de franchise, d'équité, de *bons offices*, de *bienveillance*, etc., dans un homme qui s'est depuis quelque temps livré à la cour, et qui secrètement veut faire sa fortune.

« Les hommes ne s'attachent pas assez à ne point manquer les occasions de faire *plaisir*. Dans tous les *plaisirs* qu'on fait aux autres, il y a, faire bien, et faire selon leur goût : le dernier est préférable. »

Résumons nos idées dans des définitions, ou plutôt des notions précises, que nous rendrons plus sensibles en marquant les différences propres des termes dans l'examen de leur sens étymologique et reçu.

Le *bienfait* est un don ou un sacrifice que celui qui *a*, fait à celui qui *manque*. La *grâce* est une générosité, une condescendance, une faveur de celui qui *peut* ce qui lui *plaît*, au *gré* de celui dont il lui plait de faire *acception*. Le *service* est un tribut ou une corvée *volontaire* que le *zèle* impose, et dont il nous acquitte envers quelqu'un, dans le cas où il a besoin d'*aide*, d'appui, d'assistance, de secours. Le *bon office* est l'acte ou la démarche *obligeante* d'un homme *officieux* pour l'intérêt de l'homme qu'il en juge *digne*. Le *plaisir* est un soin que l'on prend *volontiers* pour le *contentement* de celui qui ne sauroit ou ne voudroit pas le prendre. (R.)

162. BLESSURE, PLAIE.

La *blessure* est une marque faite sur la peau par un coup; c'est-à-dire par une cause extérieure. Elle est l'effet immédiat, le signe du coup qu'on a reçu. La *plaie* est une ouverture faite à la peau par quelque cause que ce soit, intérieure ou extérieure. Les Latins n'ont appelé *plaga* un filet qu'à raison de la multitude de trous, de vides, d'ouvertures, qui sont dans cette espèce de tissu.

Sans violer le sens littéral du mot, la *blessure* n'est quelquefois qu'une simple contusion, ou une meurtrissure qui n'a point entamé la peau. La *plaie* désigne proprement la solution de continuité ou l'ouverture faite à la peau, soit par le coup ou la *blessure*, soit par toute autre cause, comme la malignité des humeurs. Ainsi un bouton, une éruption cutanée, un ulcère forme des *plaies*. La *plaie* suppose toujours nécessairement une extension et une séparation produite dans les parties molles par l'activité des humeurs qui cherchent une issue à travers les téguments.

Vous appelez figurément *blessure*, le tort, le dommage, le détriment, le mal fait par une action violente ou maligne, à l'honneur, à la réputation, au repos d'une personne. Les passions font aussi des *blessures* au cœur, lorsque leurs impressions sont assez profondes. Vous appellerez *plaies* de vives douleurs, de grandes afflictions, des pertes funestes, des calamités, des fléaux, des maux beaucoup plus grands que de simples *blessures*; vous direz : les *plaies* de Jésus-Christ, les *plaies* de l'Egypte, les *plaies* de l'État, etc. (R.)

163. BLUETTE, ÉTINCELLE.

Bluette, petite *étincelle*, *scintillula*. *Étincelle*, petit feu, petit trait ou éclat de feu, tel que celui qui sort du caillou frappé par le briquet

Du mot primitif *tan*, feu, lumiere, changé en *ten*, *tin*, *zin*, *scint*, les Latins firent *scintilla*, petite parcelle de feu, de lumière, *étincelle*. *Bluette* tient à la même racine que les mots *éblouir*, *éblouissement*, et sans doute *berlue*. Dans l'*éblouissement*, vous croyez voir une grande quantité de *bluettes*

volantes, confuses et fugitives. Huet, Gébelin, et autres étymologistes, pensent que ce nom fait allusion, comme celui de *bleuet*, à la couleur de la chose. En effet, dit Huet, les *étincelles* qui sortent des fournaises, et du fer rouge quand on le bat, sont ordinairement *bleues*. Ménage avoit formé ce mot de *balucetta*, diminutif de *balux*, mot latin d'origine espagnole, qui désigne ces petits grains luisants que l'on voit dans le sable. Ce n'étoit peut-être pas sans fondement, car en languedocien, on dit *bélugue* pour *bluette*; ensuite il l'a dérivé de *lux*, lumière, par le diminutif imaginaire *lucetta*, comme vous diriez *lueur*; ce qui n'est pas dépourvu de vraisemblance: la *bluette* n'est qu'une *lueur*.

C'est proprement la *bluette* que vous voyez pâle et foible, luire et s'évanouir presque aussitôt, sans produire ordinairement d'autre effet, sans laisser aucune trace sensible d'elle-même, lorsque vous cherchez du feu sous la cendre pour le rallumer; mais, lorsque vous attisez et soufflez le feu pour le rendre plus vif, c'est l'*étincelle* que vous voyez ardente, éclatante même, jaillir, pétiller, ranimer les flammes, et produire souvent l'incendie ou quelque autre grand effet, tel que ceux de l'*étincelle* électrique.

L'action de la *bluette* est passive, elle ne vit un instant que pour elle; l'action de l'*étincelle* est active, elle vit peu, mais elle embrase.

En vertu de l'analogie reconnue entre l'esprit, d'une part, et le feu ou la lumière, de l'autre, vous dites, au figuré, des *bluettes*, des *étincelles* d'esprit, en observant les mêmes nuances que dans le sens physique. La *bluette* prouve la présence du principe caché, et l'*étincelle* sa fécondité, ou son activité contrainte.

Vous ne direz pas des *bluettes* de génie, en parlant de ce feu qui excite l'enthousiasme du poëte, ou de ce feu sacré qui élève la vertu jusqu'à l'héroïsme, etc.; vous direz plutôt des *étincelles*, parceque les traits qui décèlent ces principes en portent toujours les grands caractères. (R.)

164. BOIS, CORNES.

Ces mots se confondent quelquefois, en zoologie, lorsqu'il s'agit de désigner les ornements ou les défenses élancées sur la tête de certains genres d'animaux. En pharmacie, on appelle *corne* le *bois* de cerf. Au figuré, on dit souvent indifféremment *bois* ou *cornes*.

Les *bois* et *cornes* diffèrent dans leur substance, dans leur forme, dans leurs accidents. La substance de la *corne* a de l'analogie avec celle des ongles, et la substance du *bois* avec celle du *bois* végétal. Des *bois* de certains animaux, tels que le cerf, la chimie tire des sels, et la médecine divers remèdes. Des *cornes* de divers quadrupèdes, l'industrie a fait une multitude d'ouvrages connus, et autrefois jusqu'à des calices pour servir à la messe.

La *corne* est un simple jet, droit ou courbe en divers sens, lisse ou strié et cannelé, creux à sa base, et placé sur une proéminence de l'os frontal. Le *bois* est une tige rameuse, revêtue d'une écorce dans le temps de son accroissement, solide dans toute son épaisseur, divisée en rameaux, et en tout semblable à une production végétale.

La *corne* est permanente, elle ne tombe que par accident. Le *bois* tombe dans une saison régulière, et ensuite il repousse.

Le cerf, l'élan, le daim, le renne, etc., ont des *bois*; le bœuf, le buffle, la chèvre, etc., ont des *cornes*.

La *girafe*, le plus bel animal de l'Afrique, a des *cornes*, mais pleines et solides comme les *bois*: elles semblent former le nœud d'union entre les deux genres. (R.)

165. BOITER, CLOCHER.

La différence de ces deux termes paroît être absolument inconnue, tant ils sont généralement confondus au propre. Tâchons de la découvrir, et de la fixer d'une manière précise par l'étymologie.

Des savants ont cru trouver des rapports entre le mot *boiteux* et divers mots ou hébreux ou arabes; mais ces rapports sont

si légers et si vagues, qu'en les adoptant par une grande facilité d'esprit, nous n'en serions pas plus éclairés sur son idée distinctive. Par exemple, Guichard dérive ce mot de l'hébreu *labat*, qui, selon lui, signifie *aller à rebours ou de travers, heurter, tomber, se hâter, clocher (claudicare), etc.* Or, quand entre l'un et l'autre terme il y auroit un air de ressemblance beaucoup plus marqué, aucune de ces acceptions ne nous aideroit à distinguer *boiter* de *clocher*. M de Gébelin pense que *boiteux* tient à *boite*, par la raison que le *boiteux* a une hanche *déboîtée*. Je ne sais si ce mot ne tient pas au celte *bot*, qui signifie pied. Nous disons un pied *bot* ou contrefait; nous aurions pu dire *boiter*, pour désigner une démarche contrefaite ou difforme.

Clocher ne vient pas du latin *claudicare;* mais l'un et l'autre viennent de la racine *clo, col,* signifiant taillé, rogné, raccourci. Le *c* placé avant *l, c-l*, fait la fonction du *q*, dont la valeur propre est celle de couper, hacher, tailler. De *clo*, les les Grecs firent κόλος, tronqué, mutilé; κόλυω, raccourcir, tronquer; les Latins en firent *clausus* ou *claudus, claudicare;* nous en avons fait *clocher, cloper.* Aussi *clocher* désigne un pied raccourci, un côté trop court, et il exprime la démarche qui en résulte.

Boiter est donc proprement marcher avec une sorte de vacillation, en se jetant d'un côté, de manière que le corps est ou paroît être déhanché, dégingandé, déboîté dans quelqu'une de ses parties inférieures; et *clocher*, marcher avec un pied raccourci ou en se jetant sur un côté trop court, de manière que le corps est ou paroît être tronqué, mutilé, inégal d'un ou d'autre côté dans sa base.

Clocher n'est pas moins employé au figuré qu'au sens propre; avantage qu'il a sur *boiter*. Suivant l'idée que nous venons de donner du premier de ces mots, il indique alors également un défaut de justesse, d'égalité, de parité, de mesure, etc. Nous disons qu'un vers *cloche*, lorsqu'il n'a pas le rhythme requis; ou que toute comparaison *cloche*, parce que deux objets n'étant jamais parfaitement égaux ou pareils dans tous leurs rapports, la comparaison manque nécessairement d'une certaine justesse. Mais, attendu que *clocher* n'a point produit de famille, on dit qu'un vers qui pèche par la mesure est *boiteux*.

On dit, avec Pascal, qu'un esprit est *boiteux*, lorsqu'il ne soutient pas sa marche, son raisonnement, ses vues, qu'il va bientôt de travers, bronche, s'égare.

On a dit autrefois *clop* pour *boiteux*; vous lisez dans un ancien *Traité des Vertus et des Vices*, les *aveugles* et les *clops*. On dit encore quelquefois familièrement, *cloper*, *clopin*, *clopant*, *clopiner*, diminutif de *cloper*, *éclopé*. Ces mots expriment la démarche pénible, mal assurée, chancelante, de quelqu'un qui traîne ses pas, sa jambe, son corps, comme un homme affoibli par quelque blessure, un accident, une maladie (R.)

66. BON SENS, BON GOÛT.

Le *bon sens* et le *bon goût* ne sont qu'une même chose, à les considérer du côté de la faculté. Le *bon sens* est une certaine droiture d'âme qui voit le vrai, le juste, et s'y attache; le *bon goût* est cette même droiture par laquelle l'âme voit le bon et l'approuve. La différence de ces deux choses ne se tient que du côté des objets. On restreint ordinairement le *bon sens* aux choses plus sensibles, et le *bon goût* à des objets plus fins et plus relevés : ainsi le *bon goût*, pris dans cette idée, n'est autre chose que le *bon sens* raffiné, et exercé sur des objets délicats et relevés; et le *bon sens* n'est que le *bon goût* restreint aux objets plus sensibles et plus matériels. (*Encyclop.*, XV, 33.)

Entre le *bon sens* et le *bon goût* il y a la différence de la cause à son effet. (*La Bruyère*, Caract., ch. 12.)

167. BONHEUR, CHANCE.

Termes relatifs aux événements ou aux circonstances qui ont rendu et qui rendent un homme content de son existence. Mais *bonheur* est plus général que *chance*; il embrasse presque tous ces événements. *Chance* n'a guère de rapport qu'à ceux qui dépendent du hasard pur, ou dont la cause, étant tout-à-fait indépendante de nous, a pu et peut agir tout autrement que nous ne le désirons, sans que nous ayons aucun sujet de nous en plaindre.

On peut nuire ou contribuer à son *bonheur*; la *chance* est

hors de notre portée : on ne se rend point *chanceux*; on l'est ou on ne l'est pas. Un homme qui jouissoit d'une fortune honnête a pu jouer ou ne pas jouer à pair ou non; mais toutes ses qualités personnelles ne pouvoient augmenter sa *chance*. (*Encycl.*, III, 86.)

168. BONHEUR, FÉLICITÉ, BÉATITUDE.

Ces trois mots signifient également un état avantageux et une situation gracieuse; mais celui de *bonheur* marque proprement l'état de la fortune capable de fournir la matière des plaisirs, et de mettre à portée de les prendre. Celui de *félicité* exprime particulièrement l'état du cœur disposé à goûter le plaisir, et à le trouver dans ce qu'on possède. Celui de *béatitude*, qui est du style mystique, désigne l'état de l'imagination, prévenue et pleinement satisfaite des lumières qu'on croit avoir et du genre de vie qu'on a embrassé.

Notre *bonheur* brille aux yeux du public, et nous expose souvent à l'envie. Notre *félicité* se fait sentir à nous seuls, et nous donne toujours de la satisfaction. L'idée de la *béatitude* s'étend et se perfectionne au-delà de la vie temporelle.

On est quelquefois dans un état de *bonheur* sans être dans un état de *félicité* : la possession des biens, des honneurs, des amis et de la santé, fait le *bonheur* de la vie; mais ce qui en fait la *félicité*, c'est l'usage, la jouissance, le sentiment et le goût de toutes ces choses. Quant à la *béatitude*, elle est le partage des dévots : elle dépend, dans chaque religion, de la persuasion de l'esprit, sans qu'il soit néanmoins besoin, pour cet effet, d'en avoir ni d'en faire usage.

Les choses étrangères servent au *bonheur* de l'homme; mais il faut qu'il fasse lui-même sa *félicité*, et qu'il demande à Dieu la *béatitude*. Le premier est pour les riches, la seconde pour les sages, et la troisième pour les pauvres d'esprit et les autres à qui elle est promise dans le célèbre sermon sur la montagne. (G.)

169. BONHEUR, PROSPÉRITÉ.

Le *bonheur* est l'effet du hasard; il arrive inopinément. La *prospérité* est le succès de la conduite; elle vient par degrés.

Les fous ont quelquefois du *bonheur;* les sages ne *prospèrent* pas toujours.

On dit du *bonheur*, qu'il est grand; et de la *prospérité*, qu'elle est rapide.

Le premier de ces mots se dit également pour le mal qu'on évite comme pour le bien qui survient, mais le second n'est d'usage qu'à l'égard du bien que les soins procurent.

Le Capitole sauvé de la surprise des Gaulois par le chant des oies sacrées, et non par la vigilance des sentinelles, est un trait d'histoire plus propre à montrer le *bonheur* des Romains qu'à faire honneur à leur commandement militaire en cette occasion; quoique, dans toutes les autres, la sagesse de la conduite ait autant contribué à leur *prospérité* que la valeur du soldat (G.)

170. BONNES ACTIONS, BONNES ŒUVRES.

L'un s'étend bien plus loin que l'autre. Nous entendons par *bonnes actions* tout ce qui se fait par un principe de vertu; nous n'entendons guère par *bonnes œuvres* que certaines actions particulières qui regardent la charité du prochain.

C'est une *bonne action* que de se déclarer contre le relâchement des mœurs, et de faire la guerre au vice; c'est une *bonne action* que de résister à une violente tentation de plaisir ou d'intérêt; mais ce n'est pas précisément ce qu'on appelle une *bonne œuvre*. Soulager les malheureux, visiter les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, c'est faire de *bonnes œuvres*. On fait de *bonnes œuvres* quand on va visiter les prisons et les hôpitaux dans un esprit de charité.

Toute *bonne œuvre* est une *bonne action;* mais toute *bonne action* n'est pas une *bonne œuvre*, à parler exactement. (*Bouhours*, Rem. nouv., tome II.) (G.)

171. BONTÉ, BÉNIGNITÉ, DÉBONNAIRETÉ.

La *bonté* est l'inclination à faire du bien : elle se divise en différentes sortes, ou reçoit différentes modifications sous divers noms. Bornée au désir de vouloir du bien, elle est *bienveillance*. Elle est *bienfaisance* dans l'exercice et la pratique. Douce, facile, indulgente, propice, généreuse, elle est *bénignité*. Avec une grande facilité, la plus tendre clémence, la patience, la longanimité, la mansuétude qui part du cœur et donne à la douceur un nouveau charme, c'est la *débonnaireté*.

La *bienfaisance* a peut-être fait tort dans le langage à la *bénignité*, quoique ce mot ne détermine que la nature de l'action, tandis que celui de *bénignité* en désigne la manière et les circonstances particulières.

La *bienfaisance* ne se présente point d'elle-même avec toute la douceur et les charmes de la *bénignité*.

Nous avons acquis le mot *bienfaisance*, mais nous avons négligé celui de *bénignité*, et presque entièrement perdu celui de *débonnaireté*, aussi familier du temps de Montaigne que celui de *bienfaisance* l'est aujourd'hui. Le titre de *débonnaire* est certes un grand éloge; mais comme la très-grande *bonté*, la très-grande facilité, touchent à l'excès, à la foiblesse, on poussa jusque-là son idée, et on en fit un défaut. Un auteur contemporain observe que, quand on appelle quelqu'un *débonnaire*, on ne sait si c'est pour le louer ou le blâmer. Que faire donc d'un mot équivoque en matière grave? on évite de l'employer, il se perd. Cependant *débonnaireté* est très-bon, de même que *bénignité*; s'il y a un moyen de les réhabiliter l'un et l'autre, c'est d'en faire sentir toute l'énergie.

Bonté est donc un mot générique : ce mot est d'un grand usage dans tous les sens pour désigner un point de perfection dans les choses. La *bonté*, dans le sens moral, étoit plutôt appelée par les Latins *bénignité* ou *bénéficence*, comme on le voit surtout dans les *Offices de Cicéron*. La *bénignité*, selon eux, est une *bonté* libérale; c'est-à-dire aussi bienfaisante dans ce qu'elle fait, que gracieuse dans la manière dont elle le fait.

Débonnaireté répond au latin *pietas* ; un historien dit que les Italiens ont surnommé *le Pieux*, à cause de sa dévotion, ce Louis que nous surnommons *le Débonnaire* par des raisons différentes. Mais le sens primitif de *pius* est celui de *bon* et *débonnaire*, comme l'*epios* des Grecs, doux, bienfaisant. *Débonnaireté* indique l'effusion d'un cœur humain, doux, bienfaisant, innocent, mais relevé par l'idée d'une patience, d'une constance, d'une persévérance héroïque. La *débonnaireté* est une *bonté* magnanime et inépuisable, qui, affermie, rehaussée par de pénibles épreuves, se répand avec une admirable facilité, dans toute l'abondance du cœur.

Ainsi donc, la *bonté* porte à faire du bien ; la *bénignité* à le faire noblement ; la *débonnaireté* à le faire généreusement, en rendant même le bien pour le mal.

La maxime propre de la *bonté* est de ne faire que du bien ; celle de la *bénignité* ; de le faire comme on aime à le recevoir ; celle de la *débonnaireté*, de ne se rebuter jamais de le faire, quelque dégoût qu'on en essuie.

La *bonté* attire, la *bénignité* charme, la *débonnaireté* confond.

Le *bon* Titus croit perdre le jour qu'il passe sans faire quelque bien. Le *bénin* Marc-Aurèle veut toujours traiter le peuple avec la plus douce indulgence, pourvu qu'*il parvienne à le rendre meilleur*. Le *débonnaire* Louis XII, tourmenté par l'humeur difficile de sa femme, compte pour rien, *de souffrir d'une femme qui aime son honneur et son mari*.

Il faut savoir allier la justice avec la *bonté*, la fermeté avec la *bénignité*, la dignité avec la *débonnaireté*. (R.)

172. BONTÉ, HUMANITÉ, SENSIBILITÉ.

Ces trois qualités sont semblables en ce qu'elles tendent toutes trois au même but, le bonheur des autres ; elles diffèrent essentiellement entre elles par leur manière d'agir, et par le principe qui les fait agir.

La *bonté* est un caractère ; l'*humanité*, une vertu ; la *sensibilité*, une qualité de l'âme.

La *bonté* se montre dans tous les instants de la vie, dans tous les mouvements, presque dans tous les traits du visage.

L'*humanité* ne se montre que dans quelques occasions. Un mouvement de haine, un moment de colère, peuvent défigurer la *sensibilité*. La *bonté* s'étend sur tout ce qu'elle connoît; l'*humanité*, sur tout ce qui est; la *sensibilité*, sur tout ce qui l'émeut.

L'*humanité* cherche le malheureux; la *bonté* le trouve; la *sensibilité* court au-devant de lui.

L'*humanité* le soulage; la *bonté* le console et le plaint; la *sensibilité* souffre et pleure avec lui.

Le malheureux n'est pour l'homme *humain* qu'une partie de ce tout qui l'intéresse; il est pour l'homme *bon* une occasion de satisfaire son penchant; il est tout pour l'homme *sensible*.

Le premier fera avec courage des sacrifices au bonheur des autres; le second ne les sentira pas; le dernier en jouira.

Le premier se rappellera le malheureux qu'il a secouru avec le sentiment que donne une bonne action; le second l'oubliera après l'avoir soulagé; son souvenir seul fera verser des larmes à l'homme *sensible*.

L'*humanité* ne s'exerce que sur les grands intérêts; la *bonté*, sur les plus légers intérêts de ce qui l'entoure; l'homme *sensible* partage les moindres sensations de son ami, et celui qui souffre est son ami. L'*humanité* n'a aucun rapport avec l'amitié; la *bonté* ne fait presque rien pour elle; la *sensibilité* en est l'âme.

La *bonté* n'est pas susceptible de haine: ce seroit un effort trop pénible pour elle que de souhaiter du mal à un être qui sent; l'homme *humain* ne se permettroit pas un désir contraire au bien d'un de ses semblables; l'âme *sensible*, moins calme, quelquefois injuste, croit haïr; montrez-lui son ennemi malheureux, elle sentira bientôt qu'elle s'est trompée.

L'*humanité* adoucira de tout son pouvoir un ministère de rigueur; la *bonté* en retranchera quelques parties; la *sensibilité* allégera, en les partageant, les peines qu'elle fera souffrir.

L'homme *sensible* souffre en faisant ce que l'*humanité* commande; l'homme *bon* pense alors plus au bien qu'il fait qu'au mal que le malheureux a souffert.

L'*humanité* est incompatible avec la foiblesse: un caractère

foible a quelquefois trahi l'âme la plus *sensible*, et ne nuit en rien à la *bonté* qui l'accompagne souvent.

L'homme *sensible* peut affliger ce qu'il aime, sans aucun but, sans autre cause qu'un mouvement de chagrin souvent injuste. L'homme *humain* n'affligera que pour son bien le malheureux qu'il secourt. L'homme *bon* n'affligera jamais personne.

De ces trois qualités, l'*humanité* est la plus parfaite; la *sensibilité* est la plus aimable; la *bonté* est d'un usage plus général.

Le plus beau de tous les caractères seroit la *bonté*, éclairée et agrandie par l'*humanité*, réveillée et soutenue par la *sensibilité*. (Anon.)

173. BORD, CÔTE, RIVAGE, RIVE.

Bord, du celte *woard*, élévation, borne, ce qui borde la partie la plus éloignée du milieu d'une étendue.

Côte, du celte *cos*, élevé, ce qui est au-dessus, ce qui domine, comme la *côte*, le *coteau*, la *colline*, dominent le vallon, la plaine.

Rive, *rivage*, du primitif *ru*, eau.

Ces deux derniers mots expriment l'idée particulière de l'eau; ils sont tirés de son nom. Les deux premiers s'appliquent seulement à l'eau, et, dans cette application, ils appartiennent proprement à la terre. Le *bord* est, à l'égard de l'eau, cette extrémité de la terre qui la touche, la borne, la borde. La *côte* est cette partie de la terre qui s'élève au-dessus de l'eau, la commande, et y descend. La *rive* et le *rivage* sont les limites de l'eau, les points entre lesquels l'eau se renferme. Le *rivage* est une *rive* étendue. On dit les *bords indiens*, les *bords africains*; et les *côtes de France*, les *côtes d'Angleterre*: on dit au contraire, les *rives de la Seine*, et les *rivages de la mer*.

Le *bord* et la *rive* n'ont point ou n'ont guère d'étendue; le *bord* moins que la *rive*. Les *côtes* et les *rivages* ont une étendue plus ou moins considérable; les *côtes* beaucoup plus que les *rivages*. La *côte* a un *bord*, le *rivage* aussi; on n'en attribue point à la *rive*.

La mer seule a des *côtes*. La mer, les fleuves, les grandes rivières ont seuls des *rivages*, si ce n'est en poésie. Les fleuves, les rivières, toutes les eaux courantes ont des *rives*; on en donne quelquefois improprement à la mer.

Les *bords* et les *côtes* s'élèvent au-dessus des eaux : ils sont abordables, accessibles ou difficiles, escarpés. La *rive* et le *rivage* sont plutôt plats. Le *rivage* descend jusqu'à fleur d'eau; la pente est douce. Par cette idée, ces mots semblent appartenir au verbe latin *repo*, ramper, incliner, pencher doucement. On dit le *bord* de la mer et le *bord* d'une fontaine.

Le *bord* est comme une digue qui contient l'eau, comme la *bordure* contient le tableau qu'elle encadre et surmonte. La *côte* est une large et longue barrière qui l'arrête, la rejette, la repousse; c'est la défense de la terre. La *rive* est le point de contact de l'eau et de la terre, ou un des bords du lit sur lequel les eaux coulent et se renferment d'elles-mêmes : une *rive* correspond toujours à une autre. Le *rivage* est le passage de l'eau à terre ou le point de communication de l'un à l'autre élément; on le quitte quand on part. (R.)

174. BOULEVARD, REMPART.

Rempart, en italien *riparo*, en anglais *rampart*, peut venir de *reparare*, qui répare, recouvre, défend, protége, ou de *part*, défendre sa part, son partage, son bien, d'où *s'emparer*, prendre pour sa part, et *remparer*, former un *rempart*; ou plutôt du celte *ram*, élevé, d'où l'anglais *ramp*, monter; en français *rampe*, plan incliné où l'on peut monter et descendre, et enfin *rempart*, construction élevée pour défendre, protéger et couvrir.

Boulevart ou *boulevard*, italien *baluardo*, anglais *bulwark*, paroît composé du celte *bal*, qui signifie élévation, grandeur, grosseur, force, puissance, garde.

Cette étymologie paroît infiniment plus naturelle et plus vraisemblable que celle de *boule sur le ward* et autres semblables. Dans ce sens, *boulevard* est un *rempart* de gazon.

Le *boulevard* est donc ce qui garde, couvre revêt les défenses déjà élevées pour la sûreté. C'est la fortification avancée

qui protége les autres, la terrasse destinée à la garde et à la conservation du *rempart*.

Le *rempart* présente donc une fortification simple, et le *boulevard* une fortification composée, compliquée, ajoutée à une autre, au *rempart*.

La grande muraille qui ferme un côté de la Chine ne passe que pour un simple *rempart*. Des places très-fortes, telle que Belgrade, qui couvre l'empire ottoman du côté de la Hongrie, seront regardées comme un *boulevard*.

Des chaînes de montagnes inaccessibles, telles que les Alpes, qui défendirent long-temps l'Italie des incursions des Gaulois, sont des *boulevards* naturels. Nous appelons *rempart* un simple mur, une barrière, tout ce qui met à l'abri, à couvert d'une action nuisible.

Le *rempart* couvrira, protégera un lieu, un canton. Le *boulevard*, plus fort et plus avancé, couvrira, protégera une frontière, un pays. Aux postes, aux entrées d'un État, il faut des *boulevards*. Aux places, aux postes moins importants, des *remparts* suffisent.

On donneroit peut-être une idée plus naturelle du *rempart*, en traduisant littéralement *parat rem*, il défend la chose, et son étymologie sera parfaitement d'accord avec l'expression dont nous nous servons au propre et au figuré.

Nos places fortes sont des *boulevards*, et ont leurs *boulevards*. Nos places de l'intérieur ont aussi leurs *boulevards*; mais à Paris et ailleurs, ce sont des promenades qui n'en ont conservé que le nom. (R.)

175. BOUT, EXTRÉMITÉ, FIN.

Ils signifient tous trois la dernière des parties qui constituent la chose : avec cette différence, que le mot de *bout*, supposant une longueur et une continuité, représente cette dernière partie comme celle jusqu'où la chose s'étend; que celui d'*extrémité*, supposant une situation et un arrangement, l'indique comme celle qui est la plus reculée dans la chose, et que le mot *fin*, supposant un ordre et une suite, la désigne comme celle où la chose cesse.

Le *bout* répond à un autre *bout*; l'*extrémité*, au centre; et

la fin au commencement. Ainsi l'on dit, le *bout* de l'allée, l'*extrémité* du royaume, la *fin* de la vie.

On parcourt une chose d'un *bout* à l'autre. On pénètre de ses *extrémités* jusque dans son centre. On la suit depuis son origine jusqu'à sa *fin*. (G.)

176. BREF, COURT, SUCCINCT.

Bref ne se dit qu'à l'égard de la durée; le temps seul est *bref*. *Court* se dit à l'égard de la durée et de l'étendue; la matière et le temps sont *courts*. *Succinct* ne se dit que par rapport à l'expression; le discours seulement est *succinct*. On prolonge le *bref;* on allonge le *court;* on étend le *succinct*. Le long est l'opposé des deux premiers, et le diffus l'est du dernier.

Des jours qui paroissent longs et ennuyeux forment néanmoins un temps qui paroît toujours très-*bref* au moment qu'il passe. Il importe peu à l'homme que sa vie soit longue ou courte; mais il lui importe beaucoup que tous les instants, s'il est possible, en soient gracieux. L'habit long aide le maintien extérieur à figurer gravement; mais l'habit *court* est plus commode, et n'ôte rien à la gravité de l'esprit et de la conduite. L'orateur doit être *succinct* ou diffus, selon le sujet qu'il traite, et l'occasion où il parle. (G.)

177. BROUILLER, EMBROUILLER.

Brouiller, c'est proprement mettre le trouble, le désordre, la confusion dans les choses; *embrouiller,* mettre les choses dans un état de trouble, de désordre, de confusion. Je m'explique : c'est le *dérangement* même des choses que vous voulez ou que vous exécutez quand vous *brouillez :* c'est au contraire l'*arrangement* même des choses qu'il s'agissoit de faire, que vous prétendiez faire, quand vous les *embrouillez*. *Brouiller,* c'est quelquefois ce qu'il faut; il faut *brouiller* des drogues, des œufs, etc. *Embrouiller,* c'est toujours le contraire de ce qu'il faut; on n'*embrouille* que par ignorance ou par malice.

Mais il est une différence plus sensible et plus décisive à remarquer entre ces termes. On *brouille* toute sorte de choses,

tout ce qu'on mêle ou ce qu'on met pêle-mêle sans ordre : on n'*embrouille* qu'un certain ordre de choses, celles qui demandent figurément de la clarté. On *brouille* des vins, des papiers, des personnes, et on ne les *embrouille* pas. On *brouille* et on *embrouille* des affaires, des idées, des questions, un discours, ce qu'il s'agit de comprendre et de savoir : on les *brouille*, en y mettant le désordre; on les *embrouille*, en y jetant de l'obscurité. La mésintelligence et la discorde *brouillent* les affaires. Elles sont *embrouillées*, lorsqu'on ne peut les entendre ou les expliquer que difficilement. Ce qui est *brouillé*, n'est pas en ordre et d'accord; ce qui est *embrouillé* n'est pas net et clair. Dans les choses *brouillées*, il y a des difficultés et des oppositions à lever; dans les choses *embrouillées*, il y a des obscurités et des difficultés à éclaircir.

Quand la tête est *brouillée*, tout paroît *embrouillé*; voilà souvent pourquoi nous trouvons tant de choses obscures.

Celui qui n'a ni règle ni ordre dans l'esprit, ne fait que *brouiller*, comme dit l'Académie. Celui qui veut expliquer ce qu'il ne conçoit pas nettement, s'*embrouille*. (R.)

178. BUT, VUES, DESSEIN.

Le *but* est plus fixe; c'est où on veut aller; on suit les routes qu'on croit y aboutir, et l'on fait ses efforts pour y arriver. Les *vues* sont plus vagues; c'est ce qu'on veut procurer; on prend les mesures qu'on juge y être utiles, et l'on tâche de réussir. Le *dessein* est plus ferme; c'est ce qu'on veut exécuter; on met en œuvre les moyens qui paroissent y être propres; et on travaille à en venir à bout. Un bon prince n'a d'autre *dessein*, dans son gouvernement, que de rendre son état florissant par les arts, les sciences, la justice et l'abondance; parce qu'il a le bonheur du peuple en *vue*, et la vraie gloire pour *but*.

Le véritable chrétien n'a d'autre *but* que le ciel, d'autre *vue* que de plaire à Dieu, ni d'autre *dessein* que de faire son salut.

On se propose un *but*. On a des *vues*. On forme un *dessein*.

La raison défend de se proposer un *but* où il n'est pas

possible d'atteindre, d'avoir des *vues* chimériques, et de former des *desseins* qu'on ne sauroit exécuter. Si mes *vues* sont justes, j'ai dans la tête un *dessein* qui me fera arriver à mon *but*. (G.)

C.

179. CABALE, COMPLOT, CONSPIRATION, CONJURATION.

La *cabale* est l'intrigue d'un parti ou d'une faction formée pour travailler, par des pratiques secrètes, à tourner à son gré les événements ou le cours des choses. Ce mot tient au primitif *cab*, *cap*, affecté à ce qui rassemble, contient, renferme, enveloppe. L'idée naturelle et dominante de *cabale* est celle de prendre, accaparer, rassembler les esprits pour former un parti, et manœuvrer secrètement avec adresse.

Le *complot* est le concert clandestin de quelques personnes unies ou liées pour abattre, détruire, par quelque coup aussi efficace qu'inopiné, ce qui leur fait peine, envie, ombrage, obstacle. Ce mot vient de *bal*, *pal*, *pel*, rond, roulé; d'où *pelote*, *peloton*, ainsi que *pli*, *impliqué*, *compliqué*, *complice*, etc. L'idée dominante du *complot* est celle d'une entreprise compliquée, enveloppée, sourde, formée en cachette par deux ou plusieurs personnes, selon la valeur du mot *cum*, *com*.

La *conspiration* est l'intelligence sourde de gens unis de sentimens pour se défaire ou se délivrer, par quelque grand coup, de certains personnages ou de certains corps importants, puissants ou accrédités dans l'État, et changer la face des choses, ou quelquefois aussi pour nuire à des particuliers, et meme pour servir. Ce mot, dérivé de *spir*, souffle, haleine, respiration, désigne un concours de gens qui *respirent* ou trament ensemble tout bas une même chose. Son idée naturelle et dominante est donc celle d'un dessein formé dans le silence et les ténèbres, par quelques personnes qui, animées d'une même passion, tendent ensemble au même but.

La *conjuration* est l'association, ou plutôt la confédération liée et cimentée entre des citoyens ou des sujets puissants ou

armés de force, pour opérer, par des entreprises éclatantes et violentes, une révolution mémorable dans la chose publique. Ce mot vient de *juro*, jurer ou s'engager par un lien sacré. L'idée naturelle et dominante de *conjuration* est celle d'une liaison resserrée par les engagements les plus forts, et, par-là même, par une importante entreprise.

Ces définitions frappent, pour ainsi dire, chacune de ces choses, d'une empreinte si particulière, qu'au lieu de les distinguer par des lignes de séparation, elles coupent, tranchent par des traits aussi forts que multipliés, leur ressemblance.

La *cabale* demande une certaine quantité de monde assez considérable pour former une troupe, un parti, une faction : elle se fortifie à mesure qu'elle devient plus nombreuse. Le *complot* se renferme entre quelques personnes, et même entre deux : plus il se communique, plus il se trahit. La *conspiration* veut, par la nature de ses entreprises, une ligue et bien plus de gens que le *complot;* mais en craignant aussi la foule tumultueuse de la *cabale,* qui ne serviroit qu'à l'affoiblir et à la détruire. La *conjuration,* d'abord contenue, comme une simple *conspiration,* dans un certain cercle de conjurateurs, est contrainte d'appeler à son secret et à son secours une foule de conjurés nécessaires à de grandes et périlleuses entreprises; de manière que plus elle devient redoutable par le nombre, plus elle a elle-même à redouter : c'est pourquoi le sort ordinaire des *conjurations* est d'être découvertes.

Je n'imagine point sur quel fondement il est dit dans l'Encyclopédie, que la *conjuration* est de quelques particuliers, et la *conspiration* de tous les ordres de l'État. J'ai déjà remarqué qu'on appeloit même *conspiration* une trame relative à des particuliers; ce qui seroit trop opposé à la grande idée qu'on voudroit donner de ce mot. Mais le mot de *conjuration* annonce toujours de grandes entreprises et de grands intérêts.

Les esprits inquiets, brouillons, turbulents, jaloux, ambitieux, vains, forment des *cabales.* La malignité, la méchanceté, la scélératesse, inspirent les *complots.* Les gens mal intentionnés, mécontents, malfaisants, mauvais citoyens, sujets indociles, forment des *conspirations.* Les désordres publics, l'amour effréné de la domination ou de l'indépendance, le fa-

natisme de la liberté et divers autres genres de fanatisme, la crainte des lois et de leurs abus, tout ce qui mène à la révolte, inspire les *conjurations*.

La cabale a pour objet d'emporter la faveur, le crédit, l'ascendant, l'empire; de disposer des grâces, des emplois, des charges, des récompenses, des réputations, des succès, en un mot, des événements; enfin d'abaisser les uns, d'élever les autres. A la cour, elle fait et défait des ministres, des généraux, des officiers. Dans la république des lettres, elle étouffe la réputation des auteurs ou fait la fortune des ouvrages. Dans les compagnies ou dans les corps, elle lutte contre la justice et le mérite. Dans le monde, que ne fait-elle pas? Elle se trouve partout, elle se mêle de tout, elle trouble tout, Etats, gouvernements, sociétés, familles, grands et petits.

Le *complot* a pour objet de nuire, et toujours ses vues sont criminelles. Des malfaiteurs font le *complot* d'assassiner un passant pour le dépouiller; des délateurs, celui d'accuser un homme de bien pour obtenir les grâces d'un gouvernement soupçonneux et crédule; des traîtres, celui d'ouvrir les portes de la ville à l'ennemi pour obtenir le prix de la trahison; des ambitieux, celui de calomnier et de décrier un ministre pour lui succéder; des Astarbé, celui d'empoisonner un Pygmalion pour ceindre du bandeau royal la tête d'un amant. Partout où il y a deux méchants, il n'y a ni personne, ni droit, ni autorité, ni puissance à l'abri d'un *complot*, c'est-à-dire, d'*un attentat sourdement concerté*.

La *conspiration* a pour objet d'opérer un changement plutôt en mal qu'en bien; plutôt dans les affaires publiques que dans les choses privées; plutôt à l'égard des personnes qu'à l'égard des choses; plutôt dans l'état actuel de la chose publique que dans la chose même ou dans sa constitution. Il ne se prend pas toujours, comme celui de *complot*, en mauvaise part. Les républicains bénissoient la *conspiration* de Brutus contre César pour la liberté, entreprise autorisée par les anciennes lois. La *conspiration* n'est alors qu'un concert, un concours, ou même une influence des différentes causes qui *conspirent* au bonheur ou au malheur des personnes, à la gloire ou à la ruine de l'Etat. La *conspiration* regarde quelquefois les personnes privées; ce qui la distingue essentiellement

de la *conjuration*. Ainsi l'on cite communément des *conspirations* pour ou contre un auteur, un plaideur, un candidat; on dira : la *conspiration* des passions qui nous trompent, etc.; ce qui indique un concours secret, insensible et quelquefois sans aucun concert; tandis que la *cabale* est concertée, turbulente et factieuse. La *conspiration* n'a ordinairement en vue que les personnes et un changement dans la face des choses. Albéroni forme une *conspiration* contre le régent de France, pour que l'autorité change de main. Les courtisans, les princes, la reine, le roi lui-même, en forment plusieurs contre Richelieu, pour se soustraire à son empire dur et absolu. La *conspiration* des poudres, vraie ou supposée, ne menace que le parlement actuel ou les représentants actuels de la nation, sans toucher aux droits du peuple et à la forme même du gouvernement. On *conspire* ordinairement pour changer ceux qui règnent, ceux qui commandent, ceux qui gouvernent, ceux qui participent à la chose publique, et en prévenant ce que le temps auroit fait sans la *conspiration*. Au-delà, vous trouvez plutôt une *conjuration* qu'une *conspiration*, comme sans une assez forte ligue et avec des crimes bas, vous n'aurez qu'un *complot*. Cependant il y a quelquefois des *conspirations* qui, comme celle de divers seigneurs contre Charles-le-Simple et sa race, tendent aux mêmes fins que les *conjurations*; mais c'est alors d'une autre manière, par d'autres moyens, avec des différences, soit du côté des personnes, soit du côté des entreprises. Je dois remarquer que, dans le cours de cet article, nous rapprochons autant qu'il est possible la *conspiration* de la *conjuration*.

La *conjuration* a pour objet d'opérer un grand changement, une révolution d'Etat ou dans l'Etat, soit à l'égard de la personne du souverain légitime, soit à l'égard des droits inviolables de l'autorité, soit dans les formes propres et caractéristiques du gouvernement, soit dans les lois fondamentales et constitutives. Catilina se propose, dans sa *conjuration*, de détruire les derniers des Romains et sa patrie, s'il ne parvient à l'asservir. La *conjuration* de Bedmar prépare la ruine de la république de Venise. La vie des plus grands personnages, la royauté, la religion de l'Etat, tout est menacé dans la *conjuration* d'Amboise. Rienzi veut rétablir, par sa *conjuration*, le

tribunal et l'ancienne liberté de Rome contre la constitution présente de l'Empire. Dans les entreprises constamment qualifiées de *conjuration*, je retrouve toujours les mêmes caractères à peu près, ou de semblables rapports.

La *cabale* va par des voies obliques et couvertes; le *complot*, par des voies sourdes et ténébreuses; la *conspiration*, par des voies profondes et horribles; la *conjuration*, par des voies ignorées et exécrables.

Il faut donc, dans la *cabale*, de l'art; dans le *complot*, de l'intrépidité; dans la *conspiration*, de la prudence; dans la *conjuration*, de la tête et de l'audace.

La *cabale* est une intrigue à mener; le *complot*, un coup à frapper; la *conspiration*, un succès à préparer; la *conjuration*, une grande entreprise à conduire à travers de grands obstacles.

L'histoire du Bas-Empire n'est, pendant long-temps, qu'un tissu de *cabales*, de *complots*, de *conspirations*; de *cabales*, qui ne font qu'agiter un trône chancelant pour en renverser les Césars; de *complots*, qui partagent le sort de leurs victimes couronnées entre le fer et le poison; de *conspirations* précédées, suivies, punies ou vengées par d'autres *conspirations*. On n'y voit point de *conjuration* proprement dite, parce que l'Empire ne tient pas à l'Empereur, et que l'Empereur ne tient qu'à la *cabale*; que le droit n'a point la force, ou la force le droit; qu'il suffit d'un *complot* pour la révolution, et que la *conspiration* fait une déposition ou une élection légitime.

La *cabale* imite de loin la *conjuration* : le *complot* imite la *conspiration* de plus près. La *conspiration* et le *complot* n'ont, pour ainsi dire, qu'une explosion; le secret est leur force : la *cabale* et la *conjuration* ont de la suite; elles se passent enfin du secret.

La *cabale* mène au *complot*; le *complot* à la *conspiration*; la *conspiration* à la *conjuration*; la *conjuration* à la révolte.

Si vous accordez quelque chose à la *cabale*, bientôt rien ne se fera que par *cabale*. Si vous n'arrêtez de bonne heure les *complots*, vous en serez le promoteur, le complice, et enfin la victime. Si les *conspirations* vous font trembler, plier, céder, vous deviendrez l'esclave et le jouet de la *conspiration*.



Si vous pardonnez la *conjuration* par un esprit de prudence et un sentiment de bonté, que ce soit en déployant le plein pouvoir de punir; que ce soit comme Louis XII pardonne aux Génois soumis, contrits, prosternés, dans l'attente de la peine, sous le glaive vengeur. (R.)

180. CABARET, TAVERNE, AUBERGE, HÔTELLERIE.

Ce sont tous lieux ouverts au public, où chacun pour son argent trouve des choses nécessaires à la vie.

Un *cabaret* est un lieu où l'on vend du vin en détail à quiconque en veut, soit pour l'emporter, soit pour le boire dans le lieu même. Ce mot ne présente que cette idée.

Une *taverne* est, selon le sens accessoire que l'usage y a attaché, un *cabaret* où l'on n'a recours que pour y boire à l'excès, et s'y livrer à la crapule.

Une *auberge* est un lieu où l'on donne à manger en repas réglé, soit à titre de pension, soit à raison d'une somme convenue par repas.

Une *hôtellerie* est un lieu où les voyageurs et les passants sont logés, nourris et couchés pour de l'argent.

Quand on n'a pas de vin en cave, on peut en tirer d'un *cabaret*; c'est un dépôt formé par le désir du gain, pour subvenir aux besoins du public. Mais il n'y a que la canaille qui hante les *tavernes*; ce sont comme autant de rendez-vous ouverts à la débauche et aux désordres qu'elle enfante. Ainsi le mot de *cabaret* n'a rien d'odieux; celui de *taverne* ne se prend qu'en mauvaise part; aussi est-il employé exclusivement dans les lois et dans les discours publics contre les ivrognes.

Les *auberges* sont destinées à la commodité de ceux qui, ne pouvant ou ne voulant pas avoir les embarras du ménage, sont bien aises d'y trouver réglément leurs repas; et les *hôtelleries*, aux besoins des étrangers qui passent, et qui sont par-là dispensés de porter avec eux des provisions qui les surchargeroient. L'appât du gain détermine la vocation des *aubergistes* et des *hôteliers*; mais l'esprit social approuve leur commerce, de façon que les étrangers ne savent pas bon gré à une nation qui ne leur a point préparé de pareils secours; ils la jugent moins sociable que les autres. (B.)

181. CACHER, DISSIMULER, DÉGUISER.

On *cache* par un profond secret ce qu'on ne veut pas manifester. On *dissimule* par une conduite réservée ce qu'on ne veut pas faire apercevoir. On *déguise* par des apparences contraires ce qu'on veut dérober à la pénétration d'autrui.

Il y a du soin et de l'attention à *cacher*; de l'art et de l'habileté à *dissimuler*; du travail et de la ruse à *déguiser*.

L'homme *caché* veille sur lui-même pour ne se point trahir par indiscrétion. Le *dissimulé* veille sur les autres, pour ne les pas mettre à portée de le connoître. Le *déguisé* se montre autre qu'il n'est, pour donner le change.

Si l'on veut réussir dans les affaires d'intérêt et de politique, il faut toujours *cacher* ses desseins, les *dissimuler* souvent, et les *déguiser* quelquefois : pour les affaires de cœur, elles se traitent avec plus de franchise, du moins de la part des hommes.

Il suffit d'être *caché* pour les gens qui ne voient que lorsqu'on les éclaire : il faut être *dissimulé* pour ceux qui voient sans le secours d'un flambeau; mais il est nécessaire d'être parfaitement *déguisé* pour ceux qui, non contents de percer les ténèbres qu'on leur oppose, discutent la lumière dont on voudroit les éblouir.

Quand on n'a pas la force de se corriger de ses vices, on doit du moins avoir la sagesse de les *cacher*. La maxime de Louis XI, qui disoit que pour savoir régner il falloit savoir *dissimuler*, est vraie à tous égards, jusque dans le gouvernement domestique. Lorsque la nécessité des circonstances et la nature des affaires engagent à *déguiser*, c'est politique; mais lorsque le goût de manége et la tournure d'esprit y déterminent, c'est fourberie. (G.)

182. CADUCITÉ, DÉCRÉPITUDE.

Caduc et *décrépit*, d'où *caducité* et *décrépitude*, sont des mots latins formés, le premier, du verbe *cado*, choir, déchoir, tomber, tomber en décadence, en ruine; le second du verbe *crepo*, craquer, rompre, crever, jeter son dernier éclat ou son dernier soupir. La *caducité* désigne donc la décadence, une

ruine prochaine; et la *décrépitude* annonce la destruction, les derniers effets d'une dissolution graduelle.

Décrépitude se dit proprement de l'homme, et ne peut se dire que des êtres animés. *Caducité* se dit même de certaines choses inanimées : on dit la *caducité* d'un bâtiment, d'une fortune, d'une succession, etc. *Caduc* se prend pour fragile, frêle, qui n'a qu'un temps, qui tire à sa fin, qui n'a point d'effet. Nous disons une santé *caduque*, c'est-à-dire, frêle, chancelante; et nous ne dirons pas une santé *décrépite;* car la *décrépitude* est une horrible maladie, manifestée dans toute l'habitude du corps *décrépit.*

L'usage emploie proprement ces termes pour distinguer deux âges ou deux périodes de la vieillesse.

Il y a une vieillesse *verte*, une vieillesse *caduque*, une vieillesse *décrépite.* La *caducité* est une vieillesse avancée et infirme, qui mène à la *décrépitude* : la *décrépitude* est une vieillesse extrême, et, pour ainsi dire, agonisante, qui mène à la mort. Les physiologistes distinguent les deux états par les caractères suivants. Dans le vieillard *caduc*, le corps se courbe, l'estomac se délabre, les rides s'approfondissent par l'exténuation, la voix se casse, la vue baisse chaque jour de plus en plus, tous les sens s'émoussent, la mémoire devient fautive, toutes les fonctions sont lentes et pénibles. Tout dépérit dans le vieillard *décrépit;* le corps s'affaisse, l'appétit manque absolument comme la mémoire, la langue balbutie, tous les ressorts sont usés, les sens se perdent, la maigreur est effrayante, la circulation du sang se ralentit à l'excès, ainsi que la respiration; tout se dissout : le vieillard *caduc* achève de vivre, et le vieillard *décrépit* achève de mourir.

On dit que les vieillards sont plus attachés à la vie que les jeunes gens; j'ai peine à le croire : non, ce n'est pas à la vie, c'est à la santé qu'ils tiennent davantage, si nous mettons à part plusieurs considérations morales. Le vieillard *caduc*, ainsi qu'un malade, ne songe qu'à la santé qu'il perd tous les jours, qu'il perd sans espérance, et avec laquelle il perd tout. Quant au veillard *décrépit*, s'il sent, il ne sent guère que la douleur; et s'attache-t-on à sa douleur ?

Heureusement, dans la *caducité*, on se flatte encore; heureusement, dans la *décrépitude*, on ne sent pas tout

Le fameux Vénitien Cornaro, né avec un tempérament très-foible, éprouva les accidents de la *caducité* à l'âge de quarante ans; mais, par un régime frugal, fixé à douze onces de nourriture solide et à quatre onces de boisson, non seulement il éloigna la *décrépitude*, mais il arrêta la *caducité*; il poussa loin la vieillesse, et vécut plus de cent ans. (R.)

183. CALCULER, SUPPUTER, COMPTER.

Calculer, du grec *χάλιξ*, pierre très-dure, lat. *calculus*, *calcul*, petite pierre. Les Grecs donnoient leurs suffrages, et les premiers Romains comptoient avec de petits cailloux; de là *calcul* et *calculer*.

Le *calcul* est proprement le moyen de procéder à un résultat: la *supputation*, l'application du moyen aux choses dont on cherche le résultat: le *compte*, l'état des articles à supputer, ou le résultat même du *calcul*.

Calculer, c'est faire des opérations arithmétiques ou des applications particulières de la science des nombres pour parvenir à une connoissance, à une preuve, à une démonstration. *Supputer*, c'est assembler, combiner, additionner des nombres donnés pour en connoître le résultat ou le total. *Compter*, c'est faire des dénombrements, des énumérations ou des suppurations, des calculs ou des états, des mémoires, etc., pour connoître une quantité, terme vague et générique.

Vous *comptez* dès que vous nombrez; un enfant *compte* d'abord sur ses doigts, *un*, *deux*, *trois*: il ne *supputa* pas encore tant qu'il ne peut pas dire *un et deux font trois*, *un et trois font quatre*, etc.; à plus forte raison il est loin de pouvoir *calculer* par des divisions, des multiplications et des soustractions.

De ce que les Romains *comptoient* avec des cailloux, il n'est pas permis de conclure qu'ils n'avoient pas la connoissance du *calcul* proprement dit. Parce qu'à chaque nouveau consulat ils enfonçoient un clou dans un mur du Capitole, vous n'avez pas raison de prétendre qu'ils ont été quatre ou cinq siècles hors d'état de *supputer* les temps pour faire un calendrier: ils avoient dès-lors une foule d'institutions sociales *calculées*.

Le *calcul* est savant; il y a des méthodes savantes de *calcul*. Le *calcul* est une science: l'astronome *calcule* le retour des comètes; le géomètre *calcule* l'infini : on dit *calculs astronomiques, algébriques*, etc., *calcul intégral, différentiel*, etc. Le *compte* est surtout économique, je veux dire relatif aux affaires d'intérêt, d'administration, de commerce, de finance: on *compte* la recette et la dépense; le seigneur *compte* ou ne *compte* pas avec son intendant. On dit les *comptes* d'un marchand, d'un régisseur, d'un caissier. La *supputation* entre dans les *calculs* et les *comptes*; c'est une opération déterminée et bornée de *calcul*. C'est pourquoi un chronologiste *suppute* les temps, en partant des termes connus pour arriver à un terme incertain : de même l'astronome *suppute* sur des tables pour fixer le temps, le moment du retour d'un phénomène. On fait des *supputations* de temps, de dépenses, pour en avoir le resultat.

Tout homme a nécessairement à *compter*; il faut donc que tout homme, jusqu'au dernier plébéien, sache *calculer* jusqu'à un certain point. Celui qui sait *calculer* en finance se garde bien de *supputer* arithmétiquement le produit de l'impôt, selon la mesure de l'imposition : il sait que deux et deux ne font pas quatre, pas trois, et peut-être pas un. Il ne suffit pas, dans la vie, de *calculer*, il faut *compter* avec soi.

M. de Buffon, dans son arithmétique morale, a *calculé* des tables pour nous guider dans diverses conjonctures où nous n'avons que le sombre flambeau de la probabilité pour nous éclairer; ces tables sont des *comptes* faits d'une utilité singulière pour l'économie de la vie humaine. D'après elles, vous n'avez plus qu'à *supputer* combien vous coûte nécessairement le jeu le plus égal, combien vous avez perdu d'avance à la loterie la plus favorable, combien vos espérances vous en imposent, votre cupidité vous abuse, vos coutumes vous nuisent, etc., et cela sans géométrie et sans algèbre.

Une bonne méthode, une juste application, voilà ce qui, dans le *calcul*, donne un bon résultat. Dans les *supputations*, des données certaines, un *calcul* bien juste, assureront la bonté du résultat. Dans les *comptes* économiques, ce sont la justesse du calcul, la fidélité des atricles, qui donnent un bon résultat.

Supputer, ne se dit guère qu'au propre. On dit quelquefois *calculer* pour combiner, raisonner, réduire à la forme du *calcul*, etc. *Compter* signifie encore faire état, croire, se proposer, estimer, réputer, ainsi que faire fond. (R.)

184. CALENDRIER, ALMANACH.

Les jours, placés dans les mois par ordre numéral, et dans les révolutions de la semaine par leurs noms et signes planétaires, avec les indications des fêtes et des pratiques du rit ecclésiastique, font tout l'objet du *calendrier*. L'*almanach*, plus étendu, pousse son district non-seulement jusqu'à des observations astronomiques, et des pronostics sur les diverses tempéries de l'air, mais encore jusqu'à des prédictions d'événements tirés de l'astrologie judiciaire : de plus, on donne aujourd'hui, sous le nom d'*almanach*, des notices où l'on peut observer les mutations de chaque année. (G.)

185. CAPACITÉ, HABILETÉ.

Capacité a plus de rapport à la connoissance des préceptes; et *habileté* en a davantage à leur application. L'une s'acquiert par l'étude, et l'autre par la pratique.

Qui a de la *capacité* est propre à entreprendre. Qui a de l'*habileté* est propre à réussir.

Il faut de la *capacité* pour commander en chef, et de l'*habileté* pour commander à propos. (G.)

186. CARESSER, FLATTER, CAJOLER, FLAGORNER.

Caresser vient, suivant l'opinion générale, de *carus*, cher: c'est traiter comme un objet qu'on *chérit*, avec des démonstrations d'amitié, de tendresse, d'attachement, ou de tout autre sentiment favorable, avec des signes sensibles du plaisir qu'on ressent à voir, à recevoir l'objet, comme de l'embrasser, de lui serrer la main, de le flatter par des gestes empressés. On *caresse* surtout les enfants en leur passant doucement la main sur le visage.

Flatter vient du son doux et coulant *fl*, spécialement employé à désigner les objets agréables et remarquables par leur douceur, et surtout le souffle. De là le latin *flo, flare, flatum.*

Les *flatteurs*, disent nos anciens vocabulistes, après *Nicot*, soufflent toujours aux oreilles de ceux qui veulent les ouir : *ils remplissent de vanité et enflent de la bonne opinion de soi-même* ceux qui prêtent leurs oreilles et leur croyance à ce qu'ils disent. C'est donc proprement souffler aux oreilles des choses qui enflent la vanité, des louanges qui émeuvent l'amour-propre. (Voyez *Flatteur, Adulateur.*)

Cajoler, ou *cageoler*, vient, suivant l'opinion généralement reçue, de *cage*, par une métaphore tirée des oiseaux qui parlent ou chantent en *cage*, ou des moyens avec lesquels on les attire pour les prendre et les mettre en *cage*. Aussi ce mot a-t-il deux acceptions analogues à l'une et à l'autre de ces allusions. Il signifie proprement jaser, babiller comme des oiseaux, et il s'appliquoit originairement aux enfants qui apprennent à parler. Il ne se prend plus que dans le sens de dire des douceurs, d'affecter des propos obligeants et agréables pour faire tomber quelqu'un dans le piége, sans paroître le mener à ce but.

Flagorner vient de la même source que *flatter* : on disoit autrefois *flageoler*, sans doute de l'instrument appelé *flageolet*. *Orner* entre très-bien dans la composition de ces verbes, puisqu'il signifie rendre brillant, parer, donner du relief, de l'éclat; et c'est un des moyens de la *flatterie* basse et grossière, appelée *flagornage*.

Flagorner, c'est proprement *flatter* comme ces gens qui font les *bons valets*, pour s'insinuer dans l'esprit d'un maître, en tâchant d'y détruire tous concurrents par de faux rapports : cette dernière idée, quoique fort négligée dans le langage familier auquel ce mot appartient, est consacrée dans tous les dictionnaires.

Les *caresses* sont des démonstrations d'un sentiment affectueux; les *flatteries*, des louanges mensongères, du moins par exagération; les *cajoleries*, des propos galants ou *flatteurs* et légers; les *flagorneries*, des *flatteries*, ou plutôt des adulations basses et lâches, surtout par l'infidélité des rapports.

On *caresse* ses enfants, sa compagne, ses amis, ce qu'on aime, jusqu'aux animaux, ou ceux qu'on feint d'aimer; on *flatte* tous ceux qui peuvent servir ou nuire, les grands surtout et les gens accrédités, tout ce monde faux, corrupteur

et corrompu, qu'on appelle *grand monde*. On *cajole* des filles, des femmes, des vieillards, des gens faciles à tromper et à gagner. On *flagorne* des maîtres, des supérieurs, des gens faits pour être courtisés par des valets.

Il faut du sentiment pour donner aux *caresses* le charme que la *feinte* ne suppléera jamais par des illusions. Il faut de la finesse, de la science du monde, et surtout cet air ingénu qui semble laisser échapper les paroles sans y avoir songé, pour faire réussir, passer la *flatterie*, à moins que l'amour-propre du personnage ne vous dispense de ces conditions. Il faut de l'esprit et de l'art, de l'agrément et de la légèreté, pour prendre avec des *cajoleries* le foible des gens, et par-là les mener, à leur insu, dans le piége que vous leur tendez. Il ne faut que de la fausseté et de la lâcheté, de l'impudence, pour donner l'essor à la *flagornerie;* car, quant au succès, il tient au génie et au caractère de celui qui la souffre.

On a beau dire que le terme de *flagornerie* est populaire; c'est le mot propre pour caractériser les *flatteries* des courtisans qui, d'ordinaire, ne travaillent qu'à se supplanter les uns les autres, panégyristes outrés, obligés de renchérir sans cesse les uns sur les autres, sous peine de n'être pas entendus ou d'être mal reçus : en vérité, ce mot seroit difficilement remplacé.

Il n'est pas hors de propos de rappeler ici la remarque de Bouhours sur le verbe *caresser* et la phrase *faire des caresses*. Selon lui, *faire des caresses* ne se dit guère que sérieusement, et c'est traiter les gens d'un air qui marque l'amitié ou l'estime, au lieu que *caresser* se dit plutôt en badinant et à l'égard des enfants, à qui l'on fait de petites amitiés.

Il est bien évident que faire des *caresses* n'a pas le sens absolu, plein et entier qu'emporte le verbe *caresser,* qui exclut de l'action tout ce qui n'est pas *caresses,* et la remplit toute entière par des démonstrations affectueuses, même jusqu'à en combler.

187. CARNACIER, CARNIVORE.

Qualifications génériques des animaux qui se nourrissent de *chair*. La double terminaison du premier exprime, par la syllabe *er*, la capacité d'opérer, ou l'action même, et par *ac*.

la fierté, la ténacité, la constance, l'*acharnement*. La dernière partie du second exprime l'acte ou l'action de manger, du celte ou plutôt du mot primitif *vor, bor,* manger.

Ainsi, par sa valeur étymologique, *carnivore* signifie qui mange de la chair; et *carnacier* qui en fait sa nourriture. Le premier énonce le fait, la coutume; et le second indique l'appétit naturel, l'habitude constante.

Les naturalistes, lorsqu'ils mettent ces deux mots en opposition, observent que *carnacier* se dit proprement de l'*animal que la nécessité de nature force à se nourrir de chair, et qui ne peut vivre d'autre chose;* tandis que l'*animal* carnivore *se nourrit bien de chair, mais il n'est pas réduit à cet unique aliment,* il vit aussi des productions de la terre.

Le tigre, le lion, le loup, sont donc proprement des animaux *carnaciers.* L'homme, le chien, le chat, sont des animaux *carnivores.*

Les animaux *carnaciers,* avec un naturel farouche et un instinct sanguinaire, sont armés de griffes aiguës et de dents tranchantes, instruments de meurtre. Les animaux *carnivores,* avec des armes moins terribles et une âpreté moins ardente, participent, et à la férocité des premiers, et à la bénignité des frugivores.

Cependant les naturalistes eux-mêmes appliquent souvent l'épithète de *carnaciers* aux animaux qui ne sont rigoureusement que *carnivores,* à l'homme surtout. Aussi ils définissent dans leur style, comme dans le style ordinaire, animal *carnacier,* celui qui fait de la chair sa nourriture capitale par son naturel même; qui la recherche et la préfère à toute autre; qui en mange beaucoup et habituellement. Le *carnivore,* il est vrai, aime aussi à se nourrir de chair; mais il n'est pas guidé par le même naturel, le même besoin, le même appétit et la même férocité.

Parmi les animaux *carnivores,* on appelle *carnaciers* ceux qui préfèrent la chair à toute autre nourriture, qui en mangent beaucoup et plus que les autres.

L'homme est, de tous les animaux purement *carnivores,* le plus *carnacier.*

La civette est naturellement *carnacière,* mais le besoin la rend frugivore : lorsque les petits animaux, oiseaux, vo-

tailles, lui manquent, elle vit de fruits et de racines. Le cochon est naturellement frugivore, mais l'occasion le rend quelquefois *carnivore;* il aime le sang, la chair fraîche; il mange quelquefois des enfants, ses petits même.

Carnacier est le mot propre et vulgaire de la langue : *carnivore* est un mot savant, emprunté des Latins, pour distinguer les différentes classes d'animaux par leur nourriture. Vous dites *carnacier,* pour qualifier purement et simplement un tel animal; vous dites un animal *carnivore,* pour l'opposer au *frugivore.*

J'ai écrit *carnacier* par *ac,* comme on l'a fait jusqu'à nous, au lieu de *carnassier* par *ass,* comme on le fait aujourd'hui communément, pour me rapprocher de l'étymologie, faciliter l'intelligence du mot, et me conformer à l'analogie. Le mot *ac, aq* en latin *ax,* propre à exprimer la stabilité, l'habitude, la constance, la passion, l'acharnement, la force, est ordinairement conservé dans notre langue. Ainsi nous disons *tenace, contumace, efficace, vivace,* etc. (R.)

188. AU CAS, EN CAS.

Ces deux locutions, dit M. Beauzée, annoncent également une supposition d'événements. Elles diffèrent en ce que la première est d'usage lorsque l'événement supposé s'exprime en une proposition incidente exprimée par un *que,* et la seconde, lorsque l'événement supposé s'exprime par un nom, avec la préposition *de.*

On se permet quelquefois de dire *en cas que;* le P. Bouhours (*Remarque nouv. t. I.*) décide que l'on peut dire indifféremment *au cas qu'il meure* et *en cas qu'il meure;* le *Dictionnaire de l'Académie* semble autoriser cette décision. M. Beauzée la conteste.

Tâchons d'assigner d'une manière sensible et nette la valeur propre de chacune de ces locutions.

Au cas, pour *à ce cas,* signifie *tel cas, ce cas-ci* arrivant : la condition est spécificative et l'événement est plus positif. *En cas* signifie *en un cas, en certain cas :* la condition est purement indicative d'un genre de *cas,* et l'événement est moins particularisé et plus incertain.

En cas suppose divers genres de *cas* possibles : *au cas* fait abstraction de tout autre *cas* que le *cas* présent. Ainsi, lorsqu'il peut arriver plusieurs *cas* différents, lorsque vous avez diverses alternatives à considérer, vous direz *en cas;* et, tout au contraire, vous direz *au cas* lorsque vous n'aurez qu'un événement en vue.

Deux personnes se font une donation mutuelle *en cas* de mort; *en cas* désigne la mort de l'une ou de l'autre. Une personne fait une donation à une autre, *au cas* qu'elle décède avant celle-ci; il ne s'agit là que d'un tel *cas*.

Vous dites *en cas de malheur, en cas d'accident* : il est clair que cette locution vague embrasse toutes sortes d'accidents ou de malheurs; mais s'il faut particulariser tel malheur, tel accident, vous direz : *au cas* que telle chose arrive.

Au cas n'étant relatif qu'à un tel évènement, l'incertitude est si la chose sera ou ne sera pas dans les circonstances données. *En cas* supposant la possibilité de divers genres d'événements, l'incertitude est s'il arrivera une chose ou une autre.

En cas désignera plutôt un évènement plus contingent ou plus éloigné; *au cas,* un événement plus prochain et dans l'ordre présent des choses. Ainsi vous dites : *au cas* qu'il vienne ou qu'il se porte bien, et non qu'il vînt et qu'il se portât bien, car alors vous diriez *en cas.* Je veux une chose *au cas* qu'on la veuille; je la voudrois *en cas* qu'on la voulût.

En cas que se dit par ellipse, au lieu de dire *en un cas, celui que.* (R.)

189. CASSER, ROMPRE, BRISER.

Mettre de force un corps solide en divers morceaux ou pièces. L'action de *casser* détruit la continuité d'un corps, de manière que deux ou plusieurs parties ne sont plus *adhérentes* les unes aux autres. L'action de *rompre* détruit la *connexion* de certaines parties, de manière qu'elles ne sont plus *liées* les unes aux autres. L'action de *briser* détruit la *masse* et la forme du corps, de manière que les différentes parties tombent toutes en pièces, en morceaux, en poussière.

Ainsi, à la rigueur, on ne *casse* que les corps dont les

parties, au lieu de s'entrelacer et de se maintenir les unes contre les autres, ne sont qu'*adhérentes* ou comme collées les unes contre les autres par une sorte de ciment, et sont si roides et si dépourvues d'élasticité, qu'elles se quittent ou se séparent les unes des autres plutôt que de ployer ou de se relâcher. On *casse* le verre, la glace, la porcelaine, la faïence, le marbre, et autres corps fragiles; mais on ne les rompt pas.

On *rompt* les corps dont les parties s'entrelacent, s'engrènent, s'enchaînent les unes les autres, si bien que, pour en séparer les parties susceptibles de plus ou moins de tension et de relâchement, il faut, pour ainsi dire, les arracher les unes aux autres, en déchirant les liens qui les retiennent ensemble. On *rompt* le pain, l'hostie, un bâton, des nœuds, des fers et autres corps pliants; on ne les *casse* point; ou si on en *casse* quelques-uns, c'est dans des cas particuliers que nous expliquerons bientôt. En général, on *rompt* ce qui lie et ce qui plie.

On *brise* toute sorte de corps solides, dès qu'on les met en pièces par une action violente. Ainsi on *brise* une glace comme on *brise* ses liens : on *brise* une glace qu'on *casse* en mille morceaux; on *brise* les liens que l'on *rompt*, de manière qu'il n'en reste pas la plus légère apparence.

Mais, dans l'application de ces mots, on a surtout égard à la manière d'opérer qu'ils désignent. Le choc *casse*, les efforts pour ployer *rompent*, les coups violents ou redoublés *brisent*.

On *casse* en frappant, en choquant, en heurtant : un peu de plomb, comme dit Voiture au prince de Condé, *casse* la plus importante tête du monde. En frappant fortement sur une table, vous la *cassez*. Un homme emporté *casse* sa canne sur le dos d'un pauvre patient.

On *rompt* en faisant céder, fléchir, enfoncer, ployer sous le poids, la charge, l'effort, plus que la chose ne le comporte. En rapprochant avec force les deux bouts d'un bâton, vous le *romprez* à la fin. Vous *romprez* de même le pain, lorsqu'en appuyant fortement d'un côté, vous le détacherez de l'autre. Si l'on abandonne son corps sur un roseau; il *rompra* : un fleuve *rompt* sa digue en l'enfonçant; les arbres *rompent* de la surcharge des fruits qui font ployer leurs branches. On *rompt*

une lance sur une forte cuirasse. C'est sur ce rapport qu'est fondé le proverbe : *Il vaut mieux ployer ou plier que rompre.* Un essieu *casse* et se *rompt* : il *casse* lorsque, trop rigide pour ployer, une secousse, un cahot violent le fait éclater et fendre comme un verre (le fer aigre est *cassant*) : il se *rompt* lorsqu'après avoir fléchi sous la surcharge autant qu'il se pouvoit, il faut que ses parties foibles et souffrantes se séparent. Un fil, une corde, un nœud, une soupente, *cassent* plutôt qu'ils ne *rompent*; quoique très-flexibles, par la raison que, loin de manquer parce qu'on les aura trop ployés, ils sont devenus, à force d'être trop tendus, si foibles et si semblables à des corps fragiles, qu'ils *cassent*, comme eux, au moindre choc, à la première secousse. On *rompt* un criminel à qui l'on *casse* les os; on ne diroit pas *casser* un criminel, parce que ce mot, appliqué aux personnes et au corps humain, se prend dans des acceptions très-éloignées de celle-là, et que l'action de *casser* ne tombe pas sur toute l'habitude du corps, tandis que ce supplice *rompt* en effet l'enchaînement des parties. Enfin, *rompre* n'a quelquefois d'autre idée que celle de *ployer* ou *plier* : ainsi l'on dit figurément *rompre* l'humeur, la volonté de quelqu'un; un homme exercé, habitué, plié aux affaires, est *rompu* aux affaires : on assouplit un cheval qu'on *rompt*.

Un navire jeté sur un rocher par un vent impétueux, se *brise*. Un pilon *brise* les émaux. La meule *brise* le grain et le broie. On *brise* du chanvre, de la paille, avec un *brisoir*.

L'action de *casser* a l'effet ultérieur de rendre la chose *cassée* vaine, inutile, impuissante, ou du moins insuffisante pour le service qu'on en tiroit ou l'effet qu'elle produisoit. Un pot *cassé* ne sert plus ou sert mal. Celui qui *casse* les verres les paie, parce qu'ils ne sont plus d'aucun usage. C'est cet effet particulier que l'on considère, lorsqu'on dit, au figuré, *casser un arrêt, casser un officier,* acte ou coup d'autorité qui rend l'arrêt nul et sans effet, ou qui met l'officier hors de service et sans emploi. De même un homme est *cassé* lorsque son corps ne peut plus bien remplir ses anciennes fonctions. On se *casse la tête* à chercher inutilement une vérité, une explication, une pensée.

Cette idée n'est point dans le mot *rompre*. On *rompt* un gâteau pour le manger; on *rompt* ses fers pour reprendre sa li-

berté; on *rompt* le fil de l'eau pour ne pas être entraîné; on *rompt* un coup pour l'éviter : il est alors utile de *rompre*. L'action de *rompre* a pour effet ultérieur d'empêcher la suite, la continuation, l'enchaînement, la durée des choses, soit en les faisant tout-à-fait cesser, soit par une simple interruption. Au figuré, on *rompt* des traités, des alliances, des engagements, tout ce qui *lie*, de manière qu'on se délie, et qu'on n'est plus ou qu'on ne veut plus être obligé : c'est une infraction coupable. Un mariage est *rompu* lorsque les négociations n'aboutissent pas à l'exécution. On *rompt* une trame de manière que le tissu ne peut plus se former.

Briser s'arrête à l'idée physique de réduire en pièces, morceaux, *brins*, *debris*, sans aucun autre rapport particulier ou physique ou moral. La colère fait *briser* une chose précieuse : l'industrie *brise* les grains pour en tirer de la farine et en faire du pain. Ce mot n'a donc pas de caractère moral ou d'effet ultérieur désigné : aussi n'a-t-il guère, au figuré, d'emploi décidé que dans quelques phrases : *brisons là*; ce qui marque fort bien qu'on ne veut plus absolument entendre parler d'une chose. On est *brisé* quand, par excès de fatigue, on est dans l'impuissance de se remuer, comme si l'on avoit le corps *brisé*. (R.)

190. CAUTION, GARANT, RÉPONDANT.

Les mots latins *cavere, cautus, cautio, cautela,* expriment l'idée de prendre garde, de se précautionner. *Cautela* est un terme de droit. La *caution* est l'assurance, la sûreté que l'homme avisé, *cautus*, exige; et par métonymie, la personne même qui s'engage pour cette assurance. *Garant* est le celte ou tudesque, *warren*, de *war*, *garder*; mot conservé dans l'anglais, l'allemand et autres langues du Nord. *Garant*, celui qui se charge de *garder*, de maintenir, d'assurer l'exécution d'un acte. *Répondant*, de *spondere*, promettre; en grec σπονδὴ, libation, parce qu'après les libations on prenoit les dieux à témoin de sa promesse. L'initiale *re* marque le double engagement de celui qui s'oblige et de celui qui répond.

Le premier énonce l'effet de la prévoyance et de la prudence; le second marque l'autorité, la force, l'obligation; le troisième a trait à la bonne volonté, à la promesse libre, à

l'engagement volontaire, solennel dans son origine et peut-être seulement verbal. Le premier oblige envers, avec ou pour autrui; le second envers et contre; le troisième envers et pour.

La *caution* s'oblige, envers celui à qui elle *cautionne*, à satisfaire à un engagement ou à indemniser des malversations de celui qu'elle *cautionne*, si celui-ci manque de foi ou de fidélité. Le *garant* s'oblige envers celui à qui il *garantit* la chose vendue, cédée, transportée, à l'en faire, à ses risques et périls, jouir contre ceux qui le troubleroient dans sa possession, ou à l'indemniser. Le *répondant* s'oblige, envers celui à qui il *répond*, à réparer les torts ou à l'indemniser des pertes qu'il pourroit essuyer de la part de celui dont il *répond*.

Les associés d'une compagnie sont *cautions* les uns des autres. Les rois sont les *garants* nécessaires des propriétés de leurs sujets. Les pères et mères sont des *répondants* naturels de leurs enfants mineurs et non émancipés.

La *caution* s'engage pour des intérêts ou sous des peines pécuniaires; le *garant*, pour des possessions; le *répondant*, pour des dommages. Le premier s'engage à payer, le second à poursuivre, le troisième à dédommager. Celui-là engage sa fortune et sa personne; celui-ci, ses soins et ses facultés; le dernier, sa foi et ses biens.

La *caution* donne un second débiteur; le *garant*, un défenseur, le *répondant*, un recours. Le premier prend la même charge que son *cautionné*, il le représente : le second prend fait et cause pour l'acquéreur, il se fait fort contre tout opposant : le dernier prend sur lui la peine ou le dommage pécuniaire de son client, il supplée à son impuissance.

On demande une *caution* à celui qui ne paroît pas solvable ou assez sûr; un *garant* ou la *garantie* à celui qui n'offre pas assez de sûretés; un *répondant* à celui qui par lui-même n'inspire pas la confiance.

La confiance, à l'égard de la *caution*, est fondée sur sa richesse; la confiance, à l'égard du *garant*, sur sa fidélité et ses forces; la confiance, à l'égard du *répondant*, sur sa probité et ses moyens.

La *caution* est en matière civile; le *garant*, en matière civile ou politique; le *répondant*, en matière de police.

Hors des matières de droit et de justice, dans le discours ordinaire, et dans des sens plus vagues, on se sert des mots de *caution* et de *garant*, très-peu de celui de *répondant*. Leur emploi est plus ou moins convenable, selon qu'on a plus ou moins égard aux différences que nous venons de remarquer.

On se porte *caution*, ou gratuitement, ou par intérêt. C'est généreusement et sans intérêt qu'on *cautionne* son ami. C'est forcément, de droit ou de fait qu'on est *garant*. Un vendeur *garantit* de droit ses faits et ses promesses. Une puissance est garante volontairement et de fait, des engagements que d'autres puissances contractent entre elles dans des traités. On *répond* pour un autre de sa propre volonté et sans aucun motif d'intérêt. Si les lois forçoient quelqu'un de *répondre*, alors on seroit *responsable*, et non *répondant*.

On est *caution* d'une personne; on est *garant* d'un fait; on *répond* d'un événement. Un homme accoutumé à mentir, à tromper, est sujet à *caution*, il a besoin d'une *caution*. Un fait extraordinaire, peu vraisemblable, demande des *garants*, les *garants* les plus dignes de foi. Il faut avoir des motifs très-puissants pour *répondre* d'un événement futur, casuel, incertain. (R.)

191. CERTAIN, SÛR.

Certain se dit des choses que l'on peut assurer. *Sûr* se dit des choses ou des personnes sur lesquelles on peut compter, auxquelles on peut se fier. Cette nouvelle est *certaine*, car elle me vient d'une voie très-*sûre*. On dit : un ami *sûr*, un espion *sûr*, et non pas un ami *certain*, un espion *certain*.

Certain ne se dit que des choses, à moins qu'il ne soit question de la personne même qui a la certitude : je suis *certain* de ce fait, ce fait est très-*certain*. Cet historien est un témoin très-*sûr* dans les choses qu'il raconte, parce qu'il ne dit rien dont il ne soit *certain*; mais on ne dit pas un historien *certain* pour dire un historien qui ne dit que des choses *certaines*.

Sûr se construit avec *de* et avec *dans*. *Certain* se construit avec *de* seulement. Je suis *sûr* de ce fait; *sûr* dans le commerce. Je suis *certain* de son arrivée.

En matière de science, *certain* se dit plutôt que *sûr*. Les propositions de géométrie sont *certaines*. (Anon.)

192. CERTES, CERTAINEMENT; AVEC CERTITUDE.

Ils n'avoient *certainement* pas assez d'énergie pour sentir celle du mot *certes*, ceux qui auroient voulu le bannir de la langue, ou du moins du beau langage : ils n'avoient donc pas été entraînés par le mouvement fort et rapide qu'il imprime au discours d'un Bourdaloue, lorsqu'avec l'assurance de l'homme qui sait *avec* la plus grande *certitude*, cet orateur va, par cette transition vive et pressante, achever le triomphe de ses victorieux raisonnements.

La phrase *avec certitude* désigne principalement, par une simple assertion, que vous avez les motifs les plus puissants pour assurer, ou les plus fortes raisons de croire et de dire une chose comme *certaine* en soi, ou dont vous êtes *certain*. L'adverbe *certainement* est une affirmation qui désigne votre conviction, la persuasion où vous êtes, et l'autorité que vous voulez donner à votre discours par votre témoignage, plutôt que les raisons que vous pouvez avoir d'assurer ou d'affirmer. *Certes* est une affirmation tranchante et absolue, qui annonce l'assurance fondée sur la *certitude* et la conviction la plus profonde, certifie la chose, emporte une sorte de défi, et vous défend, pour ainsi dire, d'élever un doute ou un soupçon contraire. Vous savez une chose avec *certitude*, de science certaine, sans aucun doute ; vous l'affirmerez *certainement*, sans crainte, d'une manière assurée ; et *certes*, vous la garantissez en homme qui certifie, qui doit être cru, qui répond de la chose, qu'on n'auroit garde de contredire.

Avec certitude, *certainement*, *certes*, suivent la même gradation qu'*avec vérité*, *vraiment*, en *vérité*; mais ils ajoutent à l'idée de *vérité* celle de preuve. Ici, vous annoncez avec confiance une chose *vraie* ou comme *vraie*; là, vous annoncez avec assurance une vérité *certaine* ou *comme certaine*. Cette différence supposée, *en vérité* répond à *certes*, et se place de même dans le discours, à la tête surtout et comme conjonction : *vraiment* répond à *certainement*, et modifie comme lui le verbe ou l'action : *avec vérité* répond à *avec certitude*, et marque également une circonstance de la chose. (R.)

193. C'EST POURQUOI, AINSI.

C'est pourquoi renferme dans sa signification particulière un rapport de cause et d'effet. *Ainsi* ne renferme qu'un rapport de prémisses et de conséquence. Le premier est plus propre à marquer la suite d'un événement ou d'un fait, et le second, à faire entendre la conclusion d'un raisonnement.

Les femmes, pour l'ordinaire, sont changeantes; *c'est pourquoi* les hommes deviennent inconstants à leur égard. Les Orientaux les enferment, et nous leur donnons une entière liberté; *ainsi* nous paroissons avoir pour elles plus d'estime.

Rome est non-seulement un siége ecclésiastique revêtu d'une autorité spirituelle, mais encore un Etat temporel qui a, comme tous les autres Etats, des vues de politique et des intérêts à ménager; *c'est pourquoi* l'on peut très-aisément confondre ces deux autorités. Tout homme est sujet à se tromper; *ainsi*, il faut tout examiner avant que de croire. (G.)

194. CHAGRIN, TRISTESSE, MÉLANCOLIE.

Le *chagrin* vient du mécontentement et des tracasseries de la vie; l'humeur s'en ressent. La *tristesse* est ordinairement causée par les grandes afflictions; le goût des plaisirs en est émoussé. La *mélancolie* est l'effet du tempérament; les idées sombres y dominent, et en éloignent celles qui sont réjouissantes.

L'esprit devient inquiet dans le *chagrin*, lorsqu'il n'a pas assez de force et de sagesse pour le surmonter. Le cœur est accablé dans la *tristesse*, lorsque, par un excès de sensibilité, il s'en laisse entièrement saisir. Le sang s'altère dans la *mélancolie*, lorsqu'on n'a pas soin de se procurer des divertissements et des dissipations. G.)

195. CHANCELER, VACILLER.

Ces mots expriment le défaut d'être mal assuré. *Chanceler*, c'est, à la lettre, courir la *chance* de *cheoir*, pencher, comme si on alloit tomber: *vaciller*, aller *deçà* et *delà*, comme *va*, un petit rameau, une baguette, *bacillum*.

Ce qui *chancèle* n'est pas ferme: ce qui *vacille* n'est pas fixe. Le corps *chancelant* auroit besoin d'etre assuré sur sa base: le

corps *vacillant* auroit besoin d'être assujetti dans sa position. Celui-ci est trop mobile, et celui-là trop foible.

Le corps de l'ivrogne *chancèle*, et sa langue *vacille*.

L'esprit qui ne sait pas se tenir dans le parti qu'il a pris, *chancèle* : celui qui flotte d'un parti à l'autre sans se fixer, *vacille*. Le premier manque de fermeté pour résoudre, et d'assiette; le second, de force pour prendre une résolution, et de constance.

Restez quelque temps debout sur une jambe, vous *vacillerez*; et vous ne *vacillerez* pas long-temps sans *chanceler*. Cependant divers voyageurs ont vu, mais vu des peuples entiers d'hommes à une jambe, tels que ceux dont parlent Ctésias, Pline, saint Augustin, *courir* avec une vitesse et une sûreté merveilleuse; il n'y a rien même d'impossible que quelqu'un n'ait vu.

Le témoin qui *chancèle* dans sa déposition est suspect : la bonne conscience rassure. Le témoin qui *vacille* dans ses dépositions est indigne de foi : la vérité ne varie point.

Nous trouvons dans l'histoire beaucoup de trônes *chancelants*; nous n'y trouvons que des gouvernements *vacillants*. (R.)

196. CHANCIR, MOISIR.

Termes qui expriment tous deux un changement à la surface de certains corps, qu'une fermentation intérieure dispose à la corruption. *Chancir* se dit des premiers signes de ce changement : *Moisir* se dit du changement entier.

Une confiture est *chancie* lorsqu'elle est couverte d'une pellicule blanchâtre : elle est *moisie* quand il s'élève de cette pellicule blanchâtre une efflorescence en mousse blanchâtre ou verdâtre.

Un pâté, un jambon, qui se *chancissent*, doivent être mangés promptement; cette *chancissure* se manifeste par quelques bouquets d'efflorescence blanchâtre, semés çà et là à la surface. Il y a des fromages pour lesquels la *moisissure* est un titre de recommandation; on les dit alors PERSILLÉS, à cause de la couleur des bouquets de *moisissure* dont ils sont parsemés. (B.)

197. CHANGE, TROC, ÉCHANGE, PERMUTATION.

Le mot de *change* marque simplement l'action de changer dans un sens abstrait, qui non-seulement n'exprime pas, mais qui de plus exclut tout rapport [1] et toute idée accessoire. C'est peut-être par cette raison qu'on ne l'emploie pas à dénommer directement aucune espèce; car on ne dit pas le *change* d'une chose: qu'on l'emploie néanmoins dans toutes les espèces, en régime indirect avec une préposition, pour indiquer l'essentiel de l'acte; en sorte que, dans toutes les occasions, on dit également bien perdre ou gagner au *change*. Les trois autres mots servent à dénommer les espèces ou façons de *changer* les choses les unes pour les autres, dont voici les différences. *Troc* se dit pour les choses de service et pour tout ce qui est meuble; ainsi l'on fait des *trocs* de chevaux, de bijoux et d'ustensiles. *Echange* se dit pour les terres, les personnes, tout ce qui est bien-fonds; ainsi l'on dit des *échanges* d'états, de charges et de prisonniers. *Permutation* n'est d'usage que pour les biens et titres ecclésiastiques; ainsi l'on permute une cure, un canonicat, un prieuré, avec un autre bénéfice de même ou de différent ordre, il n'importe. (G.)

198. CHANGEMENT, VARIATION, VARIÉTÉ.

Termes qui s'appliquent à tout ce qui altère l'identité, soit absolue, soit relative, ou des êtres ou des états.

Le premier marque le passage d'un état à un autre: le second, le passage rapide par plusieurs états successifs; le der-

[1] Ceci ne paroît pas exact; car *changer* est un mot relatif, dont le corrélatif est *persister* dans la possession. On ne peut entendre le terme *change* sans avoir l'idée de la chose qu'on a, et celle de la chose pour laquelle on la cède. (*Encycl.*, III, 127.)

Ceci est très-bien observé, quant à l'expression. La pensée de l'abbé Girard est que le mot *change* exprime un sens grammaticalement complet, et qu'en conséquence il n'a jamais de complément ou de régime: ce qui est vrai; mais il falloit le dire simplement, pour ne pas donner lieu à l'équivoque qui fonde la remarque de l'Encyclopédiste. (B.)

nier, l'existence de plusieurs individus d'une même espèce, sous des états en partie semblables, en partie différents, ou d'un même individu sous plusieurs etats différents.

Il ne faut qu'avoir passé d'un seul état à un autre pour avoir *changé;* c'est la succession rapide sous des états différents qui fait la *variation*: la *variété* n'est point dans les actions; elle est dans les êtres; elle peut être dans un être considéré solitairement; elle peut être entre plusieurs êtres considérés collectivement.

Il n'y a point d'homme si constant dans ses principes, qui n'en ait *changé* quelquefois ; il n'y a point de gouvernement qui n'ait eu ses *variations*; il n'y a point d'espèce dans la nature qui n'ait une infinité de *variétés* qui l'approchent ou l'éloignent d'une autre espèce par des degrés insensibles. Entre ces êtres, si l'on considère les animaux, quelle que soit l'espèce d'animal qu'on prenne, quel que soit l'individu de cette espèce qu'on examine, on y remarquera une *variété* prodigieuse dans leurs parties, leurs fonctions, leur organisation, etc. (*Encycl.* III, 132.)

199. CHANTEUR, CHANTRE.

Chacun de ces deux termes énonce également un homme qui est chargé par état de *chanter;* mais on ne dit *chanteur* que pour le *chant* profane, et l'on dit *chantre* pour le *chant* d'église.

Un *chanteur* est donc un acteur de l'Opéra qui récite, exécute, joue les rôles, ou qui *chante* dans les chœurs des tragédies et des ballets mis en musique.

Un *chantre* est un ecclésiastique ou un laïque revêtu, dans ses fonctions, de l'habit ecclésiastique, appointé par un chapitre pour *chanter* dans les offices, les récits, les chœurs de musique, etc., et même pour *chanter* le plain *chant*. (*Encyclop.*, III, 145, 146.)

Chantre se dit encore figurément et poétiquement d'un poëte : ainsi on dit le *chantre* de la Thrace, pour dire Orphée; le *chantre* Thébain, pour dire Pindare. On appelle aussi figurément et poétiquement les rossignols et autres oiseaux les *chantres des bois*. (*Dict. de l'Acad.*, 1762.)

200. CHAPELLE, CHAPELLENIE.

Ces deux termes de jurisprudence canonique sont synonymes dans deux sens différents.

Dans le premier sens, ils expriment l'un et l'autre un édifice sacré avec autel où l'on dit la messe. Mais la *chapelle* est une église particulière qui n'est ni cathédrale, ni collégiale, ni paroisse, ni abbaye, ni prieuré, ni conventuelle; édifice isolé, entièrement détaché et séparé de toute autre église: telle étoit à Paris, rue Saint-Jacques, la *chapelle* de Saint-Yves. La *chapellenie* est une partie d'une grande église, ayant son autel propre où l'on dit la messe : telle est, dans l'église paroissiale de Saint-Sulpice, derrière le chœur, celle de la Vierge, remarquable par sa décoration en marbre, et surtout par sa belle coupole.

Cette distinction n'a guère lieu que dans le langage des canonistes; car, dans l'usage ordinaire, on désigne les deux espèces par le nom de *chapelle* : la *chapelle* de la Vierge, la *chapelle* de la Communion, la *chapelle* des Fonts, etc.

C'est de cet usage vulgaire que naît entre les deux mots *chapelle* et *chapellenie* une nouvelle synonymie qui porte sur un sens tout différent.

Dans ce second sens, la *chapelle* est l'édifice sacré où se trouve un autel sur lequel on dit la messe, et la *chapellenie* est le bénéfice attaché à la *chapelle* à la charge de certaines obligations. (B.)

201. CHARGE, FARDEAU, FAIX.

La *charge* est ce qu'on doit ou ce qu'on peut porter : de là l'expression proverbiale qui dit que la *charge* d'un baudet n'est pas celle de l'éléphant. Le *fardeau* est ce qu'on porte : ainsi l'on peut dire, dans le sens figuré, que c'est risquer sa place que de se décharger totalement du *fardeau* des affaires sur son subalterne. Le *faix* joint à l'idée de ce qu'on porte celle d'une certaine impression sur ce qui porte; voilà pourquoi l'on dit plier sous le *faix*.

On dit de la *charge*, qu'elle est forte; du *fardeau*, qu'il est lourd, et du *faix*, qu'il accable [1].

202. CHARME, ENCHANTEMENT, SORT.

Le mot *charme* emporte, dans sa signification, l'idée d'une force qui arrête les effets ordinaires et naturels des causes. Le mot d'*enchantement* se dit proprement pour ce qui regarde l'illusion des sens. Le mot de *sort* enferme particulièrement l'idée de quelque chose qui nuit ou qui trouble la raison. Et ils marquent tous les trois, dans le sens littéral, l'effet d'une opération magique, que la religion condamne, que la politique suppose, et dont la philosophie se moque.

Si cette opération est appliquée à des êtres insensibles, elle s'appellera *charme*: on dit qu'un fusil est *charmé*; si elle est appliquée à un être intelligent, il sera *enchanté*; si l'*enchantement* est long, opiniâtre et cruel, on sera *ensorcelé*. (*Encyclop.*, III, 210.)

Les vieux contes disent qu'il y a un *charme* pour empêcher l'effet des armes et rendre invulnérable. On lit dans les anciens romans que la puissance des *enchantements* faisoit subitement changer de mœurs, de conduite et de fortune. Le peuple a cru et croit encore qu'on peut, par le moyen d'un *sort*, altérer le tempérament et la santé, rendre même extravagant et furieux. Mais les gens de bon sens ne voient point d'autre *charme* dans le monde que le caprice des passions à l'égard de la raison, dont il suspend souvent les réflexions, et arrête les effets qu'elle devroit naturellement et nécessairement produire: ils ne connoissent pas non plus d'autre *enchantement* que la séduction qui naît d'un goût dépravé et d'une

[1] Dans l'*Encyclopédie*, tome III, page 197, on a joint à ces trois mots celui de *poids*; mais la manière même dont on en parle pour le distinguer des autres est une preuve qu'il n'est pas synonyme. *Charge*, *fardeau*, *faix*, désignent également ce qui est porté : c'est l'idée commune qui les rend également concrets et synonymes. *Poids* est un nom abstrait, synonyme, à cet égard, de *gravité* et de *pesanteur*, et tous trois désignent abstraitement la qualité qui donne une tendance active vers le centre de la terre. (G.)

imagination déréglée : ils savent aussi que tout ce qu'on attribue à un *sort* malicieusement jeté n'est que l'effet ou d'une mauvaise constitution, ou d'une application physique de certaines choses capables de déranger l'économie de la circulation du sang, et par conséquent propre à nuire à la santé et à bouleverser les fonctions de l'âme. (G.)

203. CHARMOIE, CHARMILLE.

Ces deux termes ont la propriété commune de désigner une plantation ou une certaine quantité de *charmes* assemblés dans un même terrain : il y a donc entre eux une synonymie apparente. Mais quand la différence des mots est si grande et si connue, qu'ils ne peuvent être et ne sont jamais mis à la place l'un de l'autre, ils ne sauroient être alors regardés comme synonymes, suivant l'explication donnée par M. d'Alembert, dans ses *Éléments de Philosophie*.

La *charmoie* est un lieu planté de *charmes*, et la *charmille* est un plant de jeunes *charmes*, tels que ceux dont on forme des palissades.

La terminaison *oie*, *oye*, est ici la même que *aie* ou *aye* : nous appelons une plantation d'ormes *ormoie* et *ormaie*. La seconde terminaison est la plus commune. En matière de plantations et de bois, *aye*, *aie*, désignent proprement le lieu, le terrain planté, couvert de telle espèce d'arbres : *saussaye*, lieu planté de saules ; *cerisaie*, terrain planté de cerisiers ; *houssaye*, lieu couvert de houx ; *oseraie*, champ d'osiers, etc. On appelle encore, dans quelques provinces, *hortolaie* ce que nous appelons *hortolage*. La terminaison *aie* est très-propre à désigner le terrain qui porte des bois. *Fataye*, *futaie*, désigne vaguement le terrain planté ou couvert de grands arbres. En ajoutant la terminaison au nom particulier d'un arbre, vous avez une espèce particulière de plantation. La connoissance de la valeur propre de ces terminaisons génériques nous aide à former les mots particuliers qui manquent à la langue, et à les former convenablement sur le modèle qu'elle-même nous donne.

La terminaison *ille* indique la quantité de petites choses d'une même espèce : on dit *ormille* pour désigner de petits

ormes, comme *charmille* de petits charmes, etc. *Il, ille*, désignent la petitesse. (R.)

204. CHASTETÉ, CONTINENCE.

Deux termes également relatifs à l'usage des plaisirs de la chair, mais avec des différences bien marquées.

La *chasteté* est une vertu morale qui prescrit des règles à l'usage de ces plaisirs; la *continence* est une autre vertu qui en interdit absolument l'usage. La *chasteté* étend ses vues sur tout ce qui peut être relatif à l'objet qu'elle se propose de régler : pensées, discours, lectures, attitudes, gestes, choix des aliments, des occupations, des sociétés, du genre de vie par rapport au tempérament, etc. La *continence* n'envisage que la privation actuelle des plaisirs de la chair. (B.)

Tel est *chaste*, qui n'est pas *continent*; et réciproquement, tel est *continent*, qui n'est pas *chaste*. La *chasteté* est de tous les temps, de tous les âges et de tous les états; la *continence* n'est que du célibat.

L'âge rend les vieillards nécessairement *continents*; il est rare qu'il les rende *chastes*. (*Encycl.* III, 233.)

205. CHATIER, PUNIR.

On *châtie* celui qui a fait une faute, afin de l'empêcher d'y retomber : on veut le rendre meilleur. On *punit* celui qui a fait un crime, pour le lui faire expier : on veut qu'il serve d'exemple.

Les pères *châtient* leurs enfants. Les juges font *punir* les malfaiteurs.

Il faut *châtier* rarement, et *punir* sévèrement.

Le *châtiment* dit une correction; mais la *punition* ne dit précisément qu'une mortification faite à celui qu'on *punit*.

Il est essentiel, pour bien corriger, que le *châtiment* ne soit ni ne paroisse être l'effet de la mauvaise humeur. La justice demande que la *punition* soit rigoureuse lorsque le crime est énorme : les lois doivent la proportionner au crime; celui qui vole ne doit pas être *puni* comme l'assassin. (*Encycl.* XIII, 573.)

Dieu nous *châtie* en père pendant le cours de cette vie

mortelle, pour ne pas nous *punir* en juge pendant toute une éternité.

Le mot de *châtier* porte toujours avec lui une idée de subordination qui marque l'autorité ou la supériorité de celui qui *châtie* sur celui qui est *châtié*. Mais le mot de *punir* n'enferme point cette idée dans sa signification : on n'est pas toujours *puni* par ses supérieurs; on l'est quelquefois par ses égaux, par soi-même, par ses inférieurs, par le seul événement des choses, par le hasard, ou par les suites mêmes de la faute qu'on a commise.

Les parents que la tendresse empêche de *châtier* leurs enfants sont souvent *punis* de leur folle amitié par l'ingratitude et le mauvais naturel de ces mêmes enfants.

Il n'est pas d'un bon maître de *châtier* son élève pour toutes les fautes qu'il fait, parce que les *châtiments* trop fréquents contribuent moins à corriger du vice qu'à dégoûter de la vertu. La conservation de la société étant le motif de la *punition* des crimes, la justice humaine ne doit *punir* que ceux qui la dérangent, ou qui tendent à sa ruine.

Il est du devoir des ecclésiastiques de travailler à l'extirpation du vice par la voie de l'exhortation et de l'exemple; mais ce n'est point à eux à *châtier*, encore moins à *punir* le pécheur. (G.)

206. LE CHAUD, LA CHALEUR.

Le *vrai*, le *faux*, le *beau*, le *bon*, etc., ne sont pas précisément la vérité, la fausseté, la beauté, la bonté; ils représentent ces qualités comme subsistant dans des êtres idéaux ou abstraits, ou bien dans quelque sujet vague ou indéterminé. Le *vrai* est un objet caractérisé ou distingué par la *vérité*, ou bien une chose conforme à la *vérité*, ce qu'il y a de conforme à la *vérité* dans une chose.

Cette différence distingue généralement les adjectifs érigés en substantifs, des noms qui expriment la qualité caractéristique ou distinctive. L'*agrément* et l'*utilité* constituent l'*agréable* et l'*utile* : l'*utile* et l'*agréable* ont en partage et en propre l'*utilité* et l'*agrément*.

L'ancienne philosophie a dit, le *chaud*, le *froid*, le *sec*,

l'humide, pour désigner les éléments ou les principes des choses. Le *chaud* est alors l'élément, dont la *chaleur* est la qualité propre.

Nous disons le *chaud* pour désigner la température de l'air, d'un lieu, d'un corps. La *chaleur*, à un certain degré, produit cette température : la *chaleur* fait le *chaud*. La terminaison *eur*, en latin *or*, est active.

Vous avez *chaud* lorsque vous éprouvez une *chaleur* assez forte; mais, quoique vous sentiez la *chaleur*, vous n'avez pas pour cela toujours *chaud*. Il ne faut donc pas dire, avec quelques vocabulistes, que le *chaud* signifie la *chaleur*. Selon la manière commune de parler, le *chaud* veut une *chaleur* bien sensible. Vous direz, dans le discours ordinaire, un *chaud lourd*, *étouffant*, etc., et une *chaleur ardente*, *brûlante*, etc. Le *chaud* est un air qui vous accable, et la *chaleur* un feu qui vous dévore.

La *chaleur*, excitée dans l'air par les rayons du soleil tombant à plomb sur la terre, fait le *chaud* de l'été, du temps, de la saison : le *chaud* ou l'air *échauffé* par cette cause, *échauffe* à son tour les corps.

La *chaleur* se dit également au propre et au figuré, tandis que la *froideur* se dit plutôt au figuré qu'au propre (car on n'ose pas dire *la froideur de l'hiver*, comme on dit *la chaleur de l'été*). Le *chaud* ne s'emploie guère au figuré que dans quelques expressions métaphoriques; mais le froid y est plus usité. On ne dira pas le *chaud*, comme on dit le *froid* d'un accueil.

On dit métaphoriquement d'un homme artificieux et double, qu'il souffle le *chaud* et le *froid*. Considérez-le bien, cet homme, il n'a jamais qu'une fausse *chaleur* ou une *froideur* affectée.

On dit d'une affaire, d'un combat, d'une mêlée, qu'il y fait *chaud* : c'est là surtout qu'on a tout à la fois besoin et de *chaleur* et de sens froid. Je dis *sens* et non *sang froid*, parce que, dans ces occasions, le sang *échauffé* ne peut pas être *froid*; mais la tête peut et doit être *froide* et calme.

Le monde n'est plus qu'une mêlée où il fait toujours fort *chaud*, tantôt pour les uns, tantôt pour les autres. Il faudroit mettre toute sa *chaleur* à fuir, s'il étoit possible. (R.)



207. CHEOIR, FAILLIR, TOMBER.

Cheoir, *choir*, ne se dit guère qu'à l'infinitif et au participe *chu* : il ne se dit même guère que dans le style familier, quoique Corneille l'emploie si souvent comme un mot noble et usité, quoique nous n'ayons que *chute* pour exprimer l'action de *tomber*, quoique les composés *écheoir*, *décheoir*, soient très en usage. J'écris *cheoir*, *décheoir*, *écheoir*, avec un *e*, par la raison qu'outre le rapport étymologique que cette lettre indique, elle est nécessaire à la formation de divers temps des verbes composés et de leurs dérivés. On dit, il *échet*, il *échéra*, il *déchéra*, *échéant*, *échéance*, *déchet*, *déchéance*, etc. C'est donc une lettre nécessaire. On disoit autrefois *caer*, comme en espagnol, au lieu de *cheoir*, du latin *cadere*.

Faillir ne se dit qu'à certains temps et au figuré : c'est *tomber* dans une erreur, une faute, une méprise, une omission, un manquement, faire un *faux* pas, risquer de *tomber*, etc. Le latin *fallere*, l'allemand *fallen*, l'anglais *fall*, etc., signifient *tomber* : de là les mots *faux*, *faute*, *défaut*, etc. De *faillir*, vient *défaillir*, *tomber* doucement, insensiblement.

Tomber est le mot gothique *tumba*, onomatopée ou imitation du bruit qu'on fait en *tombant* lourdement. Ce verbe a pris la place des deux autres, parce qu'il est régulier en entier, ou qu'il a tous les temps grammaticaux.

Cheoir désigne particulièrement un choc, un coup, une impulsion qui fait perdre l'équilibre, renverse, porte de haut en bas : toutes ces idées sont renfermées dans ce mot. *Faillir* désigne proprement l'action de *tomber*, d'aller en bas, hors de sens, par un faux pas, une faute, un défaut; et c'est en effet le sens qu'il a dans toutes les manières usitées de l'employer. *Tomber* marque spécialement une *chute* lourde, brusque, bruyante, d'un lieu très-élevé, sans exprimer l'idée du *renversement*, comme *cheoir*, ni celle de *faute* ou de manquement, comme *faillir*.

On *tombe* du ciel, des nues, de son haut, indication d'une grande *chute* ou d'une *chute* à grande distance. On ne fera pas *cheoir* la pluie et le tonnerre; ils *tombent*, à cause de la hauteur et du bruit, sans idée d'équilibre. Quand on *tombe* sur ses pieds, on n'est qu'*abaissé* et non *renversé*. Vous direz figu-

rément *faillir*, quand il ne s'agira que d'une légère faute, d'une légère méprise; et plutôt *tomber*, lorsqu'il s'agira d'une faute lourde ou d'une erreur grossière.

Choir n'entraîne guère à sa suite qu'un des termes de l'action, le lieu, l'état où l'on tombe : un homme est *chu* dans l'eau, dans la pauvreté. *Faillir* n'exprime que la chute ou la faute, sans aucun autre rapport : on a *failli*, péché, manqué en ceci ou en cela. On dit également *tomber* sans aucune suite : *tomber* d'un lieu dans un autre, termes de l'action ; *tomber* de son propre poids ; *tomber* d'inanition, causes de la chute, etc. Ainsi toutes les circonstances d'une chute, d'une décadence, d'une diminution, et tous les rapports, vous les exprimerez par le verbe *tomber*. (R.)

208. CHÉRIR, AIMER.

Nous *aimons* généralement ce qui nous plaît, soit personnes, soit toutes les autres choses : mais nous ne *chérissons* que les personnes, ou ce qui fait en quelque façon partie de la nôtre, comme nos idées, nos préjugés, même nos erreurs et nos illusions.

Chérir exprime plus d'attachement, de tendresse et d'affection. *Aimer* suppose plus de diversité dans la manière. L'un n'est pas objet de précepte et de prohibition ; l'autre est également ordonné et défendu par la loi, selon l'objet et le degré.

L'Évangile commande d'*aimer* le prochain comme soi-même, et défend d'*aimer* la créature plus que le Créateur.

On dit des coquettes, qu'elles bornent leur satisfaction à être *aimées* ; et des dévotes, qu'elles *chérissent* leur directeur.

L'enfant *chéri* est souvent celui de la famille qui *aime* le moins son père et sa mère. (G.)

Aimer, c'est être attaché par goût, par sentiment. *Chérir*, c'est *aimer* avec tendresse, prédilection. On *aime* de mille manières ; il n'y a qu'une manière de *chérir*.

Vous *aimez* l'objet qui vous est agréable, vous croyez qu'il peut contribuer à votre bonheur. L'objet que vous *chérissez* vous est précieux, vous sentez qu'il est nécessaire à votre félicité, à votre existence peut-être.

Ce que vous *aimez* est un bien que vous voulez posséder ;

celui que vous *chérissez* est un heureux que vous voulez faire. La *charité* est l'*amour* le plus généreux et le plus pur.

On est quelquefois malheureux quand on *aime*, et c'est souvent malgré soi qu'on le fait. Le sentiment de chérir est toujours doux et ne laisse point de regrets; on y est porté volontairement et de grand cœur.

Il ne suffit pas qu'un prince *aime* son peuple, il faut qu'il le *chérisse*; il faut que le soin de le rendre heureux soit son propre bonheur.

209. CHÉTIF, MAUVAIS.

Le premier de ces mots commence à vieillir, et n'est pas d'un usage fort fréquent; il n'est pas néanmoins tout-à-fait suranné, et il trouve encore des places où il figure; nous pouvons donc le caractériser, sans craindre de rien faire hors de propos. Quant au second mot, il n'est pas pris ici dans toutes ses significations, il n'est pris que dans celle qui le rend synonyme au premier; je veux dire, pour marquer uniquement une sorte d'inaptitude à être avantageusement placé ou mis en usage.

L'inutilité et le peu de valeur rendent une chose *chétive*; les défauts et la perte de son mérite la rendent *mauvaise*. De là vient qu'on dit, dans le style mystique, que nous sommes de *chétives* créatures, pour marquer que nous ne sommes rien à l'égard de Dieu, ou qu'il n'a pas besoin de nos services; et qu'on appelle *mauvais* chrétien celui qui manque de foi, ou qui a perdu par le péché la grâce du baptême.

Un *chétif* sujet est celui qui, n'étant propre à rien, ne peut rendre aucun service dans la république. Un *mauvais* sujet est celui qui, se laissant aller à un penchant vicieux, ne veut pas travailler au bien.

Qui est *chétif* est méprisable, et devient le rebut de tout le monde. Qui est *mauvais* est condamnable, et s'attire la haine des honnêtes gens.

En fait de choses d'usage, comme étoffes, linges et autres objets semblables, le terme de *chétif* enchérit sur celui de *mauvais*. Ce qui est usé, mais qu'on peut encore porter au besoin, est *mauvais*; ce qui ne peut plus servir et ne sauroit être mis honnêtement, est *chétif*.

Un *mauvais* habit n'est pas toujours la marque du peu de bien. Il y a quelquefois sous un *chétif* haillon plus d'orgeuil que sous l'or et sous la pourpre. (G.)

210. CHOISIR, ÉLIRE.

Je ne mets ces deux mots au rang des synonymes, que parce que notre Dictionnaire les a définis l'un pour l'autre. *Choisir*, c'est se déterminer, par la comparaison qu'on fait des choses, en faveur de ce qu'on juge être le mieux. *Élire*, c'est nommer à une dignité, à un emploi, à un bénéfice, ou à quelque chose de semblable. Ainsi le *choix* est un acte de discernement qui fixe la volonté à ce qui paroît le meilleur; et l'*élection* est un concours de suffrages qui donne à un sujet une place dans l'État ou dans l'Église.

Il peut très-aisément arriver que le *choix* n'ait nulle part dans l'*élection* [1]. (G.)

211. CHOISIR, FAIRE CHOIX.

Choisir se dit ordinairement de choses dont on veut faire usage. *Faire choix* se dit proprement des personnes qu'on veut élever à quelque dignité, charge ou emploi.

Louis XIV *choisit* Versailles pour le lieu de sa résidence ordinaire; et il *fit choix* du maréchal de Villeroi pour être gouverneur de son petit-fils Louis XV.

Le mot de *choisir* marque plus particulièrement la comparaison qu'on fait de tout ce qui se présente, pour connoître ce qui vaut le mieux, et le prendre. Le mot de *faire choix* marque plus précisément la simple distinction qu'on fait d'un sujet préférablement aux autres.

Les princes ne *choisissent* pas toujours leurs ministres; on

[1] Le mot d'*élire* renferme dans sa signification l'idée du *choix*, et c'est ce qui le rend en effet synonyme de *choisir* : ce qui l'en distingue, c'est l'idée accessoire de la destination à une place.

Cette seconde idée semble ramener la synonymie entre *élire* et *faire choix*; mais ils ont aussi leur différence : il n'y a que le supérieur qui *fasse choix* d'un sujet; et c'est le corps des sujets même qui en *élit* un à la pluralité des suffrages. (B.)

n'a pas *fait choix* en tout temps d'un Colbert pour les finances, ni d'un Louvois pour la guerre. (G.)

212. CHOISIR, PRÉFÉRER.

« On ne *choisit* pas toujours ce qu'on *préfère;* mais on *préfère* toujours ce qu'on *choisit*, dit l'abbé Girard.

« *Choisir*, c'est se déterminer en faveur de la chose par le mérite qu'elle a, ou par l'estime qu'on en fait. *Préférer*, c'est se déterminer en sa faveur par quelque motif que ce soit, mérite, affection, complaisance ou politique, n'importe.

« L'esprit fait le *choix*. Le cœur donne la *préférence*. C'est par cette raison qu'on *choisit* ordinairement ce que l'on connoît, et que l'on *préfère* ce qu'on aime.

« La sagesse nous défend quelquefois de *choisir* ce qui paroît le plus brillant à nos yeux, et souvent la justice ne nous permet pas de *préférer* nos amis à d'autres.

« Lorsqu'il est question de *choisir* un état de vie, je ne crois pas qu'on fasse mal de *préférer* celui où l'inclination porte; c'est le moyen de réussir plus facilement, et de trouver sa satisfaction dans son devoir.

« On *choisit* l'étoffe; on *préfère* le marchand.

« Le *choix* est bon ou mauvais, selon le goût ou la connoissance qu'on a des choses. La *préférence* est juste ou injuste, selon qu'elle est dictée par la raison, ou qu'elle est inspirée par la passion.

« Les *préférences* de pure faveur sont quelquefois permises aux princes dans la distribution des grâces; mais ils ne doivent jamais agir qu'avec *choix* dans la distribution des charges et des emplois.

« L'amour *préfère* et ne *choisit pas:* par conséquent il n'y a ni applaudissements à donner, ni reproches à faire aux amants sur le bon ou mauvais *choix*. Le mérite ne doit pas non plus se flatter d'y obtenir la *préférence*, ni se piquer de ce qu'on la lui refuse : cette passion, uniquement produite et guidée par un goût sensitif, est toute pour le plaisir, et rien pour l'honneur. »

Nous *choisissons* ce qui nous paroît plus agréable, ce qui nous plaît davantage : nous *préférons* ce qui nous paroît plus

digne, ce que nous estimons davantage. Le goût nous détermine plutôt à *choisir* un objet; la bonne opinion à le *préférer*. C'est donc plutôt le cœur qui fait le *choix*, et l'esprit qui donne la *préférence*..... Le sentiment ne décide-t-il pas quelquefois les jeunes personnes dans le *choix* d'un époux? N'est-ce pas la raison qui les détermine à *préférer* le plus sage au plus aimable? L'abbé Girard se corrige lui-même lorsqu'il dit que le *choix* est selon le *goût* que l'on a, et que la *préférence* doit être dictée par la *raison*.

Cependant, comme il est certain que l'esprit, la raison et leurs motifs, peuvent influer sur le *choix* que l'on fait, ainsi que le cœur, le goût et leurs caprices, sur la *préférence* que l'on donne, définissons les termes, pour déduire de leur sens propre les différences essentielles.

Choisir, c'est prendre une chose au lieu d'une autre : *préférer*, c'est mettre une chose au-dessus d'une autre.

Le *choix* a pour objet l'usage ou l'emploi de la chose. On *choisit* un livre pour le lire, un logement pour l'occuper, une profession pour l'exercer, un maître pour prendre ses leçons. On *préfère* un livre à un autre qu'on juge moins bon, un logement à un autre qu'on trouve moins commode, une profession à une autre qu'on estime moins convenable, un maître à un autre qu'on croit moins habile. Le *choix* indique des vues pratiques ; la *préférence* n'annonce proprement qu'un jugement spéculatif.

Louis XIV *choisit* le séjour de Versailles. Boileau *préféroit* Racine à Corneille.

On *choisit* une chose lorsqu'on veut la prendre : on la *préfère* à une autre lorsqu'on ne fait que juger de ses qualités.

Voilà pourquoi le *choix* est bon ou mauvais, et la *préférence* juste ou injuste. Le *choix* est bon ou mauvais, selon que l'objet est ou n'est pas propre à remplir la destination et vos vues : la *préférence* est juste ou injuste, selon que l'objet a ou n'a pas plus de mérite ou de valeur qu'un autre.

Lorsque l'abbé Girard dit que l'on ne *choisit* pas toujours ce qu'on *préfère*, mais qu'on *préfère* toujours ce qu'on *choisit*, ou c'est une contradiction formelle, ou il veut dire que l'on ne *choisit* pas toujours pour son usage ce qu'on *préfère* dans la

spéculation, ce qu'on juge meilleur en soi; mais que l'on *préfère* toujours dans le fait, ou qu'on traite comme meilleur ce qu'on *choisit*.

Le *choix* suppose la délibération : on choisit une chose entre plusieurs autres, parce qu'on lui trouve les qualités requises pour remplir un objet. La *préférence* annonce la comparaison formelle : on *préfère* une chose à toutes les autres, parce qu'on lui trouve le mérite supérieur propre à la faire distinguer.

Nous disons *faire* un *choix*, et donner la *préférence*. Le *choix* se réfléchit vers nous : la *préférence* s'arrête sur l'objet. Par le *choix*, nous faisons une emplette, une acquisition, une chose qui nous est favorable, nous *faisons notre propre affaire*. Par la *préférence*, nous attribuons, nous accordons un avantage à l'objet; il obtient, il reçoit cet avantage, cet honneur. Voilà pourquoi nous *faisons* un *choix* et nous donnons la *préférence*. (R.)

213. CHOQUER, HEURTER.

Choquer et *heurter* expriment le coup plus ou moins fort que se donnent deux corps en se rencontrant, de manière qu'ils se poussent et repoussent, ou que l'un pousse ou repousse l'autre. Mais *heurter*, c'est *choquer* rudement, lourdement, impétueusement, violemment. Le *choc* peut être léger; il n'en est pas de même du *heurt* (mot moins usité que le premier, mais dont je me sers pour abréger). On *choque* les verres à table; s'ils se *heurtoient*, ils se briseroient. Un vaisseau s'entr'ouvre en *heurtant* contre un rocher; il auroit souffert moins de dommage s'il n'eût fait que *choquer* contre. Un objet nous *choque* la vue, un son nous *choque* l'oreille; nous ne dirons pas, pour désigner cette impression purement désagréable, que le son ou l'objet nous *heurte* l'oreille ou la vue. Des troupes qui *se choquent* préludent au combat ou le commencent; lorsqu'elles se *heurtent*, le combat est rude et violent au premier abord. Vous *choquez*, par mégarde, votre voisin; un crocheteur qui va brutalement vous *heurte*. On ne *choque* pas à une porte, on y *heurte*, on y *heurte en maître* : il faut frapper fort pour être entendu. Au figuré, un homme se *choque* de tout, la moindre chose le *choque*; on n'est pas *heurté* d'un rien, et on ne se *heurte* pas.

Le sens figuré de ces termes conserve toujours la même différence. Il n'y a qu'à désobliger à un certain point une personne, la traiter de façon à lui déplaire fort, même sans le savoir, pour la *choquer* : si vous allez l'offenser grossièrement, la blesser grièvement, la *choquer* rudement, vous la *heurtez*. On *choque*, on *heurte* la raison, le sens commun, les préjugés, les bienséances, l'honnêteté. Dans les Femmes savantes de Molière, Philaminte, *choquée* du mauvais langage de Martine, veut la chasser pour le crime d'avoir *heurté* les fondements de toutes les sciences, la grammaire, qui régente jusqu'aux rois.

Dans le *Misanthrope*, le même auteur fait dire à Philinte, act. I, sc. II.

Cette grande roideur des vertus des vieux âges
Heurte trop notre siècle et les communs usages;
Elle veut aux mortels trop de perfection.
Il faut fléchir au temps, sans obstination.

Prenez garde de *heurter* d'abord celui que vous voulez mener : gardez-vous bien de *choquer* celui que vous voulez ramener. Si jamais il faut éviter avec le plus grand soin de *heurter* les gens, c'est lorsque vous avez à leur dire une vérité qui *choque*.

Tel homme qui *heurte* tout le monde ne souffre pas qu'on le *choque*.

Toute affectation *choque* : toute personnalité *heurte*.

Lorsque, dans la dispute, les parties se *choquent*, elles finissent par se *heurter*.

L'amour-propre assez délicat pour se *choquer* sans motifs, est le même amour-propre grossier qui nous *heurte* sans raison.

Combien de gens, semblables à Sganarelle, se battent les flancs pour vous *heurter*, qui n'oseroient vous *choquer* de sang froid!

Les foibles s'*entre-choquent*; les forts s'*entre-heurtent* : cela revient au même.

Il est possible de ne *heurter* personne; mais, pour ne *choquer* jamais personne, comment faire?

Il faut combattre les opinions sans *choquer* les personnes.

Vous les *heurterez,* si vous vous faites un plaisir de combattre leurs opinions.

Les mystères du christianisme ne *choquent* que l'orgueil de notre foible raison ; mais ses maximes *heurtent* les passions d'une âme corrompue.

Au figuré, *choquer* indique la peine que la personne *choquée* éprouve par le *choc : heurter* n'exprime que l'action de celui qui *heurte.* Ainsi l'on dit qu'une personne se *choque,* et non qu'elle se *heurte.* (R.)

214. CIEL, PARADIS.

Nous employons figurément ces deux termes, dans le style religieux, pour désigner le lieu où les justes se réunissent à Dieu dans l'autre vie. L'élévation, la sublimité, c'est tout ce que l'on considère dans le *ciel,* quoique ce mot, comme le latin *cœlum,* le grec *κοῖλος,* désigne proprement la forme *concave* de la chose. Le mot *paradis,* ou l'oriental *pardès,* signifie un jardin planté d'arbres fruitiers. Le *paradis* terrestre a suggéré l'idée d'un *paradis* spirituel.

Le *ciel* est le séjour propre de la gloire ; le *paradis,* celui de la béatitude.

Le *ciel* est le tabernacle, le temple, le trône de la Divinité : là, les saints voient Dieu face à face, le contemplent, l'adorent et le glorifient. Le *paradis* est l'héritage, la patrie, la cité des bienheureux : là, Dieu verse sur les élus des torrents intarissables de biens, de plaisirs, de voluptés, de délices ineffables. C'est Dieu qui fait le *ciel;* c'est le bonheur céleste qui fait le *paradis.* Le *paradis* est dans le *ciel.*

Il faut combattre pour gagner le *ciel;* la couronne de gloire y attend le vainqueur : il faut vivre saintement pour obtenir le *paradis;* la récompense des bonnes œuvres y est toute prête.

Mahomet a fait un *paradis :* mais ses promesses n'aboutissent qu'à un *paradis* sensuel. (R.)

215. CIRCONSPECTION, CONSIDÉRATION, ÉGARDS, MÉNAGEMENTS.

Une attention réfléchie et mesurée sur la façon d'agir et de se conduire dans le commerce du monde par rapport aux autres, pour y contribuer à leur satisfaction plutôt qu'à la sienne, est l'idée générale et commune que ces quatre mots présentent d'abord, et dont il me paroît que voici les différentes applications. La *circonspection* a principalement lieu dans le discours, conséquemment aux circonstances présentes, accidentelles, pour ne parler qu'à propos et ne rien laisser échapper qui puisse nuire ou déplaire; elle est l'effet d'une prudence qui ne risque rien. La *considération* naît des relations personnelles, et se trouve particulièrement dans la manière de traiter avec les gens, pour témoigner, dans différentes occasions qui se présentent, la distinction ou le cas qu'on en fait; elle est une suite de l'estime ou du devoir. Les *égards* ont plus de rapport à l'état ou à la distinction des personnes, pour ne manquer à rien de ce que la bienséance ou la politesse exige; ils sont les fruits d'une belle éducation. Les *ménagements* regardent proprement l'humeur et les inclinations, pour éviter de choquer et de faire de la peine, et pour tirer avantage de la société, soit par le profit, soit par le plaisir; la sagesse les met en œuvre.

L'esprit du monde veut de la *circonspection* quand on ne connoît pas ceux devant qui l'on parle; de la *considération* pour la qualité et les gens en place; des *égards* envers les personnes intéressées à ce dont il est question; et des *ménagements* avec celles qui sont d'un commerce difficile ou d'un système opposé.

Il faut avoir beaucoup de *circonspection* dans les conversations qui roulent sur la religion et sur le gouvernement, parce que ce sont matières publiques sur lesquelles il n'est pas permis aux particuliers de dire tout ce qu'ils pensent, si leurs pensées se trouvent opposées aux usages établis; et que d'ailleurs elles sont confiées aux soins de gens à craindre et délicats. Ce n'est pas être avisé pour ses intérêts, que de négliger de donner des marques de *considération* aux personnes dont on a besoin dans ses affaires, ou dont on espère quelque service.

L'on ne sauroit avoir trop d'*égards* pour les dames; ils leur sont dus, elles les attendent; et ce seroit les piquer que d'y manquer, d'autant qu'elles observent plus les moindres choses que les grandes. Tout ne cadre pas, et rien ne cadre toujours dans les sociétés, surtout avec les grands; les *ménagements* sont donc nécessaires pour les maintenir: ceux qui sont les plus capables d'y en apporter n'y tiennent pas quelquefois le haut rang; mais ils en sont toujours les liens les plus forts, quoique souvent les moins aperçus. (G.)

216. CIRCONSTANCE, CONJONCTURE.

Circonstances, dit M. Diderot, dans l'Encyclopédie, est relatif à l'action; *conjoncture* est relatif au moment. « La *circonstance* est une des particularités de la chose: la *conjoncture* lui est étrangère; elle n'a de commun avec l'action que la contemporanéité. Les *conjonctures* seroient, s'il étoit permis de parler ainsi, les *circonstances* du temps; et les *circonstances* seroient les *conjonctures* de la chose. »

La *circonstance*, considérée comme une partie, une particularité de l'action, n'a rien de commun avec la *conjoncture*, *étrangère à l'action*, et seulement contemporaine. Ces deux mots ne sont point alors synonymes, mais sans cesse nous disons les *circonstances des temps, des lieux, des personnes, des choses* relatives à un objet particulier; c'est ce que nous appelons aussi *conjonctures*. Or, ces *circonstances* sont hors de la chose, comme les *conjonctures*; et les *conjonctures* ne lui sont pas absolument étrangères: l'un et l'autre de ces mots annonce la disposition, l'état particulier des choses qui doivent influer sur l'événement, le succès. *Circonstance* signifie, à la lettre, l'*état d'être autour*, de *circum* et *stare*; et *conjoncture*, *la disposition à se joindre*, avec une chose, de *cum* et *jungere*. La *circonstance* est donc ce qui environne ou accompagne la chose: la *conjoncture*, ce qui a du rapport avec elle ou de l'influence sur elle. Quand nous disons que les *circonstances* changent, qu'un homme se trouve dans une fâcheuse *circonstance*, qu'une *circonstance* empêche d'agir, nous ne prétendons pas désigner un changement dans la chose même, ou la personne, ou l'action; ce changement est hors de la chose, mais il produit sur elle un effet particulier.

La *conjoncture* et la *circonstance* sont à la chose comme deux cercles concentriques à un point donné : la *circonstance* est le cercle renfermé dans la *conjoncture*. La *conjoncture* influe de loin sur l'événement : la *circonstance* touche, pour ainsi dire, à l'action. La *conjoncture* est un ordre de choses, une disposition de *circonstances* générales les moins prochaines, favorables ou contraires à la chose ; la *circonstance*, distinguée de la *conjoncture*, est une disposition particulière d'une chose qui favorise ou contrarie actuellement le succès. Les *conjonctures* sont disposées avant l'action et indépendamment de l'action : les *circonstances* sont avec l'action même. Il est difficile que le système ou l'ensemble des *conjonctures* change ; mais il arrive sans cesse des changements dans les *circonstances*. La *circonstance* est une particularité de la *conjoncture*.

Les *conjonctures* préparent et présagent les succès d'une guerre. Une *circonstance* imprévue fait perdre ou gagner une bataille.

Un bon esprit tire avantage des *conjonctures ;* un esprit délié tire parti des *circonstances.* (R.)

217. CITÉ, VILLE.

Sans la connoissance de la signification primitive du mot *cité*, vous n'entendrez qu'avec peine beaucoup de traits de l'histoire ancienne. Les Carthaginois se plaignirent amèrement aux Romains de ce qu'on détruisoit leur *ville*, après leur avoir promis qu'elle seroit conservée. Les Romains répondirent qu'ils ne leur avoient promis que la conservation de leur *cité*. Il y avoit chez les Germains beaucoup de *cités*, et point de *villes*. Dans les Gaules, il y avoit presque autant de *cités* que de *villes*, etc.

La *ville* est l'enclave des murailles, ou la population renfermée dans cette enclave. La *cité* est le peuple d'une contrée, ou la contrée même gouvernée par les mêmes lois, les mêmes coutumes, les mêmes magistrats. La *ville*, les maisons et les murs de Carthage rasés, la *cité* ou le corps civil restoit encore. Les Hébreux, comme les Grecs et les Latins, avoient aussi deux mots différents pour exprimer ces deux idées différentes. Saint Augustin a décrit la *cite* et non la *ville de Dieu :* cette *cité* est l'Église ou l'assemblée sainte.

La *cité* peut donc être dispersée dans plusieurs *villes*, ou villages ou provinces. César dit que toute la *cité* des Suisses consistoit en quatre bourgs ou quatre cantons : la même idée est répétée plusieurs fois dans ses Commentaires.

La *ville* est à la *cité* ce que la maison est à la famille, dans le sens propre et naturel. La *cité* peut être répandue comme la famille : la *ville* est renfermée comme la *maison.*

A Sparte, la *cité* servoit de mur à la *ville*, suivant le mot célèbre d'un Lacédémonien. Lorsqu'à l'arrivée des Perses, les Athéniens abandonnèrent leur *ville* pour monter sur des vaisseaux, Thémistocle se flatta d'avoir sauvé, avec ses murailles de bois, la *cité* représentée par le corps des citoyens.

Les Romains qui, en détruisant les peuples, se détruisoient eux-mêmes, donnoient à différentes *villes* le droit de *cité* pour réparer les citoyens ; ils ne réparoient pas les hommes.

La *cité* a des citoyens; la *ville*, des bourgeois. Le citoyen n'a que des droits communs à la *cité*, aux membres du corps politique ou civil : le bourgeois a des priviléges particuliers attachés au corps municipal, ou au domicile plus ou moins anciennement acquis dans la *ville.*

Ainsi, les *villes* libres de l'Empire seroient proprement des *cités*, parce qu'elles se gouvernent par leurs propres lois et leurs magistrats.

Henri l'Oiseleur, qui monta sur le trône en 920, doit être regardé comme le grand fondateur des *villes* en Allemagne; et Henri V, qui commença son règne en 1106, comme le grand instituteur des *cités.* A la première époque, les *villes* étoient privées de la juridiction municipale et de la liberté : à la seconde, elles commencèrent à acquérir les droits de *cité*, et même de souveraineté, sous le nom de *villes immédiates* ou sujettes de l'Empire seul.

Ces idées distinctives ont été négligées, et le nom de *cité* a été particulièrement donné à la *ville capitale* ou au chef-lieu de la peuplade; d'où les mots *citadin, citadelle*, etc. La *ville* capitale du peuple de Dieu est encore souvent appelée la *cité sainte.* Le quartier de Paris appelé la *Cité* est l'ancienne *ville* de Lutèce, chef-lieu de la nation parisienne. (R.)

218. CITER, ALLÉGUER.

On *cite* les auteurs; on *allègue* les faits et les raisons. C'est pour nous autoriser et nous appuyer que nous *citons :* mais c'est pour nous maintenir et nous défendre que nous *alléguons.*

J'ai vu comparer les savants qui *citent* beaucoup et définissent peu, à de gros magasins de marchandises étrangères; et ceux qui s'attachent plus à définir qu'à *citer*, à des ouvriers intelligents, propres à perfectionner ce qu'ils manient.

Les esprits scolastiques ont toujours des raisons à *alléguer* contre ce qu'il y a de plus clair : il n'y a point à gagner dans leur commerce; vous ne recevrez que de mauvaises *allégations* pour de bons raisonnements. (G.)

219. CIVILITÉ, POLITESSE.

Manières honnêtes d'agir et de converser avec les autres hommes dans la société. C'est, dit M. Duclos, l'expression ou l'imitation des vertus sociales : c'en est l'expression, si elle est vraie, et l'imitation, si elle est fausse.

Etre *poli* dit plus qu'être *civil*. L'homme *poli* est nécessairement *civil ;* mais l'homme simplement *civil* n'est pas encore *poli :* la *politesse* suppose la *civilité*, mais elle y ajoute.

La *civilité* est par rapport aux hommes ce qu'est le culte public par rapport à Dieu, un témoignage extérieur et sensible, des sentiments intérieurs et cachés : en cela même elle est précieuse; car, affecter des dehors de bienveillance, c'est confesser que la bienveillance devroit être au-dedans.

La *politesse* ajoute à la *civilité* ce que la dévotion ajoute à l'exercice du culte public, les marques d'une humanité plus affectueuse, plus occupée des autres, plus recherchée.

La *civilité* est un cérémonial qui a ses règles, mais de convention : elles ne peuvent se deviner; mais elles sont palpables, pour ainsi dire, et l'attention suffit pour les reconnoître : elles sont différentes selon le temps, le lieu, les conditions des personnes avec qui l'on traite.

La *politesse*, dit M. Trublet, consiste à ne rien faire, à ne rien dire qui puisse déplaire aux autres; à faire et à dire

tout ce qui peut leur plaire, et cela avec des manières et une façon de s'exprimer qui aient quelque chose de noble, d'aisé, de fin et de délicat. Ceci suppose une culture plus suivie et des qualités naturelles, ou l'art difficile de les feindre : beaucoup de bonté et de douceur dans le caractère; beaucoup de finesse de sentiment et de délicatesse d'esprit, pour discerner promptement ce qui convient par rapport aux circonstances où l'on se trouve; beaucoup de souplesse dans l'humeur, et une grande facilité d'entrer dans toutes les dispositions, de prendre tous les sentiments qu'exige l'occasion présente, ou du moins de les feindre.

Un homme du peuple, un simple paysan même, peuvent être *civils;* il n'y a qu'un homme du monde qui puisse être *poli.*

La *civilité* n'est point incompatible avec une mauvaise éducation ; la *politesse* au contraire suppose une éducation excellente, au moins à bien des égards.

La *civilité* trop cérémonieuse est également fatigante et inutile; l'affectation la rend suspecte de fausseté, et les gens éclairés l'ont entièrement bannie. La *politesse* est exempte de cet excès; plus on est *poli*, plus on est aimable; mais il peut aussi arriver, et il n'arrive que trop, que cette *politesse* si aimable n'est que l'art de se passer des autres vertus sociales qu'elle affecte faussement d'imiter.

« Les législateurs de la Chine, dit M. de Montesquieu, voulurent que les hommes se respectassent beaucoup, que chacun sentît à tous les instants qu'il devoit beaucoup aux autres, qu'il n'y avoit point de citoyen qui ne dépendît à quelque égard d'un autre citoyen ; ils donnèrent donc aux règles de la *civilité* la plus grande étendue. Ainsi, chez le peuple chinois, on vit les gens de village observer entre eux des cérémonies comme les gens d'une condition relevée; moyen très-propre à inspirer la douceur, à maintenir parmi le peuple la paix et le bon ordre, et à ôter tous les vices qui viennent d'un esprit dur. En effet, s'affranchir des règles de la *civilité*, n'est-ce pas chercher le moyen de mettre ses défauts plus à l'aise? La *civilité* vaut bien mieux à cet égard que la *politesse*. La *politesse* flatte les vices des autres, et la *civilité* nous empêche de mettre les nôtres au jour; c'est une barrière que

les hommes mettent entre eux pour s'empêcher de se corrompre. »

Ceci n'est pourtant vrai que de cette *politesse* trompeuse, si fort recommandée aux gens du monde, et qui n'est, selon la remarque de M. Duclos, qu'un jargon fade, plein d'expressions exagérées, aussi vides de sens que de sentiments. « La vraie *politesse*, dit M. d'Alembert, est franche, sans apprêt, sans étude, sans morgue, et part du sentiment intérieur de l'égalité naturelle ; elle est la vertu d'une âme simple, noble et bien née : elle ne consiste réellement qu'à mettre à leur aise ceux avec qui l'on se trouve. La *civilité* est bien différente ; elle est pleine de procédés sans attachement, et d'attentions sans estime. Aussi ne faut-il jamais confondre la *civilité* et la *politesse* : la première est assez commune, la seconde extrêmement rare : on peut être très-*civil* sans être *poli*, et très-*poli* sans être *civil*. »

« La véritable *politesse* des grands, selon M. Duclos, doit être de l'humanité ; celle des inférieurs, de la reconnoissance, si les grands la méritent ; celle des égaux, de l'estime et des services mutuels. Qu'on nous inspire dans l'éducation l'humanité et la bienfaisance, nous aurons la *politesse*, ou nous n'en aurons plus besoin : si nous n'avons pas celle qui s'annonce par les grâces, nous aurons celle qui annonce l'honnête homme et le citoyen ; nous n'aurons pas besoin de recourir à la fausseté : au lieu d'être artificieux pour plaire, il suffira d'être bon : au lieu d'être faux pour flatter les foiblesses des autres, il suffira d'être indulgent : ceux avec qui l'on aura de tels procédés, n'en seront ni enorgueillis, ni corrompus ; ils n'en seront que reconnoissants et en deviendront meilleurs. (B.)

220. CIVISME, PATRIOTISME.

Ces deux mots présentent l'idée de l'amour de la patrie et de ses concitoyens.

L'usage vient de consacrer le mot de *civisme*, qui manquoit à notre langue ; il est d'autant plus intéressant d'en fixer la valeur, qu'il diffère de *patriotisme*, avec lequel on le confond trop souvent.

Civisme, dérivé de *civis*, citoyen, a pris la terminaison

grecque ἴσμα, qui signifie science, méthode; comme si l'on disoit science du citadin, de l'habitant de la ville; car ce mot et ses dérivés ne peuvent être pris que dans cette acception particulière. C'est l'homme qui se dévoue à ses concitoyens, les sert de tous les moyens qui sont en son pouvoir.

Patriotisme, de *patrius*, avec la terminaison de son synonyme, signifie profession d'amour de la patrie.

Le *patriote* est celui qui aime sa patrie, sa nation; le *patriotisme* est cette vertu mise en action. Le *patriotisme* se montre dans les conseils et dans les camps; il est au *civisme* ce que l'homme public est à l'égard de l'homme privé.

Par quelle fatalité faut-il que les peuples soient toujours dupes du premier ambitieux qui se sert du mot *patriotisme*, dont l'abus a si souvent découvert la magie? Le prétexte de servir sa patrie éleva Périclès et les tyrans de Corinthe. Il n'est pas de conquérant depuis Alexandre jusqu'à Attila, qui n'ait couvert ses projets de ce voile sacré. Le *patriotisme* chassa les Tarquins de Rome, mais il garda l'autorité. Il arma les mains de Marius, et traça les listes des proscrits. C'est de ce nom que Sylla couvrit ses forfaits. Sylla...est peut-être le seul qui ait justifié ses crimes. C'est au nom et sous les drapeaux de Rome que César vainquit Rome et asservit l'univers; tous les tyrans qui l'opprimèrent, tous sans exception, jusqu'à Cromwel, prirent le titre de protecteurs de leur patrie.

Le vrai *patriote* est l'homme paisible qui, dans une carrière moins brillante, offre à ses concitoyens un secours désintéressé, et l'honore par des actes de *civisme*. C'est par l'exercice de toutes les vertus sociales qu'il se distingue; c'est l'homme bon par excellence. (R.)

221. CLARTÉ, PERSPICUITÉ

Ce sont deux qualités qui contribuent également à rendre un discours intelligible; mais chacune a son caractère propre.

La *clarté* tient aux choses mêmes que l'on traite; elle naît de la distinction des idées. La *perspicuité* dépend de la manière dont on s'exprime; elle naît des bonnes qualités du style.

Considérez votre objet sous toutes les faces; écartez-en les

nuages, l'obscurité; séparez-le de tous les autres objets qui l'environnent, qui lui ressemblent, qui lui sont analogues; examinez-en toutes les parties, toutes les relations; considérez-le sans préventions, sans préjugés; alors vous serez en état d'en parler avec *clarté* :

Ce que l'on conçoit bien s'énonce *clairement*.

BOILEAU.

Si vous parlez votre langue dans toute sa pureté, si vous recherchez la propriété des termes, si vous mettez de la netteté dans vos constructions, si vous savez rendre vos tours pittoresques, soyez sûr que votre expression aura cette *perspicuité* désirable que Quintilien regarde comme la première et la plus importante qualité du discours.

La *clarté* est ennemie du phébus et du galimatias; la *perspicuité* écarte les tours amphibologiques, les expressions louches, les phrases équivoques. (B.)

222. CLOÎTRE, COUVENT, MONASTÈRE.

Cloître, lieu *clos*, de *clo, clau, clore,* fermer, serrer, enfermer. Ce mot désigne certain lieu clos d'un couvent, ou un enclos de maisons de chanoines; et il se prend d'une manière générale pour maison religieuse. *Couvent*, autrefois *convent*, assemblée, lieu d'assemblée religieuse, du latin *cum* ou *con*, et de *venire*, venir ensemble, s'assembler. *Monastère,* habitation de moines, du grec *μόνος*, seul, solitaire.

L'idée propre de *cloître* est donc celle de *clôture;* l'idée propre de *couvent*, celle de communauté; l'idée propre de *monastère,* celle de solitude. On s'enferme dans un *cloître;* on se met dans un *couvent;* on se retire dans un *monastère.* Celui qui fait avec le monde un divorce absolu s'enferme dans un *cloître :* celui qui renonce au commerce du monde se met dans un *couvent :* celui qui fuit le monde se retire dans un *monastère.*

Dans le *cloître,* vous avez sacrifié votre liberté. Dans le *couvent,* vous avez renoncé à vos anciennes habitudes, vous contractez celle d'une société régulière, et vous portez le joug de la règle. Dans le *monastère,* vous êtes voué à une sorte d'exil, et vous ne vivez que pour votre salut.

Dans les anciens et vrais *monastères*, les religieux partageoient leur vie entre la contemplation et le travail : ils ont défriché la France. Lorsque les villes fondées ou agrandies par les défrichements ont envahi et enclos les *monastères*, ils n'ont plus, à proprement parler, formé que des *couvents*, où le commerce du monde a fait tomber le travail des moines.

Dans l'usage ordinaire, *cloître* se dit d'une manière absolue et indéfinie : on dit le *cloître*, pour désigner l'état monastique; ou entre dans le *cloître*; on se jette dans un *cloître* : la mortification se pratique dans le *cloître*. On ne dit pas dans la même acception, le *cloître* des Bénédictins, comme on dit leur *monastère*; ou le *cloître* des Capucins, comme on dit leur *couvent*. (R.)

223. CLORE, FERMER.

L'idée propre de *clore* est de joindre et de serrer ensemble les choses ou leurs parties, de manière à ne laisser entre elles aucun vide, aucun interstice, pour bien cacher, couvrir, envelopper. Celle de *fermer* est de former une barrière, une défense, une garde à un passage, à une ouverture, de manière que la chose soit fortifiée et assurée, pour préserver des atteintes qu'on pourroit craindre, ou leur opposer une résistance.

En général, la *clôture* est plus vaste, plus rigoureuse, plus stable que la fermeture. Une ville est *close* de murailles; un jardin est *clos* de murs : un champ l'est de haies. Un passage est *fermé*, des portes sont *fermées*, une trape l'est aussi. Un *clos* est un grand espace de terre *fermé* dans son circuit.

Le théâtre d'escrime de la chevalerie, *fermé* ou plutôt *enfermé* par trois *barrières*, s'appeloit *champ-clos* : ce dernier mot indique l'étendue de la *clôture*, et celui de *fermé*, sa force. On *ferme* ce qui est ouvert ou creux; ou *clôt* ce qui étoit tout découvert et sans enceinte.

La *clôture* est plus rigoureuse. Une fenêtre est *fermée*, et pourtant elle peut n'être pas bien *close*. Il n'y a point de jour, d'issue, de passage dans ce qui est *clos*; s'il s'y trouve des passages, des issues, des ouvertures, on les *ferme*. Le propriétaire de la maison est obligé de tenir le locataire *clos* et

couvert, c'est-à-dire *bien fermé* de toutes parts. Votre bourse est *fermée*; le trésor de l'avare est vraiment *clos*. La nuit *close* est tout-à-fait *fermée* (car on *ferme* plus ou moins rigoureusement). Quand on a dit *nuit fermante*, il faut bien dire *nuit fermée*. Un livre est *fermé*, il n'est pas *clos*. Quand on *ferme* la bouche à quelqu'un, il ne dit plus rien; quand on la lui *clôt*, il n'a plus rien à dire, il ne peut plus rien dire. On se sert au figuré de *clore* plus souvent que de *fermer*, pour dire conclure, achever, terminer, finir, etc.; *clore* une assemblée, un compte, un inventaire, etc. Les différentes manières d'employer les deux termes, soit au propre, soit au figuré, prouvent assez que *clore* dit quelque chose de plus sévère et de plus strict que *fermer*.

Enfin la *clôture* est plus stable. Ce qui est *clos*, est *fermé* à demeure : ce qui se *ferme*, s'ouvre. On *ouvre* et on *ferme* les portes, les fenêtres, un coffre, les boutiques, les spectacles. Mais les places *closes*, et les choses employées pour la *clôture*, les murs, les palissades, les haies, les cloisons, etc., ne s'ouvrent point ou ne sont pas faites pour s'ouvrir et se *fermer* alternativement. Vous *fermez* votre lettre qui doit être ouverte; mais ce qui ne doit pas être su, c'est *lettre close*. La main qui se *ferme* et s'ouvre ne se *clôt* pas; il en est de même des yeux, des oreilles, dans le discours ordinaire. Cependant vous dites, *je n'ai pas* fermé *ou* clos *l'œil de la nuit*. Dans cet exemple on se sert de *clore*, parce qu'il s'agit d'avoir les yeux *fermés* par le sommeil, pendant la durée de la nuit ou une assez longue durée. On dit *fermer* ou *clore* les yeux, pour désigner figurément la mort. (R.)

224. CLYSTÈRE, LAVEMENT, REMÈDE.

Ces trois termes, synonymes en médecine et en pharmacie, ne sont point arrangés ici au hasard; ils le sont selon l'ordre chronologique de leur succession dans la langue.

Il y a long-temps que *clystère* ne se dit plus. *Lavement* lui a succédé; et so : le règne de Louis XIV, l'abbé de Saint-Cyran le mettoit déjà au rang des mots déshonnêtes qu'il reprochoit au Père Garasse. On a substitué de nos jours le terme de *remède* à celui de *lavement*. *Remède* est équivoque; mais c'est par cette raison même qu'il est honnête.

Clystère n'a plus lieu que dans le burlesque; et *lavement* que dans les auteurs de médecine : dans le langage ordinaire, on ne doit dire que *remède*. (*Encyclop.* III, 553.)

225. COEUR, COURAGE, VALEUR, BRAVOURE, INTRÉPIDITÉ.

Le *cœur* bannit la crainte et la surmonte; il ne permet pas de reculer, et tient ferme dans l'occasion. Le *courage* est impatient d'attaquer; il ne s'embarrasse pas de la difficulté, et entreprend hardiment. La *valeur* agit avec vigueur; elle ne cède pas à la résistance, et continue l'entreprise, malgré les oppositions et les efforts contraires. La *bravoure* ne connoît pas la peur; elle court au danger de bonne grâce, et préfère l'honneur au soin de la vie. L'*intrépidité* affronte et voit de sang froid le péril le plus évident; elle n'est point effrayée d'une mort présente.

Il entre dans l'idée des trois premiers de ces mots plus de rapport à l'action, que dans celle des deux derniers; et ceux-ci, à leur tour, renferment dans leur idée particulière un certain rapport au danger, que les premiers n'expriment pas.

Le *cœur* soutient dans l'action : le *courage* fait avancer : la *valeur* fait exécuter : la *bravoure* fait qu'on s'expose : l'*intrépidité* fait qu'on se sacrifie.

Il faut que le *cœur* ne nous abandonne jamais; que le *courage* ne nous détermine pas toujours à agir; que la *valeur* ne nous fasse pas mépriser l'ennemi; que la *bravoure* ne se pique pas de paroître mal à propos; et que l'*intrépidité* ne se montre que dans le cas où le devoir et la nécessité y engagent. (G.)

226. COLÈRE, COURROUX, EMPORTEMENT.

Une agitation impatiente contre quelqu'un qui nous obstine, qui nous offense ou qui nous manque dans l'occasion, fait le caractère commun que ces trois mots expriment. Mais la *colère* dit une passion plus intérieure et de plus de durée, qui dissimule quelquefois, et dont il faut se défier. Le *courroux* enferme dans son idée quelque chose qui tient de la supériorité, et qui respire hautement la vengeance ou la punition; il est aussi d'un style plus ampoulé. L'*emportement* n'ex-

prime proprement qu'un mouvement extérieur qui éclate et fait beaucoup de bruit, mais qui passe promptement.

Le cœur est véritablement piqué dans la *colère*, et il a peine à pardonner, si l'on ne s'adresse pas directement à lui; mais il revient dès qu'on sait le prendre. Souvent le *courroux* n'a d'autre mobile que la vanité, qui exige simplement une satisfaction; et parce qu'alors il agit plus par jugement que par sentiment, il en est plus difficile à apaiser. Il arrive assez ordinairement que la chaleur du sang et la pétulance de l'imagination occasionnent l'*emportement*, sans que le cœur ni l'esprit y aient part : il est alors tout mécanique; c'est pourquoi la raison n'est point de mise à son égard; il n'y a donc qu'à céder jusqu'à ce qu'il ait eu son cours.

La *colère* marque beaucoup d'humeur et de sensibilité; celle de la femme est la plus dangereuse. Le *courroux* marque beaucoup de hauteur et de fierté; celui du prince est le plus à craindre. L'*emportement* marque beaucoup d'aigreur et d'impatience; celui de nos amis est le plus désagréable et le plus dur à soutenir. (G.)

227. COLÈRE, COLÉRIQUE.

Colère, adjectif, qui est sujet à la *colère : colérique*, qui est enclin à la *colère*, ou qui porte à la *colère*. Le premier désigne proprement l'habitude, la fréquence des accès; le second, la disposition, la propension, la pente naturelle à cette passion. Un homme est *colère*, et il a l'humeur *colérique*. L'humeur *colérique* rend *colère*, comme l'humeur hypocondriaque rend hypocondre. Un homme peut être *colérique* sans être *colère*, s'il parvient à se vaincre, s'il met un frein à son humeur. *Colérique* ne se dit que didactiquement : cependant cette dernière observation prouve combien il serviroit à la précision du style dans tous les genres d'écrire.

Colère marque donc le fait, et *colérique* l'inclination.

La *colère* est un vice dominant dans l'homme *colère*, puisqu'il s'y abandonne sans mesure et sans réserve; et peut-être ne sera-t-elle qu'un défaut dans l'homme *colérique*, qu'elle ne subjuguera pas, et n'emportera pas même.

En général, la terminaison *ique* signifie *qui appartient à*,

qui a trait à: *asiatique*, qui appartient à l'Asie; *philosophique*, qui a trait à la philosophie; *dogmatique*, qui concerne le dogme, etc. (R.)

228. COMMANDEMENT, ORDRE, PRÉCEPTE, INJONCTION, JUSSION.

Les deux premiers de ces mots sont de l'usage ordinaire; le troisième est du style doctrinal; et les deux derniers sont des termes de jurisprudence ou de chancellerie. Celui de *commandement* exprime avec plus de force l'exercice de l'autorité; on *commande* pour être obéi. Celui d'*ordre* a plus de rapport à l'instruction du subalterne; on donne des *ordres* afin qu'ils soient exécutés. Celui de *précepte* indique plus précisément l'empire sur les consciences; il dit quelque chose de moral qu'on est obligé de suivre. Celui d'*injonction* désigne plus proprement le pouvoir dans le gouvernement; on s'en sert lorsqu'il est question de statuer, à l'égard de quelque objet particulier, une règle indispensable de conduite. Enfin, celui de *jussion* marque plus positivement l'arbitraire; il enferme une idée de despotisme qui gêne la liberté, et force le magistrat à se conformer à la volonté du prince.

Il faut attendre le *commandement;* la bonne discipline défend de le prévenir. On demande quelquefois l'*ordre;* il doit être précis. On donne souvent au *précepte* une interprétation contraire à l'intention du législateur; c'est l'effet ordinaire du commentaire. Il est bon, quelque formelle que soit l'*injonction*, de ne pas trop s'arrêter à la lettre, lorsque les circonstances particulières rendent abusive la règle générale. Il me semble que les cours de justice ne sauroient trop prévenir les lettres de *jussion*, et que le ministère ne doit en user que très-sobrement. (G.)

229. COMMERCE, NÉGOCE, TRAFIC.

« Le *négoce* regarde les affaires de banque et de marchandises. Le *commerce* et le *trafic* ne regardent que les affaires de marchandises; avec cette différence, ce me semble, que le *commerce* se fait plus par vente et par achat, et le *trafic* par

échange. » Ces notions, données par l'abbé Girard, sont bien légèrement hasardées.

Commerce, latin *commercium*, signifie à la lettre échange de marchandises, *commutatio mercium*: il est formé de *cum*, avec, ensemble, et de *merx*, *merces*, marchandise, qui vient de *mar*, *marc*, *marque*; car les marchandises portèrent d'abord une *marque*, la marque du marchand ou d'une chose à vendre. Le *commerce* ne se fit d'abord que par échange immédiat : pour en généraliser l'idée, on en fait un échange de valeurs. Dans tous les sens, ce mot exprime un échange, une communication réciproque.

Négoce, latin *negotium*, est ordinairement composé par les étymologistes de *nec* et *otium*, privation de loisir, occupation. Le *négoce* est une espèce particulière de travail, d'affaire, d'occupation; l'occupation, l'exercice, la profession du *commerce*.

Trafic est tiré, par Ménage, de l'italien *traffico*; nous l'avons bien plutôt pris, comme les Italiens, de *traficium*, mot de la basse latinité, composé de *tra*, par-delà, au-de-là, au-dehors, loin; et de *fac*, faire, agir, travailler. Le *trafic* est le *commerce*, ou plutôt le transport fait d'un endroit à l'autre; il a particulièrement désigné le *commerce* éloigné, lointain : on disoit le *trafic des Indes*, etc. : mais on s'est plutôt arrêté à l'idée d'*entremise*, assez analogue au mot, et très-propre à désigner l'action du revendeur qui se met entre le premier vendeur et le consommateur pour transporter de l'un à l'autre une marchandise, un objet de jouissance. C'est, par exemple, ce que fait le banquier; et la *banque* est définie par les vocabulistes, *trafic d'argent*. On *trafique* aussi des papiers, etc. On appelle un billet *trafiqué*, celui qui a passé par plusieurs mains, etc. Cette observation achève de détruire toutes les notions rappelées au commencement de cet article.

Le commerce est l'échange de valeurs pour valeurs égales, ou d'objets équivalents, et qui se paient l'un l'autre, et non l'*échange du superflu contre le nécessaire*; car celui qui vendroit le nécessaire pour acheter le superflu ne feroit-il pas aussi un échange de choses vénales? Le *négoce* est le travail exercé au service du *commerce*, ou cette partie du *commerce* exercée par des gens voués aux entreprises, aux soins, aux travaux de

cette profession : c'est donc à tort qu'on dit le *commerce*, pour désigner le corps de ces agents, qui ne font pas en effet *tout le commerce*, mais qui servent le *commerce :* ce seroit plutôt le *négoce*. Le *trafic* est ce *négoce* qui fait passer de lieux en lieux, ou de mains en mains, ou qui fait circuler tel ou tel objet particulier de *commerce*, par des agents intermédiaires placés entre le premier vendeur et le dernier acheteur. Ainsi ce mot n'exprime qu'un service particulier du *négoce* borné à un certain genre d'industrie et de *commerce*, comme le *commerce* des soies, des lainages.

Le *commerce* est cette communication complète qui embrasse tous les échanges et toutes les sortes d'échanges qui se font dans toute l'étendue de la circulation, depuis la production jusqu'à la consommation, depuis le cultivateur ou le propriétaire qui vend la denrée de son cru, et qui est le premier *commerçant* sans être *négociant*, jusqu'au consommateur qui termine les échanges en faisant le dernier achat de la chose pour son usage. Le *négoce* n'est qu'un service particulier que rendent au *commerce* des agents, des personnes intelligentes, éclairées et laborieuses, en épargnant aux producteurs ou aux fabricants et aux consommateurs la peine de se rapprocher les uns des autres pour leurs ventes et leurs achats, en calculant et balançant les moyens des uns et les besoins des autres, pour les accorder ensemble; en combinant et multipliant même les échanges en divers lieux, en divers pays, pour rendre plus favorable le débit de la denrée; en formant enfin les spéculations et exécutant les opérations nécessaires pour conduire les objets d'un terme à l'autre, avec le plus d'économie et d'avantage possible. Le *trafic*, infiniment plus borné dans son industrie, dans ses lumières, dans ses entreprises, dans ses spéculations, dans ses opérations, consiste proprement à acheter là une marchandise pour revendre ici cette même marchandise avec profit; tandis que le *négoce* aura souvent fait, par un long circuit, et avec beaucoup de travail, plusieurs échanges différents pour arriver à la marchandise que vous attendez.

Le *commerce* se prête à une infinité de divisions; *commerce* intérieur, *commerce* extérieur, *commerce* maritime, *commerce* en gros, *commerce* en détail, grand *commerce*, petit *com-*



merce, etc.; *commerce* des denrées, *commerce* des marchandises, etc. Le *négoce* se prend ordinairement d'une manière générique; mais il se prête aussi à des divisions, *négoce* en gros et en détail, etc.; mais surtout à des divisions relatives ou à l'intérêt ou à l'art : bon *négoce*, *négoce lucratif*, *négoce inconnu*, etc. Le *trafic* se fait aussi en gros et en détail, etc., mais avec spécification de telle ou telle marchandise, *trafic* d'argent, de papiers, de soieries, de bonneteries, etc.

Le mot *commerce* sert toujours à désigner une communication réciproque ou de pensées, ou de lettres, de sentiments, d'intelligence, de services, de secours, où chacun donne, reçoit, rend, etc. On dit le *commerce* du monde, de la vie; le *commerce* des savants, de deux amis, des époux, etc. Ce mot se prend en bien et en mal; un *commerce* est licite ou illicite, bon ou mauvais, innocent ou criminel, etc.

Négocier, *négociation*, s'emploient en bonne part dans les affaires publiques ou privées. On *négocie* un traité, une alliance, un mariage, un accommodement, etc.

Le mot *négoce*, détourné de son acception propre, se prend odieusement, comme si l'intérêt du *négociant* étoit toujours en débat avec l'intérêt des personnes qui traitent avec lui : ainsi l'on dit qu'un usurier fait un vilain *négoce*. En parlant des gens cachés et suspects, on se demande de quel *négoce* sont ces gens-là?

Trafic est très-souvent employé pour désigner des pratiques mauvaises et intéressées, comme si l'on ne voyoit dans le *trafic* que la vénalité ou une petite industrie, uniquement inspirée par l'intérêt, et tendant au profit. On fait des *trafics* d'amitié, de bienfaits, de louanges, de complaisances, de vertu, d'amour, etc. : tout cela signifie *vendre*. On *trafique* de la vertu, de l'amour, dit La Bruyère; tout est à *vendre* parmi les hommes. (R.)

230. COMMIS, EMPLOYÉ.

Le *commis* a une mission, une *commission*; l'*employé* a une fonction, un *emploi*, le *commis* répond à un commettant : l'*employé* à un chef. Le *commis* a ses instructions et les suit : l'*employé* a des ordres, il les exécute.

Il y a des *commis* importants et très-importants : ceux-là gouvernent. Les *employés* sont gueux et misérables, ceux-ci vexent.

On parle de la fortune des *commis* puissants. On plaint le sort des pauvres *employés*.

Multipliez les affaires et les embarras, vous multiplierez les *commis* et vous augmenterez leur importance. Multipliez les prohibitions et les perceptions, vous multiplierez les *employés* et comblerez nos misères.

Les *commis* sont dans les bureaux, dans les cabinets, dans les hôtels, autour des caisses, aux portes, aux barrières, etc. (R.)

231. COMPLAIRE, PLAIRE.

Ces deux verbes expriment tous deux des actions agréables à ceux qui en sont l'objet.

Complaire, c'est s'accommoder au sentiment, au goût, à l'humeur de quelqu'un, acquiescer à ce qu'il souhaite, dans la vue de lui être agréable; *plaire*, c'est effectivement être agréable à force de *déférence* et d'attention.

Le premier est donc un moyen pour parvenir au second, et l'on peut dire que quiconque sait *complaire* avec dignité, peut hardiment espérer de *plaire*. (B.)

232. COMPLAISANCE, DÉFÉRENCE, CONDESCENDANCE.

La *complaisance* ou le désir, le soin de *complaire*, est de se *plaire* à faire ce qui *plaît* aux autres. La *déférence* ou l'attention à *déférer*, est de se *porter* (*ferre*) volontiers à préférer à ses propres sentiments l'acquiescement aux sentiments des autres. La *condescendance*, ou l'action de *condescendre*, est de *descendre* de sa hauteur pour se *prêter* à la satisfaction des autres, au lieu d'exercer rigoureusement ses droits.

Les nécessités, les bienséances, les convenances, les offices, les agréments de la société, de la familiarité, de l'intimité, obligent à la *complaisance* : elle fait toute sorte de sacrifices de nos volontés, de nos goûts, de nos commodités, de nos jouissances, de nos vues personnelles. L'âge, le rang, la dignité, le mérite des personnes, nous imposent la *déférence* : elle subordonne ou soumet à ces titres notre avis, nos opi-

nions, nos jugements, nos prétentions, nos desseins. Les foiblesses, les besoins, les goûts, les défauts d'autrui, demandent de la *condescendance* : elle fait que nous nous relâchons de notre sévérité ou des droits rigoureux de notre autorité, de notre supériorité, de notre liberté, de notre volonté.

Un mari a de la *complaisance* et de la *condescendance* pour sa femme : la femme a de la *déférence* pour son mari; ils ont l'un et l'autre de la *condescendance* pour leurs enfants. Nous nous devons tous de la *complaisance* les uns aux autres : nous devons de la *déférence* à nos supérieurs : nous avons pour nos inférieurs de la *condescendance*. Le fort a de la *condescendance* pour le foible : les petits ont de la *déférence* pour les grands : on doit avoir de la *complaisance* pour tous ceux avec qui l'on vit.

Ces qualités annoncent de la bonté, de la douceur, de la facilité dans le caractère, dans l'humeur, dans l'esprit; mais la *complaisance* marque particulièrement une bonté affectueuse; la *déférence*, une douceur respectueuse; la *condescendance*, une facilité indulgente.

La *complaisance* est inspirée par le désir de *plaire;* et c'est le moyen de *plaire*. La *déférence* marque une docilité réglée par la science des égards; elle rend les autres contents d'eux et de nous. La *condescendance* tient à cette sorte d'aménité qui se prête volontiers à des tempéraments; elle se plie pour vous embrasser.

L'auteur du livre des *Mœurs* dit que la *complaisance* est une *condescendance* honnête, par laquelle nous plions notre volonté pour la rendre conforme à celle des autres; et qu'elle consiste à ne contrarier le goût de qui que ce soit, dans tout ce qui est indifférent pour les mœurs, à s'y prêter même autant qu'on le peut, et à le prévenir lorsqu'on l'a su deviner.

La *complaisance* cherche à prévoir, à saisir, à prévenir les goûts et les désirs des personnes, sans doute : mais il n'en est pas de même de la *condescendance*; elle attend, résiste, mais se rend. La *complaisance* fait qu'on n'a de volonté que celle des autres; la *condescendance* fait qu'on ne tient pas à sa volonté, quand elle est opposée à celle des autres. La *complai-*

sance a beaucoup plus d'affection et de générosité que la *condescendance :* si on la réduit à une pure *condescendance*, on la dénature au lieu de la définir.

La *déférence* a été mieux connue ou mieux sentie. L'usage est assez général d'y attacher l'idée d'une sorte d'hommage rendu au mérite et aux bienséances. D'Ablancourt nous dit qu'on en a pour les personnes de mérite et de qualité; Port-Royal, qu'il faut nous prévenir les uns les autres par des témoignages d'honneur et de *déférence*; Saint-Evremont, que le respect et la *déférence* naissent de l'estime mutuelle que doivent avoir des amis.

233. COMPLIQUÉ, IMPLIQUÉ.

Les affaires ou les faits sont *compliqués* les uns avec les autres, par leur mélange et par leur dépendance. Les personnes sont *impliquées* dans les faits ou dans les affaires, lorsqu'elles y trempent ou qu'elles y ont quelque part.

Les choses extrêmement *compliquées* deviennent obscures à ceux qui n'ont ni assez d'étendue, ni assez de justesse d'esprit pour les démêler. Quand on est souvent à la compagnie des étourdis, on est exposé à se voir *impliqué* dans quelque fâcheuse aventure.

Les affaires les plus *compliquées* deviennent simples et faciles à entendre, dans la bouche ou dans les écrits d'un habile avocat. Il est dangereux de se trouver *impliqué*, même innocemment, dans les affaires des grands, on en est toujours la dupe; ils sacrifient à leurs intérêts leurs meilleurs serviteurs.

Compliqué a un substantif qui est d'usage; *impliqué* n'en a point; mais en revanche il a un verbe que l'autre n'a pas : on dit *complication* et *impliquer*; mais on ne dit pas *implication* ni *compliquer*.

Rien n'embarrasse plus les médecins que la *complication* de maux, dont le remède de l'un est contraire à la guérison de l'autre. Il n'est pas gracieux d'avoir pour amis des personnes qui vous *impliquent* toujours mal à propos dans les fautes qu'elles commettent. (G.)

234. CONCLUSION, CONSÉQUENCE.

Ces deux termes sont synonymes, en ce qu'ils désignent également des idées dépendantes de quelques autres idées.

Dans un raisonnement, la *conclusion* est la proposition qui suit de celles qu'on y a employées comme principes, et que l'on nomme PRÉMISSES; la *conséquence* est la liaison de la *conclusion* avec les prémisses.

Une *conclusion* peut être vraie, quoique la *conséquence* soit fausse : il suffit, pour l'une, qu'elle énonce une vérité réelle; et, pour l'autre, qu'elle n'ait aucune liaison avec les prémisses. Au contraire, une *conclusion* peut être fausse, quoique la *conséquence* soit vraie : c'est que, d'une part, elle peut énoncer un jugement faux; et, de l'autre part, avoir une liaison nécessaire avec les prémisses, dont l'une, au moins dans ce cas, est elle-même fausse.

Quand la *conclusion* est vraie et la *conséquence* fausse, on doit nier la *conséquence*, et on le peut sans blesser la vérité de la *conclusion :* c'est qu'alors la négation ne tombe que sur la liaison de cette proposition avec les prémisses. Quand, au contraire, la *conclusion* est fausse et la *conséquence* vraie, on peut accorder la *conséquence* sans admettre la fausseté énoncée dans la *conclusion :* ce qu'on accorde ne tombe alors que sur la liaison de cette proposition avec les prémisses, et non sur la valeur même de la proposition.

Pour un raisonnement parfait, il faut de la vérité dans toutes les propositions, et une *conséquence* juste entre les prémisses et la *conclusion.* La plus mauvaise espèce seroit celle dont la *conclusion* et la *conséquence* seroient également fausses : ce ne seroit pas même un raisonnement.

La *conclusion* d'un ouvrage en est quelquefois la récapitulation; quelquefois c'est le sommaire d'une doctrine, dont l'ouvrage a exposé ou établi les principes. Les diverses propositions qui énoncent cette doctrine fondée sur les principes de l'ouvrage, sans y être expressément comprises, sont ce qu'on appelle les *conséquences.* (B).

235. CONCUPISCENCE, CUPIDITÉ, AVIDITÉ, CONVOITISE.

La *concupiscence* est la disposition habituelle de l'âme à désirer les biens, les plaisirs sensibles; la *cupidité* en est le désir violent; l'*avidité*, un désir insatiable; la *convoitise*, un désir illicite.

La *concupiscence* est la suite du péché originel. Le renoncement à soi-même est le remède que propose l'Evangile contre cette maladie de l'âme. Ce renoncement, aussi inconnu à la philosophie humaine que la nature de l'origine du mal dont il est le remède, dispose généreusement le chrétien à réprimer les emportements de la *cupidité*, à prescrire des bornes raisonnables à l'*avidité*, à détester toutes les injustices de la *convoitise*. (B.)

236. CONDITION, ÉTAT.

La *condition* a plus de rapport au rang qu'on tient dans les differents ordres qui forment l'économie de la république. L'*état* en a davantage à l'occupation ou au genre de vie dont on fait profession.

Les richesses nous font aisément oublier le degré de notre *condition*, et nous détournent quelquefois des devoirs de notre *état*.

Il est difficile de décider sur la différence des *conditions*, et d'accorder là-dessus des prétentions des divers *états*; il y a beaucoup de gens qui n'en jugent que par le brillant de la dépense.

Quelques personnes font valoir leur *condition*, faute de bien connoitre le juste mérite de leur *état*. (G.)

237. DE CONDITION, DE QUALITÉ.

La première de ces expressions a beaucoup gagné sur l'autre; mais quoique souvent très-synonymes dans la bouche de ceux qui s'en servent, elles retiennent toujours dans leur propre signification le caractère qui les distingue, auquel on est obligé d'avoir égard en certaines occasions pour s'exprimer d'une manière convenable. *De qualité* enchérit sur *de condition*, car on se sert de cette dernière expression dans

l'ordre de la bourgeoisie, et l'on ne peut se servir de l'autre que dans l'ordre de la noblesse. Un homme né roturier ne fut jamais un homme *de qualité*; un homme né dans la robe, quoique roturier, se dit homme *de condition*.

Il semble que, de tous les citoyens partagés en deux portions, les gens *de condition* en fassent une, et le peuple l'autre. distinguées entre elles par la nature des occupations civiles; les uns s'attachent aux emplois nobles, les autres aux emplois lucratifs : et que, parmi les personnes qui composent la première portion, celles qui sont illustrées par la naissance soient les gens *de qualité*.

Les personnes *de condition* joignent à des mœurs cultivées des manières polies; et les gens *de qualité* ont ordinairement des sentiments élevés.

Il arrive souvent que des personnes nouvellement devenues *de condition*, donnent dans la hauteur des manières, croyant en prendre de belles; c'est par-là qu'elles se trahissent, et font sur l'esprit des autres un effet tout contraire à leur intention. Quelques gens *de qualité* confondent l'élévation des sentiments avec l'énormité des idées qu'ils se font sur le mérite de la naissance, affectant continuellement de s'en targuer, et de prodiguer les airs de mépris pour tout ce qui est bourgeoisie : c'est un défaut qui leur fait beaucoup plus perdre que gagner dans l'estime des hommes, soit pour leur personne, soit pour leur famille. (G.)

238. CONDUIRE, GUIDER, MENER.

Les deux premiers de ces mots supposent dans leur propre valeur une supériorité de lumières que le dernier n'exprime pas; mais, en récompense, celui-ci renferme une idée de crédit et d'ascendant tout-à-fait étrangère aux deux autres. On *conduit* et l'on *guide* ceux qui ne savent pas les chemins; on *mène* ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas aller seuls.

Dans le sens littéral, c'est proprement la tête qui *conduit*, l'œil qui *guide*, et la main qui *mène*.

On *conduit* un procès : on *guide* un voyageur : on *mène* un enfant.

L'intelligence doit *conduire* dans les affaires : la politesse

doit *guider* dans les procédés : le goût peut *mener* dans les plaisirs.

On nous *conduit* dans les démarches, afin que nous fassions précisément ce qu'il convient de faire : on nous *guide* dans les routes pour nous empêcher de nous égarer : on nous *mène* chez les gens pour nous en procurer la connoissance.

Le sage ne se *conduit* par les lumières d'autrui qu'autant qu'il se les est rendues propres. Une lecture attentive de l'Evangile suffit pour nous *guider* dans la voie du salut. Il y a de l'imbécillité à se laisser *mener* dans toutes ses actions par la volonté d'un autre ; les personnes sensées se contentent de consulter dans le doute, et prennent leur résolution par elles-mêmes. (G.)

239. CONFÉRER, DÉFÉRER.

On dit l'un et l'autre, en parlant des dignités et des honneurs que l'on donne. *Conférer* est un acte d'autorité ; c'est l'exercice du droit dont on jouit. *Déférer* est un acte d'honnêteté ; c'est une préférence que l'on accorde au mérite.

Quand la conjuration de Catilina fut éventée, les Romains, convaincus du mérite de Cicéron, et du besoin qu'ils avoient alors de ses lumières et de son zèle, lui *déférèrent* unanimement le consulat : ils ne firent que le *conférer* à Antoine. (B.)

240. SE CONFIER, SE FIER.

Se confier ne désigne guère que faire une confidence ; *se fier*, c'est proprement avoir de la confiance : le premier n'indique qu'un sentiment passager de l'âme et relatif aux circonstances ; l'autre exprime un sentiment absolu et indépendant de toute circonstance.

On *se confie* à tous ceux à qui l'on a fait des confidences ; et comme une confidence ne prouve pas toujours pour celui à qui on la fait, on ne *se fie* pas à tous ceux à qui l'on *se confie*.

On *se fie* à la probité ; on *se confie* à la discrétion : à la cour il faut continuellement *se confier* et ne *se fier* jamais.

On *se confie* à son confesseur, et l'on ne *s'y fieroit* pas toujours.

Les jeunes gens *se confient* leurs intrigues sans s'estimer : on estime toujours ceux à qui l'on *se fie*.

On peut dire à un homme dont on soupçonne la probité : Comme votre intérêt vous imposera silence, quoique je ne *me fie* pas à vous, je vais vous *confier*,.... c'est-à-dire; quoique je n'aie en vous aucune *confiance*, je vais vous faire telle *confidence*. (Anon.)

241. CONFISEUR, CONFITURIER.

Tous deux ont rapport aux *confitures*. Le *confiseur* les fait, et le *confiturier* les vend.

Un homme nécessaire dans l'office d'une grande maison est un habile *confiseur*. Il ne seroit ni bienséant, ni sûr, ni bien entendu de recourir sans cesse à un *confiturier*. (B.)

242. CONFRÈRE, COLLÈGUE, ASSOCIÉ.

L'idée d'union est commune à ces trois termes; mais elle y est présentée sous des aspects différents.

Les *confrères* sont membres d'un même corps religieux ou politique : les *collègues* travaillent conjointement à une même opération, soit volontairement, soit par quelque ordre supérieur; les *associés* ont un objet commun d'intérêt.

Le fondement nécessaire de l'union entre des *confrères*, c'est l'estime réciproque; entre des *collègues*, c'est l'intelligence; entre des *associés*, c'est l'équité.

Il importe à notre tranquillité personnelle de bien vivre avec nos *confrères*, de captiver leur estime, de leur accorder la nôtre, et, s'ils nous forcent de la leur refuser, de garder au moins les bienséances.

Il importe au succès des opérations où nous sommes chargés de concourir, de nous entendre avec nos *collègues*; de leur communiquer toujours nos vues : de déférer souvent aux leurs; et, si nous sommes forcés de les contredire ou de leur résister, de le faire avec les plus grands ménagements : la conduite de Cicéron à l'égard d'Antoine, son *collègue* dans le consulat, est un modèle de conduite en ce genre.

Il importe à nos propres intérêts de respecter ceux de nos *associés*, de leur inspirer de la confiance par nos principes,

de la confirmer par notre équité ; et si la perte n'est pas excessive, de faire même quelques sacrifices à leurs prétentions. (B.)

243. CONNEXION, CONNEXITÉ.

La plupart des auteurs confondent la signification de ces deux termes. Quelques-uns les distinguent, comme on peut le voir dans Richelet, l'Encyclopédie, Trévoux, etc.

Ces mots expriment le rapport, la liaison, la dépendance qui se trouvent entre certaines choses. La terminaison du premier, *ion*, marque l'action de lier ces choses ensemble : la terminaison du second, *ité*, marque la qualité des choses faites pour être liées ensemble.

Cette remarque donne l'explication d'une foule de mots uniquement distingués par l'une ou l'autre de ces terminaisons.

Il semble d'abord qu'elle s'accorde assez avec l'observation suivante de l'Encyclopédie. Le mot *connexion*, dit l'auteur de l'article, désigne la liaison intellectuelle des objets de notre méditation; celui de *connexité*, la liaison que les qualités existant dans les objets, indépendamment de nos réflexions, constituent entre ces objets. Ainsi il y aura *connexion* entre les abstraits, et *connexité* entre les concrets; et les qualités et les rapports qui font la *connexité*, seront les fondements de la *connexion*; sans quoi, notre entendement mettroit dans les choses ce qui n'y est pas. (*Encycl.*, III, 880.)

* Quelques gens prétendent, dit le Dictionnaire de Trévoux, qu'il y a quelque sorte de différence entre *connexité* et *connexion*. Ils veulent que *connexité* signifie une liaison et une dépendance naturelle qui se trouvent entre les choses, sans que nous y contribuions en rien de notre part, telle qu'elle est entre la physique et la médecine : au lieu que *connexion* ne signifie, selon eux, qu'une liaison qui est à faire, et à laquelle nous devons contribuer par notre art : comme si on disoit, par la *connexion* de ces deux propositions, vous verrez que l'une sert d'éclaircissement à l'autre.

Il n'y auroit donc pas une *connexion* naturelle et nécessaire, indépendante de toute opération de l'esprit, entre les idées de père et d'enfant, d'époux et d'épouse, de souverain et de

sujet, de débiteur et de créancier, et ainsi de tant d'autres idées corrélatives. Il n'y auroit donc entre elles qu'une *connexité* comme entre des idées dont les rapports ne sont ni connus ni sentis.

Pour moi, je pense, 1° que *connexion* et *connexité* s'appliquent également à toute espèce d'objets entre lesquels il y a des rapports particuliers, de quelque nature que soient ces objets et ces rapports; 2° que la *connexion* ne consiste pas dans ces simples rapports, et que la *connexité* peut exister sans elle; 3°. que la *connexion*, qui souvent dépend de nos opérations, en est aussi quelquefois indépendante, et qu'elle vient alors d'une sorte d'intimité naturelle entre les choses, ou de leur état naturel. La *connexité* est la qualité ou la propriété naturelle, en vertu de laquelle la *connexion* a lieu ou peut avoir lieu.

Tout le monde s'accorde sur la signification de *connexité;* et c'est une qualité, une propriété, une disposition des choses à se lier ensemble. La division est sur le sens de *connexion*, qui, comme nous l'avons dit, exprime l'action de lier des choses faites par leurs qualités et leurs propriétés pour être liées ensemble, ou par conséquent la liaison, la jonction, l'union produite par l'application d'une chose à l'autre, ou par celle d'un moyen qui les assemble selon leurs rapports, de quelque cause qu'elle provienne; car il n'y en a aucune de déterminée, ni par la valeur propre du mot, ni par les inductions qu'on en peut tirer

La *connexité* présente des liens pour enchaîner les choses les unes aux autres, et la *connexion* les noue.

Deux idées ont de la *connexité;* leur *connexion* forme un jugement. Par le raisonnement, vous établissez la *connexion* entre des propositions qui n'avoient qu'une *connexité*. Un principe a de la *connexité* avec un autre; l'antécédent a une *connexion* avec le conséquent, ou le corollaire avec la proposition démontrée. Entre deux vérités qui se rapportent par leur *connexité* l'une à l'autre, la vérité intermédiaire fera la *connexion*. La *connexité* d'un certain nombre de vérités demande que leur *connexion* forme la chaîne qu'on appelle la science.

Il y a de la *connexité* entre la géométrie et la physique,

leur *connexion* est dans les mathématiques mixtes. La *connexité* de l'astronomie avec la navigation est démontrée par la *connexion* établie, par exemple, entre la connoissance des satellites de jupiter et la détermination des longitudes. La *connexion* de la physique et de la théologie est sensible; leur *connexité* est développée par les savants. (R.)

244. CONSEILLER D'HONNEUR, CONSEILLER HONORAIRE.

Le *conseiller d'honneur* est un conseiller en titre, à la place duquel est attachée cette qualification : le *conseiller honoraire* est un conseiller qui, après avoir rempli quelque temps cette charge, a obtenu des lettres de vétérance, et qui conserve les principaux honneurs de la charge, sans être tenu d'en remplir les fonctions.

Un *conseiller d'honneur* est en exercice; un *conseiller honoraire* n'y est plus. (B.)

245. CONSENTEMENT, PERMISSION, AGRÉMENT.

Termes relatifs à la conduite que nous avons à tenir dans la plupart des actions de la vie où nous ne sommes pas entièrement libres, et où l'événement dépend en partie de nous, en partie de la volonté des autres. (*Encyclop.* IV, 32.)

Le *consentement* se demande aux personnes intéressées dans l'affaire. La *permission* se donne par les supérieurs qui ont droit de régler la conduite, ou de disposer des occupations. Il faut avoir l'*agrément* de ceux qui ont quelque autorité ou quelque inspection sur la chose dont il s'agit.

Nul contrat sans le *consentement* des parties. Les moines ne peuvent sortir de leur couvent sans *permission*. On n'acquiert point charge à la cour sans l'*agrément* du roi.

On se fait quelquefois prier de donner son *consentement* à une chose qu'on désire beaucoup. Tel supérieur refuse des *permissions*, qui prend pour lui des licences peu décentes. L'*agrément* du prince devient difficile à obtenir vis-à-vis d'un concurrent protégé. (G.)

246. CONSENTIR, ACQUIESCER, ADHÉRER, TOMBER D'ACCORD.

Nous *consentons* à ce que les autres veulent, en l'agréant et en le permettant. Nous *acquiesçons* à ce qu'on nous propose, en l'acceptant et en nous y conformant. Nous *adhérons* à ce qui est fait et conclu par d'autres, en l'autorisant et en nous y joignant. Nous *tombons d'accord* de ce qu'on nous dit, en l'avouant et en l'approuvant.

On s'oppose aux choses auxquelles on ne veut pas *consentir*. On rebute celles auxquelles on ne veut pas *acquiescer*. On ne prend point de part à celles auxquelles on ne veut pas *adhérer*. On conteste celles dont on ne veut pas *tomber d'accord*.

Il semble que le mot de *consentir* suppose un peu de supériorité, que celui d'*acquiescer* emporte un peu de soumission; qu'il entre dans l'idée d'*adhérer* un peu de complaisance; et que *tomber d'accord* marque un peu d'aversion pour la dispute.

Les parents *consentent* à l'établissement de leurs enfants. Les parties *acquiescent* au jugement d'un arbitre. Les amants *adhèrent* aux caprices de leurs maitresses. Les bonnes gens *tombent d'accord* de tout. (G.)

247. CONSIDÉRATION, RÉPUTATION.

Il ne faut point confondre la *considération* avec la *réputation*; celle-ci est, en général, le fruit des talents ou du savoir-faire; celle-là est attachée à la place, au crédit, aux richesses, ou, en général, au besoin qu'on a de ceux à qui on l'accorde. L'absence ou l'éloignement, loin d'affoiblir la *réputation*, lui est souvent utile; la *considération*, au contraire, est toute extérieure, et semble attachée à la présence.

Un ministre incapable de sa place a plus de *considération* et moins de *réputation* qu'un homme de lettres ou qu'un artiste célèbre. Un homme riche et sot a plus de *considération* et moins de *réputation* qu'un homme de mérite pauvre.

Corneille avoit de la *réputation*, comme auteur de Cinna; et Chapelain, de la *considération*, comme distributeur des grâces de Colbert. Newton avoit de la *réputation*, comme in-

venteur dans les sciences; et de la *considération*, comme directeur de la Monnoie. (*Encycl.* IV, 43.)

Voici, selon madame de Lambert, la différence d'idées que donnent ces deux mots.

La *considération* vient de l'effet que nos qualités personnelles font sur les autres : si ce sont des qualités grandes et élevées, elles excitent l'admiration, si ce sont des qualités aimables et liautes, elles font naître le sentiment de l'amitie.

L'on jouit mieux de la *considération* que de la *réputation*; l'une est plus près de nous, et l'autre s'en éloigne; quoique plus grande, celle-ci se fait moins sentir, et se convertit rarement en une possession réelle.

Nous obtenons la *considération* de ceux qui nous approchent; et la *réputation* de ceux qui ne nous connoissent pas. Le mérite nous assure l'estime des honnêtes gens; et notre étoile, celle du public.

La *considération* est le revenu du mérite de toute la vie, et la *réputation* est souvent donnée à une action faite au hasard; elle est plus dépendante de la fortune. Savoir profiter de l'occasion qu'elle nous présente, une action brillante, une victoire, tout cela est à la merci de la renommée : elle se charge des actions éclatantes; mais en les étendant et les célébrant, elle les éloigne de nous.

La *considération*, qui tient aux qualités personnelles, est moins étendue; mais, comme elle porte sur tout ce qui nous entoure, la jouissance en est plus sensible et plus répétée : elle tient plus aux mœurs que la *réputation*, qui quelquefois n'est due qu'à des vices d'usage bien placés et bien préparés, ou d'autres fois même à des crimes heureux et illustres.

La *considération* rend moins, parce qu'elle tient à des qualités moins brillantes; mais aussi la *réputation* s'use, et a besoin d'être renouvelée. (*Encycl.*, XIV, 161.)

248. CONSIDÉRATIONS, OBSERVATIONS, RÉFLEXIONS, PENSÉES.

Le terme de *considérations* est d'une signification plus étendue; il exprime cette action de l'esprit qui envisage un objet sous les différentes faces dont il est composé. Celui d'*observations* sert à exprimer les remarques que l'on fait dans la société

ou sur les ouvrages. Le terme de *réflexions* désigne plus particulièrement ce qui regarde les mœurs et la conduite de la vie. Celui de *pensées* est une expression plus vague, qui marque indistinctement les jugements de l'esprit.

Les *Considérations* de Montesquieu sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains, annoncent un génie profond et pénétrant. Les *Observations* de l'Académie française sur le Cid font voir beaucoup de sagacité. Les *Réflexions* de Tacite et de quelques autres historiens politiques sont souvent plus ingénieuses que solides. Les *pensées* de La Rochefoucauld sont plus agréables que celles de Pascal; et quoiqu'à une première lecture elles paroissent superficielles, on en trouve d'aussi profondes, lorsqu'on les a bien méditées.

Il y a, dans les *Considérations sur les ouvrages d'esprit*, des *observations* fréquentes et quelques *réflexions*: l'auteur souhaite que les *pensées* qu'on y trouve soient aussi justes qu'elles le lui ont paru. (*Avertissement des Considerations sur les ouvrages d'esprit.*)

Les *considérations* supposent de la profondeur, de la pénétration, de l'étendue dans l'esprit, et de la tenue dans ses opérations. Les *observations* exigent de la sagacité pour démêler ce qui est le moins sensible, et du goût pour choisir ce qui est digne d'attention, et pour rejeter ce qui n'en mérite point. Les *réflexions*, pour être solides, doivent porter sur des principes sûrs; elles demandent de la finesse, mais surtout de la justesse dans les applications. Les *pensées* étant destinées à devenir la matière des *considérations*, à faire valoir les *observations*, à nourrir les *réflexions*, supposent dans l'esprit les qualités nécessaires au succès des unes et des autres, selon l'occurrence.

Les *considérations* de M. Duclos sur les mœurs de ce siècle, obtiendront les suffrages de la postérité comme elles ont mérité ceux de notre âge par l'importance des *observations* qui leur servent de base; par le goût de probité qui en caractérise les *réflexions*, et qui en fait presque autant de principes précieux dans la morale; et par une foule de *pensées* neuves, solides, agréables, et qui supposent dans l'auteur une étendue de lumières peu commune. (B.)

249. CONSOMMER, CONSUMER.

Plusieurs de nos écrivains ont confondu ces deux termes, quoiqu'ils aient des significations très-différentes. « Ce qui a donné lieu à cette erreur, si je ne me trompe, dit M. de Vaugelas, est que l'un et l'autre emporte avec soi le sens et la signification d'ACHEVER : ainsi ils ont cru que ce n'étoit qu'une même chose. Il y a pourtant une étrange différence entre ces deux sortes d'ACHEVER; car *consumer* achève en détruisant et anéantissant le sujet; et *consommer* achève en le mettant dans sa dernière perfection et son accomplissement entier. »[1]

Un homme *consommé* dans les sciences n'a certainement pas *consumé* tout son temps dans l'inaction ou dans les frivolités.

Quand on commence par *consumer* son patrimoine dans la débauche, on ne doit pas espérer de *consommer* jamais un établissement honorable.

Il est nécessaire, pour *consommer* le sacrifice de la messe, que le prêtre *consume* les espèces consacrées. (B.)

250. CONSTANCE, FIDÉLITÉ.

La *constance* ne suppose point d'engagement; la *fidélité* en suppose un. On dit *constant* dans ses goûts, *fidèle* à sa parole.

Par la même raison, on dit plus communément *fidèle* en amour et *constant* en amitié, parce que l'amour semble un engagement plus vif que l'amitié pure et simple. On dit aussi ;

[1] Thomas Corneille, dans sa note sur cette remarque, dit que *consommation* est d'usage dans les différentes définitions de *consommer* et de *consumer*; et la même chose est répétée dans l'Encyclopédie, IV, 109. Cela n'est vrai, comme l'observe le Dictionnaire de l'Académie (1762), que pour désigner le grand usage qui se fait de certaines choses, comme de bois, de blés, de vins, de sels, de fourrages : hors de là, le verbe *consumer* produit *consomption*, pour signifier *destruction*. Ainsi, l'on dit la *consommation* du sacrifice, pour l'entier accomplissement; et la *consomption* de l'hostie, pour la déglutition. (B.)

un amant heureux et *fidèle*, un amant malheureux et *constant*; le premier est engagé, l'autre ne l'est pas.

Il semble que la *fidélité* tienne plus aux procédés, la *constance*, aux sentiments. Un amant peut être *constant* sans être *fidèle*, si, en aimant toujours sa maîtresse, il brigue les faveurs d'une autre femme; il peut être *fidèle* sans être *constant*, s'il cesse d'aimer sa maîtresse, sans néanmoins en prendre une autre.

La *fidélité* suppose une espèce de dépendance : un sujet *fidèle*, un domestique *fidèle*, un chien *fidèle*. La *constance* suppose une sorte d'opiniâtreté et du courage. *Constant* dans le travail, dans les malheurs. La *fidélité* des martyrs à la religion a produit leur *constance* dans les tourments.

Fidèle, *fidus*, qui garde sa foi. *Constant*, *cum stans*, qui tient à ses premières volontés. (D'Al.)

251. CONSTANT, FERME, INÉBRANLABLE, INFLEXIBLE.

Ces mots désignent, en général, la qualité d'une âme que les circonstances ne font point changer de disposition. Les trois derniers ajoutent au premier une idée de courage, avec ces nuances différentes, que *ferme* désigne un courage qui ne s'abat point; *inébranlable*, un courage qui résiste aux obstacles; et *inflexible*, un courage qui ne s'amollit point.

Un homme de bien est *constant* dans l'amitié, *ferme* dans les malheurs; et, lorsqu'il s'agit de la justice, *inébranlable* aux menaces et *inflexible* aux prières. (*Encycl.* IV, 58.)

252. CONTE, FABLE, ROMAN.

Un *conte* est une aventure feinte et narrée par un auteur connu. Une *fable* est une aventure fausse, divulguée dans le public, et dont on ignore l'origine. Un *roman* est un composé et une suite de plusieurs aventures supposées.

Le mot de *conte* est plus propre lorsqu'il n est question que d'une aventure de la vie privée; on dit : le *conte* de la Matrone d'Ephèse. Le mot de *fable* convient mieux lorsqu'il s'agit d'un événement qui regarde la vie publique; on dit : la *fable* de la Papesse Jeanne. Le mot de *roman* est à sa place lorsque la description d'une vie illustre ou extraordinaire fait le sujet de la fiction; on dit : le *roman* de Cléopâtre.

Les *contes* doivent être bien narrés; les *fables*, bien inventées; et les *romans*, bien suivis.

Les bons *contes* divertissent les honnêtes gens; ils se plaisent à les entendre. Les *fables* amusent le peuple; il en fait des articles de foi. Les *romans* gâtent le goût des jeunes personnes; elles en préfèrent le merveilleux outré au naturel simple de la vérité. (G.)

253. CONTENTEMENT, SATISFACTION.

Ces deux termes désignent, en général, la tranquillité de l'âme par rapport à l'objet de ses désirs. (B.)

Le *contentement* est plus dans le cœur; la *satisfaction* est plus dans les passions. Le premier est un sentiment qui rend toujours l'âme tranquille. Le second est un succès qui jette quelquefois l'âme dans le trouble, quoiqu'elle n'ait plus d'inquiétude sur ce qu'elle désiroit.

Un homme inquiet, craintif, n'est jamais *content;* un homme possédé d'avarice ou d'ambition n'est jamais *satisfait.*

Il n'est guère possible à un homme éclairé d'être *satisfait* de son travail, quoiqu'il soit *content* du choix du sujet.

Callimaque, qui tailloit le marbre avec une délicatesse admirable, étoit *content* du cas singulier qu'on faisoit de ses ouvrages, tandis que lui-même n'en étoit jamais *satisfait.*

On est *content* lorsqu'on ne souhaite plus, quoiqu'on ne soit pas toujours *satisfait* lorsqu'on a obtenu ce qu'on souhaitoit.

Combien de fois arrive-t-il qu'on n'est pas *content* après s'être *satisfait!* Vérité qui peut être d'un grand usage en morale. (*Encycl.* IV, 111.)

En effet, il n'arrive presque jamais que l'on soit *content,* après avoir obtenu la *satisfaction* la plus entière d'une injure. On désire d'acquérir un bien, enfin il arrive; on est *satisfait,* mais on n'est pas *content :* il auroit été plus heureux d'être *content* que *satisfait;* car, comme dit le proverbe, *contentement passe richesse.* (B.)

254. CONTIGU, PROCHE.

Ces mots désignent, en général, le voisinage; mais le premier s'applique principalement au voisinage d'objets considérables, et désigne de plus un voisinage immédiat.

Ces deux terres sont *contiguës;* ces deux arbres sont *proches* l'un de l'autre. (d'Al.)

255. CONTINUATION, CONTINUITÉ.

Continuation est pour la durée; *continuité* est pour l'étendue.

On dit : la *continuation* d'un travail et d'une action; la *continuité* d'un espace et d'une grandeur; la *continuation* d'une même conduite, et la *continuité* d'un même édifice. (G.)

256. CONTINUATION, SUITE.

Termes qui désignent la liaison et le rapport d'une chose avec ce qui la précède.

On donne la *continuation* de l'ouvrage d'un autre, et la *suite* du sien. On dit : la *continuation* d'une vente, et la *suite* d'un procès. On *continue* ce qui n'est pas achevé; on donne une *suite* à ce qui l'est. (*Encycl.* IV, 115.)

257. CONTINUEL, CONTINU.

Il peut y avoir de l'interruption dans ce qui est *continuel;* Mais ce qui est *continu* n'en souffre point. De sorte que le premier de ces mots marque proprement la longueur de la durée, quoique par intervalles et à diverses reprises; le second marque simplement l'unité de la durée, indépendamment de la longueur ou de la briéveté du temps que la chose dure. Voilà pourquoi l'on dit, un jeu *continuel,* des pluies *continuelles;* et une fièvre *continue,* une basse *continue.* (G.)

Ces deux termes désignent l'un et l'autre une tenue suivie; c'est le sens général qui les rend synonymes : voici en quoi ils diffèrent.

Ce qui est *continu* n'est pas divisé; ce qui est *continuel* n'est pas interrompu. Ainsi la chose est *continue* par la

tenue de sa constitution; elle est *continuelle* par la tenue de sa durée.

Le cliquet d'un moulin en mouvement fait un bruit *continuel*, parce qu'il est le même, sans interruption, tant que le moulin tourne; mais ce bruit n'est pas *continu*, parce qu'il est composé de retours périodiques séparés par des intervalles de silence; il est divisé. (B.)

258. CONTINUER, PERSÉVÉRER, PERSISTER.

Ces verbes indiquent tous trois un état de tenue dans la manière d'agir : le premier sans aucune autre addition ; et les deux autres, avec des idées accessoires qui les distinguent du premier et entre eux.

Continuer, c'est simplement faire comme on a fait jusque-là. *Persévérer*, c'est *continuer* sans vouloir changer. *Persister*, c'est *persévérer* avec constance ou opiniâtreté. Ainsi, *persister* dit plus que *persévérer*, et *persévérer*, plus que *continuer*.

On *continue* par habitude; on *persévère* par réflexion; on *persiste* par attachement.

L'homme le plus estimable n'est pas celui qui, après avoir contracté l'heureuse habitude de la vertu, *continue* de la pratiquer; tant qu'il n'est soutenu que par l'habitude, il peut encore être séduit par des raisonnements captieux, ébranlé par de mauvais exemples, détourné de la bonne voie par une passion violente : il y a beaucoup plus à compter sur celui qui, connoissant les fondements et les avantages de la vertu, l'horreur et les dangers du vice, *persévère* en connoissance de cause à faire le bien et à fuir le mal : mais le comble du mérite, c'est d'y *persister*, nonobstant la fougue des passions, et malgré les persécutions des méchants. (B.)

259. CONTINUER, POURSUIVRE.

C'est ajouter à ce qui est commencé, dans l'intention d'arriver à la fin, et de faire un tout complet : le premier de ces deux mots ne dit rien de plus; mais le second suppose que les additions faites au commencement sont dans les mêmes vues, ont les mêmes qualités, et se font de la même main.

Ainsi l'on peut *continuer* l'ouvrage d'autrui, parce qu'il ne faut qu'y ajouter ce qu'il paroît y manquer; mais il n'y a que celui qui l'a commencé qui puisse le *poursuivre*, parce qu'un autre ne peut avoir ni toutes ses vues, ni les mêmes vues; que chacun a son faire distingué de tout autre, et qu'il y a interruption dès que l'ouvrage passe dans des mains différentes.

Continuer marque simplement la suite du premier travail; *poursuivre* marque, avec la suite, une volonté déterminée et suivie d'arriver à la fin.

Quand un discours est commencé, s'il vient à être interrompu, et que celui qui le prononce ait pris part à l'interruption, ou que sans cela elle ait été longue, il le reprend pour *continuer* : s'il ne donne, ou s'il affecte de ne donner aucune attention à l'interruption, il *poursuit*, parce qu'alors l'interruption est nulle par rapport à celui qui parle, et qu'il tend à la fin, nonobstant l'interruption.

On *continue* son voyage après avoir séjourné dans une ville, dans une cour étrangère : on le *poursuit* nonobstant les dangers de la route, les difficultés des chemins, et les incommodités de la saison.

Quand on a commencé, il faut *continuer*, autrement on court les risques de passer, ou pour étourdi, ou pour inconstant. Quand on a bien commencé, il faut *poursuivre* pour ne pas se priver du succès qui est dû au début. (B).

260. CONTRAINDRE, FORCER, VIOLENTER.

Le dernier de ces mots enchérit sur le second, comme celui-ci sur le premier; et le tout aux dépens de la liberté, qui est également ravie par l'action qu'ils signifient. Mais celui de *contraindre* semble mieux convenir pour marquer une atteinte donnée à la liberté dans le temps de la délibération, par des oppositions gênantes, qui font qu'on se détermine contre sa propre inclination, qu'on suivroit, si les moyens n'en étoient pas ôtés. Le mot *forcer* paroît proprement exprimer une attaque portée à la liberté, dans le temps de la détermination, par une autorité puissante, qui fait qu'on agit formellement contre sa volonté, dont on a grand regret

de n'être pas le maître. Le mot *violenter* donne l'idée d'un combat livré à la liberté, dans le temps de l'exécution même, par les efforts contraires d'une action vigoureuse, à laquelle on essaie en vain de résister.

Il faut quelquefois user de *contrainte* à l'égard des enfants; de *force*, à l'égard du peuple; et de *violence*, à l'égard des libertins.

Le sexe le plus foible et le plus docile est celui qui aime le moins à être *contraint*. Il y a des occasions où l'on n'est pas fâché d'avoir été *forcé* à faire ce qu'on ne vouloit pas. L'ancienne politesse de la table alloit jusqu'à *violenter* les convives pour les faire boire et manger. (G.)

261. CONTRAINDRE, OBLIGER, FORCER.

Ces mots désignent en général une chose que l'on fait contre son gré. On dit le respect me *force* à me taire, la reconnoissance m'y *oblige*, l'autorité m'y *contraint*. Le mérite *oblige* les indifférents à l'estimer, il y *force* un rival juste, il y *contraint* l'envie. On dit, une fête d'*obligation*, un consentement *forcé*, une attitude *contrainte*. On se *contraint* soi-même, on *force* un poste et on *oblige* l'ennemi d'en décamper. (d'Al.)

262. CONTRAVENTION, DÉSOBÉISSANCE.

Ces mots désignent en général l'action de s'écarter d'une chose qui est commandée. La *contravention* est aux choses, la *désobéissance* aux personnes. La *contravention* à un règlement est une *désobéissance* au souverain. (*Encycl.* IV, 127.)

263. CONTRE, MALGRÉ.

On agit *contre* la volonté ou *contre* la règle, et *malgré* les oppositions.

L'homme de bien ne fait rien *contre* sa conscience. Le scélérat commet le crime *malgré* la punition qui y est attachée.

Les valets parlent souvent *contre* les intentions de leurs maîtres, et *malgré* leurs défenses.

La témérité fait entreprendre *contre* les apparences du

succès; et la fermeté fait poursuivre l'entreprise, *malgré* les obstacles qu'on y rencontre.

Il est plus aisé de décider *contre* l'avis et le conseil d'un sage ami, que d'exécuter *malgré* la force et la résistance d'un puissant ennemi.

La vérité doit toujours être soutenue *contre* les raisonnements des faux savants, et *malgré* les persécutions des faux zélés. (G.)

264. CONTRE, MALGRÉ, NONOBSTANT.

Ces trois prépositions indiquent, entre le sujet et le complément du rapport, des oppositions différemment caractérisées.

Contre en marque une de contrariété formelle, soit à l'égard de l'opinion, soit à l'égard de la conduite. L'honnête homme ne parle point *contre* la vérité, ni le politique, *contre* les opinions communes. Quoiqu'une action ne soit pas *contre* la loi, elle n'en est pas moins péché, si elle est *contre* la conscience.

Malgré exprime une opposition de résistance soutenue, soit par voie de fait, soit par d'autres moyens, mais sans effet de la part de l'opposant énoncé par le complément de la préposition. *Malgré* ses soins et ses précautions, l'homme subit toujours sa destinée. L'âme du philosophe reste libre, *malgré* les assauts de la multitude; et la raison l'éclaire *malgré* les ténèbres que la prévention répand autour de lui.

Nonobstant ne fait entendre qu'une opposition légère de la part du complément, et à laquelle on n'a point d'égard. La force a fait et fera le droit des puissances, *nonobstant* les protestations des foibles. Le scélérat ne respecte point les temples, il y commet le crime, *nonobstant* la sainteté du lieu. (*Vrais princ. Disc. XI.*) (G.)

265. CONTREFACTION, CONTREFAÇON.

Ces mots sont assez indifféremment employés à désigner l'imitation d'un ouvrage, d'un livre, d'une marchandise dont la fabrication est réservée.

A la simple inspection des mots, on reconnoît que la *con-*

trefaction est rigoureusement l'*action* de contrefaire ; et la *contrefaçon* est l'effet de cette action ou la *façon* propre de la chose contrefaite. L'action est de l'ouvrier : la façon est dans l'ouvrage.

Ainsi vous direz plutôt *contrefaction* quand vous voudrez parler du mérite de l'ouvrier, de sa faute, de son délit ; et *contrefaçon* quand il s'agira de remarquer le mérite de l'ouvrage, sa fabrication, sa qualité.

Les auteurs et les libraires se plaignent plutôt de la *contrefaction* d'un livre, parce qu'ils regardent l'atteinte portée à leur propriété. Le public se plaint ordinairement de la *contrefaçon* d'une marchandise, parce qu'il n'a égard qu'à la *malfaçon*, la mauvaise qualité de la chose. Peut-être est-ce par cette raison qu'en général on dit plutôt la *contrefaction* d'un livre et la *contrefaçon* d'une marchandise. (B.)

266. CONTREVENIR, ENFREINDRE, TRANSGRESSER, VIOLER.

Contrevenir, *venir*, aller *contre*, faire une chose contraire à ce qui est prescrit, ordonné.

Enfreindre, latin *infringere*, composé de *frangere*, rompre, briser, rompre un *frein*, briser des liens.

Transgresser, latin *trans*, *gradi*, aller à travers, au-delà, passer outre, franchir les bornes, les limites.

Violer, latin *violare*, de *vis*, *vi*, force, violence, faire violence, faire outrage, commettre un grand excès.

Ainsi, à proprement parler, on *contrevient*, quand on va contre la voie tracée : on *enfreint*, quand on rompt ce qui lie ; on *transgresse*, quand on sort des justes limites : on *viole*, quand on perd tout égard pour les choses respectables.

Vous *contrevenez* à l'ordre, à l'ordonnance que vous n'observez pas. Vous *enfreignez* les lois, les engagements auxquels vous étiez soumis ou assujetti. Vous *transgressez* les lois, les préceptes, les commandements faits pour vous arrêter et vous contenir dans vos voies. Vous *violez* les lois, les droits, les choses que vous deviez le plus respecter et honorer.

La *contravention* regarde spécialement l'ordre positif, la discipline, la police, l'administration. C'est *contrevenir* à une

sentence, à un arrêt, à un canon, à un engagement, que de ne pas les exécuter, ou même de ne pas en remplir toutes les conditions.

L'*infraction* concerne proprement l'ordre public ou privé auquel notre foi est spécialement engagée, les traités entre les souverains, les conventions entre les particuliers, les engagements réciproques entre le prince et les sujets, les liens de la sujétion à l'égard de Dieu, les vœux, les promesses, la parole. Le prince qui donne du secours aux ennemis de son allié, *enfreint* le traité d'alliance. Un sujet *enfreint* les lois du royaume; un roi, les priviléges des sujets.

La *transgression* s'exerce dans l'ordre moral, et particulièrement dans l'ordre religieux, à l'égard des lois naturelles, des lois naturelles sociales, des lois ou des préceptes ecclésiastiques, des lois ou des commandements de Dieu. Toute la postérité d'Adam est punie de ce qu'il a *transgressé* le commandement de Dieu.

La *violation* attaque audacieusement, dans l'ordre essentiel de la nature, des mœurs, de la société, de la religion, ce qu'il y a de plus pur, de plus innocent, de plus sacré, de plus inviolable. La brutalité *viole* la pudeur. La barbarie *viole* les asiles et les tombeaux. La perfidie *viole* le secret de l'amitié. L'impudicité *viole* la sainteté conjugale. (R.)

267. CONTRITION, REPENTIR, REMORDS.

Contrition, lat. *contritio*, de *conterere*, dérivé de la racine commune aux langues celtiques, *ter*, *tra*, percer, déchirer, briser, broyer, pulvériser. *Contrition* signifie déchirement, brisement de cœur.

Repentir, de la racine *pen*, piquant, poignant. Le *repentir* est la peine, le chagrin d'avoir fait une chose.

Remords, du latin *morsus*, morsure redoublée, ressentiment déchirant.

La *contrition* est la douleur profonde et volontaire qu'un cœur sensible ressent d'avoir commis le péché ou le mal, considéré comme une offense faite à Dieu. Le *repentir* est le regret amer et réfléchi d'une âme timorée qui a commis une faute ou une action répréhensible, et qui voudroit la réparer. Le *re-*

mords est le reproche désolant et vengeur que la conscience vous fait d'avoir commis un crime ou une grave transgression des lois imprimées dans le cœur humain.

Ainsi la *contrition* regarde le *péché;* elle est dans le cœur, et les motifs les plus sublimes de la religion l'inspirent. Le *repentir* regarde *toute espèce de mal* ou d'action regardée comme mal; il est dans l'âme; la réflexion et l'expérience le suggèrent. Le *remords* regarde le *crime;* il est dans la *conscience;* il naît en nous, pour ainsi dire sans nous, du crime même.

C'est la *contrition* qui nous fait rentrer dans la bonne voie; le *remords* tourne nos regards vers elle. Le *remords* nous la montre, mais avec une espèce de désespoir.

La *contrition* est l'acte le plus touchant et le plus héroïque du cœur humain : il change, il détruit l'homme; aussi est-il l'effet d'une grande grâce. Le *repentir* est l'aveu forcé de nos torts, de notre foiblesse ou de notre ignorance; il faut qu'il paroisse, qu'il éclate, sinon il est sans mérite. Le *remords* est un des plus grands malheurs et la plus terrible épreuve de la vie : il n'est rien de plus salutaire ou de plus mortel : le reste de la vie en dépend.

Le *remords* fait naître le *repentir* dans l'âme du coupable; le *repentir*, la contrition dans le chrétien.

Le *repentir* a souvent des motifs humains; la *contrition* n'a que des motifs surnaturels : telle est la grandeur de la foi. On a quelquefois du *repentir* d'avoir bien fait, jamais de *remords* : telle est la nature du bien.

Voyez dans l'Évangile, les histoires du Publicain, de la Samaritaine, de la Madeleine, vous aurez une juste idée de la *contrition*.

A la description des furies décrite par Strabon, vous reconnoîtrez le *remords*.

Le *repentir* est représenté dans Lucien par une dame vêtue de deuil, qui pleure de honte et de douleur en portant ses regards vers la vérité.

268. CONVAINCRE, PERSUADER.

La *conviction* tient plus à l'esprit, la *persuasion* au cœur. Ainsi on dit que l'orateur doit non-seulement *convaincre*, c'est-à-dire prouver ce qu'il avance, mais encore *persuader*, c'est-à-dire toucher et émouvoir.

La *conviction* suppose des preuves; je ne pouvois croire telle chose; il m'en a donné tant de preuves qu'il m'en a *convaincu*. La *persuasion* n'en suppose pas toujours : la bonne opinion que j'ai de vous suffit pour me *persuader* que vous ne me trompez pas. On se *persuade* aisément ce qu'on désire; on est quelquefois très-fâché d'être *convaincu* de ce qu'on ne vouloit pas croire.

Persuader se prend toujours en bonne part; *convaincre* se prend quelquefois en mauvaise part; je suis *persuadé* de votre amitié et bien *convaincu* de sa haine.

On *persuade* à quelqu'un de faire une chose; on le *convainc* de l'avoir faite; mais, dans ce dernier cas, *convaincre* ne se prend jamais qu'en mauvaise part: cet assassin a été *convaincu* de son crime; les scélérats avec qui il vivoit lui avoient *persuadé* de le commettre. (d'Al.)

269. CONVENTION, CONSENTEMENT, ACCORD.

Le second de ces mots désigne la cause et le principe du premier, et le troisième désigne l'effet. Exemple. Ces deux particuliers, d'un commun *consentement*, ont fait ensemble une *convention*, au moyen de laquelle ils sont d'*accord*. (*Encycl.* IV, 161.)

La *convention* vient de l'intelligence entre les parties, et détruit l'idée d'*éloignement*. Le *consentement* suppose un droit et de la liberté, et fait disparoître l'opposition. L'*accord* produit la satisfaction réciproque, et fait cesser les contestations. (B.)

270. CONVERSATION, ENTRETIEN.

Ces deux mots désignent en général un discours mutuel entre deux ou plusieurs personnes; mais avec cette différence que *conversation* se dit en général de quelque discours mutuel que ce puisse être; au lieu qu'*entretien* se dit d'un discours

mutuel qui roule sur quelque objet déterminé. Ainsi on dit qu'un homme est de bonne *conversation*, pour dire qu'il parle bien des différents objets sur lesquels on lui donne lieu de parler; on ne dit point qu'il est d'un bon *entretien*.

Entretien se dit de supérieur à inférieur; on ne dit point d'un sujet, qu'il a eu une *conversation* avec le roi, on dit qu'il a eu un *entretien* : on se sert aussi du mot d'*entretien*, quand le discours roule sur une matière importante. On dit, par exemple, ces deux princes ont eu ensemble un *entretien* sur les moyens de faire la paix entre eux.

Entretien se dit pour l'ordinaire des discours mutuels imprimés, à moins que le sujet n'en soit pas sérieux; alors on se sert du mot de *conversation* : on dit les entretiens de Cicéron sur la nature des dieux, et la *conversation* du P. Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt.

Lorsque plusieurs personnes, surtout au nombre de plus de deux, sont rassemblées et parlent entre elles, on dit qu'elles sont en *conversation*, et non pas en *entretien*. (*Encycl.* IV, 165.)

371. CONVERSATION, ENTRETIEN, COLLOQUE, DIALOGUE.

Ces quatre mots désignent également un discours lié entre plusieurs personnes qui y ont chacune leur partie.

Le mot de *conversation* désigne des discours entre gens égaux ou à peu près égaux, sur toutes les matières que présente le hasard. Le mot d'*entretien* marque des discours sur des matières sérieuses, choisies exprès pour être discutées, et par conséquent entre des personnes dont quelqu'une a assez de lumières ou d'autorité pour décider. Le mot de *colloque* caractérise particulièrement les discours prémédités sur des matières de doctrine et de controverse, et conséquemment entre des personnes instruites et autorisées par les partis opposés. Le terme de *dialogue* est général et peut également s'appliquer aux trois espèces que l'on vient de définir; il indique spécialement la manière dont s'exécutent les différentes parties du discours lié.

La liberté et l'aisance doivent régner dans les *conversations*. Les *entretiens* doivent être intéressants, et ne perdre

jamais de vue la décence. Les *colloques* sont inutiles, si les parties ne s'entendent pas, et font plus de mal que de bien, si l'on ne procède pas de bonne foi : la fameux *colloque* de Poissy fut également répréhensible par ces deux points. Les *dialogues* ne peuvent plaire qu'autant que les différentes parties du discours sont assorties aux personnes, à leurs passions, à leurs intérêts, à leurs lumières et aux autres circonstances qui, en concourant à établir la scène, doivent en même temps y distinguer nettement chaque acteur.

Dans les sociétés de liaison et de plaisir, on tient des *conversations* plus ou moins agréables, selon que la compagnie est plus ou moins bien composée. Dans les assemblées académiques, on a des *entretiens* plus ou moins utiles, selon que la matière est plus ou moins intéressante, que les membres en sont plus ou moins instruits, et qu'ils parlent avec plus ou moins de netteté. Dans les temps de trouble et de division, il est bien dangereux de consentir à des *colloques*, parce que souvent ils ne servent que de prétextes aux brouillons, pour satisfaire leurs intérêts personnels aux dépens de la vérité qu'ils trahissent et de la tranquillité publique qu'ils sacrifient, et que c'est à coup sûr un moyen de plus pour ranimer la fermentation, par le rapprochement et le choc des opinions contraires. Le *dialogue* doit être aisé, enjoué et sans apprêt dans les *conversations*; sérieux, grave et suivi dans les *entretiens*; clair, raisonné, travaillé, éloquent même et pathétique dans les *colloques*. (B.)

272. CONVICTION, PERSUASION.

Ces deux mots expriment l'un et l'autre l'acquiescement de l'esprit à ce qui lui a été présenté comme vrai, avec l'idée accessoire d'une cause qui a déterminé cet acquiescement.

La *conviction* est un acquiescement fondé sur des preuves d'une évidence irrésistible et victorieuse. La *persuasion* est un acquiescement fondé sur des preuves moins évidentes, quoique vraisemblables, mais plus propres à déterminer en intéressant le cœur qu'en éclairant réellement l'esprit.

La *conviction* est l'effet de l'évidence, qui ne trompe jamais; ainsi ce dont on est *convaincu* ne peut être faux La

persuasion est l'effet des preuves morales, qui peuvent tromper; ainsi l'on peut être *persuadé* de bonne foi d'une erreur très-réelle : ce qui doit disposer tous les hommes, en ce qui les concerne, à ne pas trop abonder dans leur sens, et à ne dédaigner aucun éclaircissement, quelque fortement qu'ils soient *persuadés* de la vérité de leurs opinions; et en ce qui concerne les autres, à ne pas conclure des erreurs qu'ils ont adoptées, qu'ils soient de mauvaise foi, et que l'égarement de leur esprit ne vienne que de la perversité de leur cœur.

Dans la république romaine, où il y avoit peu de lois, et où les juges étoient souvent pris au hasard, il suffisoit presque toujours de les *persuader;* dans notre barreau il faut les *convaincre:* ce qui prouve, pour le dire en passant, que notre rhétorique ne doit pas être calquée sans restriction sur celle des anciens.

La *conviction* n'est pas susceptible de plus ou de moins, parce que c'est l'effet nécessaire de l'évidence, qui n'admet elle-même ni plus ni moins. La *persuasion*, au contraire, peut être plus ou moins forte, parce qu'elle dépend de causes plus ou moins multipliées, plus ou moins lumineuses, plus ou moins efficaces.

Un raisonnement exact et rigoureux opère la *conviction* sur les esprits droits. L'éloquence et l'art peuvent opérer la *persuasion* dans les âmes sensibles. « Les âmes sensibles, dit M. Duclos, ont un avantage pour la société; c'est d'être *persuadées* des vérités dont l'esprit n'est que *convaincu:* la *conviction* n'est souvent que passive; la *persuasion* est active, et il n'y a de ressort que ce qui fait agir. » (B.)

273. CONVIER, INVITER.

Convier, formé comme *convive*, du latin *vivere*, vivre, et de *cum*, ensemble, indique l'action de vivre, de manger ensemble, et exprime celle d'y engager. *Inviter*, latin *invitare*, formé de *in*, en, dans, et de *via*, voie, indique l'action d'aller dans la même voie, et exprime celle d'y appeler. On disoit plutôt autrefois *convoyer*.

Convier signifie donc littéralement engager à un repas; mais, par extension, on l'applique à d'autres objets. *Inviter* signifie

vaguement engager à une chose quelconque : mais, par une application très-usitée, il se dit spécialement, quelquefois même sans addition, à l'égard d'un repas.

Convier désigne le concours dont le mot *inviter* fait abstraction. Le concours peut être des personnes qui sont *conviées*, ou des personnes, des objets qui *invitent* tous ensemble à la fois.

Convier, exprime, dans sa vraie signification, l'action amicale, familière, intime de vivre et de manger ensemble. Il ajoute donc cette circonstance au sens du mot *inviter*. L'action de *convier* est une invitation affectueuse, amicale, pressante, engageante.

On *convie* à un banquet, à un festin, à des noces où il y a un nombre de *convives*. On *invitera* plutôt une personne à déjeuner, à dîner, à souper.

Les compagnies, les corps, sont *conviés* à une cérémonie, à une fête. Un savant, un physicien est *invité* à une recherche, à une expérience.

Le beau temps *invite* à la promenade, le beau temps et la bonne compagnie nous y *convient*.

Dans ces exemples, le nombre seul fait la différence des termes.

La fortune *invite* en montrant de loin des récompenses; la vertu *convie*, en plaçant la récompense dans l'action même. Les motifs de la vertu sont en eux-mêmes bien plus puissants et plus pressants que ceux de la fortune.

Invitez seulement, mais ne *conviez* point avec promesse de bien se divertir : le plaisir est une surprise.

Inviter à faire le bien, en le faisant soi-même, c'est y *convier*. L'exemple ajoute une grande force au discours.

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en *convie*.

Substituez à ce dernier mot celui d'*inviter*, comme vous refroidirez ce sentiment! comme vous gâterez ce beau vers!

Cependant le mot *convier*, autrefois si justement préféré, pour son énergie particulière, au mot vague d'*inviter*, lui a presque partout cédé la place, même quand il s'agit d'exprimer son idée propre et naturelle. Seroit-ce donc parce que c'est l'affection qui *convie*, et la politesse qui *invite?* (R.)

274. COPIE, MODÈLE.

Le sens dans lequel ces mots sont synonymes ne se présente pas d'abord à l'esprit ; le premier coup-d'œil qui nous montre une *copie* faite sur un ouvrage qui en est l'original et un *modèle* servant d'original, met entre eux une différence totale et un éloignement parfait. Mais une seconde réflexion nous fait voir que l'usage emploie en beaucoup d'occasions ces deux mots sous une idée commune, pour marquer également l'original d'après lequel on fait l'ouvrage, et l'ouvrage fait d'après l'original : *copie* se prenant, ainsi que *modèle*, pour le premier ouvrage sur lequel on conduit le second; et *modèle* se prenant, ainsi que *copie*, pour le second ouvrage conduit sur le premier; de façon qu'ils deviennent doublement synonymes ; c'est-à-dire, qu'ils le sont dans l'un et l'autre sens, dont l'institution ou la première idée sembloit avoir fait à chacun d'eux son partage, avec les différences suivantes.

Dans le premier sens, *copie* ne se dit qu'en fait d'impression, et du manuscrit de l'auteur sur lequel l'imprimeur travaille; *modèle* se dit en toute autre occasion, dans la morale comme dans les arts. L'épreuve n'est souvent fautive que parce que la *copie* l'est aussi. Tel imprimeur qui refuse une excellente *copie*, en achète une mauvaise bien cher. Il n'est point de parfait *modèle* de vertu. Je crois que les arts et les sciences gagneroient beaucoup, si les auteurs s'attachoient plus à suivre leur génie qu'à imiter les *modèles* qu'ils rencontrent.

Dans le second sens, *copie* se dit pour la peinture, *modèle* pour le relief. La *copie* doit être fidèle, et le *modèle* doit être juste. Il semble que le second de ces mots suppose la ressemblance avec plus de force que le premier. Les tableaux de Raphaël ont de l'agrément jusque dans les mauvaises *copies*. Les simples *modèles* de l'antique qui sont au Louvre n'y figurent pas moins bien que les originaux des pièces modernes. (G.)

275. COQUETTERIE, GALANTERIE.

Chacun de ces deux termes exprime un vice qui a pour base l'appétit machinal d'un sexe pour l'autre.

La *coquetterie* cherche à faire naître des désirs; la *galanterie*, à satisfaire les siens. (B.)

La *coquetterie* est toujours un honteux déréglement de l'esprit. La *galanterie* est d'ordinaire un vice de complexion.

Une femme *galante* veut qu'on l'aime et qu'on réponde à ses désirs : il suffit à une *coquette* d'être trouvée aimable et de passer pour belle. La première va successivement d'un engagement à un autre; la seconde, sans vouloir s'engager, cherchant sans cesse à vous séduire, a plusieurs amusements à la fois : ce qui domine dans l'une est la passion, le plaisir ou l'intérêt; et, dans l'autre, c'est la vanité, la légèreté, la fausseté.

Les femmes ne travaillent guère à cacher leur *coquetterie*; elles sont plus réservées pour leurs *galanteries*, parce qu'il semble au vulgaire que la *galanterie*, dans une femme, ajoute à la *coquetterie*; mais il est certain qu'un homme coquet a quelque chose de pis qu'un homme galant.

La *coquetterie* est un travail perpétuel de l'art de plaire, pour tromper ensuite; et la *galanterie* est un perpétuel mensonge de l'amour.

Fondée sur le tempérament, la *galanterie* s'occupe moins du cœur que des sens, au lieu que la *coquetterie*, ne connoissant point les sens, ne cherche que l'occupation d'une intrigue par un tissu de faussetés. Conséquemment, c'est un vice des plus méprisables dans une femme, et des plus indignes d'un homme. (*Encycl.*, XVII, 766.-*La Bruyère, Caract.*, ch. 3.)

276. CORRECTION, EXACTITUDE.

Ces deux termes, également relatifs à la manière de parler ou d'écrire, y désignent également quelque chose de soigné et de régulier.

La *correction* consiste dans l'observation scrupuleuse des règles de la grammaire et des usages de la langue. L'*exactitude* dépend de l'exposition fidèle de toutes les idées nécessaires au but que l'on se propose. (B.)

La *correction* tombe sur les mots et les phrases; l'*exactitude*, sur les faits et les choses.

L'auteur qui a écrit le plus *correctement*, traduit mot à mot de sa langue dans une autre, pourroit y être très-*incorrect*; ce qui est écrit *exactement* dans une langue, rendu fidèlement, est *exact* dans toutes les langues : la *correction* naît des règles, qui sont de convention, et variables d'une langue à l'autre, même d'un temps à l'autre dans la même langue ; l'*exactitude* naît de la vérité, qui est une et absolue. (*Encycl.* IV, 271.)

277. CORRIGER, REPRENDRE, RÉPRIMANDER.

Celui qui *corrige* montre, ou veut montrer la manière de rectifier le défaut. Celui qui *reprend* ne fait qu'indiquer ou relever la faute. Celui qui *réprimande* prétend punir ou mortifier le coupable.

Corriger regarde toutes sortes de fautes, soit en fait de mœurs, soit en fait d'esprit ou de langage. *Reprendre* ne se dit guère que pour les fautes d'esprit et de langage. *Réprimander* ne convient qu'à l'égard des mœurs et de la conduite.

Il faut savoir mieux faire pour *corriger*. On peut *reprendre* plus habile que soi. Il n'y a que les supérieurs qui soient en droit de *réprimander*.

Peu de gens savent *corriger*; beaucoup se mêlent de *reprendre* : quelques-uns s'avisent de *réprimander* sans autorité.

Il faut *corriger* avec intelligence, *reprendre* avec honnêteté, et *réprimander* avec bonté et sans aigreur. (B.)

278. COSMOGONIE, COSMOGRAPHIE, COSMOLOGIE.

La *cosmogonie* est la science de la formation de l'univers. La *cosmographie* est la science qui enseigne la construction, la figure, la disposition, et le rapport de toutes les parties qui composent l'univers. La *cosmologie* est proprement une physique générale et raisonnée, qui, sans entrer dans les détails trop circonstanciés des faits, examine du côté métaphysique les résultats de ces faits mêmes, fait voir l'analogie et l'union qu'ils ont entre eux, et tâche par-là de découvrir une partie des lois générales par lesquelles l'univers est gouverné [1].

[1] Ces trois mots ont pour racine commune le nom grec *κόσμος* monde : ajoutez-y *γίνομαι*, je nais, pour le premier, *γράφω* je décris,

La *cosmogonie* raisonne sur l'état variable du monde dans le temps de sa formation ; la *cosmographie* expose dans toutes ses parties et ses relations l'état actuel de l'univers tout formé ; et la *cosmologie* raisonne sur cet état actuel et permanent. La première est conjecturale ; la seconde, purement historique ; et la troisième, expérimentale.

De quelque manière qu'on imagine la formation du monde, on ne doit jamais s'écarter de deux grands principes : 1° celui de la création : car il est clair que la matière ne pouvant se donner l'existence à elle-même, il faut qu'elle l'ait reçue ; 2° celui d'une Intelligence suprême qui a présidé non-seulement à la création, mais encore à l'arrangement des parties de la matière en vertu duquel ce monde s'est formé. Ces deux principes une fois posés, on peut donner carrière aux conjectures philosophiques, avec cette attention pourtant de ne point s'écarter, dans le système de *cosmogonie* qu'on suivra, de celui que la Genèse nous indique que Dieu a suivi dans la formation des différentes parties du monde.

La *cosmographie*, dans sa définition générale, embrasse, comme on le voit, tout ce qui est l'objet de la physique. Cependant on a restreint ce mot dans l'usage à désigner la partie de la physique qui s'occupe du système général du monde. En ce sens, la *cosmographie* a deux parties : l'astronomie, qui fait connoitre la structure des cieux et la disposition des astres ; et la géographie, qui a pour objet la description de la terre.

La *cosmologie* est la science du monde ou de l'univers considéré en général, en tant qu'il est un être composé, et pourtant simple par l'union et l'harmonie de ses parties ; un tout qui est gouverné par une Intelligence suprême, et dont les ressorts sont combinés, mis en jeu, et modifiés par cette Intelligence. L'utilité principale que nous devons retirer de la *cosmologie*, c'est de nous élever, par les lois générales de la nature, à la connoissance de son auteur, dont la sagesse a établi ces lois, nous en a laissé voir ce qu'il nous étoit nécessaire d'en connoître pour notre utilité ou pour notre amuse-

pour le second ; et λογος, discours, raisonnement, pour le troisième ; voilà les trois étymologies complètes. (B.)

ment, et nous a caché le reste pour nous apprendre à douter. (*Encycl.* IV, 272, 293, 294.)

279. COULER, ROULER, GLISSER.

Ces trois mots expriment tous trois un mouvement de translation successif et continu; mais ils ont chacun leur différence distinctive qui les empêche d'être confondus et pris l'un pour l'autre. (B.)

Couler marque le mouvement de tous les fluides et même de tous les corps solides réduits en poudre impalpable. *Rouler*, c'est se mouvoir en tournant sur soi-même. *Glisser*, c'est se mouvoir en conservant la même surface appliquée au corps sur lequel on se meut. (*Encycl.* IV, 326.)

Ces mots s'emploient aussi métaphoriquement avec analogie à des différences toutes pareilles.

Couler se dit aussi du temps, pour marquer par comparaison combien ses parties se suivent de près, et disparoissent rapidement : d'une période, d'un vers, d'un discours entier; pour indiquer qu'il ne s'y trouve rien de rude, ni qui blesse l'oreille; que les parties en sont bien liées, et se succèdent naturellement, comme les eaux d'un ruisseau coulent d'une manière naturelle et agréable sur un fond uni, et d'une pente uniforme et douce.

Rouler se dit de toute action qui se répète souvent sur le même objet, de même qu'un corps *roulant* appuie souvent sur les mêmes points de sa circonférence. Ainsi on *roule* de grands desseins dans sa tête, lorsqu'on en réfléchit souvent les parties : un livre *roule* sur une matière, lorsqu'il envisage les parties sous plusieurs aspects.

Glisser sert à marquer ce qui se fait légèrement et sans insister, et ce qui se fait avec adresse, ou d'une manière imperceptible. Quand on instruit la multitude, il faut *glisser* sur les points qui seroient plus propres à faire naître des difficultés que des lumières : on ne sauroit apporter trop de soin pour empêcher qu'il ne se *glisse* parmi le peuple des opinions erronées ou séditieuses. L'image est sensible : un corps qui *glisse* sur un autre, y passe rapidement, légèrement, et presque imperceptiblement, si la pente est favorable. (B.)

280. COULEUR, COLORIS.

La *couleur* est ce qui distingue les traits, et forme l'image visible des objets par ses variétés. Le *coloris* est l'effet particulier qui résulte de la qualité et de la force de la *couleur* par rapport à l'éclat, indépendamment de la forme et du dessin. La première a ses différences objectives, divisées par espèces, et ensuite par nuances. Le second n'a que des différences qualificatives, divisées par degrés de beauté ou de laideur.

Le bleu, le blanc, le rouge sont différentes espèces de *couleurs*; le pâle, le clair, le foncé, sont des nuances : mais rien de tout cela n'est le *coloris*, parce qu'il est le tout ensemble, pris en général, dans son union, par une sensation abstraite et distinguée de la sensation propre et essentielle des *couleurs*.

Certains mouvements de cœur répandent un *coloris* charmant sur le visage des dames, et même de celles qui sont le moins bien partagées en *couleur*.

Les tableaux du Titien excellent par la beauté du *coloris*, et l'on dit qu'ils en sont redevables à l'art particulier que ce peintre avoit de préparer et d'employer les *couleurs*.

Les *couleurs* sont les impressions primitives que fait sur l'œil la lumière réfléchie par les diverses surfaces des corps : ce sont elles qui rendent sensibles à la vue les objets qui composent l'univers. Le *coloris* est l'effet qui résulte de l'ensemble et de l'assortiment des *couleurs* naturelles de chaque objet, relativement à sa position à l'égard de la lumière, des corps environnants et de l'œil du spectateur : c'est le *coloris* qui distingue la nature et la situation de chaque objet.

Colorer, c'est rendre un objet sensible par une *couleur* déterminée : *colorier*, c'est donner à chaque objet le *coloris* qui lui convient. On *colore* une liqueur; on *colorie* un tableau. (B.)

*281. TOUT A COUP, TOUT D'UN COUP.

Ces deux phrases adverbiales, employées indifféremment par plusieurs de nos écrivains, n'ont pourtant, si je puis parler ainsi, qu'une synonymie matérielle; et au fond il n'y

a pas une seule occasion où l'on puisse mettre l'une pour l'autre, je ne dis pas seulement sans pécher contre la justesse, mais même sans commettre un contre-sens.

Tout d'un coup veut dire tout en une fois; *tout à coup* signifie soudainement, en un instant, sur-le-champ.

Ce qui se fait *tout d'un coup,* ne se fait ni par degrés, ni à plusieurs fois; ce qui se fait *tout à coup,* n'est ni prévu, ni attendu.

Tout d'un coup tient plus de l'universalité, et *tout à coup* de la promptitude. Comme saint Paul étoit sur la route de Damas, où il se rendoit pour exécuter contre les disciples de Jésus-Christ les ordres de la Synagogue, Dieu le frappa *tout à coup* d'une lumière très-vive, qui, l'éblouissant et le renversant par terre, lui ouvrit les yeux de l'âme; et cet homme, qui auparavant ne respiroit que fureur et sang, se trouva *tout d'un coup* instruit, touché, éclairé, rempli de zèle et de charité. (B.)

282. COUPLE, PAIRE.

On désigne ainsi deux choses de même espèce, mais avec des différences qu'il faut remarquer.

Un *couple* au masculin, se dit de deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage, ou seulement envisagées comme pouvant former cette union : il se dit de même de deux animaux unis pour la propagation.

Une *couple,* au féminin, se dit de deux choses quelconques de même espèce, qui ne vont point ensemble nécessairement, et qui ne sont unies qu'accidentellement; on le dit même des personnes et des animaux, dès qu'on ne les envisage que par le nombre.

Une *paire* se dit de deux choses qui vont ensemble par une nécessité d'usage, comme les bas, les souliers, les jarretières, les gants, les manchettes, les bottes, les boucles d'oreilles, les pistolets; etc., ou d'une seule chose nécessairement composée de deux parties qui font le même service, comme des ciseaux, des lunettes, des pincettes, des culottes, etc.

Couple, dans les deux genres, est collectif; mais au masculin il est général, parce que les deux suffisent pour la destination marquée par le mot; au féminin il est partitif, parce

qu'il désigne un nombre tiré d'un plus grand. La syntaxe varie en conséquence, et l'on doit dire : « Un *couple* de pigeons est suffisant pour peupler une volière ; une *couple* de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de six personnes. »

Une *couple* et une *paire* peuvent se dire aussi des animaux ; mais la *couple* ne marque que le nombre ; et la *paire* y ajoute l'idée d'une association nécessaire pour une fin particulière. De là vient qu'un boucher peut dire qu'il achetera une *couple* de bœufs, parce qu'il en veut deux ; mais un laboureur doit dire qu'il en achetera une *paire*, parce qu'il veut les atteler à la même charrue. (B.)

283. DE COUR, DE LA COUR.

Ces deux expressions, qui servent à qualifier, par rapport à la cour, ne doivent pas être confondues, ni employées indistinctement.

De cour est un qualificatif qui se prend en mauvaise part, et qui désigne ce qu'il y a ordinairement de vicieux et de répréhensible dans les *cours*. *De la cour* ne qualifie qu'en indiquant une relation essentielle à ce qui environne le prince.

Un homme de *cour* est un homme souple et adroit, mais faux et artificieux, qui, pour en venir à ses fins, met en usage tout ce qui se pratique dans les *cours* des princes contre les règles de la probité et de la droiture. Un homme *de la cour* est simplement un homme attaché auprès du prince, ou par sa naissance, ou par son emploi, ou par l'état de sa fortune.

Une femme *de la cour* y est fixée par sa naissance ou par son état : une femme *de cour* est une femme d'intrigues, qui n'est pas d'ordinaire une fort honnête personne.

Un page *de la cour* est un jeune gentilhomme attaché en cette qualité au service du prince ou d'un grand : mais un page *de cour* est un effronté, qui ne respecte aucune bienséance.

On appelle proverbialement eau bénite *de cour* les vaines promesses, les caresses trompeuses, et les compliments captieux et importuns ; et amis *de cour*, des amis sur lesquels l'on ne peut guère compter. (B.)

184. COURAGE, BRAVOURE.

Le *courage* paroît plus propre au général et à tous ceux qui commandent ; la *bravoure* est plus nécessaire au soldat et à tout ce qui reçoit des ordres.

La *bravoure* est dans le sang ; le *courage* est dans l'âme : la première est une espèce d'instinct, le second est une vertu ; l'une est un mouvement presque machinal, l'autre est un sentiment noble et sublime.

On est *brave* à telle heure et suivant les circonstances ; on a du *courage* à tous les instants et dans toutes les occasions.

La *bravoure* est d'autant plus impétueuse, qu'elle est moins réfléchie ; le *courage* est d'autant plus intrépide, qu'il est mieux raisonné.

L'impulsion de l'exemple, l'aveuglement sur le danger, la fureur du combat, inspirent la *bravoure* ; l'amour de son devoir, le désir de la gloire, le zèle pour la patrie et pour son roi, animent le *courage*.

Le *courage* tient plus de la raison ; la *bravoure* est plus du tempérament.

La *bravoure* est essentielle dans le moment d'une action ; mais le *courage* doit être durable dans tout le cours d'une campagne.

La *bravoure* est comme involontaire, et ne dépend point de nous ; au lieu que le *courage* peut être bien persuadé, et s'acquérir par l'éducation.

Cicéron se précautionnant contre la haine de Catilina, manquoit sans doute de *bravoure* ; mais certainement il avoit de l'élévation et de la force d'âme, ce qui n'est autre chose que du *courage*, lorsque, dévoilant sous les yeux du sénat la conjuration de ce traître, il désignoit tous les complices. (*M. le Comte de Turpin de Crissé, Disc. prél. de l'Essai sur l'Art de la Guerre.*)

285. COURAGE, BRAVOURE, VALEUR.

Chacun de ces trois termes annonce cette grandeur et cette force d'âme que les événements ne troublent point, et qui fait face avec fermeté à tous les accidents. (B.)

Le mot *vaillance* paroît d'abord devoir être compris dans

ce parallèle; mais, dans le fait, c'est un mot qui a vieilli, et que *valeur* a remplacé : son harmonie et son nombre le font cependant employer dans la poésie.

Le *courage* est dans tous les événements de la vie; la *bravoure* n'est qu'à la guerre; la *valeur*, partout où il y a un péril à affronter et de la gloire à acquérir.

Après avoir monté vingt fois le premier à l'assaut, le *brave* peut trembler dans une forêt battue de l'orage, fuir à la vue d'un phosphore enflammé, ou craindre les esprits. Le *courage* ne croit point à ces rêves de la superstition et de l'ignorance; la *valeur* peut croire aux revenants, mais alors elle se bat contre le fantôme.

La *bravoure* se contente de vaincre l'obstacle qui lui est offert, le *courage* raisonne les moyens de le détruire; la *valeur* le cherche, et son élan le brise, s'il est possible.

La *bravoure* veut être guidée; le *courage* sait commander et même obéir; la *valeur* sait combattre.

Le *brave* blessé s'enorgueillit de l'être; le *courageux* rassemble les forces que lui laisse encore sa blessure pour servir sa patrie; le *valeureux* songe moins à la vie qu'il va perdre qu'à la gloire qui lui échappe.

La *bravoure* victorieuse fait retentir l'arène de ses cris guerriers; le *courage* triomphant oublie son succès pour profiter de ses avantages; la *valeur* couronnée soupire après un nouveau combat.

Une défaite peut ébranler la *bravoure;* le *courage* sait vaincre, et être vaincu sans être défait; un échec désole la *valeur* sans la décourager.

L'exemple influe sur la *bravoure;* plus d'un soldat n'est devenu *brave* qu'en prenant le nom de grenadier. L'exemple ne rend point *valeureux* quand on ne l'est pas; mais les témoins doublent la *valeur :* le *courage* n'a besoin ni de témoins ni d'exemples.

L'amour de la patrie et la santé rendent *brave;* les réflexions, les connoissances, la philosophie, le malheur, et plus encore la voix d'une conscience pure, rendent *courageux;* la vanité noble et l'espoir de la gloire produisent la *valeur.*

Les trois cents Lacédémoniens des Thermopyles, celui

même qui échappa, furent *braves :* Socrate buvant la ciguë, Régulus retournant à Carthage, Titus s'arrachant des bras de Bérénice en pleurs, ou pardonnant à Sextus, furent *courageux :* Hercule terrassant les monstres, Persée délivrant Andromède, Achille courant aux remparts de Troie, sûr d'y périr, étonnèrent les siècles passés par leur *valeur.*

De nos jours, que l'on parcoure les fastes trop mal conservés et cent fois trop peu publiés de nos régiments, l'on trouvera de dignes rivaux des *braves* de Lacédémone. Turenne et Catinat furent *courageux :* Condé fut *valeureux.*

Enfin l'on peut conclure que la *bravoure* est le devoir du soldat; le *courage*, la vertu du sage et du héros; la *valeur*, celle du vrai chevalier. (*Encycl.* XVI, 820.)

286. COURRE, COURIR.

Courre est un verbe actif; c'est poursuivre quelque chose pour l'attraper. *Courir* est un verbe neutre; c'est aller fort vite pour avancer chemin.

On dit *courre* le cerf, *courir* à toute bride; et il me semble que ce ne seroit pas mal de dire, que pour *courre* les bénéfices et les emplois, il faut *courir* aux ruelles et aux audiences. (G.)

287. COURSIER, CHEVAL, ROSSE.

Ce sont trois mots qui servent à réveiller l'idée de cet animal domestique qui est si utile à l'homme : en voici les différences.

Le mot de *cheval* est le nom simple de l'espèce, sans aucune autre idée accessoire : le mot de *coursier* renferme l'idée d'un *cheval* courageux et brillant; et celui de *rosse* ne présente que l'idée d'un *cheval* vieux et usé, ou d'une nature chétive.

Coursier et *rosse* peuvent se passer tous deux d'épithètes; mais *cheval* en a absolument besoin, pour distinguer un *cheval* d'un autre. (*Consid. sur les ouvr. d'esprit*, p. 62.)

La poésie, se proposant de peindre la belle nature, est en droit et en possession de préférer le terme de *coursier* pour parler d'un *cheval* de monture ou des *chevaux* d'un char. Le mot de *cheval* au pluriel, ainsi que dans la prose, y

désigne ordinairement les cavaliers; mais le mot de *rosse* n'est de mise que dans le style familier ou dans le burlesque, à cause de l'idée d'abjection qui est inséparable de celle d'inutilité. (B.)

288. COUTUME, HABITUDE.

La *coutume* regarde l'objet; elle le rend familier. L'*habitude* a rapport à l'action même; elle la rend facile. L'une se forme par l'uniformité, et l'autre s'acquiert par la répétition.

Un ouvrage auquel on est *accoutumé* coûte moins de peine. Ce qui est tourné en *habitude* se fait presque naturellement, et quelquefois même involontairement.

On s'*accoutume* aux visages les plus baroques par l'*habitude* de les voir; l'œil cesse à la fin d'en être choqué. Il n'en est pas de même des caractères aigres ou brusques; le temps use la patience. (G.)

289. CRAINDRE, APPRÉHENDER, REDOUTER, AVOIR PEUR.

On *craint* par un mouvement d'aversion pour le mal, dans l'idée qu'il peut arriver. On *appréhende* par un mouvement de désir pour le bien, dans l'idée qu'il peut manquer. On *redoute* par un sentiment d'estime pour l'adversaire, dans l'idée qu'il est supérieur. On *a peur* par un foible d'esprit pour le soin de sa conservation, dans l'idée qu'il y a du danger.

Le defaut de courage fait *craindre*. L'incertitude du succès fait *appréhender*. La défiance des forces fait *redouter*. Les peintures de l'imagination font *avoir peur*.

Le commun des hommes *craint* la mort au-dessus de tout; les épicuriens *craignent* davantage la douleur, mais les gens d'honneur pensent que l'infamie est ce qu'il y a de plus à *craindre*. Plus on souhaite ardemment une chose, plus on *appréhende* de ne la pas obtenir. Quelque mérite qu'un auteur se flatte d'avoir, il doit toujours *redouter* le jugement du public. Les femmes *ont peur* de tout, et il est peu d'hommes qui, à cet égard, ne tiennent de la femme par quelque endroit : ceux qui n'*ont peur* de rien sont les seuls qui font honneur à leur sexe. (B.)

290. CRAINTE, APPRÉHENSION, PEUR.

Ces expressions rappellent les divers états de l'âme qui se livre aux impressions du danger.

La *crainte* est cette affection inquiète excitée dans l'âme par l'image d'un mal. Ce mot est pris en bonne ou mauvaise part; car s'il y a des *craintes* foibles et puériles, il y en a qui sont justes, et celui qui ne craindroit rien ne seroit pas raisonnable.

La *crainte* est en général une émotion fâcheuse qui va jusqu'à troubler l'imagination. C'est l'apparence du mal qui la produit : elle est plus ou moins grande, selon que nous paroissons plus ou moins menacés; c'est un calcul de probabilité.

L'homme *craintif* est celui qui exagère et perd de sa force, en raison de celle qu'il suppose à celui qui le menace; c'est le lâche qui ne connoît que la *peur* et l'effroi : mais si la *crainte* ne fait que réveiller la prudence, elle ne produit que la valeur; le plus brave en a ressenti les atteintes, et ne s'est pas estimé vaincu pour cela.

Appréhension, du latin *apprehendere*, est l'acte de happer, de prendre : c'est la première idée que l'esprit se forme d'une chose, sans en porter encore un jugement certain. On préjuge, on prévoit le danger, l'on se tient sur ses gardes, et la *crainte*, qui est l'effet du jugement, commence. L'*appréhension* est donc l'idée présente d'un danger : on *appréhende* les effets du tonnerre; il y a possibilité qu'il vous frappe, c'est ce qui se présente d'abord à l'imagination. On *appréhende* que la fièvre ne revienne au malade sans qu'il y ait des symptômes suffisants, mais on la *craint* lorsqu'elle est apparente.

Peur, du latin *pavor*. C'est l'effet d'une explosion subite, d'un coup de canon, par exemple, qui imprime une sorte de saisissement.

Je ne parlerai pas de cette sorte de *peur* qui ne nous permet pas de calculer nos forces, en défigurant et en exagérant le danger.

La *peur* est une erreur des sens.

Faire *peur* à quelqu'un, c'est le surprendre, lui causer un mouvement d'inquiétude. Lorsqu'on dit qu'un homme a *peur*

de la mort, ce n'est pas de l'acte qu'on parle, c'est de ce squelette

> Au nez camard, à la tranchante faux.

On a *peur* des esprits : c'est de ces esprits que l'imagination peint, aux yeux du peuple crédule, des enfants et des femmes, armés de tous les moyens de nuire.

La *peur* est tellement l'erreur des sens, qu'on a de l'*appréhension* et des *craintes* fondées, sans avoir *peur*. On *craint* Dieu, et il ne fait pas *peur*; les formes et les attributs qu'on lui prête excitent plutôt notre admiration.

L'Académie a fort bien observé qu'on se servoit du mot *peur* par exagération, en plusieurs phrases, comme : j'ai *peur* de vous incommoder, de *peur* de vous déplaire, etc. Cette observation paroît confirmer l'acception. (R.)

291. CRÉANCE, CROYANCE.

L'Académie, dans ses Observations sur Vaugelas, détermine ainsi la valeur de ces termes : « *Croyance*, signifie ce qu'on croit, opinion, sentiment, la *confiance* que l'on a en quelqu'un. J'ai cette *croyance*; ce n'est pas là ma *croyance*; la *croyance* des chrétiens; les peuples avoient *croyance* en lui. *Créance* est ce que l'on confie à quelqu'un pour être dit secrètement à un autre. Il lui envoya sa *créance*; et la lettre *de créance* est la lettre par laquelle on fait connoître qu'on peut ajouter *créance* à celui qui est chargé de la rendre. »

Cependant la *créance* se prend aussi, comme *croyance*, pour l'assentiment ou l'adhésion de l'esprit à une opinion. On dit, dans ce sens, la *créance* des juifs, des chrétiens, des bramines.

La *croyance* est une opinion pure et simple : la *créance* est une *croyance* ferme, constante, entière. Les vocabulistes conviennent que la *créance* est une *croyance* qu'on a pour des raisons solides ou apparentes. Vous donnez *croyance* à un fait qu'on vous rapporte sans autorité : vous n'accordez votre *créance*, une pleine *croyance*, qu'à des faits appuyés par des autorités puissantes. L'évangile a votre *créance*; vous n'avez qu'une simple *croyance* à l'égard de plusieurs points de l'histoire. Dans la plupart des chrétiens, dit un auteur moderne,



l'envie de croire tient lieu de *croyance*; mais la *créance* a toujours ses motifs ou ses raisons.

La *croyance* n'annonce pas ou la conviction ou la persuasion qu'annonce la *créance*. Par la *croyance*, vous croyez peut-être sans savoir pourquoi vous croyez : par la *créance*, vous croyez, parce que vous croyez avoir raison de croire. Le peuple donne sa *croyance* à des choses indignes de *créance*. On a de la *croyance* ou de la *créance* chez le peuple : de la *croyance*, lorsqu'il vous croit; de la *créance*, lorsqu'il croit en vous.

La *créance* a trait au *crédit*; la *croyance* en fait abstraction. Sur votre parole, vous trouverez de la *croyance* : avec une lettre de *créance*, vous devez être cru. La *créance* porte donc sur des titres et des motifs dont la *croyance* peut se passer.

La confiance n'est pas la même dans la *croyance* que dans la *créance* : dans la *créance*, c'est une vraie confiance, une confiance raisonnable, entière ou ferme : dans la *croyance*, ce n'est, à bien parler, qu'une simple *fiance*, comme on disoit autrefois, et il faut bien employer le langage le plus propre à se faire entendre.

Nous disons plutôt *croyance* dans le cours ordinaire des choses, et *créance* en matière grave, comme la religion, parce que la religion est ce qu'on croit le plus fermement. (R.)

292. CRÉDIT, FAVEUR.

« L'un et l'autre de ces mots, dit Duclos, expriment l'usage que l'on fait de la puissance d'autrui, et marquent par conséquent une sorte d'infériorité, du moins relativement à la puissance qu'on emploie.

« Ce qui distingue ces deux termes, c'est la fin qu'on se propose en réclamant la puissance ; obtenir un succès pour autrui, c'est *crédit*; l'obtenir pour soi-même, c'est *faveur*. » (*Considérations sur les Mœurs*, etc., ch. 7.)

Ne nous y trompons pas; ce n'est là ni le *crédit* ni la *faveur*. Le *crédit* est la facilité de déterminer la volonté de quelqu'un suivant vos désirs, en vertu de l'ascendant que vous avez sur son *esprit*, ou de la confiance qu'il a prise en vous. La *faveur* est la facilité que nous trouvons dans une personne disposée à faire tout ce qui nous est agréable, en vertu du foible qu'elle

à pour nous, ou d'une bienveillance qu'elle nous prodigue. Le *crédit* est une faculté, une force, une puissance que nous exerçons sur autrui ; il est dans nos mains : la *faveur* est un sentiment, un penchant, une foiblesse de celui qui se livre à vous ; elle est dans son cœur. On dit la *faveur du prince*, la *faveur du peuple*, et non le *crédit du prince*, le *crédit du peuple*, parce que la *faveur* est la bienveillance même du prince, du peuple, qui se porte vers vous ; et que le *crédit* est l'ascendant que vous avez vous-même, et dont vous usez sur le prince, sur le peuple.

Crédit, du lat. *credere*, marque l'avantage que vous avez d'être cru, de disposer de la créance, de la confiance de quelqu'un. Les justes du monde, dit Massillon, sont amateurs de la vérité, je l'avoue; mais ce n'est pas elle qu'ils cherchent, c'est le crédit et la confiance qu'elle leur acquiert parmi les hommes.

Le *crédit* s'acquiert; la *faveur* se gagne. Le *crédit* se gagne quelquefois, et la *faveur* se donne.

On acquiert du *crédit* par son talent, ses services, ses vertus, etc. On gagne la *faveur* par des complaisances, la flatterie, un dévouement servile, etc.

Un bon ministre acquiert du *crédit* sur un roi sage : un courtisan habile à satisfaire les goûts du prince gagne sa *faveur*.

Si le mérite n'est pas toujours en *crédit*, il y a pourtant des droits incontestables ; et la *faveur* ne suppose pas toujours défaut de mérite.

Le *crédit* ne donne pas la *faveur*; mais la *faveur* donne toujours du *crédit*.

Richelieu, avec tout *crédit*, ou plutôt toute puissance sur l'esprit de son maître, étoit bien éloigné de la *faveur*. Luynes, Cinqmars, et autres favoris, avoient, par la *faveur*, beaucoup de *crédit*.

Il est vrai que quelquefois le *crédit* l'emporte sur la *faveur*.

Le *crédit* de Sully triompha souvent de la *faveur* des maîtresses; mais son maître étoit Henri IV.

Le *crédit* est une épreuve pour la vertu; il enfle et ébranle.

La *faveur* est la plus fatale des épreuves; elle enivre et corrompt. (R.)

293. CREUSER, APPROFONDIR.

L'un et l'autre, dans le sens propre, marquent l'opération par laquelle on parvient à l'intérieur des corps, en écartant les parties extérieures qui y font obstacle; mais *approfondir*, c'est *creuser* plus avant, parce que c'est *creuser* encore, pour parvenir à donner plus de profondeur à l'excavation.

Dans le sens figuré, il y a entre ces mots la même analogie et la même différence; ils marquent tous deux l'opération par laquelle on parvient à découvrir ce qu'il y a dans une matière de plus abstrait, de plus compliqué, de plus caché : mais *creuser* a plus de rapport au travail et à la progression lente des découvertes; *approfondir* tient plus du succès, et désigne mieux le terme du travail.

On doit d'autant moins *creuser* les mystères de la religion, qu'il est impossible de les *approfondir*, parce qu'il est à craindre que, piquée de l'inutilité de son examen, la raison, par orgueil, n'aime mieux les juger faux que de les croire incompréhensibles.

J'ai *creusé* autant que j'ai pu les principes généraux du langage : je ne croirai pas ma peine perdue, quand elle ne serviroit qu'à prouver que l'on doit et que l'on peut les *approfondir*. (B.)

294. CRI, CLAMEUR.

Le *cri* est une voix haute et poussée avec effort par une personne.

La *clameur* est un grand *cri*, souvent tumultueux. *Clameur* ajoute à *cri* une idée de ridicule par son objet ou par son excès. Le plus grand usage de ce mot est au pluriel. La *clameur* publique est un soulevement du peuple contre quelque scélérat. Le sage respecte le *cri* public et méprise les *clameurs* des sots. (Gat., *Encyclop.* IV, 461.)

295. CRITIQUE, CENSURE.

Critique s'applique aux ouvrages littéraires; *censure* aux ouvrages théologiques, ou aux propositions de doctrine, ou aux mœurs. (*Encyclop.* IV, 490.)

Il me semble qu'une *critique* est l'examen raisonné d'un ou-

vrage, de quelque nature qu'il puisse être, et qu'une *censure* est la répréhension précise et modifiée de qui blesse la vérité ou la loi. Ainsi la *critique* peut s'étendre jusqu'aux ouvrages théologiques, et la *censure* peut tomber sur des ouvrages purement littéraires.

Dire d'un système qu'il est mal lié ou démenti par l'expérience; d'un principe de grammaire, de poétique ou de rhétorique, qu'il est faux, ou moins général qu'on ne prétend, c'est *censure*: prouver que la chose est ainsi, c'est *critique*. Il faut *critiquer* avec goût, et *censurer* avec modération. (B.)

296. FAIRE CROIRE, FAIRE ACCROIRE.

Au jugement de Vaugelas, *accroire* est un excellent mot, et *faire accroire* est, selon l'Académie, une fort bonne manière de parler. « Il y a, dit l'auteur des Remarques, cette différence entre *faire croire* et *faire accroire*, que *faire croire* se dit toujours pour des choses vraies, et *faire accroire* pour des choses fausses. Par exemple, si je dis, *il m'a fait accroire qu'il ne jouoit point*, je fais entendre qu'il ne m'a pas dit la vérité; mais si je dis, *il m'a fait croire une telle chose*, je donne à entendre qu'il m'a *fait croire* une chose véritable. »

Il est certain que *faire accroire* ne se dit que des choses fausses: il est faux que *faire croire* ne se dise que des choses vraies. *Croire* signifie ajouter foi, donner croyance, prendre pour véritable, tenir pour vrai. Or, vous pouvez ajouter foi à une chose fausse; on peut vous la *faire croire* ou vous la persuader. Vous direz fort bien: *il m'avoit fait croire qu'il parleroit pour moi, et il n'en a rien fait.*

Vaugelas continue ainsi sa remarque: « D'autres disent que la différence qu'il y a entre *faire croire* et *faire accroire* n'est pas tant que l'un soit pour le vrai et l'autre pour le faux, qu'en ce que *faire accroire* emporte toujours que celui de qui on le dit a eu dessein en cela de tromper. » C'est le sentiment de l'Académie.

Cette distinction paroît plus vraisemblable, mais je ne la crois pas plus juste, et je m'en rapporte à l'exemple cité par l'Académie. « C'est dans ce sens, ajoute-t-elle, qu'on dit qu'un *homme s'en fait accroire*, pour faire entendre qu'il prend de lui des sentiments trop avantageux, qu'il s'attribue un

mérite qu'il n'a pas. » Cet homme-là croit, à la vérité, une chose qui n'est pas ; il se trompe, ou plutôt il s'abuse ; mais, certes, il n'a pas le dessein, il n'a pas formé le projet de se persuader une chose qu'il croit fausse, de se tromper, de s'abuser ; car alors il ne s'abuseroit pas, il ne s'en *feroit* pas *accroire*; il sauroit bien qu'il se ment à lui-même.

Il me semble que la signification du mot *accroire* n'a point été développée dans toute son étendue. *Accroire* signifie *croire à, croire à quelqu'un, à sa parole, à son témoignage, à son rapport; croire* aux songes, aux sorts, aux sorciers, aux fables, aux influences morales des astres; c'est-à-dire, *croire* sans motif, sans raison, *croire* sur parole, légèrement, *croire* par crédulité. *Faire accroire*, c'est faire *croire* à quelqu'un tout ce qu'on lui conte, lui persuader, par sa propre autorité, ce qu'on veut, lui faire ajouter foi à des choses qu'il ne doit pas naturellement *croire*, soit à cause du caractère de la personne qui les dit, soit à raison des choses mêmes qu'il dit. L'Académie observe fort bien, dans son Dictionnaire, qu'*en donner bien à garder*, c'est en *faire accroire*. Or, *on en donne à garder*, quand on débite des contes, des balivernes, des fariboles, des choses ridicules, puériles, extravagantes, imaginaires. On en *conte* de même à quelqu'un, quand on veut lui en *faire accroire*, ou lui *faire croire* des choses indignes de foi. On *fait accroire que des vessies sont des lanternes*. On s'en *fait accroire*, lorsqu'on s'abuse sottement ou follement sur son propre mérite. Ainsi, *faire croire* signifie simplement persuader une chose, obtenir la croyance de quelqu'un, lui inspirer de la confiance en vos discours. *Faire accroire* veut dire persuader des choses non croyables, ou bien abuser du crédit que l'on a sur l'esprit d'une personne, de sa crédulité, de sa simplicité, de sa confiance, de sa bonne foi, etc.

M. Beauzée a très-bien remarqué, dans la nouvelle Encyclopédie ; que ces deux expressions signifient *déterminer la croyance*; mais que *faire accroire*, c'est la déterminer sans fondement, pour une chose qui n'est pas vraie; et *faire croire*, c'est simplement déterminer la croyance, avec abstraction de toute idée de fondement et de vérité. Ainsi on ne peut *faire accroire* que le faux, ou ce qu'on croit faux ; on peut *faire croire* également le faux et le vrai.

Le même auteur fait encore l'observation suivante. « *Faire accroire* ne peut s'attribuer qu'aux personnes, parce qu'il n'y a que les personnes qui puissent agir de propos délibéré et avec intention : *faire croire* peut s'attribuer aux personnes et aux choses, parce que les personnes et les choses peuvent également déterminer la *croyance*, et que cette phrase fait abstraction de toute intention. Les personnes *font accroire* le faux; les choses *font croire* faussement. » Il est certain que la première de ces expressions ne s'emploie qu'à l'égard des personnes, et qu'elle indique du moins l'art ou le talent de persuader. (R.)

297. CROÎTRE, AUGMENTER.

« Les choses *croissent*, dit M. l'abbé Girard, par la nourriture qu'elles prennent : elles *augmentent* par l'addition qui s'y fait des choses de la même espèce. Les blés *croissent*; la récolte *augmente*.

« Mieux on cultive un terrain, plus les arbres y *croissent*, et plus les revenus *augmentent*.

« Le mot de *croître* ne signifie précisément que l'agrandissement de la chose, indépendamment de ce qui le produit. Le mot d'*augmenter* fait sentir que cet agrandissement est causé par une nouvelle quantité qui y survient. Ainsi, dire que la rivière *croît*, c'est dire uniquement qu'elle devient plus haute, sans exprimer qu'elle le devient par l'arrivée d'une nouvelle quantité d'eau ; mais dire que la rivière *augmente*, c'est dire qu'il y arrive une nouvelle quantité d'eau qui la fait hausser. Cette différence est extrêmement délicate; c'est pourquoi l'on se sert indifféremment de *croître* ou d'*augmenter* en beaucoup d'occasions où cette délicatesse de choix n'est de nulle importance, comme dans l'exemple que je viens de citer; car on dit également bien que la rivière *croît* et que la rivière *augmente*, quoique chacun de ces mots ait même là son idée particulière. Mais il y a d'autres occasions où il est à propos, et quelquefois même nécessaire d'avoir égard à l'idée particulière, et de faire un choix entre ces deux termes selon la force du sens qu'on veut donner à son discours. Par exemple, lorsqu'on veut faire entendre, en parlant des passions, qu'elles sont dans notre nature; que ce qui nous sert

d'aliment leur sert aussi de nourriture et leur donne des forces, on se sert élégamment du mot *croître* : ailleurs on emploie celui d'*augmenter*, soit pour les passions, soit pour les talents de l'esprit.

« Toutes les passions naissent et *croissent* avec l'homme; mais il y en a quelques-unes qui n'ont qu'un temps, et qui, après avoir *augmenté* jusqu'à un certain âge, diminuent ensuite, et disparoissent avec les forces de la nature; il y en a d'autres qui durent toute la vie, et qui, *augmentant* toujours, sont encore plus fortes dans la vieillesse que dans la jeunesse.

« L'amour qui se forme dans l'enfance *croît* avec l'âge. Le vrai courage n'est jamais fanfaron; il *augmente* à la vue du péril. L'ambition *croît* à mesure que les biens *augmentent*.

« Il est aisé de voir, par tous ces exemples, que l'un de ces mots a des places qui ne conviennent point à l'autre : car quelle est la personne assez peu délicate en fait d'expressions, pour ne pas sentir, par goût naturel du moins, si ce n'est par réflexion, qu'il est mieux de dire, l'ambition *croît* à mesure que les biens *augmentent*, que de dire, l'ambition *augmente* à mesure que les biens *croissent*? S'il n'est pas difficile de sentir cette délicatesse, il l'est d'en expliquer la raison : il faut pour cela un peu de métaphysique, et avoir recours à l'idée propre que je viens d'exposer du mieux qu'il m'a été possible. Car enfin les biens consistant dans plusieurs différentes choses qui se réunissent dans la possession d'une seule personne, le mot d'*augmenter*, qui, comme on l'a dit, marque l'addition d'une nouvelle quantité, leur convient mieux que celui de *croître*, qui ne marque précisément que l'agrandissement d'une chose unique, fait par la nourriture. Cette même force de signification est la raison pourquoi le mot *croître* figure parfaitement bien en cet endroit avec l'ambition, puisqu'elle est une seule passion à qui les biens de la fortune semblent servir d'aliments pour la soutenir et la faire agir avec plus de force et plus d'ardeur.

« Les choses matérielles *croissent* par une addition intérieure et mécanique, qui fait l'essence de la nourriture propre et réelle; elles *augmentent* par la simple addition extérieure d'une nouvelle quantité de même matière. Les choses spiri-

tuelles *croissent* par une espèce de nourriture prise dans un sens figuré; elles *augmentent* par l'addition des degrés jusqu'où elles sont portées.

« L'œuf ne commence à *croître* dans l'ovaire que lorsque la fécondité l'a rendu propre à prendre de la nourriture, et il n'en sort que lorsque son volume est assez *augmenté* pour causer de l'altération dans la membrane qui l'y renferme.

« Notre orgueil *croît* à mesure que nous nous élevons, et il *augmente* quelquefois jusqu'à nous rendre haïssables à tout le monde. » (G.)

M. l'abbé Girard craint de paroître trop subtil dans cet article, et M. Beauzée n'en est pas entièrement satisfait. Tâchons donc d'éclaircir, de développer et de confirmer ou de rectifier ses idées.

Croître vient du mot primitif *crah*, *creh*, qui désigne tout ce qui est haut, élevé, gros, et qui hausse, s'élève, grossit. Cette racine subsiste encore dans les dialectes celtiques : en breton, *crach* signifie éminence, montée; *crech*, haut, le haut, colline : nous avons *crête*, hauteur, sommet, etc. Le mot *croître*, commun à une multitude de langues, signifie partout, grandir, s'élever, s'allonger, se fortifier : l'élévation est son idée propre.

Augmenter vient de la racine *aug* ou *auc*, qu'on retrouve aussi dans plusieurs langues; lat. *augere*, etc., d'où peut-être le mot *avec*, jadis *adveck*, *auck*, qui marque, comme *augmenter*, la conjonction, l'addition, la confusion; et aussi *avantage*, *davantage*, mots qui présentent l'idée propre d'*augmenter*. Quoi qu'il en soit, ce verbe, dans toutes les langues où il se trouve, ainsi que tous les mots qui viennent de la même source, marquent l'addition ou plutôt le *plus* dans quelque sens que ce soit, en hauteur, en largeur, en volume, en profondeur, en nombre, en quantité, etc.; tandis que *croître* n'énonce que certaines dimensions déterminées.

Ainsi, *croître* c'est proprement grandir ou s'élever, pousser ou acquérir plus de hauteur ou de longueur, avec la consistance proportionnée, par la nourriture ou la conversion de substance, ou la génération, la production d'une nouvelle substance dans la chose même : *augmenter*, c'est s'agrandir dans quelque sens que ce soit, devenir plus considérable,

gagner ou acquérir en quantité quelconque, par l'addition, le mélange, l'incorporation d'une matière ou quantité nouvelle dans la première.

1° *Croître* a par lui-même un sens déterminé et complet, sans avoir besoin d'aucune addition quelconque pour être parfaitement entendu. *Augmenter* n'a qu'un sens incomplet et indéterminé, qu'il faut fixer par une addition expresse ou indiquée par le contexte. Il faut expliquer dans quel sens ou sous quel rapport la chose *augmente* : on sait que la chose qui *croît augmente* en hauteur, en solidité, en grosseur.

Les plantes, les petits des animaux, *croissent;* vous les voyez, dans ce mot seul, devenir plus *grands*. Les denrées *augmentent*, c'est-à-dire de prix : le mal *augmente*, c'est-à-dire de force : il faut donc une idée accessoire pour en donner le sens.

On voit dans ces exemples et dans les suivants, que c'est la même chose qui *croît*, et que c'est sa qualité qui *augmente*.

La rivière *croît*, c'est-à-dire qu'elle hausse : la riviere *augmente*, c'est-à-dire qu'elle s'élève, grossit ou s'étend.

L'incendie *croît* lorsqu'il s'élève vers le ciel de plus gros tourbillons de flamme et de fumée : il *augmente*, lorsqu'il s'étend, qu'il gagne, qu'il attaque de nouveaux objets.

On peut inférer de là que, dans le sens figuré, le mot *croître* se dira aussi particulièrement des objets auxquels on peut appliquer naturellement l'idée d'élévation et de hauteur; et que le mot *augmenter* conviendra aux objets qui feroient naître une idée contraire.

Ainsi la générosité ne fait que *croître* dans une grande âme, la lâcheté ne fait qu'*augmenter* dans une âme basse.

Il est sensible que le mot *augmenter*, avec la propriété qu'il a d'exprimer aussi l'*augmentation* en hauteur, peut être souvent substitué à celui de *croître;* mais que *croître*, restreint à certaines dimensions, ne peut pas l'être également au verbe *augmenter*.

2° « Les choses *croissent*, dit l'abbé Girard, par la nourriture qu'elles prennent; elles *augmentent* par l'addition qui s'y fait des choses de la même espèce. » Sa distinction est juste; mais il ne paroît pas s'accorder avec lui-même lorsqu'il ajoute,

que *croître* ne signifie que l'agrandissement, et qu'*augmenter* désigne l'accession d'une nouvelle matière. L'un et l'autre supposent et indiquent une nouvelle matière ou une nouvelle quantité; mais la différence est dans la manière de *croître* et d'*augmenter*, comme l'auteur l'explique encore lui-même en disant que « l'*accroissement* s'opère par une addition intérieure et mécanique, et l'*augmentation* par une addition extérieure. »

3° Le mot *croître* annonce un développement successif, une crue progressive, un *accroissement* gradué. Le mot *augmenter*, sans exclure cette gradation et cette progression, ne l'exige pas et ne la suppose pas. Ainsi, le premier est très-bien employé lorsqu'il s'agit de divers *accroissements*, d'*accroissements* déterminés, réguliers, périodiques, etc.; le second, lorsqu'il s'agit d'une *augmentation* simple, ou de diverses *augmentations* vagues, irrégulières, accidentelles, etc.

298. CROIX, PEINES, AFFLICTIONS.

Le premier de ces mots appartient au style pieux : sa valeur est la plus étendue des trois, renfermant dans son objet ceux des deux autres. Les *peines* diffèrent des *afflictions*, en ce que celles-ci, moins ordinaires et plus fâcheuses, enchérissent sur celles-là, qui, de leur côté, paroissent plus inséparables de la nature humaine, et comme l'apanage de cette vie. Il semble que les *croix* soient distribuées par la Providence, pour éprouver et faire valoir le mérite du chrétien; que les *peines* soient des suites de la situation et de l'état où l'on se trouve; et que les *afflictions* naissent des accidents causés par les circonstances du hasard, ou par la méchanceté des hommes, ou par une grande faute de conduite. (G.)

299. CROYANCE, FOI.

Ces deux mots diffèrent, en ce que le dernier se prend quelquefois solitairement, et désigne alors la persuasion où l'on est des mystères de la religion. La *croyance* des vérités révélées constitue la *foi*.

Ils diffèrent aussi par les mots auxquels on les joint. Les choses auxquelles le peuple ajoute *foi* ne méritent pas toujours que le sage leur donne sa *croyance*. (*Encycl.*, VI, 516.)

Ces mots signifient tous deux une persuasion fondée sur quelque motif; et j'ajouterois volontiers une troisième différence aux deux qui viennent d'être assignées : c'est que la *croyance* est une persuasion déterminée par quelque motif que ce puisse être, évident ou non évident; et que la *foi* est une persuasion déterminée par la seule autorité de celui qui a parlé. De là vient que l'on peut dire que le peuple ajoute *foi* à mille fables, dont il a la tête remplie, parce qu'il n'en est persuadé que sur la parole de ceux qui les ont contées; mais on ne peut pas dire qu'un païen, qui, déterminé par les raisons naturelles, est persuadé de l'existence de Dieu, ait la *foi* de cette existence, parce que sa persuasion n'est pas déterminée par l'autorité de la révélation. (B.)

300. CROYEZ-VOUS QU'IL LE FERA, QU'IL LE FASSE?

M. Beauzée a inséré dans son Recueil des Synonymes le jugement qu'a porté de ces deux phrases M. Andri de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la Langue française*, tome I. Il me sera donc permis d'examiner ici cette décision, et, dans le cas où l'auteur n'auroit pas saisi les différences réelles qui distinguent ces deux manières de parler, de substituer à ces conjectures des conjectures au moins plus vraisemblables.

« Ces deux expressions, selon l'exactitude de notre langue, dit ce grammairien, sont très-différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

« Quand je dis, *croyez-vous qu'il le fera?* je témoigne par-là que je suis persuadé qu'il ne le fera pas; c'est comme si je disois : Est-il possible que vous soyez assez bon pour croire qu'*il le fera?* Êtes-vous assez simple pour vous persuader qu'*il le fera?*

« Quand je dis au contraire, *Croyez-vous qu'il le fasse?* je marque par-là que je doute véritablement *s'il le fera*; et c'est comme si je disois, je ne sais *s'il le fera*, qu'en pensez-vous? dites-moi là-dessus ce que vous en croyez.

« Voilà en quoi consiste la différence de ces deux expressions. Il est inutile d'avertir que ce que j'ai dit du verbe *faire* se doit faire entendre de tous les autres. »

M. Andri a grand tort de reprocher au peuple de confondre

ces deux phrases; et l'on seroit peut-être bien trompé si on l'en croyoit. La première de ces phrases ne prend le sens qu'il lui attribue que quand la maniere de la prononcer le lui donne.

Il existe entre ces phrases une différence grammaticale. *Croyez-vous qu'il le fera?* marque déterminément et exclusivement une chose future, ou d'un futur contingent. *Croyez-vous qu'il le fasse?* peut annoncer ou une chose future, ou une chose présente: car le subjonctif *qu'il fasse* répond également au futur et au présent de l'indicatif où il se forme.

Ces deux phrases diffèrent encore par les sentiments particuliers qu'elles indiquent dans celui qui questionne. Dans l'une et dans l'autre il y a un doute supposé; mais ce doute n'est pas le même dans les deux cas. Quand vous me demandez si je crois *qu'il le fera*, vous doutez *s'il le fera*; c'est-à-dire, que vous n'osez croire *qu'il le fera*, que vous craignez qu'il ne *le fasse* pas. Quand vous me demandez si je crois qu'*il le fasse*, vous doutez qu'*il le fasse*; c'est-à-dire, que vous ne croyez pas ou ne pouvez pas croire qu'*il le fasse*.

Dans le premier cas, vous me demandez *si je crois qu'il le fera*, pour vous former une opinion sur la mienne; dans le second, vous me demandez si je crois qu'*il le fasse*, pour comparer mon opinion avec la vôtre. Cette différence me paroît très-sensible et très-bien fondée. (R.)

301. CURE, GUÉRISON.

On fait une *cure*, on procure une *guérison*. La première a plus de rapport au mal et à l'action de celui qui traite le malade. La seconde a plus de rapport à la santé et à l'état du malade qu'on traite. On dit de l'une qu'elle est belle; alors le succès fait honneur à celui qui l'a entreprise: on dit de l'autre, qu'elle est prompte et parfaite; c'est tout ce qu'on doit désirer dans la maladie. On dit de toutes les deux, qu'elles sont faciles ou difficiles.

Il semble que la *cure* n'ait pour objet que les maux opiniâtres et d'habitude; au lieu que la *guérison* regarde aussi les maladies légères et de peu de durée.

Plus le mal est invétéré, plus la *cure* en est difficile. C'est

souvent plus à la force du tempérament qu'à l'effet des remèdes qu'on doit sa *guérison*.

Les maux incurables ne sont pas seulement ceux dont la cure est absolument impossible, mais encore ceux dont on ignore la manière d'en procurer la *guérison*. (G.)

D.

302. DAM, DOMMAGE, PERTE.

Le premier de ces trois mots n'est plus guère en usage que parmi les théologiens, pour signifier les peines que les damnés souffriront par la privation de la vue de Dieu, ce qu'on appelle la peine du *dam*; ou dans cette phrase familière : *c'est votre dam*. *Dommage* diffère de perte, en ce qu'il désigne une privation qui n'est pas totale. Ainsi on dit : la *perte* de la moitié de mon revenu me causeroit un *dommage* considérable.

Une *perte* se remplace; un *dommage* peut se réparer. (d'Al.)

303. DANGER, PÉRIL, RISQUE.

« *Danger*, dit l'abbé Girard, regarde le mal qui peut arriver. *Péril* et *risque* regardent le bien qu'on peut perdre; avec cette différence que *péril* dit quelque chose de plus prochain, et que *risque* indique, d'une façon plus éloignée, la possibilité de l'événement. De là ces expresssions; en *danger* de mort, au *péril* de la vie, sauf à en courir les *risques*. Le soldat qui a l'honneur en recommandation, ne craint point le *danger*, s'expose au *péril*, et court tranquillement tous les *risques* du métier.

« Ces trois mots, dit M. d'Alembert, désignent la situation de quelqu'un qui est menacé de quelque malheur; avec cette différence que *péril* s'applique principalement au cas où la vie est intéressée, et *risque*, aux cas où l'on a lieu de craindre un mal comme d'espérer un bien. Un général court le *risque* d'une bataille pour se tirer d'un mauvais pas; et il est en *danger* de la perdre si les soldats l'abandonnent dans le *péril*.

Danger vient de *dam* (dommage), dont les Latins et les Français ont fait *damn*, *damnum*, *damner* (prononcez *dâner*).

Or, le *dam* ou dommage exprime plutôt la perte, l'altération d'un bien, que l'épreuve, le ressentiment d'un mal; il est donc faux que *danger* se distingue par cette première idée. Les théologiens entendent par la peine du *dam*, la privation de la vision béatifique. *Danger* a été originairement employé pour désigner une terre sujette à confiscation, des droits imposés sur une chose, des amendes, un homme qui n'est pas libre, etc. Or, toutes ces applications roulent sur la perte de quelque bien. Quand on tireroit ce mot d'*ang*, *anger*, il signifieroit détresse; et c'est aussi ce que produit la perte d'un bien. Si l'on dit en *danger de mort*, on dit aussi que la vie d'un homme est en *danger*, ou qu'il est en *danger* de perdre la vie. Ainsi l'on dit *sous peine de mort* ou *de la vie*. Enfin, l'Académie a défini le *danger*, ce qui expose à un malheur, à une perte, un dommage.

Péril vient de *per-eo*, passer à travers, périr, s'évanouir, éprouver une grande peine. Le *péril*, latin *periculum*, est, à la lettre, ce à travers quoi il faut passer : ce qui désigne une situation pressante, une rude épreuve que l'on fait; car *periculum* signifie également *épreuve*, expérience; et cette expérience est telle, que la chose peut périr, se perdre, s'évanouir, se dissiper. Le celte *pirill* désigne un très-mauvais état.

Risque vient du celte *ricq*, glisser, bas breton *ricgla* et *risca*, languedocien *resquia*, dans le même sens; il désigne donc une situation *glissante* dans laquelle on peut tomber. Le *risque* est un hasard : le hasard a deux chances, une favorable, l'autre contraire; aussi l'on dit qu'un jeune homme court *risque* d'avoir cent mille livres de rente. M. d'Alembert a justement observé que ce mot se prend aussi en bonne part; et l'abbé Girard, qu'il n'indique que la possibilité de l'événement : j'aurois plutôt dit la *probabilité*. Voyez *hasarder*, *risquer*.

Ainsi donc le *danger* est littéralement une disposition des choses telle, qu'elle nous menace de quelque dommage; le *péril*, une rude *épreuve* par laquelle on passe avec un grand *danger*; le *risque*, une situation glissante dans laquelle on court des hasards.

Le *danger* menace ou de près ou de loin : le *péril* est présent, pressant, imminent et terrible : le *risque* expose

plus ou moins. On craint le *danger*, et on le fuit; on redoute le *péril*, et on se sauve; on court le *risque*, et on se promet un bon succès. (R.)

304. DANS L'IDÉE, DANS LA TÊTE.

On a *dans l'idée* ce qu'on pense; on le croit. On a *dans la tête* ce qu'on veut; on y travaille.

Nos imaginations sont *dans l'idée*, et nos desseins *dans la tête*.

Les courtisans se mettent aisément *dans l'idée* que le prince doit faire leur fortune; mais il en est peu qui se mettent *dans la tête* de le mériter par des services marqués au coin de la vertu.

Le philosophe curieux, au défaut du vrai, où il ne peut pénétrer, se forme *dans l'idée* un systême, du moins vraisemblable, sur la nature, l'économie, et la durée de l'univers. Le politique ambitieux, incapable de goûter le repos, ne cesse d'avoir *dans la tête* des projets d'agrandissement et d'élévation. (G.)

305. DE BON GRÉ, DE BONNE VOLONTÉ, DE BON CŒUR, DE BONNE GRACE.

On agit *de bon gré*, lorsqu'on n'y est pas forcé; *de bonne volonté*, lorsqu'on n'y a point de répugnance; *de bon cœur*, lorsqu'on y a de l'inclination; et *de bonne grâce*, lorsqu'on témoigne y avoir du plaisir.

Ce qui est fait *de bon gré*, est fait librement. Ce qui est fait *de bonne volonté*, est fait sans peine. Ce qui est fait *de bon cœur*, est fait avec affection. Ce qui est fait *de bonne grâce*, est fait avec politesse.

Il faut se soumettre *de bon gré* aux lois; obéir à ses maîtres *de bonne volonté*; servir ses amis *de bon cœur*; et faire plaisir à ses inférieurs *de bonne grâce*. (G.)

306. DÉBRIS, DÉCOMBRES, RUINES.

Ces trois mots signifient en général les restes dispersés d'une chose détruite; avec cette différence, que les deux derniers ne s'appliquent qu'aux édifices, et que le troisième suppose même que l'édifice ou les édifices détruits soient consi-

dérables. On dit, les *débris* d'un vaisseau, les *décombres* d'un bâtiment, les *ruines* d'un palais ou d'une ville.

Décombres ne se dit jamais qu'au propre : *débris* et *ruines* se disent souvent au figuré; mais *ruine*, en ce cas, s'emploie plus souvent au singulier qu'au pluriel. Ainsi l'on dit, les *débris* d'une fortune brillante; la *ruine* d'un particulier, de l'Etat, de la religion, du commerce : on dit aussi quelquefois, en parlant de la vieillesse d'une femme qui a été belle, que son visage offre encore de belles *ruines*. (*Encycl.* IV, 658.)

307. DÉCADENCE, RUINE.

Ces deux mots diffèrent en ce que le premier prépare le second, qui en est ordinairement l'effet. Exemple : la *décadence* de l'Empire romain, depuis Théodose, annonçoit sa *ruine* totale.

On dit aussi des arts, qu'ils tombent en *décadence*; et d'une maison, qu'elle tombe en *ruine*. (*Encycl.* IV, 659.)

308. DÉCADENCE, DÉCLIN, DÉCOURS.

Décadence, du latin *cadere*, celte *catt*, choir, tomber; d'où *déchoir*, commencer à tomber, aller à sa chute. *Déclin*, du celte *clin*, pente; d'où *incliner*, *pencher*, *décliner*, aller en pente, en descendant. *Décours*, du latin *curro*, *cursus*, courir; d'où *cours*, et *décours*, *cours* ou révolution tirant à sa fin.

La *décadence* est l'état de ce qui va *tombant* : le *déclin*, l'état de ce qui va *baissant* : le *décours*, l'état de ce qui va *décroissant*.

On dit la *décadence* d'un édifice, des fortunes, des lettres, des empires, des choses sujettes à des *vicissitudes*, exposées à leur ruine : ces choses se dégradent et tombent. On dit le *déclin* du jour, de l'âge, de la maladie, des choses qui n'ont qu'une certaine durée, et qui s'affoiblissent vers leur fin : ces choses baissent et passent. On dit le *décours* de la lune, de la maladie, des choses assujetties à des périodes d'*accroissement* et de *décroissement*, et bornées à une révolution : ces choses décroissent et disparoissent.

Par la *décadence*, la chose perd de sa hauteur, de sa grandeur, de sa consistance. Par le *déclin*, la chose perd de sa

force, de sa vigueur, de son éclat. Par le *décours*, la chose perd de son apparence, de son influence, de son énergie.

La *décadence* amène la chute et la ruine. Le *déclin* mène à l'expiration et à la fin. Le *décours* achève le cours et la révolution.

La *décadence* est plus ou moins rapide, comme l'élévation; le *déclin*, plus ou moins sensible, comme la pente; le *décours*, plus ou moins avancé, comme le progrès.

Décadence ne se dit guère qu'au figuré; *décours*, au propre; *déclin* seul au moral comme au physique. Neuville dit le *déclin* de l'honnêteté, des mœurs, de la décence, etc. (R.)

309. DÉCENCE, BIENSÉANCE, CONVENANCE.

Décence, état ou façon de paroître qui *duit*, décore; *rac. dek*, montrer, latin *decet*, qui est en état de paroître. *Bienséance*, état, manière qui est *séante*, sied bien, est à sa place. *Convenance*, état qui *convient*, cadre, va bien avec : de *venire* et *cum*, venir, aller avec, s'assembler, s'assortir.

La *décence* est, à la lettre, la manière dont on doit se montrer pour être considéré, approuvé, honoré. La *bienséance* est la manière dont on doit être dans la société pour y être bien, à sa place, comme il faut. La *convenance* est la manière dont on doit disposer, arranger, assortir ce qu'on fait, pour s'accorder avec les personnes, les choses, les circonstances.

La *décence* regarde l'honnêteté morale : elle règle l'extérieur selon les bonnes mœurs. La *bienséance* concerne l'honnêteté civile : elle règle nos actions selon les mœurs et les usages de la société. La *convenance* pure s'attache aux choses moralement indifférentes en elles-mêmes : elle règle des arrangements particuliers selon les *bienséances* et les conjonctures.

Une femme est habillée avec *décence*, lorsqu'elle l'est sans immodestie; avec *bienséance*, lorsqu'elle l'est suivant son état; avec *convenance*, lorsqu'elle l'est selon la saison et les circonstances.

La *décence* est, en général, une et la même pour tous; car il n'y a pas deux sortes de pudeur et de modestie. La *bienséance* varie selon le sexe, l'âge, la condition, l'état des personnes; car ce qui sied à un homme, à un jeune homme, à un

militaire, n'est quelquefois pas *séant* pour une femme, pour un vieillard, pour un magistrat. La *convenance* s'accommode aux conjonctures; car ce qui convient dans un temps, dans une occasion, à telles personnes, ne convient pas toujours, et à tous. Il n'y a qu'une *décence*, on ne dit pas les *décences*. Il y a la *bienséance* en général et les *bienséances* différentes; on en distingue de plusieurs sortes. On dira plutôt les *convenances* que la *convenance*; la *convenance* même suppose un concours de choses qui se conviennent les unes aux autres.

310. DÉCENCE, DIGNITÉ, GRAVITÉ.

Ces trois termes désignent également les égards qui règlent la conduite et déterminent le maintien.

Ils diffèrent entre eux, en ce que la *décence* renferme les égards que l'on doit au public; la *dignité*, ceux qu'on doit à sa place; et la *gravité*, ceux qu'on se doit à soi-même. (*Encycl.* XVII, 799.)

311. DÉCIDER, JUGER.

Ces mots désignent en général l'action de prendre son parti sur une opinion douteuse, ou réputée telle. Voici les nuances qui les distinguent.

On *décide* une contestation et une question; on *juge* une personne et un ouvrage. Les particuliers et les arbitres *décident*: les corps et les magistrats *jugent*. On *décide* quelqu'un à prendre un parti; on *juge* qu'il en prendra un.

Décider diffère aussi de *juger*, en ce que ce dernier désigne simplement l'action de l'esprit, qui prend son parti sur une chose après l'avoir examinée, et qui prend ce parti pour lui seul, souvent même sans le communiquer aux autres; au lieu que décider suppose un avis prononcé, souvent même sans examen. On peut dire en ce sens que les journalistes *décident*, et que les connoisseurs *jugent*. (*Encycl.*, IV, 668.)

312. DÉCIME, DÉCIMES, DÎMES.

Ces mots désignent également une contribution payable par les possesseurs des biens, et qui étoit originairement de la dixième partie des fruits.

Décime, au singulier, c'est la dixième partie des revenus

ecclésiastiques, qui étoit levée extraordinairement pour quelque affaire jugée importante à la Religion ou à l'État.

Décimes, au pluriel, est ce que les bénéfices payoient annuellement à l'Etat sur les revenus de leurs bénéfices, sans aucune analogie déterminée entre les revenus et la contribution.

Dîme est la portion des fruits des biens laïques donnée annuellement à l'Église par les fidèles, ou aux seigneurs par leurs vassaux. Quoique le mot semble indiquer la dixième partie, ce n'est pourtant le taux des *dîmes* qu'en un très-petit nombre d'endroits; il varie d'un lieu à un autre, et il n'y a d'uniformité que dans la quotité annuelle de chaque paroisse. (B.)

313. DÉCISION, RÉSOLUTION.

La *décision* est un acte de l'esprit, et suppose de l'examen. La *résolution* est un acte de la volonté et suppose la délibération. La première attaque le doute, et fait qu'on se déclare. La seconde attaque l'incertitude, et fait qu'on se détermine.

Nos *décisions* doivent être justes, pour éviter le repentir. Nos *résolutions* doivent être fermes pour éviter les variations.

Rien de plus désagréable pour soi-même et pour les autres, que d'être toujours *indécis* dans les affaires et *irrésolu* dans les démarches.

On a souvent plus d'embarras et plus de peines à *décider* sur le rang et sur la prééminence que sur les intérêts solides et réels. Il n'est point de *résolutions* plus foibles que celles que prennent au confessionnal et au lit le pécheur et le malade; l'occasion et la santé rétablissent bientôt la première manière de vivre.

Il semble que la *résolution* emporte la *décision*; et que celle-ci puisse être abandonnée de l'autre, puisqu'il arrivé quelquefois qu'on n'est pas encore *resolu* à entreprendre une chose pour laquelle on a déjà *décidé*; la crainte, la timidité, ou quelque autre motif, s'opposent à l'execution de l'arrêt prononcé.

Il est rare que les *décisions* aient chez les femmes d'autre fondement que l'imagination et le cœur. En vain les hommes

prennent des *résolutions*; le goût et l'habitude triomphent toujours de leur raison.

En fait de science, on dit : la *décision* d'une question et la *résolution* d'une difficulté.

C'est ordinairement où l'on *décide* le plus qu'on prouve le moins. Quoi qu'on réponde dans les écoles à toutes les difficultés, on en *résout* très-peu. (G.)

314. DÉCISIONS DES CONCILES, CANONS, DÉCRETS

Tous les articles déterminés par les conciles, dans les matières qui sont de leur juridiction, sont des *décisions*; et c'est un terme général, qui renferme sous soi deux espèces, les *canons* et les *décrets*.

Les *canons* sont les *décisions* qui concernent le dogme et la foi : les *décrets* sont les *décisions* qui règlent la discipline ecclésiastique.

Les *décisions des conciles* ne sont pas toutes également obligatoires. Les *canons*, qui déterminent les articles de foi, et qui prononcent sur le dogme, sont obligatoires pour tous les fidèles, sans exception ni distinction de personnes ou de dignités; et c'est en vertu de l'autorité du Saint-Esprit, dont l'assistance perpétuelle a été promise à l'Eglise, en même temps qu'elle a reçu de Jésus-Christ la commission expresse et le droit exclusif d'enseigner toutes les nations. Mais les *décrets* des conciles même œcuméniques, qui regardent la discipline, n'acquièrent force de loi dans un État, qu'après avoir été acceptés par le roi ou le Gouvernement, et par les prélats nationaux, et publiés par l'autorité publique. En les acceptant, le Gouvernement et les prélats peuvent y mettre telles modifications qui leur paroissent nécessaires, pour le bien de l'Eglise et la conservation des droits de l'État.

Le concile de Trente n'a point été reçu en France : cependant il y est observé pour les *canons* qui regardent le dogme et la foi; mais il ne l'est pas pour les *décrets* qui statuent sur la discipline. (*Encycl.* IV, 716.)

315. DÉCOUVERTE, INVENTION.

On peut nommer ainsi en général tout ce qui se trouve de nouveau dans les arts et dans les sciences. Cependant on n'applique guère le nom de *découverte*, et on ne doit même l'appliquer qu'à ce qui est non-seulement nouveau, mais en même temps curieux, utile, ou difficile à trouver, et qui par conséquent a un certain degré d'importance. On appelle seulement *invention* ce que l'on trouve de nouveau, et qui n'a pas l'un de ces trois caractères d'importance. (*Encycl.* IV, 705.)

Il me semble aussi que l'idée de la *découverte* tient plus de la science, et que celle de l'*invention* tient plus de l'art. Une *découverte* étend la sphère de nos connoissances; une *invention* ajoute aux secours dont nous avons besoin. Comme les principes des sciences portent nécessairement sur des faits qui les établissent, et qui n'en sont que des cas particuliers, une *découverte* peut être due au hasard; mais une *invention* ne peut être que le résultat d'une recherche expresse. (B.)

316. DÉCOUVRIR, TROUVER.

« Ces mots, dit M. d'Alembert, signifient en général acquérir par soi-même la connoissance de ce qui est inconnu aux autres.

« Voici les nuances qui les distinguent. En cherchant à *découvrir*, en matière de sciences, ce qu'on cherche, on *trouve* souvent ce qu'on ne cherchoit pas. Nous *découvrons* ce qui est hors de nous; nous *trouvons* ce qui n'est proprement que dans notre entendement, et qui dépend uniquement de lui : ainsi on *découvre* un phénomène de physique, on trouve la solution d'une difficulté.

« *Trouver* se dit aussi de ce que plusieurs personnes cherchent : et *découvrir*, de choses qui ne sont cherchées que par un seul. C'est pour cela qu'on dit trouver la pierre philosophale, les longitudes, le mouvement perpétuel, et non pas les *découvrir*. On peut dire en ce sens que Newton a *trouvé* le système du monde, et *découvert* la gravitation universelle; parce que le système du monde a été cherché par tous les philosophes, et que la gravitation est le moyen particulier dont Newton s'est servi pour y parvenir.

« *Découvrir* se dit aussi lorsque ce que l'on cherche a beaucoup d'importance ; et *trouver*, lorsque l'importance est moindre. Ainsi, en mathématiques et dans les autres sciences, on doit se servir du mot *découvrir*, lorsqu'il est question de propositions et de méthodes générales ; et du mot *trouver*, lorsqu'il est question de propositions et de méthodes particulières dont l'usage est moins étendu. On dit aussi, tel navigateur a *découvert* tel pays, et il y a *trouvé* des habitants. »

Il ne faut pas dire que les choses doivent être inconnues *aux autres*, pour les *découvrir* ou pour les *trouver*. Je *découvre* mon chapeau que mes amis ont *caché*; je le *trouve*, si un domestique l'a ôté de la place où je l'avois mis : or, mes amis ou le domestique savoient où il étoit; moi seul je l'ignorois. Le mot *découvrir* n'a ce sens que quand il est question de *découvrir* à quelqu'un ; et ce sens est étranger à *trouver*, car on ne *trouve* pas à quelqu'un.

Découvrir signifie, à la lettre, comme on l'a vu dans l'article précédent, ôter de dessus une chose ce qui la couvre; et *trouver*, c'est porter ses regards, mettre la main sur une chose qu'on ne voyoit pas. Ce mot vient du celte *trou*, demeure, habitation, et il marque l'action de parvenir au lieu, à la chose. Il revient au latin *invenire*, venir dans, parvenir à; comme *découvrir*, au latin *detegere*, ôter le couvercle, la couverture, le *toit*.

On *découvre* ce qui est caché ou secret, soit au moral, soit au physique : on trouve ce qui ne tombe pas de soi-même sous les sens ou dans l'esprit. Ce que vous *découvrez* n'étoit pas visible ou apparent : ce que vous *trouvez* étoit visible ou apparent, mais hors de votre portée actuelle ou de vos regards. Une chose simplement égarée, vous la *trouvez*, quand vous arrivez à la place où elle est; mais vous ne la *découvrez* pas, car elle est manifeste et sans enveloppe.

La terre a dans son sein des mines et des sources, on les *découvre*; sur sa surface, des plantes et des animaux, on les *trouve*. On *découvre* un voleur qui se cachoit; on *trouve* un voleur qui fuyoit. Colomb et Cook ont *découvert* de nouveaux mondes ensevelis, pour le reste de l'univers, dans un immense Océan : ils ont *trouvé* dans ces contrées un nouveau

regne végétal, un nouveau règne animal, mais la même espèce d'hommes.

On *découvre* des conspirations, des conjurations, des trames secrètes, et on ne les *trouve* point, parce qu'elles ne sont pas apparentes.

On *trouve* une personne chez elle, un ami à la promenade, des denrées au marché; et on ne les *découvre* pas, car ils y sont à *découvert*.

Les ruines curieuses d'Herculanum ont été *découvertes*; et on y *trouve* des monuments précieux des arts et de l'histoire ancienne de l'Italie. En *découvrant* on *trouve*: on *trouve* sans *découvrir*.

L'usage, fondé sur le sens étymologique de ces mots, observe particulièrement la distinction suivante. *Découvrir* se dit proprement des choses qui existent toutes formées; et *trouver* se dit particulièrement des choses dont il n'existe, à proprement parler, que des éléments ou des matériaux à combiner. Le mérite de *découvrir*, est de lever les obstacles qui empêchent de voir ou de connoître la chose telle qu'elle est dans la nature ou en elle-même. Le mérite de *trouver* est surtout d'employer des moyens particuliers pour former la chose qui n'existoit pas, ou qui n'existoit, s'il faut ainsi parler, qu'en puissance. Il faut de la subtilité, de la pénétration, de la profondeur pour *découvrir*; il faut de l'invention, de l'imagination, de l'industrie pour *trouver*. Les exemples rendront cette distinction plus sensible.

Hervé *découvrit* la circulation du sang; Toricelli, la pesanteur de l'air; Huyghens, l'anneau de Saturne; Newton, la gravitation universelle: l'Allemand Herschel vient de *découvrir* une nouvelle planète; toutes ces choses existoient, mais cachées, et la *découverte* n'a fait que les mettre au grand jour. Mais la poudre à canon, l'imprimerie, la boussole, le moyen de ressusciter les asphyxiés, le secret de s'emparer de la foudre, ou plutôt de la matière fulminante et de la dissiper; l'art de résoudre des vapeurs en pluie, en neige, en grêle, en givre; les arts bienfaisants de suppléer à l'ouïe, à la parole, à la vue; le don de la parole transmis à des automates; toutes ces curieuses créations de l'intelligence humaine ont été *trouvées*,

et non *découvertes :* elles n'existoient pas dans la nature ; il a fallu *trouver* ces choses ou les moyens de les exécuter.

Ainsi l'on dit et l'on doit dire, *trouver* les longitudes, la pierre philosophale, le mouvement perpétuel, la quadrature du cercle, parce qu'il est là question de choses qui ne sont pas, et c'est à l'esprit à les créer en quelque sorte : mais on dit et on dira *découvrir* de nouvelles terres, de nouvelles constellations, de nouvelles lois physiques, de nouveaux phénomènes, parce que tous ces objets existent indépendamment d'aucune opération de l'esprit.

La géométrie a *découvert* les propriétés des différentes figures ; la chimie *découvre* différentes propriétés des corps : ces propriétés sont dans les objets mêmes. Mais le géomètre *trouve,* par le raisonnement, la solution d'un problème : le chimiste *trouve,* par des combinaisons nouvelles, de nouveaux remèdes : la démonstration et le remède sont le fruit de leur travail.

On *trouve* les raisons d'un fait ; elles consistent dans l'idée ; on *découvre* les causes d'un effet, elles existent dans la réalité. Enfin la chose qu'on *découvre* existoit, elle n'étoit que cachée ; mais il y a de l'invention à *trouver.*

Enfin, il paroit très-indifférent, soit pour *trouver,* soit pour *découvrir,* qu'une chose soit cherchée par une personne ou par plusieurs. Le navigateur qui ouvrira le passage de la mer du Nord, le *découvrira,* tout comme Magellan a *découvert* le passage du Sud, quoiqu'on cherche le premier depuis plus de deux siècles ; et l'on dit très-bien que Newton a *découvert* le système du monde, après que tant de philosophes l'ont eu vainement cherché. Un artiste qui parviendroit à rendre le verre malléable, *trouveroit* certainement un beau secret, que d'autres le cherchent ou non : et l'on dit fort bien que Léibnitz et Newton ont *trouvé* de belles méthodes de calcul, sans égard à aucune sorte de concours. Je ne sais sur quoi cette distinction peut être fondée. (R.)

317. DÉCLARER, DÉCOUVRIR, MANIFESTER, RÉVÉLER, DÉCELER.

Faire connoître ce qui étoit ignoré est la signification commune de ces mots. Mais *déclarer*, c'est dire les choses exprès

et de dessein, pour en instruire ceux à qui on ne veut pas qu'elles demeurent inconnues. *Découvrir,* c'est montrer, soit de dessein, soit par par inadvertance, ce qui avoit été caché jusqu'alors. *Manifester,* c'est produire au dehors les sentiments intérieurs. *Révéler,* c'est rendre public ce qui a été confié sous le secret. *Déceler,* c'est nommer celui qui a fait la chose, mais qui ne veut pas en être cru l'auteur.

Les criminels *déclarent* presque toujours leurs complices. Les confidentes *découvrent* ordinairement les intrigues. Les courtisans ne se *manifestent* pas aisément. Les confesseurs *révèlent* quelquefois, par leur imprudence, la confession des pénitents. Quand on ne veut pas être *décelé,* il ne faut avoir aucun témoin de son action. (G.)

318. DÉCOUVRIR, DÉCELER, DÉVOILER, RÉVÉLER, DÉCLARER, MANIFESTER, DIVULGUER, PUBLIER.

Apprendre à autrui, de différentes manières, différentes choses qui ne sont pas connues.

A la lettre, *découvrir* signifie ôter ce qui couvre; *déceler,* indiquer ce qu'on *céloit; dévoiler,* enlever le voile; *révéler,* retirer de dessous le voile; *déclarer,* mettre au *clair,* au jour; *manifester,* mettre sous la *main,* en évidence; *divulguer,* rendre *vulgaire,* commun; *publier,* rendre *public,* faire connoître à tout le monde.

Ce qui étoit caché aux autres, on le *découvre,* on le leur communique. Ce qui étoit dissimulé, on le *décèle* en le rapportant ou en le faisant remarquer. Ce qui n'étoit pas apparent et nu, on le *dévoile* en levant ou écartant les obstacles. Ce qui étoit secret, on le *révèle* en le dénonçant ou l'annonçant. Ce qui étoit inconnu ou incertain, on le *déclare* en l'exposant et en l'appuyant d'une manière positive. Ce qui étoit ignoré ou obscur, on le *manifeste* en le développant ouvertement ou l'étalant au grand jour. Ce qui n'étoit pas su, du moins de la multitude, on le *divulgue* en le répandant de côté et d'autre. Ce qui n'étoit pas public ou notoire, on le *publie* en lui donnant l'éclat ou l'authenticité qui parvient à la connoissance de tout le monde.

On *découvre* des choses nouvelles, et l'envie d'en instruire quelqu'un fait qu'on les lui *dévoile.* On aperçoit un homme

qui se *cèle*, et l'envie de le desservir fait qu'on le *décèle*. On *découvre* un mystère, et l'envie de paroître ou de bien mériter fait qu'on le *dévoile*. On sait un secret, et l'envie d'en faire usage fait qu'on le *révèle*. On a une connoissance particulière, et l'envie de la faire valoir fait qu'on la *déclare*. On connoît le fond des choses, et l'envie de les faire pleinement et parfaitement connoître fait qu'on les *manifeste*. On a reçu quelque confidence, et l'envie de parler ou de nuire fait qu'on la *divulgue*. On a la possession ou la connoissance privée d'une chose, et l'envie que personne n'en ignore, fait qu'on la *publie*. En morale, il y a du dessein ou de l'imprudence à *découvrir;* de la malveillance, une sorte de trahison, soit volontaire, soit involontaire, à *déceler;* des motifs, de la prétention ou de la facilité à *dévoiler;* des vues, un intérêt ou une infidélité à *révéler;* un dessein formel, une volonté expresse à *déclarer;* une pleine franchise, une grande confiance, de l'appareil à *manifester;* de la malice, de l'infidélité ou de l'indiscrétion à *divulguer ;* de l'affiche, de l'ostentation, quelque grand dessein à *publier*.

Déclarer, dit l'abbé Girard, c'est dire les choses exprès et à dessein ; l'idée est vraie, mais secondaire et insuffisante : la déclaration annonce une démonstration claire, une action importante, une volonté décidée. *Découvrir*, continue l'auteur, c'est montrer, soit de dessein, soit par inadvertance : cela est encore vrai ; mais l'idée propre de *découvrir* n'est pas celle de *montrer;* car quand on *montre* à quelqu'un ce qu'il ne voyoit pas, ce qu'il ne savoit pas, quoique la chose ne fût pas cachée, ce n'est pas la *découvrir*. On ajoute que *manifester*, c'est produire au-dehors ses sentiments intérieurs : mais c'est aussi les *découvrir*, les *déclarer*, etc. : si je dissimule une partie de mes sentiments, je ne les *manifeste* pas ; et quand Dieu *manifestera* toute sa gloire, ou se *manifestera* dans toute sa gloire, il ne s'agira pas de *sentiments intérieurs*. *Révéler*, c'est, selon le même écrivain, rendre public ce qui a été confié sous le secret ; mais celui qui va *révéler* au prince une conspiration, ne la rend pas *publique :* celui qui *révèle* de grandes vérités qu'il a découvertes, ne *révèle* pas le secret d'autrui. Enfin l'abbé Girard dit que *déceler*, c'est nommer celui qui ne veut pas être cru l'auteur d'une chose : cela n'est pas exact : le bout

d'oreille qui *décèle* l'âne, ne le *nomme pas;* encore moins le nomme-t-il comme auteur de quelque action : un geste, un regard qui *décèle* vos sentiments présents, ne nomme pas et n'indique que des sentiments. Un homme qui se *cèle* ne cache pas pour cela son nom; il ne s'agit pas de nommer l'auteur d'une chose, lorsque Boileau veut reprocher à son esprit des défauts qu'il ne peut *céler.*

Peut-être m'objectera-t-on que quelques-uns de ces mots, tels que *découvrir* et *publier,* ne sont pas synonymes. Je réponds, 1° qu'ils tiennent tous à une idée principale qui leur est commune; 2° que, si le titre les rapproche, l'explication ne permet pas de les confondre; 3° que tous ces mots entrent l'un dans l'autre, de manière à former une chaine que je n'ai pas voulu rompre pour multiplier inutilement les articles. Si ce n'est pas là une raison, c'est du moins une excuse. (R.)

319. DÉCRET, LOI.

Décret, du latin *decretum* ou *discretum,* de *decernere* ou *discernere,* exprime proprement l'action de discerner, de discuter et de juger; c'est un résultat d'opinions.

Ce mot nous a été transmis par les Latins avec toute sa force et ses diverses acceptions; c'est-à-dire, tantôt signifiant projet de *loi,* tantôt *décision* particulière. C'est dans ce sens que nous regardions les *décrets* des conciles, qui n'avoient force de *loi* qu'après avoir été vérifiés. C'est dans ce sens que nous regardions les arrêts des cours souveraines.

La *loi* est l'expression de la volonté souveraine. C'est sur ses bases que repose le bonheur public. Le *décret* n'est qu'un acte particulier, qui peut en certain cas déroger à la *loi* générale.

La *loi* n'acquiert son caractère que par le consentement exprimé du souverain. L'assemblée nationale rendoit des *décrets,* c'est par l'acceptation qu'ils acquéroient force de *loi.* Les autres législatures ont fait des *lois,* il n'y avoit plus de sanction, d'acceptation. Le conseil des Cinq-Cents ne rendoit que des *décrets.* C'étoit le conseil des Anciens qui leur donnoit le caractère de *loi.*

Le *décret,* en matière de justice distributive, diffère de la

loi, comme l'effet diffère de la cause; il n'est que l'application d'un principe manifesté par la *loi*.

Décret se prend toujours au propre, parce qu'il a une acception déterminée qui le met au rang des puissances secondaires. Le mot *loi*, au contraire, est pris au propre et au figuré. (Anon.)

320. DÉCRIER, DÉCRÉDITER.

Tous deux blessent la considération dont jouissoit l'objet sur qui tombe cette attaque. (B.)

Le premier va directement à l'honneur; le second au crédit.

On *décrie* une femme, en disant d'elle des choses qui la font passer pour une personne peu régulière. On *décrédite* un homme d'affaires, en publiant qu'il est ruiné.

On *décrédite* un ambassadeur, en disant qu'il n'a pas de pouvoirs absolus; on le *décrie*, en disant que c'est un homme sans foi et sans parole.

Le commun du monde se donne la liberté de *décrier* la conduite de ceux qui gouvernent. Si ce qu'on dit de nous est faux, aussitôt que nous nous en piquerons, nous le ferons croire véritable : le mépris de tels discours les *décrédite*. (*Bouhours*, Rem. nouv. tome II.)

La jalousie et l'esprit de parti ont souvent *décrié* les personnes pour venir plus aisément à bout de *décréditer* leurs opinions. (B.)

321. DÉFAITE, DÉROUTE.

Ces mots désignent la perte d'une bataille faite par une armée; avec cette différence que *déroute* ajoute à *défaite*, et désigne une armée qui fuit en désordre, et qui est totalement dissipée. (*Encycl.* IV, 731.)

322. DÉFENDRE, SOUTENIR, PROTÉGER.

Ces trois mots signifient en général l'action de mettre quelqu'un ou quelque chose à couvert du mal qu'on lui fait, ou qui peut lui arriver.

On *défend* ce qui est attaqué; on *soutient* ce qui peut l'être; on *protége* ce qui a besoin d'être encouragé.

Un roi sage et puissant doit *protéger* le commerce dans ses États, le *soutenir* contre les étrangers, et le *défendre* contre ses ennemis. On dit, *défendre* une cause, soutenir une entreprise, *protéger* les sciences et les arts; on est *protégé* par ses supérieurs; on peut être *défendu* et *soutenu* par ses égaux. On est *protégé* par les autres; on peut se *défendre* et se *soutenir* par soi-même.

Protéger suppose de la puissance, et ne demande point d'action; *défendre* et *soutenir* en demandent; mais le premier suppose une action plus marquée.

Un petit État, en temps de guerre, est ou *défendu* ouvertement, ou secrètement *soutenu* par un plus grand, qui se contente de le *protéger* en temps de paix. (*Encycl.* IV, 734.)

323. DÉFENDU, PROHIBÉ.

Ces deux mots désignent en général une chose qu'il n'est pas permis de faire, en conséquence d'un ordre ou d'une loi positive. Ils diffèrent en ce que *prohibé* ne se dit guère que des choses qui sont *défendues* par une loi humaine et de police.

La fornication est *défendue*; et la contrebande *prohibée*. (*Encycl.* IV, 735.)

324. DÉFENSE, PROHIBITION, INHIBITION.

La racine du mot *défendre* est *fend*, rencontre. La *défense* est l'action d'éloigner, de repousser ce qu'on rencontre, ce qui vient nous heurter, ce qui *offense*; aussi défendre signifie-t-il protéger, garantir.

Prohiber et *prohibition*, *inhiber* et *inhibition*, sont des composés du verbe latin *habere*, avoir, tenir. *Prohiber* signifie tenir en avant, au loin, et opposer une barrière, mettre un empêchement, *défendre*. *Inhiber*, signifie avoir eu, tenir en dedans et retenir, arrêter, défendre avec menaces. Valla et plusieurs savants mettent entre les verbes latins *prohibere* et *inhibere*, cette différence, que le premier annonce une *défense* générale de faire, soit de commencer, soit de continuer; et le second, la *défense* particulière de continuer, de récidiver, de persévérer.

La *défense* empêche donc de faire ce qui nuit ou offense; la *prohibition*, ce qu'on pourroit faire; l'*inhibition*, ce qui se

fait irrégulièrement. La *défense* a donc un motif déterminé par la valeur propre du mot, celui d'empêcher de nuire, d'offenser, de blesser : la *prohibition* n'indique, par la valeur du mot, aucun motif ; elle ne fait qu'éloigner, repousser, rejeter la chose. Quant à l'*inhibition*, elle ne fait que déployer l'autorité pour retenir et pour arrêter le cours d'une chose contraire à un ordre établi.

On *défend* ce qui ne doit pas se faire, ce qui est mauvais. On *prohibe* ce qu'on pourroit laisser faire, ce qui étoit légitime. On *inhibe* ce qui ne peut pas se faire, ce qui n'est plus libre.

Dans l'usage, *défense* est le terme générique; il embrasse toutes sortes d'objets; il appartient à tous les genres de style. *Prohibition* est du style réglementaire; il s'applique aux objets d'administration, de police, de discipline. *Inhibition* est du style de chancellerie; il s'emploie proprement dans le ressort de la justice ; on le joint à *défense*, et avec raison, puisque la justice n'est censée empêcher que ce qui est mal et déjà *défendu*. (R.)

325. DÉGOÛTANT, FASTIDIEUX.

On qualifie ainsi tout ce qui nous cause une sorte de répugnance.

Dégoûtant va plus au corps qu'à l'esprit; *fastidieux*, au contraire, va plus à l'esprit qu'au corps. Ce qui est *dégoûtant* cause de l'aversion ; ce qui est *fastidieux* cause de l'ennui.

Un homme est *dégoûtant*, s'il est d'une laideur extraordinaire, s'il est crasseux, si son visage ou ses mains sont cicatrisés, infectés de dartres, ou d'une espèce de lèpre ; s'il se gratte indécemment, s'il mange avidement et malproprement : si ses habits sont en lambeaux, couverts de taches, ou même d'ordures; s'il sent mauvais : je veux dire qu'une seule de ces conditions le rend *dégoûtant*; car, qui les réunit toutes, est horrible.

On appelle *fastidieux*, celui qui veut faire le plaisant mal à propos, qui rit le premier, qui parle trop, qui dit des choses frivoles, et qui s'applaudit de ses sottises ; en un mot, un homme ennuyeux, importun, fatigant par ses discours, par ses manières ou par ses actions.

Le blanc et le rouge dont les femmes croient s'embellir ne sert à la fin qu'à les rendre *dégoûtantes,* et les minauderies, où elles mettent quelquefois tant d'art, les rendent *fastidieuses.*

Quelquefois on se sert de *dégoûtant* avec relation à ce qui concerne l'esprit : alors il conserve encore quelque chose de sa première destination, en ce qu'il s'applique aux idées, qui sont comme le corps de la pensée ; et *fastidieux* s'applique en ce cas à l'expression.

Les idées des choses qui sont *dégoûtantes* par elles-mêmes, le sont aussi, et rendent *dégoûtants* les ouvrages qui en sont chargés.

L'afféterie, le précieux, quelquefois même le trop d'esprit, ne servent qu'à rendre *fastidieux* des écrits que l'on croyoit rendre intéressants. (B.)

326. DEGRÉ, MARCHE.

Degré s'employoit dans le dernier siècle pour signifier chaque *marche* d'un escalier ; et le mot de *marche* étoit uniquement consacré pour les autels. Nous aurions peut-être bien fait de conserver ces termes distinctifs, qui contribuent toujours à enrichir une langue. (*Encycl.* V, 929.)

Degré est encore aujourd'hui synonyme de *marche,* selon le dictionnaire de l'Académie française, 1762. Mais je crois que le premier est plus propre à indiquer la hauteur de ces divisions égales dans l'escalier, et que le second convient mieux pour marquer le giron de chacune de ces divisions.

Ainsi, les *degrés* sont égaux ou inégaux, selon que les hauteurs en sont égales ou inégales ; et les *marches* sont égales ou inégales, selon que les girons en sont également ou inégalement étendus.

On monte les *degrés,* et l'on se tient sur les *marches.* De là vient que ce dernier mot a paru consacré pour les autels, parce que les ecclésiastiques qui y servent se tiennent communément sur les *marches,* et que l'on a peu d'occasions de s'arrêter sur celles de tout autre escalier : mais, on dira aussi très-bien que dans telle église l'autel est élevé de six ou dix *degrés,* parce qu'il ne s'agit là que de l'élévation. (B.)

327. DÉGUISER, MASQUER, TRAVESTIR.

L'abbé Girard distingue de la manière suivante les participes *masqué, déguisé, travesti.*

« Il faut, pour être *masqué,* se couvrir d'un faux visage. Il suffit, pour être *déguisé,* de changer ses parures ordinaires. On ne se sert du mot *travesti* qu'en cas d'affaires sérieuses, lorsqu'il s'agit de passer en inconnu; et c'est alors prendre un habit connu et ordinaire dans la société, mais très-éloigné et très-différent de celui de son état.

« On se *masque* pour aller au bal; on se *déguise* pour venir à bout d'une intrigue; on se *travestit* pour n'être pas reconnu de ses ennemis. »

Déguisement et *travestissement* sont ainsi traités dans l'Encyclopédie.

« Tous les deux désignent un habillement extraordinaire, différent de celui qu'on a coutume de porter. Mais il semble que *déguisement* suppose une difficulté d'être reconnu, et que *travestissement* suppose seulement l'intention de ne l'être pas, ou même seulement l'intention de s'habiller autrement que de coutume.

On dit d'une personne qui est au bal, qu'elle est *déguisée,* et d'un magistrat habillé en homme d'épée, qu'il est *travesti.*

« D'ailleurs, *déguisement* s'emploie quelquefois au figuré, et jamais *travestissement.* »

M. Beauzée fait la note suivante sur cette dernière assertion.

« Il me semble toutefois que c'est par un tour pareil de langage que l'on dit *déguiser* ses pensées, ses vues, ses démarches, la vérité; et *travestir* un ouvrage, comme Virgile, la Henriade, Télémaque : ainsi *travestir* s'emploie au figuré comme *déguiser.* »

Déguiser est formé de *guise,* mode, façon, manière, allure; et celui-ci est le theuton *weise,* qui a le même sens. *Travestir* est composé de *vestir, vêtir,* et du celte *tra,* qui signifie travers, de travers, d'une manière opposée, en sens contraire.

Ainsi, *travestir* annonce rigoureusement et uniquement un changement dans les habits, ou un *vêtement contraire au costume;* tandis que *déguiser* souffre toute sorte de change-

ments, ou toute forme contraire aux formes naturelles ou habituelles.

Déguiser, c'est donc substituer aux apparences ordinaires et vraies des apparences trompeuses, de manière que l'objet ne soit pas du moins facilement *reconnu*. *Travestir*, c'est substituer au vêtement propre un vêtement étranger, de manière que l'objet ne soit pas reconnu *pour ce qu'il est*.

On se *déguise*, afin de passer pour une autre personne; on se *travestit* pour paroître un autre personnage.

Le *déguisement* convient à l'espion; le *travestissement*, au comédien.

Déguiser peut encore s'employer au figuré, à l'égard de ce qui cache ou altère la vérité, la réalité. *Travestir* ne peut l'être qu'à l'égard de ce qui peut être offert sous l'image du vêtement, comme l'expression, qui sert comme à revêtir la pensée.

Ainsi, s'approprier adroitement les pensées d'autrui, c'est *déguiser* ses larcins; traduire de manière à ne conserver ni la pureté, ni l'élégance du style de son original, c'est le *travestir*. (R.)

328. DÉLIBÉRER, OPINER, VOTER.

Ces trois termes sont consacrés dans le langage des compagnies autorisées pour décider certaines affaires; comme les tribunaux et cours de justice, les académies, les chapitres séculiers et réguliers, etc. : et ces termes sont tous relatifs à la décision; le degré de relation en fait la différence.

Délibérer, c'est exposer la question, et discuter les raisons pour et contre; *opiner*, c'est dire son avis et le motiver; *voter*, c'est donner son suffrage, quand il ne reste plus qu'à recueillir les voix.

On commence par *délibérer*, afin d'examiner la matière dans tous les sens et sous tous les aspects; on *opine* ensuite, pour rendre compte à la compagnie de la manière dont on envisage la chose, et des raisons par lesquelles on s'est déterminé à l'avis que l'on propose : on *vote* enfin pour former la décision à la pluralité des suffrages.

La *délibération* est un préliminaire indispensable pour mettre au fait ceux qui doivent prononcer; elle exige de l'at-

tention : les *opinions* sont une espèce de résultat formé dans chaque tête, et qui, étant raisonné, devient une nouvelle source de lumières et de motifs pour préparer la décision ; cette seconde opération exige du bon sens : enfin, la *voix* est la dernière main que l'on met à la décision, et l'opération qui la conclut et l'autorise ; elle exige de l'équité. On écoute la *délibération*, on pèse les *opinions*, on compte les *voix*. (B.)

329. DÉLICAT, DÉLIÉ.

Une idée de finesse et d'habileté semble constituer le fond commun de ces deux termes, qui ont d'ailleurs leurs différences caractéristiques. (B.)

Une pensée est *délicate* lorsque les idées en sont liées entre elles par des rapports peu communs, qu'on n'aperçoit pas d'abord, quoiqu'ils ne soient point éloignés, qui causent une surprise agréable, qui réveillent adroitement des idées accessoires et secrètes de vertu, d'honnêteté, de bienveillance, de volupté, de plaisir. Une expression est *délicate* lorsqu'elle rend l'idée clairement, mais qu'elle est empruntée par métaphore d'objets écartés, que nous voyons avec surprise et avec plaisir rapprochés tout d'un coup avec habileté. (*Encycl.*, IV, 743.)

Un esprit *délié* est un esprit propre aux affaires épineuses, fertile en expédients, insinuant, fin, souple, caché. Un discours *délié* est celui dont on ne démêle pas du premier coup-d'œil l'artifice et la fin.

Il ne faut pas confondre le *délié* avec le *délicat* : les gens *délicats* sont souvent *déliés* ; mais les gens *déliés* sont rarement *délicats*.

Répandez sur un discours *délié* la nuance du sentiment, et vous le rendrez *délicat* : supposez à celui qui tient un discours *délicat* quelque vue intéressée et secrète, et vous en ferez à l'instant un homme *délié*. (*Encycl.*, IV, 174.)

Le *délicat* tient toujours à d'heureuses dispositions, n'a que des effets agréables, et plaît toujours : le *délié* tient à des dispositions indifférentes en soi, peut avoir de bons et de mauvais effets, et offense souvent. La sensibilité de l'âme produit le *délicat* ; la finesse de l'esprit, la souplesse, l'artifice, amè-

nent le *délié*. Le mot *délicat* ne peut se prendre qu'en bonne part; celui de *délié* se prend en bonne et en mauvaise part, selon les circonstances. (B.)

330. DÉLICIEUX, DÉLECTABLE.

Cicéron, *Tusc.*, livre IV, 18, définit la *délectation* une volupté répandue dans l'âme par l'onction pénétrante d'une sensation bien douce. La liquéfaction d'un corps doux et onctueux qui coule, se répand, s'attache, emplit, s'insinue, etc., est la figure sous laquelle ce philosophe nous présente ce genre de volupté. C'est ainsi que nous disons *inonder, enivrer de délices*. Il est à remarquer que la consonne *l* sert spécialement à désigner les fluides : on l'appelle liquide. De là le mot *lac, lait* : le lait et le miel serviront toujours à indiquer les jouissances les plus douces, ou les objets *délicieux*; et le verbe *lactare* signifie attirer par un espoir doux et flatteur, ainsi qu'*allaiter*, ce qui rappelle l'idée première de *délice* et de *délectation*.

Le *délice* produit, par sa grande douceur, par une sorte de charme, la *délectation*. Le *délice* est la cause du plaisir, ou le plaisir, autant qu'il affecte l'âme de la manière la plus agréable, ou plutôt d'une manière voluptueuse. La *délectation* est le plaisir autant qu'il est senti, ou l'émotion voluptueuse causée dans l'âme par cette affection. L'objet *délicieux* portera dans l'âme le *délice*, ou un principe de *délectation*. L'objet *délectable* excitera dans l'âme la *délectation* ou le mouvement du plaisir.

Ces mots sont proprement faits pour être rapportés à l'organe du goût. Un mets est *délicieux* ou *délectable*. Par extension, ils embrassent tous les sens; et par analogie, les plaisirs de l'âme. Mais tout est aujourd'hui *délicieux*, jusqu'à la *tristesse*; et il n'y a presque plus rien de *délectable*. Quoique ces deux mots portent l'empreinte très-sensible d'une origine commune, et s'accordent manifestement dans leur idée capitale, la plupart des lecteurs seront surpris que je les traite comme synonymes.

L'épithète *délicieux* affecte à l'objet un attrait, des appas, un charme, avec un caractère particulier de *suavité*, si je puis ainsi parler, de finesse, de *délicatesse* : l'épithète *délectable*

attribue à l'objet la propriété d'exciter le goût, d'attacher à la jouissance, de prolonger le plaisir, avec une sorte de sensualité, de mollesse et de tressaillement. Le buveur appeloit autrefois *délectable* le vin que nos gourmets trouvent *délicieux*. Vous savourez la chose *délicieuse* et la chose *délectable*; mais, en savourant la chose *délectable*, il semble que vous mâchez le plaisir; tandis qu'en savourant la chose *délicieuse*, il semble que vous en exprimez voluptueusement ce qu'elle a de plus fin et de plus délicat. (R.)

331. DEMANDE, QUESTION.

Ces deux mots signifient, en général, une proposition par laquelle on interroge.

Question se dit seulement en matière de doctrine; une *question* de physique, de théologie. *Demande*, lorsqu'il signifie *interrogation*, ne s'emploie guère que lorsque le mot de *réponse* y est joint; ainsi on dit : tel livre est par *demandes* et par *réponses*. Il est aisé de remarquer que nous ne prenons ici *demande* que dans le sens d'*interrogation*. C'est dans ce sens que ce mot est synonyme avec celui de *question*. (Anon.)

332. DE MÊME QUE, AINSI QUE, COMME.

De même que est toujours un terme de comparaison : mais il y a des occasions où *ainsi que* et *comme* ne le sont pas, ayant d'autres significations qu'on peut voir dans les dictionnaires, et qu'il n'est pas de ma tâche de rapporter ici, puisque je ne dois traiter des mots qu'autant qu'ils sont synonymes. Ceux-ci ne l'étant donc que comme termes de comparaison, c'est en ce seul sens que je les place dans cet ouvrage, et que je vais en faire la différence, qui est assurément une des plus délicates de notre langue, et des plus difficiles à démêler.

De même que marque proprement une comparaison qui tombe sur la manière dont est la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de modifications. *Ainsi que* marque particulièrement une comparaison qui tombe sur la réalité de la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de faits ou d'actions. *Comme* marque mieux une comparaison qui tombe sur la qualité de la chose; ce qu'on peut nommer comparaison de

qualifications. Je dirois donc, selon cette différence : Les Français pensent *de même que* les autres nations, mais ils ne se conduisent pas *de même*, parce qu'il n'est précisément question que d'une certaine manière de penser et de se conduire, qui est une modification de la pensée et de la conduite qu'on suppose en eux. Mais je dirois : Il y a des philosophes qui croient que les bêtes pensent *ainsi que* les hommes, parce qu'il s'agit de la réalité de la pensée qu'on attribue là à la bête aussi-bien qu'à l'homme, et non d'aucune modification ou manière de penser, puisqu'on peut ajouter que : quoique ces philosophes croient que les bêtes pensent *ainsi que* les hommes, ils ne croient pourtant pas qu'elles pensent *de même qu'eux*. Je dirois enfin, que les expressions d'une personne qui ne conçoit les choses que confusément ne sont jamais justes *comme* celles d'une personne qui les conçoit clairement, parce qu'il est là question d'une qualité de l'expression, ou d'une qualification qu'on lui donne. Par cette même raison, on dit hardi *comme* un lion, blanc *comme* neige, doux *comme* miel; et non pas *ainsi que*, ni *de même qu'*un lion, etc. L'usage est fixé à cet égard, même parmi ceux qui parlent le moins bien.

Lorsque ces mots sont placés à la tête de la comparaison, alors elle a deux membres : le second, qui est la réduction de la comparaison, commence par le mot *ainsi*, si c'est *ainsi que*, ou *comme* qui se trouve à la tête du premier membre; mais si c'est *de même que*, ce second membre commence par le mot *de même*. L'exemple suivant va rendre cette observation sensible.

De même que l'ambitieux n'est jamais content, *de même* le débauché n'est jamais satisfait. *Ainsi que* l'ordonne la Providence, *ainsi* va la fortune des États et des particuliers, des princes et des sujets. *Comme* les hommes vieillissent par le nombre des années, *ainsi* vieillissent les Empires par le nombre des siècles : tout a un terme prescrit au-delà duquel il ne passe pas. (G.)

333. DEMEURER, LOGER.

Ces deux mots sont synonymes dans le sens où ils signifient la résidence; mais *demeurer* se dit par rapport au lieu

topographique où l'on habite; et *loger*, par rapport à l'édifice où l'on se retire. On *demeure* à Paris, en province, à la ville, à la campagne. On *loge* au Louvre, chez soi, en hôtel garni.

Quand les gens de distinction *demeurent* à Paris, ils *logent* dans les hôtels; et quand ils *demeurent* à la campagne, ils *logent* dans des châteaux. (G.)

334. DEMEURER, RESTER.

L'idée commune à ces deux mots est de ne pas s'en aller; et leur différence consiste en ce que *demeurer* ne présente que cette idée simple et générale de ne pas quitter le lieu où l'on est; et que *rester* a de plus une idée accessoire de laisser aller les autres.

Il faut être hypocondre pour *demeurer* toujours chez soi, sans compagnie et sans occupation. Il y a des femmes qui ont la politique de *rester* les dernières aux cercles, pour dispenser les autres de médire d'elles.

Il paroît aussi que le second de ces mots convient mieux dans les occasions où il y a une nécessité indispensable de ne pas bouger de l'endroit; et que le premier figure bien où il y a pleine liberté. Ainsi, l'on dit que la sentinelle *reste* à son poste, et que le dévot *demeure* long-temps à l'église. (G.)

335. AU DEMEURANT, AU SURPLUS, AU RESTE, DU RESTE.

« J'ai toujours regret, dit Vaugelas, à l'occasion de la première de ces façons de parler, j'ai toujours regret aux mots et aux termes retranchés en notre langue, que l'on appauvrit d'autant; mais surtout je regrette ceux qui servent aux liaisons des périodes, comme celui-ci (*au demeurant*), parce que nous en avons grand besoin, et qu'il les faut varier. » Il n'y a pas un écrivain qui ne partage ce sentiment.

Ces différentes manières de parler servent de transitions pour passer, d'une manière marquée, à quelque trait remarquable qui forme ou amène la conclusion ou la fin d'un discours.

Au demeurant est propre à désigner deux sortes de rapports; celui que les parties du discours ont entre elles, et celui qui se trouve entre les choses mêmes. Son idee est certainement celle

de *demeure*, d'arrêt, de stabilité. Ainsi employée comme conjonction, cette façon de parler désigne le résultat, la conclusion, la fin, quelque chose de définitif, ce sur quoi l'esprit, le discours s'arrête, se repose, *demeure* : comme liaison des choses, elle désigne ce que l'objet est en soi, dans le fond, à *demeure*, en somme, d'après, avec, ou malgré ce qu'on en a dit.

Marot donne de cette manière le dernier coup de pinceau au portrait de son valet :

> Sentant la hart d'une lieue à la ronde,
> *Au demeurant*, le meilleur fils du monde.

Au surplus suppose une série, une gradation, une cumulation de choses au-dessus desquelles on en ajoute quelque autre, en outre, par réflexion, par complément, par surcroît. Ainsi, après avoir rapporté les nouvelles qui se débitent, et les raisons qu'il peut y avoir d'y croire, vous ajoutez qu'*au surplus* vous ne les garantissez pas.

D. Diègue, après qu'il a sondé le cœur de son fils, expose l'affront qu'il a reçu, commande la vengeance, et pourtant :

> . . . . *Au surplus*, pour ne te point flatter,
> Je te donne à combattre un homme à redouter

Voltaire a épargné ce passage que Vaugelas indique dans sa *censure de la phrase adverbiale*, avec tous les égards dus à un homme tel que Corneille. Les grammairiens ont remarqué qu'*au surplus* ne valoit pas mieux qu'*au demeurant*; qu'il n'avoit jamais été de bel usage, mais qu'il pouvoit être encore quelquefois employé.

Au reste désigne, d'une manière vague ou sans idée accessoire, ce qui *reste* à dire, un point, une observation qu'il importe d'ajouter ou de rappeler, comme on le voit dans les exemples suivants.

Boileau, après avoir vanté, au nom de Longin, le merveilleux talent d'Hypéride à manier l'ironie, dit : « *Au reste*, il assaisonne toutes ces choses avec un tour et une grâce inimitables. » Madame de Sévigné, en rapportant sa réponse à des offres très-obligeantes de Madame de la Fayette, termine de la sorte son récit : « *Au reste*, je lui donne ma parole de

n'être point malade, de ne point vieillir, de ne point radoter, et qu'elle m'aime toujours malgré sa menace. »

Du reste diffère d'*au reste*, selon Bouhours, en ce que ce qu'il annonce n'est pas du même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a point une relation essentielle; au lieu qu'on se sert d'*au reste* quand, après avoir exposé un fait et traité une matière, on ajoute quelque chose, dans le même genre qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit. (R.)

336. DÉMOLIR, RASER, DEMANTELER, DÉTRUIRE.

C'est abattre un édifice, de manière pourtant que chacun de ces mots ajoute à cette idée principale, qui leur est commune, une idée accessoire propre et distinctive.

On *démolit* par économie, pour tirer parti des matériaux et de l'emplacement, ou pour réédifier : on *rase* par punition, afin de laisser subsister un monument de la vindicte publique; on *démantèle* par précaution, pour mettre une place hors de défense; on *détruit* dans toutes sortes de vues et par toutes sortes de moyens, pour ne pas laisser subsister.

Un particulier fait *démolir;* la justice fait *raser;* un général fait *démanteler* une place qu'il a prise, et pour cela il en fait *détruire* les fortifications. (R.)

337. DÉMONSTRATIONS D'AMITIÉ, TÉMOIGNAGES D'AMITIÉ.

Il ne faut pas confondre entièrement *démonstration* avec *témoignage* en matière d'amitié. *Démonstration* va tout à l'extérieur, aux airs du visage, aux manières agréables, aux caresses, à des paroles douces et flatteuses, à un accueil obligeant : *témoignage*, au contraire, est plus intérieur, et va au solide, à de bons offices, à des services essentiels. C'est une *démonstration* d'amitié que d'embrasser son ami; c'est un *témoignage* d'amitié que de prendre ses intérêts, que de lui prêter de l'argent. Les *démonstrations* d'amitié sont souvent frivoles; les *témoignages* d'amitié ne le sont pas d'ordinaire. Un faux ami, un traître, peut donner des *démonstrations* d'amitié; il n'y a qu'un véritable ami qui puisse donner des *témoignages* d'amitié. (*Bouhours, Remarq. nouv.*, II, 229.)

« Ces deux mots sont synonymes, est-il dit dans l'*Encycl.* (IV, 822.), avec cette différence d'un usage bizarre, que le

premier dit moins que le second. Le père Bouhours en a fait autrefois la remarque; et le temps n'a point encore changé l'application impropre de ces deux termes. »

Le père Bouhours a remarqué, comme on vient de le voir, les nuances qui différencient ces deux termes; mais il n'y a remarqué ni bizarrerie de la part de l'usage, ni application impropre, et il n'a pas dû le faire. *Démonstration* vient de *montrer*, et veut dire l'action de *montrer*, de caractériser, par des signes extérieurs et sensibles, ce qui est intérieur ou insensible; et comme les signes sensibles n'ont aucune liaison nécessaire avec les objets insensibles qu'ils montrent, il n'est pas surprenant que les *démonstrations* d'amitié, comme le dit l'encyclopédiste même, ne soient que de vaines montres d'attachement, d'affection. Mais le *témoignage* est un moyen d'établir la vérité de ce qu'il atteste, qui supplée aux bornes de notre intelligence, et qui, à de certaines conditions, a droit, sinon de nous convaincre, du moins de nous persuader. Il est donc naturel que la *démonstration* extérieure prouve moins que le *témoignage*; ou qu'on ait appelé *témoignages* d'amitié les actes qui paroissent la supposer plus nécessairement, en laissant le nom de *démonstrations* à ceux qui peuvent l'indiquer faussement.

Le commerce étroit de l'encyclopédiste avec les sciences rigoureuses l'ayant accoutumé à regarder la *démonstration* comme la preuve la plus sûre, lui a fait oublier que le langage didactique, ou n'influe point, ou n'influe que bien peu sur le langage populaire. (B.)

338. DÉNOUEMENT, CATASTROPHE

Nous considérons ces mots dans leur rapport commun avec la conclusion d'une action dramatique. Le *dénouement* défait le *nœud*, comme le mot le porte; la *catastrophe* fait la *révolution*, suivant le sens du grec *καταστροφη*, *subversion*, *issue*, *événement tragique*, etc.

Le *dénouement* est la dernière partie de la pièce : la *catastrophe* est le dernier *événement* de la fable. Le *dénouement* démêle l'intrigue; la *catastrophe* termine l'action. Le *dénouement*, par des développements successifs, amène la *catastrophe*; la

catastrophe complète le *dénouement*. Le *dénouement* fixe le *cours* des choses; la *catastrophe* en change la face.

L'art est dans le *dénouement*; l'effet, dans la *catastrophe*. Le *dénouement* doit être rapide, sans que la *catastrophe* soit brusque. Le *dénouement* doit naître de l'intrigue même : la *catastrophe* doit sortir, comme d'elle-même, des mœurs et de la situation des personnages.

Si la *catastrophe* est nécessaire, et par conséquent attendue, il faut cacher avec soin les moyens du *dénouement*. Le moyen employé dans *Héraclius* est adroitement enveloppé dans le caractère équivoque d'Exupère; et ce seroit en effet, comme on l'a dit, un chef-d'œuvre de l'art en ce genre, si jusqu'alors Léontine n'avoit tenu, seule et sans la participation d'Exupère, tout le fil de l'intrigue, pour l'abandonner au *dénouement*.

Le plus parfait *dénouement* paroit être celui où l'action se décide par une *catastrophe* qui, avec la plus forte vraisemblance, excite la plus vive surprise. Quoi de plus surprenant et quoi de plus vraisemblable que de voir Cléopâtre se résoudre à boire la première dans la coupe empoisonnée, pour y engager, par son exemple, Antiochus et Rodogune? C'est là vraiment un coup de génie.

On reproche à Molière d'avoir trop négligé ses *dénouements*. On pourroit reprocher à Racine d'avoir, dans plusieurs de ses pièces, affoibli l'effet de la *catastrophe* en la transportant hors du théâtre, pour ne pas l'ensanglanter, selon le précepte d'Horace. (R.)

339. DENSE, ÉPAIS.

Le resserrement ou le rapprochement des parties forme la *densité*, l'épaisseur.

Dense est un terme de physique, et il ne s'emploie que dans le sens physique.

Épais, d'abord *espois*, est un mot de tous les styles, même au figuré : homme *épais* (opposé à l'homme délié), comme une étoffe *épaisse*.

Vous considérez, proprement dans le corps *épais*, la profondeur ou l'espace d'une surface à l'autre du corps compacte : une planche est *épaisse* d'un pouce; une muraille l'est



de deux pieds Vous considérez dans un corps *dense* la gravité ou la pesanteur de la masse comparée avec le volume : l'or est plus *dense* que l'argent; le chêne, que le sapin : avec le même volume, le lingot d'or pèse beaucoup plus qu'un lingot d'argent. Il en est de même à l'égard du sapin.

Epais est l'opposé de mince; *dense* est l'opposé de rare.

Nous supposons quelquefois des intervalles très-distincts et très-sensibles entre les parties d'un tout que nous appelons *épais*. Une forêt est *épaisse*, une main de papier l'est aussi. Dans le corps que nous appelons *dense*, nous supposons peu de pores ou des pores plus petits que dans d'autres corps : l'ébène est fort *dense*, eu égard au peuplier. L'eau est plus *dense* que l'air. (R.)

340. DÉNUÉ, DÉPOURVU.

L'homme *dénué* est comme *nu*, laissé *nu*, mis à *nu*. L'homme *dépourvu* est non *pourvu*, mal *pourvu*, manquant de *provisions*. Le premier de ces termes marque donc à la rigueur la *nudité*, un dépouillement, ou plutôt une privation entière et absolue; le second n'exprime, à la lettre, qu'un manque ou une disette plus ou moins grande, par le défaut de *provision* de moyens. *Dénué* ne se dit qu'au figuré; *dépourvu* a les deux sens.

L'homme *dénué* de biens est dans la misère; l'homme *dépourvu* est dans le besoin.

La Bruyère nous présente souvent des personnes entièrement *dénuées* d'esprit; c'est la sottise pure. Il est moins rare de voir des gens *dépourvus* de sens commun : ce sens est peut-être moins commun que la déraison.

Dénué s'applique fort à propos à ce qui est propre, naturel, ordinaire à l'objet, comme le vêtement au corps. *Dépourvu* se rapporte particulièrement à tout ce dont on a besoin ou coutume d'être *pourvu* ou de se pourvoir, de se prémunir, de se précautionner.

Un poëme est *dénué* de coloris; un discours est *dénué* de chaleur. Un peuple est *dépourvu* de lois; une place est *dépourvue* de munitions.

L'homme *dénué* de sagesse est, selon la comparaison d'un auteur chinois, comme une armée *dépourvue* de chef.

Combien de gens paroissent *dénués* de raison et de sensibi-

lité, qui ne sont que *dépourvus* de lumières et de véritable instruction !

Dénué demande nécessairement après lui un régime ; car il n'est figurément affecté à aucun sujet qui indique nécessairement un genre de privation. Mais *dépourvu*, au propre, laisse quelquefois son régime sous-entendu, à cause qu'il est assez annoncé par le sujet et par le reste de la phrase. Ainsi l'on dit fort bien *un marché dépourvu, une maison dépourvue, une place dépourvue*, parce qu'on reconnoit, sans autre explication, de quelles choses la place, la maison, le marché, sont dégarnis. Ainsi La Fontaine a dit :

La cigale, ayant chanté
Tout l'été,
Se trouva fort *dépourvue*
Quand la bise fut venue.

(R.)

341. DE PLUS, D'AILLEURS, OUTRE CELA.

De plus s'emploie fort à propos lorsqu'il est seulement question d'ajouter encore une raison à celles qu'on a déjà dites : il sert précisément à multiplier, et n'a rapport qu'au nombre. *D'ailleurs* est à sa vraie place, lorsqu'il s'agit de joindre une autre raison de différente espèce à celle qu'on vient de rapporter : il sert proprement à rassembler, et a un rapport particulier à la diversité. *Outre cela* est d'un usage très-convenable lorsqu'on veut augmenter, par une nouvelle raison, la force de celles qui suffisoient par elles seules : il sert principalement à renchérir, et a un rapport spécial à l'abondance.

Pour qu'un État se soutienne, il faut que ceux qui gouvernent soient modérés, que ceux qui doivent obéir soient dociles, et que *de plus* les lois y soient judicieuses. Il y aura toujours des guerres entre les hommes, parce qu'ils sont ambitieux, que l'intérêt les gouverne, que *d'ailleurs* le zèle de la religion les rend cruels. L'Écriture sainte nous prêche l'unité d'un Dieu ; la raison nous la démontre ; *outre cela*, toute la nature nous la fait sentir. (G.)

342. SE DÉPOUILLER D'UNE CHOSE, LA DÉPOUILLER.

L'abbé de Choisy, dans la *Vie de Salomon*, dit : « Salomon, au pied des autels, *dépouilloit tout le faste* de la royauté ; et ce grand roi, qui faisoit trembler tous les autres rois, trembloit lui-même devant la majesté du Dieu vivant. » Il dit aussi : « Quand il s'étoit *dépouillé de tous les embarras* de la royauté, pour ne se laisser voir qu'à ceux qu'il honoroit de sa familiarité, il étoit alors le plus aimable des hommes. »

Bouhours doutoit que l'expression *dépouiller le faste* fût bien établie ; et il auroit mieux aimé dire *se dépouiller du faste*, comme *des embarras*. *Dépouiller une chose*, dans le sens de *s'en dépouiller*, est une expression reçue, autorisée par l'Académie, adoptée par les bons écrivains, enregistrée dans les dictionnaires. Ce critique célèbre convenoit qu'on disoit quelquefois *dépouiller ses habits, sa chemise* ; mais il n'en vouloit tirer aucune conséquence à l'égard du figuré.

L'action de *se dépouiller d'une chose* porte directement sur le sujet qui se *dépouille* : l'action de *dépouiller la chose* porte directement contre l'objet dont on veut *être dépouillé*. La première de ces images attire principalement votre attention sur la personne ; vous assistez en quelque sorte à son *dépouillement* ; par la seconde, votre attention est plutôt fixée sur la chose, vous verrez tomber *sa dépouille*. Si le prince *se dépouille* de sa grandeur, vous le voyez tel qu'un homme privé ; s'il la *dépouille*, vous la voyez s'évanouir. Cette distinction est peut-être en elle-même un peu fine, mais sans subtilité ; car la différence est manifestement déclarée par la construction grammaticale des deux phrases.

Ne croyez pas que, pour s'*être dépouillé de l'appareil* de sa grandeur, on en ait *dépouillé l'orgueil*.

Pour qu'un sot constitué en dignité (ce qui arrive quelquefois), et fier de sa dignité (ce qui doit naturellement arriver), *se dépouille* de sa morgue, il faudroit qu'il *dépouillât* sa sottise (et c'est ce qui ne peut arriver). (R.)

343. DÉPRAVATION, CORRUPTION.

Depravatio, depravare, mots latins, sont formés de *pravus*, tortu, contrefait, mal fait, au physique et au moral. La *dé-*

pravation défigure, déforme, dénature : la *corruption* gâte, décompose, dissout. *Corruptio*, *corrumpere*, autres mots latins, sont formés de *rumpere*, rompre, diviser, briser. Le composé *corrompre* marque l'altération, la désunion, la décomposition des parties.

Dépravation et *corruption* désignent le changement de bien en mal; mais le premier marque physiquement une forte altération des formes, des caractères sensibles, des proportions naturelles ou régulières de la chose; et le second, une grande altération des principes, des éléments, des parties, de la substance de la chose.

La *dépravation* du goût donne de la répugnance pour les aliments ordinaires, et l'appétence de choses mauvaises et nuisibles. La *corruption*, au physique, produit un changement considérable dans la substance, et tend à la putréfaction ou à la destruction de la chose. Le sens moral de ces mots suit leur sens physique.

Par la *dépravation*, vous marquez formellement l'opposition directe de la chose avec la règle, l'ordre, le modèle donné : par la *corruption*, vous désignez la viciation, la détérioration de la chose, et une fermentation tendant à sa dissolution. La *dépravation* donne à la chose une direction toute contraire à celle qu'elle doit avoir : la *corruption* travaille à détruire les qualités essentielles qu'elle doit avoir. La *dépravation* est l'effet d'un vice qui, par sa force maligne, dérange, détourne, pervertit, détruit les rapports nécessaires des choses : la *corruption* est l'effet d'un vice, qui, par son impur venin, souille, gâte, infecte, dissout les principes vivifiants de la chose. Ce qui se *déprave* perd sa manière propre d'être et d'agir : ce qui se *corrompt* perd sa vertu et sa substance.

La force des inclinations déréglées et des penchants désordonnés produit la *dépravation* des mœurs ; la fermentation immodérée des erreurs et des passions en produira la *corruption*. Il faut redresser ce qui est *dépravé* ; il faut purifier ce qui est *corrompu*. La *dépravation* exprime plutôt les déréglements apparents et excessifs; et la *corruption*, les vices internes et dissolus.

Il résulte de ces observations une règle générale pour appliquer à propos l'un ou l'autre de ces termes, jusqu'à pré-

sent peu entendus. *Dépravation* s'applique naturellement aux objets auxquels l'usage ordinaire joint les épithètes ou les qualifications de *droit, réglé, régulier, bien fait, bien ordonné, beau, parfait*, et autres idées analogues; et *corruption*, à ceux auxquels il joint les qualifications de *sain, pur, innocent, intègre, bon, saint*, et autres idées semblables.

Ainsi vous direz plutôt *dépravation d'esprit* et *corruption de cœur*, parce que nous disons plutôt un esprit droit, bien fait, et un cœur pur, innocent. La *corruption* du cœur, dit Abadie, est la source de l'incrédulité : l'incrédulité est proprement une *dépravation d'esprit*. La *corruption des sentiments* produit la *dépravation des principes*; et, à son tour, la *dépravation* des principes produit la *corruption* des sentiments. Nous disons la *corruption de la chair et du sang*, parce que nous disons une *chair saine*, un *sang pur*; et nous ne dirons pas la *dépravation de la chair et du sang* : car nous ne pouvons pas dire une *chair droite, un sang juste*, puisqu'il ne s'agit point de leur conformation et de leur régularité. Nous disons une *doctrine corrompue*, par opposition à une *doctrine saine*. On dit, en matière d'arts et de belles-lettres, la *dépravation* et la *corruption* du goût, parce que le goût a ses règles, qu'il est ou n'est pas conforme à l'ordre naturel, qu'il est réglé ou déréglé, et parce qu'on dit en même temps, un *goût sain, bon, pur*, etc. (R.)

344. DÉPRISER, DÉPRIMER, DÉGRADER.

Dépriser, priser moins ou peu, mettre une chose au-dessous du prix qu'elle a. De *prix*, nous avons fait *priser*, mettre un prix à la chose. *Dépriser* et *mépriser* sont les composés de ce verbe : *mépriser*, ne faire aucun cas; *dépriser*, faire peu de cas, estimer la chose fort au-dessous de ce qu'elle est estimée.

Déprimer, presser pour abaisser, pousser de haut en bas : ce verbe n'est point un composé de *primer*, car il signifie ôter, contester, refuser, non pas seulement la *primauté*, la supériorité, l'excellence, mais en général tout avantage dont on jouit dans l'opinion des autres. C'est le latin *deprimere*, composé de *premere*, presser, comme *opprimere, exprimere, imprimere*, etc., opprimer, exprimer, imprimer, etc. Il ne s'emploie que dans le sens figuré.

Dégrader, ôter un *grade*, rejeter dans un *degré* bas, un rang inférieur. Le sens propre de *dégrader* est de destituer, de déposer une personne constituée en dignité. On dit *dégrader de noblesse*, *des armes*, etc. Il signifie aussi *détériorer*, laisser dépérir, etc.

On *déprise* une chose par un jugement défavorable, une offre désavantageuse, une estimation au rabais, qui la met fort au-dessous de son taux, lui ôte beaucoup de son prix réel ou d'opinion, lui suppose une valeur inférieure. On *déprime* une chose par un jugement contraire à celui que les autres en portent, par des censures ou des satires, avec un dessein formé, une intention marquée de lui faire perdre la considération, la réputation, le crédit dont elle jouit, de rabaisser le mérite qu'elle a, de détruire la bonne opinion qu'on en a conçue. On *dégrade* une chose par un jugement flétrissant, avec une force, une puissance, une autorité qui la dépossède du rang qu'elle occupoit, la dépouille des titres ou des qualités qui l'élevoient à un ordre supérieur, lui ravit les distinctions qui la faisoient honorer.

Ainsi ces trois termes diffèrent, 1° par la manière dont le sujet agit et le moyen qu'il emploie; 2° par l'objet particulier qu'il attaque, ou l'avantage qu'il conteste, 3° par l'effet qu'il opère ou qu'il se propose de produire. Sous chacun de ces rapports, le dernier enchérit sur le second, et le second sur le premier.

Dépriser indique une simple opinion dans la personne, le prix ou le taux de la chose, le rabais de ce prix : *déprimer*, une forte envie de nuire dans la personne, la bonne opinion établie de la chose, la destruction de cette bonne opinion : *degrader*, une sorte d'arrêt ou une force majeure de la part de la personne, une distinction honorable dans la chose, la privation flétrissante de cet honneur. Dans ces explications, je dis personne, pour l'agent, le sujet agissant; et par le mot *chose*, j'entends également la personne. Offrez un prix inférieur au marchand qui surfait sa marchandise, il se plaint que vous la *déprisez*; parlez sur un ton différent à un homme gâté par la louange, il se plaint que vous le *déprimez*; si vous touchez à la gloire du héros que la cabale a couronné, il se plaint que vous le *dégradez*.

Le bon-homme qui ne se connoît pas se *déprise*. L'homme simple qui se voit exalté se *déprime*. L'homme bas et vil qui n'a pas les sentiments, les mœurs, l'esprit de sa dignité, se *dégrade*. (R.)

345. DÉROGATION, ABROGATION.

Ce sont deux actions législatives également opposées à l'autorité d'une loi, mais chacune à sa manière. La *dérogation* laisse subsister la loi antérieure; l'*abrogation* l'annule absolument. La loi *dérogeante* ne donne atteinte à l'ancienne que d'une manière indirecte et imparfaite : indirecte, en ce qu'elle en confirme l'expérience et l'autorité par l'acte même qui la suspend; imparfaite, en ce qu'elle ne la contrarie que dans quelques points où l'une seroit incompatible avec l'autre. La loi qui *abroge* est directement et pleinement opposée à l'ancienne; directement, parce qu'elle est faite expressément pour l'annuler; pleinement, parce qu'elle l'anéantit dans tous ses points.

Il n'y a que le législateur qui puisse *déroger* aux lois anciennes, ou les *abroger*. Les *dérogations* fréquentes prouvent, ou le vice de l'ancienne législation, ou l'abus actuel de la puissance législative. L'*abrogation* est quelquefois indispensable, quand les mœurs de la nation ou les intérêts de l'État sont changés.

L'usage des clauses *dérogatoires* dans les testaments a été *abrogé* par la nouvelle ordonnance qui concerne ces actes. (B.)

346. DÉSAPPROUVER, IMPROUVER, RÉPROUVER.

Ces mots présentent des idées contraires à celle d'*approuver*, latin *probare*, mais par une opposition graduellement plus forte. *Désapprouver*, ne pas *approuver*, n'être pas pour, juger autrement (*des*, *dis*, *di*, diversement, autrement); *improuver*, être contre, s'opposer, blâmer (*in*, contre; *réprouver*, s'élever contre; rejeter hautement, proscrire (*re* adversatif). *Improuver* signifie attaquer, combattre; et *réprouver*, condamner, proscrire.

On *désapprouve* ce qui ne paroît pas bien, bon, convenable. On *improuve* ce qu'on trouve mauvais, répréhensible,

vicieux. On *réprouve* ce qu'on juge odieux, détestable, intolérable.

Vous *désapprouvez* une manière de penser, une manière commune d'agir. On *improuve* une opinion dangereuse, une action blâmable. Dieu *réprouve* les méchants, les infidèles.

On *désapprouve* par un simple jugement, une voix, un avis. On *improuve* par des discours, des raisonnements, des attaques. On *réprouve* par le décri, les condamnations, la proscription.

Aristide déclare que le dessein de Thémistocle seroit utile à la république, mais contraire au droit sacré des gens; et, par ce simple jugement, il se borne à montrer qu'il le *désapprouve*. Thémistocle convient, par son silence, que son dessein peut être fortement *improuvé* : le peuple le *réprouve* unanimement.

La liberté *désapprouve*, elle a droit d'opiner; la raison *improuve*, elle a droit d'éclairer; l'autorité *réprouve*, elle a droit de proscrire.

L'homme simple et modeste se contente de *désapprouver*; l'homme suffisant et ardent se hâte d'*improuver*. L'homme impérieux et immodéré ne sait que *réprouver*.

L'esprit de contradiction *désapprouve* si vous *approuvez*. La rivalité *improuvera* ce que vous recommanderez. La misanthropie *réprouveroit* ce que vous excuseriez. (R.)

347. DÉSERT, INHABITÉ, SOLITAIRE.

Désert vient du latin *deserere*, délaisser, abandonner, négliger. *Inhabité* est l'opposé d'*habité*. *Solitaire* est formé de *solus*, seul. Ce dernier se dit des personnes comme des lieux : il ne s'agit ici que des lieux.

Le lieu *désert* est donc négligé; il est vide et inculte. Le lieu *inhabité* n'est pas occupé; il est sans habitants, même sans habitations. Le lieu *solitaire* n'est pas fréquenté; il est tranquille, on y est seul.

Le lieu *désert* est plus ou moins vaste; le lieu *inhabité* est plus ou moins habitable ou inhabitable; le lieu *solitaire* est plus ou moins écarté ou éloigné des habitations.

Il manque au lieu *désert* une culture et une population répandue. Il manque au lieu *inhabité* des établissements et des



hommes fixes. Il manque dans un lieu *solitaire* du monde, de la compagnie.

Les landes sont *désertes*, les rochers *inhabités*, et les boi *solitaires*.

Vous trouverez dans les *déserts* des familles, des peuplades, mais rares, pauvres, nomades, barbares. Vous ne trouverez dans les régions *inhabitées* qu'une terre brute, sauvage, sans vestiges de société, sans aucun pas d'homme. Vous ne trouverez pas dans des recoins *solitaires* la foule des fâcheux, le bruit, la dissipation.

On fuit dans les *déserts* pour fuir la société. On s'enfuira jusque dans des lieux *inhabités* pour se soustraire à la persécution. On se retirera dans un canton *solitaire* pour se délivrer du monde.

C'est une nouvelle vie, un nouveau monde; c'est l'homme sauvage, la terre abandonnée à elle-même; c'est l'affranchissement, l'indépendance qu'on cherche dans les pays *déserts*. C'est la singularité, c'est un nouvel ordre de choses, c'est un nouvel aspect de la nature, qu'on va chercher dans une contrée *inhabitée*. C'est le repos, le calme; c'est la rêverie, la méditation; c'est soi qu'on va chercher dans un asile *solitaire*. (R.)

348. DÉSERTEUR, TRANSFUGE.

Ces deux termes désignent également un soldat qui abandonne sans congé le service auquel il est engagé; mais le terme de *transfuge* ajoute à celui de *déserteur* l'idée accessoire de passer au service des ennemis.

Il n'y a pas de doute qu'un *transfuge* ne soit bien plus criminel et plus punissable qu'un simple *déserteur;* celui-ci n'est qu'infidèle, et le premier est traître : aussi le code militaire, excessif peut-être dans la mesure des peines qu'il prononce contre ces deux crimes, les a du moins proportionnées avec équité. (B.)

349. DÉSHONNÊTE, MALHONNÊTE.

Il ne faut pas confondre ces deux mots; ils ont des significations toutes différentes. *Déshonnête* est contre la pureté; *malhonnête* est contre la civilité, et quelquefois contre la bonne foi, contre la droiture. Des pensées, des paroles *dés-*

honnêtes, sont des pensées, des paroles qui blessent la chasteté et la pureté. Des actions, des manières *malhonnêtes* sont des actions, des manières qui choquent les bienséances du monde, l'usage des honnêtes gens, la probité naturelle, et qui sont d'une personne peu polie et peu raisonnable.

Un procédé *déshonnête* seroit mal dit, s'il ne s'agissoit pas de pureté; il faudroit dire un procédé *malhonnête*. Ce ne seroit pas non plus bien parler que de dire une parole *malhonnête* pour une parole sale; et quelques-uns de nos écrivains qui disent, en ce sens-là, des chansons *malhonnêtes*, ne sont pas à suivre; il faut se servir, dans ces rencontres, du mot de *déshonnête*.

Déshonnête, au reste, ne se dit guère que des choses : on ne dit guère, une femme *déshonnête*, un homme *déshonnête*, pour dire, une femme ou un homme impudique.

Malhonnête se dit également des personnes et des choses. Il est difficile, a-t-on dit, qu'un *malhonnête* homme soit bon historien. On oublie plus aisément une réponse grossière, quoique *malhonnête* et désobligeante d'ailleurs, qu'une repartie fine et piquante.

Il faut dire à peu près la même chose de *déshonnêteté* et *malhonnêteté*, que de *déshonnête* et *malhonnête*, avec cette différence que *malhonnêteté* et *déshonnêteté* se disent des personnes comme des choses.

Il faut encore remarquer que, comme *déshonnête* et *malhonnête* sont opposés à *honnête*, qui signifie tout à la fois une personne chaste et une personne polie, *déshonnêteté* et *malhonnêteté* le sont à *honnêteté*, qui a aussi deux significations. Car de même que nous disons d'une personne qu'elle est fort *honnête*, pour marquer sa régularité ou sa politesse, nous exprimons l'un ou l'autre par le mot d'*honnêteté*. (Bouhours, *Remarques nouvelles*, *t. II*, *p.* 86.)

350. DÉSOCCUPÉ, DÉSŒUVRÉ.

Le sens propre de ces mots est clairement déterminé par leur rapport manifeste avec ceux d'*occupation* et d'*œuvre*. L'homme *désoccupé* n'a point d'*occupation*; l'homme *désœuvré* ne fait *œuvre* quelconque. L'*occupation* est un emploi de ses facultés et du temps, qui demande de l'application, de

l'assiduité, de la tenue. L'*œuvre* est une action ou un travail quelconque, qui nous exerce et ne nous laisse pas dans l'inaction. On est *désoccupé* quand on n'a rien à faire, mais, à proprement parler, rien de ce qui *occupe*. On est *désœuvré* lorsqu'on ne fait absolument rien, même rien qui amuse, parce qu'on ne veut rien faire; car c'est là le propre du *fainéant*.

L'homme *désoccupé* a du loisir: l'homme *désœuvré* est tout oisif.

On est souvent *désoccupé* sans être *désœuvré*. L'homme actif et laborieux, quand il est *désoccupé* ou sans *occupation*, ne demeure pas *désœuvré*; il amuse son loisir par quelque exercice.

Il y a beaucoup de gens (je ne citerois pas pour exemple un certain ordre de femmes), il y a, dis-je, beaucoup de gens dont la vie est toute *désoccupée*, quoiqu'elle ne soit nullement *désœuvrée*: ils agissent, mais que font-ils? Ceux qui ne savent pas employer le temps, le tuent, comme on dit.

La Bruyère dit qu'à la ville, comme ailleurs, il y a une classe de sottes gens; c'est celle des gens fades, oisifs, *désoccupés*; ils pèsent aux autres. Le temps, dit-il encore, pèse aux gens *désœuvrés*, et paroît court à ceux qui sont *occupés* utilement.

Je ne sais si, dans une prison, ce qu'il y a de plus pénible, c'est d'être privé de sa liberté; mais je crois que ce qu'il y a de plus malheureux, c'est d'être *désœuvré*. Quel bien que de ne pas laisser *désoccupés* des gens privés de leur liberté, et de les intéresser à ne pas rester sans être *occupés*!

Un air de malaise, d'inquiétude, fait reconnoître l'homme *désoccupé*; un air de langueur et d'inertie, l'homme *désœuvré*. Le premier semble chercher quelque chose qui lui manque; le second attendra quelque chose qui l'anime.

L'ennui est la peine de l'homme *désoccupé*; et l'oisiveté, la punition de l'homme *désœuvré*.

Le mot de *désoccupation*, dit le Dictionnaire de Trévoux, s'applique à l'action de l'esprit comme à celle du corps; et celui de *désœuvrement* convient particulièrement à cette dernière sorte d'action. (R.)

321. DESTIN, DESTINÉE.

Ces mots désignent, par leur valeur étymologique, une chose *stable*, arrêtée, fixée, ordonnée, statuée, déterminée d'avance, de la racine, *st*, arrêter.

Par la terminaison du mot, la *destinée* annonce particulièrement la chaîne, la succession, la série des événements qui remplissent le *destin*. (Voyez *Hymen, Hyménée.*) De la formation et du genre des mots, il résulte aussi que le *destin* est ce qui *destine* ou *prédestine*; et la *destinée*, la chose ou la suite des choses, qui est *destinée* ou *prédestinée*.

Le *Destin*, le plus grand des dieux de la mythologie grecque, règle, dispose, ordonne d'une manière immuable. La *destinée* est le sort réglé, disposé, ordonné par les décrets immuables du *Destin*. Le *Destin* veut, et ce qu'il veut est notre *destinée*. L'un désigne plutôt la cause, et l'autre l'effet.

Les Parques, secrétaires du *Destin*, suivant cette mythologie, gravent ses décrets sur le livre des *destinées*, et ce livre est l'histoire préordonnée de l'avenir.

Le *Destin* est contraire ou propice; la *destinée*, heureuse ou malheureuse. Tout cède au pouvoir du *Destin*; quoi qu'on puisse faire contre *sa destinée*. Le sage se soumet au *destin*, et remplit sa *destinée*. Nous nous plaignons de notre *destinée*, et nous accusons le *Destin* de nos maux.

> Le Soleil, ... eut dessein autrefois
> De songer à l'hyménée;
> Aussitôt on ouit, d'une commune voix,
> Se plaindre de leur *destinée*
> Les citoyennes des étangs.
> . . . .
> Nous disons injure au sort,
> Chose n'est ici plus commune :
> Le bien, nous le faisons; le mal, c'est la Fortune.
> On a toujours raison; le *Destin*, toujours tort.
>
> LA FONTAINE.

Les anciens philosophes entendoient par le *destin*, l'ordre, la série, l'enchaînement des causes, qui, en agissant les unes sur les autres, produisent des effets inévitables. Nous entendons principalement par *destinée*, l'ordre, la série, l'en-

chaînement des événements qui déterminent la nature de notre sort.

Destin emporte une idée de fatalité, de nécessité, de prédestination absolue, de force invincible. *Destinée* rappelle l'idée d'une vocation, d'une destination particulière, d'une sorte de prédestination par laquelle nous sommes appelés à un tel genre de vie ou de mort.

Ainsi, selon les lois physiques, inévitables, le *destin* de l'homme est de souffrir; la *destinée* de tel homme est le malheur.

On dit unir ses *destinées*, s'attacher à la *destinée* de quelqu'un, suivre sa *destinée*, finir sa *destinée*, etc. Toutes ces manières de parler prouvent que la *destinée* a un cours, et qu'elle résulte d'une somme d'événements, ainsi que je l'ai dit d'abord.

Enfin, *destin* n'est communément employé que par les poëtes, les orateurs, et dans les genres où il est permis de créer des personnages allégoriques: *destinée* est le mot du discours ordinaire. *Destin* rappelle toujours une philosophie profane et une fatalité qui ne s'accordent pas avec nos idées chrétiennes; tandis que ces mêmes idées se concilient fort bien avec celles de *destination*, et même de *prédestination*, qui distinguent la *destinée*. (R.)

352. DESTIN, SORT.

Le *destin* s'applique plus ordinairement à une suite d'événements enchaînés et nécessaires; le *sort*, à un événement isolé ou momentané.

Le *sort* a quelque chose de plus petit et de plus passager que le *destin*; le *destin* est plus grand et plus immuable.

Le *sort* est aveugle et tient du hasard; le *destin* semble posséder quelques idées de science et de prévoyance: il paroît descendre d'en haut, et les anciens en avoient fait un dieu.

De là, le *destin* a un caractère bien plus imposant que le *sort*. On résiste au *sort*, on peut échapper au *sort*; mais on se soumet au *destin*, on n'échappe pas au *destin*.

On dit, les coups du *sort* et les arrêts du *destin*. Le *sort* paroît tellement subordonné au *destin*, qu'on pourroit, je crois,

hasarder de dire que les événements du *sort* sont écrits dans le livre du *Destin*.

Le mot *destin* convient mieux aux grands objets, et seroit improprement appliqué aux petits. Ainsi on dit, avec raison, le *sort* d'une société, le *destin* d'un empire; on ne diroit ni le *destin* d'un papillon, ni le *destin* d'une rose; le mot de *sort* seroit plus dans leur proportion.

Tous les hommes n'ont pas le droit de dire *mon destin*; il faut, pour cela, jeter quelque éclat ou occuper un certain espace; mais tout le monde pourroit dire, *ma destinée*, *mon sort*; car il n'y a personne qui n'ait sa *destinée*, puisqu'elle est la marche que le *Destin* a tracée à chacun des êtres.

Enfin, pour terminer par des exemples, un joueur invoque le *sort*; Alexandre brûloit de faire le *destin* du monde; un amant consulte le *destin* dans les yeux de celle qu'il aime, et il y trouve son *sort*.

Je voudrois que mon *sort* fût d'être aimé pendant ma vie, et mon *destin* d'être célèbre après ma mort. (Anon.)

353. DE TOUS CÔTÉS, DE TOUTES PARTS.

De tous côtés paroît avoir plus de rapport à la chose même dont on parle; et *de toutes parts* semble en avoir davantage aux choses étrangères qui environnent celle dont on parle.

On va *de tous côtés*; on arrive *de toutes parts*.

On voit un objet *de tous côtés*, lorsque la vue se porte successivement autour de lui et le regarde dans toutes ses faces. On le voit *de toutes parts*, lorsque tous les yeux qui l'entourent l'aperçoivent, quoiqu'il ne soit vu de chacun d'eux que par une de ses faces.

Le malheureux a beau se tourner *de tous côtés* pour chercher la fortune, jamais il ne la rencontre. La faveur auprès du prince attire des honneurs *de toutes parts*, comme la disgrâce attire des rebuts. (G.)

354. DÉTAIL, DÉTAILS.

Les vocabulistes disent que *détail*, pour l'ordinaire, n'a point de pluriel. Bouhours applique même cette observation à son emploi figuré. On dit *le détail d'une affaire*; c'est un grand *détail*, etc., sans pluriel. Cependant ce critique ajoute qu'on

peut dire *les détails de plusieurs affaires*, *les détails de la finance*, etc.; mais que le plus sûr est de dire *le détail de ces choses*.

On dit incontestablement *détails* comme *détail*; mais il en est de ces mots comme de *ruine* et de *ruines*; le pluriel a un sens différent du singulier.

Le *détail* est l'action de considérer, de prendre, de mettre la chose en petites parties ou dans les moindres divisions : les *détails* sont ces petites parties ou ces petites divisions telles qu'elles sont dans l'objet même.

Vous faites le *détail* et non les *détails* d'une histoire, d'une affaire, d'une aventure : vous en faites le *détail* en rapportant, en parcourant, en présentant les *détails* de la chose jusque dans ses plus petites particularités. Vous n'en faites pas les *détails*, parce qu'ils existent par eux-mêmes dans la chose, indépendamment de votre récit. Le *détail* est votre ouvrage; c'est votre récit *détaillé* : les *détails* sont de la chose; ce sont les petits objets ou les objets particuliers qu'on peut *détailler* ou considérer et employer en *détail*.

Il y a dans la police, dans le commerce, dans le ménage, dans la finance, mille petits *détails*, mille petites affaires, dont le *détail* ou l'exposition *détaillée* n'auroit point de fin. Un ministre s'occupe en gros ou en grand des affaires ou des grandes affaires; il laisse les *détails* ou les petites affaires, et les particularités des grandes affaires à ses commis : ses commis lui en font ensuite le *détail* ou le rapport.

Ne vous chargez jamais d'un *détail* inutile,

nous dit Boileau, dans son Art poétique.

Il y a pour les récits, les descriptions, un grand choix de *détails* à faire. Hérodote, dit J.J. Rousseau, sans portraits, sans maximes, plein de *détails* les plus capables d'intéresser et de plaire, seroit peut-être le premier des historiens, si ces mêmes *détails* ne dégénéroient en simplicité.... Plutarque excelle par les *détails*....

Détail annonce la manière dont vous représentez les choses; et *détails*, les choses mêmes que vous représentez.

Quelquefois on dit indifféremment et bien, *détail* et *détails*, mais sans que leur signification soit absolument la même,

quoique les deux phrases reviennent à peu près à la même idée.

On dit *beautés de détail*, pour beautés qu'on trouve en *détaillant*, ou beautés de certains *détails*; *esprit de détail*, ou propre à saisir et à régler les plus petits *détails*, etc. (R.)

355. DÉTROIT, DÉFILÉ, GORGE, COL, PAS.

Passages étroits : *détroit* n'a point d'autre signification. Le *détroit* est, en général, un lieu serré, étroit, où l'on passe difficilement; soit une mer ou une rivière resserrée entre deux terres, soit une langue de terre entre deux eaux, ou un passage serré entre deux montagnes. Les *détroits* de Magellan, de Le Maire, de Gibraltar, etc., sont des bras de mer. Les Thermopyles, les portes Caspiennes, les fourches Caudines, sont des *détroits* entre des montagnes. Les isthmes de Corinthe, de Panama, sont des *détroits* de terre entre deux mers.

Défilé vient de *fil*, *file*. C'est un lieu où l'on ne peut passer qu'à la *file*, à la suite les uns des autres; un passage qui, comme le *fil*, a de la longueur sans largeur; c'est un terme de guerre. Dans les pays fourrés, montagneux, marécageux, il y a des *défilés* où les troupes ne peuvent se déployer, où elles ne passent de front qu'en petit nombre. On garde un *défilé*; on s'engage dans un *défilé*; on attend l'ennemi à un *défilé*; on est pris dans un *défilé*.

Gorge signifie proprement l'entrée ou la partie du *gosier* que l'on voit quand la bouche est ouverte. Le *G*, son *guttural*, a servi, dès l'origine, à désigner la *gorge* de l'homme; et, par analogie, telle autre capacité qui lui ressemble, et qui conduit à un passage ou canal tel que celui des aliments : ainsi l'on a dit la *gorge* pour l'entrée d'un passage dans les montagnes, ou même entre deux collines. On dit *la gorge de Marly*; on n'entre dans la Valteline que par une *gorge*.

Col désigne ce qui est long ou élevé comme une *colonne*, un support vide, creux comme une tige; le *col* ou le *cou* des animaux. Le *col*, en géographie, est un passage long et étroit, qui, comme le cou de l'homme, s'élargit dessus et dessous, à l'entrée et à la sortie, ou qui aboutit de chaque côté à des

capacités plus grandes. On entre dans le *col d'Argentières* pour passer de France en Italie.

Pas est la marche, la démarche, l'enjambée, et c'est aussi un lieu où l'on passe, et un passage étroit. C'est donc à ce mot qu'appartient proprement l'idée de *passage*; mais le *passage* est difficile à passer ou facile à garder, soit sur mer, soit sur terre : il n'est pas long; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un *pas*, mais un mauvais *pas*, ainsi que l'exprime le *mal-pas* du canal de Languedoc. On dit le *Pas de Calais*, le *Pas de Suze*, le *Pas de l'Ecluse*.

Ces explications rendent la différence des termes trop sensible pour que je m'y arrête plus long-temps. (R.)

356. DEVANCER, PRÉCÉDER.

Devancer, aller avant, devant, en avant (*antè*). *Précéder*, s'en aller, passer (*cedere*, quitter, laisser une place), en avant, au-dessus, *pré*, en avant, premièrement.

A l'égard de ceux qui vont à un même but, le premier de ces mots désigne une différence d'activité et de progrès; et le second, une différence de place et d'ordre.

Vous *devancez* en prenant ou gagnant les *devants*, pour gagner de vitesse; vous *précédez* en prenant ou ayant le *pas*, de manière à être à la tête.

Dans une marche militaire, les coureurs *devancent*; les chefs *précèdent*. Pour un combat, les plus braves *précéderont*, s'ils sont libres; les plus ardents et les plus impétueux *devanceront* les autres.

Pour *devancer*, on va plus tôt ou plus vite; on va plus vite pour arriver plus tôt ou pour aller plus loin. Pour *précéder*, on marche le premier, pour ouvrir la marche ou pour frayer la route, ou par hasard.

Ainsi on dit figurément *devancer*, et non *précéder*, pour surpasser en mérite, en fortune, en talent. Le disciple *devance* le maître et ne le *précède* pas.

On *devance* à la course, au concours; et on emporte l'avantage, on remporte le prix sur ses concurrents. On *précède* dans une marche, dans une assemblée; et on prend le dessus ou le haut bout, on a le pas ou la préséance.

Celui qui sait mieux courir *devance* son compétiteur, et a

le bénéfice. Celui qui, de droit ou de fait, est le premier en ordre, *précède* les autres et a la primauté.

Hésiode a *précédé* Homère; il existoit avant lui. Sylla *devança* Marius dans la tyrannie; il y vint avant lui, et l'emporta sur lui.

La nuit a *précédé* le jour. L'aurore *devance* le soleil.

Les peuples qui jouissent d'un ciel serein, comme ceux de la Chaldée, ont *devancé* les autres dans l'observation des astres. L'usage de compter par nuits a *précédé*, presque partout, celui de compter par jours.

L'instinct *devance* la raison; le désir *précède* la jouissance. (R.)

357. DEVIN, PROPHÈTE.

Le *devin* découvre ce qui est caché. Le *prophète* prédit ce qui doit arriver.

La *divination* regarde le présent et le passé. La *prophétie* a pour objet l'avenir.

Un homme bien instruit, et qui connoît le rapport que les moindres signes extérieurs ont avec les mouvements de l'âme, passe facilement dans le monde pour *devin*. Un homme sage, qui voit les conséquences dans leurs principes, et les effets dans leurs causes, peut se faire regarder du peuple comme un *prophète*. (G.)

358. DEVOIR, OBLIGATIONS.

« Le *devoir*, selon l'abbé Girard, dit quelque chose de plus fort pour la conscience; il tient de la loi : la vertu nous engage à nous en acquitter. L'*obligation* dit quelque chose de plus absolu pour la pratique; elle tient de l'usage : le monde ou la bienséance exige que nous la remplissions.

Il est du *devoir* des conseillers de se rendre au Palais pour remplir les fonctions de leurs charges; et ils sont dans l'*obligation* d'y être en robe. ... On manque à un *devoir*; on se dispense d'une *obligation*. ... Il est du *devoir* d'un ecclésiastique d'être vêtu modestement; et il est dans l'*obligation* de porter l'habit noir et le rabat. ... Les politiques se font moins de peine de négliger leur *devoir* que d'oublier la moindre de leurs *obligations*.

Personne n'ignore qu'il y a des *devoirs de bienséance et d'usage*, comme il y a des *obligations morales et légales*. S'il y a *devoir*, il y a *obligation*; s'il y a *obligation*, il y a *devoir*. Il ne faut donc pas distinguer le *devoir* de l'*obligation* par les différentes sortes de *devoirs* et d'*obligations*.

On entend par *devoir*, dit Trévoux, ce à quoi nous sommes obligés par la loi, par la coutume, par la bienséance. Ainsi, on dit les *devoirs* de la vie civile, de l'amitié, de la bienséance.

Quelquefois on entend par *devoirs* ces bienséances arbitraires dont chaque peuple s'est formé un cérémonial à sa mode. L'*obligation*, disent les mêmes vocabulistes, est l'engagement où l'on est par rapport à différents devoirs qui regardent la religion, les mœurs ou la vie civile. Il y a des *obligations* de droit naturel, de droit civil, de droit divin, de conscience, d'honneur, etc.; les obligations des pères, des enfants, d'un chrétien, etc.

La loi nous impose l'*obligation*, et l'*obligation* engendre le *devoir*. Nous sommes tenus par l'*obligation*, et nous sommes tenus à un *devoir*. L'*obligation* désigne l'autorité qui lie; et le *devoir*, le sujet qui est lié. Le *devoir* présuppose l'*obligation*. Nous sommes dans l'*obligation* de faire une chose, et notre *devoir* est de la faire : c'est l'*obligation* qui nous lie, et c'est au *devoir* qu'elle nous lie.

L'*obligation* ne peut pas s'étendre au-delà de l'autorité du supérieur qui commande; le *devoir*, au-delà des facultés de l'inférieur à qui on commande. Il n'y a point d'*obligation*, si la chose n'a pu être ordonnée; point de *devoir*, si elle ne peut être exécutée.

Nos *obligations* naissent de notre constitution même; nos *devoirs* naissent de nos propres droits. Montesquieu dit fort bien que les lois sont les rapports des choses entre elles : les *obligations* déterminées par les rapports ne tendent qu'à développer, maintenir, concilier, perfectionner ces mêmes rapports pour l'intérêt propre et commun des choses; et nos *devoirs*, comme nos droits, ne sont que l'application, le développement, le maintien, la conciliation de ces rapports pour notre intérêt propre, qui produit l'intérêt commun, comme l'intérêt commun produit notre propre intérêt. (R.)

359. DÉVOT, DÉVOTIEUX.

De *vot*, vœu, voué, on a fait *dévot*, dévoué; de *dévot*, *dévotion*; de *dévotion*, *dévotieux*. Le terme de *dévotion*, dit Fénélon dans ses *Œuvres spirituelles*, a été formé de *parfait dévouement:* aussi, ajoute-il, la *dévotion* exige non-seulement que nous fassions la volonté de Dieu, mais que nous la fassions *avec amour*. *Dévotieux* signifieroit proprement parfait *dévot*, *dévot* dont la *dévotion* douce, tendre, affectueuse, respire et inspire l'amour : aussi étoit-il agréable à saint François de Sales. J'ai souvent lieu d'observer que la terminaison *eux* marque la passion, le penchant, l'habitude, le goût, la plénitude, la perfection, l'excès même et l'étalage.

Le *dévotieux* doit descendre aux plus petits objets, aux plus petits détails, aux plus petites pratiques de la *dévotion*, du culte. Pris en bonne part, il supposera la *dévotion* la plus scrupuleuse, et revêtue de ses formes les plus convenables et les plus touchantes. Pris en mauvaise part, ainsi que *dévot* se prend quelquefois, il désignera proprement l'attention la plus minutieuse à de petites pratiques, et la recherche la plus affectée dans les manières.

Montaigne dit que les Égyptiens étoient un peuple *dévotieux* : en effet, ils étoient naturellement *dévots* ; et surtout singulièrement attachés aux cérémonies du culte, et scrupuleusement fidèles à ses plus petites pratiques.

Épicure n'étoit pas *dévot*, mais dans les temples il étoit fort *dévotieux*.

Le *dévot* n'a qu'une simple *dévotion* ; le *dévotieux* a une *dévotion* plus sentie et mieux exprimée. Celle du premier peut être sèche, dure, austère, chagrine; celle du second sera toujours douce, attrayante, affectueuse, onctueuse. Le *dévotieux* se distinguera du *dévot*, surtout par l'habitude extérieure, l'air, le ton, l'accent, la contenance propre à la chose. (R.)

360. DEXTÉRITÉ, ADRESSE, HABILETÉ.

La *dextérité* a plus de rapport à la manière d'exécuter les choses; l'*adresse* en a davantage aux moyens de l'exécution; et l'*habileté* regarde plus le discernement des choses mêmes

La première met en usage ce que la seconde dicte, suivant le plan de la troisième.

Pour former un gouvernement avantageux à l'État, il faut de l'*habileté* dans le prince ou dans ses ministres; de l'*adresse* dans ceux à qui l'on confie la manœuvre du détail; et de la *dextérité* dans ceux à qui l'on commet l'exécution des ordres.

Avec un peu de talent et beaucoup d'*habitude* à traiter les affaires, on acquiert de la *dextérité* à les manier, de l'*adresse* pour leur donner le tour qu'on veut, et de l'*habileté* pour les conduire.

La *dextérité* donne un air aisé, et répand des grâces dans l'action. L'*adresse* fait opérer avec art et d'un air fin. L'*habileté* fait travailler d'un air entendu et savant.

Savoir couper à table et servir ses convives avec *dextérité*, mener une intrigue avec *adresse*, avoir quelque *habileté* dans les jeux de commerce et dans la musique; voilà, avec un peu de jargon, sur quoi roule aujourd'hui le mérite de nos aimables gens. (G.)

361. DIABLE, DÉMON.

Diable se prend toujours en mauvaise part; c'est un esprit malfaisant, qui porte au vice, tente avec adresse, et corrompt la vertu. *Démon* se dit quelquefois en bonne part; c'est un fort génie qui entraîne hors des bornes de la modération, pousse avec violence, et altère la liberté. Le premier enferme dans son idée quelque chose de laid et d'horrible que n'a pas le second. Voilà pourquoi l'imagination, jouant de son mieux sur le pouvoir et la figure du *diable*, cause des peurs aux esprits foibles, fait qu'ils s'abstiennent d'en prononcer le nom, et que, par une fausse délicatesse, ils substituent à sa place celui de *démon*.

La malice est l'apanage du *diable*; la fureur est celui du *démon*. Ainsi l'on dit proverbialement, que le *diable* se mêle des choses, quand elles vont de travers, par l'effet de quelque malignité cachée; et l'on dit que le *démon* de la jalousie possède un mari, lorsqu'il ne garde plus de mesure dans sa passion.

Les hommes, pour faire parade d'un fonds de vertu qu'ils

n'ont pas, et rejeter sur un autre leur propre méchanceté, attribuent au *diable* une intention continuelle de les induire au crime. Les poëtes, dans leur enthousiasme, sont agités d'un *démon* qui les fait souvent sortir des règles du bon sens, et leur fait prendre le phébus pour le sublime du style poétique. (G.)

362. DIAPHANE, TRANSPARENT.

Le mot grec *δια* signifie à travers, et *φαινς*, lumineux, clair, brillant. Le latin *trans* veut dire à travers; et *parens*, paroissant, apparent, manifeste.

Ainsi, suivant la valeur étymologique des termes, le corps *diaphane* est celui à *travers* lequel la *lumière* brille; et le corps *transparent*, celui à travers lequel les objets paroissent. La *diaphanéité* annonce donc simplement qu'on voit le *jour* à travers, mais sans exclure la visibilité des autres objets, puisque la lumière les éclaire: la *transparence* annonce la visibilité des objets, mais sans exiger absolument que toutes sortes d'objets paroissent à travers. Aussi l'usage autorise-t-il également à dire que l'eau, le cristal, le verre, les glaces, etc., sont ou *diaphanes* ou *transparents*.

L'eau, de sa nature, est *diaphane*: et si le ruisseau clair et limpide laisse voir le sable et le gravier sur lequel il roule, il sera *transparent*.

Des voiles, des treillages, des haies, des tissus, etc., sont *transparents*, et non *diaphanes*. La gaze de Cos étoit si *transparente*, qu'elle laissoit voir le corps à nu. Elle n'étoit pas *diaphane*, car elle ne permettoit de voir qu'à travers les intervalles laissés entre les fils du tissu.

La *diaphanéité* des corps résulte, selon Newton, non de la rectitude et de la quantité de leurs *pores*, mais d'une égale densité dans toutes leurs parties. Leur *transparence* est l'effet ou de la même cause, ou du défaut d'adhérence et de connexité de leurs parties entr'ouvertes.

Diaphane est un terme de physique quelquefois adopté par la poésie; *transparent* est le terme vulgaire et généralement employé. Le premier ne se dira guère que dans le sens propre; le second se dit également au figuré. (R.)

363. DICTIONNAIRE, VOCABULAIRE, GLOSSAIRE.

Ils signifient en général tout ouvrage où un grand nombre de mots sont rangés suivant un certain ordre, pour les retrouver plus facilement lorsqu'on en a besoin; mais il y a cette différence :

1° Que *vocabulaire* et *glossaire* ne s'appliquent guère qu'à de purs *dictionnaires* de mots; au lieu que *dictionnaire* en général comprend, non-seulement les *dictionnaires* de langues, mais encore les *dictionnaires* historiques, et ceux des sciences et des arts.

2° Que dans un *vocabulaire*, les mots peuvent n'être pas distribués par ordre alphabétique, et peuvent même n'être pas expliqués. Par exemple, si on vouloit faire un ouvrage qui contînt tous les termes d'une science ou d'un art, rapportés à différents titres généraux, dans un ordre différent de l'ordre alphabétique, et dans la vue de faire seulement l'énumération de ces termes sans les expliquer, ce seroit un *vocabulaire*. C'en seroit même encore un, à proprement parler, si l'ouvrage étoit par ordre alphabétique, et avec explication des termes, pourvu que l'explication fût très-courte, presque toujours en un seul mot, et non raisonnée.

3° A l'égard du mot de *glossaire*, il ne s'applique guère qu'aux *dictionnaires* de mots peu connus, barbares ou surannés. Tel est le *Glossaire ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*, du savant M. Ducange, et le *Glossaire* du même auteur pour la langue grecque. (*Encycl.*, IV, 969.)

364. DIFFAMATOIRE, DIFFAMANT, INFAMANT.

Le premier de ces mots sert à marquer la nature des discours ou des écrits qui attaquent la réputation d'autrui. Les deux autres marquent l'effet des actions qui nuisent à la réputation de ceux qui en sont les auteurs; avec cette différence, que ce qui est *diffamant* est un obstacle à la gloire, fait perdre l'estime et attire le mépris des honnêtes gens; que ce qui est *infamant* est une tache honteuse dans la vie, fait perdre l'honneur, et attire l'aversion des gens de probité.

Plus on a d'éclat dans le public, plus on est exposé aux discours *diffamatoires* des jaloux et des mécontents. Qui a eu

la sottise ou le malheur de faire quelque action *diffamante*, doit être très-attentif à ne se point donner des airs de vanité. Quand on a sur son compte quelque chose d'*infamant*, il faut se cacher entièrement de tout le monde.

Les libelles *diffamatoires* sont plus propres à déshonorer ceux qui les composent, que ceux contre qui ils sont faits. Rien n'est plus *diffamant* pour un homme que les bassesses de cœur; et rien ne l'est plus pour les femmes que les foiblesses de galanteries poussées à l'excès. Il n'est, pour toutes sortes de personnes, rien de si *infamant* que les châtiments ordonnés par la justice publique. (G.)

365. DIFFÉRENCE, DIVERSITÉ, VARIÉTÉ, BIGARRURE.

La *différence* suppose une comparaison que l'esprit fait des choses, pour en avoir des idées précises qui empêchent la confusion. La *diversité* suppose un changement que le goût cherche dans les choses, pour trouver une nouveauté qui le flatte et le réveille. La *variété* suppose une pluralité de choses non ressemblantes que l'imagination saisit, pour se faire des images riantes, qui dissipent l'ennui d'une trop grande uniformité. La *bigarrure* suppose un assemblage mal assorti que le caprice forme pour se réjouir, ou que le mauvais gout adopte.

La *différence* des mots doit servir à marquer celle des idées. Un peu de *diversité* dans les mets ne nuit pas à l'économie de la nutrition du corps humain. La nature a mis une *variété* infinie dans les plus petits objets; si nous ne l'apercevons pas, c'est la faute de nos yeux. La *bigarrure* des couleurs et des ornements fait des habits ridicules ou de théâtre. (G.)

366. DIFFÉRENCE, INÉGALITÉ, DISPARITÉ.

Termes relatifs à ce qui nous fait distinguer de la supériorité ou de l'infériorité entre des êtres que nous comparons.

Le terme *différence* s'étend à tout ce qui les distingue; c'est un genre dont l'*inégalité* et la *disparité* sont des espèces. L'*inégalité* semble marquer la *différence* en quantité; et la *disparité*, la *différence* en qualité. (*Encycl.* IV, 1037.)

367. DIFFÉRENT, DISPUTE, QUERELLE.

La concurrence des intérêts cause les *différents*. La contrariété des opinions produit les *disputes*. L'aigreur des esprits est la source des *querelles*.

On vide le *différent*. On termine la *dispute*. On apaise la *querelle*.

L'envie et l'avidité font qu'on a quelquefois de gros *différents* pour des bagatelles. L'entêtement, joint au défaut d'attention à la juste valeur des termes, est ce qui prolonge ordinairement les *disputes*. Il y a dans la plupart des *querelles* plus d'humeur que de haine. (G.)

368. DIFFÉRENT, DÉMÊLÉ.

Le sujet du *différent* est une chose précise et déterminée sur laquelle on se contrarie, l'un disant *oui* et l'autre *non*. Le sujet du *démêlé* est une chose moins éclaircie, dont on n'est pas d'accord, et sur laquelle on cherche à s'expliquer pour savoir à quoi s'en tenir.

La concurrence cause des *différents* entre les particuliers. L'ambition est la source de bien des *démêlés* entre les puissances [1]. (G.)

369. DIFFICULTÉ, OBSTACLE, EMPÊCHEMENT.

La *difficulté* embarrasse; elle se trouve surtout dans les affaires, et en suspend la décision. L'*obstacle* arrête; il se

[1] En rapprochant cet article du précédent, on n'est pas satisfait sur ce qui distingue le *démêlé* et la *dispute*. Dans l'un et dans l'autre, il y a contrariété d'opinions : la chose n'est pas d'accord, et l'on cherche à s'expliquer pour savoir à quoi s'en tenir. Quelle est donc la différence de ces deux termes?

Il me semble qu'elle vient de celle des objets, en ce que la *dispute* roule sur une matière générale et purement scientifique, et le *démêlé* sur une matière particulière, et qui peut fonder des prétentions d'intérêts. La *dispute* s'échauffe par le désir de paroître plus habile; le *démêlé* s'anime par le désir de se faire un droit : l'orgueil, qui soutient la *dispute*, et l'avidité qui est la véritable cause du *démêlé*, font bientôt dégénérer l'une en *querelle*, et l'autre en un *différent* formel. (B.)

rencontre proprement sur nos pas, et barre nos démarches. L'*empêchement* résiste; il semble mis exprès pour s'opposer à l'exécution de nos volontés.

On dit lever la *difficulté*, surmonter l'*obstacle*, ôter ou vaincre l'*empêchement*.

Le mot de *difficulté* me paroît exprimer quelque chose qui naît de la nature et des propres circonstances de ce dont il s'agit. Celui d'*obstacle* semble dire quelque chose qui vient d'une cause étrangère. Celui d'*empêchement* fait entendre quelque chose qui dépend d'une loi, ou d'une force supérieure.

La disposition des esprits fait souvent naître dans les traités plus de *difficultés* que la matière même sur laquelle il est question de statuer. L'éloquence de Démosthène fut le plus grand *obstacle* que Philippe de Macédoine trouva dans ses routes politiques, et qu'il ne put jamais surmonter que par la force des armes. La proche parenté est un *empêchement* au mariage que les lois ont mis et qu'elles peuvent ôter. (G.)

370. DIFFORMITÉ, LAIDEUR.

Ces deux mots sont synonymes, en ce qu'ils sont également opposés à l'idée de la beauté, quand on les applique à la figure humaine.

La *difformité* est un défaut remarquable dans les proportions; et la *laideur*, un défaut dans les couleurs ou dans la superficie du visage.

« Il n'est pas indifférent à l'âme, dit Cicéron, d'être dans un corps disposé et organisé de telle ou de telle façon. » Sur quoi Montaigne s'exprime ainsi : « Cettuy-cy parle d'une *laideur* desnaturée et *difformité* de membres : mais nous appellons *laideur* aussi une mésavenance au premier regard, qui loge principalement au visage, et nous desgouste par le teint, une tache, une rude contenance, par quelque cause souvent inexplicable, des membres pourtant bien ordonnés et entiers. . . . Cette *laideur* superficielle, qui est toutefois la plus impérieuse, est de moindre préjudice à l'état de l'esprit, et a peu de certitude en l'opinion des hommes. L'autre, qui d'un plus propre nom s'appelle *difformité*, plus substantielle, porte plus volontiers coup jusques au-dedans. Non pas tout soulier

de cuir bien lissé, mais tout soulier bien formé, montre l'intérieure forme du pied : comme Socrate disoit de sa *laideur*, qu'elle en accusoit justement autant en son âme, s'il ne l'eût corrigée par institution. »

J'ajouterai que *difformité* se dit de tout défaut dans les proportions convenables à chaque chose ; aux bâtiments, aux formes des places, des jardins, aux tableaux, au style, etc. : mais *laideur* ne se dit guère que des hommes ou des meubles.

Dans le moral, on dit l'un et l'autre, mais avec quelque égard aux différences du sens physique. Ainsi l'on dit, la *difformité*, et non la *laideur* du vice, parce que les habitudes vicieuses détruisent la proportion qui doit être entre nos inclinations et les principes moraux : mais on dit, la *laideur*, plutôt que la *difformité* du péché, parce que les péchés ne sont que des taches dans notre âme, qu'elles ne supposent pas une dépravation aussi substantielle que les vices, et qu'elles peuvent s'effacer par la pénitence. (B.)

371. DIFFUS, PROLIXE.

Défauts de style contraires à la brièveté. Je profiterai des observations que Marmontel fait sur ces *défauts*, dans la nouvelle Encyclopédie, au mot *diffus*. Il est très-vrai que l'idée propre de *diffus* est de s'étendre en superficie ; et celle de *prolixe*, de se traîner pesamment en longueur.

Diffus, en latin *diffusus*; se répandre çà et là, aller de côté et d'autre : *prolixe* est le latin *prolixus*, *prolapsus*, fort lâche ou relâché, étendu en avant, fort prolongé. De Gibelin dit : qui traverse en avant, qui étend en travers, etc.

Ainsi, les *écarts* rendent proprement le style *diffus*; les longueurs le rendent *prolixe*. Le défaut du *diffus* consiste à en dire beaucoup plus qu'il ne faudroit, par des accessoires superflus : le défaut du *prolixe* consiste à dire fort longuement, comme par de vaines circonlocutions, ce qu'il auroit fallu dire en bref. Le *diffus* se répand en *paroles* qui délaient la pensée dans des idées hors d'œuvre : le *prolixe* s'étend en mots qui délaient l'expression sans aucune utilité. Il y a, si je puis m'expliquer ainsi, une sorte de bavardage dans les discours *diffus*, et du verbiage dans le *prolixe*. Le premier dit

trop de choses. Il me semble qu'ainsi caractérisés ces deux défauts ne peuvent plus se confondre.

Le style de nos procureurs est *prolixe*, dit Marmontel; celui de nos avocats est *diffus*. Cela doit être, quand on paye la longueur des écritures et l'abondance des paroles.

Je ne crois pas que *diffus* soit le contraire de *plein*. Le contraire de *plein* est *vide*: or, il y a plutôt surabondance ou superfluité dans le *diffus*, *plein* de choses qui ne sont ni essentielles, ni utiles à la pensée.

Le style *diffus* sera plutôt *lourd* que *lâche*: car l'effet naturel d'un attirail étranger et superflu est d'embarrasser et d'appesantir la marche.

Lâche est le contraire de *serré*, non de *ferme*. Vous *relâchez* ce qui est trop *serré*; vous *resserrez* ce qui est trop *lâche*.

Marmontel pense que *diffus* est le contraire de *précis*, et non pas de *concis*; et *prolixe*, le contraire de *pressé*. Girard et Beauzée estiment que l'opposé de *concis* est le *diffus*: le premier semble vouloir dire que l'opposé du *précis* est le *prolixe*, et le second le dit formellement.

Quel est donc le contraire de *prolixe*? Je suis, avec Marmontel, pour *pressé*. L'idée propre de *presser* est de rapprocher, de joindre, de mettre *près à près* les choses, de manière qu'elles aient moins de volume, et qu'elles occupent peu d'espace.

Le style *concis* revient donc au style *coupé*, mais avec cette différence qu'il forme un genre, et un bon genre de style, au lieu d'une qualité, en quelque sorte accidentelle et même équivoque, et qu'il marque plutôt l'énergie du discours que *coupé*, qui n'en marque proprement que la forme. (R.)

372. DILIGENT, EXPÉDITIF, PROMPT.

Lorsqu'on est *diligent*, on ne perd point de temps, et l'on est assidu à l'ouvrage. Lorsqu'on est *expéditif*, on ne remet pas à un autre temps l'ouvrage qui se présente, et on le finit tout de suite. Lorsqu'on est *prompt*, on travaille avec activité, et l'on avance l'ouvrage. La paresse, les délais et la lenteur, sont les trois défauts opposés à ces trois qualités.

L'homme *diligent* n'a pas de peine à se mettre au travail;

l'homme *expéditif* ne le quitte point; et l'homme *prompt* en vient bientôt à bout.

Il faut être *diligent* dans les soins qu'on doit prendre; *expéditif* dans les affaires qu'on doit terminer; et *prompt* dans les ordres qu'on doit exécuter. (G.)

373. DIRE UN MENSONGE, FAIRE UN MENSONGE.

Naturellement parlant *on dit un mensonge, on ne le fait pas*: car *mentir*, c'est *parler* contre sa pensée dans le dessein de tromper. Cependant *faire un mensonge* est d'un usage constant dans le discours ordinaire. On peut aussi remarquer que nous distinguons des *mensonges* d'action et des *mensonges* de paroles. *Dire et faire* des *mensonges* se trouvent dans les dictionnaires les plus modernes. Vous voyez dans un de ces ouvrages le *mensonge* officieux défini: *Celui qui le fait pour faire plaisir à quelqu'un sans nuire à un autre; on le fait pour procurer la paix; pour obliger quelqu'un, pour prévenir quelque accident.* Les Latins disoient également *dire et faire, dicere et facere mendacium*; vous rencontrerez souvent le premier dans Cicéron; le second dans Quintilien.

Le P. Bouhours croit que *dire des mensonges* peut signifier quelquefois rapporter des *mensonges* dont on n'est pas l'auteur; au lieu que *faire des mensonges* signifie toujours qu'on en est l'auteur; et qu'ainsi *un diseur de mensonges*, tels que de faux bruits, ne ment pas en les contant, à moins qu'il ne les ait inventés; tandis qu'un faiseur de *mensonges* est proprement un *menteur*.

Les Latins semblent avoir fait cette distinction; ils disoient en manière de proverbe: L'homme de bien se garde avec soin de *faire des mensonges*, l'homme sage d'en *dire*. Cependant *dire des mensonges* devient alors une expression équivoque; car on ne sait pas s'il s'agit de *mensonges* de la personne même, ou de *mensonges* d'autrui.

La difficulté est de spécifier la différence entre *dire et faire des mensonges*, lorsqu'il est question de vrais *mensonges* dont on est soi-même l'auteur. *Dire*, c'est proférer; *faire*, c'est composer. Un oui ou un non, proféré contre sa conscience,

est un *mensonge* qu'on dit; une histoire controuvée, une fable arrangée est un *mensonge* qu'on fait.

Dire un *mensonge* c'est donc simplement avancer, proférer, débiter comme vraie une chose qu'on sait être fausse, dans l'intention de tromper. Faire un *mensonge* c'est fabriquer, combiner, composer un conte faux qu'on donne pour vrai, dans le dessein d'abuser. Les Latins disoient en ce sens *accommodare, componere, conflare mendacium.*

A dire un *mensonge*, il n'y a que de la fausseté; il y a de l'artifice à faire un *mensonge*. (R.)

374. DISCERNEMENT, JUGEMENT.

Le *discernement* regarde non-seulement la chose, mais encore ses apparences, pour ne la pas confondre avec d'autres; c'est une connoissance qui distingue. Le *jugement* regarde la chose considérée en elle-même pour en pénétrer le vrai; c'est une connoissance qui prononce. Le premier n'a pour objet que ce qu'il y a à savoir, et se borne aux choses présentes; il en démêle le vrai et le faux, les perfections et les défauts, les motifs et les prétextes. Le second s'attache encore à ce qu'il y a à faire, et pousse ses lumières jusque dans l'avenir; il sent le rapport et la conséquence des choses, en prévoit les suites et les effets. Enfin, l'on peut dire du *discernement*, qu'il est éclairé, qu'il rend les idées justes, et empêche qu'on ne se trompe en donnant dans le faux ou dans le mauvais; et l'on peut dire du *jugement*, qu'il est sage, qu'il rend la conduite prudente, et empêche qu'on ne s'égare, en donnant dans le travers ou dans le ridicule.

Lorsqu'il est question de choisir ou de juger de la bonté et de la beauté des objets, il faut s'en rapporter aux gens qui ont du *discernement*. Lorsqu'il s'agit de faire quelque démarche, ou de se déterminer à prendre un parti, il faut suivre le conseil des personnes qui ont du *jugement*.

Les arts et les sciences veulent du *discernement*; il est plus ou moins délicat, selon la finesse de l'esprit et l'étendue des connoissances. Le gouvernement et la politique demandent du *jugement*; il est plus ou moins sûr, selon la force de la raison et l'habitude de l'expérience.

Qui n'a point de *discernement* est une bête [1]. Qui manque tout-à-fait de *jugement* est un étourdi. (G.)

375. DISCORD, DISCORDE.

Malherbe, et plusieurs poëtes avant et après lui, ont dit *discord* pour *discorde*, ainsi que Vaugelas et autres grammairiens l'ont observé. Pourquoi ne seroit-il pas permis de dire *discord* ou *discorde*, comme *zéphyr* ou *zéphire?* Nous avons laissé perdre *discord*. Marmontel le regrette dans son discours sur l'*autorité de l'usage*: un orateur moderne l'a hasardé dans l'éloge funèbre d'un grand prince, (*la lutte et le discord des pouvoirs étoient extrêmes.*) Faudroit-il le réhabiliter? Oui, sans doute, s'il est utile, et s'il n'est pas purement et simplement le mot de *discorde* tronqué, sans idée particulière.

Le *discord* est à la *discorde* ce qu'est la *concorde* à l'*accord*. *Discord* n'est donc pas moins utile qu'*accord*; et le *discord* diffère de la *discorde*, comme l'*accord* de la *concorde*. Le *discord* rompt l'*accord* ou l'harmonie des *cœurs*, des volontés, des sentiments, etc. La *discorde* détruit la *concorde* ou le concert et l'*accord* parfait et soutenu de tous les *cœurs*, de toutes les volontés, de tous les sentiments, etc.

Il est impossible qu'il ne s'élève quelquefois des *discords* entre les personnes qui s'aiment le plus. Est-on long-temps d'*accord* avec soi-même? Mais on s'arrange, on s'accommode, on se concilie.

La pomme jetée devant les déesses rivales excite entre elles un *discord*; elles se la disputent. Adjugée à l'une des trois, elles brûlent du feu de la *discorde*, elles allument une guerre épouvantable entre les Grecs et les Troyens. (R.)

[1] Dans l'article 474, l'auteur dit que la *bêtise* est l'opposé de l'*esprit*; ici, que qui n'a point de *discernement* est une *bête*: ainsi la *bêtise* est également l'opposé du *discernement* et de l'*esprit*, qui par-là sont confondus, et deviennent de parfaits synonymes; ce qui n'est ni ne peut être vrai. Je crois que la bêtise est véritablement l'opposé du *discernement*; que la *sottise* l'est de l'*esprit*, et que l'extravagance l'est du *bon sens*. Cette remarque doit influer sur l'article 474 comme sur celui-ci. (B.)

376. DISCOURS, HARANGUE, ORAISON.

Le dernier de ces mots suppose toujours quelque appareil, ou quelque circonstance éclatante. Les deux autres n'expriment ni n'excluent l'éclat; la *harangue* pouvant avoir sa place dans une occasion pressée et peu connue, et le *discours* étant souvent préparé pour des occasions publiques et brillantes. Je fais donc excuse à certains critiques, si je n'adhère pas au jugement qu'ils ont porté sur cet article, et si je ne pense pas, comme eux, que ce soit dans cette idée d'appareil que consiste la différence qui est entre la *harangue* et le *discours*. Ce n'est pas faute de docilité, c'est faute de persuasion : puisque les *discours* qu'on prononce aux réceptions des académiciens, dans les chaires, et en cent autres occasions, peuvent avoir l'appareil le plus éclatant, sans être ni *harangues* ni *oraisons*; et que, dans une conversation secrète, ou dans un tête-à-tête, on peut *haranguer* au lieu de *discourir*. Leur censure n'a été fondée que sur ce qu'ils ont pensé que le mot de *discours* étoit placé dans le sens général, où il marque tout ce qui part de la faculté de la parole, et non dans le sens particulier d'un *discours* préparé. Mais quelle apparence qu'on puisse le prendre dans un autre sens que dans celui-ci, pour le mettre en comparaison, et en faire un synonyme avec le mot de *harangue*? Ce préliminaire posé, voici comment je crois devoir caractériser ces mots :

La *harangue* en veut proprement au cœur; elle a pour but de persuader et d'émouvoir; sa beauté consiste à être vive, forte et touchante. Le *discours* s'adresse directement à l'esprit; il se propose d'expliquer et d'instruire; sa beauté est d'être clair, juste et élégant. L'*oraison* travaille à prévenir l'imagination; son plan roule ordinairement sur la louange ou sur la critique; sa beauté consiste à être noble, délicate et brillante.

Le capitaine fait à ses soldats une *harangue* pour les animer au combat. L'académicien prononce un *discours* pour développer ou pour soutenir un système. L'orateur prononce une *oraison* funèbre pour donner à l'assemblée une grande idée de son héros.

La longueur de la *harangue* ralentit quelquefois le feu de

l'action. Les fleurs du *discours* en diminuent souvent les grâces. La recherche du merveilleux dans l'*oraison* fait perdre l'avantage du vrai. (G.)

L'abbé Girard a beau dire que le dernier de ces mots est le seul qui suppose toujours quelque appareil ou quelque circonstance éclatante; les deux premiers n'expriment ni n'excluent l'éclat. La *harangue* est un *discours* élevé, public, pompeux, solennel, un *discours* d'apparat; et le *discours* (synonyme de *harangue* et d'*oraison*) ne peut être que le *discours oratoire*, le *discours* d'éloquence distingué par les qualités ou les conditions propres à l'apparat. On *harangue* les princes, les grands, les troupes, le peuple, une grande assemblée, avec appareil et par un *discours oratoire*.

Discours marque proprement le genre de composition; il y a plusieurs sortes de *discours*; le *discours* familier, le *discours* historique, le *discours* académique, le *discours* philosophique, etc. Il s'agit ici du *discours oratoire*, ouvrage de l'orateur, et c'est ce que l'abbé Girard auroit dû remarquer.

Harangue est composé de *har*, *discours* élevé, et d'*ang*, qui aiguillonne, excite, presse, entraîne. C'est en vertu de ces caractères, que nous appelons particulièrement *harangues*, les *discours* des généraux à leurs troupes, rapportés par les anciens historiens, comme s'ils avoient été prononcés. On appelle aussi de ce nom les hommages solennels rendus par un orateur à la tête, au nom d'un peuple, d'un corps, à des princes, à des personnages constitués en dignité, et autres *discours* semblables : c'est proprement l'appareil et la pompe qui les érigent en *harangues*.

Oraison signifie *discours oratoire*. D'*os*, *oris*, les Latins firent *orare*, parler, demander, supplier; d'où *oratio*, *discours*, prière, oraison. Il semble que le mot, dans cette acception, prend une teinte de la demande et de la prière. Il porte aussi une idee d'art, comme dans son sens grammatical dont nous parlerons plus bas : l'*oraison* a ses règles; enfin, c'est un mot technique. Il nous sert à dénommer les *discours* oratoires des anciens, les *oraisons* d'Isocrate, d'Eschyne, de Démosthène, de Cicéron, ou autres composées à l'instar de celles-là dans une langue ancienne.

Le *discours oratoire* est l'ouvrage composé par l'orateur, s

lon les règles de l'art, et sur un sujet important, pour parvenir à ses fins, par une déduction de pensées et de raisonnements bien ordonnés, animés, soutenus, relevés par l'action de l'éloquence.

377. DISCRÉTION, RÉSERVE.

Discrétion regarde autrui; c'est une sorte de prudence et de modération. Discernement fait *discrétion*. Crainte, prévoyance, font *réserve*, et le tout fait prudence.

Discrétion fait que le plus souvent on se contient; *réserve*, qu'on s'abstient. On peut être trop *réservé*, on ne peut guère être trop *discret*; il est plus facile d'être *réservé* que *discret*, de se taire que de ne dire que ce qu'il faut.

Discrétion, de *discernere*, discerner, voir l'objet, le démêler, le saisir. C'est cette sorte de discernement qui sert à régler nos actions et nos discours. C'est la science des égards et de la conduite; il n'est jamais pris en mauvaise part, même l'excès.

La *discrétion* consiste non-seulement à garder votre propre secret et celui d'autrui, mais à ne dire, n'entendre et ne faire que ce qu'il faut. Un zèle sans prudence n'est plus qu'*indiscrétion*; si l'homme *discret* ne trahit pas la vérité, souvent il ne la dit pas toute. La *discrétion*, en ce qui nous regarde personnellement, n'est que l'attention à nos intérêts, c'est esprit; elle est vertu quand elle est pour les autres.

Réserve, du lat. *reservare*, *rem servare*, conserver la chose, mot à mot l'observer, la garder en *réserve*; c'est cette sorte de prudence qui ne vous permet pas de vous éloigner, de dépasser le point où vous êtes. L'homme *discret* sait ce qu'il peut dire, l'homme *réservé*, ce qu'il doit taire. L'un *discerne* les objets, l'autre ne les perd pas de vue. (R.)

378. DISERT, ÉLOQUENT.

Ces deux termes caractérisent également un discours d'apparat. Le discours *disert* est facile, clair, pur, élégant, et même brillant; mais il est foible et sans feu : le discours *éloquent* est vif, animé, persuasif, touchant; il émeut, il élève l'âme, il la maîtrise.

Ces épithètes se donnent également aux personnes et pour

les mêmes raisons. Supposez à un homme *disert* du nerf dans l'expression, de l'élévation dans les pensées, de la chaleur dans les mouvements, vous en ferez un homme *éloquent.* (B.)

L'abbé d'Olivet dit (*Hist. de l'Acad. fr.* t. II.) que « M. Cureau de la Chambre, curé de Saint-Barthélemi, avoit la mémoire prompte à retenir quand il apprenoit par cœur, mais lente à lui rendre ses mots quand il déclamoit : ainsi sa prononciation étoit sans force et sans grâce. Mais ce défaut n'avoit lieu que dans ses discours d'apparat. Hors de là et pour les prônes qu'il faisoit dans son église, il ne s'assujettissoit point à sa mémoire ; après s'être rempli du sujet qu'il vouloit traiter, il se livroit à son talent qui étoit admirable pour le pathétique : un cœur facile à s'émouvoir lui fournissoit abondamment ces grandes figures, ces tours animés qui sont les armes de la persuasion. Quand donc il récitoit un discours fait à loisir, on l'admiroit froidement ; il n'y étoit que *disert ;* et quand il faisoit un prône sur-le-champ, on étoit près d'en venir aux larmes, il y étoit *éloquent.* »

379. DISPUTE, ALTERCATION, CONTESTATION, DÉBAT.

Dispute se dit ordinairement d'une conversation entre deux personnes qui diffèrent d'avis sur une même matière ; et elle se nomme *altercation* lorsqu'il s'y mêle de l'aigreur. *Contestation* se dit d'une *dispute* entre plusieurs personnes considérables, sur un objet important, ou entre deux particuliers, pour une affaire judiciaire. *Débat* est une *contestation* tumultueuse entre plusieurs personnes.

La *dispute* ne doit jamais dégénérer en *altercation.* Les rois de France et d'Angleterre sont en *contestation* sur tel article d'un traité. Il y a eu, au concile de Trente, de grandes *contestations* sur la résidence. Pierre et Jacques sont en *contestation* sur les limites de leurs terres. Le parlement d'Angleterre est sujet à de grands *débats.* (*Encycl.* IV, 112.)

380. DISTINCTION, DIVERSITÉ, SÉPARATION.

Ces termes supposent plusieurs objets, et expriment une relation qui tient à cette pluralité.

La *distinction* est opposée à l'identité ; il n'y a point de

distinction où il n'y a qu'un même être. La *diversité* est opposée à la similitude; il n'y a point de *diversité* entre des êtres absolument semblables. La *séparation* est opposée à l'unité; il n'y a point de *séparation* entre des êtres qui en constituent un seul.

Il y a *distinction* entre l'âme et le corps, puisque ce sont deux substances différentes, et non la même; il y a aussi *diversité*, puisque la nature de l'un ne ressemble point à la nature de l'autre: mais pendant la vie de l'homme, il n'y a point de *séparation*, puisque leur union constitue l'individu.

Un auteur moderne a cité comme deux ouvrages différents, celui de *la Justesse de la langue française*, et les *Synonymes français* de l'abbé Girard; mais c'est le même ouvrage, sous deux noms différents, et il n'y a point de *distinction*. Cependant il y a *diversité*, parce que ce sont deux éditions du même livre, très-éloignées d'être semblables. Le second volume qu'on ajoute à celle-ci est nécessairement *distingué* du premier, puisqu'ils ne sont pas de la même main, ni le même volume; l'éditeur voudroit bien que l'on n'aperçût pas la *diversité* dans la composition, et surtout par rapport aux articles qui sont de lui; mais il sera content, si le public éclairé juge qu'on ne doit point *séparer* l'un de l'autre. (B.)

381. DISTINGUER, SÉPARER.

On *distingue* ce qu'on ne veut pas confondre; on *sépare* ce qu'on veut éloigner.

Les idées qu'on se fait des choses, les qualités qu'on leur attribue, les égards qu'on a pour elles, et les marques qu'on leur attache, ou dont on les désigne, servent à les *distinguer*. L'arrangement, la place, le temps et le lieu, servent à les *séparer*.

Vouloir trop se *distinguer* des personnes avec qui nous devons vivre, c'est leur donner occasion de se *séparer* de nous.

La différence des modes et du langage *distingue* plus les nations que celle des mœurs. L'absence *sépare* les amis sans en désunir le cœur.

Je n'oserois dire la même chose des amants; et c'est à l'égard de ceux-ci qu'on dit que les absents ont tort. (G.)

382. DISTINGUER, DISCERNER, DÉMÊLER.

Du primitif *tin* (jour, lumière), mot commun aux langues de l'Orient et à celles de l'Occident, et quelquefois changé en *ting*, etc., les Latins ont formé *tingere*, teindre, mettre de la couleur, donner un éclat; et *distinguere*, *distinguer*, mettre une couleur particulière, mettre de la différence, faire une différence.

De la racine *cer*, enfermer dans une enceinte, les Latins ont fait *cerno*, cerner tout autour, couper en rond, séparer de toute autre chose; ainsi que voir, juger, montrer la chose de manière qu'elle ne soit pas confondue avec toute autre chose voisine, dans le sens du grec *κρινω*, et *discernere*, diviser, séparer une chose de tout ce qui en approche le plus, reconnoître, découvrir les signes qui empêchent de la confondre avec une autre chose.

De *mesc*, mêler, *mélange*, parmi, entre; mot celte, oriental, grec, les Latins ont fait *miscere*, les Français *mêler*; et nous avons dit, par opposition ou par extraction, *démêler*, défaire le mélange, éclaircir les choses embrouillées, mettre chaque chose à part, à sa place, en ordre.

Vous *distinguez* un objet par les apparences; et lorsque vous avez assez de lumières pour le reconnoître, vous le *discernez* à ses signes exclusifs; et lorsque vous le *distinguez* de tout autre objet avec lequel il pourroit être confondu, vous le *démêlez* à des signes particuliers qui le *distinguent* dans la foule des objets avec lesquels il se trouve confusément mêlé.

Dans l'obscurité ou dans l'éloignement, vous ne *distinguez* pas un objet; vous ne *distinguez* pas si c'est un rocher ou un nuage, un homme ou un animal, du noir ou du brun : les traits de l'objet ne sont pas assez sensibles. Avec les mêmes apparences, sous le même aspect, vous ne *discernez* point un objet d'un autre; vous ne *discernez* point le similor de l'or, une copie d'un original : les traits de l'objet sont trop équivoques. Dans la confusion, au milieu du désordre, vous ne *démêlez* pas les objets : vous ne *démêlerez* pas les voix dans des acclamations, les drogues dans une mixtion, les fils d'un écheveau mêlé.

Il faut de la lumière, de l'intelligence, et une application convenable pour *distinguer*; de la science, de la sagacité, de la critique pour *discerner*; de l'habileté, du travail, un esprit d'ordre et d'analyse pour *démêler*.

Pour reconnoitre les objets, il faut les avoir bien *distingués* Pour choisir entre des choses semblables, il faut savoir *discerner*. Pour rétablir l'ordre des choses interverti, il faut les *démêler*.

A l'air d'une personne, on *distingue*, selon Mallebranche, l'estime qu'elle fait d'elle-même, ainsi que ses desseins sur l'estime des autres : le caractère de la personne bien connu, vous *discernez* les motifs de ses actions, comme à l'œuvre on *discerne* la main de l'ouvrier; sous quelque déguisement qu'elle se travestisse, on la *démêle*; le masque dont elle se couvre est comme une glace qu'elle auroit mise devant son portrait. (R.)

383. DISTRAIRE, DÉTOURNER, DIVERTIR.

Distraire, lat. *distrahere*, tirer dans un sens, retirer de, attirer ailleurs. *Détourner*, tourner hors, hors de, donner un autre tour, changer le sens. *Divertir*, du vieux français *verti*, lat. *vertere*, tourner diversement, diriger *vers* un autre but, faire changer d'objet.

Il est sensible que l'action de *distraire* est plus foible, plus douce, plus légère que celle de *détourner* ou de *divertir*. *Distraire* n'exprime qu'une simple séparation, un déplacement, et même un dérangement; tandis que *détourner* et *divertir* marquent une vraie révolution, un tout autre aspect, des changements *divers*. Il est constant, par les mêmes applications et les acceptions différentes de *divertir*, qu'il marque un plus grand changement, une plus grande différence, un plus grand effet que *détourner*, puisqu'il se prend aussi pour *enlever*, *dissiper*, *amuser*, occuper ou employer entièrement d'une autre manière.

Au physique, on dira *distraire*, *détourner*, *divertir* des deniers, des papiers, des effets, etc. On les *distrait* en les ôtant de leur place, en les séparant du reste, en les mettant à part; on les *détourne* en les mettant hors de portée, à l'écart, en les éloignant de leur voie ou de leur destination, en les employant

à un autre dessein : on les *divertit* en les supprimant, en se les appropriant, en les dissipant.

Rigoureusement parlant, on *distrait* la chose qu'on tire de sa place, d'une place où elle étoit fixée dans un état de repos. On *détourne* la chose qui avoit un cours, pour lui en donner un autre, comme les humeurs du corps, le cours d'une rivière, etc. On *divertit* la chose qui avoit une destination et un emploi particulier, et on la dérobe à cet emploi, on la soustrait, on frustre ceux qui en doivent profiter.

Au figuré, nous disons *distraire*, *détourner*, *divertir* d'un travail, d'une occupation, d'une entreprise, d'un dessein, etc.

Il suffit d'interrompre l'attention de quelqu'un pour le *distraire* de son travail : il faut l'occuper, du moins pendant un temps, d'autre chose pour l'en *détourner*; il faudroit le lui faire oublier ou abandonner, en l'occupant de toute autre chose pour l'en *divertir*.

Celui qui n'est que *distrait* est encore plein de sa chose, en pensant à une autre; il y reviendra bientôt. Celui qui est *détourné* n'est plus à sa chose; mais, quoique une autre chose le tienne, il pourra facilement y revenir. Celui qui est *diverti* est loin de la chose; il est tout à une autre; il ne songe plus à son objet.

Une cause légère *distrait*; une cause forte, une sollicitation importune, *détournent*; des objets attrayants, des raisons déterminantes, *divertissent*.

L'esprit, naturellement inconstant et léger, se *distrait* de lui-même, s'il n'est fortement appliqué. Un homme curieux se *détourne* facilement dès qu'un nouvel objet le frappe; il porte et fixe sur lui son attention avide. Celui qui fait une chose avec la moitié de son esprit, ou sans être bien occupé, est bientôt *diverti* par le premier objet agréable qui peut remplir son esprit tout entier.

Distraire convient bien lorsqu'il ne s'agit que d'une simple application de l'esprit, d'un travail facile, de soucis légers, dont on se détache aisément. *Détourner* convient parfaitement lorsqu'il s'agit d'une grande occupation, d'une préoccupation forte, d'une résolution ferme à laquelle on ne renonce qu'avec une grande peine et comme par violence.

Divertir convient singulièrement lorsqu'il s'agit d'un état pénible, d'une profonde douleur, d'une mélancolie à laquelle on veut donner le change ou du relâche par des pensers doux et agréables.

Vous pouvez *distraire* d'un dessein une personne qui ne fait qu'y songer; vous l'en détacherez peu à peu. Vous devez *détourner* d'un mauvais dessein celui qui a résolu de l'exécuter; il faut qu'il l'abandonne tout-à-fait. Il faudroit *divertir* l'homme plein de tristes pensées; mais vous ne pouvez guère que l'en *distraire* insensiblement.

La vie de certaines gens n'est qu'une continuelle *distraction*; il n'est pas à craindre de les *détourner*; que font-ils? ils ont sans cesse besoin d'être *divertis*, ils s'ennuient de tout comme d'eux-mêmes.

La *distraction* est à l'esprit ce que le repos est au corps. Une tête forte et indépendante ressemble à la nature, que vous ne *détournez* de son cours qu'en l'assujettissant à ses propres lois. Ces perfides libéralités qui abusent les peuples, et ces jeux bruyants qui les *divertissent* de la considération et du sentiment de leurs maux; sont les présents d'un ennemi et les séductions de la tyrannie.

L'amusement est bon lorsqu'il ne fait que *distraire* à propos, sans *détourner* du devoir, et sans *divertir* des soins importants. (R.)

384. DIVISER, PARTAGER.

« L'un et l'autre de ces mots signifient que d'un tout on en fait plusieurs parties; mais celui de *diviser* ne marque précisément que la désunion du tout pour former de simples parties; et celui de *partager*, outre cette désunion du tout, a de plus un certain rapport à l'union propre de chaque partie, pour en former de nouveaux tous particuliers.

« La différence des intérêts *divise* les princes; celle des opinions *partage* les peuples.

« On *divise* le tout en ses parties; on le *partage* en ses parts ou portions. Voilà pourquoi l'on dit *diviser* un cercle, *partager* un héritage. » (G.)

Diviser, du mot latin *dividere*, séparer les parties d'un tout.

Partager vient de *partes agere*, faire des parts ou portions.

L'abbé Girard a bien saisi la différence de ces deux mots dans le sens propre. La *division* annonce la distribution d'un tout ou de plusieurs choses unies, en parties différentes, pour être mises ou seulement considérées à part. Le *partage* annonce la distribution d'un tout en *tous* ou en objets particuliers, pour être détachés et employés séparément. Le *partage* suppose la *division*, et va plus loin.

On *divise* l'année en mois, les mois en jours, la sphère en cercles, le cercle en degrés; et cette *division* n'est souvent qu'idéale. On *partage* le pain entre les convives, un héritage entre les cohéritiers, les bénéfices entre les intéressés, le butin entre les associés, etc. Le *partage* est réel, et la portion de chacun devient indépendante des autres.

Un orateur *divise* son discours en plusieurs points pour considérer une vérité sous divers rapports, et ces points sont liés les uns aux autres. Des puissances se *partagent* entre elles un pays hors d'état de se défendre, pour en augmenter leur empire, et chaque partie forme un corps indépendant des autres.

La terre n'étoit autrefois idéalement *divisée* qu'en trois grandes parties, qui tenoient pourtant l'une à l'autre. Les fleuves et les chaînes de montagnes la *partagent* réellement en masses différentes, entre lesquelles on voit une certaine solution de continuité.

Le géomètre travaille à *diviser* géométriquement un angle en trois parties égales. Le peuple de Rome poursuivit le *partage* des terres jusqu'à la ruine de la république.

Vous *divisez* une somme en plusieurs sommes particulières. Vous *partagez* vos secours entre les malheureux qui en sont le plus dignes.

Alexandre conquit le monde et ne forma pas un empire; tout étoit *divisé*, rien n'étoit uni dans ses conquêtes : à sa mort, *partagées* entre ses capitaines comme des dépouilles, elles firent plusieurs grands rois.

C'est une question de savoir si la méthode moderne de *diviser* et de *sous-diviser* un discours oratoire est préférable à celle des anciens. Il semble en général qu'elle convient à l'instruction et nuit à l'éloquence; ce qui fait dépendre le choix

de l'effet qu'on se propose. C'est une question de savoir comment les Francs *partagèrent* entre eux les terres de leurs conquêtes. Il est très-probable que l'armée victorieuse s'attribua seulement les domaines particuliers des Romains tués, pris ou mis en fuite dans les combats, suivant la maxime assez commune chez les barbares de cette époque, que le bien doit suivre le sort de la personne.

Au moral, ces mots ne conservent pas exactement les mêmes rapports distinctifs. La *division* indique alors la mésintelligence et l'opposition entre les personnes et les choses. Le *partage* n'emporte que la différence ou la diversité.

Des esprits *divisés* se choquent les uns les autres; des esprits *partagés* s'éloignent les uns des autres. Avec des vues croisées, on se *divise*; avec des vues diverses on se *partage*. Des prétentions contraires nous *divisent*; des goûts différents nous *partagent*.

Il y a *partage* dès qu'on est deux. Une poule survient, et il y a *division* entre les deux coqs.

Un conseil *partagé* ne sait pas résoudre, un conseil *divisé* ne fait que troubler.

385. DIVORCE, RÉPUDIATION.

Divorce, lat. *divortium*, exprime naturellement l'action propre du verbe *divertere*, divertir, tourner dans un autre sens, diviser, séparer. *Répudiation*, latin *repudiatio*, exprime l'action propre du verbe *repudiare*, répudier, rejeter, renvoyer; racine *pud*, *bud*, demeure, habitation; d'où *apud*, chez, dans la maison; et *repud*, dehors, hors de la maison. Ainsi *répudier* est littéralement mettre hors de la maison, comme le *put away* des Anglais.

Ces mots sont employés à désigner la rupture, la dissolution du mariage. Le *divorce* est proprement la séparation de deux époux; la *répudiation*, le renvoi de l'un par l'autre.

« Il y a (dit l'auteur de l'*Esprit des Lois*, liv. 16, c. 15), cette différence entre le *divorce* et la *répudiation*, que le *divorce* se fait par un consentement mutuel, à l'occasion d'une incompatibilité mutuelle; au lieu que la *répudiation* se fait par la volonté, pour l'avantage d'une des deux parties, indépendamment de la volonté et de l'avantage de l'autre. » (R.)

336. DIURNE, QUOTIDIEN, JOURNALIER.

Ces trois mots désignent tous un rapport à tous les jours, mais sous des aspects assez différents pour ne devoir pas être confondus.

Ce qui est *diurne* revient régulièrement chaque jour, et en occupe toute la *durée*, soit qu'on entende par-là une révolution entière de vingt-quatre heures, soit qu'on ne désigne que la partie de cette révolution que le soleil ou toute autre étoile est sur l'horizon.

Ce qui est *quotidien* revient chaque jour, mais sans en occuper toute la *durée*, et sans autre régularité que celle du retour.

Ce qui est *journalier* se répète comme les jours, mais varie de même; il peut en occuper, ou n'en pas occuper toute la *durée*.

Diurne est un terme didactique, parce qu'il n'appartient qu'aux sciences rigoureuses d'apprécier les objets avec l'exactitude que comporte la signification totale de ce mot. Ainsi l'on dit en astronomie la révolution *diurne* de la terre, pour désigner sa révolution autour de son axe en vingt-quatre heures.

Quotidien est un terme du langage commun, mais consacré à caractériser ce qui ne manque pas de recommencer chaque jour, quoique accidentellement. C'est pour cela que, dans l'Oraison dominicale, il est mieux de dire notre pain *quotidien*, que de dire notre pain de chaque jour, parce que nos besoins, soit temporels, soit spirituels, renaissent en effet tous les jours : « Et pour marque, dit le P. Bouhours [1], que le pain *quotidien* est une expression consacrée, c'est qu'elle a passé en proverbe, pour exprimer une chose ordinaire; c'est, dit-on, son pain *quotidien*. » On appelle aussi fièvre *quotidienne* une espèce de fièvre intermittente qui vient et cesse tous les jours, et suivie de quelques heures d'intermission.

Journalier appartient absolument au langage commun, et s'applique à toutes les autres choses qui se répètent tous les jours avec des variations accidentelles. Ainsi l'on dit, l'expé-

[1] Remarq. nouv. sur la langue française, t. I.

rience *journalière*, des occupations *journalières*, un travail *journalier*, pour marquer une expérience, des occupations, un travail, qui recommencent chaque jour; et l'on ne pourroit pas y employer les termes de *diurne* ou de *quotidien*, qui excluroient l'idée de variation. Cette idée est si propre au mot *journalier*, qu'il s'emploie même pour la marquer uniquement; et nous disons une humeur *journalière*, les armes sont *journalières*, pour dire, une humeur changeante, les armes sont sujettes à des variations. Quelquefois on dit *journalier* pour *diurne*, parce que l'on fait abstraction de la régularité; le mouvement *journalier* du ciel : mais on ne peut jamais dire *journalier* pour *quotidien*.

Le père Bouhours traite de bizarreries difficiles à expliquer, ces distinctions dont il me semble que je viens de rendre raison. Combien de fois les grammairiens ont-ils regardé comme des caprices déraisonnables de l'usage, des expressions très-fines dont ils n'apercevoient pas le fondement! L'usage est plus éclairé qu'on ne pense. (B.)

387. DOCTE, DOCTEUR.

Être *docte*, c'est être véritablement savant et habile; être *docteur*, c'est non-seulement être habile homme, mais avoir donné de sa science certaines preuves par lesquelles on ait obtenu ce titre.

Il faut néanmoins avouer que, depuis quelques années, on a mis une autre différence entre ces deux mots, et qu'aujourd'hui le mot de *docteur* est fort au-dessous de celui de *docte* : ce qui est venu de ce que, dans un grand nombre d'habiles gens qui avoient ce degré, quelques-uns, ne soutenant pas leur nom par leur science, se sont trouvés *docteurs* sans être *doctes*. Cela a suffi pour ravaler un titre si beau; car c'est un vice qu'on ne guérira jamais, de juger du particulier en général dans les choses désavantageuses. (*Andry de Boisregard; Réflexions sur l'usage présent de la langue française, tome I.*[1])

[1] Sur *docte* et *docteur*, voyez La Bruyère, *Caract.* ch. 2.

388. DON, PRÉSENT.

La différence caractéristique de ces mots, quoique très-sensible, n'a pas été mieux saisie par nos synonymistes, que ne l'a été par les synonymistes latins celle de *donum* et de *munus*. Ils sont tombés, les uns à la suite des autres, dans les mêmes méprises.

« Ces mots (dit M. d'Alembert dans l'Encyclopédie), signifient ce qu'on donne à quelqu'un sans y être obligé. Le *présent* est moins considérable que le *don*. » M. Beauzée pense que la première et principale différence des deux termes consiste en effet dans cette proportion. Calepin avoit dit que *donum*, le *don*, s'applique aux choses plus considérables; et *munus*, le *présent*, aux choses moins importantes.

Cette supposition me paroît gratuite; il y a des *présents* riches et magnifiques, et des *dons* modiques et légers. Un *présent* de cent mille écus, ou d'un écrin de diamants, est certes plus considérable que le *don* d'une chaumière ou d'un quartier de terre.

M. d'Alembert ajoute que le *présent* se fait à des personnes moins considérables, excepté quand il s'agit de Dieu. M. Beauzée juge que cette qualité n'est point essentielle au *présent*, et je pense comme lui.

M. d'Alembert dit lui-même que les princes se font mutuellement des *présents* par leurs ambassadeurs: il n'y a point là inégalité de personnes. Il convient qu'on dit les *dons de Dieu*, les *dons du Saint-Esprit*: il ne peut y avoir une plus grande infériorité dans celui à qui le *don* est fait.

Les rois et leurs sujets, les seigneurs et leurs vassaux, les grands et les petits, se font également des *dons* et des *présents* les uns aux autres.

M. Beauzée pense que les véritables objets du *don* sont ceux dont on transporte la propriété sans les déplacer; et les objets du *présent*, ceux qu'on déplace pour en transporter la propriété.

L'étymologie éclaircira le sens propre de ces termes et leur différence.

Don, *dan*, *than*, mot commun aux Hébreux, aux Celtes, aux Grecs, aux Latins, etc., exprime l'action de donner gra-



tuitement, ou la chose gratuitement donnée, par opposition à ce qu'on donne pour prix, pour salaire, pour acquit, à titre onéreux. *Présent* signifie le *don présent;* ce qu'on présente en *don*, ce qu'on donne de la main à la main; *præsens quod manu datur*, dit quelque part Cicéron, par opposition à tout autre *don* fait d'une autre manière. On a dit *présent*, pour un *don présent* ou présenté, comme on dit le *présent*, au lieu du temps *présent*. Il en est de même du *munus* des Latins, *quod manu datur;* car ce mot vient certainement de *man, main.* Pline, *l.* 35, *c.* 19, dit que les *dons* s'appellent *munera* lorsqu'ils se donnent de *la main.* La loi 18, ff. *de verb. signif.*, distingue *munus* du *présent*, en disant que les *dons* sont faits par les absents, les *munera* envoyés, et les *présents* offerts (*dicuntur..... præsentia offerri*). La signification propre du mot *présent* n'est donc plus douteuse. L'abbé Girard l'indiquoit sans y songer, en disant que le mot *donner* marque plus parfaitement l'acte de volonté qui transporte actuellement la propriété de la chose; et que *présenter* désigne proprement l'action extérieure de la main ou du geste, pour livrer la chose dont on veut transporter la propriété ou l'usage.

Dans l'Orient, on n'aborde les princes que les mains chargées de présents.

On fait des *présents* de noces; on *présente* une corbeille. Les époux futurs se font des *dons* mutuels par contrats; ils s'assurent l'un à l'autre, pour l'avenir, des propriétés.

On fait *don* de son cœur, et on n'en fait pas *présent;* car on cède l'empire sans livrer la chose.

L'usage de faire, à la nouvelle année, des *présents* à ses proches, à ses amis, à ses patrons, etc., est si ancien et si général, qu'il semble inspiré par la nature pour resserrer les liens d'une société intime. L'usage de faire, en mourant, des *dons* de toute espèce aux églises, devint autrefois si général et si sacré en France, qu'on en fit une des conditions nécessaires à la validité des testaments.

Les petits *présents*, dit le proverbe, entretiennent l'amitié. Les *dons* immodérés, dit un ancien, font d'insolents ingrats.

Puisque le *don* a pour but particulier l'avantage de celui à qui on le fait, on fait plutôt *don* de choses utiles, puisque le

présent est plutôt offert par le désir de plaire à la personne qui l'agrée, on fait plutôt *présent* de choses agréables. Ainsi, vous direz plutôt les *dons* de Cérès et les *présents* de Flore, suivant la remarque de M. d'Alembert. Vous direz, eu égard à l'utilité : *O don du ciel! prévoyante sagesse!* et vous dites, eu égard à l'agrément, *présent du ciel! ô divine amitié!* Mais ce n'est pas à dire, comme on l'ajoute, que le *don* soit en lui-même d'une *nécessité absolue*, et le *présent* de *pur agrément*.

Tous ces divers rapports accessoires, secondaires, accidentels, sont et doivent toujours être, dans le langage, subordonnés à l'idée propre et primitive des termes ; et c'est par cette idée capitale qu'il faut juger de la régularité de leurs applications. (R.)

389. DONNER, PRÉSENTER, OFFRIR.

L'idée du don est le fondement essentiel et commun qui rend synonyme, en beaucoup d'occasions, la signification de ces mots : mais *donner* est plus familier; *présenter* est toujours respectueux ; *offrir* est quelquefois religieux. Nous *donnons* aux domestiques ; nous *présentons* aux princes ; nous *offrons* à Dieu.

On *donne* à une personne, afin qu'elle reçoive ; on lui *présente*, afin qu'elle agrée ; on lui *offre*, afin qu'elle accepte.

Nous ne pouvons *donner* que ce qui est à nous ; *offrir* que ce qui est en notre pouvoir : mais nous *présentons* quelquefois ce qui n'est ni à nous ni en notre puissance.

Donner marque plus positivement l'acte de volonté, qui transporte actuellement la propriété de la chose. *Présenter* désigne proprement l'action extérieure de la main ou du geste, pour livrer la chose dont on veut transporter la propriété ou l'usage. *Offrir* exprime particulièrement le mouvement du cœur qui tend à ce transport. Ainsi la valeur des deux derniers mots a plus de rapport à la partie préliminaire du don ; et celle du premier en a davantage à ce qui rend cet acte pleinement exécuté : c'est pourquoi l'on peut fort bien dire qu'on *présente* en *donnant*, et qu'on *offre* pour *donner* ; mais on ne peut changer l'ordre de ce sens.

Les biens, le cœur, l'estime, se *donnent*. Les respects, le

pain bénit, les cahiers des états ou des délibérations se *présentent*. Les services personnels s'*offrent*.

Ce n'est pas toujours la libéralité qui fait *donner*, l'intérêt y a quelquefois beaucoup de part. La manière de *présenter* peut être plus agréable que le *don* même de la chose. On *offre* plus souvent par pure politesse que par affection de cœur. (G.)

390. DOULEUR, CHAGRIN, TRISTESSE, AFFLICTION, DÉSOLATION.

Ces mots désignent en général la situation d'une âme qui souffre. *Douleur* se dit également des sensations désagréables du corps et des peines de l'esprit ou du cœur : les quatre autres ne se disent que de ces dernières.

De plus, *tristesse* diffère de *chagrin*, en ce que le *chagrin* peut être intérieur, et que la *tristesse* se laisse voir au dehors. La *tristesse* d'ailleurs peut être dans le caractère ou dans la disposition habituelle, sans aucun sujet, et le *chagrin* a toujours un sujet particulier.

L'idée d'*affliction* ajoute à celle de *tristesse*; celle de *douleur*, à celle d'*affliction*; et celle de *désolation*, à celle de *douleur*.

Chagrin, *tristesse* et *affliction*, ne se disent guère en parlant de la *douleur* d'un peuple entier, surtout le premier de ces mots. *Affliction* et *désolation* ne se disent guère en poésie, quoique *affligé* et *désolé* s'y disent très-bien. *Chagrin*, en poésie, surtout lorsqu'il est au pluriel, signifie plutôt *inquiétude* et *souci*, que *tristesse* apparente ou cachée. (*Encycl.* IV, 82.)

391. DOULEUR, MAL.

Dans quelque sens qu'on prenne ces mots, le plaisir est toujours l'opposé de la *douleur* comme le bien l'est du *mal*; mais ils ne sont proprement synonymes que dans le sens où ils marquent une sorte de sensation disgracieuse qui fait souffrir; et alors la *douleur* dit quelque chose de plus vif, qui s'adresse précisément à la sensibilité; le *mal* dit quelque chose de plus générique, qui s'adresse également à la sensibilité et à la santé.

La *douleur* est souvent regardée comme l'effet du *mal*, jamais comme la cause. On dit de celle-là, qu'elle est aiguë; de

l'autre, qu'il est violent. On dit aussi, par sentence philosophique, que la mort n'est jamais un *mal*, mais que la *douleur* en est un. (G.)

392. DOUTEUX, INCERTAIN, IRRÉSOLU.

Ces trois termes marquent également l'état de suspension ou d'équilibre dans lequel se trouve l'âme à l'égard des objets qui fixent son attention.

Le *doute* vient de l'insuffisance des preuves, ou de l'inégalité de vraisemblance entre les preuves pour et contre; l'*incertitude*, du défaut des lumières nécessaires pour se décider; et l'*irrésolution*, du défaut des motifs d'intérêt, ou de l'égalité des motifs opposés.

Le *doute* produit l'*incertitude;* et tous deux concernent l'esprit, qui a besoin d'être éclairé : l'*irrésolution* concerne le cœur, qui a besoin d'être touché. (B.)

Douteux ne se dit que des choses; *incertain* se dit des choses et des personnes; *irrésolu* ne se dit que des personnes; il marque de plus une disposition habituelle, et tient au caractère.

Le sage doit être *incertain* à l'égard des opinions *douteuses*, et ne doit jamais être *irrésolu* dans sa conduite. On dit d'un fait légèrement avancé, qu'il est *douteux;* et d'un bonheur légèrement espéré, qu'il est *incertain :* ainsi *incertain* se rapporte à l'avenir, et *douteux* au passé ou au présent. (*Encyclop.*, V, 90.)

393. DROIT, DEBOUT.

On est *droit* lorsqu'on n'est ni courbé ni penché. On est *debout* lorsqu'on est sur ses pieds.

La bonne grâce veut qu'on se tienne *droit*. Le respect fait quelquefois tenir *debout*. (G.)

394. DROIT, JUSTICE.

Le *droit* est l'objet de la *justice;* c'est ce qui est dû à chacun. La *justice* est la conformité des actions avec le *droit;* c'est rendre et conserver à chacun ce qui lui est dû. Le premier est dicté par la nature, ou établi par l'autorité, soit divine, soit humaine; il peut quelquefois changer selon les circonstances :

la seconde est la règle qu'il faut toujours suivre ; elle ne varie jamais.

Ce n'est pas aller contre les lois de la *justice* que de soutenir et défendre ses *droits* par les mêmes moyens dont on se sert pour les attaquer. (G.)

395. DROIT CANON, DROIT CANONIQUE.

Messieurs de Port-Royal, contre l'usage général de dire *droit canon*, hasardèrent *droit canonique*, appuyés par l'usage de dire en latin, *jus canonicum*.

C'est l'usage seul qu'on pourroit opposer aux novateurs, car le changement étoit en lui-même plausible et régulier : *droit canon* est une locution étrange. *Canon* est substantif ; or, il est contre la règle qu'un substantif s'accole à un autre pour faire l'office d'adjectif.

Les constitutions ecclésiastiques, ou les décisions légitimes des conciles, des papes, en fait de morale et de discipline, s'appelèrent *canons*, mot grec qui signifie *règle*. Un recueil de ces institutions étoit intitulé *Canons* ou *Canones*. Jamais les pères de l'Église et les anciens docteurs ne joignirent au mot *canon* celui de *droit*, ou plutôt celui de *jus*, parce qu'il emporte avec lui une idée de commandement, de contrainte, de coaction ; et que, sous cet aspect, il ne leur paroissoit pas convenir à l'esprit de l'Église, qui cherche à persuader par la douceur. Denis le Petit osa, dit-on, le premier, dans le sixième siècle, allier le nom de *droit* avec celui de *canon*, lorsqu'il publia sa collection de *canons* et de lettres des papes. L'usage d'appeler *canon* ce genre de règle fit ensuite dire, contre les règles grammaticales, *droit canon*.

Ainsi, le *droit canon* est proprement le *droit* appelé ou intitulé *canon*. Cette explication lève l'irrégularité apparente de la locution. Le *droit canonique* est l'espèce particulière de *droit* résultant des *canons* : *canonique* signifie qui appartient aux *canons*.

Le *droit canon* est le corps, le code, la législation même des *canons* : le *droit canonique* est le sujet traité, la matière éclaircie, la chose établie par les *canons*. Le *droit canon*, c'est ce qui règle, ordonne : le *droit canonique*, c'est ce qui est réglé, ordonné. Le premier est ce qui nous impose le

devoir; le second, le devoir qui nous est imposé. Vous décidez par le *droit canon* une question de *droit canonique*. Ce qui est *canonique* a rapport à la loi, et le *canon* est la loi elle-même.

On dira le *droit canon* lorsqu'il s'agira de la chose, du *droit*, de l'autorité, de la science en général : on dira le *droit canonique* lorsqu'il s'agira de particularités, de détails, de recherches, de discussions, de considérations relatives à ce *droit*. (R.)

396. DURABLE, CONSTANT.

Ce qui est *durable* ne cesse point; il est ferme par sa solidité. Ce qui est *constant* ne change pas; il est ferme par sa résolution.

Il n'est point de liaisons *durables* entre les hommes, si elles ne sont fondées sur le mérite et sur la vertu. De toutes les passions, l'amour est celle qui se pique le plus d'être *constante*, et qui l'est moins. (G.)

397. DURANT, PENDANT.

Ces deux prépositions ont pour idée accessoire le temps. C'est par ce moyen qu'elles rapprochent les choses, en le leur rendant commun, et les faisant arriver ensemble; avec cette différence que *durant* exprime un temps de durée, et qui s'adapte dans toute son étendue à la chose à laquelle on le joint; que *pendant* ne fait entendre qu'un temps d'époque, qu'on n'unit pas dans toute son étendue, mais seulement dans quelqu'une de ses parties.

Les ennemis se sont cantonnés durant la campagne. La fourmi fait *pendant* l'été les provisions dont elle a besoin *pendant* l'hiver. (*Vrais princ.*, Disc. XI.) (G.)

398. DURÉE, TEMPS.

Ces mots diffèrent en ce que la *durée* se rapporte aux choses, et le *temps* aux personnes. On dit la *durée* d'une action, et le *temps* qu'on met à la faire.

La *durée* a aussi rapport au commencement et à la fin de quelque chose, et désigne l'espace écoulé entre ce commencement et cette fin; et le *temps* désigne seulement quelque partie de cet espace, ou désigne cet espace d'une manière

vague. On dit aussi, en parlant d'un prince, que la *durée* de son règne a été de tant d'années, et qu'il est arrivé tel événement pendant le *temps* de son règne; que la *durée* de son règne a été courte, et que le *temps* en a été heureux pour ses sujets. (*Encycl.*, V, 170.)

E.

399. ÉBAHI, ÉBAUBI, ÉMERVEILLÉ, STUPÉFAIT.

Ces termes sont familiers; *ébaubi* est même populaire et vieux. S'ils expriment énergiquement divers genres de surprises, faut-il les dédaigner? La Fontaine et Molière s'en accommodèrent.

Nous sommes *ébahis* par la surprise qui nous fait tenir la bouche béante, comme il arrive aux enfants et aux badauds, avec l'air de l'enfance ou de l'ignorance prompte à admirer. Nous sommes *ébaubis* par une surprise qui nous étourdit, nous déconcerte, nous laisse à peine balbutier, et nous tient comme suspendus dans le doute. Nous sommes *émerveillés* par une surprise qui nous attache avec une espèce de charme, ou avec une vive satisfaction, à la considération d'un objet qui nous paroit merveilleux, prodigieux, supérieur à notre intelligence. Nous sommes *stupéfaits* par une surprise qui nous rend immobiles, semble nous ôter l'usage de l'esprit et des sens, comme si nous étions stupides. (R.)

400. ÉBAUCHE, ESQUISSE.

Termes techniques, qui annoncent l'un et l'autre quelque chose de préliminaire et d'imparfait, qui tend à l'exécution d'un ouvrage. (R.)

L'*ébauche* est la première forme qu'on a donnée à un ouvrage : l'*esquisse* n'est qu'un modèle incorrect de l'ouvrage même, qu'on a tracé légèrement, qui ne contient que l'esprit de l'ouvrage qu'on se propose d'exécuter, et qui ne montre aux connoisseurs que la pensée de l'ouvrier.

Donnez à l'*esquisse* toute la perfection possible, et vous en ferez un modèle achevé : donnez à l'*ébauche* toute la perfection possible, et l'ouvrage même sera fini.



Ainsi, quand on dit d'un tableau, j'en ai vu l'*esquisse*, on fait entendre qu'on en a vu le premier trait au crayon, que le peintre avoit jeté sur le papier : et quand on dit, j'en ai vu l'*ébauche*, on fait entendre qu'on a vu le commencement de son exécution en couleur, que le peintre avoit formé sur la toile.

D'ailleurs le mot d'*esquisse* ne s'emploie guère que dans les arts où l'on parle du modèle de l'ouvrage; au lieu que celui d'*ébauche* est plus général, puisqu'il est applicable à tout ouvrage commencé, et qui doit s'avancer de l'état d'*ébauche* à celui de perfection.

Esquisse dit toujours moins qu'*ébauche*; quoiqu'il soit peut-être moins facile de juger de l'ouvrage sur l'*ébauche* que sur l'*esquisse*. (Encycl. V, 212.)

401. S'ÉBOULER, S'ÉCROULER.

L'idée commune de ces mots est de tomber en ruines, en s'affaissant et en roulant. *S'ébouler* est, à la lettre, tomber en *roulant* comme une *boule*. *S'écrouler*, est tomber en *roulant* avec précipitation et fracas.

Une butte *s'éboule* en se partageant par mottes, qui tombent en roulant sur elles-mêmes comme des boules : un rocher *s'écroule* en se brisant et roulant dans sa chute impétueusement et avec fracas. Les sables *s'éboulent*, les édifices *s'écroulent*. Les jardins suspendus de Sémiramis (belle expression, pour dire des jardins en terrasse) se seroient *écroulés* : une petite terrasse mal liée *s'éboulera*. Un bastion de terre sablonneuse *s'éboulera* de lui-même ; il faudra du canon pour qu'un bastion solide et revêtu *s'écroule*.

Celui qui creuse sous terre, court risque d'y être enseveli par des *éboulements*. Celui qui bâtit sur des fondements trop foibles, court risque d'être écrasé par l'*écroulement* de sa maison.

Si vous êtes assis sur un siége de gazon, que craignez-vous quand il *s'ébouleroit?* Mais si vous tournez autour d'une montagne volcanique, tremblez que les rochers ne *s'écroulent*. La vérité morale seroit-elle défigurée par ces emblêmes? (R.)

402. ÉBULLITION, EFFERVESCENCE, FERMENTATION.

Ce sont trois termes techniques qui ne sont point entièrement synonymes, quoiqu'on les confonde aisément. M. Homberg est un des premiers qui en ait expliqué la différence, et qui en ait fait l'exacte distinction. (*Encycl.* V, 216.)

L'*ébullition* est le mouvement que prend un liquide qui bout sur le feu, et il se dit, en chimie, de deux matières, qui, en se pénétrant, font paroître des bulles d'air.

L'*effervescence* est le mouvement qui s'excite dans une liqueur, dans laquelle il se fait une combinaison de substances, telles que des acides qui se mêlent, et produisent ordinairement de la chaleur.

La *fermentation* est le mouvement interne qui s'excite de lui-même dans un liquide, par lequel ses parties se décomposent pour former un nouveau corps.

L'eau qui bout est en *ébullition;* le fer dans l'eau-forte fait *effervescence;* et la bière est en *fermentation.* (*Diction. de l'Acad.* sous ces trois mots.)

La raison pourquoi on a confondu ces trois actions sous le nom de *fermentation,* est que les *fermentations* s'échauffent ordinairement, en quoi elles ressemblent aux *effervescences,* et qu'elles sont presque toujours accompagnées de quelque gonflement, en quoi elles ressemblent aux *ébullitions.* (*Encycl.* V, 217.)

Le mot *ébullition* s'emploie dans un autre sens physique, pour désigner cette maladie qui cause sur la peau des élevures ou taches rouges. C'est une métaphore fondée sur la ressemblance de ces élevures de la peau avec les bulles, qui paroissent à la surface d'un liquide qui est en *ébullition.*

Les mots *effervescence* et *fermentation* s'emploient aussi dans un sens figuré, mais en passant du physique au moral. L'*effervescence* se dit du zèle subit et général des esprits, pour quelque objet déterminé vers lequel ils se portent avec une espèce de chaleur. La *fermentation* se dit de la division des esprits et des prétentions opposées des partis.

Il en est au moral comme au physique : l'*effervescence* des esprits peut être sans *fermentation :* mais il n'y a point de *fermentation* dans les esprits sans quelque *effervescence.* (B.)

403. ÉCHANGER, TROQUER, PERMUTER.

Ces trois mots désignent l'action de donner une chose pour une autre, pourvu que l'une des choses données ne soit pas de l'argent; car, en ce cas, il y a vente ou achat.

On échange les ratifications d'un traité; on *troque* des marchandises; on *permute* des bénéfices.

Échanger est du style noble; *troquer*, du style ordinaire et familier; *permuter*, du style de palais. (*Encycl.* V, 230.)

On *échange* particulièrement des marchandises, et, en général, des *valeurs*; c'est proprement ce que le commerce fait, il *échange*. L'abbé Girard assure qu'*échange* se dit des terres, des personnes, de tout ce qui est biens-fonds, par exemple, des États, des charges, des prisonniers : comme si on ne le disoit pas également des denrées, des ouvrages d'industrie, et de toutes les choses mobilières.

On *troque* sans doute des marchandises, mais proprement des choses de service, des meubles, des effets, des bijoux, des chevaux, des ustensiles, comme l'abbé Girard l'a observé après l'Académie et tous les dictionnaires. Selon le dictionnaire du Commerce, le marchand dit qu'il a *troqué* une marchandise contre une autre, lorsqu'il n'y a point eu d'argent déboursé. On dit aussi *acheter une marchandise partie comptant, partie en troc*; c'est-à-dire partie en marchandise. Ainsi le *troc* se fait en nature, il exclut l'argent. Le commerce avec les sauvages se fait par *troc*.

Il n'y a point de difficultés quant aux mots *permuter* et *permutation*; ils ne se disent qu'en matière bénéficiale, des titres et biens ecclésiastiques.

Changer et *échanger* sont naturellement à l'égard de ces mots comme le genre à l'égard des espèces. Ainsi, on *change* un lot contre un autre, des tableaux contre des meubles, un cheval borgne contre un aveugle : alors ce mot veut dire *troquer*. On dit, *perdre ou gagner au change, au troc, à l'échange, au marché*. (R.)

404. ÊTRE ÉCHAPPÉ, AVOIR ÉCHAPPÉ.

Ces deux expressions, que l'on pourroit croire synonymes, ne le sont nullement. *Être échappé* a un sens bien différent de

celui d'*avoir échappé* : le premier désigne une chose faite par inadvertance ; le second, une chose non faite par inadvertance ou par oubli.

Ce mot m'est échappé; c'est-à-dire, *j'ai prononcé ce mot sans y prendre garde.*

Ce que je voulois vous dire m'a échappé; c'est-à-dire, *j'ai oublié de vous le dire;* ou, dans un autre sens, *j'ai oublié ce que je voulois vous dire.* (*Encycl.* V, 231.)

Ce n'est que relativement à la mémoire ou à l'attention, que ces deux expressions ont une différence si marquée : car, dans le sens propre, on dit indifféremment, selon le dictionnaire de l'Académie, de 1762, *le cerf a échappé*, ou *est échappé aux chiens.*

Je crois néanmoins que dans ce cas-là même il y a un choix à faire : que quand on dit, *le cerf a échappé aux chiens*, c'est pour faire entendre que les chiens ne l'ont point atteint ou aperçu; et que, quand on dit, *le cerf est échappé aux chiens*, c'est pour faire entendre que les chiens l'ont vu et serré de près, mais qu'il s'est tiré du péril par agilité ou autrement. (B.)

405. ÉCLAIRCIR, EXPLIQUER, DÉVELOPPER.

On *éclaircit* ce qui étoit obscur, parce que les idées y étoient mal présentées : on *explique* ce qui étoit difficile à entendre, parce que les idées n'étoient pas assez immédiatement déduites les unes des autres : on *développe* ce qui renferme plusieurs idées réellement exprimées, mais d'une manière si serrée, qu'elles ne peuvent être saisies d'un coup-d'œil. (*Encycl.* V, 268.)

Un livre qui a besoin d'*éclaircissement*, pour être mis à la portée des contemporains qui parlent la même langue, prouve par-là même que l'auteur possédoit mal ou sa langue ou sa matière.

Il y a telle proposition qui paroît un paradoxe, parce qu'on n'en voit pas la liaison avec les principes reçus ; vient-elle à être *expliquée*, la chaîne devient si sensible, qu'on est presque honteux de n'avoir pas prévu l'*explication*.

Une définition bien faite comprend si bien toutes les idées qui constituent l'objet défini, qu'il ne s'agit plus que de la

développer pour donner de cet objet une connoissance complète et entière.

Les *éclaircissements* répandent de la clarté; les *explications* facilitent l'intelligence; les *développements* étendent la connoissance.

Dans un livre élémentaire, il ne faut point d'autres *éclaircissements* que l'application des principes généraux aux exemples et aux cas particuliers : ces principes doivent sortir si évidemment les uns des autres, que toute *explication* devienne inutile : l'exposition doit en être faite avec tant de méthode, que les dernières leçons ne paroissent être, et ne soient en effet que des *développements* des premières. (B.)

406. ÉCLAIRÉ, CLAIRVOYANT.

L'homme *éclairé* ne se trompe pas; il sait. Le *clairvoyant* ne se laisse pas tromper; il distingue.

L'étude rend *éclairé*. L'esprit rend *clairvoyant*.

Un juge *éclairé* connoit la justice d'une cause; il est instruit de la loi qui la favorise ou qui la condamne. Un juge *clairvoyant* pénètre les circonstances et la nature d'une cause; il est d'abord au fait, et voit de quoi il est question. (G.)

407. ÉCLAIRÉ, CLAIRVOYANT, INSTRUIT, HOMME DE GÉNIE.

Termes relatifs aux lumières de l'esprit. *Éclairé* se dit des lumières acquises. *Clairvoyant*, des lumières naturelles : ces deux qualités sont entre elles comme la science et la pénétration. Il y a des occasions où toute la pénétration possible ne suggère point le parti qu'il convient de prendre; alors ce n'est pas assez d'être *clairvoyant*, il faut être *éclairé*; et réciproquement, il y a des circonstances où toute la science possible laisse dans l'incertitude; alors ce n'est pas assez d'être *éclairé*, il faut être *clairvoyant*. Il faut être *éclairé* dans les matières de faits passés, de lois prescrites, et autres semblables, qui ne sont point abandonnées à notre conjecture; il faut être *clairvoyant* dans tous les cas où il s'agit de probabilité, et où la conjecture a lieu. L'homme *éclairé* sait ce qui s'est fait; l'homme *clairvoyant* devine ce qui se fera : l'un a beaucoup lu dans les livres, l'autre sait lire dans les têtes. L'homme

éclairé se décide par des autorités, l'homme *clairvoyant* par des raisons.

Il y a cette différence entre l'homme *instruit* et l'homme *éclairé*, que l'homme *instruit* connoît les choses, et que l'homme *éclairé* en fait encore une application convenable : mais ils ont de commun que les connoissances acquises sont toujours la base de leur mérite; sans l'éducation, ils auroient été des hommes fort ordinaires; ce qu'on ne peut pas dire de l'homme *clairvoyant*.

Il y a mille hommes *instruits* pour un homme *éclairé*; cent hommes *éclairés* pour un homme *clairvoyant*, et cent hommes *clairvoyants* pour un homme de *génie*.

L'*homme de génie* crée les choses, l'homme *clairvoyant* en déduit les principes, l'homme *éclairé* en fait l'application : l'homme *instruit* n'ignore, ni les choses créées, ni les lois qu'on en a déduites, ni les applications qu'on en a faites; il sait tout, mais il ne produit rien. (*Encycl.* V, 269.)

408. ÉCLAT, BRILLANT, LUSTRE.

L'*éclat* enchérit sur le *brillant*, et celui-ci sur le *lustre*. De sorte que c'est avec raison qu'on a critiqué l'expression d'un auteur qui a défini le JE NE SAIS QUOI, le *lustre du brillant*, et qu'on a remarqué qu'il auroit également bien dit le *brillant* du *lustre*; il auroit même mieux dit, s'il pouvoit y avoir du mieux dans ce qui est absolument mauvais. Mais ces mots ne sont pas faits pour être sous le régime l'un de l'autre : on ne dit pas l'*éclat* du *brillant*, ni le *brillant* du *lustre*; encore moins le *lustre* du *brillant*, et le *brillant* de l'*éclat*. Il faut opter pour l'un des trois, selon le goût ou la force de ce qu'on veut exprimer; ou si l'on veut les appliquer tous au même sujet, il faut que ce soit sans régime et par forme de gradation, en disant, par exemple, d'une étoffe, qu'elle a du *lustre*, du *brillant*, et même de l'*éclat*.

Les couleurs vives ont plus d'*éclat* que les couleurs pâles. Les couleurs claires ont plus de *brillant* que les couleurs brunes. Les couleurs récentes ont plus de *lustre* que les couleurs usées.

Il semble que l'*éclat* tienne du feu, que le *brillant* tienne de la lumière, et que le *lustre* tienne du poli.

On ne se sert guère du mot *lustre* que dans le sens littéral, pour ce qui tombe sous la vue; mais on emploie quelquefois celui d'*éclat*, et encore plus souvent celui de *brillant* dans le sens figuré, pour le discours et les ouvrages de l'esprit. Étant considérés dans un sens, il me paroit que c'est par la vérité, la force et la nouveauté des pensées, qu'un discours a de l'*éclat*; qu'il a du *brillant* par le tour et la délicatesse de l'expression; et que c'est par le choix des mots, la convenance des termes, et l'arrangement de la phrase, qu'on donne du *lustre* à ce qu'on dit. (G.)

409. ÉCLIPSER, OBSCURCIR.

Ces deux mots ne sont synonymes qu'au sens figuré; ils diffèrent alors en ce que le premier dit plus que le second. Le faux mérite est *obscurci* par le mérite réel, et *éclipsé* par le mérite éminent.

On doit encore observer que le mot *éclipse* signifie un *obscurcissement* passager, au lieu que le mot *éclipser*, qui en est dérivé, désigne un *obscurcissement* total et durable comme dans ce vers :

Tel brille au second rang, qui *s'éclipse* au premier. VOLT.

(*Encycl.*, V, 298.)

410. ÉCONOMIE, MÉNAGE, ÉPARGNE, PARCIMONIE.

Economie désigne une ordonnance, la juste distribution des parties d'un tout, le prudent et bon emploi des choses. Ainsi, on dit l'*économie* de la nature, de la Providence; l'*économie* légale, évangélique; l'*économie* politique, rurale; l'*économie* d'un discours, d'un poëme; l'*économie* du temps, des talents, etc. Son idée principale est donc celle d'*ordre* et d'harmonie en grand; *ménage* se restreint aux choses domestiques, à la dépense, au régime intérieur de la maison.

Epargne se dit proprement de la chose épargnée : je ne sais pas pourquoi le trésor public ne s'appelle plus *épargne* comme autrefois. On dit *épargne* de temps, de peine, etc. *Parcimonie* n'a qu'une idée précise et un emploi invariable. C'est une sorte de manière ou une attention très-particulière à *épargner*. L'*epargne* s'étend en général sur toutes les sortes de dépenses sur lesquelles il y a des suppressions ou des réductions à faire.

La *parcimonie* s'exerce et s'attache aux plus petites dépenses ou aux plus petits retranchements dans les grandes. L'Académie observe que ce mot n'est guère d'usage que dans le style soutenu.

L'*économie* convient surtout aux fortunes considérables; le *ménage*, aux fortunes ordinaires; l'*épargne*, aux fortunes variables; la *parcimonie*, aux fortunes chétives.

C'est aux maris à être les *économes* des biens de la communauté; c'est aux femmes à être *ménagères*.

L'*économie* fait seule la richesse d'un Etat. Le *ménage* fait les maisons stables et honorables. L'*épargne* fait les fonds des cas fortuits ou extraordinaires. La *parcimonie* fait le pécule des pauvres.

L'*économie* ordonne souvent de grandes dépenses et en fournit les moyens. Le *ménage* a ses moyens bornés et les oblige à suffire à sa dépense. L'*épargne* gagne sur ses moyens et prolonge la dépense. La *parcimonie* tire un petit droit sur tout objet de dépense et s'en fait un moyen. (R.)

411. ÉCRITEAU, ÉPIGRAPHE, INSCRIPTION.

Il y a de la différence entre ces trois mots. L'*écriteau* n'est qu'un morceau de papier ou de carton sur lequel on écrit quelque chose en grosses lettres, pour donner un avis au public. L'*inscription* se grave sur la pierre, sur le marbre, sur des colonnes, sur un mausolée, sur une médaille, ou sur quelque autre monument public, pour conserver la mémoire d'une chose ou d'une personne. (*Encycl.*, V. 357.)

L'*épigraphe* est une sentence courte, placée au bas d'une estampe ou à la tête d'un livre, pour en désigner le sujet ou l'esprit. (B.)

Les *écriteaux* sont faits pour étiqueter les boîtes des épiciers, ou autres détailleurs, pour servir d'enseignes aux maîtres d'écriture, etc.; les *inscriptions*, pour transmettre l'histoire à la postérité; et les *épigraphes*, pour l'intelligence d'une estampe ou l'ornement d'un livre. (*Encycl.*, V, 357.)

Il seroit à souhaiter, comme l'abbé Dubos l'a fort bien remarqué, que les peintres, qui ont un si grand intérêt à nous faire connoître les personnages dont ils veulent se servir pour nous toucher, accompagnassent toujours leurs tableaux

d'histoire d'une courte *épigraphe*. Les trois quarts des spectateurs, qui sont d'ailleurs très-capables de rendre justice à l'ouvrage, ne sont pas assez lettrés pour en deviner le sujet; ces sujets sont souvent pour eux une belle personne qui plaît, mais qui parle une langue qu'ils n'entendent point; on s'ennuie bientôt de la regarder, parce que la durée des plaisirs où l'esprit ne prend point de part est bien courte. (*Encycl.*, V, 794.) Pour ce qui est des sentences que l'on met à la tête des livres, ces *épigraphes* ne sont pas toujours justes, et promettent quelquefois plus que l'auteur ne donne : on ne court jamais de risque à en choisir de modestes. (*Ibid.*)

La célèbre Phryné offrit de relever les murailles de Thèbes, à condition qu'on gravât à sa gloire cette *inscription :* ALEXANDER DIRUIT, SED MERETRIX PHRYNE FECIT. (Alexandre a détruit les murs de Thèbes, et la courtisane Phryné les a rebâtis.)

Voilà où le mot *inscription* est à sa place : mais ce n'est pas bien parler que d'avoir employé ce terme dans une des bonnes traductions du nouveau Testament, où l'on s'exprime ainsi : « Ils marquèrent le sujet de la condamnation de Jésus-Christ dans cette *inscription*, qu'ils mirent au-dessus de sa tête : CELUI-CI EST LE ROI DES JUIFS. » Il falloit se servir dans cet endroit du mot *écriteau* au lieu d'*inscription*. La raison du terme préféré par les traducteurs vient peut-être de ce qu'ils ont considéré l'objet plus que la nature de la chose : ce n'étoit réellement qu'un *écriteau*; les Juifs traitèrent en cette occasion l'innocence même comme le crime [1], (*Ibid.* 357.)

412 ÉCRIVAIN, AUTEUR.

Ces deux mots s'appliquent aux gens de lettres qui donnent au public des ouvrages de leur composition. Le premier ne se dit que de ceux qui ont donné des ouvrages de belles-lettres, ou du moins il ne se dit que par rapport au style. Le second s'applique à tout genre d'écrire indifféremment; il a plus de rapport au fond de l'ouvrage qu'à la forme; de plus, il peut se joindre par la particule *de*, au nom des ouvrages.

[1] Le Père Bouhours avoit marqué la différence des mots *écriteau* et *inscription* (Rem arq. nouv. t. II, p. 164). On n'a fait ici que l'étendre et y ajouter *épigraphe*. (B.)

Racine, Voltaire, sont d'excellents *écrivains* : Corneille est un excellent *auteur*. Descartes et Newton sont des *auteurs* célèbres : l'*auteur* de la *Recherche de la Vérité* est un *écrivain* du premier ordre. (*Encycl.*, V, 372.)

413. ÉDUQUER, ÉLEVER.

Quoi qu'on en dise, *eduquer* est dans les formes et selon le génie de la langue. Il est si peu étrange, que tout le monde l'entend sans explication. Le mot *éducation* le suppose et l'invoque ; car l'*éducation* est littéralement l'action d'*éduquer* ; et il est naturel et raisonnable d'emprunter du latin le verbe d'où le substantif est tiré, quand on a emprunté le substantif même tiré de ce verbe.

Elever, employé à tant d'usages divers, n'a qu'une foible énergie pour déterminer l'idée propre d'*éducation*, comme *educare* chez les Latins. L'idée d'*éducation* seroit propre au mot *éduquer*, comme il l'est au latin *educare*.

Elever se dit des animaux domestiques, ainsi que des hommes : *éduquer* ne s'applique qu'aux hommes. (R.)

414. EFFACER, RATURER, RAYER, BIFFER.

Ces mots signifient l'action de faire disparoître de dessus un papier ce qui est adhérent à sa surface. Les trois derniers ne s'appliquent qu'à ce qui est écrit ou imprimé ; le premier peut se dire d'autre chose, comme des taches d'encre, etc. *Rayer* est moins fort qu'*effacer* ; et *effacer* que *raturer*.

On *raie* un mot en passant simplement une ligne dessus ; on l'*efface*, lorsque la ligne passée dessus est assez forte pour empêcher qu'on ne lise ce mot aisément : on le *rature*, lorsqu'on l'*efface* si absolument, qu'on ne peut plus lire, ou même lorsqu'on se sert d'un autre moyen que la plume, comme d'un canif, d'un grattoir, etc.

On se sert plus souvent du mot *rayer* que du mot *effacer* ; lorsqu'il est question de plusieurs lignes : on dit aussi qu'un écrit est fort *raturé*, pour dire qu'il est plein de *ratures*, c'est-à-dire, de mots *effacés*.

Le mot *rayer* s'emploie en parlant des mots supprimés dans un acte, ou d'un nom qu'on a ôté d'une liste, d'un tableau, etc. Le mot *biffer* est absolument du style d'arrêt ; on ordonne, en

parlant d'un accusé, que son écrou soit *biffé*. Enfin, *effacer* est du style noble, et s'emploie en ce cas au figuré; *effacer* le souvenir, etc. (*Encycl.*, V, 403.)

415. EFFECTIVEMENT, EN EFFET.

Ces deux mots diffèrent : 1° en ce que le second est plus d'usage dans le style noble; et le premier, dans la conversation; 2° en ce que le premier sert seulement à appuyer une proposition par quelque preuve; et que le second sert de plus à opposer la réalité à l'apparence. On dit : « Il est vertueux en apparence, et vicieux *en effet*. (*Encycl.* V, 404.)

Je crois qu'*effectivement* peut très-bien être opposé à *fictivement*, comme *effectif* l'est à *fictif*. Les exemples suivants le prouvent.

Une armée de trente mille hommes, selon les rôles, n'est souvent pas *effectivement* de vingt mille. Mon portrait, c'est moi, mais ce n'est pas moi *effectivement*, ce n'est que ma représentation.

Effectivement est donc opposé à la fiction ou à la feinte; il marque la réalité physique, l'existence effective. *En effet* peut s'opposer à l'apparence; il indique alors le fond des choses, leur état interne ou caché. Ainsi l'on dit que l'hypocrite, vertueux en apparence, est vicieux *en effet* ou dans le fond.

Effectivement est une affirmation ou une confirmation que la chose annoncée est, qu'elle est réelle, positive, effectuée. *En effet* marque une preuve, une confirmation, une explication, un développement de la proposition, du raisonnement, du discours précédent, de quelque espèce que ce soit.

Effectivement est formé d'*effectif, ive*, qui effectue, réduit en acte, exécute, accomplit, etc. : il désigne donc proprement la production, la réalité, l'existence, l'exécution, l'accomplissement, la chose comme effective, ou la chose comme effectuée.

En effet signifie proprement dans le fait, selon le fait, dans la vérité du fait ou des choses, véritablement, selon ce qui est : il désigne plutôt une vérité de fait, une vérité fondée sur un fait, conforme à la chose ou à l'état de la chose, *revera*, comme disent les Latins, et par-là il devient plus propre à

désigner la vérité de la proposition, tandis qu'*effectivement* l'est plus pour marquer la réalité de la chose même.

Je vous demande si *en effet* vous êtes guéri de votre maladie; c'est-à-dire, s'il est *vrai* que vous soyez guéri : vous me répondez que vous êtes *effectivement* guéri, c'est-à-dire que votre guérison est *effectuée* et réelle. (R.)

416. EFFIGIE, IMAGE, FIGURE, PORTRAIT.

L'*effigie* est pour tenir la place de la chose même. L'*image* est pour en représenter simplement l'idée. La *figure* est pour en montrer l'attitude et le dessin. Le *portrait* est uniquement pour la ressemblance.

On pend en *effigie* les criminels fugitifs. On peint les *images* de nos mystères. On a fait des *figures* équestres de nos rois. On grave les *portraits* des hommes illustres.

Effigie et *portrait* ne se disent, dans le sens littéral, qu'à l'égard des personnes. *Image* et *figure* se disent de toutes sortes de choses.

Portrait se dit dans le sens figuré pour certaines descriptions, que les orateurs et les poetes font, soit des personnes, soit des caractères ou des actions.

Image se prend aussi dans le même sens; mais le but qu'on se propose dans les *images* poétiques, c'est l'étonnement et la surprise, au lieu que, dans la prose, c'est de bien peindre les choses : il y a pourtant cela commun, qu'elles tendent à émouvoir dans l'un et l'autre genre [1]. Enfin *image* se dit encore, au figuré, des peintures qui se font dans l'esprit par l'impression des choses qui ont passé par les sens. L'*image* des affronts qu'on reçoit ne s'efface point sitôt de la mémoire. (*Encycl.* XIII, 153.)

[1] Le *portrait*, oratoire ou poétique, est une description détaillée de toutes les parties de l'objet qu'on veut peindre; on le fait de propos délibéré. L'*image* ne peint qu'un trait, mais vivement; elle paroît plutôt un coup de pinceau échappé par hasard que produit à dessein. Le *portrait* est un véritable tableau à demeure, qui peut être considéré à loisir et en détail : l'*image* est un trait de ressemblance vigoureux, mais passager; c'est comme une apparition momentanée. Il y a beaucoup de *portraits* dans La Bruyère. Les fables de La Fontaine sont pleines d'*images*. (B.)

417. EFFRAYANT, ÉPOUVANTABLE, EFFROYABLE, TERRIBLE.

Ces mots désignent en général tout ce qui excite la crainte: *effrayant* est moins fort qu'*épouvantable*; et celui-ci moins fort qu'*effroyable*, par une bizarrerie de langue, *épouvanté* étant au contraire plus fort qu'*effrayé* [1]. De plus, ces trois mots se prennent toujours en mauvaise part; et *terrible* peut se prendre en bonne part, et supposer une crainte mêlée de respect.

Ainsi, on dit, un cri *effrayant*, un bruit *épouvantable*, un monstre *effroyable*, un Dieu *terrible*.

Il y a encore cette différence entre ces mots, qu'*effrayant* et *épouvantable* supposent un objet présent qui inspire de la crainte, *effroyable*, un objet qui inspire de l'horreur, soit par la crainte, soit par un autre motif, et que *terrible* peut s'appliquer à un objet non présent.

La pierre est une maladie *terrible*; les douleurs qu'elle cause sont *effroyables*; l'opération est *épouvantable* à voir; les seuls préparatifs en sont *effrayants*. (*Encycl.* V, 412.)

418. EFFRONTÉ, AUDACIEUX, HARDI.

Ces trois mots désignent en général la disposition d'une âme qui brave ce que les autres craignent. Le premier dit plus que le second, et se prend toujours en mauvaise part, et le second dit plus que le troisième, et se prend aussi presque toujours en mauvaise part.

L'homme *effronté* est sans pudeur; l'homme *audacieux*, sans respect ou sans réflexion; l'homme *hardi*, sans crainte.

La *hardiesse* avec laquelle on doit toujours dire la vérité ne doit jamais dégénérer en *audace*, et encore moins en *effronterie*.

Hardi se prend aussi au figuré: une voûte *hardie*. *Effronté* ne se dit que des personnes; *hardi* et *audacieux* se disent des personnes, des actions et des discours. (*Encycl.* V, 412.)

[1] Il n'y a rien là de bizarre, puisque *épouvantable* est plus fort qu'*effrayant*. Pourquoi seroit-il bizarre qu'*effroyable* dit plus que l'un et l'autre? (B.)

419 ÉGALER, ÉGALISER.

Au jugement de M. de Voltaire, c'est un barbarisme de mot que de dire *égaliser* pour *égaler* les fortunes. Cependant *égaliser* est un mot français qui se trouve dans tous les dictionnaires, à la vérité comme un mot vieux. La critique même sembleroit prouver qu'il n'est pas absolument inutile; enfin, il est resté au palais.

Égaliser a une idée propre bien distincte, et différente de l'idée propre d'*égaler*. Par sa simple terminaison verbale, *égaler* signifie proprement être ou mettre à l'égal d'un autre, etc.; et, par la terminaison composée, *égaliser* signifie rendre égal, plein, uni, semblable, pareil, etc.; comme *aiguiser* rendre aigu, *volatiliser* rendre volatil, etc. Les deux terminaisons sont très-différentes : l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est; l'autre une action, ce qu'on fait de la chose. *Égaliser* rend, à la lettre, les verbes latins *exæquare, inæquare,* etc : *égaler* ne rend que la valeur du verbe simple *æquare.*

Dans sa valeur propre, le mot *égaler* a un sens exclusif; le mot *égaliser* ne sauroit le suppléer. Ainsi l'on doit dire avec Vaugelas, qu'Alexandre s'étoit proposé d'*égaler* en tout la gloire de Bacchus; avec La Bruyère, que Corneille ne peut être *égalé* dans les endroits où il excelle, etc.

Égaler, lorsqu'il est secondairement pris et employé dans le sens d'*égaliser,* exprime, d'une manière vague et indéterminée, l'action de travailler à mettre de niveau, sur la même ligne. Les Latins distinguent par les composés d'*æquare,* différentes manières d'*égaliser,* en retranchant d'un côté, ou en ajoutant de l'autre, ou en appareillant deux choses différentes, etc. *Égaliser* exprimera ces différentes manières, et en général l'intention, un soin particulier, un travail, le travail propre de faire disparoître les inégalités notables d'une chose, et particulièrement celui d'établir l'égalité entre deux choses qui sont faites pour être égales, et qui ne l'étoient pas; ou encore celui de diviser une masse en portions égales; et c'est sous ce dernier aspect que les jurisconsultes nous le présentent en disant *égaliser* les lots, faire les parts égales. (R.)

420. ÉGARDS, MÉNAGEMENTS, ATTENTIONS, CIRCONSPECTION.

Ces mots désignent en général la retenue qu'on doit avoir dans ses procédés. Les *égards* sont l'effet de la justice; les *ménagements*, de l'intérêt; les *attentions*, de la reconnoissance ou de l'amitié; la *circonspection*, de la prudence.

On doit avoir des *égards* pour les honnêtes gens; des *ménagements* pour ceux de qui on a besoin; des *attentions* pour ses parents ou ses amis; de la *circonspection* avec ceux avec qui l'on traite.

Les *égards* supposent dans ceux pour qui on les a, des qualités réelles; les *ménagements*, de la puissance ou de la foiblesse; les *attentions*, des liens qui les attachent à nous; la *circonspection*, des motifs particuliers ou généraux de s'en défier. (*Encycl.* V, 415.)

M. d'Alembert joint à ces mots celui de *circonspection*. Il me semble néanmoins que *circonspection* marque proprement une qualité, ou l'exercice d'une qualité du genre de la prudence; au lieu que les *égards*, les *ménagements*, les *attentions*, ne sont que des manières d'agir, des sortes de soins, des procédés qui tendent à témoigner à quelqu'un des sentiments convenables et favorables, surtout la crainte de faire quelque chose qui lui déplaise (idée commune de ces synonymes). On a des *égards*, des *ménagements*, des *attentions*, et non de la *circonspection*, pour une personne : *circonspection* sera mieux considérée comme synonyme de retenue.

Égard est de la même famille que *regard*, comme l'Académie l'a observé, avec le même sens propre et primitif; et le *regard* n'est que la duplication de l'*égard*. On a dit au *regard* pour *à l'égard*. L'*égard* consiste proprement à *regarder* les personnes sous certains aspects ou certains rapports; à *regarder* à la manière dont il convient de les traiter à cet *égard*; à *garder* dans nos actions et dans nos procédés les mesures que la raison, l'équité, la bienséance, les convenances, nous prescrivent envers elles, à certains *égards*. Ainsi, par exemple, en considération de la pauvreté ou de l'infortune de quelqu'un, nous aurons pour lui des *égards*, et nous nous relâcherons de nos droits rigoureux contre lui.

L'idée de *ménagement* est de *faire moins* (*minus agere*) qu'on

ne pourroit; d'épargner, d'en user avec modération, réserve et retenue. Nous *ménageons* les personnes comme nous *ménageons* nos biens. Nous usons de *ménagements* dans nos procédés, comme de *ménage* dans nos dépenses, en épargnant, en nous modérant, en nous contenant. Nous traitons les personnes avec *ménagement*, comme nous manions avec *ménagement* les objets ou casuels ou dangereux, tels que des vases fragiles ou des armes tranchantes.

J'ai dit ailleurs qu'*attention* exprime l'*action* et l'*effort* d'un esprit *tendu à*, vers un but, un objet. Les *attentions* sont des marques et des témoignages de l'*attention* particulière que l'on fait aux personnes dont on est occupé : elles consistent dans des soins officieux qui leur prouvent l'envie de leur procurer des agréments ou des avantages, de contribuer à leur satisfaction, de leur plaire et de leur inspirer des sentiments favorables.

Il seroit grossier et dur de manquer d'*égards*; mal avisé ou brutal de manquer de *ménagements*; inconséquent ou malhonnête de manquer d'*attentions* lorsqu'il en faut.

Il y a la science des *égards*, que l'usage du monde nous apprend; il y a l'art des *ménagements*, qui exige surtout la connoissance des hommes; il y a le choix des *attentions*, sur lequel la délicatesse ou la finesse de l'esprit nous éclaire. (R.)

421. L'ÉGOÏSTE, L'HOMME PERSONNEL.

L'égoïste et l'*homme personnel* ont été mis récemment sur le théâtre, et on les a regardés comme un seul et même personnage. Il me semble néanmoins qu'avec un air de ressemblance, ils se distinguent facilement par des traits bien marqués.

L'*égoïste* est l'homme qui parle sans cesse de lui, ou qui dit toujours *moi*, latin *ego*. *L'homme personnel* est celui qui rapporte tout à lui, à sa *personne*, ou qui n'est conduit que par son intérêt personnel. *Moi*, est certainement de l'homme qui parle; ainsi l'*égoïste* parle de lui. *Personnel* exprime la qualité de personne ou la *personnalité* : ce mot désigne donc la *personnalité* de l'agent.

Egoïser signifie certainement parler de soi, se citer soi-même à tout propos, ramener le discours à soi : c'est dans ce

sens que les critiques ont reproché aux deux Scaliger d'*égoïser* dans leurs ouvrages comme dans les assemblées. MM. de Port-Royal ont inventé le mot d'*égoïsme* pour exprimer, dit-on, cet excès d'amour-propre qui consiste à parler trop de soi, à se citer ou rapporter tout à soi.

Ainsi donc l'*égoïste* ne parle que de lui, et l'*homme personnel* ne songe qu'à lui. Le premier se met toujours au milieu de la scène, et le second au centre des choses. L'un, tout occupé de lui-même, veut vous occuper de lui; l'autre, quelquefois occupé de vous, ne s'en occupe que pour lui. L'amour-propre de l'*égoïste* est plus vain; l'amour-propre de l'*homme personnel* est plus profond. Le premier est ridicule, le second est redoutable. (R.)

422. ÉLAGUER, ÉMONDER.

Élaguer signifie proprement couper, retrancher; *émonder* signifie nettoyer, *approprier*. Leur signification usitée est celle d'éclaircir ou de dégarnir un arbre. *Élaguer* un arbre, c'est en retrancher les branches superflues et nuisibles, soit à son développement, soit à la nourriture des branches fécondes. *Émonder* un arbre, c'est le rendre propre et agréable à la vue par la soustraction de tout ce qui le gâte et le défigure, bois mort, chicot, mousse, gomme, etc. *Émonder* a surtout un objet d'agrément; *élaguer*, un objet d'utilité. En *élaguant* l'arbre, on le soulage; il en est plus fécond : en l'*émondant*, on le débarrasse; il en est plus paré.

L'*élagage* tombe plutôt sur les grosses branches; l'*émondage* sur les branches menues. L'arbre seroit suffoqué et épuisé par les premières; il est déparé et hérissé par les autres.

On dit figurément *élaguer* un discours, un poëme, un ouvrage d'esprit, par la raison qu'il peut y avoir dans ces ouvrages des inutilités, des superfluités, une vaine surabondance qui en affoiblit ou en ôte le prix; mais on ne dit pas les *émonder*, par la raison qu'il ne s'agit pas de les rendre propres et nets.

On dit *émonder* des graines et autres choses semblables, que l'on n'*élague* certainement pas, parce qu'il ne s'agit que de les *monder*, de les nettoyer, de les dépouiller de leur peau,

de leur enveloppe, et autres parties nuisibles ou inutiles pour l'objet qu'on se propose. (R.)

423. ÉLARGISSEMENT, ÉLARGISSURE.

Tous deux annoncent une augmentation de largeur; mais le premier a rapport à la largeur de l'espace, et le second à celle de la matière.

Ainsi l'*élargissement* se dit de tout ce qui devient plus spacieux, plus étendu en largeur; d'un canal, d'une rivière, d'un cours, d'une promenade, d'un jardin, d'une maison, d'un chemin. *Elargissure* se dit de ce qui est ajouté pour élargir, et ne se dit que des meubles et des vêtements; d'un rideau, d'une portière, d'un drap, d'une chemise, d'une camisole, d'une veste, d'une robe, etc. (B.)

424. ÉLECTION, CHOIX.

Ces deux termes ont été comparés par l'abbé Girard, en tant qu'ils marquent l'action de se déterminer pour un sujet plutôt que pour tout autre.

Quelquefois ils se rapportent au sujet sur qui est tombée la détermination. Ce qui les distingue alors, selon le P. Bouhours, c'est qu'*élection* se dit d'ordinaire dans une signification passive, et *choix* dans une signification active : l'*élection* d'un tel marque celui qui a été élu; le choix d'un tel marque celui qui choisit.

Après la mort d'Auxence, archevêque de Milan, les évêques et le reste du clergé s'assemblèrent pour lui nommer un successeur; et le peuple, dont le consentement étoit requis, y fut appelé. Les ariens nommoient un homme de leur secte; les catholiques en vouloient un de leur communion. La dispute alloit devenir une sédition, lorsqu'Ambroise, gouverneur de la province et de la ville, averti de ce désordre, vint à l'église pour l'empêcher. L'assemblée s'étant réunie tout d'un coup, demanda Ambroise pour son pasteur. Il eut beau représenter que le *choix* d'un évêque devoit se faire par un mouvement du Saint-Esprit, et non par un caprice populaire, il fut nommé; et l'empereur Valentinien, jugeant qu'on ne pouvoit donner trop d'autorité à un homme de bien, agréa et confirma son *élection*.

L'élection, en quelque sorte miraculeuse, d'Ambroise pour le gouvernement de l'église de Milan, justifia le *choix* que le prince en avoit fait pour gouverner la province. (B.)

425. ÉLÉGANCE, ÉLOQUENCE.

Je crois que l'*élégance* consiste à donner à la pensée un tour noble et poli, et à la rendre, par des expressions châtiées, coulante et gracieuse à l'oreille; que ce qui fait l'*éloquence* est un tour vif et persuasif, rendu par des expressions hardies, brillantes et figurées, sans cesser d'être justes et naturelles.

L'élégance s'applique plus à la beauté des mots et à l'arrangement de la phrase. *L'éloquence* s'attache plus à la force des termes et à l'ordre des idées. La première, contente de plaire, ne cherche que les grâces de l'élocution; la seconde, voulant persuader, met du véhément et du sublime dans le discours. L'une fait les beaux parleurs, et l'autre les grands orateurs. (G.)

426. ÉLÈVE, DISCIPLE, ÉCOLIER.

Ces trois mots s'appliquent en général à celui qui prend des leçons de quelqu'un. Voici les nuances qui les distinguent :

Un *élève* est celui qui prend des leçons de la bouche du maître. Un *disciple* est celui qui en prend des leçons en lisant ses ouvrages, où qui s'attache à ses sentiments. *Ecolier* ne se dit, lorsqu'il est seul, que des enfants qui étudient dans les colléges : il se dit aussi de ceux qui étudient sous un maître un art qui n'est pas mis au nombre des arts libéraux, comme la danse, l'escrime, etc.; mais alors il doit être joint avec quelque autre mot qui désigne l'art ou le maître.

Un maître d'armes a des *écoliers*; un peintre a des *élèves*; Newton et Descartes ont eu des *disciples*, même après leur mort.

Elève est du style noble; *disciple* l'est moins, surtout en poésie; *écolier* ne l'est jamais. (*Encyclop.*, V, 357.)

Le terme d'*écolier* suppose que l'on reçoit des leçons réglées, ou que l'on a besoin d'en recevoir, simplement pour apprendre ce que l'on ne sait pas : ainsi tous ceux qui ont

des maîtres pour en recevoir des leçons suivies sur quelque objet, sont *écoliers;* l'âge n'y fait rien. Le terme d'*élève* suppose que l'on reçoit ou qu'on a reçu des instructions plus détaillées, pour pouvoir exercer ensuite la même profession, soit en la pratiquant, soit en l'enseignant : ainsi, les maîtres de danse, d'escrime, d'équitation, etc., ont des *écoliers* à qui ils enseignent de leur art ce qui est jugé convenable à une belle éducation; mais ceux qu'ils forment pour devenir maîtres comme eux, sont leurs *élèves.* Le terme de *disciple* ne suppose que des adhésions aux sentiments du maître, sans rien indiquer de la manière dont on en a pris connoissance.

On enseigne des *écoliers;* on forme des *élèves;* on se fait des *disciples.*

L'état d'*écolier* est momentané; celui d'*élève* est permanent; celui de *disciple* peut changer. On n'est plus *écolier* quand on sait ce qu'on vouloit apprendre, ou même quand on ne fait plus profession de l'étudier. On est *élève,* non-seulement tandis que l'on est dirigé par des leçons expresses pour un état qui en est la fin, mais même après que l'institution est consommée. On n'est *disciple* que par adhésion aux sentiments d'autrui; on cesse de l'être en renonçant à ces sentiments. Aussi saint Paul, après avoir été un *disciple* très-zélé de la Synagogue, l'abandonna et devint un *disciple* encore plus zélé de Jésus-Christ. (B.)

427. ÉLOCUTION, DICTION, STYLE.

Ces trois termes servent à exprimer la manière dont les idées sont rendues : avec cette différence, que les deux derniers sont restreints à la manière de rendre les idées, abstraction faite des idées; et le premier renferme les idées et la manière de les rendre.

Le *style* a plus de rapport à l'auteur; la *diction,* à l'ouvrage; et l'*élocution,* à l'art oratoire. On dit d'un auteur, qu'il a un bon *style,* pour faire entendre qu'il possède l'art de rendre ses idées; d'un ouvrage, que la *diction* en est bonne, pour exprimer qu'il est écrit d'une manière convenable à son genre; d'un orateur, qu'il a une belle *élocution,* pour signifier qu'il écrit bien.

On peut dire de Balzac, qu'il a un bon *style,* mais que sa

diction n'est pas assez conforme au genre qu'il a traité, et qu'enfin son *élocution* n'est pas toujours celle qui convient à l'éloquence. (*Considérations sur les ouvrages d'esprit.*)

Il semble qu'à partir même des notions que l'on a posées ici comme fondamentales, le terme d'*élocution* est générique; les deux autres sont spécifiques, et caractérisent l'expression par les deux points de vue différents que l'on va marquer. (B.)

Diction ne se dit proprement que des qualités générales et grammaticales du discours; et ces qualités sont au nombre de deux; la correction et la clarté. Elles sont indispensables dans quelque ouvrage que ce puisse être, soit d'éloquence, soit de tout autre genre: l'étude de la langue et l'habitude d'écrire les donnent presque infailliblement, quand on cherche de bonne foi à les acquérir.

Style, au contraire, se dit des qualités du discours, plus particulières, plus difficiles et plus rares, qui marquent le génie et le talent de celui qui écrit ou qui parle: telles sont la propriété des termes, l'élégance, la facilité, la précision, l'élévation, la noblesse, l'harmonie, la convenance avec le sujet, etc. Nous n'ignorons pas néanmoins que les mots *style* et *diction* se prennent souvent l'un pour l'autre, surtout par les auteurs qui ne s'expriment pas sur ce sujet avec une exactitude rigoureuse; mais la distinction que nous venons d'établir ne nous paroît pas moins réelle. (*Encycl.*, V, 520.)

Le *style* de La Bruyère, plein de tours admirables et d'expressions heureuses et nouvelles, seroit un parfait modèle en cette partie de l'art, s'il en avoit toujours respecté assez les bornes, et si, pour vouloir être trop énergique, il ne sortoit pas quelquefois du naturel. C'est ainsi qu'en juge M. l'abbé d'Olivet dans son *Histoire de l'Académie française*; et j'ose ajouter que, quant à la *diction*, il s'y trouve quelquefois des tours incorrects et nuisibles à la clarté: mais ce jugement n'empêche pas qu'on ne doive regarder les *Caractères* du Théophraste moderne comme un livre excellent, même en ce qui concerne l'*élocution*. (B.)

428. ÉLOGE, LOUANGE.

« Ces deux mots expriment également un témoignage honorable, conçu en des termes qui marquent l'estime. » (B.)

« Ils diffèrent, à plusieurs égards, l'un de l'autre: *louange*, au singulier et précédé de l'article *la*, se prend dans un sens absolu; *éloge*, au singulier, et précédé de l'article *le*, se prend dans un sens relatif : ainsi l'on dit la *louange* est quelquefois dangereuse; l'*éloge* d'une telle personne est juste, outré, etc. »

Louange, au singulier, ne s'emploie guère avec le mot *une*; on dit un *éloge* plutôt qu'*une louange* : du moins, en ce cas, *louange* ne se dit guère que lorsqu'on loue quelqu'un d'une manière détournée et indirecte; exemple : Tel auteur a donné une *louange* bien fine à son ami [1].

« Il semble aussi que lorsqu'il est question des hommes, *éloge* dise plus que *louange*; du moins en ce qu'il suppose plus de titres et de droits pour être loué. On dit de quelqu'un qu'il a été comblé d'*éloges*, lorsqu'il a été loué beaucoup et avec justice; et, d'un autre, qu'on l'a accablé de *louanges*, lorsqu'on l'a loué avec excès et sans raison [2].

« Au contraire, en parlant de Dieu, *louanges* signifie plus qu'*éloge*; car on dit *les louanges* de Dieu.

« *Éloge* se dit encore des harangues prononcées, ou des ouvrages imprimés à la *louange* de quelqu'un : *éloge* funèbre; *éloge* historique, *éloge* académique.

« Enfin, ces mots diffèrent aussi par ceux auxquels on les joint : on dit faire l'*éloge* de quelqu'un, et chanter les *louanges* de Dieu. (*Encycl.*, V, 127.)

« Il me semble que l'*éloge* est un témoignage honorable

[1] Je crois qu'en toute occasion on peut dire une *louange*, dès qu'on ajoute une épithète propre à spécifier : une *louange* fine, délicate, grossière, directe, indirecte, juste, injuste, déplacée, outrée, etc.; il n'en est pas autrement du mot *éloge*. (B.)

[2] Dans ces deux exemples, la différence vient des mots *comblé* et *accablé*, et non pas des mots *éloges* et *louanges*. On diroit également *comblé de louanges* et *accablé d'éloges*; on trouve le premier dans le Dictionnaire de l'Académie : la distinction que l'on établit ici paroît donc nulle ou peu fondée. (B.)

rendu à quelque objet envisagé sous un point de vue particulier; et que la *louange* est un témoignage honorable rendu sans restriction.

« Voilà pourquoi nous chantons les *louanges* de Dieu, parce que rien n'y est répréhensible ou médiocre; et que nous donnons des *éloges* aux hommes, parce qu'il y a du choix à faire, et que le bon y est mêlé de mauvais. C'est pour cela aussi que la *louange* est dangereuse pour les hommes, parce qu'elle peut persuader faussement à leur amour-propre qu'ils sont irréprochables à tous les égards; et que les *éloges* dispensés à propos sont des avis indirects du choix que l'on fait pour louer. » (B.)

L'*éloge* est le témoignage avantageux que l'on rend au mérite, le suffrage qu'on lui donne, le jugement favorable qu'on en porte. La *louange* est l'hommage qu'on lui rend, l'honneur qu'on lui porte, le tribut qu'on lui paye dans ses discours. L'*éloge* manifeste établit ce que la *louange* suppose, vante. L'*éloge* est la raison de la considération, de l'estime, de l'admiration qu'on a pour l'objet : la *louange* est l'expression, ou plutôt le cri de ces sentiments, ou de tout autre sentiment favorable. L'*éloge* met le prix au mérite; la *louange* en est une récompense. L'*éloge* fonde la *louange* : la *louange* couronne l'*éloge*.

On dit qu'une action fait l'*éloge* d'une personne, ou que le récit de ses actions suffit à son *éloge* : pourquoi? parce que nos actions déposent pour nous, attestent notre mérite, établissent nos droits. On ne dira pas qu'une action est la *louange* d'une personne, ou que ses actions suffisent à ses *louanges* : pourquoi? parce que nos actions ne nous célèbrent pas, et qu'elles ne sont pas des hommages qu'on nous rend.

Il est des cas malheureux où l'homme le plus modeste est forcé de faire son propre *éloge*; il n'y en a point où l'on soit obligé de se donner des *louanges*. On fait son *éloge* par le simple récit et la justification de sa conduite : on se donne des *louanges* en parlant de soi avec ostentation, en se glorifiant.

On fait l'*éloge* et non pas la *louange* d'une personne : on fait son *éloge* comme on fait son histoire, son apologie. On ne fait pas sa *louange*, parce que ce n'est proprement que l'expression

de nos sentiments pour elle. La personne est le sujet de l'*éloge*, elle n'est pas l'objet de la *louange*.

L'éloge doit être vrai, impartial, judicieux, philosophique; la *louange* doit être fine, délicate, sincère, mesurée. *L'éloge* est placé dans la bouche de témoins clairvoyants, de gens éclairés, de maitres de l'art, de juges de mérite; la *louange* est dans la bouche de tout le monde, dans celle du peuple, dans celle même des enfants.

Louer Dieu, c'est le bénir et le glorifier. (R.)

429. ÉLOIGNER, ÉCARTER, METTRE A L'ÉCART.

Ces trois verbes ont rapport à l'action par laquelle on cherche à faire disparoître quelque chose de sa vue, ou à en détourner son attention.

Éloigner est plus fort qu'*écarter*. Un prince doit *éloigner* de soi les traitres, et en *écarter* les flatteurs.

Écarter est plus fort que *mettre à l'écart*. On *écarte* ce dont on veut se débarrasser pour toujours : *on met à l'écart* ce qu'on veut ou qu'on peut reprendre ensuite. Un juge doit *écarter* toute prévention, et *mettre à l'écart* tout sentiment personnel. (*Encycl.* V, 221.)

430. ÉMANER, DÉCOULER.

Émaner désigne proprement la source d'où les choses sortent ; *découler* indique spécialement un canal par où elles passent : il *découle* du sang *par* une blessure; les odeurs *émanent* du corps; les pouvoirs particuliers *émanent* du trône : les bienfaits du prince *découlent* sur les peuples par le canal des ministres.

Émaner se dit surtout des parties très-subtiles et très-déliées qui se détachent et s'exhalent des corps par une transpiration insensible, ou par une voie semblable. *Découler* se dit des choses qui coulent et se répandent par quelque ouverture, d'une manière plus ou moins sensible. Il *émane* des corps les plus durs une infinité de corpuscules invisibles qui en épuisent la substance : il *découle* des veines de la terre des sucs qui forment les cristaux et les minéraux de toute espèce. La lumière *émane* du soleil; la sueur *découle* du corps.

Émaner n'indique souvent qu'un acte simple d'émission,

de production ou de quelque autre opération semblable : *decouler* annonce un flux, un écoulement suivi, une succession d'actes ou de choses. Nous disons qu'un tel arrêt est *émané* ou sorti d'un tel tribunal ; et qu'il *découle* d'un principe une foule de conséquences. Les théologiens nous enseignent que le Fils *émane* du Père ; que les grâces *découlent* sans cesse sur nous des trésors inépuisables de la miséricorde divine. (R.)

431. EMBARRAS, TIMIDITÉ.

L'*embarras* est l'incertitude de ce qu'on doit dire ou faire ; la *timidité* est la crainte de dire ou de faire quelque chose de mal. La *timidité* ne se montre pas toujours au dehors ; l'*embarras* est toujours extérieur : la *timidité* tient au caractère ; l'*embarras* aux circonstances. On peut être *timide* sans être *embarrassé*, et *embarrassé* sans être *timide*. Ainsi on dit : cette personne est naturellement *timide* par circonspection et par réserve ; mais l'usage qu'elle a du monde fait qu'elle n'a jamais l'air *embarrassé* : au contraire, cette autre personne n'est point *timide* ; elle dit tout ce qui lui vient à la bouche, mais personne n'est plus *embarrassé* qu'elle quand elle a dit une sottise. (d'Al.)

432. EMBLÊME, DEVISE.

L'un et l'autre est la représentation d'une vérité intellectuelle par un symbole sensible accompagné d'une légende qui en exprime le sens.

Ce qui distingue l'*emblême* de la *devise*, c'est que les paroles de l'*emblême* ont toutes seules un sens plein et achevé, et même tout le sens et toute la signification qu'elles peuvent avoir avec la figure ; ce qui n'est pas vrai des paroles de la *devise*, qui ne s'entendent bien que quand elles sont jointes à la figure.

On ajoute encore cette différence, que la *devise* est un symbole déterminé à une personne, ou qui exprime quelque chose qui la concerne en particulier ; au lieu que l'*emblême* est un symbole plus général. L'*emblême* suppose souvent une comparaison entre des objets de même nature : la *devise* porte sur une métaphore, et souffre que les objets comparés soient de nature différente. (B.)

433. EMBRYON, FŒTUS.

Embryon signifie en grec, comme *fœtus* en latin, ce qui est formé, produit dans le sein de la mère, le fruit du ventre, les petits, la portée.

Plusieurs médecins ont donné le nom d'*embryon* au *fœtus* ou à l'animalcule pendant tout le temps qu'il est renfermé dans le sein de sa mère : on appelle même *embryotomie* l'opération par laquelle on coupe en pièces le *fœtus* mort, afin de l'extraire de la matrice, etc.

Soit par une répugnance naturelle pour une parfaite synonymie, ou par de frivoles distinctions, soit à cause de l'utilité manifeste que la science trouve à désigner par des noms différents les différents états d'un corps assujetti à des révolutions déterminées, l'usage est aujourd'hui assez général d'appeler *embryon* le corps brut et informe de l'animal, avant que la nature lui ait imprimé, par des linéaments sensibles, la figure propre à son espèce; mais lorsque toutes les parties de l'animal sont développées et apparentes, c'est le *fœtus* proprement dit.

Plusieurs anatomistes ont reconnu qu'au trentième jour, l'*embryon* étoit assez formé pour être regardé comme *fœtus*.

Dans la manière ordinaire de penser et de parler, nous attachons au mot *embryon* l'idée d'une extrême petitesse, relativement à une mesure donnée de grandeur. Ainsi, nous disons figurément d'un très-petit homme que c'est un *embryon*, un avorton; *fœtus* ne se dit qu'au sens propre.

Nous appliquons non-seulement aux animaux, mais encore aux plantes et aux fruits, le terme d'*embryon*; et c'est aussi lorsque les fruits et les plantes ne paroissent que d'une manière confuse dans les boutons des arbres ou dans les germes des semences. Mais nous n'employons celui de *fœtus* qu'en parlant des animaux; tandis que les Latins, qui nous l'ont donné, s'en servoient aussi à l'égard du règne végétal. (R.)

434. ÉMISSAIRE, ESPION.

Émissaire, du latin *emissarius*, envoyé *de* ou *par*, indique celui qui est chargé d'une commission. Il diffère de l'*envoyé* ou de l'*ambassadeur*, en ce que ces derniers ont une mission

publique et avouée; qu'ils sont chargés de traiter, au lieu que l'*émissaire* est sans pouvoir. Son métier est de répandre des bruits, de fausses alarmes, de suggérer, de soulever : aussi ce mot n'est pris qu'en mauvaise part, ainsi que son synonyme. C'est par des *émissaires* qu'on soulève un camp, une ville, une contrée; c'est par des *émissaires* qu'on tâte, qu'on sonde la disposition des esprits. Agents actifs d'un complot, ils en ignorent souvent la profondeur; ils ne sont que subalternes. L'habileté de celui qui les emploie consiste à bien choisir, et à ne jamais compromettre ses projets, alors même que ses *émissaires* ne réussiroient pas.

Espion est celui dont l'action est d'épier, latin *explorator*, qui va à la découverte, qui perce, qui examine. Il y a des *espions* dans les camps, dans les arsenaux, dans les cours, dans les cabinets. En temps de guerre, en temps de paix, la politique inquiète les soudoie partout.

L'*émissaire* doit avoir le talent de l'à-propos; il se montre et parle. L'*espion* n'a besoin que de voir; il se cache et se tait. L'*émissaire* sème : les événements qu'il a préparés sont la réponse à ses commettants. L'*espion* vient recueillir; il emporte furtivement ce qu'il trouve, et se met en rapport avec celui qui l'emploie. Celui qui veut fomenter se sert d'*émissaires;* celui qui veut savoir se sert d'*espions*. Au demeurant, ces personnages sont aussi vils l'un que l'autre; et entre leur métier ou tout autre, l'homme de probité est bientôt décidé.

A Sparte, le métier d'*espion* n'étoit pas vil; c'étoit un dévouement, il faisoit partie de l'éducation; mais il étoit gratuit, et l'on ne connoissoit pas les *émissaires*. (R.)

435. EMPIRE, RÈGNE.

Empire a une grâce particulière lorsqu'on parle des peuples ou des nations; *règne* convient mieux à l'égard des princes : ainsi, l'on dit l'*empire* des Assyriens et l'*empire* des Turcs; le *règne* des Césars et le *règne* des Paléologues. Le premier de ces mots, outre l'idée d'un pouvoir de gouvernement ou de souveraineté, qui est celle qui le rend synonyme avec le second, a deux autres significations : l'une marque l'espèce ou plutôt le nom particulier de certains Etats, ce qui peut le rendre sy-

nonyme avec le mot de ROYAUME; l'autre marque une sorte d'autorité qu'on s'est acquise, ce qui le rend encore synonyme avec les mots d'AUTORITÉ et de POUVOIR. Il n'est point ici question de ces deux derniers sens; c'est seulement sous la première idée, et par rapport à ce qu'il a de commun avec le mot de *règne*, que nous le considérons à présent et que nous en faisons le caractère.

L'époque glorieuse de l'*empire* des Babyloniens est le *règne* de Nabuchodonosor; celle de l'*empire* des Perses est le *règne* de Cyrus; celle de l'*empire* des Grecs est le *règne* d'Alexandre; et celle de l'*empire* des Romains est le *règne* d'Auguste; ce sont les quatre grands *empires* prédits par le prophète Daniel.

Donner à Rome l'*empire* du monde est une pensée fausse dans le sens littéral; et, quelque beauté qu'on y trouve dans le figuré, elle sent toujours la dépendance d'un esclave qui parle de ses maîtres, ou du moins de ceux qui l'ont été. Je ne crois pas qu'un orateur russien ou chinois s'en servît en faisant l'éloge des Romains. Nous-mêmes, nous ne nous en servons point en parlant de l'*empire* des autres nations sous la puissance desquelles nous n'avons pas été, quoiqu'elles aient étendu leur domination aussi loin et sur d'aussi vastes contrées que l'a fait Rome.

Louer un prince par le nombre des guerres et des victoires arrivées sous son *règne*, c'est saisir ce que la gloire a de brillant : le louer par la douceur, par l'équité et par la sagesse de son *règne*, c'est choisir ce que la gloire a de solide.

Le mot d'*empire* s'adapte au gouvernement domestique des particuliers aussi-bien qu'au gouvernement public des souverains : on dit d'un père qu'il a un *empire* despotique sur ses enfants; d'un maître, qu'il exerce un *empire* cruel sur ses valets; d'un tyran, que la flatterie triomphe et que la vertu gémit sous son *empire*.

Le mot de *règne* ne s'applique qu'au gouvernement public ou général, et non au particulier. On ne dit pas qu'une femme est malheureuse sous le *règne*, mais bien sous l'*empire* d'un jaloux. Il entraîne, même dans le figuré, cette idée de pouvoir souverain et général : c'est par cette raison qu'on dit le *règne* et non l'*empire* de la vertu ou du vice; car alors on ne

suppose ni dans l'un, ni dans l'autre, un simple pouvoir particulier, mais un pouvoir général sur tout le monde, et en toute occasion. Telle est aussi la raison qui est cause d'une exception dans l'emploi de ce mot à l'égard des amants qui se succèdent dans un même objet, et de ce qu'on qualifie du nom de *règne* le temps passager de leurs amours, parce qu'on suppose que, selon l'effet ordinaire de cette aveugle passion, chacun d'eux a dominé sur tous les sentiments de la personne qui s'est successivement laissé vaincre.

Ce n'est ni les longs *règnes*, ni leurs fréquents changements, qui causent la chute des *empires*; c'est l'abus de l'autorité.

Toutes les épithètes qu'on donne à *empire*, pris dans le sens où il est synonyme avec *règne*, conviennent aussi à celui-ci; mais celles qu'on donne à *règne* ne conviennent pas toutes à *empire*, dans le sens même où ils sont synonymes. Par exemple, on ne joint pas avec *empire*, comme avec *règne*, les épithètes de LONG et de GLORIEUX; on se sert d'un autre tour de phrase pour exprimer la même chose.

L'*empire* des Romains a été d'une plus longue durée que l'*empire* des Grecs; mais la gloire de celui-ci a été plus brillante par la rapidité des conquêtes. Le *règne* de Louis XIV a été le plus long, et l'un des plus glorieux de la monarchie. (G.)

436. EMPIRE, ROYAUME.

Ce sont des noms qu'on donne à différents États dont les princes prennent le titre d'empereur ou de roi: ce n'est pourtant pas cela seul qui en fait la différence.

Il me semble que le mot d'*empire* fait naître l'idée d'un État vaste et composé de plusieurs peuples; que celui de *royaume* marque un État plus borné, et fait sentir l'unité de la nation dont il est formé. C'est peut-être de cette différence d'idées que vient la différente dénomination de quelques États, et les titres qu'en ont pris les princes: je remarque du moins que si ce n'en est pas la cause, cela se trouve ordinairement ainsi; comme on le voit dans l'*empire* d'Allemagne, dans l'*empire* de Russie et dans l'*empire* ottoman, dont tout le monde connoît la diversité des peuples et des nations qui les com-

posent; au lieu que dans les États qui portent le nom de *royaume*, tels que la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Pologne, on voit que la division par provinces n'empêche pas que ce ne soit toujours un même peuple, et que l'unité de la nation ne subsiste, quoique partagée en plusieurs cantons.

Il y a dans les *royaumes* uniformité de lois fondamentales; les différences des lois particulières et de la jurisprudence n'y sont que des variétés d'usage qui ne nuisent point à l'unité de l'administration politique : c'est même de cette uniformité, ou de la fonction du gouvernement, que les mots de *roi* et de *royaume* tirent leur origine; c'est pourquoi il n'y a jamais qu'un prince, ou du moins qu'un ministère souverain, quoique administré par plusieurs. Il n'en est pas de même dans les *empires* : une partie se gouverne quelquefois par des lois fondamentales très-différentes de celles par lesquelles une autre partie du même *empire* se gouverne. Cette diversité y rompt l'unité de gouvernement; et ce n'est que la soumission, dans certains chefs au commandement d'un supérieur général, qui fait l'union de l'État. C'est aussi précisément de ce droit de commander que tirent leur étymologie les mots d'*empereur* et d'*empire*; de là vient qu'on y voit plusieurs souverains, et des *royaumes* même en être membres.

L'État romain fut un *royaume* tant qu'il ne fut formé que d'un seul peuple, soit originaire, soit incorporé; le nom d'*empire* ne lui convint et ne lui fut donné que lorsqu'il eut soumis d'autres peuples étrangers, qui, en devenant membres de cet État, ne cessèrent pas pour cela d'être des nations différentes, et sur lesquels les Romains n'étendirent qu'une domination de commandement, et non d'administration.

Un *royaume* ne sauroit atteindre à l'étendue que peut avoir un *empire*; parce que l'unité de gouvernement et d'administration, sur laquelle est fondée le *royaume*, ne va pas si loin, et demande plus de temps que le simple exercice de la supériorité, et le droit de recevoir certains hommages qui suffisent pour former des *empires*.

Les avantages qu'on trouve dans la société d'un corps politique contribuent autant, de la part des sujets, à former des *royaumes*, que l'envie de dominer de la part des princes. La

seule ambition forme le plan des empires, qui, pour l'ordinaire, ne s'établissent et ne se soutiennent que par la force des armes. (G.)

437. EMPLETTE, ACHAT.

Emplette emporte avec lui une idée particulière de la chose achetée; et *achat* tient plus de l'action d'*acheter :* voilà pourquoi les épithètes qualificatives se joignent avec grâce au premier de ces mots. On dit, par exemple, une *emplette* utile, une *emplette* de goût; ce qui ne conviendroit point au mot *achat;* mais, en revanche, celui-ci paroît être seul propre aux objets considérables, tels que des terres, des fonds, des maisons; au lieu que le mot d'*emplette* ne s'applique qu'aux objets de moindre conséquence, ou aux choses d'usage et de service ordinaire, telles que des habits, des bijoux, et autres de cette espèce. (G.)

438. EMPLIR, REMPLIR.

Remplir signifie rigoureusement *emplir de nouveau.*

Selon la remarque de Vaugelas, on dit *remplir un tonneau* quand on en a déjà tiré, et qu'on *remplit* ce qui est vide. Thomas Corneille ajoute qu'on dit toujours *remplir les tonneaux,* et non pas *emplir,* quand, après que le vin a bouilli quelques jours, au temps des vendanges, on y en remet pour les rendre pleins.

Remplir exprime donc l'action d'ajouter ce qui manque pour que la chose soit tout-à-fait pleine. *Emplir* exprime proprement l'action continue par laquelle vous *comblez* entièrement la capacité d'une chose. *Remplir,* c'est donc aussi achever d'*emplir.* Vous *emplissez* tout de suite une bouteille de vin; un étang se *remplit* d'eau par des crues successives.

Emplir se prend ordinairement à la rigueur de manière que le vase n'est *empli* que quand il n'y reste point de vide. *Remplir* se prend souvent dans un sens très-relâché, pour marquer seulement l'abondance ou la multitude.

Il semble qu'*emplir* se dise proprement des vases, des vaisseaux, des choses destinées à contenir de certaines matières *Remplir* se dit indifféremment de toute place occupée par la multitude ou par la quantité. Vous *emplissez* une cruche d'eau,

un verre de vin, vos poches de fruits; vous *remplissez* une rue de gravois, une basse-cour de fumier, un pays de mendiants. Le trésor du prince s'*emplit* pour se répandre sur la surface du royaume en dépenses utiles.

Selon Vaugelas, *remplir* se dit d'ordinaire des choses immatérielles ou figurées; comme, *il a rempli tout l'univers de la terreur de son nom; il a dignement rempli la place de magistrat;* et *emplir*, des choses matérielles, et même liquides : *emplir* un tonneau, *emplir* un vaisseau.

La vertu de ce mot n'est nulle part employée avec autant d'énergie et d'effet, que dans ce passage de Montaigne, liv, II, chap. XII, où, pour nous représenter par un seul trait l'immense éternité de Dieu, il dit que *par un seul maintenant il emplit le toujours.* Par un point, Dieu *emplit* l'immensité toute entière. Il n'a que le présent, sans passé, sans avenir. On ne peut pas dire, quant à lui, *il a été* ou *il sera;* mais *il est.* Dites là *remplir* au lieu d'*emplir*, combien l'image est affoiblie et décolorée! (R.)

439. EMPORTER, REMPORTER LE PRIX.

Emporter le prix, c'est obtenir une récompense, un avantage, un honneur quelconque que l'on ambitionnoit. *Remporter le prix*, c'est obtenir tel prix, la récompense, la couronne qui avoit été mise au concours. La première expression a quelque chose de vague; et la seconde, un objet précis.

La Fontaine, en dédiant ses fables au Dauphin, dit que, « s'il n'*emporte le prix* de son travail en parvenant à lui plaire, il aura du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

Dans une assemblée de femmes, Hélène *emporta le prix de la beauté*, les suffrages; dans la dispute des trois déesses, Vénus *remporta le prix*, la pomme. (R.)

440. EMPREINDRE, IMPRIMER.

Empreindre signifie *imprimer*, par l'application d'un corps sur un autre, la figure, l'image, les traits sensibles de ce corps : vous *imprimez* un mouvement à un corps, des sensations à un être animé, des leçons dans l'âme, etc.; toutes choses que vous ne sauriez rigoureusement *empreindre*, car elles n'ont pas de figure. Pour *empreindre*, il faut *imprimer*

de manière que l'*impression* laisse l'*empreinte* ou l'image de la chose.

On *imprime* donc différentes choses de différentes manières; mais les figures ou les formes seules sont *empreintes* avec des sceaux, des cachets, des marteaux, des estampilles, etc., ou par les corps mêmes, figurés de manière qu'on y reconnoît ces corps. En marchant, vous *imprimez* un mouvement à l'air; vos pas restent *empreints* sur la terre.

Dieu *imprime* en nous des principes d'ordre, de justice, de bienfaisance; son doigt est *empreint* sur toutes ses œuvres, son image l'est sur l'homme.

La physionomie est l'*empreinte* du caractère; mais cette *empreinte* est sans cesse altérée par des *impressions* nouvelles et profondes. (R.)

441. ÉMULATION, RIVALITÉ.

Émulation ne désigne que la concurrence, et la *rivalité* dénote le conflit. Il y a *émulation*, quand on court la même carrière; et *rivalité*, quand les intérêts se combattent. Deux *émules* vont ensemble; deux *rivaux*, l'un contre l'autre.

L'*émulation* est un sentiment vif qui vous porte à faire de généreux efforts pour surpasser, égaler, ou même suivre de près ceux qui font quelque chose d'honnête : la *rivalité* est un sentiment jaloux qui nous porte à faire tous nos efforts pour l'emporter, de quelque manière que ce soit, sur ceux qui poursuivent le même objet. Deux nobles coursiers qui s'efforcent de gagner le prix de la vitesse, voilà l'emblême de l'*émulation* : deux animaux chasseurs qui se disputent une proie, voilà l'emblême de la *rivalité*.

L'*émulation* excite, la *rivalité* irrite. L'*émulation* suppose en vous de l'estime pour vos concurrents; la *rivalité* porte la teinte de l'envie. L'*émulation* est une flamme qui échauffe; la *rivalité* un feu qui divise. L'*émulation* veut mériter le succès, et la *rivalité* l'obtenir. L'*émule* tâche de surpasser son concurrent; le *rival* supplantera le sien, s'il le peut. La *rivalité* ravit la palme que l'*émulation* remporte.

Les talents inspirent l'*émulation*, et les prétentions la *rivalité*. (R.)

442. ÉMULE, ÉMULATEUR.

On est *émule* de ses pairs ou de ses compagnons ; on est *émulateur* de quelque personnage distingué. L'*émule* a des *émules*; l'*émulateur* a des modèles. L'*émule* tâche de surpasser son *émule*; l'*émulateur*, d'imiter son modèle. L'*émule* est actuellement ce que l'*émulateur* voudroit être, un digne concurrent. Votre *émule* marche en concurrence avec vous; votre *émulateur* marche sur vos traces. Votre *émulateur* voudroit acquérir un mérite égal, ou même supérieur au vôtre; votre *émule* a un mérite pareil au vôtre, et tâche d'acquérir un mérite supérieur.

Il arrive aux envieux du mérite de s'en croire les *émules*. La gloire des grands hommes fait plus d'ambitieux que d'*émulateurs*.

Il faut avoir le germe du héros pour en devenir l'*émulateur*; il faut en avoir le succès pour en devenir l'*émule*.

L'*émulateur*, inspiré et guidé par les plus beaux modèles, l'emportera sur son *émule*.

On dit *émule* dans tout genre de travail et de concurrence : *émulateur* ne se dit que dans le grand, ou dans un ordre de choses distingué. Un écolier, comme un ouvrier, un homme de lettres, un capitaine, est l'*émule* d'un autre; un guerrier, comme un savant, un ministre, un prince, est l'*émulateur* d'un personnage célèbre dans son genre. Le pantomime Hilas fut l'émule de Pilade; Néron l'étoit des histrions; Commode des gladiateurs; Abailard le fut de saint Bernard; Montécuculli de Turenne. Thésée fut l'*émulateur* d'Herculé, Lycurgue celui de Minos; Charles XII l'a été d'Alexandre.

Le mot *émulateur*, quoique bien annoncé dans les dictionnaires, paroîtra nouveau, singulier, emphatique à beaucoup de gens. Ce n'est point parce qu'il ne s'emploie que dans le style soutenu; c'est parce que, dans le style soutenu même, il est aujourd'hui presque inusité. Divers mots remarquables par la même formation ont eu beaucoup de peine à s'établir ou à se maintenir, quoique également recommandables par leur harmonie et par leur signification. Je citerai le mot *conjurateur*, quoiqu'il annonce, non pas un simple *conjuré*, mais un chef, un promoteur, un des plus ardents complices de la

conjuration. Quoi qu'il en soit, *émulateur* est un mot utile, beau, reçu, et différent d'*émule*. Les Latins disoient *æmulus* et *æmulator* dans les deux sens que nous venons de distinguer. Cicéron écrivoit à Atticus, l. 1 : « Servilius est l'*émulateur* de Caton. » (R.)

443. EN, DANS.

Lorsqu'il s'agit du lieu, *dans* a un sens précis et défini qui fait entendre qu'une chose contient ou renferme l'autre, et marque un rapport du dedans au dehors : on est *dans* la chambre, *dans* la maison, *dans* la ville, *dans* le royaume, quand on n'en est pas sorti, ou quand on y est rentré. *En* a un sens vague et indéfini qui indique seulement en général où l'on est, et marque un rapport du lieu où l'on se trouve à un autre où l'on pourroit être : on est *en* ville, lorsqu'on n'est pas à sa maison; *en* campagne ou *en* provinee, quand on a quitté Paris. On met *en* prison, et l'on met *dans* les cachots.

Lorsqu'il est question du temps, *dans* marque plus particulièrement celui où l'on exécute les choses, et *en* marque plus proprement celui qu'on emploie à les exécuter. La mort arrive *dans* le moment qu'on y pense le moins, et l'on passe *en* un instant de ce monde à l'autre.

Lorsque ces mots sont employés pour indiquer l'état ou la qualification, *dans* est ordinairement d'usage pour le sens particularisé, et *en* pour le sens général. Ainsi l'on dit, vivre *dans* une entière liberté, être *dans* une fureur extrême, tomber *dans* une profonde léthargie; mais on dit, vivre *en* liberté, être *en* fureur, tomber *en* léthargie. (G.)

444. ENCHAÎNEMENT, ENCHAÎNURE [1].

Liaison de choses qui, dépendantes les unes des autres, forment une chaine ou une sorte de chaîne. *Enchaînement* ne se dit guère qu'au figuré, des objets physiquement ou métaphysiquement dépendants les uns des autres. *Enchaînure* ne se dit guère que dans le sens propre des ouvrages de l'art. Des

[1] Voyez sur ces mots le synonyme de Beauzée, qui est absolument semblable. (G. t. 2, n° 54.)

anneaux, des fils, des cordons, et autres objets semblables, entrelacés les uns dans les autres, forment une *enchaînure :* des causes, des idées, des malheurs, et autres objets qui conduisent successivement de l'un à l'autre, forment un *enchaînement.*

Les rapports que les sciences ont entre elles forment leur *enchaînement ;* ils les *enchaînent* ensemble : la disposition même des anneaux, qui entrent les uns dans les autres, est leur *enchaînure ;* c'est l'état de la chose *enchaînée.* (R.)

445. ENCORE, AUSSI.

Encore a plus de rapport au nombre et à la quantité; sa propre énergie est d'ajouter et d'augmenter : quand il n'y en a pas assez, il en faut *encore.* L'amour est non-seulement libéral, mais *encore* prodigue.

Aussi tient davantage de la similitude et de la comparaison; sa valeur particulière est de marquer de la conformité et de l'égalité dans les choses : lorsque le corps est malade, l'esprit l'est *aussi :* ce n'est pas seulement à Paris qu'il y a de la politesse, on en trouve *aussi* dans la province. (G.)

446. ENDURANT, PATIENT.

Endurant, qui *endure,* qui souffre avec patience, avec constance, des *duretés,* des injures, des outrages, des contradictions, des persécutions de la part des hommes. *Patient,* qui *pâtit,* qui souffre avec modération, avec douceur, sans agitation, sans murmure, quelque genre de peine que ce soit. *Patient* est le genre; *endurant* est l'espèce. *Patient* a beaucoup d'acceptions selon lesquelles il n'est point synonyme d'*endurant.*

Il s'agit de vivre avec les hommes pour sentir la nécessité d'être *endurant;* il suffit de vivre pour sentir la nécessité d'être *patient.*

Il y a des personnes très-*patientes* à l'égard des maux qui leur arrivent par le cours de la nature, et fort mal *endurantes* à l'égard de ceux qui leur viennent de la main des hommes. La nature est sur nous, il faut bien se résigner : les hommes sont nos frères; s'ils nous blessent, ils blessent ou notre cœur ou notre amour-propre.

Job qui, dans les plus terribles angoisses, chante les louanges de Dieu est *patient*. David qui, entendant les malédictions de Séméi, défend qu'on le punisse, est *endurant*.

L'homme délicat et irascible n'est pas *endurant;* l'homme sensible et vif n'est point *patient*.

Le maître qui, par des confidences ou de toute autre manière, se met dans la dépendance de ses domestiques, s'oblige à être non-seulement *patient*, mais *endurant*.

On dit malicieusement, pour désigner un lâche, que c'est un homme fort *endurant*. On dit d'un homme *patient* malgré lui, qu'il prend *patience* en enrageant. (R.)

Endurer, c'est souffrir, non pas avec *patience*, mais avec *constance*, des duretés, des injures, des persécutions. Si j'en exclus la *patience*, c'est parce qu'elle appartient exclusivement à l'homme *patient*, sans quoi ces mots seroient complètement synonymes. La crainte, la foiblesse, la position dans laquelle vous serez, pourront vous forcer d'*endurer* sans rien dire, quoique vous ne soyez pas *patient* par caractère.

Patient, est celui qui souffre avec modération quelque genre de peine que ce soit : c'est vertu, c'est longanimité.

On a dit que les martyrs avoient *enduré* les outrages et les tortures avec une *patience* admirable : on dit tous les jours, *endurer* patiemment, et toujours *patience* vient corriger ce qu'*endurant* présente de foiblesse ou d'impuissance.

L'homme *endurant* souffre et enrage; l'homme *patient* souffre et reste calme. (Anon.)

447. ÉNERGIE, FORCE.

Nous ne considérons ici ces mots qu'en tant qu'ils s'appliquent au discours; car dans d'autres cas leur différence saute aux yeux.

Il semble qu'*énergie* dit encore plus que *force;* et qu'*énergie* s'applique principalement aux discours qui peignent, et au caractère du style. On peut dire d'un orateur qu'il joint la *force* du raisonnement à l'*énergie* des expressions. On dit aussi une peinture *énergique*, et des images *fortes*. (Encycl. V, 651.)

448. ENFANT, PUÉRIL.

On applique la qualification d'*enfant* aux personnes, et celle de *puéril* à leurs discours ou à leurs actions : ainsi l'on diroit d'un homme qu'il est *enfant*, et que tout ce qu'il dit est *puéril*. Le premier de ces mots désigne dans l'esprit un défaut de maturité, et le second un défaut d'élévation. Un discours d'*enfant* est un discours qui n'a point de raison : un discours *puéril* est un discours qui n'a point de noblesse. Une conduite d'*enfant* est une conduite sans réflexion, qui fait qu'on s'amuse à des bagatelles, faute de connoître le solide : une conduite *puérile* est une conduite sans goût, qui fait qu'on donne dans le petit, faute d'avoir des sentiments. (G.)

449. ENFANTER, ACCOUCHER, ENGENDRER.

La valeur commune et littérale de ces mots est de produire par voie de paternité ou de maternité, avec les différences qui suivent. *Enfanter* ne joint à cette signification générale aucune autre idée accessoire; d'ailleurs on ne l'emploie que rarement et dans certaines occasions graves et sérieuses, où il est comme consacré : c'est ainsi qu'il est dit de la Vierge, qu'elle *enfantera* un fils qui sera nommé Jésus. *Accoucher* a uniquement rapport à la femme, et marque précisément le moment, ou plutôt l'action particulière de mettre l'enfant au monde. *Engendrer* se dit également pour les deux sexes; et ne bornant pas la force de la signification au seul instant de la naissance, il s'applique indéfiniment à ce qui contribue à la génération.

Jadis la terre *enfanta* des géants ambitieux jusqu'à vouloir escalader le ciel; aujourd'hui elle n'*enfante* plus que des êtres rampants. Nos dames n'*accouchent* pas plus heureusement de la façon des chirurgiens que de celle des sages-femmes; c'est la conduite dans les accidents, et non la main, qui décide de leur sort. Il n'y a souvent qu'une impuissance respective entre mari et femme, chacun d'eux ayant les qualités propres à *engendrer* avec toute autre personne.

Dans le style figuré, on se sert d'*enfanter* pour ce qui est proprement ouvrage, soit de la plume, soit de la main. Le mot d'*accoucher* y est employé pour les productions d'esprit, et

toujours relativement à l'instant du travail qui les fait éclore: de plus, il y conserve l'idée accessoire de difficulté, par similitude à celle qu'on a dans l'*accouchement* naturel. Quant au mot d'*engendrer*, ce style le place ordinairement dans ce qui est l'effet de l'humeur. Les exemples suivants en vont être la preuve.

Il y a plus de gloire à un auteur d'*enfanter* en toute sa vie un seul volume qui soit bon, que d'en *enfanter* plusieurs mauvais chaque année. L'amour du gain, de concert avec celui de la parure, *enfantent* les colifichets et tous les ouvrages frivoles de la mode.

Un poëte qui vient d'*accoucher* d'un sonnet ou d'une épigramme, n'a rien de plus pressé que d'en faire part au public. Si l'on fait bien attention à la nature des synonymes et à la forme de cet ouvrage, on verra qu'il a fallu que mon esprit fût à chaque article dans les travaux de l'*accouchement* pour mettre au jour les différences délicates que l'usage a bien formées et conçues dans son sein, mais que l'on ne s'étoit pas encore avisé de développer et d'en faire *accoucher* sa plume.

On dit d'un homme facétieux qu'il n'*engendre* pas mélancolie. Le jeu n'*engendre* des querelles et de la mauvaise humeur que lorsque la cupidité en est l'âme au lieu d'un honnête amusement. (G.)

450. ENFIN, A LA FIN, FINALEMENT.

Enfin, en-fin, signifie en finissant, pour finir, pour conclusion, en un mot. *A la fin* signifie après tout cela, au bout du compte, en dernière analyse, pour résultat des choses. *Finalement* signifie *en-fin finale*, ou, comme on a dit, *à la fin finale*, c'est-à-dire, pour dernière conclusion, définitivement, selon la valeur du mot *final*, qui ne s'applique qu'à certains objets. On dit une quittance *finale*, une sentence *finale*, etc., toujours pour indiquer une dernière opération, sans aucun retour; mais *finalement* est vieux et populaire.

Suivant ces explications données ou reçues par les vocabulistes, *enfin* annonce particulièrement, par une sorte de transition, la fin ou la conclusion d'un discours, d'un récit, d'un raisonnement. *A la fin* annonce la fin ou le résultat des

choses, des affaires, des événements considérés en eux-mêmes. *Finalement* annonceroit un résultat *final* ou une conclusion *finale*.

Enfin, c'est mon plaisir, je veux me satisfaire. *Enfin*, ce qui est arrivé peut arriver encore. Ce mot ne marque, dans ces phrases et autres semblables, que la conclusion de quelques discours. *A la fin*, le masque tombe, et l'homme reste. *A la fin*, tous les impôts retombent sur les propriétaires des terres. Cette locution désigne le résultat propre des choses, sans égard au discours. Nos comptes sont *finalement* arrêtés; vos raisons sont *finalement* déduites; cet adverbe indique une chose entièrement consommée.

Enfin s'applique quelquefois aux choses, au lieu qu'*à la fin* ne peut guère s'appliquer au discours. Alors *enfin* ne sert qu'à indiquer la lenteur de l'événement arrivé après beaucoup de temps, d'attente, d'incertitude : *à la fin* marque le terme auquel aboutit, tôt ou tard, une suite d'événements, sur tout après et malgré des conditions, des accidents contraires, ou telles autres circonstances.

Enfin Malherbe vint; et, le premier en France,
Fit sentir dans les vers une juste cadence.

BOILEAU.

Enfin ne désigne là qu'une longue incertitude, un temps long, un événement tardif. Dans les passages suivants, *à la fin* exprime clairement l'effet produit, le résultat des diverses influences, la fin des difficultés et des contradictions, le rapport ou l'opposition du dénouement avec les événements qui l'ont précédé.

Mon courage *à la fin* succombe à mes douleurs.

GOMBAUD.

On m'a dit qu'*à la fin* toute chose se change.

MALHERBE.

Il est sensible que dans ces phrases *enfin* seroit foible et insuffisant, parce qu'il ne désigneroit pas les rapports marqués par l'expression *à la fin*. (R.)

451. ENFLÉ, GONFLÉ, BOUFFI, BOURSOUFFLÉ.

L'idée commune à tous ces termes est celle d'une élévation, d'une extension qui augmente le volume ordinaire du corps, et qui est causée, ou semble l'être, par l'eau, par l'air, par des humeurs, etc.

Enflé offre l'idée du fluide qui est *en*, *dans* le corps. *Gonflé* offre l'idée particulière d'une forte tension, causée par une trop grande plénitude, ce semble, dans un corps vide qui a la capacité de contenir plus ou moins de matière.

Bouffi offre l'idée d'une enflure grosse, mais avec quelque chose de flasque qui donne au corps un faux embonpoint, comme quand on *enfle* ou *gonfle* sa bouche, ses joues pour souffler, bouffer. *Boursoufflé* offre l'idée d'une enflure, surtout de la peau, du tégument, etc., celle d'un corps qu'on souffle et d'une bourse qu'on emplit, ou autre chose semblable.

Le mot *enflé* est comme le genre à l'égard des autres mots : il se dit de tout corps qui reçoit une extension par les fluides. Un ballon est *enflé* par l'air qu'on y introduit : la voile est *enflée* par le vent : une jambe est *enflée* par une humeur.

Le mot *gonflé* convient proprement aux corps qui, dans le vide de leur capacité, reçoivent assez de matière pour *s'enfler* au point qu'ils semblent ne pouvoir pas en contenir davantage. Un ballon est *gonflé*, lorsqu'il est si *enflé* qu'on ne peut guère le *souffler* davantage. L'estomac, les joints, le ventre, sont *gonflés*, lorsque la peau est fort tendue ; mais les mains, les cuisses, les jambes, *s'enflent* et ne se *gonflent* point, parce qu'elles ne sont pas, comme ces autres parties du corps, vides en dedans, et disposées pour contenir diverses matières.

Le mot *bouffi* ne s'applique qu'aux chairs qui, par quelque indisposition, sont *enflées* de manière que l'on paroît être engraissé, mais toutefois avec un air malsain. Il se dit proprement du visage ; mais on l'étend à toute l'habitude du corps.

Le mot *boursoufflé* se dit proprement des choses que l'on souffle pour leur donner un gros volume, et, par analogie, de celles qui ont, avec peu de matière, tant de volume, qu'elles paroissent avoir été *soufflées*. Le bœuf que le boucher *souffle* pour détacher plus facilement le cuir de la chair, est

boursoufflé. Les pâtisseries légères qui ont beaucoup de volume avec peu de consistance, sont *boursoufflées.*

Ces mots s'emploient dans des sens figurés, et ils nous présentent encore alors les mêmes nuances. En morale, un homme plein de lui-même, d'orgueil, de vanité, de tout ce qui est, comme l'on dit, *du vent*, est *enflé, gonflé, bouffi.*

Un style est *enflé, bouffi, boursoufflé,* mais il n'est pas *gonflé.* Le défaut du style *enflé*, dit Boileau, est de vouloir aller au-delà du grand : c'est plutôt d'excéder la mesure naturelle du sujet. Il est *bouffi* lorsqu'il sort tout-à-fait du sujet, et qu'en affectant beaucoup de grandeur et de force, il décèle beaucoup de foiblesse et de lâcheté. Il est *boursoufflé* lorsqu'il n'est rempli que de mots, de grands mots vides de sens et d'idées. (R.)

452. ENNEMI, ADVERSAIRE, ANTAGONISTE.

Les *ennemis* cherchent à se nuire; ordinairement ils se haissent, et le cœur est de la partie. Les *adversaires* font valoir leurs prétentions l'un contre l'autre; ils se poursuivent souvent avec animosité, mais l'intérêt a plus de part à leur conduite que le cœur. Les *antagonistes* embrassent des partis opposés; ils se traitent quelquefois avec aigreur; mais leur éloignement ne vient que de leur différente façon de penser.

Les premiers font la guerre, veulent détruire, et portent leurs coups jusque sur la personne. Les seconds contestent, veulent s'approprier quelque chose, et en priver le compétiteur; la cupidité est le motif le plus fréquent de leur désunion. Les troisièmes s'opposent réciproquement à leurs progrès, et veulent chacun avoir raison dans leurs disputes; le goût et les opinions sont presque toujours l'objet de leurs débats.

Il y a des nations dont les sujets naissent *ennemis* de ceux de la nation voisine. Un riche plaideur est un *adversaire* plus à craindre que le plus éloquent avocat. Scaliger et Pétau furent dans leur temps grands *antagonistes.* (G.)

453. ÉNONCER, EXPRIMER.

Énoncer, faire connoître, produire au-dehors. *Exprimer*, tirer le suc en pressant, rendre les traits de la chose, faire l'empreinte, représenter au naturel.

Vous *énoncez* votre pensée en la rendant d'une manière intelligible : vous l'*exprimez* en la rendant d'une manière sensible.

L'*énonciation* suit l'idée : l'*expression* naît de l'idée clairement et fortement conçue. On s'*énonce* avec facilité, avec netteté, avec pureté, avec régularité, en bons termes, en termes choisis. On s'*exprime* de toutes ces manières, mais surtout avec force, chaleur, énergie, de façon à imprimer la chose dans l'esprit de l'auditeur.

Enoncer demande plutôt les qualités de l'élocution : son mérite est dans la diction ou le langage choisi. *Exprimer* demande les qualités de l'éloquence : son principal mérite consiste dans le parfait rapport des termes avec les idées, et de l'image avec la chose. Ainsi l'homme disert s'*énonce*; l'homme éloquent s'*exprime*.

Le peuple s'*exprime* quelquefois mieux qu'il ne s'*énonce*, parce qu'il sent vivement, et qu'il sait peu. (R.)

454. S'ENQUÉRIR, S'INFORMER.

« Le mot n'est pas noble (dit-on en parlant de s'*enquérir*); il paroît proscrit du discours ordinaire, admis tout au plus dans le jargon du palais. « Certes, cette proscription ne feroit honneur ni à notre goût ni à nos lumières. *S'enquérir* étoit du beau langage dans le dernier siècle : j'en ai la preuve dans les écrits des femmes qui fréquentoient la cour, et qui ont laissé une réputation littéraire. Il est bon et utile, car il tient à une grande famille, et il dit quelque chose de plus fort et de plus précis que son synonyme s'*informer*, mot qui ne conserve aucune trace de son origine, puisque le sens propre d'*informer* est de donner la forme.

S'enquérir, c'est faire des *enquêtes* ou des recherches plus ou moins diligentes, curieuses, étendues ou profondes, pour acquérir la connoissance, une connoissance ample ou exacte, ou même la certitude de la chose. *S'informer*, c'est seulement

chercher, demander des lumières, des éclaircissements pour savoir ce qui est.

S'enquérir dit plus que *s'informer;* comme *quérir* dit plus que chercher, *requérir* que demander, etc. *S'enquérir*, en latin *inquirere*, c'est scruter, fouiller en dedans, dans le fond, *intùs quærere*, comme le remarquent les vocabulistes. En demandant une chose à quelqu'un, on s'en *informe;* en la demandant à plusieurs personnes, pour juger par leurs témoignages comparés, ou en pressant ou poursuivant de questions une personne instruite, on *s'enquiert* Ce dernier verbe est l'espèce; l'autre est le genre.

Ainsi celui qui questionne *s'enquiert*, celui qui demande *s'informe.*

A force de *s'enquérir*, on découvre; à force de *s'informer*, on apprend. (R.)

455. ENSEIGNER, APPRENDRE, INSTRUIRE, INFORMER, FAIRE SAVOIR.

Enseigner, c'est uniquement donner des leçons. *Apprendre*, c'est donner des leçons dont on profite. *Instruire*, c'est mettre au fait des choses par des mémoires détaillés. *Informer*, c'est avertir les personnes des événements qui peuvent être de quelque conséquence. *Faire savoir*, c'est simplement rapporter ou mander fidèlement les choses.

Enseigner et *apprendre* ont plus de rapport à tout ce qui est propre à cultiver l'esprit et à former une belle éducation; c'est pourquoi l'on s'en sert très à propos lorsqu'il est question des arts et des sciences. *Instruire* a plus de rapport à ce qui est utile à la conduite de la vie et au succès des affaires; ainsi il est à sa place lorsqu'il s'agit de quelque chose qui regarde où notre devoir ou nos intérêts. *Informer* renferme particulièrement, dans l'étendue de son sens, une idée d'autorité à l'égard des personnes qu'on *informe*, et une idée de dépendance à l'égard de celles dont les faits sont l'objet de l'*information*; c'est par cette raison que ce mot est à merveille lorsqu'il est question des services ou des malversations de gens employés par d'autres, et de la manière dont se comportent les enfants, les domestiques, les sujets, enfin tous ceux qui ont à rendre raison à quelqu'un de leur conduite et

de leurs actions. *Faire savoir* a plus de rapport à ce qui satisfait simplement la curiosité; de sorte qu'il convient mieux en fait de nouvelles.

Le professenr *enseigne*, dans les écoles publiques, ceux qui viennent entendre ses leçons. L'historien apprend à la postérité les événements de son siècle. Le prince *instruit* ses ambassadeurs de ce qu'ils ont à négocier : le père *instruit* aussi ses enfants de la manière dont ils doivent vivre dans le monde. L'intendant *informe* la cour de ce qui se passe dans la province; comme le surveillant *informe* les supérieurs de la bonue ou mauvaise conduite de ceux qui leur sont soumis. Les correspondants se *font savoir* réciproquement tout ce qui arrive de nouveau et de remarquable dans les lieux où ils sont.

Il faut savoir à fond pour être en état d'*enseigner*. Il faut de la méthode et de la clarté pour *apprendre* aux autres; de l'expérience et de l'habileté pour bien *instruire*, de la prudence et de la sincérité pour *informer* à propos et au vrai; des soins et de l'exactitude pour *faire savoir* ce qui mérite de n'être pas ignoré.

Bien des gens se mêlent d'*enseigner* ce qu'ils devroient encore étudier. Quelques-uns en *apprennent* aux autres plus qu'ils n'en savent eux-mêmes. Peu sont capables d'*instruire*. Plusieurs prennent la peine, sans qu'on les en prie, d'*informer* les gens de tont ce qui peut leur être désagréable. Il y en a d'autres qui, par leur indiscrétion, font savoir à tout le monde ce qui est à leur propre désavantage. (G.)

456. ENTENDRE, COMPRENDRE, CONCEVOIR.

Se faire des idées conformes aux objets présentés, c'est la signification commune de ces mots; mais *entendre* marque une conformité qui a précisément rapport à la valeur des termes dont on se sert; *comprendre* en marque une qui répond directement à la nature des choses qu'on explique; et celle qu'exprime le mot de *concevoir* regarde plus particulièrement l'ordre et le dessein de ce qu'on se propose. Le premier s'applique très-bien aux circonstances du discours, au ton dont on parle, au tour de la phrase, à la délicatesse des expressions; tout cela s'*entend*. Le second paroît mieux convenir en

fait de principes, de leçons, de connoissances spéculatives; ces choses se *comprennent*. Le troisième s'emploie avec grâce pour les formes, les arrangements, les projets, les plans; enfin, tout ce qui dépend de l'imagination se *conçoit*.

On *entend* les langues; on *comprend* les sciences; et l'on *conçoit* ce qui regarde les arts.

Il est difficile d'*entendre* ce qui est énigmatique, de *comprendre* ce qui est abstrait, et de *concevoir* ce qui est confus.

La facilité d'*entendre* désigne un esprit fin; celle de *comprendre* désigne un esprit pénétrant; celle de *concevoir* désigne un esprit net et méthodique.

Le courtisan *entend* le langage des passions. L'homme docte *comprend* les questions métaphysiques de l'école. L'architecte *conçoit* le plan et l'économie des édifices.

Tout le monde n'*entend* pas ce qui est délicat, ne *comprend* pas ce qui est relevé, et ne *conçoit* pas ce qui est grand.

Il faut parler clairement à ceux qui n'*entendent* pas à demi-mot; ne s'entretenir que de choses communes et sensibles avec ceux qui n'en peuvent pas *comprendre* de sublimes; et mettre, autant que la conversation le permet, de l'ordre dans son discours, afin d'aider l'idée des autres à *concevoir* la nôtre. (G.)

457. ENTENDRE, ÉCOUTER, OUÏR.

Entendre, c'est être frappé des sons: *écouter*, c'est prêter l'oreille pour les *entendre*. Quelquefois on n'*entend* pas, quoiqu'on *écoute*, et souvent on *entend* sans *écouter*. *Ouïr* n'est guère d'usage qu'au prétérit; il diffère d'*entendre*, en ce qu'il marque une sensation plus confuse: on a quelquefois *ouï* parler sans avoir *entendu* ce qui a été dit.

Il est souvent à propos de feindre de ne pas *entendre*. Il est malhonnête d'écouter aux portes. Pour répondre juste, il faut avoir *ouï* distinctement. (G.)

458. ENTENDRE RAILLERIE, ENTENDRE LA RAILLERIE.

Ces deux expressions ne sont point synonymes, et peut-être, par cette raison, ne devroient-elles pas trouver place ici; mais elles se ressemblent si fort à l'extérieur, qu'il peut y avoir, pour bien des gens, autant de danger de prendre

l'une pour l'autre, que si elles étoient synonymes en effet. Les différences qui les distinguent peuvent donc conduire au même but, qui est de mettre en état de parler avec justesse. (B.)

Entendre raillerie, c'est prendre bien ce qu'on nous dit, c'est ne s'en point fâcher, c'est non-seulement savoir souffrir les *railleries*, mais aussi les détourner avec adresse et les repousser avec esprit. *Entendre la raillerie*, c'est *entendre* l'art de railler; comme *entendre* la poésie, c'est *entendre* l'art et le génie des vers. (*Encycl.*, XIII, 766.)

On dit qu'un homme *entend la raillerie*, pour dire qu'il a la facilité, l'art, le talent de bien railler; et qu'il *entend raillerie*, pour dire qu'il ne s'offense point de ce qu'on lui dit en raillant. (*Diction. de l'Acad.*, 1762.)

Il y a des auteurs si amoureux de leurs pensées, qu'ils n'*entendent* point *raillerie* sur la contradiction, quelque mesurée qu'elle soit; c'est qu'ils ont écrit pour être loués, et qu'ils jugent qu'ils ont manqué leur coup. Les moins emportés ont quelquefois recours à l'ironie et au sarcasme pour se venger; c'est qu'ils ignorent sans doute qu'il faut plus d'esprit et de talent pour bien *entendre la raillerie* que pour bien défendre une opinion vraie ou vraisemblable. Qu'ils n'écrivent que pour être utiles, ils seront moins contredits, ou ils seront moins sensibles; cela revient au même pour leur amour-propre. (B.)

459. ENTÊTÉ, OPINIÂTRE, TÊTU, OBSTINÉ.

Ces épithètes marquent un défaut qui consiste dans un trop grand attachement à son sens. Mais ce défaut, dans un *entêté*, semble venir d'un excès de prévention qui le séduit, et qui, lui faisant regarder les opinions qu'il a embrassées comme les meilleures, l'empêche d'en approuver et d'en goûter d'autres. Dans un *opiniâtre* ce défaut paroît être l'effet d'une constance mal entendue, qui le confirme dans ses volontés, et qui, lui faisant trouver de la honte à avouer le tort qu'il a, l'empêche de se rétracter. Dans un *têtu*, ce défaut vient d'une pure indocilité ou bonne opinion de soi-même, qui fait que, se consultant seul, il compte pour rien le sentiment d'autrui. Dans un *obstiné*, ce défaut me paroît provenir d'une espèce de

mutinerie affectée, qui le rend intraitable, qui, tenant un peu de l'impolitesse, fait qu'il ne veut jamais céder.

Entêté et *têtu* désignent un défaut plus fondé sur un esprit trop fortement persuadé que sur une volonté trop difficile à réduire, et dont, par conséquent, le propre effet est de faire trop abonder en son sens : avec cette différence entre eux, que l'*entêté* croit et se persuade également les sentiments des autres comme les siens, et même après quelque sorte d'examen ou de raisonnement; au lieu que le *têtu* ne s'en tient qu'aux siens propres, et le plus souvent du premier aspect, sans aucune réflexion.

Opiniâtre et *obstiné* désignent, tout au contraire, un défaut plus fondé sur une volonté revêche que sur une conviction d'esprit, et dont l'effet particulier tend directement à ne se point rendre au sens des autres, malgré toutes les lumières contraires : avec cette différence que l'*opiniâtre* refuse ordinairement de se rendre à la raison par une opposition à céder qui lui est comme naturelle et de tempérament; au lieu que l'*obstiné* ne s'en défend souvent que par une volonté de pur caprice et de propos délibéré. (G.)

460. ENTIER, COMPLET.

Une chose est *entière* lorsqu'elle n'est ni mutilée, ni brisée, ni partagée, et que toutes ses parties sont jointes ou assemblées de la façon dont elles doivent l'être : elle est *complète* lorsqu'il ne manque rien, et qu'elle a tout ce qui lui convient. Le premier de ces mots a plus de rapport à la totalité des portions qui servent simplement à constituer la chose dans son intégrité essentielle. Le second en a davantage à la totalité des portions qui contribuent à la perfection accidentelle de la chose.

Les bourgeois, dans les provinces, occupent des maisons *entières;* à Paris, ils n'ont pas toujours des appartements *complets.* (G.)

461. ENTIÈREMENT, EN ENTIER.

Vous désignez par-là une exécution parfaite, une consommation totale, un achevement absolu, une chose à laquelle il ne manque rien, d'où l'on n'a rien ôté, où il n'y a rien à ajouter.



Entièrement modifie le verbe, l'action exprimée par le verbe : *en entier* modifie la chose, l'objet sur lequel tombe cette action. Quand vous avez fait *entièrement* une chose, la chose est faite *en entier*; il n'y a plus rien à y faire.

J'ai lu *entièrement* cet ouvrage, c'est-à-dire, que ma lecture est achevée. Je l'ai lu *en entier*, c'est-à-dire, que j'ai lu l'ouvrage tout *entier*. Ainsi *entièrement* se rapporte directement à votre action; *en entier* s'applique immédiatement à l'objet, l'ouvrage : de même vous avez *entièrement* payé votre dette, vous en avez fait le paiement *entier*; vous avez payé votre dette *en entier*, vous l'avez payée *toute entière*.

S'il est souvent indifférent d'employer l'une ou l'autre de ces manières de parler, puisque le résultat paroit être le même, il n'en est pas moins nécessaire quelquefois d'employer l'une des deux à l'exclusion de l'autre. Vous direz *entièrement* quand il s'agira de marquer l'étendue de votre action, et *en entier* lorsqu'il faudra proprement déterminer l'étendue de l'effet ou de la chose.

Une personne change *entièrement* d'avis; on ne dira pas qu'elle en change *en entier* : c'est la personne qui change, et non l'avis. Elle en change *entièrement*, en ce qu'elle n'en conserve rien; l'avis reste *en entier*, mais ce n'est pas celui de la personne.

La peste a cessé *entièrement*, et non *en entier*. La peste en elle-même ne se divise pas comme un tout qui a plusieurs parties; mais son cours ou son action a plus ou moins de force, et passe par divers degrés d'affoiblissement jusqu'à son entière cessation.

En entier indiquera aussi ce qui se fait tout à la fois, en un seul coup, par un seul acte, tout ensemble; tandis qu'*entièrement* désigne une succession d'actes ou une action dont les influences divisées se portent sur divers objets.

Une ville est *entièrement* engloutie par plusieurs secousses de tremblements de terre; par une seule ouverture subite de la terre est elle engloutie *en entier*. (R.)

462. ENTOURER, ENVIRONNER, ENCEINDRE, ENCLORE.

Enclore, c'est enfermer une chose comme dans un rempart, former tout autour une *clôture*, de manière qu'elle soit

cachée, défendue. Un parc est *enclos* de murs, pour que les personnes n'y entrent pas, et que le gibier n en sorte point. On fait *enclore* un jardin pour le mettre à l'abri des incursions, et même qu'on n'y soit pas vu. Défendre à un propriétaire d'*enclore* son champ, c'est lui défendre de garder son bien. *Enclore* ne se dit qu'au propre, et, comme le simple *clore*, il est défectif.

Enceindre, c'est renfermer une chose dans une *enceinte*, l'*entourer* dans toute sa circonférence, comme d'une ceinture, de manière que n'étant nulle part ouverte ou découverte, d'un côté ses limites soient fixées, et de l'autre son accès soit défendu.

Ce mot, peu usité, ne se dit que d'une étendue assez considérable. Une ville est *enceinte* de murailles; ou fait *enceindre* de fossés une forêt. On a dit *enceindre* et non pas *enclore* un bois de troupes : la *clôture* est permanente et à demeure, l'*enceinte* peut être mobile et seulement tracée.

Les idées distinctives des deux verbes précédents sont bien marquées. Il n'en est pas de même d'*environner* et d'*entourer* : leur étymologie ne donne que l'idée générale et commune de mettre une chose autour d'une autre, de former un cercle autour de celle-ci, de la revêtir ou enfermer dans toute sa circonférence. On *entoure* et on *environne* une ville de murs; et l'on dira de même *enceindre* et *enclore* une ville.

Après beaucoup de recherches et de réflexions sur la valeur et l'emploi des mots *entourer* et *environner*, je serois disposé à croire que ce qui *entoure* touche de plus près à la chose qu'il *entoure*, qu'il forme tout autour une chaine plus serrée, qu'il a des rapports plus étroits avec elle; tandis que ce qui *environne* peut être plus ou moins éloigné, plus vague, moins continu, plus détaché et plus indépendant de ce qu'il *environne*.

Je me fonde sur certaines façons de parler usitées. Un anneau *entoure* le doigt; un bracelet *entoure* le bras; une bordure *entoure* un tableau; des diamants *entourent* un portrait. On dit dans tous ces cas *entourer* plutôt qu'*environner*

Ces mots s'emploient également au figuré; *entourer* s'y renfermera donc dans un cercle plus étroit, et il indiquera des rapports plus intimes; *environner*, plus libre et plus pompeux,

embrassera un champ plus vaste, et conviendra surtout dans les grandes images. L'homme est *environné* de misères; le pauvre en est tout *entouré*. (R.)

463. ENVIE, JALOUSIE.

Voici les nuances par lesquelles ces mots diffèrent.

1° On est *jaloux* de ce qu'on possède, et *envieux* de ce que possèdent les autres : c'est ainsi qu'un amant est *jaloux* de sa maîtresse; un prince, *jaloux* de son autorité. (*Encycl.*, V, 738.)

La *jalousie* est donc, en quelque manière, juste et raisonnable, puisqu'elle ne tend qu'à conserver un bien qui nous appartient, ou que nous croyons nous appartenir; au lieu que l'*envie* est une fureur qui ne peut souffrir le bien des autres. (La Rochefoucauld.)

La *jalousie* ne règne pas seulement entre des particuliers, mais entre des nations entières, chez lesquelles elle éclate quelquefois avec la violence la plus funeste : elle tient à la rivalité de la position, du commerce, des arts, des talents et de la religion. (*Encycl.*, VIII, 439.)

L'homme qui dit qu'il n'est pas né heureux pourroit du moins le devenir par le bonheur de ses amis ou de ses proches : l'*envie* lui ôte cette dernière ressource. (La Bruyère, *Caract.*, ch. xj.)

2° Quand ces deux mots sont relatifs à ce que possèdent les autres, *envieux* dit plus que *jaloux*. Le premier marque une disposition habituelle et de caractère; l'autre peut désigner un sentiment passager : le premier désigne un sentiment actuel plus fort que le second. On peut être quelquefois *jaloux* sans être naturellement *envieux* : la *jalousie*, surtout au premier mouvement, est un sentiment dont on a quelquefois peine à se défendre; l'*envie* est un sentiment bas, qui ronge et tourmente celui qui en est pénétré. (*Encycl.*, V, 738.)

La *jalousie* est l'effet du sentiment de nos désavantages comparés au bien de quelqu'un : quand il se joint à cette *jalousie* de la haine, et une volonté de vengeance dissimulée par foiblesse, c'est *envie*. (*Connoiss. de l'esprit humain*, page 85.)

Toute *jalousie* n'est pas exempte de quelque sorte d'*envie*,

et souvent même ces deux passions se confondent. L'*envie*, au contraire, est quelquefois séparée de la *jalousie*, comme est celle qu'excitent dans notre âme les conditions fort élevées au-dessus de la nôtre, les grandes fortunes, la faveur, le ministère.

L'*envie* et la haine s'unissent toujours et se fortifient l'une l'autre dans un même sujet; et elles ne sont reconnoissables entre elles qu'en ce que l'une s'attache à la personne, l'autre à l'état et à la condition.

Un homme d'esprit n'est point *jaloux* d'un ouvrier qui a travaillé une bonne épée, ou d'un statuaire qui vient d'achever une belle figure: il sait qu'il y a dans ces arts des règles et une méthode qu'on ne devine point; qu'il y a des outils à manier dont il ne connoît ni l'usage, ni le nom, ni la figure; et il lui suffit de penser qu'il n'a point fait l'apprentissage d'un certain métier pour se consoler de n'y être point maître. Il peut au contraire être susceptible d'*envie*, et même de *jalousie*, contre un ministre et contre ceux qui gouvernent, comme si la raison et le bon sens, qui lui sont communs avec eux, étoient les seuls instruments qui servent à régir un État et à présider aux affaires publiques, et qu'ils dussent suppléer aux règles, aux préceptes, à l'expérience. (La Bruyère, *Caract.*, ch. xj.)

464. ENVIER, AVOIR ENVIE.

Nous *envions* aux autres ce qu'ils possèdent; nous voudrions le leur ravir. Nous *avons envie* pour nous de ce qui n'est pas en notre possession; nous voudrions l'*avoir*. Le premier est un mouvement de jalousie ou de vanité; le second l'est de cupidité ou de volupté.

Les subalternes *envient* l'autorité des supérieurs. Les enfants *ont envie* de tout ce qu'ils voient.

Il me paroît qu'on se sert plus à propos d'*envier* pour les avantages personnels et généraux, mais qu'*avoir envie* va mieux pour les choses particulières et détachées de la personne. Ainsi on dit *envier* le bonheur de quelqu'un, et *avoir envie* d'un mets. (G.)

465. ENVIER, PORTER ENVIE.

C'est également désirer avec une sorte de chagrin ce qui est en la possession d'un autre; mais ces deux expressions donnent à cette passion des tournures différentes : on *envie* les choses, et on *porte envie* aux personnes.

Voiture, dans une de ses lettres à M. Costar, s'exprime de cette sorte : « Moi qui, en toute autre occasion, me réjouis de vos avantages plus que des miens propres, et qui ne vous *envie* pas votre esprit, votre science, ni votre réputation, je vous *porte envie* d'avoir été huit jours avec M. de Balzac. » (Bouhours, *Rem. nouv.*, tome I.) (G.)

466. ÉPANCHEMENT, EFFUSION.

Epancher, verser en *penchant*, en inclinant doucement, répandre goutte à goutte.

Effusion, écoulement abondant, débordement, profusion, prodigalité.

L'*effusion* est plus vive, plus abondante, plus continue que l'*épanchement*. Par une meurtrissure, il se fait un *épanchement* de sang; il y en aura *effusion* par une large plaie. Un *épanchement* de bile cause des incommodités; l'*effusion* de la bile cause la jaunisse. Les libations usitées dans les sacrifices anciens se faisoient plutôt par *épanchement* que par *effusion*, c'est-à-dire, qu'on se contentoit ordinairement d'*épancher* quelques gouttes de la liqueur, au lieu de l'*épandre*, ou, comme on dit à présent, de la *répandre*.

Ces mots conservent leur différence au figuré. On dit souvent l'*épanchement* et l'*effusion* du cœur. Si les hommes connoissoient le plaisir des *épanchements* de l'amitié, dit S. Evremont, ils le préféreroient à tous les autres.

Un cœur sensible cherche à se soulager par des *épanchements*; un cœur trop plein cherche à se décharger par des *effusions*.

Les premières larmes d'une douleur long-temps concentrée provoquent leur affluence : les premiers épanchements de l'ame provoquent l'*effusion*.

467. ÉPITHÈTE, ADJECTIF.

Du Marsais estime que l'*adjectif* est destiné à marquer les propriétés physiques et communes des objets, et que l'*épithète* désigne ce qu'il y a de particulier et de distinctif dans les personnes et dans les choses, soit en bien, soit en mal. Cette distinction ne pourroit regarder que les *épithètes appellatives* qui forment une dénomination, ou les *épithètes* patronimiques qui indiquent des rapports d'origine : comme quand on dit, *Philippe le Long*, *Henri le Grand*, *Scipion l'Africain*, etc. Ces *épithètes* forment des espèces de surnoms ou de prénoms.

Cet habile grammairien veut que l'*adjectif* se prenne dans le sens physique; et que, dans le sens figuré, il soit *épithète*. Mais si vous dites, un fruit *doux* est agréable à manger, et il est agréable de traiter avec un homme *doux*; *doux* est, ce me semble, également *adjectif* dans le sens propre et dans le sens figuré. Il faut mettre l'*adjectif* dans la *phrase :* vous pouvez y mettre ou n'y pas mettre l'*épithète*. On dit, une *épithète* oiseuse lorsque le mot est inutile : on ne dit pas un *adjectif oiseux*; il ne seroit alors qu'une *épithète*. L'*épithète* n'est que placée auprès du sujet : l'*adjectif* est lié avec le sujet.

L'*épithète* appartient proprement à la poésie et à l'éloquence : elles souffrent, elles exigent même une certaine abondance de paroles. L'*adjectif* appartient à la grammaire et à la logique; elles veulent qu'on dise tout ce qu'il faut, et qu'on ne dise que ce qu'il faut. L'*épithète* et l'*adjectif* se joignent au substantif pour en modifier l'idée principale par des idées secondaires : mais l'idée de l'*adjectif* est nécessaire, elle sert à déterminer et compléter le sens de la proposition; et l'idée de l'*épithète* n'est souvent qu'utile, elle sert à l'agrément et à l'énergie du discours. Retranchez d'une phrase l'*adjectif*, elle est incomplète, ou plutôt c'est une autre proposition : retranchez en l'*épithète*, la proposition pourra rester entière, mais déparée ou affoiblie. Telle est la règle générale pour distinguer l'*épithète* de l'*adjectif*.

M. Sulzer a fort bien distingué l'*épithète*, proprement dite, du simple *adjectif*. « Il y a, dit-il, une autre espèce d'*épithètes*, qu'on pourroit nommer grammaticales, parce qu'elles

ne sont que ce qu'on nomme en grammaire, des *adjectifs*. Celles-ci n'ont point de beauté esthétique, mais elles sont nécessaires à l'intelligence du discours; par exemple, enfant *gâté*, esprit *chagrin*. Sans elles, l'idée principale n'auroit pas la détermination indispensable pour former un sens précis. »

L'*adjectif* détermine en quelque sorte le véritable sens du substantif. Quand on dit: l'homme *sévère* déplaît, la phrase a un sens parfait. Supprimez *sévère*, elle n'en a plus; il détermine donc la valeur, il est *adjectif* nécessaire. (R.)

468. ÉPÎTRE, LETTRE.

Ces deux mots, synonymes par l'idée commune qu'ils expriment, ne diffèrent que par les applications différentes qu'on en fait.

Lettre se dit généralement de toutes celles qu'on écrit d'ordinaire, surtout en prose, et de celles qui ont été écrites par des auteurs modernes ou dans des langues vivantes: ainsi l'on dit, les *lettres* de Balzac, de Voiture, de Madame de Sévigné écrites en français; les *lettres* du cardinal d'Ossat, du cardinal de Bentivoglio, écrites en italien; les *lettres* de Guévara, d'Antonio Perez, en espagnol; les *lettres* de Grotius, de Muret, de Jacques Bongars, en latin, etc.

Épître, au contraire, se dit en parlant des *lettres* écrites par les anciens, dont les langues sont mortes: ainsi l'on dit, les *épîtres* de Cicéron, de Sénèque, de Pline. Il est pourtant vrai que les traducteurs modernes ont dit *lettres*, en parlant de celles de Pline et de Cicéron. Le mot d'*épître* est consacré surtout aux écrits de ce genre qui nous viennent des apôtres; les *épîtres* de saint Paul, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean, de saint Jude: et l'on dit aussi, l'*épître* de la messe, pour marquer la lecture qui s'y fait de quelque morceau de ces *épîtres* apostoliques, ou même, par extension, de quelque livre que ce soit de l'ancien Testament.

Dans le style moderne, on donne généralement le nom de *lettres* à toutes celles que l'on écrit en prose, de quelque matière qu'elles traitent, et avec quelque étendue qu'elles soient écrites; il ne faut en excepter que celles que l'on met à la tête des livres pour les dédier, et que l'on nomme *épîtres* dédicatoires. Mais on donne le nom d'*épîtres* aux *lettres* écrites au

vers, qui ont le caractère de celles d'Horace : ainsi l'on dit, les *épîtres* de Despréaux, de Rousseau.

Tout ce qui peut faire la matière d'un discours en forme peut aussi faire la matière d'une *lettre;* celui qui l'écrit doit donc, proportion gardée, se proposer, ainsi que l'orateur, d'instruire, de toucher et de plaire. Il y a des *lettres* de pur raisonnement; d'autres, de sentiment; d'autres, de simple agrément : les premières exigent un style simple; les secondes, un style pathétique; les dernières, un style fleuri : mais toutes demandent du naturel.

Il faut croire, dit un auteur moderne, que l'estime et l'amitié ont inventé l'*épître* dédicatoire; mais la bassesse et l'intérêt en ont bien avili l'usage.

On attache aujourd'hui à l'*épître* en vers l'idée de la réflexion et du travail, et on ne lui permet point les négligences de la *lettre.* L'*épître,* comme la *lettre,* n'a point de style déterminé; elle prend le ton de son sujet, et s'élève ou s'abaisse, suivant le caractère des personnes. (B.)

469. ERRER, VAGUER.

Vaguer est presque inusité, quoique nous ayons sans cesse à la bouche *vague,* substantif : *vague,* adjectif; *vagabond, extravaguer,* etc. Les Latins, de qui nous l'avons immédiatement reçu, en font un fréquent usage en ce sens : et nous disons pensée *vague,* discours *vague,* etc.

Vaguer, c'est *errer* d'une manière *vague* et vaine, à l'aventure, sans suivre aucune route déterminée, sans s'arrêter nulle part, sans but, sans dessein, sans raison, sans retenue.

Des peuples *errants* ne se fixent nulle part; ils changent souvent de lieu : des peuples *vagabonds* ne s'arrêtent pas; ils sont, pour ainsi dire, toujours en course, sans fixer un terme à leurs mouvements.

Celui qui *erre,* va sans savoir son chemin; celui qui *vague,* va toujours sans savoir où. Quand on *erre,* on est tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre; quand on *vague,* on est partout, on n'est nulle part. L'homme égaré *erre;* l'homme oisif *vague.* Sans boussole vous *errez;* au gré des vents, vous *vaguez.* (R.)

470. ÉRUDIT, DOCTE, SAVANT.

Ces trois termes sont synonymes, en ce qu'ils supposent des connoissances acquises par l'étude.

L'*érudit* et le *docte* savent des faits dans tous les genres de littérature : l'*érudit* en sait beaucoup ; le *docte* les sait bien. Le *docte* et le *savant* connoissent avec intelligence : le *docte* connoît des faits de littérature qu'il sait appliquer ; le *savant* connoît des principes dont il sait tirer les conséquences.

Une bonne mémoire et de la patience dans l'étude suffisent pour former un *érudit* : ajoutez-y de l'intelligence et de la réflexion, vous aurez un homme *docte* : appliquez celui-ci à des matières de spéculation et de sciences, et donnez-lui de la pénétration, vous en ferez un *savant*.

Si l'on peut employer indifféremment les termes d'*érudit* et de *docte*, c'est lorsqu'on ne veut indiquer que l'objet du savoir, sans rien dire de la manière dont on sait. Si les termes de *docte* et de *savant* peuvent être pris l'un pour l'autre, c'est lorsqu'on ne veut désigner que la manière intelligente et raisonnée dont ils savent, et que l'on fait abstraction de l'objet du savoir. Mais les termes d'*érudit* et de *savant* ne peuvent jamais se mettre l'un pour l'autre, parce qu'ils diffèrent en tout point, et par l'objet, et par la manière : cette différence est si grande, que *savant* est toujours un éloge ; au lieu que l'on dit quelquefois, par une sorte de mépris, qu'un homme n'est qu'un *érudit*.

Ces trois termes se disent des personnes ; mais il n'y a que *docte* et *savant* qui se disent des ouvrages.

On dit d'un livre qui contient beaucoup de faits de littérature et grand nombre de citations, non pas qu'il est *érudit*, mais qu'il est rempli d'*érudition*. On dit un *docte* commentaire, pour marquer que l'*érudition* y est employée avec discrétion et avec intelligence. Un ouvrage est *savant* quand on y traite les grands principes des sciences rigoureuses, ou qu'on les y emploie pour la fin particulière qu'on se propose. (B.)

471. ESCALIER, DEGRÉ, MONTÉE.

Ces trois mots désignent la même chose, c'est-à-dire, cette partie d'une maison qui sert, par plusieurs marches, à mon-

ter aux divers étages d'un bâtiment, et à en descendre. Mais *escalier* est aujourd'hui devenu le seul terme d'usage; *degré* ne se dit plus que par les bourgeois, et *montée*, par le petit peuple. (*Encycl.* V, 229.)

C'est peut-être marquer avec assez de justesse l'abus de ces trois mots; mais ce n'est pas en caractériser l'usage. Je crois que l'*escalier* est proprement la partie d'un bâtiment qui sert à monter et descendre; que le *degré* est l'une des parties égales de l'*escalier*, qui sont élevées les unes au-dessus des autres, pour faire parvenir successivement du bas en haut, ou du haut en bas; et que la *montée* est la pente plus ou moins douce de l'*escalier*, ce qui dépend de la hauteur et de la largeur de chacun des *degrés*. (B.)

472. ESPÉRER, ATTENDRE.

« Le premier de ces mots, dit l'abbé Girard, a pour objet le succès en lui-même, et il désigne une confiance appuyée sur quelque motif : le second regarde particulièrement le moment heureux de l'événement, sans exclure ni désigner, par sa propre énergie, aucun fondement de confiance. On *espère* d'obtenir les choses; on *attend* qu'elles viennent.

« Il faut toujours *espérer* en la bonté du ciel, et *attendre*, sans murmurer, l'heure de la Providence.

« Plus on a de témérité à *espérer*, plus on a d'impatience à *attendre*.

« Il semble aussi que ce qu'on *espère* soit plutôt une grâce ou une faveur, et que ce qu'on *attend* soit plus une chose de devoir et d'obligation. Ainsi nous *espérons* des réponses favorables à nos demandes, et nous en *attendons* de convenables à nos propositions. »

Espérer signifie, à la lettre, voir en avant, dans l'avenir, et, par une restriction reçue, prévoir quelque chose d'heureux.

Attendre signifie être *attentif*, s'appliquer, avoir l'esprit *tendu* vers ce qui doit arriver.

Ainsi *espérer* indique primitivement un acte de *prévoyance*; et *attendre*, une continuité d'*attention*. On *espère*, on se flatte, on aime à croire qu'une chose arrivera : on *attend* ce qui doit arriver, on y songe, on s'en occupe. On *espère* donc le succès;

on *attend* l'événement. Le succès qu'on *espère* est un succès heureux; l'événement qu'on *attend* peut être heureux ou malheureux. On *attend* l'événement même, de même qu'on *espère* le succès en lui-même. Un accusé *espère* un jugement favorable; et il *attend* son jugement.

« J'*espère*, dit l'abbé Girard, que mon ouvrage sera goûté du public, et j'en *attends* un jugement équitable. » Ses *espérances* ont été justifiées; son *attente* sera remplie. Pour moi, j'*espère* que le public approuvera ma critique; et j'*attends* un jugement raisonné de nos maîtres pour m'y conformer. (R.)

473. ESPÉRANCE, ESPOIR.

On prétend qu'*espoir* est moins usité en prose qu'en vers : cependant je l'ai trouvé chez les prosateurs autant que chez les poëtes. Bouhours, en défendant ce mot contre Ménage, cite plusieurs phrases où l'abbé Regnier l'a employé, dans son excellente traduction de Rodriguès. Mais il est d'un usage moins commun que son synonyme, par la raison qu'il ne s'applique pas indifféremment, comme *espérance*, à toutes sortes d'objets de nos désirs.

Ainsi l'*espérance* s'étend sur tous les genres de biens que nous désirons obtenir, avec plus ou moins de penchant à croire que nous les obtiendrons. L'*espoir* s'adresse proprement à cette sorte de bien dont nous désirons le plus ardemment la possession, et dont la privation seroit pour nous un malheur. Le désir et la crainte qui accompagne l'*espoir* sont toujours plus ou moins vifs : il n'en est pas toujours de même dans l'*espérance*. L'*espoir*, tout détruit, meneroit au *désespoir* : le *désespoir* est évidemment le contraire de l'*espoir*. L'*espérance* trompée ne nous laisse souvent dans le cœur qu'un sentiment de peine. (R.)

474. ESPRIT, RAISON, BON SENS, JUGEMENT, ENTENDEMENT, CONCEPTION, INTELLIGENCE, GÉNIE.

Le sens littéral d'*esprit* est d'une vaste étendue; il renferme même tous les divers sens des autres mots qui lui sont joints ici en qualité de synonymes, et par conséquent il est le fondement du rapport et de la ressemblance qu'ils ont entre eux. Mais ce mot a aussi un sens particulier et d'un usage moins

étendu, qui le distingue et en fait une des différences comprises dans l'idée commune. C'est selon cette idée première qu'il est ici placé, défini et caractérisé. J'ai cru ce préliminaire nécessaire pour aller au-devant d'une critique trop précipitée, et pour mettre le lecteur au fait des caractères suivants.

L'esprit est fin et délicat, mais il n'est pas absolument incompatible avec un peu de folie et d'étourderie : ses productions sont brillantes, vives et ornées; son propre est de donner du tour à ce qu'il dit et de la grâce à ce qu'il fait. La *raison* est sage et modérée; elle ne s'accommode d'aucune extravagance : tout ce qu'elle fait ne sort point de la règle; ses discours sont convenables au sujet qu'elle traite, et ses actions ont toute la décence qu'exigent les circonstances. Le *bon sens* est droit et sûr; son objet ne va pas au-delà des choses communes; il empêche d'être la dupe des charlatans et des fripons, et il ne donne ni dans le ridicule du langage affecté, ni dans le travers de la conduite capricieuse. Le *jugement* est solide et clairvoyant; il bannit l'air imbécille et nigaud, met aisément au fait des choses, parle et agit en conséquence de ce qu'on dit et de ce qu'on propose. La *conception* est nette et prompte; elle épargue les longues explications, donne beaucoup d'ouverture pour les sciences et pour les arts, met de la clarté dans les expressions et de l'ordre dans les ouvrages. L'*intelligence* est habile et pénétrante; elle saisit les choses abstraites et difficiles, rend les hommes propres aux divers emplois de la société civile, fait qu'on s'énonce en termes corrects, et qu'on exécute régulièrement. Le *génie* est heureux et fécond; c'est plus un don de la nature qu'un ouvrage de l'éducation : quand on a soin de le cultiver, on en est toujours récompensé par le succès; il met du caractère et du goût dans tout ce qui part de lui.

Un galant homme ne se pique point d'*esprit*, s'attache à avoir de la *raison*, veille à ne se point écarter du *bon sens*, travaille à former son *jugement*, exerce son *entendement*, cherche à rendre sa *conception* juste, se procure en toutes choses le plus d'*intelligence* qu'il peut, et suit son *génie*.

La bêtise est l'opposé de l'esprit, la folie l'est de la *raison*, la sottise l'est du *bon sens*, l'étourderie l'est du *jugement*, l'imbécillité l'est de l'*entendement*, la stupidité l'est de la

conception, l'incapacité l'est de l'*intelligence*, et l'ineptie l'est du *génie*.

Il faut, dans le commerce des dames, de l'*esprit*, ou du jargon qui en ait l'apparence. L'on n'est obligé qu'à fournir de la *raison* dans les cercles d'amis. Le *bon sens* convient avec tout le monde. Le *jugement* est nécessaire pour se maintenir dans la société des grands. L'*entendement* est de mise avec les politiques et les courtisans. La *conception* fait goûter les conversations instructives et savantes. L'*intelligence* est utile avec les ouvriers et dans les affaires. Le *génie* est propre avec les gens à projets et à dépense. (G.)

475. ÉTONNEMENT, SURPRISE, CONSTERNATION.

Un événement imprévu, supérieur aux connoissances et aux forces de l'âme, lui cause les situations humiliantes qu'expriment ces trois mots. Mais l'*étonnement* est plus dans les sens, et vient de choses blâmables ou peu approuvées. La *surprise* est plus dans l'esprit, et vient de choses extraordinaires. La *consternation* est plus dans le cœur, et vient de choses affligeantes.

Le premier de ces mots ne se dit guère en bonne part : le second se dit également en bonne et en mauvaise part; et le troisième ne s'emploie jamais qu'en mauvaise part. La beauté d'une femme ne cause point d'*étonnement*, et sa laideur produit quelquefois cet effet. La rencontre d'un ami, comme celle d'un ennemi, peut causer de la *surprise*. Un accident qui attaque l'honneur ou qui dérange la fortune, est capable de jeter dans la *consternation*.

L'*étonnement* suppose dans l'événement qui le produit une idée de force; il peut frapper jusqu'à suspendre l'action des sens extérieurs. La *surprise* y suppose une idée de merveilleux; elle peut aller jusqu'à l'admiration. La *consternation* y en suppose une de généralité; elle peut pousser la sensibilité jusqu'à un certain abattement.

Les cœurs bien placés sont toujours *étonnés* des perfidies, quelque fréquentes qu'elles soient. Le peuple est *surpris* de beaucoup d'effets naturels, dont il enrichit la liste des miracles ou des sortiléges. Dans les calamités publiques et dans

les maux pressants, on est *consterné*, parce qu'on manque de ressources, ou qu'on se défie de celles qu'on a.

Plus on est expérimenté, moins on est susceptible d'*étonnement*, parce que les choses réelles donnent l'idée des possibles. L'esprit supérieur trouve rarement un sujet de *surprise*, parce qu'il sait que ce qu'il ne connoît pas n'est pas plus extraordinaire que ce qu'il connoît, et que les causes cachées sont également, comme les causes connues, des ressorts mécaniques de la nature, ou des ordres absolus de celui qui la gouverne. Le parfait chrétien et le vrai philosophe sont à l'abri de toute *consternation*, parce qu'ils connoissent la supériorité de la Providence et des causes premières, dont ils respectent les desseins et les effets par une entière soumission. (G.)

476. ÉTOUFFER, SUFFOQUER.

Otez la respiration, vous *étouffez*, en empêchant les poumons de recevoir l'air et de le rejeter alternativement : sur quelque organe de la respiration qu'on agisse, on *suffoque*, en bouchant le canal de la respiration. La pression des poumons produit l'*étouffement* : la *suffocation* est produite par un embarras particulier dans la trachée-artère ou dans les bronches.

Un fétu arrêté dans la trachée-artère *suffoque*. On *étouffe* dans un air trop dense ou trop rare. Les noyés ne sont point *étouffés*, comme on l'a cru, par l'eau qui entre dans les poumons; ils sont *suffoqués* par l'eau, qui, pesant sur la glotte, bouche le passage de l'air. Une violente colère *suffoque*; une déglutition précipitée *étouffe*.

Étouffer se dit dans un sens plus étendu de diverses choses qu'on fait périr, finir, cesser, faute de communication avec l'air. Ainsi on *étouffe* le feu dans un fourneau. Les mauvaises herbes *étouffent* le bon grain. *Suffoquer* ne se dit que des animaux, les seuls êtres qu'on croyoit pourvus des organes de la respiration.

Étouffer se dit figurément pour détruire, faire cesser, empêcher qu'une chose n'éclate. On *étouffe* un bruit, une affaire, une rebellion, etc. On *étouffe* ses passions, ses sentiments, ses remords, etc. *Suffoquer* n'est employé que dans le sens propre. (R.)

477. ÊTRE D'HUMEUR, ÊTRE EN HUMEUR.

Chacune de ces phrases signifie être en disposition, avec cette différence qu'*être d'humeur* se dit plus ordinairement d'une disposition habituelle qui tient de l'inclination, du tempérament, de la constitution naturelle; et qu'*être en humeur* marque toujours une disposition actuelle et passagère.

Ainsi, quand on dit je ne *suis* pas *d'humeur* à rebuter les gens qui me demandent quelque chose; il n'*est* pas *d'humeur* à souffrir une insulte; on entend par-là le tempérament, le naturel, une disposition ordinaire et habituelle : mais quand on dit, Je ne *suis* pas *en humeur* d'écrire, de me promener, de faire des visites, on veut dire seulement qu'on n'est pas disposé à tout cela dans le moment qu'on parle. (*Dictionnaire de l'Académie; Bouhours*, Remarq. nouv., *tome I.*)

478. ÊTRE FOIBLE, AVOIR DES FOIBLESSES.

Nous *sommes foibles* par la disposition habituelle de manquer en quelque sorte, malgré nous, soit aux lumières de la raison, soit aux principes de la vertu. Nous *avons des foiblesses* quand nous y manquons en effet, entraînés par quelque cause différente de cette disposition habituelle.

On est foible tout à la fois par la disposition du cœur et de l'esprit, et cette disposition constitue le caractère de l'homme *foible*. On a des *foiblesses* ordinairement par la surprise du cœur; ce sont des exceptions dans le caractère de l'homme qui a des *foiblesses*. Personne n'est exempt d'*avoir des foiblesses*: mais tout le monde n'*est* pas homme *foible*.

On *est foible* sans savoir pourquoi, et parce qu'il n'est pas en soi d'être autrement; on *est foible*, ou parce que l'esprit n'a point assez de lumières pour se décider, ou parce qu'il [illegible] assez sûr des principes qui le déterminent pour s'y [illegible]ment attaché; on *est foible* par timidité, par pa[illegible] la mollesse et la langueur d'une âme qui craint [illegible] pour qui le moindre effort est un tourment. Au [illegible], on *a des foiblesses*, ou parce qu'on est séduit par un [illegible]ment louable, mais trop écouté, ou parce qu'on est entraîné par une passion.

L[illegible] dépourvu d'imagination, n'a pas même

la force qu'il faut pour avoir des passions : l'autre n'*auroit* point *de foiblesses*, si son âme n'étoit sensible ou son cœur passionné. Les habitudes ont sur l'un tout le pouvoir que les passions ont sur l'autre.

On abuse de la disposition du premier, sans lui savoir gré de ce qu'on lui fait faire; c'est qu'on voit bien qu'il ne le fait que parce qu'il *est foible* : on sait gré à l'autre *des foiblesses* qu'il a pour nous, parce qu'elles sont des sacrifices. Tous deux ont cela de commun, qu'ils sentent leur état, et qu'ils se le reprochent; car, s'ils ne le sentoient pas, il y auroit d'un côté imbécillité, et de l'autre folie : mais, par ce sentiment, l'homme *foible* devient une créature malheureuse, au lieu que l'état de l'autre a ses plaisirs comme ses peines.

L'homme *foible* le sera toute sa vie; toutes les tentatives qu'il fera pour sortir de cet état ne feront que l'y plonger plus avant. L'homme qui *a des foiblesses* sortira d'un état qui lui est étranger; il peut même s'en relever avec éclat. Turenne, n'étant plus jeune, *eut la foiblesse* d'aimer Madame de C*** ; il *eut la foiblesse* plus grande de lui révéler le secret de l'État. Il répara la première en cessant d'en voir l'objet; il répara la seconde en l'avouant. Un homme *foible* auroit fait les mêmes fautes, mais jamais il ne les auroit réparées [1]. (*Encycl.* VII, 27, 28.)

479. ÊTRE, EXISTER, SUBSISTER.

Être convient à toutes sortes de sujets, substances ou modes, et à toutes les manières d'*être*, soit réelles, soit idéales, soit qualificatives. *Exister* ne se dit que des substances, et seulement pour en marquer l'*être* réel. *Subsister* s'applique également aux substances et aux modes, mais avec un rapport à la durée de leur *être*, que n'expriment pas les deux premiers mots.

On dit des qualités, des formes, des actions, de l'arrange-

[1] J'ai fait quelques changements légers dans certaines phrases, pour adapter le tout au but de cet ouvrage. L'auteur n'étoit que Philosophe dans l'*Encyclopédie* : ici la philosophie doit se prêter aux vues de précision et de justesse qui sont l'objet de la comparaison des synonymes. (B.)

ment, du mouvement et de tous les divers rapports, qu'ils *sont*. On dit de la matière, de l'esprit, des corps et de tous les *êtres* réels, qu'ils *existent*. On dit des états, des ouvrages, des affaires, des lois, et de tous les établissements qui ne sont ni détruits, ni changés, qu'ils *subsistent*.

Le verbe *être* sert ordinairement à marquer l'événement de quelque modification ou propriété dans le sujet; celui d'*exister* n'est d'usage que pour exprimer l'événement de la simple existence; et l'on emploie celui de *subsister* pour désigner un événement de durée qui répond à cette existence ou à cette modification [1]. Ainsi, l'on dit que l'homme *est* inconstant; que le phénix n'*existe* pas; que tout ce qui est d'établissement humain ne *subsiste* qu'un temps. (G.)

480. ÉTROIT, STRICT.

On dit au physique *étroit*, et non pas *strict*; un habit *étroit*, une voie *étroite*, une étoffe *étroite*, etc.

Etroit sert aussi à désigner, au figuré, des relations intimes ou de fortes liaisons; alliance *étroite*, *étroite* amitié, correspondance *étroite*, *étroite* familiarité, etc. *Strict* n'a point cette acception.

Mais on dit, le sens *étroit* ou *strict* d'une proposition, un droit *strict* ou *étroit*, un devoir *étroit* ou *strict*, une obligation *stricte* ou *étroite*, etc. *Étroit* signifie alors rigoureux, sévère, et c'est la signification propre de *strict*. *Étroit* est du discours ordinaire; *strict* est du style des théologiens, des philosophes, des jurisconsultes. *Strict*, comme terme dogmatique, est d'une précision plus rigoureuse qu'*étroit*. *Étroit* se dit par opposition au sens *étendu*, et *strict* par opposition au sens *relâché*. Le sens *strict* est très-*étroit*; c'est le sens le plus sévère. (R.)

[1] L'auteur parle ici d'après sa doctrine particulière sur le verbe. D'après celle que j'ai établie dans ma grammaire générale, je dirois que le verbe *être* sert ordinairement à marquer l'existence intellectuelle, c'est-à-dire l'existence des idées dans l'esprit; que celui d'*exister* exprime la simple existence réelle; et celui de *subsister*, l'existence réelle continuée. (B.)

481. ÉTUDIER, APPRENDRE.

Étudier, c'est uniquement travailler à devenir savant. *Apprendre*, c'est y travailler avec succès.

On *étudie* pour *apprendre*; et l'on *apprend* à force d'*étudier*.

Les esprits vifs *apprennent* aisément, et sont paresseux à *étudier*.

On ne peut *étudier* qu'une chose à la fois, mais on peut en *apprendre* plusieurs; cela dépend de la connexion qu'elles ont avec celle qu'on *étudie*.

Plus on *apprend*, plus on sait; et quelquefois plus on *étudie*, moins on sait.

C'est avoir bien *étudié* que d'avoir *appris* à douter.

Il y a certaines choses qu'on *apprend* sans les *étudier*; il y en a d'autres qu'on *étudie* sans les *apprendre*.

Les plus savants ne sont pas ceux qui ont le plus *étudié*, mais ceux qui ont le plus *appris*.

On voit des personnes *étudier* continuellement sans rien *apprendre*, et d'autres tout *apprendre* sans *étudier*.

Le temps de la jeunesse est le temps d'*étudier* : mais ce n'est que dans un âge plus avancé qu'on *apprend* véritablement; car il faut que l'esprit soit formé pour digérer ce que le travail a mis dans la mémoire. (G.)

482. ÉVEILLER, RÉVEILLER.

L'abbé Girard assure que « le premier de ces mots est d'un plus fréquent usage dans le sens littéral, et le second dans le sens figuré. » Bouhours avoit observé que, dans le sens propre, ces mots se confondoient assez souvent, et que nos meilleurs écrivains ne les distinguoient pas trop; mais le second est peut-être employé davantage au figuré. Quoi qu'il en soit, une différence incertaine dans l'usage ne constitue pas une différence réelle dans la valeur des mots.

L'abbé Girard ajoute que « l'un se fait quelquefois sans le vouloir, et que l'autre marque ordinairement du dessein. » Si j'entends bien cette phrase, elle établit plutôt l'identité que la diversité de sens dans ces deux termes; car si l'un se fait seulement *quelquefois* sans le vouloir, il marque donc *ordinairement* du dessein; et si l'autre ne marque qu'*ordinai-*

rement du dessein, il se fait donc aussi *quelquefois* sans le vouloir.

Enfin il dit que « le moindre bruit *éveille* ceux qui ont le sommeil tendre, et qu'il faut peu de chose pour *réveiller* une passion qui n'a pas été parfaitement déracinée du cœur. « Je demande pourquoi, je demande quelle est la différence générale qui résulte de cette application particulière, si elle est juste.

Il vaut mieux entendre, sur cet article, Bouhours, qui a répandu dans ses Remarques une assez grande quantité de synonymes pour qu'il doive être compté parmi les synonymistes, avec cet avantage particulier sur ceux qui l'ont suivi, qu'il éclaircit la valeur des mots, ou confirme ses opinions par des exemples tirés des bons écrivains.

« Après y avoir fait réflexion, dit-il, il m'a semblé qu'on pouvoit mettre quelque différence entre *éveiller* et *réveiller*; que le premier se dit proprement par rapport à une heure réglée, et le second, par rapport à un temps extraordinaire. Je m'explique : Un homme qui a coutume de se lever à cinq heures du matin, et qui ne veut pas dormir davantage, dira à ses gens : Ne manquez pas de m'éveiller à cinq heures; et ces gens diront : Voilà cinq heures qui sonnent, il faut *éveiller* Monsieur. Ainsi on demande : Monsieur est-il *éveillé?* En m'*éveillant*, j'ai senti un grand mal de tête.

« Au contraire, une personne qui a une affaire importante en tête, et qui attend des nouvelles avec impatience, dira, en se couchant : S'il vient des lettres cette nuit, qu'on ne manque pas de me *réveiller*. Et je dirois sur ce pied-là : Feu M. le Prince, étant général d'armée, vouloit qu'on le *réveillât* toutes les fois qu'il arrivoit un courrier. Je dirois aussi : Un grand bruit m'a *réveillé*; je me suis *réveillé* en sursaut; car *réveiller* emporte quelque chose d'irrégulier et de subit, ou une affaire qui survient tout d'un coup, ou un bruit qu'on n'a pas accoutumé d'entendre. Je dis là-dessus ce que je pense, et je laisse à juger au public si j'ai tort ou non, etc. »

L'auteur de cette remarque a mieux senti que discerné la valeur propre des deux termes. Ce n'est point par l'heure, c'est par les circonstances particulières du sommeil et de l'*éveil* ou du *réveil* que ces mots diffèrent; et c'est précisément

à raison de ces circonstances que ses applications sont justes.

Éveiller exprime l'action simple de tirer de l'état de sommeil et d'amener à l'état de veille. *Réveiller* exprime, par la force connue de la particule *re*, la réitération ou le redoublement d'action, de force, de résistance; réitération, redoublement, qui supposent que la personne, ou s'est rendormie, ou dormoit profondément.

Ainsi, 1° on *s'éveille*, quand on *s'éveille* naturellement ou de soi-même pour la première fois : si l'on s'endort de nouveau, à la seconde fois on se *réveille*. Vous *réveillez* de même celui qui s'est endormi après que vous l'avez eu *éveillé*. Pour marquer l'heure de votre *réveil*, sans autre circonstance, vous direz : Je me suis *éveillé* à cinq heures du matin. Si vous voulez marquer l'heure à laquelle vous avez coutume de vous *éveiller*, vous direz : Je me *réveille* toujours à cinq heures. Vous demanderez qu'on vous *éveille* à cinq heures du matin; mais si vous avez de la peine à vous *éveiller* tout-à-fait, il faut qu'on vous *réveille*.

Aussi en est-il de ces mots, au figuré, comme d'*animer* et de *ranimer*. *Éveiller*, *animer* le courage, la haine, la colère, c'est les exciter, les inspirer; les provoquer, les allumer : les *réveiller*, les *ranimer*, c'est les exciter de nouveau, les rallumer, les renouveler, leur donner de nouvelles forces. Vous *éveillez*, vous *animez* le courage d'un homme tranquille qui ne songe point au danger; vous *réveillez*, vous *ranimez* le courage de celui qui l'a perdu ou qui le perd.

Réveiller exprime donc particulièrement une alternative de sommeil et de veille, une réitération d'actes, une habitude successive de s'endormir et de *s'éveiller*.

2° On *éveille* d'un sommeil léger, on *réveille* d'un sommeil profond. L'*éveil*, si je puis me servir de ce mot utile, est naturel ou facile; le *réveil* est difficile et forcé. Pour *éveiller* celui qui a le sommeil tendre, le moindre bruit suffit, comme l'observe l'abbé Girard; quant à celui qui a le sommeil dur, il faut le *réveiller*; car vous ne l'*éveillerez* qu'à force de l'appeler, de le solliciter, de le secouer; redoublement d'efforts et de résistance. (R.)

483. ÉVÉNEMENT, ACCIDENT, AVENTURE.

Événement se dit en général de tout ce qui arrive dans le monde, soit au public, soit aux particuliers, et il est le mot convenable pour les faits qui concernent l'état ou le gouvernement. *Accident* se dit de ce qui arrive de fâcheux, soit à un seul, soit à plusieurs particuliers ; et il s'applique également aux faits qui ne sont pas personnels comme à ceux qui le sont. *Aventure* se dit uniquement de ce qui arrive aux personnes, soit que les choses viennent inopinément, soit qu'elles soient la suite d'une intrigue ; et ce mot marque quelque chose qui tient plus du bonheur que du malheur. Il me semble aussi que le hasard a moins de part dans l'idée d'*événement* que dans celle d'*accident* et d'*aventure*.

Les révolutions d'état sont des *événements* : les chutes d'édifices sont des *accidents* : les bonnes fortunes des jeunes gens sont des *aventures*.

La vie est pleine d'*événements* que la prudence ne peut prévoir. La plupart des *accidents* n'arrivent que par défaut d'attention. Il est peu de gens qui aient vécu dans le monde sans avoir eu quelque *aventure* bizarre. (G.)

484. EXCELLER, ÊTRE EXCELLENT.

Exceller suppose une comparaison, met au-dessus de tout ce qui est de la même espèce, exclut les pareils, et s'applique à toutes sortes d'objets. *Être excellent* place simplement dans le plus haut degré, sans faire de comparaison, souffre des égaux, et ne convient bien qu'aux choses de goût. Ainsi l'on dit que le Titien a *excellé* dans le coloris ; Michel-Ange dans le dessein ; et que Silvia *est excellente* actrice.

Quelque mécanique que soit un art, les gens qui y *excellent* se font un nom. Plus un mets *est excellent*, plus il est quelquefois dangereux d'en trop manger. (G.)

485. EXCEPTÉ, HORS, HORMIS.

Ces trois mots caractérisent également un rapport de séparation. *Excepté* dénote une séparation provenant de non conformité à ce qui est général ou ordinaire. *Hors* et *hormis* séparent par exclusion : le dernier est d'un usage moins fréquent,

et me paroît plus particulièrement attaché à l'exclusion qui regarde les personnes.

Aucun homme n'est exempt de passions, *excepté* le parfait chrétien. La loi de Mahomet permet tout, *hors* le vin.

Hormis vous, belle Iris, tout m'est indifférent.
(*Vrais Princ.* Disc. X.)

486. EXCITER, ANIMER, ENCOURAGER.

Exciter, c'est inspirer le désir ou réveiller la passion. *Animer,* c'est pousser à l'action déjà commencée, et tâcher d'en empêcher le ralentissement. *Encourager,* c'est dissiper la crainte ou la timidité par l'espérance d'un succès facile, et faire prévaloir le motif de la gloire ou de l'intérêt sur les apparences du danger et sur les frayeurs de la poltronnerie.

Il est des âmes dures que les plus grandes misères d'autrui ne peuvent *exciter* à la générosité, ni même à la compassion; et il en est de si tendres, qu'*excitées* par tous les objets qu'on leur présente, elles en prennent les impressions; et n'étant véritablement rien par elles-mêmes, elles sont tour à tour ce qu'on veut qu'elles soient.

Que penser de ces gens affectueux qui, offrant partout leur médiation, ne font qu'*animer* les parties les unes contre les autres?

Rien n'*encourage* plus le soldat que l'assurance, le propos et l'exemple de celui qui le commande. Tel homme est *encouragé* par les premiers succès, et tel autre par les premières infortunes : je compterois plus sur le dernier. (G.)

487. EXCITER, INCITER, POUSSER, ANIMER, ENCOURAGER, AIGUILLONNER, PORTER.

La plupart de ces mots ne sont synonymes que dans le sens figuré, et ils y sont assez indifféremment employés l'un pour l'autre, parce qu'on n'en prend que l'idée commune, peut-être souvent faute d'en avoir saisi les propriétés distinctives.

Dans l'acception figurée dont il s'agit, *exciter,* c'est *pousser* vivement, presser fortement quelqu'un pour l'engager à poursuivre un objet, ou à le poursuivre avec plus d'ardeur *Inciter,* c'est s'insinuer assez avant dans l'esprit de quelqu'un,



et le solliciter assez fortement pour le déterminer, l'attacher, l'entrainer, le porter à la poursuite d'un objet. *Pousser,* c'est donner une impulsion, imprimer des mouvements, forcer le penchant, prêter ses forces à quelqu'un pour le faire aller ou avancer plus vite vers un but. *Animer,* c'est inspirer une nouvelle activité, communiquer un ferment, donner de la chaleur, *exciter* une passion ou un sentiment vif dans l'âme de quelqu'un, pour qu'il agisse avec empressement et avec constance. *Encourager,* c'est aider la foiblesse, élever le cœur, animer et ranimer le courage, inspirer, soutenir la hardiesse, l'audace, donner une nouvelle énergie à quelqu'un, pour que rien ne le détourne d'un objet ou ne l'arrête dans sa poursuite. *Aiguillonner,* c'est piquer quelqu'un dans les endroits sensibles, le solliciter avec des traits perçants, l'exciter par les moyens les plus pressants, et avec une force en quelque sorte coactive, pour qu'il fournisse une carrière. *Porter,* c'est déterminer le penchant ou la volonté de quelqu'un, l'emporter par son ascendant, le mener sans résistance, disposer en quelque sorte de lui, et lui faire faire ce qu'on veut.

On *excite* celui qui ne songe point à la chose, celui qui manque de résolution, celui qui agit languissamment, celui qui s'arrête ou se rebute. On *incite* celui qui n'est pas disposé à la chose, qui ne s'y intéresse guère, qui ne s'y attache pas, qui ne la prend pas à cœur, qui n'a ni penchant ni motif assez forts pour lui inspirer de l'empressement. On *pousse* celui qui ne veut pas ou ne veut que foiblement la chose, celui qui balance, celui qui ne se hâte pas, celui qui agit mollement, celui qui manque de vigueur, de force, de fermeté, de constance. On *anime* celui qui manque du côté de l'âme, celui qui n'a que de la froideur ou de l'indifférence pour la chose, qui ne sent pas vivement, celui qui ne sort pas de son apathie, celui qui n'est point propre à l'action, celui qui manque de volonté, de chaleur et d'ardeur. On *encourage* celui qui est lâche ou timide, celui qui se défie de lui-même, celui qui s'exagère les difficultés, celui qui se lasse, celui que les mauvais succès rebutent. On *aiguillonne* celui qui ne peut vaincre sa paresse ou son inertie, celui qui est d'une humeur récalcitrante, celui qui va mollement ou nonchalamment, celui qui succombe ou qui se cabre. On *porte* celui qui est dominé ou subjugué,

celui qui a un caractère trop facile, celui qui ne fait point de résistance, celui qui se laisse mener plutôt que de se conduire lui-même, celui qui est seulement mu comme un être passif. (R.)

438. EXCUSE, PARDON.

On fait *excuse* d'une faute apparente : on demande *pardon* d'une faute réelle. L'une est pour se justifier, et part d'un fonds de politesse ; l'autre est pour arrêter la vengeance ou pour empêcher la punition, et désigne un mouvement de repentir.

Le bon esprit fait *excuser* facilement. Le bon cœur fait *pardonner* promptement. (G.)

439. EXHÉRÉDER, DÉSHÉRITER.

Priver de sa succession l'*héritier* qui, selon l'ordre établi par les lois, l'auroit recueillie si on n'en avoit autrement disposé par testament. *Hériter*, c'est devenir maître : (*herus*, maître). Les Latins n'avoient que le mot *exhæredare* pour exprimer l'action de priver l'*héritier* d'une succession, et il leur suffisoit ; car, à Rome, un père pouvoit, sans cause et par sa volonté seule, ne rien laisser à ses enfants. Mais, par la novelle 115 de Justinien, cette liberté fut restreinte ; il ne fut plus permis aux pères de dépouiller leurs enfants sans une des causes spécifiées dans la loi, de la portion de leur héritage fixée pour la légitime de chacun d'eux. Cette jurisprudence, reçue dans le royaume, a donc introduit deux manières de priver un héritier d'une succession : l'une est de *déshériter* par sa volonté pure l'héritier naturel ou légal, quel qu'il soit ; l'autre est d'*exhéréder* les enfants, en les privant, pour les causes légales, de leur légitime même.

Un père *exhérède* donc ses enfants en les dépouillant de toute espèce de droit et de part dans sa succession, par une exclusion expresse et motivée, et en vertu de la loi qui l'autorise à punir par l'*exhérédation* certaines offenses déterminées et spécifiées par la loi elle-même. On *déshérite* ses héritiers naturels, en léguant à d'autres ses biens libres, par la simple institution d'un autre héritier ou d'un légataire, et sans cause énoncée, en vertu du droit de disposer de sa propriété.

Il est bien flétrissant d'être *exhérédé*, puisque cette tache suppose une grave violation des droits les plus sacrés de la nature, et qu'elle est imprimée par des mains naturellement disposées à défendre de la honte le front du coupable. Il n'est que malheureux d'être *déshérité*, car on peut l'être sans tort, sans cause, par un goût particulier, un caprice, une passion injuste de la part du testateur.

Comme Thémistocle, vous avez éprouvé la disgrâce d'être *exhérédé;* montrez, comme Thémistocle, que la fortune ne *déshérite* pas la vertu.

Une facilité singulière pour *exhéréder* ses enfants à volonté, c'est le porte-feuille; une manière très-usitée de *déshériter* les familles, c'est le fonds perdu.

Quel temps! quelles mœurs! si les pères et mères ont de fréquents motifs d'*exhéréder* leurs enfants, et si des parents *déshéritent* leurs proches, leurs enfants mêmes!

La nature, notre mère commune, ne *déshérite* personne; elle donne à chacun son talent, elle laisse à tous et à chacun leurs droits : mais que de malheureux nous semblent *exhérédés*, dépouillés comme ils le sont par le vice des institutions humaines! (R.)

490. EXIGU, PETIT.

Ces deux mots présentent l'idée de la petitesse, du peu.

Exigu veut dire fort borné, étroit; il se prend au propre comme au figuré. Ainsi il signifiera moins grand, plus petit qu'il ne devroit être. C'est une sorte d'ellipse. On dit un repas *exigu*, une somme *exiguë*, un logement *exigu*, c'est-à-dire insuffisant. On dira que les moyens d'un homme sont *exigus* au moral et au physique, pour exprimer qu'il manque d'esprit et de biens : en un mot, c'est l'insuffisance que ce mot rappelle, plutôt que la petitesse.

Petit exprime l'état réel de petitesse, sans désigner l'insuffisance, à moins qu'il ne soit comparé. On dira, c'est un *petit* enfant, on ne dira pas qu'il est *exigu*, à moins qu'en parlant de ses proportions on ne veuille dire qu'il a la poitrine, la capacité trop *exiguë*. On dira qu'une ville est *petite*, que son assiette est *exigüe*. La fortune d'un homme est *petite*, il pourra

vivre; si elle est *exiguë*, elle ne suffira pas, de quelque économie qu'il use. (R.)

491. EXILER, BANNIR.

La différence de ces termes est si connue, que je ne me proposois pas d'en parler. Selon l'usage relatif à nos mœurs, l'*exil* est prononcé par un ordre de l'autorité, et le *bannissement* par un jugement de la justice. Le *bannissement* est la peine infamante d'un délit jugé par les tribunaux : l'*exil* est une disgrace encourue sans déshonneur, pour avoir déplu. L'*exil* vous éloigne de votre patrie, de votre domicile : le *bannissement* vous en chasse ignominieusement. Les Tarquins furent *bannis* de Rome par un décret public : Ovide fut *exilé* par un ordre d'Auguste.

A parler dans la rigueur de notre langue, Coriolan fut *banni*, puisqu'il fut condamné par un jugement solennel du peuple : selon les mœurs et la langue des Romains, il fut *exilé*; car les Latins expriment l'idée propre du *bannissement* par le mot d'*exil* (*exilium*); et ce mot ne peut marquer qu'un *bannissement* dans l'histoire de la république romaine. Ainsi, non-seulement les poëtes ont le choix d'*exiler* ou de *bannir* un ancien Romain, mais les historiens eux-mêmes le *bannissent* ou l'*exilent* à leur gré; et c'est ainsi qu'en usent l'abbé de Vertot, Rollin, et tous nos bons écrivains. Ce que je dis du mot *exil* à l'égard de ces peuples, je le dis à l'égard de tous les peuples qui, ne connoissant pas les voies d'autorité, ont toujours suivi les voies judiciaires quand il s'est agi de chasser un habitant.

Par ces mêmes raisons, on ne se *bannit* pas, on s'*exile* soi-même; on ne se *bannit* pas, car on ne se chasse pas honteusement; on s'*exile*, car on s'éloigne volontairement. Cependant on diroit fort bien d'un homme qui s'enfuit ou s'expatrie pour éviter une expulsion honteuse, méritée par une action honteuse, qu'il se *bannit* lui-même.

Enfin, *bannir* n'exprime que l'idée de chasser d'un lieu, tandis qu'*exiler* sert aussi quelquefois à marquer le lieu où l'on est relégué. On n'est pas *banni* d'un lieu dans un autre, mais on est *exilé* d'un lieu, et on l'est dans tel autre.

Bannir signifie mettre hors de la société ou d'un ressort par

un jugement public ou solennel *Exiler* signifie seulement mettre hors du pays, de la société. (R.)

492. EXPÉDIENT, RESSOURCE.

L'*expédient* est un moyen de se tirer d'embarras, ou de lever une difficulté quelconque : la *ressource* est un moyen de se relever d'une chute ou de sortir d'une grande détresse. La *ressource* suppose un mal à réparer; l'*expédient* ne suppose qu'un obstacle à vaincre. La *ressource* supplée à ce que nous avons perdu, à ce qui nous manque; l'*expédient* vient à bout de ce qui s'oppose à nous, de ce qui résiste. L'*expédient* opère dans toutes les affaires difficiles; la *ressource* roule sur quelque grand intérêt. L'*expédient* facilite le succès; la *ressource* remédie au mal. La *ressource* agit plus en grand et avec une plus grande vertu, et dans des conjonctures plus critiques que l'*expédient.*

Dans les affaires courantes de la vie, nous avons sans cesse besoin d'*expédients :* dans les calamités, il faut des *ressources.* L'habitude des affaires, la connoissance de ce qu'on appelle la *carte du pays,* l'industrie, la dextérité, l'habileté, nous fournissent des *expédients.* Une tête forte, une âme ferme, le génie, la fortune, le crédit, etc., nous assurent des *ressources.*

Les dissipateurs en sont de bonne heure aux *expédients;* et dès qu'ils en sont là, ils sont bientôt sans *ressources.* (R.)

493. EXPÉRIENCE, ESSAI, ÉPREUVE.

Termes relatifs à la manière dont nous acquérons la connoissance des objets.

L'*expérience* regarde proprement la vérité des choses; elle décide de ce qui est ou de ce qui n'est pas, éclaircit le doute et dissipe l'ignorance. L'*essai* concerne particulièrement l'usage des choses; il juge de ce qui convient ou ne convient pas, en fixe l'emploi, et détermine la volonté. L'*épreuve* a plus de rapport à la qualité des choses : elle instruit de ce qui est bon ou mauvais, distingue le meilleur, et guérit de la crainte d'être trompé. Ainsi l'*expérience* est relative à l'existence, l'*essai* à l'usage, l'*épreuve* aux attributs.

On fait des *expériences* pour savoir, des *essais* pour choisir, et des *épreuves* pour connoitre.

Nous nous assurons par l'*expérience* si la chose est; par l'*essai*, quelles sont ses qualités; et par l'*épreuve*, si elle a la qualité que nous lui croyons. (*Encycl.* ibid.)

L'*experience* confirme nos opinions; elle est la mère de la science. L'*essai* conduit notre goût; il est la voie de la satisfaction. L'*epreuve* rassure notre confiance; elle est le remède contre l'erreur et contre la fourberie. (G.)

494. EXTÉRIEUR, DEHORS, APPARENCE.

L'*extérieur* est ce qui se voit; il fait partie de la chose, mais la plus éloignée du centre. Le *dehors* est ce qui environne; il n'est pas proprement de la chose, mais il en approche le plus. L'*apparence* est l'effet que la vue de la chose produit, ou l'idée qu'on s'en forme par cette vue.

Les toits, les murs, les jours et les entrées font l'*extérieur* d'un château; les fossés, les cours, les jardins et les avenues en font les *dehors*; la figure, la grandeur, la situation et le plan de l'architecture, en font l'*apparence*.

Dans le sens figuré, *extérieur* se dit plus souvent de l'air et de la physionomie des personnes; *dehors* est plus ordinaire pour les manières et pour la dépense; et *apparence* semble être plus d'usage à l'égard des actions et de la conduite.

L'*extérieur* prévenant n'est pas toujours accompagné du vrai mérite. Les *dehors* brillants ne sont pas des preuves certaines d'une fortune solide. Les pratiques de dévotion sont des *apparences* qui ne décident rien sur la vertu. (G.)

495 EXTIRPER, DÉRACINER.

Extirper indique toujours l'action d'enlever avec force le corps de la place à laquelle il tenoit fortement; au lieu que *déraciner* sert ordinairement à désigner l'action seule de détacher les racines ou les liens qui retiennent le corps, quoique le corps même reste à la même place. Un ouragan *déracine* les arbres et ne les *extirpe* pas; ces arbres restent à leur place, mais avec leurs racines détachées ou rompues. On *déracine* un cor au pied en cernant le *calus* tout autour, pour l'*extirper* ensuite. Une dent est *déracinée* sans être arrachée : un polype

n'est *extirpé* qu'autant qu'il est enlevé avec toutes ses racines.

L'action d'*extirper* demande toujours une force et un effort que n'exige pas toujours l'action de *déraciner;* car il n'y a souvent, pour *déraciner,* qu'à détacher des racines foibles et superficielles; au lieu que, pour *extirper,* il faut enlever le corps entier, et arracher une souche plus ou moins forte, et capable de résistance.

Au figuré, ces mots signifient détruire entièrement des choses surtout pernicieuses, des abus, des maux, des habitudes, des erreurs, des hérésies, etc. On *déracine* ce qui a jeté des racines profondes. (R.)

F.

496. FABRIQUE, MANUFACTURE.

J'observerai d'abord que *fabrique* et *manufacture* se prennent dans différentes acceptions :

1° Pour le lieu où certain nombre d'ouvriers se réunissent pour travailler à un certain genre d'ouvrage; 2° pour le même genre d'ouvrage; 3° pour la qualité de ce genre d'ouvrage. Mais les mêmes distinctions s'appliquent à ces acceptions diverses.

Fabrique présente spécialement l'idée de l'industrie, de l'art, du travail même de la fabrication. *Manufacture* a spécialement rapport au genre d'établissement ou d'entreprise, aux ouvrages mêmes et à leur commerce.

La *fabrique* roule plutôt sur des objets plus communs et d'un usage plus ordinaire; la *manufacture,* sur des objets plus relevés et d'une plus grande recherche. On dira des *fabriques* de bas, de bonnets, et des *manufactures* de glaces, de porcelaines; des *fabriques* de draps communs, et des *manufactures* de draps superfins. Les *fabriques* sont donc, par leur utilité, beaucoup plus précieuses que les *manufactures.* On a très-bien observé et fort bien dit que Colbert, pour élever des *manufactures,* renversa les *fabriques.* Il y a des *manufactures* royales, et non des *fabriques* royales.

Dans le même genre de fabrication ou d'ouvrages, la *fa-*

brique est une *manufacture* en petit; et la *manufacture* est une *fabrique* en grand. Lorsqu'il n'est question que de l'étendue de l'entreprise, la *manufacture* a beaucoup d'avantages sur la *fabrique :* mais il ne faut pas toujours s'en rapporter au nom; le faste ne prouve pas la richesse; le mot de *fabrique* est donc modeste; *manufacture* est un grand mot. (R.)

497. FACÉTIEUX, PLAISANT.

Plaisant (qui *plaît*, récrée, divertit), répond assez exactement au *facetus* des Latins, et il mène à *facétieux* (qui est très-*plaisant*, très-enjoué, fort comique, fort réjouissant.) De *facetus*, *facetosus*, nous avons fait *facétieux*, fécond en *facéties*, plein de *facéties*, espèce de plaisanterie qui divertit beaucoup, qui inspire la joie, qui fait rire.

Ces mots, employés sans restriction, se prenoient en très-bonne part chez les Latins. Les meilleurs écrivains nous présentent les *facéties* parées ou accompagnées d'agrément, de délicatesse, d'urbanité, et assaisonnées de sel, sans mélange de scurrilité ou de basse bouffonnerie. Cicéron, dans son Dialogue de l'Orateur, distingue deux sortes de *facéties*, l'une soutenue et répandue dans tout le discours ou la raillerie, et l'autre courte et piquante, ou le bon mot; et la *facétie* est, selon lui, tant dans les actions que dans les paroles.

Facétieux est un terme à conserver, et il faudroit le réhabiliter, s'il étoit proscrit : il dit plus que *plaisant*, et dit mieux que bouffon. Scarron, bouffon si souvent, est souvent aussi très-*facétieux*.

Molière n'est pas seulement *plaisant*, il est *facétieux :* sa *plaisanterie* est non-seulement agréable, mais vive, enjouée, piquante et très comique. Une action, une parole est *agréable* sans être *plaisante;* elle peut être *plaisante* sans être absolument *facétieuse*. Le *plaisant* plaît et récrée par sa gaîté, sa finesse, son sel, sa vivacité et sa manière piquante de surprendre : il excite un plaisir vif et la gaîté. Le *facétieux* plaît et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée, un mélange heureux de folie et de sagesse; en un mot, par la plus grande gaîté comique, il excite le rire et la joie. (R.)

498. FACILE, AISÉ.

Ils marquent, l'un et l'autre, ce qui se fait sans peine : mais le premier de ces mots exclut proprement la peine qui naît des obstacles et des oppositions qu'on met à la chose; et le second exclut la peine qui naît de l'état même de la chose. Ainsi l'on dit que l'entrée est *facile*, lorsque personne n'arrête au passage; et qu'elle est *aisée*, lorsqu'elle est large et commode à passer. Par la même raison, on dit d'une femme qui ne se défend pas, qu'elle est *facile*; et d'un habit qui ne gêne pas, qu'il est *aisé*.

Il est mieux, ce me semble, de se servir du mot de *facile* en dénommant l'action, et de celui d'*aisé* en exprimant l'événement de cette action : de sorte que je dirois d'un port commode, que l'abord en est *facile*, et qu'il est *aisé* d'y aborder [1].

De ces deux adjectifs se forment les deux adverbes *aisément* et *facilement*, qui, outre les différences qu'ils puisent de leurs sources, en ont encore une particulière, que je dois sans doute faire remarquer ici : c'est que l'une a meilleure grâce dans ce qui regarde l'esprit, et l'autre dans ce qui regarde le cœur. Je dirois donc, en parlant d'une personne de bonne société, qu'elle comprend *aisément* les choses fines, et pardonne *facilement* les désobligeances, plutôt que de dire qu'elle comprend *facilement* et pardonne *aisément*. Ce choix est délicat, je l'avoue; mais je le sens, pourquoi un autre ne le sentiroit-il pas? (G.) [2].

[1] Cette distinction me paroît chimérique; et je crois que, dans les deux tours, on doit également employer le mot *aisé*, si l'on parle de l'état du port; et celui de *facile*, si l'on veut marquer qu'il ne s'y trouve aucun obstacle factice. C'est aller contre l'esprit du langage que de supposer des variations dans le sens primitif des mots. (B.)

[2] Ce choix porte sur les différences indiquées dès le commencement. Dans la première phrase, on veut marquer les dispositions habituelles de l'état de l'esprit de la personne dont on parle; dans la seconde, on veut exclure positivement les obstacles qui pourroient naître des passions du cœur. C'est donc toujours le même principe. (B.)

499. FAÇON, FIGURE, FORME, CONFORMATION.

La *façon* naît du travail, et résulte de la matière mise en œuvre; l'ouvrier la donne plus ou moins recherchée, selon qu'il est habile dans l'art. La *figure* naît du dessin, et résulte du contour de la chose; l'auteur du plan la fait plus ou moins régulière, selon qu'il est capable de justesse. La *forme* naît de la construction, et résulte de l'arrangement des parties; le conducteur de l'ouvrage la rend plus ou moins naturelle, selon qu'il sait régler son imagination. La *conformation* ne se dit guère qu'à l'égard des parties du corps animal; elle naît de leur rapport, et résulte de la disposition qu'elles ont à s'acquitter de leurs fonctions: la nature la produit plus ou moins convenable, selon la concurrence accidentelle des causes physiques.

La *façon* de l'ouvrage l'emporte souvent sur le prix de la matière. On ne donne guère, en architecture, la *figure* ronde qu'aux pièces uniques et isolées. Le paganisme a peint la Divinité sous toutes sortes de *formes*, dont les chrétiens n'ont retenu dans leurs images que celles de l'homme et de la colombe. La tournure de l'esprit dépend de la *conformation* des organes.

On dit de la *façon*, qu'elle est belle ou laide; de la *figure*, qu'elle est gracieuse ou désagréable; de la *forme*, qu'elle est ordinaire ou extraordinaire; et de la *conformation*, qu'elle est bonne ou mauvaise.

La mode décide sur la *façon*, l'ancienneté ayant toujours tort à cet égard. Le coup-d'œil détermine pour la *figure*; il ne s'agit que de l'avoir juste. L'espèce règle la *forme*; il faut y assujettir le goût. La proportion préside à la *conformation*; les causes naturelles s'en écartent moins que les arbitraires.

Conformation n'est point employé dans le sens figuré; *façon*, *figure* et *forme* le sont; avec cette différence qu'alors le premier de ces mots se dit particulièrement à l'égard de l'action personnelle; le second, à l'égard de la contenance; et le troisième, à l'égard du cérémonial.

Chacun a sa *façon* propre de penser et d'agir. Un homme qui souffre fait une triste *figure* avec des gens en pleine santé,

qui ne respirent que la joie. La *forme* devient souvent plus essentielle que le fond. (G.)

500. FAÇON, MANIÈRE.

La *façon* est ce qui donne la forme à un ouvrage, à une action; la *manière* est ce qui donne un tour particulier à l'action, à l'ouvrage. Nous appelons *façon* le travail qui rend la chose propre à quelque service; nous appelons *manière* ce que les Latins appeloient *mode* ou modification. La *forme* est l'ensemble ou le résultat des différentes modifications; la *manière* est une modification particulière de la *façon*. La *façon* dit quelque chose de général; elle détermine le genre ou l'espèce : la *manière* dit quelque chose de particulier; elle détermine les singularités distinctives, une industrie propre. La main est un symbole naturel de l'industrie.

Nous dirons qu'une personne a *bonne façon*, c'est-à-dire que ses formes, ses habitudes, son maintien, ses mouvemens, plaisent et préviennent. Nous ne dirons pas qu'elle a *bonne manière*; nous dirons qu'elle a de *belles manières*, des *manières agréables*, comme on dira qu'elle a bon air, un grand air. Les *manières*, comme les *airs*, entrent dans la *façon*, et servent à la distinguer.

On donne une *façon* à un champ, et il y a différentes *manières* de la donner. La *manière* est ici, comme dans mille autres cas, à l'égard de la *façon*, ce que la *manipulation* est à l'égard de l'*opération* totale ou de l'*ouvrage* entier. La *manière* est le moyen particulier employé à cette *façon*.

Une chose est faite en *façon* d'une autre, c'est-à-dire dans les mêmes formes, ou d'une fabrique semblable. On trouve dans un ouvrage la *manière* ou la main de l'ouvrier, c'est-à-dire le trait particulier qui distingue son industrie.

Chaque art a sa *façon*, ses formes, ses procédés, son industrie, son genre d'ouvrage. Chaque ouvrier a sa *manière*, ou quelque chose qui lui est particulier dans ce genre de travail, d'industrie et d'ouvrage. La *façon* caractérise l'ouvrage en général, et la *manière*, l'esprit de l'ouvrier.

Chacun a sa *façon*; chacun a sa *façon* de vivre, c'est-à-dire son habitude, sa *coutume* : chacun a sa *manière*; chacun a sa

manière de vivre, c'est-à-dire une mode particulière, propre à soi et distincte de toute autre.

Tous les grammairiens appeloient *façon de parler* des locutions, des phrases, soit régulières, soit irrégulières, consacrées par l'usage. On appellera fort bien *manière de parler* une phrase, une locution singulière ou hasardée en passant, selon les circonstances du discours.

Dans le commerce du monde, les *façons* sont des formes, des formalités, des cérémonies, des choses convenues : les *manières* sont des modes, des modifications, des accompagnements, des accessoires, des particularités remarquables des actions. Il est plus agréable d'être reçu sans *façon* qu'avec beaucoup de cérémonie. La *manière* de donner vaut souvent mieux que ce qu'on donne.

Deux synonymistes ont prononcé que les *façons* ont quelque chose d'étudié, d'affecté, de recherché; et les *manières*, quelque chose de plus simple, de plus naturel, de plus vrai. La vérité est que les *façons* tiennent à un cérémonial établi, et dès lors elles supposent une sorte de recherche; au lieu que les *manières* sont de la personne même : et de là il résulte que les *manières* ont quelque chose de plus particulier, de plus remarquable que les *façons*. Il n'en est pas moins vrai que les *façons* souvent sont plus naturelles, par exemple, dans l'homme essentiellement poli, et les *manières* plus recherchées, par exemple, dans un homme habituellement affecté. Aussi un homme est *façonné*, par-là même qu'il est formé aux usages du monde; mais il est *maniéré* lorsqu'il se singularise par des *manières* outrées qui ne sont ni dans la nature ni dans les mœurs.

501. FAÇONS, MANIÈRES.

Il me semble que *façons* exprime plus quelque chose d'affecté qui tient de l'étude ou de la minauderie, et que *manières* exprime quelque chose de plus naturel qui tient du caractère et de l'éducation.

Beaucoup d'hommes ont aujourd'hui, comme les femmes, de petites *façons* pour se donner des grâces; et quelques femmes ont pris les *manières* libres des hommes pour se dis-

tinguer de leur sexe : cet échange n'est pas à l'avantage des premiers.

Les *manières* de la cour deviennent *façons* dans la province. (G.)

502. FACTION, PARTI.

Ces deux termes supposent également l'union de plusieurs personnes, et leur opposition à quelques vues différentes des leurs ; c'est en cela qu'ils sont synonymes ; mais *faction* annonce de l'activité, et une machination secrète contraire aux vues de ceux qui n'en sont point : *parti* n'exprime qu'un partage dans les opinions. (B.)

Le terme de *parti*, par lui-même, n'a rien d'odieux : celui de *faction* l'est toujours.

Un grand homme et un médiocre peuvent avoir aisément un *parti* à la cour, dans l'armée, à la ville, dans la littérature; on peut avoir un *parti* par son mérite, par la chaleur et le nombre de ses amis, sans être chef de *parti*. Le maréchal de Catinat, peu considéré à la cour, s'étoit fait un grand *parti* dans l'armée, sans y prétendre.

Un chef de *parti* est toujours un chef de *faction* : tels ont été le cardinal de Retz, Henri, duc de Guise, et tant d'autres.

Un *parti* séditieux, quand il est encore foible, quand il ne partage pas tout l'État, n'est qu'une *faction*. La *faction* de César devint bientôt un parti dominant qui engloutit la république. Quand l'empereur Charles VI disputoit l'Espagne à Philippe V, il avoit un *parti* dans ce royaume, et enfin il n'y eut plus qu'une *faction*; cependant on peut dire toujours : Le parti de Charles VI. Il n'en est pas ainsi des hommes privés : Descartes eut long-temps un *parti* en France; on ne peut pas dire qu'il y eut une *faction*. (*Encycl.*, VI, 360.)

C'est que les Espagnols qui restoient attachés aux intérêts de Charles VI, le faisoient ou paroissoient le faire en conséquence de l'opinion qu'ils avoient des droits de ce prince, et qu'ils ne machinoient pas secrètement, mais qu'ils agissoient ouvertement contre son concurrent. C'est précisément la raison pourquoi les amis de César ne formèrent d'abord qu'une *faction*, parce qu'ils étoient obligés de cacher leurs menées

aux yeux du gouvernement : dès qu'ils furent suffisamment en force, le secret devint inutile et impossible; et ils formèrent un *parti*. Descartes n'eut jamais de *faction*, parce qu'il ne fallut jamais recourir à des voies obliques ou ténébreuses pour être cartésien, cela ne tient qu'à la diversité des opinions; mais s'il s'agit d'opinions théologiques, le *parti* le moins favorisé et le moins fondé peut aisément devenir *factieux*, et le devient presque toujours; et le désir et le besoin de faire des prosélytes conduit à la *faction*. (B.)

503. FADE, INSIPIDE.

Ce qui est *fade* ne pique pas le goût; ce qui est *insipide* ne le touche point du tout. Ainsi le dernier enchérit sur le premier; il ne manque à l'un qu'un degré d'assaisonnement, et tout manque à l'autre.

Dans les ouvrages d'esprit, ils sont tous les deux très-éloignés du beau; mais le *fade* paroissant en affecter et en chercher les grâces, déplaît et choque; l'*insipide* ne paroissant pas même le connoître, ennuie et rebute.

A l'égard de la beauté du sexe, je ne crois pas qu'il y en ait d'*insipide* qu'à ceux qui sont d'un tempérament tout-à-fait insensible; mais on dit une beauté *fade* lorsqu'elle n'est pas animée, et qu'elle n'a aucun de ces agréments, soit de vivacité ou de langueur, qui sont faits pour réveiller l'œil du spectateur. (G.)

504. FAIM, APPÉTIT.

La *faim* n'a rapport qu'au besoin précisément, soit qu'il vienne d'une trop longue abstinence, ou qu'il naisse de la voracité naturelle de l'animal. L'*appétit* a plus de rapport au goût; il a sa cause dans la disposition qu'ont les organes à trouver du plaisir au manger, jointe à une grande capacité d'estomac.

La première est plus pressante; mais elle se contente quelquefois de peu de nourriture. Le second attend plus patiemment; mais il exige, pour se satisfaire, quantité d'aliments.

Tout mets apaise la *faim*; aucun ne l'excite. L'*appétit* est plus délicat; tout mets ne le satisfait pas, et il est souvent irrité par les ragoûts.

Lorsque le peuple meurt de *faim*, ce n'est jamais la faute de la Providence; c'est toujours celle de la police. Il est également dangereux pour la santé de souffrir trop long-temps la *faim* et d'éteindre l'*appétit* par trop de bonne chère. (G.)

505. FAIRE, AGIR.

On *fait* une chose; on *agit* pour la *faire*.

Le mot de *faire* suppose, outre l'action de la personne, un objet qui termine cette action et qui en soit l'effet. Celui d'*agir* n'a point d'autre objet que l'action et le mouvement de la personne, et peut de plus être lui-même l'objet du mot *faire*.

L'ambitieux, pour *faire* réussir ses projets, ne néglige rien; il *fait* tout *agir*.

La sagesse veut que, dans tout ce que nous *faisons*, nous *agissions* avec réflexion. (G.)

506. FAIRE AIMER DE, FAIRE AIMER A.

On met de après *faire aimer*, lorsque *aimer* signifie le sentiment affectueux et tendre que l'on a pour quelqu'un; sentiment qui fait les amis ou les amants; mais on se sert de *à*, si *aimer* marque seulement l'attachement et le goût que l'on prend à certaines choses, et le sentiment de plaisir qu'elles donnent.

La politesse, la complaisance, la docilité et la modestie, font *aimer* un jeune homme *de* tous ceux qui aperçoivent en lui ces belles qualités.

La religion fait *aimer* les souffrances mêmes *à* ceux dont elle a rempli l'âme et l'esprit. (Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise*, tome 1.)

507. FAIX, CHARGE, FARDEAU.

La *charge*, dit l'abbé Girard, *est ce qu'on doit ou ce qu'on peut porter*. Ce n'est point là l'idée propre et simple du mot. Ce que vous pouvez porter est votre *charge*, c'est-à-dire, la *charge* proportionnée à vos forces : ce que vous devez porter n'est que la *charge* qui vous est destinée : ce que vous portez est en effet votre *charge* présente; mais l'abbé Girard a voulu réserver cette phrase pour la notion du *fardeau*.

Il ajoute donc que le *fardeau est ce qu'on porte*. Cela seroit

assez juste, sans la terminaison qui modifie le mot radical; mais il est faux que tout ce que vous portez soit un *fardeau :* il est certain que vous appelez *fardeaux* des masses pesantes destinées à être portées, etc.

Enfin, selon notre auteur, le *faix joint à l'idée de ce qu'on porte celle d'une certaine impression sur ce qui porte.* Cette dernière idée paroîtra peut-être commune au *faix* et au *fardeau :* on plie, on succombe sous le *fardeau* comme sous le *faix;* le *fardeau,* comme le *faix,* peut vous accabler, vous écraser : c'est là l'effet de la pesanteur renfermée dans le *fardeau.*

Dans le sens propre et naturel des mots, la *charge* est ce qu'on impose, ce qu'on met dessus pour être porté : le *fardeau,* la charge pesante qu'on ne porte qu'avec effort : le *faix,* un fardeau (formé surtout par accumulation) dont on peut être surchargé.

Pesant est l'épithète ordinaire de *fardeau.*

> C'est un *fardeau pesant* qu'un nom trop tôt fameux.
> (*Henr.*)

Il faut appesantir la *charge* pour en faire un *fardeau.* Ainsi, comme le dit Quinault, c'est une *charge* bien *pesante* qu'un *fardeau* de quatre-vingts ans.

Nous appelons particulièrement *faix* ce qui s'amasse, se complique, s'accumule, s'accroît progressivement : le *faix* des années, le *faix* des affaires multipliées, le *faix* des différents impôts, le *faix* du travail. (R.)

Boileau, flatteur habile, avoit dit à Louis XIV :

> Mais je sais peu louer, et ma muse tremblante
> Fait d'un si grand *fardeau* la *charge* trop pesante.

Des critiques se soulevèrent contre la *charge d'un fardeau;* mais le poëte savoit sa langue; malgré les censeurs, il conserva l'expression.

508. FALLACIEUX, TROMPEUR.

> Serment *fallacieux,* salutaire contrainte,
> Que m'imposa la force et qu'accepta la crainte.
> *Rodog.* 2, 1.

« L'éloquent Bossuet (dit M. de Voltaire dans ses remarques sur ce passage) est le seul qui se soit servi, après Cor-

neille, de cette belle épithète, *fallacieux*. Pourquoi appauvrir la langue ? Un mot consacré par Corneille et Bossuet peut-il être abandonné ? »

Je trouve ce mot employé par Bossuet dans son *second Discours sur l'Histoire universelle*, après le récit de la chute du premier homme : « Sous la figure du serpent, dont le rampement tortueux étoit une vive image des dangereuses insinuations et des discours *fallacieux* de l'esprit malin, Dieu fait voir à Ève, notre mère commune, son ennemi vaincu, et lui montre cette semence bénite par laquelle son vainqueur devoit avoir la tête écrasée, etc. »

Fallacieux est donc vraiment un mot autorisé ; il est beau, il est nécessaire. Ce qui *trompe* ou induit à erreur, de quelque manière que ce soit, est *trompeur* : ce qui est fait pour tromper, abuser, jeter dans l'erreur par un dessein formé de tromper, avec l'artifice et l'appareil imposant le plus propre à abuser, est *fallacieux*. *Trompeur* est un mot générique et vague ; tous les genres de signes et d'apparences incertaines sont *trompeurs* : *fallacieux* désigne la fausseté, la fourberie, l'imposture étudiée ; des discours de protestation, des raisonnements sophistiques, sont *fallacieux*. Ce mot a des rapports avec ceux d'*imposteur*, de *séducteur*, d'*insidieux*, de *captieux*, mais sans équivalent. *Imposteur* désigne tous les genres de fausses apparences ou de trames concertées pour abuser ou pour nuire : l'hypocrisie, par exemple, la calomnie, etc. *Séducteur* exprime l'action propre de s'emparer de quelqu'un, de l'égarer par des moyens adroits et insinuants. *Insidieux* ne marque que l'action de tendre adroitement des piéges et d'y faire tomber. *Captieux* se borne à l'action subtile de surprendre quelqu'un et de le faire tomber dans l'erreur. *Fallacieux* rassemble la plupart de ces caractères. (R.)

509. FAMEUX, ILLUSTRE, CÉLÈBRE, RENOMMÉ.

Toutes ces qualités marquent la réputation ; mais celle qu'exprime le mot de *fameux* n'est fondée que sur une simple distinction du commun, qui fait parler du sujet dans une vaste étendue de contrées et de siècles, soit que cette distinction se prenne en bonne ou en mauvaise part, il n'importe. Celle qu'exprime le mot d'*illustre* est fondée sur un mérite appuyé

de dignité et d'éclat, qui non-seulement fait connoître, mais qui fait encore estimer le sujet, et le place dans le grand. Celle qu'exprime le mot de *célèbre* est fondée sur un mérite de talent, mais de talent d'esprit ou de science, qui, sans placer dans le grand, et sans supposer l'éclat et la dignité, fait néanmoins honneur au sujet. Celle enfin qu'exprime le mot de *renommé* est uniquement fondée sur la vogue que donne le succès ou le goût public, qui, sans procurer beaucoup d'honneur au sujet, le tire simplement de l'oubli, et rend son nom connu dans le monde.

La Pucelle d'Orléans, décriée chez les Anglais, estimée par les Français, est également fameuse chez l'une et l'autre nation. Les princes brillent pendant leur vie; mais ils ne sont *illustres* dans la postérité que par les monuments de grandeur, de sagesse et de bonté qu'ils laissent après eux. Il y a des auteurs *célèbres* qu'il n'est pas permis de blâmer, même dans ce qu'ils ont de blâmable, sans faire courir beaucoup de risque à leur propre réputation. Il suffit d'être *renommé* dans un art ou un métier, à Paris, pour y faire bien vite sa fortune.

Fameux, célèbre et *renommé*, se disent des personnes et des choses; mais *illustre* ne s'applique qu'aux personnes, du moins quand on veut être scrupuleux sur le choix des termes.

Erostrate, chez les Grecs, brûla le temple de Diane pour se rendre *fameux*; il y réussit plus par la défense que les juges firent de le nommer, que par son action : la plupart de nos libelles ont le même sort; ils se tirent de la poussière, et se rendent *fameux* par un arrêt. Les Gobelins ont été des teinturiers si *renommés*, que leur nom est demeuré au lieu où ils travailloient et aux ouvrages que d'autres ont continués après eux. Je doute que les vins de Falerne aient été plus *renommés* que ceux de Champagne et de Bourgogne. (G.)

510. FAMILLE, MAISON.

Famille est plus de bourgeoisie. *Maison* est plus de qualité.

On dit, en parlant de la naissance, être d'honnête *famille* et de bonne *maison*. On dit aussi *famille* royale et *maison* souveraine.

Les *familles* se font remarquer par les alliances, par une façon de vivre polie, par des manières distinguées de celles du bas peuple, et par des mœurs cultivées qui passent de père en fils. Les *maisons* se forment par les titres, par les hautes dignités dont elles sont illustrées, et par les grands emplois continués aux parents du même nom [1]. (G.)

511. FANÉE, FLÉTRIE.

Ces deux mots diffèrent entre eux du plus au moins; le second enchérit au-dessus du premier. Une fleur qui n'est que *fanée* peut quelquefois reprendre son éclat; mais une fleur *flétrie* n'y revient plus.

La beauté, comme la fleur, se *fane* par la longueur du temps, et peut se *flétrir* promptement par accident. (G.)

512. FANTASQUE, BIZARRE, CAPRICIEUX, QUINTEUX, BOURRU.

Toutes ces qualités, très-opposées à la bonne société, sont l'effet et en même temps l'expression d'un goût particulier, qui s'écarte mal à propos de celui des autres. C'est là l'idée générale qui les fait synonymes, et sous laquelle ils sont employés assez indifféremment dans beaucoup d'occasions, parce qu'on n'a point alors en vue les idées particulières qui les distinguent; mais chacun n'en a pas moins son propre caractère, que je crois rencontrer assez heureusement en disant que s'écarter du goût par excès de délicatesse, ou par une recherche du mieux, faite hors de raison, c'est être *fantasque;* s'en écarter par une singularité d'objet non convenable, c'est être *bizarre;* par inconstance ou changement subit de goût, c'est être *capricieux;* par une certaine révolution d'humeur ou de façon de penser, c'est être *quinteux;* par grossièreté de mœurs et défaut d'éducation, c'est être *bourru.*

[1] C'est que l'on n'entend alors, par *famille* royale, que les proches parents du roi, vivants actuellement; car dès qu'on porte ses vues ou sur les parents éloignés ou sur les individus morts de la même lignée, on dit la *maison* royale. C'est peut-être de-là que vient l'usage du mot *famille,* pour exprimer une lignée bourgeoise; parce que le mot de *maison* ne semble destiné qu'à réveiller la mémoire d'ancêtres illustres. (B.)

Le *fantasque* dit proprement quelque chose de difficile; le *bizarre*, quelque chose d'extraordinaire; le *capricieux*, quelque chose d'arbitraire; le *quinteux*, quelque chose de périodique; et le *bourru*, quelque chose de maussade. (G.)

513. FAROUCHE, SAUVAGE.

On est *farouche* par caractère; *sauvage* par défaut de culture.

Le *farouche* n'est pas sociable; le *sauvage* n'est pas bien dans la société : le premier ne se plait pas avec les hommes, parce qu'il les hait; le second, parce qu'il ne les connoît pas: celui-là voit dans tous les hommes des ennemis; celui-ci n'y a pas encore vu ses semblables : le *farouche* épouvante la société; le *sauvage* en a peur.

Le *sauvage* n'est qu'un être inculte; le *farouche* est un être monstrueux : ménagez le *sauvage*, ou il deviendra *farouche*; ne heurtez pas le *farouche*, il deviendroit féroce,

Avec une imagination ardente, une âme dure et inflexible, le *farouche*, à travers son humeur noire, ne voit la société que sous un jour odieux : qu'il ait des vertus ou qu'il n'ait que des vices, il n'aperçoit dans les hommes que leurs vices; il seroit fâché de leur trouver des vertus. Le *sauvage* n'a pas un caractère déterminé, parce qu'on n'est pas *sauvage* par un vice particulier de l'âme. En général, on peut dire qu'il est craintif, timide, méfiant, etc., peut-être parce que les hommes sont tous naturellement tels.

L'homme *sauvage* est dans la société comme un oiseau dans la volière, il s'y apprivoise; l'homme *farouche* y est comme la bête féroce dans les fers, il s'en irrite.

Polissez le *sauvage*, adoucissez le *farouche*; polissez le *sauvage*, en le familiarisant avec le monde; adoucissez le *farouche*, en lui insinuant subtilement des sentiments plus favorables à l'humanité.

Pour engager le *sauvage* à vivre avec les hommes, prenez les moments où il s'ennuie de lui-même : pour donner au *farouche* meilleure opinion des hommes, saisissez l'instant où il jouit de leurs bienfaits et où il sent les avantages de leur commerce.

Dès que le *sauvage* pourra tenir pied dans la société, il s'y

jetera à corps perdu : ce ne sera qu'en s'y enfonçant insensiblement, que le *farouche* parviendra à la supporter.

Les peuples *sauvages* ne sont pas tous *farouches* ; il y a des peuples *farouches* parmi les peuples policés. (R.)

514. FATAL, FUNESTE.

Ils signifient également une chose triste et malheureuse; mais le premier est plus un effet du sort, et le second est plus une suite du crime.

Les gens de guerre sont en danger de finir leurs jours d'une manière *fatale;* et les scélérats sont sujets à mourir d'une manière *funeste.*

Ces mots ont souvent un sens augural; je veux dire qu'on s'en sert pour marquer quelque chose qui annonce un fâcheux événement, ou qui en est l'occasion : alors *fatal* ne désigne qu'une certaine combinaison dans les causes inconnues, qui empêche que rien ne réussisse, et fait toujours arriver le mal plutôt que le bien. *Funeste* présage des accidents plus grands et plus accablants, soit pour la vie, pour l'honneur ou pour le cœur.

La galanterie fait la fortune aux uns, et devient *fatale* aux autres. Toute liaison nouée par le vice est *funeste.* (G.)

515. FAVORABLE, PROPICE.

Ce qui penche vers nous, ce qui est bien disposé pour nous, ce qui nous seconde ou nous sert, nous est *favorable.* Ce qui est sur nous ou près de nous pour nous protéger ou nous assister, ce qui vient avec empressement à notre secours, ce qui détermine l'événement ou nous fait réussir, ce qui a la puissance et la réduit en acte, nous est *propice.* Une influence plus importante, plus grande, plus puissante, plus immédiate, plus efficace, plus salutaire, distingue ce qui est *propice* de ce qui n'est que *favorable.*

Un client prie un patron de lui être *favorable :* le pécheur prie Dieu de lui être *propice :* Caton est *favorable* à *Pompée:* les dieux sont *propices* à César. L'occasion nous est *favorable,* et le destin *propice.*

Dans tous les cas, les personnes et les choses nous sont *favorables* ou contraires : dans les tribulations, les dangers,

les cas majeurs, Dieu, le ciel, la fortune, le sort, le pouvoir, sont *propices*, ou ennemis, ou funestes. Les Latins opposoient *invidiosus*, malveillant, à *favorable* : Cicéron, *pro Cœlio*, Tacite, *Mœurs des Germains*, opposent aux dieux *propices* les dieux *irrités*.

Un bon ami est un génie *favorable* : un bon prince est un astre *propice*. Il suffit, pour m'être *favorable*, que vous vous intéressiez à mes succès et que vous secondiez mes désirs : il faut, pour nous être *propice*, qu'on nous sauve du malheur ou qu'on nous procure un bonheur ou un grand bien. Celui-là nous est *favorable*, qui veut notre satisfaction : celui qui fait notre bien, même malgré nous, c'est lui qui nous est *propice*. Un penchant *favorable* nous fait condescendre à des vœux indiscrets, une bonté *propice* les rejette.

Nous dirons également un temps, une occasion, une saison *favorable* ou *propice*. La saison *favorable* est un temps propre pour la chose; la saison *propice* est le temps propre de la chose. Il convient d'agir dans le temps *favorable*; il faut agir dans le temps *propice*. (R.)

516. FAUNE, SATYRE, SILVAIN.

Ces dieux ou demi-dieux du Latium ne forment-ils qu'un seul et même personnage allégorique? C'est l'opinion de plusieurs savants. Par quel trait particulier chacun de ces noms distingueroit-il ces personnages?

Il est démontré et généralement reconnu que l'allégorie des *faunes*, des *satyres* et des *silvains*, est l'histoire poétique de la fondation de la société par l'agriculture, ou d'un peuple sauvage conduit par la culture des terres à la civilisation. Cette histoire nous représente, sous des images riantes, et principalement sous les symboles les plus énergiques de la fécondité et de l'abondance, tels que les cornes, par exemple, une terre brute et vierge (sous le nom de *nymphe* surtout), que l'industrie défriche, ouvre, creuse, ensemence, fertilise, et couvre de productions abondantes par des métamorphoses vraiment merveilleuses. L'allégorie est si claire, qu'il suffit d'en parcourir les allusions.

Les noms de *faune*, de *satyre*, de *silvain*, désignent par eux-mêmes trois différentes opérations capitales de l'agricul-

ture, celle de *labourer*, celle de *semer*, celle de *planter*. Le cultivateur qui réunit l'art entier dans son industrie, est donc également *faune*, *satyre* et *silvain* : comme *faune*, il laboure ; comme *satyre*, il sème ou ensemence ; comme *silvain*, il plante. Voilà pourquoi on confond ces demi-dieux ; voilà pourquoi on les distingue. (R.)

517. FAUTE, CRIME, PÉCHÉ, DÉLIT, FORFAIT.

La *faute* tient de la foiblesse humaine ; elle va contre les règles du devoir. Le *crime* part de la malice du cœur ; il est contre les lois de la nature. Le *péché* ne se dit que par rapport aux préceptes de la religion ; il va proprement contre les mouvements de la conscience. Le *délit* part de la désobéissance ou de la rebellion contre l'autorité légitime : il est une transgression de la loi civile ; voilà pourquoi il est du style du palais. Le *forfait* vient de scélératesse et d'une corruption entière du cœur ; il blesse les sentiments d'humanité, viole la foi, et attaque la sûreté publique.

Les emportements de la colère et les intrigues de la galanterie sont des *fautes* : les calomnies et les assassinats sont des *crimes* : les mensonges et les jugements téméraires sont des *péchés* : les duels et les contrebandes sont des *délits* : les incendies et les empoisonnements sont des *forfaits*.

Il faut pardonner la *faute*, punir le *crime*, ne point décider sur le *péché*, examiner la nature du *délit*, et avoir horreur du *forfait*. (G.)

Faute, *crime* et *forfait* expriment une mauvaise action, relativement au degré de méchanceté : la *faute* est moins grave que le *crime* ; le *crime* moins grave que le *forfait*. Le *crime* est la plus grande des *fautes* ; le *forfait*, le plus grand des *crimes*.

Les lois n'ont presque point décerné de peines contre les *fautes* ; elles en ont attaché à chaque *crime* ; elles sont quelquefois dans le cas d'en inventer pour punir les *forfaits*.

Il y a des *fautes* plus ou moins graves, des *crimes* plus ou moins grands, des *forfaits* plus ou moins atroces. (*Encycl.*, VII, 134.)

Péché et *délit* expriment une mauvaise action, relativement à la différence des lois qui sont violées, et de la personne offensée. Le *péché* offense Dieu, parce que c'est une transgres-

sion de la loi divine : le *délit* offense la société, parce que c'est une transgression des lois civiles.

Dieu a accordé à l'Église le pouvoir de retenir ou de remettre les *péchés*, et aux puissances de la terre le droit de juger et de punir les *délits*.

Le *péché* et le *délit*, selon le degré de méchanceté, sont des *fautes*, des *crimes*, ou des *forfaits*; et la même mauvaise action peut être un *péché* sous un point de vue, et un *délit* sous un autre. (B.)

518. FAUTE, DÉFAUT, DÉFECTUOSITÉ, VICE, IMPERFECTION.

Faute renferme dans son idée un rapport accessoire à l'auteur de la chose; en sorte qu'en marquant le manquement effectif de l'ouvrage, il désigne aussi le manquement actif de l'ouvrier. *Défaut* n'exprime que ce qu'il y a de mauvais dans la chose, sans rapport à l'auteur; mais il exprime un mal qui consiste dans un écart positif de la règle. *Défectuosité* marque quelque chose qui n'est pas mal par lui-même, mais uniquement par rapport au but de la chose, ou au service qu'on s'en propose. *Vice* dit un mal qui naît du fond de la disposition naturelle de la chose, et qui en corrompt la bonté. *Imperfection* désigne quelque chose de moins de conséquence que tout ce que les mots précédents font entendre ; et il est plus d'usage dans la morale que dans la physique et dans la mécanique.

La concession d'un pouvoir sans bornes est une grande *faute* dans l'établissement du gouvernement ; il n'est point de législateur qui l'ait faite. Quelques connoisseurs ont observé qu'il y avoit dans la chapelle de Versailles un *défaut* de proportion, en ce que la grandeur du vaisseau ne répondoit pas à l'élévation. La roture est en France une *défectuosité* qui prive les sujets de beaucoup de places brillantes dont ils seroient néanmoins capables, comme la noblesse en Suisse en est une qui empêche d'avoir part au gouvernement. L'indigestion causée par un excès d'aliments est moins dangereuse que celle qui vient du *vice* de l'estomac. Les personnes scrupuleuses regardent les *imperfections* comme de vrais péchés dont Dieu doit les punir; mais les chrétiens raisonnables ne les regardent que comme des suites nécessaires de l'humanité, dont

Dieu se sert simplement pour les humilier, et non pour les rendre criminels. (G.)

519. FÉCOND, FERTILE.

Le mot *fécond* donne l'idée de la *cause* ou de la faculté de produire, d'engendrer, de créer; et le mot *fertile*, celle de l'effet ou des produits, des fruits, des résultats. La *fertilité* déploie, étale les richesses de la *fécondité*. L'abondance est l'idée accessoire ou plutôt secondaire de ces termes.

Fécond (dit M. de Voltaire dans l'ancienne Encyclopédie, tom. VI, et dans le Recueil de ses œuvres) « est le synonyme de *fertile*, quand il s'agit de la culture des terres : on peut dire également un terrain *fécond* et *fertile*, *fertiliser* et *féconder* un champ. La maxime qu'il n'y a point de synonymes veut dire seulement qu'on ne peut se servir des mêmes mots dans toutes les occasions. Ainsi une femelle, de quelque espèce qu'elle soit, n'est point *fertile*; elle est *féconde*. On *féconde* des œufs, on ne les *fertilise* pas. La nature n'est pas *fertile*, elle est *féconde*. »

Ces applications mêmes nous apprennent pourquoi deux mots synonymes ne s'emploient pas également dans toutes les occasions. Leur ressemblance fait qu'on se sert quelquefois indifféremment de l'un et de l'autre : leur différence fait qu'on se sert de l'un à l'exclusion de l'autre, lorsqu'il s'agit d'exprimer son idée distinctive. Les œufs, les grains, les semences, les pepins, sont *féconds* lorsqu'ils ont la vertu de produire : un champ, un arbre, une année, sont *fertiles* lorsqu'ils rapportent abondamment.

Les terres du Pérou étoient si *fertiles*, qu'elles rapportoient jusqu'à cinq cents pour un : quelle étoit la *fécondité* de la nature dans ces climats!

Si nous confondons, en parlant des terres, les mots *féconder* et *fertiliser*, c'est que nous parlons en cultivateurs plutôt qu'en physiciens. L'argile n'est pas *féconde*; mais on demande les moyens de la *fertiliser* : car nous visons au rapport, et qui veut l'effet, veut la cause. Il n'est pas toujours nécessaire de faire un choix rigoureux des mots.

Ainsi les engrais *fécondent* réellement la terre, parce qu'ils lui apportent des principes de *fécondité* : mais les labours la

fertilisent et ne la *fécondent* pas, car ils ne font que la disposer à recevoir ces principes.

Le soleil *féconde* la nature; car il la rend, par sa chaleur vivifiante, capable de produire, et l'on ne dira pas qu'il la *fertilise*. L'industrie humaine *fertilise* jusqu'aux rochers, comme on l'a vu surtout dans la Palestine, mais ne les *féconde* pas.

Le sel ne rend pas la terre *féconde*, il est même contraire à sa *fécondité*; mais il concourt à la rendre *fertile*, en divisant et modifiant les principes d'une *fécondité* désordonnée.

On a dit que la *fécondité* sembloit plutôt venir de la nature, et que la *fertilité* tenoit plus de l'art. Sans doute tous les principes de la *fécondité* n'appartiennent qu'à la nature; mais l'art, qui les extrait, les combine et les applique, n'en *féconde* pas moins la terre, qui seroit stérile sans son industrie.

Le limon du Nil est si *fécond*, que les anciens Égyptiens recueilloient les moissons les plus *fertiles* du monde connu. Le limon du Sénégal, fleuve assujetti aux mêmes débordements que le Nil, et par les mêmes causes, n'est pas moins *fécond*; mais les nègres ne recueillent pas sur ses rives des moissons, loin d'en recueillir de *fertiles*. Là des cultivateurs, ici des barbares.

Au figuré, un génie est *fécond*, il crée; un écrivain n'est que *fertile*, quoi qu'il fasse, s'il ne dit rien de neuf.

Une plume sera ou *fertile* ou *féconde*. Si vous ajoutez qu'elle enfante, produit, crée, vous direz plutôt avec Voltaire, qu'elle est *féconde*, que vous ne direz avec Boileau qu'elle est *fertile*. Un auteur est *fécond* par l'abondance et la richesse de ses productions; par la multitude de ses œuvres ou de ses livres, il n'est que *fertile*. Un orateur est *fécond* ou *fertile*, selon l'un ou l'autre sens, quoi qu'on en dise.

Par la raison encore que le mot *fécond* a la propriété particulière d'exprimer la faculté et l'action de produire, d'engendrer, d'enfanter, ce qui produit par la voie de la génération ou par une voie figurément comparable à celle-là, est *fécond*, et non *fertile*. « Cette méthode, ce principe, ce sujet, dit Voltaire, est d'une *grande fécondité*, et non d'une *grande fertilité*. La raison en est, ajoute-t-il, qu'un principe, un sujet, une méthode, produisent des idées qui naissent les unes des

autres, comme des êtres successivement enfantés; ce qui a rapport à la génération. » Cette remarque très-juste condamne le passage de la Henriade, où la Ligue est dépeinte comme *un monstre affreux, engraissé de carnage et fertile en tyrans.* Le mot propre et nécessaire est *fécond.* (R.)

520. FÉLICITATION, CONGRATULATION.

Nous faisons des compliments de *félicitation* à quelqu'un, en lui témoignant la part que nous prenons aux événements agréables ou heureux qui lui arrivent : nos pères faisoient autrefois des compliments de *congratulation;* et de même nous disons *féliciter* lorsqu'ils disoient *congratuler.*

Féliciter étoit tenu pour barbare à la cour, au rapport de Vaugelas, quoique très-commun dans plusieurs provinces, lorsque Balzac entreprit de l'accréditer, en sollicitant pour lui les suffrages. Si le mot *féliciter n'est pas français,* disoit, dans une lettre à M. l'Huillier, cet écrivain, à qui la langue a tant d'obligations, *il le sera l'année qui vient; et M. de Vaugelas m'a promis de lui être favorable.* En effet, sa prédiction fut accomplie, suivant le témoignage de l'Académie française.

Féliciter, dans le sens de *congratuler,* étoit réellement barbare, puisqu'il ne conserva pas alors son vrai sens, selon la valeur de notre substantif *félicité* (bonheur, béatitude), et celle du verbe latin *felicitare* (faire, rendre heureux). *Congratuler,* au contraire, étoit bien établi dans la langue, avec l'expression propre de ses éléments, selon l'idée de la chose et dans le sens du latin *congratulari.* M. de Voltaire remarque que *féliciter* est d'une prononciation plus douce et plus sonore que *congratuler* dont il a pris la place. Les mots *féliciter* et *félicitation* ont, il faut en convenir, beaucoup de douceur; mais on conviendra aussi que ceux de *congratulation* et de *congratuler* ont beaucoup de prix.

Les *félicitations* ne sont que des compliments, ou des discours obligeants faits à quelqu'un sur un événement heureux; les *congratulations* sont des témoignages particuliers du plaisir qu'on en ressent avec lui, ou d'une satisfaction commune qu'on éprouve. *Féliciter* ne peut, par la constitution du mot, désigner que l'action de dire ou d'appeler quelqu'un heureux,

au lieu de l'action de le faire ou de le rendre tel. Mais *congratuler*, par la valeur de ses éléments, signifie exactement se *conjouir* ou se réjouir avec, ensemble, d'un événement agréable à la personne, et lui en témoigner la joie que l'on partage avec elle; et il faut convenir que les compliments de *congratulation* s'accordent bien avec ceux de *condoléance*.

Ces mots diffèrent entre eux, comme *démonstration* et *témoignage* d'amitié.

Les *félicitations* ne sont donc que des paroles obligeantes; les *congratulations* sont des marques d'intérêt : la politesse *félicite*, l'amitié *congratule*. (R.)

521. FÉLICITÉ, BONHEUR, PROSPÉRITÉ.

La *félicité* est l'état permanent, du moins pour quelque temps, d'une âme contente; et cet état est bien rare. Le *bonheur* vient du dehors; c'est originairement une *bonne heure*.

Un *bonheur* vient, on a *un bonheur*; mais on ne peut dire, il m'est venu une *félicité*, j'ai eu une *félicité*: et quand on dit, cet homme jouit d'une *félicité* parfaite; *une* alors n'est pas pris numériquement, et signifie seulement qu'on croit que sa *félicité* est parfaite.

On peut avoir un *bonheur* sans être heureux. Un homme a eu le *bonheur* d'échapper à un piége, et n'en est quelquefois que plus malheureux : on ne peut pas dire de lui qu'il a éprouvé la *félicité*.

Il y a encore de la différence entre un *bonheur* et le *bonheur*, différence que le mot de *félicité* n'admet point. Un *bonheur* est un événement heureux. Le *bonheur*, pris indéfiniment, signifie une suite de ces événements.

Le plaisir est un sentiment agréable et passager; le *bonheur*, considéré comme sentiment, est une suite de plaisirs : la *prospérité*, une suite d'heureux événements [1] : la *félicité*, une jouissance intime de la *prospérité*.

Le *bonheur* paroît plutôt le partage des riches qu'il ne

[1] On vient de dire que le *bonheur*, pris indéfiniment, est une suite d'événements heureux, et ici l'on dit absolument la même chose de la *prospérité* : c'est confondre deux expressions, qui doivent avoir des sens différents.

l'est en effet; et la *félicité* est un état dont on parle plus qu'on ne l'éprouve.

Ce dernier mot ne se dit guère en prose au pluriel, par la raison que c'est un état de l'âme, comme *tranquillité*, *sagesse*, *repos* : cependant la poésie, qui s'élève au-dessus de la prose, permet qu'on dise dans Polieucte :

> *Ou leurs* félicités *doivent être infinies.*
> *Que vos* félicités, *s'il se peut, soient parfaites.*
> (*Encycl.*, VI, 463.)

522. FERMETÉ, CONSTANCE.

La *fermeté* est le courage de suivre ses desseins et sa raison; et la *constance* est une persévérance dans ses goûts. L'homme *ferme* résiste à la séduction, aux forces étrangères, à lui-même; l'homme *constant* n'est point ému par de nouveaux objets, et il suit le même penchant qui l'entraîne toujours également. On peut être *constant* en condamnant soi-même sa *constance* : celui-là est *ferme*, que la crainte des disgrâces, de la douleur, de la mort même, l'espérance de la gloire, de la fortune, ou des plaisirs, ne peuvent écarter du parti qu'il a jugé le plus raisonnable et le plus honnête.

Dans les difficultés et les obstacles, l'homme *ferme* est soutenu par son courage et conduit par sa raison; il va toujours au même but : l'homme *constant* est conduit par son cœur, il a toujours les mêmes besoins.

On peut être *constant* avec une âme pusillanime, un esprit borné; mais la *fermeté* ne peut être que dans un caractère plein de force, d'élévation et de raison.

La légèreté et la facilité sont opposées à la *constance* : la fragilité et la foiblesse sont opposées à la *fermeté*[1]. (*Encyclop.*, VI, 527.)

[1] L'auteur anonyme de cet article n'a pas fait attention à l'art. 251, qui est de M. d'Alembert, ou ne l'a pas connu Ce n'est pas qu'il n'ait pu comparer la *fermeté* seule à la *constance* : car *inébranlable* et *inflexible* sont comme des espèces de l'adjectif *ferme*. Mais il n'auroit pas opposé la *légèreté* et la *facilité* à la *constance*, ni la *fragilité* et la *foiblesse* à la *fermeté* : ces quatre espèces auroient dû le ramener aux quatre de l'article 251 : la *légèreté* fait qu'on n'est pas *cons-*

523. FERMETÉ, ENTÊTEMENT, OPINIATRETÉ.

Chacun de ces mots exprime une persévérance inébranlable dans le parti qu'on a pris ; c'est ce qui les rend synonymes : mais des idées accessoires les différencient les uns des autres. (B.)

1° Il ne faut pas confondre la *fermeté* avec l'*entêtement.* L'homme *ferme* soutient et exécute avec vigueur ce qu'il croit vrai et conforme à son devoir, après avoir mûrement pesé les raisons pour et contre : l'*entêté* n'examine rien ; son opinion fait sa loi.

2° L'*opiniâtreté* ne diffère de l'*entêtement* que du plus au moins. On peut réduire un *entêté*, en flattant son amour-propre, jamais un *opiniâtre;* il est inflexible et entier dans ses sentiments. D'où il suit que l'*entêtement* comme l'*opiniâtreté* sont des vices du cœur ou de l'esprit, quelquefois aussi d'une mauvaise méthode de raisonner. (*Encycl.* XVII, 770.)

On est *ferme* dans ses résolutions ; c'est le fruit de la sagesse : *entêté* dans ses prétentions ; c'est un effet de la vanité : *opiniâtre* dans ses sentiments ; c'est une suite de l'amour-propre qui fait qu'on s'identifie avec ses propres pensées. (B.)

524. FICTIF, FICTICE.

Ces adjectifs, dérivés de *fictum*, *feint*, présentent également l'idée de feinte, simulation, imagination, supposition, hypothèse. Le premier est beaucoup plus usité que le second. On dit : un être *fictif*, un compte *fictif*, des immeubles *fictifs.* Leur différence résulte de leur terminaison.

La terminaison de *fictif* est active, du moins dans la plupart des adjectifs de cette classe, et celle de *fictice* est passive, ou prise ordinairement dans un sens passif. *Fictif* est ce qui feint, comme *nominatif* est ce qui nomme ; *expéditif*, ce qui expédie vite la besogne ; *décisif*, ce qui décide ou tranche, etc. *Fictice* est ce qui est feint ; comme *factice*, ce qui est artificiel (et non artificieux) ; *subreptice*, ce qui est surpris par un faux exposé ; *novice*, ce qui est neuf ou n'est pas fait à une chose, etc.

tant : la *foiblesse*, qu'on n'est pas *ferme* : la *fragilité*, qu'on n'est pas *inébranlable* : et la *facilité*, qu'on n'est pas *inflexible.* (B.)

La chose *fictive* est donc celle qui feint, c'est-à-dire, qui, par fiction, représente, simule, imite, figure une chose existante ou réelle; la chose *fictice* est celle qui est feinte, c'est-à-dire, qui n'est qu'une fiction, une chose imaginée, controuvée, supposée, sans réalité. Un portrait est une chose *fictive* en ce qu'il représente une personne; et c'est la personne même, mais *fictice* ou figurée sans réalité. Le papier monnoie n'est qu'une monnoie *fictive*, représentant une monnoie réelle: il n'est qu'une richesse *fictice*, n'ayant point de valeur réelle ou intrinsèque. Les rentes sont des immeubles *fictifs*, en tant que, dans le droit, elles sont traitées comme telles; elles ne sont pas des immeubles *fictices*, car elles ont en effet la valeur d'immeubles. Un être imaginaire et qui ne figure rien de réel n'est que *fictice*: l'homme, pris dans un sens abstrait, est un être *fictif* qui représente l'espèce humaine, comme si elle ne formoit qu'un individu. (R.)

525. FIERTÉ, DÉDAIN.

Le premier de ces mots se dit également en bien et en mal; je ne le prends néanmoins ici qu'en mauvaise part, parce que c'est dans ce seul sens qu'il est synonyme avec l'autre. Ils dénotent alors tous les deux un sentiment qui nous empêche de nous familiariser, et qui nous éloigne des personnes que nous croyons au-dessous de nous, soit par la naissance, les biens ou les talents: avec cette différence que la *fierté* est fondée sur l'estime qu'on a de soi-même; et le *dédain*, sur le peu de cas qu'on fait des autres, ce qui rend celui-ci plus odieux et plus insupportable.

La fortune donne ordinairement de la *fierté* aux gens d'un petit esprit ou d'une sotte éducation. Il y a une sorte de gens vains qui se font du *dédain* une décoration personnelle, qu'ils produisent comme une étiquette, pour annoncer le mérite qu'ils prétendent avoir, et où l'on ne manque pas de lire le contraire de ce qu'ils y croient écrit.

Il faut éviter de parler, et encore plus de badiner avec des personnes *fières*. Pour les *dédaigneuses*, il faut les fuir. (G.)

526. FIN, DÉLICAT.

Il suffit d'avoir assez d'esprit pour concevoir ce qui est *fin*; mais il faut encore du goût pour entendre ce qui est *délicat*. Le premier est au-dessus de la portée de bien des gens; et le second trouve peu de personnes qui soient à la sienne.

Un discours *fin* est quelquefois utilement répété à qui ne l'a pas d'abord entendu; mais qui ne sent pas le *délicat* du premier coup, ne le sentira jamais. On peut chercher l'un, et il faut saisir l'autre.

Fin est d'un usage plus étendu; on s'en sert également pour les traits de malignité comme pour ceux de bonté. *Délicat* est d'un service comme d'un mérite plus rare; il ne sied pas aux traits malins, et il figure avec grâce en fait de choses flatteuses. Ainsi l'on dit, une satire *fine*, une louange *délicate*. (G.)

527. FIN, SUBTIL, DÉLIÉ.

Un homme *fin* marche avec précaution par des chemins couverts. Un homme *subtil* avance adroitement par des voies courtes. Un homme *délié* va d'un air libre et aisé par des routes sûres

La défiance rend *fin*. L'envie de réussir, jointe à la présence d'esprit, rend *subtil*. L'usage du monde et des affaires rend *délié*.

Les Normands ont la réputation d'être *fins*. Les Gascons passent pour *subtils*. La cour fournit les gens les plus *déliés*. (G.)

528. FINESSE, DÉLICATESSE.

Je n'entreprends point de définir ces mots dans le sens moral qu'ils peuvent recevoir l'un et l'autre; je ne les considère que comme des qualités de l'esprit ou des caractères des ouvrages de l'esprit.

La *finesse* me paroît être l'art de saisir les vérités que tout le monde n'aperçoit pas. La *délicatesse* est le sentiment vif et habituel des convenances que tout le monde ne sent pas.

Quid verum? voilà l'objet des recherches de l'esprit *fin*. *Quid decens?* voilà l'objet du tact d'un esprit *délicat*.

La *finesse* est de l'esprit; la *délicatesse* est de l'âme. On analyse *finement*; on sent avec *délicatesse*.

La *finesse* cherche dans les objets ce qui peut piquer la cu-

riosité; la *délicatesse* ne s'attache qu'à ce qui éveille et attire le sentiment.

La *finesse* discerne, la *délicatesse* choisit.

Vauvenargues a dit : « Les grandes pensées viennent du cœur. » Les pensées *délicates* en viennent aussi, quoiqu'elles ne viennent pas de si avant.

La *finesse* appartient à la *vue* de l'esprit; la *délicatesse*, à ces autres sens de l'âme qui répondent au *toucher*, à l'*odorat* et au *goût*, et qui, comme ces organes, pénètrent plus intimement les objets, et nous font connoître leur organisation la plus cachée.

On dit bien un toucher *fin*, un goût *fin*; mais alors on considère le toucher, le goût et l'odorat, comme distinguant les qualités des corps, pour les définir plutôt que pour les sentir. Lorsqu'on veut rendre l'impression que reçoit l'âme plutôt que la nature de l'objet qui la cause, on dit, un toucher *délicat*, un goût *delicat*, la *délicatesse* de l'odorat.

Les délicats sont malheureux, dit La Fontaine; c'est que l'odorat et le goût sont blessés par les mauvaises odeurs et par les mauvais mets. La *finesse* n'a pas le même inconvénient, parce que les objets de la vue, à moins qu'ils ne soient hideux, ne nous donnent pas des sensations aussi désagréables, aussi pénétrantes que le goût et l'odorat.

La *finesse* a ses illusions; elle embrasse quelquefois l'ombre au lieu du corps : elle brouille les idées, pour vouloir les distinguer avec trop de précision. La *délicatesse* a ses préventions; elle exagère les objets et ses propres impressions. On éclaire plus facilement la *finesse* trompée que la *délicatesse* prévenue.

La *finesse* est en actions; la *délicatesse* est en impressions reçues. Il faut agir pour exercer l'une; l'âme est presque passive pour l'autre, et ne fait que s'y livrer.

La *finesse* et la *délicatesse*, dans les ouvrages d'esprit, sont des caractères très-distincts.

Ovide est plus *fin* que *délicat*; Tibulle est plus *délicat* que *fin*. Je mettrois volontiers la même différence entre Horace et Anacréon, dans leurs chansons ; le premier a plus de *finesse*, le second a plus de *délicatesse*.

En peignant les caractères, La Bruyère et La Rochefou-

cauld sont souvent *fins;* Vauvenargues est plus *délicat* que tous les deux.

Dans la comédie, Molière a plus de *finesse* que de *délicatesse;* Térence a plus de *délicatesse* que de *finesse;* mais il a moins de l'une et de l'autre que le comique français.

Le développement des grandes passions est plus spirituel et plus *fin* dans Voltaire; dans Racine, il est plus profond et plus *delicat.*

Dans les éloges de Fontenelle, la *finesse* est si grande, qu'elle dégénère parfois en subtilité; mais il manque quelquefois de *delicatesse.*

Dans le commerce des hommes, la *finesse* consiste à tout voir; la *délicatesse,* à tout sentir. La première fait dire ce qu'il faut; la seconde ne fait dire que ce qu'il faut.

Une louange *fine* et une louange *délicate* ne sont pas la même chose : peu de gens sont dignes de celle-ci; quant à l'autre, peu de gens sont en état de la distinguer et d'en sentir le prix. La première est un encens doux, mais qu'il faut brûler pour le sentir, et qui donne un peu de fumée ; la seconde est une odeur qui s'exhale de la fleur jetée sur vos pas.

Peut-être la *finesse* et la *délicatesse* dans l'esprit sont-elles, jusqu'à un certain point, opposées l'une à l'autre; de sorte qu'avec beaucoup de *finesse* on doit avoir moins de *délicatesse.* (d'Al.)

La *finesse,* dans les ouvrages d'esprit comme dans la conversation, consiste dans l'art de ne pas exprimer directement sa pensée, mais de la laisser aisément apercevoir : c'est une énigme dont les gens d'esprit devinent tout d'un coup le mot. La *finesse* diffère de la *délicatesse.*

La *finesse* s'étend également aux choses piquantes et agréables, au blâme et à la louange, aux choses même indécentes, couvertes d'un voile, à travers lequel on les voit sans rougir. On dit des choses hardies avec *finesse.* La *delicatesse* exprime des sentiments doux et agréables, des louanges *fines.*

Ainsi la *finesse* convient plus à l'épigramme; la *délicatesse,* au madrigal. Il entre de la *délicatesse* dans la jalousie des amants; il n'y entre point de *finesse.* Les louanges que donnoit Despréaux à Louis XIV ne sont pas toujours également *délicates;* ses satires ne sont pas toujours assez *fines.*

Un chancelier offrant un jour sa protection au parlement, le premier président se tournant vers sa compagnie : *Messieurs*, dit-il, *remercions M. le chancelier; il nous donne plus que nous ne lui demandons.* C'est là une repartie très-*fine*.

Quand Iphigénie, dans Racine, a reçu l'ordre de son père de ne plus revoir Achille, elle s'écrie :

Dieux plus doux, vous n'aviez demandé que ma vie !

Le véritable caractère de ce vers est plutôt la *délicatesse* que la *finesse*. (*Encycl.*, VI, 816.)

529. FINESSE, PÉNÉTRATION, DÉLICATESSE, SAGACITÉ.

La *finesse* est la faculté d'apercevoir, dans les rapports superficiels des circonstances et des choses, les facettes presque insensibles qui se répondent, les points indivisibles qui se touchent, les fils déliés qui s'entrelacent et s'unissent.

La *finesse* diffère de la *pénétration* en ce que la *pénétration* fait voir en grand, et la *finesse* en petit détail. L'homme *pénétrant* voit loin; l'homme *fin* voit clair, mais de près ; ces deux facultés peuvent se comparer au télescope et au microscope.

Un homme *pénétrant*, voyant Brutus immobile et pensif devant la statue de Caton, et combinant le caractère de Caton, celui de Brutus, l'état de Rome, le rang usurpé par César, le mécontentement des citoyens, etc., auroit pu dire : Brutus médite quelque chose d'extraordinaire. Un homme *fin* auroit dit : Voilà Brutus qui s'admire dans l'un de ses caractères, et auroit fait une épigramme sur la vanité de Brutus.

Un *fin* courtisan, voyant le désavantage du camp de M. de Turenne, auroit fait semblant de ne pas s'en apercevoir ; un grenadier *pénétrant* néglige de travailler aux retranchements, et répond au général : « Je vous connois, nous ne coucherons pas ici. »

La *finesse* ne peut suivre la *pénétration*, mais quelquefois aussi elle lui échappe. Un homme profond est *impénétrable* à un homme qui n'est que *fin*; car celui-ci ne combine que les superficies : mais l'homme profond est quelquefois surpris par l'homme *fin*; sa vue hardie, vaste et rapide, dédaigne ou né-

glige d'apercevoir les petits moyens ; c'est Hercule qui court, et qu'un insecte pique au talon.

La *délicatesse* est la *finesse* du sentiment qui ne réfléchit point ; c'est une perception vive et rapide du résultat des combinaisons. Si la *délicatesse* est jointe à beaucoup de sensibilité, elle ressemble encore plus à la *sagacité* qu'à la *finesse*.

La *sagacité* diffère de la *finesse*, 1° en ce qu'elle est dans le tact de l'esprit, comme la *délicatesse* est dans le tact de l'âme ; 2° en ce que la *finesse* est superficielle, et la *sagacité*, pénétrante : ce n'est point une *pénétration progressive* ; c'est une *pénétration* soudaine qui franchit le milieu des idées, et touche au but dès le premier pas. C'est le coup-d'œil du grand Condé. Bossuet l'appelle ILLUMINATION ; elle ressemble en effet à l'illumination dans les grandes choses. (*Encycl.*, VI, 816.)

La *finesse* imagine souvent au lieu de voir ; à force de supposer, elle se trompe ; la *pénétration* voit, et la *sagacité* va jusqu'à prévoir [1]. (*Considér. sur les Mœurs*, ch. xiij, édition de 1764.)

530. FINESSE, RUSE, ASTUCE, PERFIDIE.

La *ruse* se distingue de la *finesse*, en ce qu'elle emploie la fausseté. La *ruse* exige la *finesse*, pour s'envelopper plus adroitement, et pour rendre plus subtils les piéges de l'artifice et du mensonge. La *finesse* ne sert quelquefois qu'à découvrir et à rompre ces piéges ; car la *ruse* est toujours offensive, et la *finesse* peut ne pas l'être. Un honnête homme peut être *fin*, mais il ne peut être *rusé*. Du reste, il est si facile et si dangereux de passer de l'un à l'autre, que peu d'honnêtes gens se piquent d'être *fins* : le bon homme et le grand homme ont cela de commun, qu'ils ne peuvent se résoudre à l'être.

L'*astuce* est une *finesse* pratique dans le mal, mais en petit : c'est la *finesse* qui nuit ou qui veut nuire. Dans l'*astuce*, la *finesse* est jointe à la méchanceté, comme à la fausseté dans la

[1] M. Duclos envisage ici ces mots sous un aspect différent ; mais il n'est point opposé au premier ; on peut aisément concilier l'un avec l'autre. (B.)

ruse. Ce mot, qui n'est plus d'usage, a pourtant sa nuance; il mériteroit d'être conservé [1].

La *perfidie* suppose plus que de la *finesse;* c'est une fausseté noire et profonde, qui emploie des moyens plus puissants, qui meut des ressorts plus cachés que l'*astuce* et la *ruse.* Celles-ci, pour être dirigées, n'ont besoin que de la *finesse,* et la *finesse* suffit pour leur échapper : mais pour observer et démasquer la *perfidie,* il faut la pénétration même. La *perfidie* est un abus de la confiance fondée sur des garants inviolables, tels que l'humanité, la bonne foi, l'autorité des lois, la reconnoissance, l'amitié, les droits du sang, etc. : plus ces droits sont sacrés, plus la confiance est tranquille, et plus par conséquent la *perfidie* est à couvert. On se défie moins d'un citoyen que d'un étranger, d'un ami que d'un concitoyen, etc. : ainsi, par degrés, la *perfidie* est plus atroce à mesure que la confiance violée étoit mieux établie.

Nous observons ces synonymes moins pour prévenir l'abus des termes dans la langue, que pour faire sentir l'abus des idées dans les mœurs; car il n'est pas sans exemple qu'un *perfide,* qui a surpris ou arraché un secret pour le trahir, s'applaudisse d'avoir été *fin.* (*Encycl.*, VI, 816.)

531. FINIR, CESSER, DISCONTINUER.

On *finit* en achevant l'entreprise; on *cesse* en l'abandonnant; on *discontinue* en l'interrompant.

Pour *finir* son discours à propos, il faut le faire un moment avant que d'ennuyer. On doit *cesser* ses poursuites dès qu'on s'aperçoit qu'elles sont inutiles. Il ne faut *discontinuer* le travail que pour se délasser, et pour le reprendre ensuite avec plus de goût et plus d'ardeur.

L'homme est né pour la peine; il n'a pas *fini* une affaire qu'il lui en survient une autre : il a beau chercher le repos et la tranquillité, la Providence ne lui permet pas en cette vie de *cesser* de travailler; et si l'ennui ou l'épuisement lui font quelquefois *discontinuer* son labeur, ce n'est pas pour long-

[1] On le trouve encore dans le Dictionnaire de l'Académie 1762, sans aucune remarque qui le condamne; et ce qu'on en dit ici peut contribuer à le conserver, comme le souhaite l'auteur. (B.)

temps; il est bientôt contraint de retourner à sa tâche et de reprendre la charrue.

La maxime qui dit qu'il ne faut rien commencer qu'on ne puisse *finir*, est bonne : celle qui défend de *cesser* un ouvrage pour en commencer un autre sans nécessité me paroît encore meilleure. Il est souvent à propos de *discontinuer* le travail de l'esprit : mais ce n'est pas dans le temps que l'imagination, pleine de feu, se trouve en état de mieux manier son sujet; c'est seulement au premier instant qu'on s'aperçoit qu'elle se ralentit, parce qu'il ne faut ni l'arrêter quand elle est en train, ni la forcer lorsqu'elle s'arrête.

Les personnes qui ne *finissent* point leurs narrations, et ne *cessent* de parler sans *discontinuer*, sont aussi peu propres à la conversation que celles qui ne disent mot. (G.)

532. FLATTEUR, ADULATEUR.

L'un et l'autre cherchent à plaire aux dépens de la vérité; mais on *flatte* la personne du côté du cœur; on *l'adule* du côté de l'esprit.

Le *flatteur* ne désapprouve rien ; il justifie ce qui est blâmable, et tâche même d'ériger le vice en vertu. *L'adulateur* loue tout; il fait l'apologie du mauvais, et ose prodiguer les applaudissements au ridicule.

La *flatterie* est propre à nourrir les passions : l'*adulation* satisfait la vanité. L'une est le talent du courtisan vulgaire, l'autre fait le caractère du bel esprit à gages.

Ce n'est pas être *flatteur* que de manier la vérité avec ménagement et d'une façon à ne pas déplaire à ceux qu'elle choqueroit, si on la leur présentoit trop crûment. Jamais l'*adulateur* n'eut l'art de louer; son fait est uniquement de débiter des louanges. (G.)

Tout le monde sait que l'*adulateur* est un *flatteur* bas, vil, lâche, servile, impudent, et même grossier, complaisant, et louangeur à outrance et sans fin. Je ne ferois pas mention de ces mots, si ce n'étoit pas pour détromper ceux qui croiroient, sur la foi de l'abbé Girard, qu'on *flatte* la personne du côté du cœur, mais qu'on l'*adule* du coté de l'esprit; et que, si la *flatterie* est le talent d'un courtisan vulgaire, l'*adulation* fait le caractère du bel esprit. Cette distinction est chimérique et de-

mentie partout. Voyez dans les Caractères de Théophraste le portrait du *flatteur*, et comme il *flatte* l'esprit de sa dupe. Voyez aussi comme le *flatteur* loue tout indifféremment dans la comédie de J.-B. Rousseau, et si Boileau avoit en vue l'esprit dans ce vers où il dit :

> Pâles *adulateurs* d'un tyran soupçonneux.

Le son doux et coulant *fla* est devenu le nom des objets doux et coulants. *Flatter*, c'est dire des choses agréables : la musique *flatte* l'oreille dans le sens propre. Le mot *aduler* veut dire littéralement être *doux* à quelqu'un : c'est l'*adulari* du latin ; racine *dul, dol, doux ;* du celte *dol, tol,* poli, uni, etc. Ce mot n'a donc pas par lui-même un sens défavorable. Mais comme le mot *flatter* se prend en bonne et en mauvaise part, nous n'avons pas pu emprunter un nouveau mot, portant une idée semblable, sans le distinguer par une idée particulière ; et nous avons employé *aduler* en mauvaise part, et comme pour désigner quelque chose de doucereux, de fade, de fastidieux, telle qu'une louange plate, grossière, servile. Ce verbe ne se dit guère que dans la conversation, et en badinant ; c'est tout le contraire d'*adulateur,* beau mot fort cher aux orateurs et aux poetes. (R.)

533. FLEXIBLE, SOUPLE, DOCILE.

Flexible, ce qui *fléchit,* ce qu'on peut *fléchir. Souple,* ce qui se plie et replie en tout sens. *Docile,* qui reçoit l'instruction. Ce dernier mot ne peut se dire proprement que des personnes, il se dit du corps et de l'esprit ; on l'applique aussi aux animaux :

> Les coursiers du Soleil à sa voix sont *dociles.*
>
> BOILEAU.

> Ses superbes coursiers *dociles* à sa voix.
>
> RACINE.

La poésie va même quelquefois plus loin.

L'osier, le jonc, sont *flexibles :* des étoffes, des gants, sont *souples :* un enfant, un élève, sont *dociles.*

Le corps, la voix, les fibres sont *flexibles* ou capables de ployer par une grande *flexibilité* ou naturelle ou acquise. Par

une grande facilité à exécuter divers mouvements, ils sont *souples*. Par leur *flexibilité* naturelle, ils sont *dociles* au travail, à l'exercice, au manége, et deviennent *souples*.

Au figuré, la différence de ces termes est la même.

La flexibilité est une facilité de caractere qui ne permet pas d'opposer une longue et forte résistance, et ce qui se tourne avec assez d'aisance d'un sens dans un autre. Les dictionnaires définissent la *souplesse*, tantôt docilité, complaisance, soumission aux volontés d'autrui; tantôt, avec l'abbé Girard, une disposition à s'accommoder aux conjonctures, aux *événements imprévus :* ni l'une ni l'autre de ces notions ne sont exactes; on est fort *souple*, on exerce sa *souplesse*, sans qu'il soit question ni *d'événements imprévus*, ni de *volonté d'autrui*. *La souplesse est une versatilité de caractère*, qui fait qu'on prend avec une dextérité ou une adresse singulière la manière d'être et d'agir que l'on juge la plus convenable aux circonstances, et pour soi, ou qui fait qu'on se montre habilement tel qu'on veut paroître plutôt que tel qu'on est. *La docilité est une douceur de caractère* qui nous rend propres à recevoir et à suivre les leçons, les conseils, les avis, les instructions, les réprimandes, les corrections, les volontés, les ordres d autrui, et par-là même à nous laisser guider ou conduire.

L'homme *flexible* se prête; l'homme *souple* se plie et se replie; l'homme *docile* se rend.

L'homme *flexible* peut résister, mais il cède. Le *souple* vous prévient s'il peut; il est aussitôt comme vous voulez qu'il soit. La personne *docile* délibère; elle fait ensuite ce que vous voulez.

Le complaisant est *flexible;* le flatteur est *souple;* le simple est *docile*. La *flexibilité* est plutôt passive, comme le mot le porte; vous faites *fléchir* l'homme. La *souplesse* est plutôt active; vous n'avez pas besoin de plier l'homme, il se plie. La *docilité* est en partie passive et en partie active. L'homme reçoit l'impulsion et la suit volontairement.

La *flexibilité* est une qualité favorable et nécessaire. La *souplesse* est une qualité équivoque et suspecte; elle tient souvent de la finesse, de l'artifice, de la ruse. La *docilité* est une qualité heureuse et louable.

La rigidité est la qualité directement opposée à la *flexibilité:*

la *roideur* est le contraire de la *souplesse*. L'humeur revêche est précisément en opposition avec la *docilité*.

Par la *flexibilité*, on s'accommode au goût des autres, pour être bien avec eux. Par la *souplesse*, on se fait tout à tous, pour les avoir tous à soi. Par la *docilité*, on met dans les autres la confiance qu'on n'a pas en soi pour être bien avec soi.

Trop de *flexibilité* est foiblesse; trop de *souplesse*, manége; trop de *docilité*, pusillanimité. (R.)

534. FOIBLE, DÉBILE.

Foible est, tant au propre qu'au figuré, d'un usage infiniment plus étendu que *débile*. Un soutien, un appui, un moyen, un ressort, un roseau, un mur, une poutre, une monnoie, un ouvrage, un discours, un raisonnement, etc., sont *foibles* et non *débiles*; c'est par le privilége de poëte que Boileau dit un *débile arbrisseau*. Ce mot ne s'applique guère qu'aux animaux, à leurs facultés, à leurs membres, et, par analogie, à certaines facultés spirituelles de l'homme : ainsi l'on dira que l'esprit devient *débile*, comme le corps, à mesure qu'on vieillit. L'emploi figuré de ce mot est très-bon lorsqu'il s'agit de désigner, dans le moral, un rapport actuel et intime avec le physique.

Le sujet *foible* n'a pas assez de force relative : le sujet *débile* est d'une grande *foiblesse*. Le premier, fort jusqu'à un certain point, ne remplit bien qu'une certaine carrière; le second, avec l'air toujours *foible*, ne la remplit que difficilement. Une vue *foible* ne soutient pas le grand jour : le jour fatigue une vue *débile* : un estomac *foible* digère bien une certaine dose d'aliments : un estomac *débile* digère toujours mal.

Le *foible* enfant parle, agit avec vivacité; il saute, il court, il est toujours en action; mais le *débile vieillard* est lent et paresseux à se mouvoir : s'il parle, sa voix est tremblante; s'il marche, il chancelle; toujours inertie ou langueur. L'un n'a point d'énergie; l'autre n'a qu'une énergie limitée.

L'esprit *foible* n'a pas assez de force pour résister, pour penser et agir d'après lui contre le vœu d'un autre; il est subjugué par l'ascendant que vous prenez sur lui. L'esprit *débile* n'a pas la force de se déterminer, de penser, d'agir d'après lui-même et avec suite; il obéit à l'impulsion que le

premier objet lui donne. Le premier n'est pas loin de la bêtise; le second touche à l'imbécillité. (R.)

535. FOIBLES, FOIBLESSES.

Il y a la même différence entre les *foibles* et les *foiblesses* qu'entre la cause et l'effet : les *foibles* sont la cause, les *foiblesses* sont l'effet. Un *foible* est un penchant qui peut être indifférent, au lieu qu'une *foiblesse* est une faute toujours répréhensible. (*Encycl.* VII, 27.)

536. FOIBLE, INCONSTANT, LÉGER, VOLAGE, INDIFFÉRENT.

Une femme *foible* est celle à qui l'on reproche une faute, qui se la reproche à elle-même, dont le cœur combat la raison, qui veut guérir, qui ne guérira jamais, ou qui ne guérira que bien tard : une femme *inconstante* est celle qui n'aime plus : une *légère*, celle qui déjà en aime un autre : une *volage*, celle qui ne sait si elle aime ni ce qu'elle aime : une *indifférente*, celle qui n'aime rien. (La Bruyère, *Caract.*, chap. 3.)

Les femmes accusent les hommes d'être *volages*, et les hommes disent que les femmes sont *légères* [1]. (*Id.*, ch. 4.)

537. FOLATRE, BADIN.

Folâtre (diminutif de *fol*), qui fait de petites folies, qui se livre à une folie amusante, à la manière des enfants. *Badin* (du vieux français *bade*, jeu), qui anime à jouer, qui cherche à rire, en jouant comme un enfant.

On a l'humeur *folâtre* et l'esprit *badin*. L'humeur *folâtre* fait qu'on agit sans raison, mais avec assez d'agrément pour se passer de raison : l'esprit *badin* fait qu'on joue sur les choses, quelquefois avec de la raison, mais en l'égayant.

La vivacité du sang, la gaîté, la pétulance, rendent *folâtre*. La légèreté de l'esprit, l'enjouement, la frivolité, rendent *badin*. Le *folâtre* est plus agissant, plus remuant, plus sémillant,

[1] Voy. tome II, art. 709. Dans celui-ci, les mots *foible* et *indifférent* ne sont synonymes, ni entre eux, ni avec les trois autres, mais, par respect pour l'intégrité du texte, j'ai laissé tout, persuadé qu'il feroit plaisir, et qu'il suffiroit d'y ajouter cette note. (B.)

plus volage : le *badin* est plus plaisant, plus rieur, plus varié ou plus facile en amusements ou en amusettes.

Une personne *posée* n'est pas *folâtre ;* une personne *sérieuse* n'est pas *badine.* On ne *folâtre* pas sans des manières *folâtres :* on *badine* quelquefois sans avoir l'air *badin*, et souvent on n'en *badine* que mieux.

Nous avons *badinage* et *badinerie.* Ce dernier mot n'est guère usité, quoique souvent écrit par les meilleurs auteurs du siècle de Louis XIV ; et le premier est plus élégant. Le mot *badinage* indique particulièrement la nature, le génie, l'esprit de l'action ou de la chose, ce qu'elle est en elle-même et dans son ensemble : *badinerie* exprime plutôt un trait particulier de *badinage* décoché en passant, et l'esprit ou l'intention de la personne qui fait l'action ou la chose. Des *badineries* forment un *badinage*, et non des *badinages.* On prie quelqu'un de finir son *badinage* ou ses *badineries.* Marot a un genre de *badinage ;* le choix et le goût de ses *badineries* en font un *badinage* élégant. Un trait qui n'a rien ni de sérieux ni de solide, est une pure *badinerie ;* mais le *badinage* peut, avec l'air de la *badinerie*, faire passer des choses très-solides et très-sérieuses. Un *badinage* d'enfant n'est que *badinerie.* La *badinerie* est un trait léger de *badinage* sans conséquence. La terminaison du premier de ces termes indique proprement le genre d'action, une action, un trait du genre badin. *Badinerie* est donc un mot à conserver. (R.)

538. FONDER, ÉTABLIR, INSTITUER, ÉRIGER.

Fonder, c'est donner le nécessaire pour la subsistance : il exprime proprement des libéralités temporelles. *Établir*, c'est accorder une place et un lieu de résidence ; il a un rapport particulier à l'autorité et au gouvernement civil. *Instituer*, c'est créer et former les choses ; il en désigne l'auteur ou celui qui les a le premier imaginées et mises au monde. *Ériger*, c'est changer en mieux la valeur des choses ; il ne s'emploie bien que pour les fiefs et les dignités.

Louis XI a *fondé* les Quinze-Vingts. Louis XIV a *établi* les Filles de Saint-Cyr. Ignace de Loyola a *institué* les Jésuites. Paris a été *érigé* en archevêché en 1622, sous Louis XIII. (G.)

539. FORFAIT, CRIME.

Forfait a tous les caractères du *crime* réfléchi, du dessein formé, du *crime* rare.

Crime a un domaine plus étendu, et s'applique indistinctement à tout ce qui trouble l'ordre social ou moral.

Le *crime* est une mauvaise action; il n'annonce rien que de bas et de méchant ; *forfait*, au contraire, a une sorte d'élévation tirée du caractère de celui qui est capable de le commettre.

Crime s'applique à toutes les actions punissables ou méchantes; on s'en sert quelquefois par exagération, en parlant des fautes légères. *Forfait* ne s'applique qu'aux *crimes* éclatants, rares, hors de la classe ordinaire, et suppose toujours le plus Le *crime* s'oublie, on l'abolit. Le *forfait* frappe, il reste gravé. Le *crime* peut être l'effet des circonstances; il peut être involontaire; le *forfait* naît du caractère, il veut l'audace et l'énormité.

Qu'on se garde de croire que mon intention soit d'apothéoser le *forfait!* non, pas plus que le *crime;* mais il est de mon sujet d'en distinguer les caractères. Il est des gens qui *suent le crime;* c'est l'expression dont on s'est servi pour peindre, de nos jours, un homme qui fut ambitieux, et à qui il manqua le courage pour exécuter les *forfaits* qu'il avoit conçus.

Crime est employé au propre et au figuré. Il y a des *crimes* d'État, des *crimes* publics, des *crimes* privés, des *crimes* d'intention.

540. FORTUNÉ, HEUREUX.

Fortuné, dit Vaugelas, est plus noble qu'*heureux*. La poésie fait quelquefois un usage heureux de ce mot.

> Il (Titus) soupiroit le soir, si sa main *fortunée*
> N'avoit de ses bienfaits signalé sa journée.
>
> BOILEAU.

Selon la valeur intrinsèque des mots, *fortuné* signifie favorisé de la fortune; *heureux*, jouissant du bonheur ou d'un bonheur. On est donc proprement *fortuné* par de grands avantages ou par des faveurs signalées de la fortune; on est

heureux par la jouissance des biens qui font le bonheur ou y concourent.

Or, dans quels cas, dans quelles circonstances de la vie, dans quel genre d'événements faisons-nous intervenir la *fortune*, le sort, un grand hasard? Lorsqu'il s'agit d'un bonheur extraordinaire, d'un bien inespéré, d'un succès porté au-dessus des succès courants; voilà les cas où il faut préférer *fortuné* à *heureux*. *Heureux* se dit à l'égard de tous les genres de biens et de bonheur; et *fortuné* distingue le bonheur singulier et les grâces signalées.

L'homme que la fortune va trouver dans son lit est *fortuné*. L'homme que la fortune laisse en paix dans le sien ne laisse pas que d'être *heureux*.

A un air de jubilation, vous connoissez l'homme *fortuné*: vous reconnoitrez l'homme *heureux* à une douce sérénité.

Les biens extérieurs rendent *fortuné* lors même qu'ils ne rendent pas vraiment *heureux*. La satisfaction intérieure rend vraiment *heureux* sans rendre *fortuné*. Celui à qui tout rit et succède, celui qui est entouré de l'abondance et de la joie, est *fortuné*: celui qui est content de son sort et de lui-même, celui qui jouit dans son cœur de la paix, est *heureux*. *Fortuné* ne partage point avec *heureux* ce sens particulier.

Ainsi les prétendus *heureux* du siècle ne sont en effet que *fortunés*. Deux amants sont *fortunés* dès que rien ne s'oppose à leur bonheur: s'ils se suffisent l'un à l'autre, ils sont *heureux* L'ambition peut être *fortunée*: la modération seule est *heureuse*.

Nous appelons aussi quelquefois *fortuné* et *heureux* ce qui nous est favorable ou avantageux, ce qui contribue à nous rendre *heureux* ou *fortunés* avec la même différence. (R.)

541, FOU, EXTRAVAGANT, INSENSÉ, IMBÉCILLE.

Le *fou* manque par la raison, et se conduit par la seule impression mécanique. L'*extravagant* manque par la règle, et suit ses caprices. L'*insensé* manque par l'esprit, et marche sans lumières. L'*imbécille* manque par les organes, et va par le mouvement d'autrui, sans aucun discernement.

Les *fous* ont l'imagination forte; les *extravagants* ont les

idées singulières; les *insensés* les ont bornées; les *imbéciles* n'en ont point de leur propre fonds. (G.)

542. LE FOUDRE, LA FOUDRE.

Foudre n'est pas indifféremment féminin ou masculin : il est féminin au propre dans le discours ordinaire et dans le langage des physiciens : il est quelquefois masculin dans le style recherché et figuré : il l'est au pluriel, suivi d'une grande épithète; il l'est toujours quand on le personnifie. Dans ce dernier cas, il doit prendre naturellement le genre, ou du héros qu'il désigne métaphoriquement, ou de l'être puissant dont il exprime la force; le genre du mot est alors relatif au sujet de la proposition.

Nous disons que *la foudre* éclate, tombe, frappe : le physicien traite de la formation, de la nature, des effets de *la foudre*. Mais un héros est *un foudre* de guerre; un orateur est *un foudre* d'éloquence; le dieu adoré à Séleucie est *le foudre*.

Le physicien considère *la foudre* comme un effet naturel; mais pour animer votre tableau et relever l'action, vous direz *le foudre* et *les foudres vengeurs*. (R.)

543. FOUETTER, FUSTIGER, FLAGELLER.

Frapper, ou plutôt battre à nu avec quelque instrument, certaines parties du corps : idée qui constitue la synonymie de ces trois mots.

Fouetter, terme générique, se dit à l'égard de tous les instruments, et de quelque manière qu'on les emploie, même des mains.

Nous attachons *ordinairement* et *particulièrement* au *fouet* l'idée de peine; à la *fustigation*, celle de correction; à la *flagellation*, celle de pénitence.

On condamne les malfaiteurs au *fouet*, peine infamante, selon l'opinion établie, fondée sur ce que le *fouet* est naturellement destiné pour les animaux, et qu'il étoit réservé pour les esclaves. Dans les maisons de correction, on *fustige* les jeunes gens mal morigénés, mais en secret, pour éloigner d'eux toute idée de flétrissure. On ne parle plus de *flagellation*

que dans le style dévot et religieux. Les dévots qui se donnent la discipline se flagellent.

Fustiger et *flageller* ne s'appliquent qu'aux personnes : cependant on trouve *flageller* (pour battre à coups redoublés) appliqué aux animaux. Mais *fouetter* se dit des animaux, et même des objets inanimés. On *fouette* les chevaux, les chiens, pour les faire obéir. On *fouette* de la crême pour la faire mousser. L'enfant *fouette* sa toupie avec une lanière pour la faire tourner. On dit métaphoriquement que le vent *fouette*, lorsqu'il vous bat et qu'il vous fait des impressions semblables à celles des coups de *fouet*, etc. (R.)

544. FOURBE, FOURBERIE.

La *fourbe* est le vice, l'action propre du *fourbe*, méchant rusé qui trompe par des finesses, des ruses basses et odieuses. La *fourberie* est l'habitude, le trait, le tour, l'action particulière du *fourbe*. La *fourbe* dit plus que *fourberie*, en ce qu'elle concentre, pour ainsi dire, toute l'intensité, la force du vice; et que *fourberie* n'est que l'action simple, le résultat de la *fourbe*.

S'il ne s'agit que d'une action particulière, la *fourbe* sera plus profonde, plus artificieuse, plus impénétrable que la *fourberie*. Ainsi, Appius inventa une *fourbe* détestable, dont le succès devoit être de faire tomber Virginie entre ses mains. En effet, la trame du décemvir n'étoit pas une *fourberie* commune et facile à découvrir ou même à soupçonner. C'est pourquoi l'emploi de la *fourbe* n'est pas si fréquent que celui de la *fourberie*. (R.)

545. FOURNIR LE SEL, FOURNIR DU SEL, FOURNIR DE SEL.

Vaugelas ne voit dans ces trois façons de parler qu'une différence de construction : la dernière lui paroit la meilleure et la plus élégante. Th. Corneille trouve que la première et la troisième ont la même signification, et que l'une n'est pas moins élégante que l'autre. Le Dictionnaire de Trévoux juge que l'on ne doit préférer l'une à l'autre que selon la manière de s'en servir, et qu'il faut dire : La rivière leur *fournit* tout le *sel* dont ils ont besoin, leur *fournit du sel* pour tous leurs be-

soins, les *fournit* de tout *le sel* dont ils ont besoin ; ce qui est en effet grammaticalement exact.

Mais ces trois phrases simples, la rivière *fournit le sel, fournit du sel, fournit de sel,* ont trois significations différentes ; et il n'y en a qu'une de bonne pour exprimer telle idée particulière, sans addition ou circonlocution. La première marque l'espèce de la chose fournie, *le sel ;* la seconde, une partie ou quantité indéterminée de la chose, *du sel ;* la troisième, la quantité de la chose, relative et nécessaire à la consommation, la fourniture *de sel.*

Les choses que la terre, les eaux, les régnicoles, les étrangers *fournissent, le sel,* est la sorte, ou l'espèce, ou une des sortes que la rivière *fournit* pour telle destination : elle peut *fournir* aussi le poisson et autres denrées, ou bien on en tire d'ailleurs. Ainsi, pour un repas, l'un *fournira le vin,* l'autre les viandes, un troisième le couvert. Ainsi, dans une société de commerce, l'un *fournit* l'argent, l'autre son travail.

La rivière *fournit,* ou donne, ou apporte *du sel,* une quantité quelconque, peu ou beaucoup, plus ou moins, sans aucun autre rapport : il suffit qu'on en tire ou qu'on en reçoive par la rivière. Ainsi quelqu'un *fournit de* l'argent, *des* marchandises, sans en spécifier ni la quantité, ni la destination. Thomas Corneille prétend que, par cette phrase, on fait entendre que la rivière *fournit* une partie de la denrée, et qu'on en tire une autre d'ailleurs. Cela est ordinairement vrai ; mais, en général, cette phrase fait abstraction de la quantité comme de la consommation.

La rivière *fournit de sel* les consommateurs ; elle leur *fournit le sel* qu'ils consomment, leur provision, leur consommation, la quantité nécessaire pour leur usage ; elle leur en fait la fourniture entière. Thomas Corneille pense que la première de ces phrases indique aussi tout le sel dont on a besoin ; cela est quelquefois vrai, mais selon les circonstances. Ainsi, par exemple, la rivière *fournit* à mon pays, ou *le sel* qu'il consomme, ou *le sel* qu'il exporte, ou *le sel* qu'il destine à tel autre usage ; tandis qu'elle le *fournit de sel* uniquement pour sa consommation et en raison de sa consommation, sans relation à aucune autre espèce. (R.)

546. FRAGILE, FOIBLE.

Ces deux adjectifs désignent en général un sujet qui peut aisément changer de disposition par un défaut de courage. (B.)

L'homme *fragile* diffère de l'homme *foible*, en ce que le premier cède à son cœur, à ses penchants ; et le second, à des impulsions étrangères. La *fragilité* suppose des passions vives ; et la *foiblesse* suppose l'inaction et le vide de l'âme. L'homme *fragile* pèche contre ses principes ; et l'homme *foible* les abandonne, il n'a que des opinions. L'homme *fragile* est incertain de ce qu'il fera ; et l'homme *foible*, de ce qu'il veut.

Il n'y a rien à dire à la *foiblesse* : on ne la change pas. Mais la philosophie n'abandonne pas l'homme *fragile* ; elle lui prépare des secours, et lui ménage l'indulgence des autres ; elle l'éclaire, elle le conduit, elle le soutient ; elle lui pardonne. (*Encycl.* VII, 273.)

La religion est donc supérieure à la philosophie : car tout ce que celle-ci se vante de faire en faveur de l'homme *fragile*, et qui n'est que trop souvent inefficace dans ses mains, la religion le fait d'une manière bien plus sûre et bien plus abondante. Elle fait plus ; elle n'abandonne pas même l'homme *foible* qui devient fort dans celui qui le fortifie. Dieu a choisi ce qu'il y avoit de *foible* parmi les hommes pour confondre ce qu'ils avoient de fort ; et le triomphe de la religion a été d'inspirer à l'âge et au sexe le plus *foible* un courage invincible au milieu des tourments, et aux âmes les plus *fragiles*, une fermeté inébranlable contre les tentations les plus séduisantes, les plus constantes, les plus dangereuses. (B.)

547. FRAGILE, FRÊLE.

« Ces deux termes, dit M. Beauzée, indiquent également une consistance foible, et qui oppose peu de résistance à la force : en voici les différences. »

Un corps *frêle* est celui qui, par sa consistance élastique, molle et déliée, est facile à ployer, courber, rompre : ainsi la tige d'une plante est *frêle* ; la branche de l'osier est *frêle*. Il y a donc entre *fragile* et *frêle* cette petite nuance, que le terme *fragile* emporte la foiblesse du tout et la roideur des parties ;

et *frêle* pareillement la foiblesse du tout et la mollesse des parties.

On ne diroit pas aussi-bien du verre qu'il est *frêle*, que l'on dit qu'il est *fragile*; ni d'un roseau qu'il est *fragile*, comme on dit qu'il est *frêle*.

On ne dit point d'une feuille de papier ni d'un taffetas que ce sont des corps *frêles* ou *fragiles*, parce qu'ils n'ont ni roideur ni élasticité, et qu'on les plie comme on veut sans les rompre. (*Encycl.* VII, 295.)

Une consistance *frêle* est aisément altérée, mais elle se rétablit : une consistance *fragile* est aisément détruite, et elle ne se rétablit plus. La foiblesse est le caractère commun de l'un et de l'autre.

Cette distinction indique le choix qu'il faut faire de ces termes, quand on les transporte au sens figuré.

On dit d'une santé qui s'altère aisément et que peu de chose dérange, qu'elle est *frêle*; d'un protecteur dont le crédit est aisément effacé par un plus grand, que les moindres difficultés arrêtent facilement, que les obstacles rebutent, qui met peu de chaleur dans ses démarches; que c'est un *frêle* appui que le sien. On dit de tout ce qui n'est pas solidement établi, et qui peut aisément se détruire, qu'il est *fragile* : la fortune, les richesses, les grandeurs de ce monde, la plupart de nos espérances, sont des choses *fragiles*. (B.)

548. FRANCHISE, VÉRACITÉ.

On est *franc* par caractère, et *vrai* par principes. On est *franc* malgré soi, on est *vrai* quand on le veut. La *franchise*, interrogée souvent, ne peut garder un secret; mais la *véracité* étant une vertu, cède toujours le pas à une vertu d'un ordre supérieur, lorsqu'elle la rencontre.

La *franchise* se trahit, la *véracité* se montre. La *véracité* est courageuse, la *franchise* est imprudente.

Un menteur qui se repent peut devenir *vrai*, mais jamais *franc*.

On pourroit persuader à un homme *franc* qu'il doit mentir, mais cela ne serviroit à rien, car il ne pourroit exécuter sa résolution ; si un homme *vrai* l'avoit prise, le plus difficile seroit fait.

Je regarde le visage d'un homme *franc;* j'écoute la parole d'un homme *vrai.* Il faut souhaiter de traiter avec un homme *franc,* mais confier ses intérêts à un homme *vrai;* car, dans la négociation, la vertu est plus maîtresse d'elle-même que le caractère.

La *véracité* a de l'avantage sur la finesse; la vertu intimide le vice : mais la *franchise* ne déconcerte pas la fausseté; c'est une manière d'être contre une manière d'être.

Cependant, si j'avois à choisir, j'aimerois mieux vivre avec un homme *franc;* car je saurois de lui ce qu'il doit me dire, et quelquefois ce qu'il doit me cacher. Je le préférerois aussi, parce qu'il auroit toujours l'air d'être entraîné, et qu'on trouve plus de plaisir à obtenir qu'à recevoir ce qu'on a résolu de nous donner. Je le préférerois enfin, parce que les qualités ont pour les autres cet avantage sur les vertus, qu'elles exigent moins de respect, en donnant les mêmes jouissances. (Anon.)

549. FRANCHISE, VÉRITÉ, SINCÉRITÉ.

La *franchise* paroît tenir au caractère, la *vérité* aux principes, la *sincérité* à l'innocence.

On peut apprendre à dire la *vérité;* c'étoit une des choses que les Perses enseignoient à leurs enfants. La *franchise* ne s'apprend pas, elle naît de la noblesse et de l'indépendance de l'âme; ne l'attendez ni des tyrans ni des esclaves. La *sincérité* vient du cœur; et quand elle n'est pas sur les lèvres, elle se montre dans les yeux.

Sa noble intégrité
Sur ses lèvres toujours plaça la *vérité.*
(Adél. du Guescl.)

Ce mot m'est échappé, pardonnez ma *franchise.*
(Henriade.)

Elle est dans l'âge heureux où règne l'innocence;
A sa *sincérité* je dois ma confiance.
(Zaïre.)

Couci étoit *vrai;* Henri IV *franc;* Zaïre *sincère.*

Voulez-vous n'être pas trompé? interrogez l'homme *vrai;* laissez parler l'homme *franc;* regardez la femme *sincère.*

J'aime à trouver la *vérité* dans l'amitié, la *franchise* dans le commerce, la *sincérité* dans l'amour.

Pour prouver que ces distinctions ne sont pas seulement subtiles, et que ces qualités sont réellement distinctes, prenez les défauts qui les avoisinent, et dans lesquels elles dégénèrent lorsqu'elles ne se renferment point dans leur juste mesure, et vous verrez qu'ils ne peuvent se transporter indifféremment de l'une à l'autre; que la *vérité* peut devenir dure, la *franchise* brusque, la *sincérité* indiscrète.

Je redoute la sévérité de ce philosophe lorsqu'il me dit la *vérité*. Je suis bien sûr de savoir de ce vieux militaire tout ce qu'il pense; mais il mêle trop de brusquerie à sa *franchise*. La *sincérité* de cette jeune personne est si aimable! pourquoi faut-il que j'aie à me plaindre de son indiscrétion? (M. Devaines.)

550. FRÉQUENTER, HANTER

Pourquoi laissons-nous vieillir le mot *hanter*, si souvent employé dans le dernier siècle par des écrivains aussi délicats et aussi purs que Vaugelas et Bouhours, et soigneusement recueilli dans tous les dictionnaires? On ne se sert guère aujourd'hui que de *fréquenter*, comme si nous ne sentions même plus que l'un et l'autre verbes ajoutent quelque chose de particulier à l'idée commune de visiter souvent.

Hanter exprime l'intimité de ces gens qui se tiennent par la main les uns les autres, s'entendent fort bien ensemble, et suivent les mêmes allures.

L'idée propre de *fréquenter* est celle de concours, d'affluence; l'idée distinctive de *hanter*, celle de société, de compagnie. Rigoureusement parlant, c'est la multitude, la foule qui *fréquente*; et elle *fréquente* des lieux, des places : c'est une personne, ce sont des particuliers qui *hantent*, et ils *hantent* des personnes, des assemblées.

Vous *fréquentez* un grand seigneur; et vous *hantez* les grands.

Nous disons qu'un port, un marché, un chemin, sont *fréquentés*, parce qu'il y aborde, il y accourt, il y passe beaucoup de monde. Nous ne disons pas qu'une place, une rue, un bois, sont *hantés*, parce que ce mot n'exprime pas un

concours de monde qui va, mais l'habitude de quelques personnes qui vont dans un certain monde, dans une certaine société.

On dit *fréquenter* les sacrements, pour dire aller souvent à confesse, à la sainte table : on ne dira pas les *hanter;* car il ne s'agit pas là de se familiariser ou de se réunir avec des sociétés.

Hanter ajoute aussi à *fréquenter* l'idée d'une habitude ou d'une fréquentation familière (autrement *hantise*) qui influe sur les mœurs, sur la conduite, sur la réputation, sur la manière de penser, de parler, de vivre, comme on le voit dans les exemples cités ci-dessus. Dis-moi qui tu *hantes,* je te dirai qui tu es : c'est ainsi qu'il faut dire, au lieu de gâter comme on l'a fait, le proverbe, en substituant au mot *hanter* celui de *fréquenter.* (R.)

551. FRIVOLE, FUTILE.

Nous appelons *frivole,* selon la définition des dictionnaires, ce qui est vain et léger, des bagatelles, des choses de peu de considération et de peu de conséquence; mais nous appelons aussi les mêmes objets *futiles,* sans aucune différence, selon les mêmes dictionnaires.

A proprement parler, la chose *frivole* manque de solidité; la chose *futile,* de consistance. La première, casuelle ou précaire, ne peut subsister et remplir long-temps l'objet qu'on se propose; la seconde, vaine et fugitive, ne peut subsister et produire l'effet qu'on doit en attendre. Je n'estime pas la chose *frivole*, car elle n'est pas d'un grand usage; elle a même peu de valeur. La *frivolité* est un défaut de qualité : *futilité* est le défaut de la qualité propre ou essentielle à la chose.

Une chose qui ne mérite pas notre attachement, ni notre estime, ni nos recherches, est *frivole.* Un bien qui ne tient qu'à l'opinion, à la fantaisie, à l'illusion, est *futile.*

Qu'est-ce qu'un homme *frivole?* celui qui s'occupe sérieusement de petites choses, et légèrement des objets sérieux, un enfant. Qu'est-ce qu'un homme *futile?* celui qui parle et agit sans raison, sans réflexion, inconsidérément, ou, comme

on dit, *en l'air*, sans savoir ou même sans vouloir savoir ce qu'il convient de dire ou de faire. (R.)

552. FUIR, ÉVITER, ÉLUDER.

On *fuit* les choses et les personnes qu'on craint, et celles qu'on a en horreur : on *évite* les choses qu'on ne veut pas rencontrer et les personnes qu'on ne peut pas voir, ou dont on ne veut pas être vu : on *élude* les questions auxquelles on ne veut ou l'on ne peut répondre.

Pour *fuir*, on tourne vers le côté opposé; et l'on s'éloigne avec vitesse, afin de n'être pas pris. Pour *éviter*, on prend une autre route, et l'on s'écarte subtilement, afin de n'être point aperçu, ou de ne pas donner dans le panneau. Pour *éluder*, on fait semblant de n'avoir pas entendu; et l'on change adroitement de propos, afin de n'être pas obligé à s'expliquer.

On *fuit* en courant : on *évite* en se détournant : on *élude* en donnant le change.

Nous *fuyons* ceux qui nous poursuivent : nous *évitons* ceux qui nous font peine : nous *éludons* les conversations qui nous déplaisent.

La peur fait *fuir* devant son ennemi; la prudence en fait quelquefois *éviter* la présence; et l'adresse en fait *éluder* les attaques.

On dit *fuir* et *éviter* le danger; mais le *fuir*, c'est ne pas s'y exposer; l'*éviter*, c'est n'y pas tomber : on dit *éluder* le coup.

Le remède le plus sûr contre la peste, est de *fuir* bien loin des lieux où elle est. Le moyen le plus propre pour conserver l'innocence des mœurs, est d'*éviter* les mauvaises compagnies. L'art de garder le secret demande de l'habileté à *éluder* les questions curieuses. (G.)

553. FUNÉRAILLES, OBSÈQUES.

Les anciens étymologistes ont tiré le *funus* des Latins, de *funis* (corde), à cause que les convois funèbres se faisoient la nuit aux flambeaux, et que ces flambeaux étoient des branches liées avec des cordes.

Funus exprime donc proprement la douleur et le deuil ; il en est de même de *tessus*, du celte *lais*, lamentation, formé de *la*, cri de douleur ; d'où *las*, *hélas*. Ainsi, la valeur littérale du mot *funérailles* est d'exprimer les cris lugubres de douleur, et les signes funestes de deuil dont les convois funèbres sont accompagnés.

Le mot *obsèques* est formé de deux mots latins, *ob*, devant, en avant, et *sequi*, venir, aller après ; et *sequor*, *secor*, signifie originairement être séparé, être à la suite. Les Latins disoient *exequiæ* pour exprimer l'action de suivre, accompagner quelqu'un qu'on porte en terre, dont on vient d'être séparé pour jamais. A l'idée d'*exequiæ*, notre mot *obsèques* joint celle d'*obsequium*, devoir, service, hommage. Les *obsèques* sont les derniers devoirs et les derniers honneurs qu'on rend à ceux que la mort et la sépulture séparent de nous pour jamais.

Ainsi, dans le sens littéral, le mot de *funérailles* marque proprement le deuil, et celui d'*obsèques*, le *convoi*. C'est la douleur qui préside, pour ainsi dire, aux *funérailles* ; et c'est la piété qui conduit les *obsèques*. (R.)

554. FUREUR, FURIE.

« Quoique ces deux mots, dit Vaugelas, signifient une même chose, il ne faut pas toujours les confondre, parce qu'il y a des endroits où, si l'on use de l'un, l'on n'useroit pas de l'autre. Par exemple, on dit *fureur poétique*, *fureur divine*, *fureur martiale*, *fureur héroïque*, et non pas *furie poétique*, *furie martiale*. Au contraire, on dit *durant la furie du combat*, *la furie du mal*, etc., et l'on ne diroit pas la *fureur du combat*, la *fureur du mal*, etc. ; il semble que le mot de *fureur* dénote davantage l'agitation violente du dedans, et le mot de *furie*, l'agitation violente du dehors. »

La remarque est juste. La *fureur* est, à la lettre, un feu ardent ; la *furie* est une flamme éclatante. La *fureur* est en nous ; la *furie* nous met hors de nous. La *fureur* nous possède ; la *furie* nous emporte. Vous contenez votre *fureur*, à peine il en jaillit des étincelles ; vous vous abandonnez à la *furie*, c'est un tourbillon. La *fureur* n'est pas *furie*, si elle n'est point manifestée ; la *fureur* mène à la *furie*. La *fureur* a des accès ; la *furie* est l'effet de l'accès violent.

On souffle la *fureur* pour exciter la *furie*.

Toute passion violente est *fureur;* la colère violente fait la *furie*.

La patience poussée à bout se tourne en *fureur;* la colère long-temps contrainte, sans cesse aiguillonnée, se déchaîne avec *furie*.

La *furie* est précisément l'agitation extérieure : la *fureur* a souvent la même agitation; mais la *furie* se distingue toujours de la *fureur* par l'éclat, la violence, l'excès des transports. La *fureur* a divers degrés d'impétuosité; la *furie* est une *fureur* éclatante qui attaque, renverse, détruit. (R.)

555. FURIES, EUMÉNIDES.

Les Romains appeloient *furies*, les Grecs *euménides*, certaines divinités subalternes chargées de tourmenter la conscience des coupables.

Les *euménides* appartiennent proprement à la mythologie et à l'histoire grecque, et les *furies* à la mythologie et à l'histoire romaine. Mais le nom de *furie* et sa famille sont si connus dans notre langue, qu'on dira, même familièrement, d'une femme méchante et emportée, que c'est une *furie*. Le nom d'*euménides* n'est familier qu'aux savants, et peut-être que sa valeur n'est pas encore bien déterminée.

Furie vient du mot primitif *pur* (feu), prononcé *fur* par les Latins. Ministres de la colère et de la vengeance, les *furies* ne font que désoler et punir les criminels. Je trouve dans le mot *euménide* un sens profond et bien beau : *ευ* présente l'idée de bien, bon, favorable; *μενος*, celle de force, puissance, ardeur, colère : la racine *men*, *min*, *mon* désigne l'avertissement, l'action d'avertir, avec différentes modifications, tantôt la justice et tantôt la bonté, la douceur ainsi que la *furie*, la vengeance ou la paix. Le mot d'*euménide*, généralement pris dans un sens favorable, réunit ces deux idées sans contradiction. Ainsi, les *euménides* frappent le coupable, mais pour le corriger : par la peine, elles le conduisent au repentir : le châtiment est une expiation; du mal elles tirent le bien.

Ainsi, à bien distinguer les idées propres de ces mots, les *furies* punissent le crime, et les *euménides* châtient les cou-

pables. Les *furies* poursuivent les criminels pour venger la justice, et les *euménides* les frappent pour les ramener à l'ordre. (R.)

556. FURIEUX, FURIBOND.

Fur, osus en latin, marque proprement dans la composition des mots, l'état, l'habitude, le redoublement, la grandeur, l'excès. *Furieux* signifie donc celui qui est habituellement et souvent dans un état de fureur ou dans des emportements violents, causés par un déréglement ordinaire de l'esprit et de la raison. C'est ainsi que nous appelons *furieux* l'homme attaqué d'un genre terrible de folie.

Le *furibond* a un grand fonds de colère, de furie; il est sujet à des accès, à des transports fréquents de fureur, ou il en offre les signes, les traits les plus multipliés et les plus forts.

Tous les vocabulistes définissent le *furieux*, celui qui est en furie, transporté de fureur; et le *furibond*, celui qui est sujet à entrer en furie, ou à éprouver de grands emportements de colère ou de fureur.

Ainsi *furieux* dénote particulièrement l'acte de fureur ou l'accès de furie; et *furibond*, la disposition à ces accès et leur fréquence. Le *furibond* est souvent *furieux*.

Celui-là est *furibond*, qui jamais n'est maître de lui-même; celui-là est *furieux*, qui cesse de l'être. Il y a dans le second un violent écart; et dans le premier, un vice de caractère ou d'humeur.

L'homme colère, lorsqu'il est souvent et fortement contrarié, devient *furibond*. L'homme le plus doux, lorsqu'on abuse à tout excès de sa bonté, devient *furieux*.

Nous n'appliquons guère l'épithète de *furibond* qu'aux personnes; les Latins disoient un chien, un taureau, des animaux *furibonds*, et rien n'empêche de les imiter. Ce que nous venons de rapporter des traits caractéristiques du *furibond* nous dispense de dire pourquoi il ne sauroit être applicable aux choses. Mais *furieux* est prodigué aux choses comme aux personnes; et non-seulement à tout ce qui est remarquable par la violence, l'impétuosité, l'excès; mais par tout ce qui est étonnant, extraordinaire, prodigieux en son genre. Ainsi un

gros turbot est *furieux*, aussi bien qu'un torrent; une dépense est *furieuse* comme une tempête. (R.)

557. FUTUR, AVENIR.

« Ces mots, dit l'abbé Girard, sont plus caractérisés par la diversité des styles que par la différence des significations. *Futur* est d'un grand usage dans le dogmatique. La grammaire connoît les temps *futurs* : la philosophie de l'école traite du *futur* contingent. L'expression même poétique, et même le haut style, s'accommode très-bien des races *futures*. La place d'*avenir* se trouve dans la morale comme dans le langage ordinaire de la conversation. La réflexion sur le passé et l'inquiétude sur l'*avenir* ne servent souvent qu'à nous ravir la jouissance du présent. On se console d'une infortune passagère par la perspective d'un *avenir* heureux.

« Le *futur*, dit Beauzée, est relatif à l'existence des êtres, et l'*avenir* aux révolutions des événements. On peut parler avec certitude des choses *futures*, et prédire celles d'un certain ordre par les seules lumières naturelles : on ne peut que conjecturer sur l'*avenir*, et il est impossible de le prédire sans une révélation expresse. »

Cette distinction est fondée sur la valeur propre des mots : *futur*, temps du verbe *être*, signifie *ce qui sera*, ce qui doit être : il exprime donc l'*existence*. *Avenir* signifie ce qui est *à venir*, chose contingente, comme ce qui est à faire, à savoir, *à venir* ou arriver : il annonce donc les *événements*. La grammaire dit *futur*, parce qu'elle considère l'ordre nécessaire des temps : la morale dit *avenir*, parce qu'elle considère surtout l'incertitude des choses.

Ainsi, des signes vagues et obscurs ne sont que de vains présages de l'*avenir*; mais des signes physiques et nécessaires sont des présages certains d'une révolution *future* dans l'ordre naturel. On dit fort bien les *générations futures*, les *races futures*, les *siècles futurs*; car ils seront comme le présent est : on dira les changements *à venir*, les *biens à venir*, le *bonheur à venir*, lorsqu'on présentera les choses comme incertaines. L'astronomie prédit le *futur*; des éclipses, des conjonctions, des retours, ce qui en effet sera : la divination prédit l'*avenir*;

des guerres, des morts, des succès, ce qui peut être ou ne pas être. On a fort bien dit, *hasarder le présent pour l'avenir;* et on oppose fort bien *la vie future* à *la vie présente.*

Avenir est, dans l'usage, plus vaste que *futur;* il paroît plus étendu, même plus éloigné; c'est ce qui viendra plutôt que ce qui vient; et l'on dira plutôt *futur* de ce qui va bientôt arriver. De *futurs* époux vont bientôt se marier; mais leur postérité est dans l'*avenir.* (R.)

G.

558. GAGER, PARIER.

Gager, opposer, dans une contestation, *gage* à *gage*, avec la convention que celui du vaincu sera le prix du vainqueur. *Parier*, risquer un objet contre un autre, avec *parité* ou égalité dans des cas incertains, ou aux mêmes conditions.

La *gageure* est une espèce de défi accepté moyennant le *gage* convenu : le *pari* est une espèce de jeu joué ou censé joué but à but. Le défi de la *gageure* ressemble à celui du combat judiciaire, où l'assaillant jetoit son *gage* de bataille : le jeu du *pari* ressemble à celui de *pair ou non*, où l'on met son argent au hasard d'un événement quelconque.

En Angleterre, les gens pécunieux jouent des sommes considérables à des *paris* sur des choses incertaines, à l'égard desquelles ils n'ont rien à faire que d'attendre l'événement; et on appelle *jouer* à la paix ou à la guerre, *parier* pour ou contre la paix ou la guerre; et ainsi de la victoire d'un coq sur un autre, de la sérénité ou de l'obscurité d'un jour éloigné, du succès d'une navigation, de la vie d'une personne, etc.

Vous *gagez* particulièrement, quand il s'agit de vérifier, de prouver, d'accomplir un point, un fait, dans la croyance ou la persuasion que votre opinion est bonne, que votre prétention est juste. Vous *pariez* particulièrement, quand il s'agit d'événements contingents, douteux, dépendant, du moins en partie, du hasard ou de causes étrangères, dans l'espérance ou l'augure que le sort favorisera votre parti, que votre parti l'emportera. Celui qui *gage* pèse les raisons, les motifs,

les autorités : celui qui *parie* calcule les chances, les probabilités, les hasards de perte ou gain. Si l'on vous conteste un fait, vous *gagerez* impatiemment qu'il est vrai : si les avis sont partagés sur un événement incertain, vous *parierez* par amusement pour ou contre. L'amour-propre est ordinairement plus intéressé dans les *gageures* que la cupidité ; on veut avoir raison : la cupidité l'est bien davantage dans les *paris* ; on veut gagner de l'argent. Un gladiateur, plein de confiance, *gage* contre un autre de le terrasser : les spectateurs, indifférents pour la personne de l'un ou de l'autre, *parient* pour l'un ou pour l'autre. Des joueurs *parient*, des concurrents *gagent*. L'usage est plutôt pour *gageure* dans les contestations, et pour *pari* au jeu ; et il a peu d'égard à l'idée de *gage* et à celle de *parité*. (R.)

559. GAGES, APPOINTEMENTS, HONORAIRES.

L'acception dans laquelle ces mots sont synonymes n'admet les deux premiers qu'au pluriel. Cette différence, dans l'emploi grammatical, n'est pas ce qui en distingue le caractère essentiel ; ce sont les diverses nuances du sens qui opèrent cette distinction. *Gages* n'est d'usage qu'à l'égard des domestiques de particuliers, et de gens qui se louent pendant quelque temps au service d'autrui pour des occupations serviles. *Appointements* se dit pour tout ce qui est place ou qu'on regarde comme tel, depuis la plus petite commission jusqu'aux plus grands emplois et aux premières dignités de l'État. *Honoraire* a lieu pour les maîtres qui enseignent quelque science ou quelques-uns des arts libéraux, et pour ceux à qui on a recours dans l'occasion pour obtenir quelque conseil salutaire ou quelque autre service, que leur doctrine ou leur fonction met à portée de rendre.

Les *gages* varient ; ils sont de convention entre celui qui sert et celui qui est servi. Les *appointements*, nullement de convention, sont établis et fixés par ceux qui ont l'autorité ; ils sont connus par des états de compte et d'attribution. L'*honoraire* est de convention à l'égard des maîtres ; il se règle entre eux et leurs élèves. Quant à ceux à qui l'on demande quelque service passager, leur *honoraire* n'est point de convention, ni ne leur est attribué par un état authentique ;

il est seulement d'un usage arbitraire qui varie, tantôt selon la nature du service, tantôt selon la générosité et les moyens de la personne à qui le service est rendu. Ainsi la visite et l'ordonnance du médecin, le conseil et l'écrit de l'avocat, la messe et les prières du prêtre, sont autrement payés par les gens opulents que par ceux d'une fortune médiocre.

Gages marque toujours quelque chose de bas. *Appointements* n'a point cette idée. *Honoraire* réveille l'idée contraire. On prend un homme à *gages*, et l'on offense celui dont on marchande le service ou le talent, et à qui l'on doit un *honoraire*. (*Encycl.*, VIII, 291.)

560. GAI, ENJOUÉ, RÉJOUISSANT.

C'est par l'humeur qu'on est *gai*; par le caractère d'esprit qu'on est *enjoué*; et par les façons d'agir qu'on est *réjouissant*. Le triste, le sérieux, l'ennuyeux, sont précisément leurs opposés.

Notre *gaieté* tourne presque entièrement à notre profit : notre *enjouement* satisfait autant ceux avec qui nous nous trouvons, que nous-mêmes : mais nous sommes uniquement *réjouissants* pour les autres.

Un homme *gai* veut rire : un homme *enjoué* est de bonne compagnie : un homme *réjouissant* fait rire.

Il convient d'être *gai* dans les divertissements, d'être *enjoué* dans les conversations libres, et il faut éviter d'être *réjouissant* par le ridicule. (G.)

561. GAI, GAILLARD.

Ces deux adjectifs marquent également cette disposition d'esprit qui suppose une grande liberté, du penchant pour la joie, de l'éloignement pour la tristesse : c'est en quoi ils sont synonymes. (B.)

Mais *gaillard* diffère de *gai* en ce qu'il présente l'idée de la gaîté jointe à celle de la bouffonnerie, ou même de la licence. Il est peu d'usage, et les occasions où il puisse être employé avec goût sont rares.

On dit très-bien il a le propos *gai*, et familièrement il a le propos *gaillard*.

Un propos *gaillard* est toujours *gai*; un propos *gai* n'est pas toujours *gaillard*.

On peut avoir à une grille de religieuse le propos *gai*; si le propos *gaillard* s'y trouvoit, il y seroit déplacé. (*Encycl.* VII, 424.)

562. GAIN, PROFIT, LUCRE, ÉMOLUMENT, BÉNÉFICE.

Le *gain* semble être quelque chose de très-casuel, qui suppose des risques et du hasard; voilà pourquoi ce mot est d'un grand usage pour les joueurs ou pour les commerçants. Le *profit* paroit être plus sûr, et venir d'un rapport habituel, soit de fonds, soit d'industrie : ainsi l'on dit, les *profits* du jeu pour ceux qui donnent à jouer, ou fournissent les cartes; et le *profit* d'une terre, pour exprimer ce qu'on en retire, outre les revenus fixés par les baux. Le *lucre* est d'un style plus soutenu, et dont l'idée a quelque chose de plus abstrait et de plus général : son caractère consiste dans un simple rapport à la passion de l'intérêt, de quelque manière qu'elle soit satisfaite : voilà pourquoi l'on dit très-bien d'un homme qu'il aime le *lucre*, et qu'en pareille occasion l'on ne se serviroit pas des autres mots avec la même grâce. L'*émolument* est affecté aux charges et aux emplois, marquant non-seulement la finance réglée des appointements, mais encore tous les autres revenants-bons. *Bénéfice* ne se dit guère que pour les banquiers, les commissionnaires, le change et le produit de l'argent; ou, dans la jurisprudence, pour les héritiers, qui, craignant de trouver une succession surchargée de dettes, ne l'acceptent que par bénéfice d'inventaire.

Quelques rigoristes ont déclaré illicite tout *gain* fait au jeu de hasard. On nomme souvent *profit* ce qui est vol. Tout ce qui n'a que le *lucre* pour objet est roturier. Ce n'est pas toujours où il y a le plus d'*émoluments* que se trouve le plus d'honneur. Le *bénéfice* qu'on tire du changement des monnoies ne répare pas la perte réelle que ce dérangement cause dans l'État. (G.)

563. GALIMATIAS, PHÉBUS.

Ce sont des façons de parler qui, à force d'affectation, répandent de l'embarras et de l'obscurité dans le discours. Quelle différence y a-t-il entre l'un et l'autre? (B.)

Le *galimatias* est un discours embrouillé et confus qui semble dire quelque chose, et ne dit rien. Parler *phébus*, c'est exprimer avec des termes trop figurés et trop recherchés ce qui doit être dit plus simplement. (*Diction. de l'Acad.*)

Le *galimatias* renferme une obscurité profonde, et n'a de soi-même nul sens raisonnable. Le *phébus* n'est pas si obscur, et a un brillant qui signifie, ou semble signifier quelque chose: le soleil y entre d'ordinaire; et c'est peut-être ce qui, en notre langue, a donné lieu au nom de *phébus*.

Ce n'est pas que quelquefois le *phébus* ne devienne obscur, jusqu'à n'être pas entendu; mais alors le *galimatias* s'y joint, ce ne sont que brillants et que ténèbres de tous côtés. (Bouhours, *Manière de bien penser*, dialogue IV.)

Tous ceux qui veulent parler de ce qu'ils n'entendent point ne peuvent pas manquer de donner dans le *galimatias*, parce qu'on ne peut rendre d'une manière nette, claire et distincte, que des idées nettes, précises, et conçues distinctement.

Ceux qui, sans avoir étudié les grands maîtres de l'art, ni approfondi le goût de la nature, prétendent se distinguer par une élocution brillante, sont en grand danger de ne se distinguer que par le *phébus*, parce qu'il est naturel qu'ils jugent du mérite de leur expression par ce qu'elle leur a coûté, et qu'elle leur coûte d'autant plus, qu'elle s'éloigne plus de la nature.

Il est aisé, d'après ces notions, de dire pourquoi il se trouve tant de *galimatias* dans les compositions de la plupart de nos jeunes rhétoriciens, et tant de *phébus* dans plusieurs discours de nos jeunes orateurs: c'est qu'on exige des uns qu'ils parlent avant d'avoir appris à penser; et que les autres veulent recueillir les fruits de l'éloquence avant de s'y être formés d'après les grands modèles. (B.)

564. GARANTIR, PRÉSERVER, SAUVER.

Garantir, mettre sous sa *garantie*, tenir dans sa *sauve-garde*, protéger contre l'injure, répondre de la sûreté. *Préserver*, pourvoir à la *conservation*, parer d'avance aux accidents, prémunir contre les dangers, veiller à la sûreté. *Sauver*, rendre sain et sauf, délivrer d'un mal, exempter d'un malheur.

Ce qui vous couvre et vous protége de manière à empêcher l'impression qui vous seroit *nuisible*, vous *garantit*. Ce qui vous prémunit contre quelque danger funeste, vous *préserve*. Ce qui vous délivre d'un grand mal ou vous arrache à un grand péril, vous *sauve*. Les vêtements qui vous couvrent vous *garantissent* des injures du temps. Les gens armés qui vous accompagnent vous *préservent* de l'attaque des voleurs. La nature, vigoureuse encore, et des remèdes qui la secondent, vous *sauvent* d'une maladie.

On est *garanti* par la résistance; elle arrête, rompt ou amortit le coup. On est *préservé* par la vigilance; elle prévient, écarte ou dissipe le danger. On est *sauvé* par les secours; ils combattent, détruisent ou repoussent le mal. Une cuirasse vous *garantit* des effets du trait qu'elle émousse : vous *préservez* votre maison des coups de la foudre par des conducteurs métalliques qui la dissipent : tombé dans la rivière, vous luttez contre les flots et vous vous *sauvez* à la nage.

L'homme sage prend des mesures pour se *garantir* d'un accident ordinaire ou probable. L'homme prévoyant prend des précautions pour se *préserver* des malheurs même éloignés, mais probables. L'homme fort, attaqué ou menacé, fait tous ses efforts pour se *sauver* du péril présent ou prochain. (R.)

565. GARDER, RETENIR.

On *garde* ce qu'on ne veut pas donner; on *retient* ce qu'on ne veut pas rendre.

Nous *gardons* notre bien; nous *retenons* celui d'autrui.

L'avare *garde* ses trésors : le débiteur *retient* l'argent de son créancier.

L'honnête homme a de la peine à *garder* ce qu'il possède, lorsque le fripon est autorisé à *retenir* ce qu'il a pris. (G).

566. GARDIEN, GARDE.

Ces deux mots marquent également une personne au soin ou à la *garde* de qui l'on a confié quelque chose : mais celui de *gardien* n'a pour objet que la conservation de la chose; au lieu que celui de *garde* renferme de plus dans son idée un office économique dont on doit s'acquitter, selon les ordres du supérieur ou du maître de la chose. Ainsi l'on dit qu'on est *gardien* d'un dépôt et *garde* du trésor royal, parce que, dans le premier cas, il n'y a qu'à veiller à la sûreté de ce qui a été déposé; et, dans le second cas, il y a des devoirs à remplir, soit pour la recette, soit pour la distribution des deniers. Par la même raison, on se sert, dans le style de la procédure, du terme de *gardien* pour des meubles exécutés ou des biens saisis; et dans le style militaire, du terme de *garde*, pour certaines fonctions, soit auprès de la personne du prince ou du commandant, soit dans divers postes qu'on fait occuper. Le *gardien* est responsable de tout ce qui est porté par le procès-verbal, à moins qu'il ne prouve fracture ou violence. Les *gardes* du roi occupent pendant la nuit les postes que les *gardes* de la porte occupent pendant le jour.

Gardien a beaucoup plus de grâce dans le sens figuré, de même qu'à l'égard des choses morales; et à l'égard de celles qui ne sont ni à notre usage, ni à notre disposition, mais seulement sous notre protection, pour empêcher que d'autres n'en usent ou ne les enlèvent. *Garde* convient mieux dans le sens littéral, et à l'égard des choses matérielles, ainsi qu'à l'égard de celles qui sont entre nos mains ou sous notre gouvernement, et sur lesquelles nous avons quelque droit d'usage ou de maniement.

Je ne crois pas que les parents puissent trouver de meilleurs *gardiens* de la virginité de leurs filles que le bon exemple, l'amitié, l'exactitude et la douceur dans l'éducation. Il n'y a pas en France de plus belle commission que celle de *garde* des sceaux.

Il me semble que le *gardien* a un air de supériorité, et le *garde*, un air de service. C'est peut-être par cette raison qu'on a donné le titre de *gardien* à certains supérieurs religieux, tel que le *gardien* des capucins, et celui de *garde* à certaines fonc-

tions pour le service du public, pour le commerce, comme *garde*-notes, *garde*-magasin.

Le sage ne doit jamais avoir d'autre *gardien* de son secret que lui-même. Les meilleurs *gardes*, ce sont les yeux du maître. (G.)

567. GASPILLER, DISSIPER, DILAPIDER.

Gaspiller, du celte *gas*, d'où gâter, dégât, le latin *vastare*, dévaster, détruire; et de *pil*, qui désigne la main et ses différentes actions, celle de piller, dépouiller, de *gaspiller*, latin *expilare*, ôter du monceau, de la *pile*; anglo-saxon, *spil*, détruire, consumer, etc.

Dissiper, lat. *dissipare*, répandre çà et là, éparpiller, disperser de tous côtés; de l'ancien verbe latin inusité, *sipo*, conservé dans ses composés, *insipo*, *obsipo*, *dissipo*, répandre de différentes manières.

Dilapider, lat. *dilapidare*; de *lapis*, pierre; ôter les pierres d'un champ, épierrer, démolir, disperser les pierres d'un édifice. Ce mot, uniquement employé dans notre langue au figuré, ne peut convenir qu'à la destruction d'une grande fortune, d'une fortune bien fondée, bien établie, bien solide, comme un édifice.

Celui qui répand de tous côtés, en dépenses désordonnées, ce qu'il a, son argent, ses revenus, son bien, comme s'il promenoit sa fortune dans le tonneau percé des Danaïdes, *dissipe*. Celui qui dépense les fonds avec les revenus d'une belle fortune, qui la démolit et disperse les matériaux et les ruines, *dilapide*. Celui qui, par une mauvaise administration, laisse gâter, perdre, *piller*, emporter son bien en dégâts et en fausses dépenses, *gaspille*.

Les héritiers d'un avare dissipent son héritage, s'ils ont souffert de son avarice. Les gens de la cour et les agents de la fiscalité *dilapideroient* la fortune publique, si on les laissoit faire. Un nombreux domestique et les gens d'affaires versés dans leur métier *gaspilleront* les plus grands revenus, si le chef n'en est pas le premier économe. (R.)

568. GÉNÉRAL, UNIVERSEL.

L'un et l'autre envisagent la totalité; c'est le point de réunion qui les rend synonymes; mais ils ont en français des caractères distinctifs qui les différencient. (B.)

Ce qui est *général* regarde le plus grand nombre des particuliers, ou tout le monde en gros. Ce qui est *universel* regarde tous les particuliers, ou tout le monde en détail.

Le gouvernement des princes n'a pour objet que le bien *général*: mais la providence de Dieu est *universelle*.

Un orateur parle en *général* lorsqu'il ne fait point d'application particulière. Un savant est *universel* lorsqu'il sait de tout. (G.)

Le *général*, selon le dictionnaire de l'Académie, est commun à un très-grand nombre : l'*universel* s'étend à tout. Ainsi, l'autorité de cette compagnie confirme les notions établies ci-dessus par l'abbé Girard.

Le *général* comprend la totalité en gros; l'*universel*, en détail. Le premier n'est point incompatible avec des exceptions particulières; le second les exclut absolument.

Aussi dit-on qu'il n'y a point de règle si *générale* qui ne souffre quelque exception : et l'on regarde comme un principe *universel*, une maxime dont tous les esprits, sans exception, reconnoissent la vérité dès qu'elle leur est présentée en termes clairs et précis.

C'est une opinion *générale*, que les femmes ne sont pas propres aux sciences et aux lettres : madame Deshoulières, madame Dacier, madame la marquise du Châtelet, madame de Grafigny, chacune dans leur genre, font une exception d'autant plus honorable pour le sexe, qu'elle prouve la possibilité de bien d'autres. C'est un principe *universel*, que les enfants doivent honorer leurs parents : l'intention du Créateur se manifeste sur cela en tant de manières, qu'il ne peut y avoir aucun cas de dispense.

Dans les sciences, le *général* est opposé au particulier; l'*universel*, à l'individuel.

Ainsi la physique *générale* considère les propriétés communes à tous les corps, et n'envisage les propriétés distinctives d'aucun corps particulier, que comme des faits qui

confirment les vues *générales :* mais qui n'a étudié que la physique *générale* ne sait pas, à beaucoup près, la physique *universelle ;* les détails particuliers sont inépuisables.

De même la grammaire *générale* envisage les principes qui sont ou peuvent être communs à toutes les langues, et ne considère les procédés particuliers des unes ou des autres que comme des faits qui rétablissent les vues *générales :* mais l'idée d'une grammaire *universelle* est une idée chimérique ; nul homme ne peut savoir les principes particuliers de tous les idiomes ; et quand on les sauroit, comment les réuniroit-on en un corps ?

Un étranger toutefois traite de grammaire prétendue *générale* l'ouvrage que je publiai en 1767, sous les auspices de l'Académie française ; et la raison qu'il en donne dans un coin de table, sans la prouver nulle part, c'est que, pour faire une grammaire *générale,* il faudroit savoir toutes les langues. Je réponds que c'est confondre le *général* et l'*universel :* qu'Arnaud et Lancelot sont les auteurs de la grammaire *générale* et raisonnée de Port-Royal ; que Duclos y a joint sans correctif ses remarques philosophiques ; que l'abbé Fromant y a ajouté de même un bon supplément ; que Harris a donné, en anglais, des recherches philosophiques sur la grammaire *générale ;* que ni les uns, ni les autres ne savoient toutes les langues ; que néanmoins le public a honoré leurs écrits de son suffrage ; et que j'aime mieux être l'objet que l'auteur d'une objection qui tombe également sur des écrivains si célèbres.

Au reste, mon ouvrage ayant été honoré des éloges des hommes de lettres les plus distingués, et de plusieurs académies illustres, je puis le regarder comme jouissant d'une approbation *générale,* quoique, d'une part, les fautes qui peuvent m'y être échappées, et, de l'autre, les contradictions de quelques antagonistes, m'interdisent l'espérance d'une approbation *universelle.* (B.)

569. GÉNIE, GOÛT, SAVOIR.

Le *goût* est souvent séparé du *génie.*

Le *génie* est un pur don de la nature ; ce qu'il produit est l'ouvrage d'un moment. Le *goût* est l'ouvrage de l'étude et du

temps; il tient à la connoissance d'une multitude de règles, ou établies, ou supposées : il fait produire des beautés qui ne sont que de convention.

Pour qu'une chose soit belle, suivant les règles du *goût*, il faut qu'elle soit élégante, finie, travaillée, sans le paroître. Pour être de *génie*, il faut quelquefois qu'elle soit négligée, qu'elle ait l'air irrégulier, escarpé, sauvage.

Le sublime et le *génie* brillent dans Shakespéar, comme des éclairs dans une longue nuit; et Racine est toujours beau. Homère est plein de *génie;* et Virgile, d'élégance.

Les règles et les lois du *goût* donneroient des entraves au *génie :* il les brise pour voler au sublime, au pathétique, au grand. L'amour de ce beau éternel qui caractérise la nature, la passion de conformer ses tableaux à je ne sais quel modèle qu'il a créé, et d'après lequel il a les idées et les sentiments du beau, sont le *goût* de l'homme de *génie.* (*Encycl.* VII, 582.)

Le sentiment exquis des défauts et des beautés dans les arts constitue le *goût.* La vivacité des sentiments, la grandeur, la force de l'imagination, l'activité de la conception, font le *génie.*

Le *goût* discerne les choses qui doivent exciter des sensations agréables. Le *génie*, par ses productions admirables, fournit des sensations piquantes et imprévues.

Le *goût* se fortifie par l'habitude, par les réflexions, par l'esprit philosophique, par le commerce des gens de *goût.* Quoique le *génie* soit un pur don de la nature, il s'étend par la connoissance des sujets qu'il peut peindre, des beautés dont il peut les embellir, des caractères des passions qu'il veut exprimer; tout ce qui excite le mouvement des esprits, favorise, provoque et échauffe le *génie.* (*Encycl.* VIII, 694.)

Le *génie* est cette pénétration ou cette force d'intelligence par laquelle un homme saisit vivement une chose faite ou à faire, en arrange lui-même le plan, puis la réalise au-dehors; il la produit, soit en la faisant comprendre par le discours, soit en la rendant sensible par quelque ouvrage de sa main.

Le *goût,* dans les belles-lettres comme en toute autre chose, est la connoissance du beau, l'amour du bon, l'acquiescement à ce qui est bien.

Enfin le *savoir* est, dans les arts, la recherche exacte des règles que suivent les artistes, et la comparaison de leur travail avec les lois de la vérité et du bon sens.

Le *génie* vient au monde avec nous. Chacun a un tour d'esprit qui lui est particulier, comme il a un tour de visage qui diffère des traits d'autrui. Chacun a sa mesure d'intelligence, et une pente presque invincible pour un certain genre de travail plutôt que pour un autre. Le *génie* ne peut guère demeurer oisif; il faut qu'il se déclare.

Il n'en est pas tout-à-fait de même de ce qu'on appelle *goût* : il se peut acquérir. Celui en qui le sentiment du beau est naturellement juste peut ne le point produire au-dehors ni l'exercer faute d'occasion. Celui qui en montre le moins peut l'éveiller ou le voir naître en lui par la culture. Il n'y a personne qui n'acquière quelque sensibilité et plus ou moins de discernement, par la dextérité d'un bon maître, par la comparaison fréquente qu'on lui fait faire des bons ouvrages, et par la constante habitude de juger de tout suivant des règles sensées et lumineuses. C'est le *savoir* qui les lui assemble.

Le *savoir* n'est naturellement donné à personne. C'est le fruit du travail et des enquêtes. On acquiert en écoutant les maîtres, en étudiant les règles que les autres suivent, et en faisant chacun à part ses propres remarques. La science est toute entière dans l'entendement. Il y a loin d'elle au *goût* : mais le *goût* en est aidé et affermi. La force de celui-ci est dans le sentiment, et dans l'agrément de l'impression que le beau fait peu à peu sur nous.

Comme on peut donc enseigner les sciences, on peut aussi donner des leçons de *goût*; et il n'est point rare de voir un homme, auparavant insensible à la beauté des ouvrages de l'art, devenir par degrés amateur, connoisseur, et bon juge.

Il n'y a que le *génie* qui ne puisse s'acquérir ni s'enseigner; et quoiqu'il doive beaucoup à la bonne culture, il ne faut point attendre de riches productions de celui à qui le *génie* manque. C'est aux hommes forts et vigoureux à se présenter aux exercices violents : un tempérament foible en seroit plutôt accablé que servi; mais il peut être spectateur et juger des coups.

De ces trois facultés, la moins commune est le *génie* : la plus stérile, quand elle est seule, est le *savoir*; la plus désirable de toutes est le *goût*, parce qu'il met le *savoir* en œuvre, qu'il empêche les écarts ou les chutes du *génie*, et qu'il est la base de la gloire des artistes.

Ce qui nous est possible à l'égard du *génie*, est de le faire valoir, ou d'en réparer la modicité par d'autres avantages. On l'aide, en ouvrant partout des écoles où s'enseignent les éléments de chaque science : nous avons beaucoup de secours pour acquérir les règles, dont la connoissance fait le *savoir*. Mais les leçons de *goût* sont moins communes. Cependant les principes du *goût* étant la source des plaisirs de l'esprit et de la justesse qui se trouve dans les opérations du *génie*, personne ne peut raisonnablement négliger de s'en instruire; et ils demandent si peu d'efforts pour être entendus, qu'ils doivent naturellement faire partie de la première culture. (Pluche, *Mécan. des Langues*, p. 130, 135.)

570. GÉNIE, TALENT.

Avec du *talent* on peut être, par exemple, un bon militaire; avec du *génie*, un bon militaire devient un grand général.

C'est quelquefois l'assemblage des *talents*, c'est toujours la perfection de celui que la nature nous a donné qui décèle le *génie*.

On étudie, on cherche son *talent*; souvent on le manque : le *génie* se développe de lui-même.

Le *talent* peut être enfoui, parce qu'il n'a pas des occasions pour éclater; le *génie* perce malgré tous les obstacles : c'est lui seul qui produit; le *talent* ne fait guère que mettre en œuvre. (Turpin de Crissé, *Discours préliminaire de l'Essai sur l'art de la Guerre.*)

571. GÉNIE, ESPRIT.

Un homme de *génie* ne doit rien aux préceptes; et quand il le voudroit, il ne sauroit presque s'en aider : il se passe des modèles: et quand on lui en proposeroit, peut-être ne sauroit-il en profiter : il est déterminé par une sorte d'instinct à ce qu'il fait, et à la manière dont il le fait. Voilà Corneille

qui, sans modèle, sans guide, trouvant l'art en lui-même, tire la tragédie du chaos où elle étoit parmi nous.

Un homme d'*esprit* étudie l'art; ses réflexions le préservent des fautes où peut conduire un instinct aveugle : il est riche de son propre fonds, et, avec le secours de l'imitation, maître des richesses d'autrui. Voilà Racine qui, venant après Sophocle, Euripide, Corneille, se forme sur leurs différents caractères, et, sans être ni copiste, ni original, partage la gloire des plus grands originaux.

Il est vrai que le *génie* s'élève où l'*esprit* ne sauroit atteindre : mais l'*esprit* embrasse au-delà de ce qui appartient au *génie*.

Avec du *génie*, on ne sauroit être, s'il faut ainsi dire, qu'une seule chose. Corneille n'est que poëte; il ne l'est même que dans ses tragédies, à prendre le mot de POËTE dans le sens d'Horace.

Avec de l'*esprit* on sera tout ce qu'on voudra, parce que l'*esprit* se plie à tout. Racine a réussi dans le tragique et dans le comique : son discours à l'Académie est admirable; ses deux lettres contre Port-Royal, ses petites épigrammes, ses préfaces, ses cantiques, tout est marqué au bon coin.

Ajoutons que le *génie*, dans la force même de l'âge, n'est pas de toutes les heures, et que surtout il craint les approches de la vieillesse. Corneille, dans ses meilleures pièces, a d'étranges inégalités; et dans les dernières, c'est un feu presque éteint.

Au contraire, l'*esprit* ne dépend pas si fort des moments; il n'a presque ni haut ni bas; et quand il est dans un corps bien sain, plus il s'exerce, moins il s'use. Racine n'a point d'inégalité marquée, et la dernière de ses pièces, *Athalie*, est son chef-d'œuvre.

On me dira que Racine n'est point parvenu, comme Corneille, jusqu'à une vieillesse bien avancée : je l'avoue; mais que conclure de là contre ma dernière observation? car l'âge où Racine produisit *Athalie* répond précisément à l'âge où Corneille produisit *Œdipe*; et par conséquent la vigueur de l'*esprit* subsistoit encore toute entière dans Racine quand l'activité du *génie* commençoit à décliner dans Corneille.

Mais de tout ce que j'ai dit, il ne s'ensuit pas que Corneille

manque d'*esprit*, ou Racine de *génie*. Ce sont deux qualités inséparables dans les grands poëtes : l'une seulement l'emporte dans celui-ci, l'autre dans celui-là. Or, il s'agissoit de savoir par où Corneille et Racine devoient être caractérisés : et, après avoir vu ce que les critiques ont pensé sur ce sujet, j'en suis revenu au mot du duc de Bourgogne, père de Louis XV, que Corneille étoit plus homme de *génie*, Racine plus homme d'*esprit*. (d'Olivet, *Hist. de l'Academ. franç.*, tome II.)

Le *génie* ne peut s'appliquer qu'à des sciences et à des arts sublimes ; l'*esprit*, plus léger, voltige indifféremment sur tout.

L'un n'embrasse qu'une science, mais il l'approfondit ; l'autre veut tout embrasser, et ne fait qu'effleurer.

L'*esprit* rend les talents plus brillants sans les rendre plus solides ; le *génie*, avec moins d'application, voit tout, devance l'étude même, et perfectionne les talents. (Turpin-Crissé, *Disc. prél. de l'Essai sur l'art de la guerre.*)

572. GENS, PERSONNES.

Le mot *gens* a une valeur très-indéfinie, qui le rend incapable d'être uni avec un nombre, et d'avoir un rapport marqué à l'égard du sexe. Celui de *personnes* en a une plus particularisée, qui le rend plus susceptible de calcul et de rapport au sexe, quand on veut le désigner.

Il y a d'honnêtes *gens* à la cour. les *personnes* de l'un et de l'autre sexe y sont plus polies qu'ailleurs.

Le plaisir de la table n'admet que *gens* de bonne humeur, et ne souffre pas qu'on soit plus de huit *personnes*.

Pour bien faire le détail d'une compagnie, il faut faire connoître la qualité des *gens* et le nombre des *personnes* qui la composent.

Dans tous les gouvernements, il se trouve des *gens* malintentionnés ; et il y a toujours dans les assemblées quelques *personnes* mécontentes.

Les rois ne sont pas des *personnes* sacrées aux *gens* propres à tout entreprendre. (G.)

Gent, *gens*, signifie proprement race, lignée : c'est donc un mot collectif par sa nature ; aussi, chez les Latins, signi-

fie-t-il peuple, nation. Le droit des *gens* est le droit des nations. On disoit autrefois la *gent* : Malherbe dit la *gent* qui porte le turban. Segrais a dit encore *gent farouche*, comme le cardinal du Perron *gent invincible*, l'un et l'autre traduisant l'Énéide. Nous dirons encore burlesquement, *la gent moutonnière*, *la gent trotte-menu*, avec La Fontaine. Enfin, le mot *gens* est sans cesse employé suivant sa valeur étymologique pour désigner une espèce particulière, une classe, un ordre de *personnes*, de citoyens, d'acteurs. Ainsi nous disons *gens d'église*, *gens du monde*, *gens de finance*, *gens de livrée*, *gens d'affaires*, *gens de métier*, *gens de qualité*, *gens de mer*, *gens de journée*, *gens de robe*; et de même, *gens de bien*, *gens d'honneur*, *gens de sac et de corde*, *gens de rien*, *gens sans aveu*. Nous dirons au singulier, *homme d'affaire*, *homme de robe*, *homme de rien*, *homme d'honneur*, etc. La propriété de ce mot est donc incontestablement d'exprimer le genre, l'espèce, la force, l'état des *personnes*, ou de désigner collectivement les *personnes* d'un tel état ou par leur état, leur condition, leur profession, leurs qualités communes.

Quant à la valeur du mot *personne*, l'homme le moins instruit sait ou sent qu'il indique ce qui est propre, particulier à l'objet, ce qu'il a de personnel ou d'exclusif, ce qui le caractérise et le distingue. Une telle *personne* est un tel individu : votre personne est vous, c'est votre *personnel*, vous êtes telle *personne*. Nous ne dirons pas, pour désigner une sorte ou espèce de *gens*, ce sont des *personnes de métier*, des *personnes d'affaires*, des *personnes du roi* ou *de cour*, des *personnes du peuple*, etc.; ou des *personnes de cœur*, des *personnes d'honneur*, des *personnes de néant*.

Le mot *gens* a donc la propriété distinctive de désigner la foule ou la quantité indéfinie, et l'espèce ou les quantités spécifiques des *personnes*, collectivement considérées sous ce rapport commun; et le mot de *personnes*, des individus différents et leurs qualités propres, ou sous des rapports particuliers à chacun, ou sous un rapport commun de circonstances, abstraction faite de toute autre.

En disant les *gens du monde*, vous spécifiez la sorte de *gens*. Si vous dites des *gens*, sans addition, vous désignez une sorte de *gens*, ou des *gens* d'une sorte particulière, mais sans la spé-

cifier. Vous dites que vous avez vu *plusieurs personnes*, et par-là vous n'indiquez entre elles aucun rapport; vous direz que vous les avez *vues se promener*, et par-là vous ne marquez entre elles d'autre rapport que celui d'une action semblable.

Vous direz qu'il y avoit à telle fête *toute sorte de gens*, ou des *gens de toute espèce*, pour marquer la foule et le mélange des états. Vous direz que vous ne connoissez par les *personnes* qui passent, sans attacher à ce mot d'autre idée que celle d'individus ou de particuliers qui vous sont inconnus.

On demande quel étoit, sous les rois de la première et de la seconde race, en France, l'*état des personnes?* L'*état des gens* auroit supposé une condition commune, et ce mot n'auroit été ni clair ni noble.

Lorsqu'il s'agira d'une assemblée composée de *gens* du même ordre, pour exécuter ensemble une chose de leur état, vous direz qu'il n'y avoit que des *gens* ou des sujets choisis. Lorsque vous ne voudrez désigner ni objet, ni dessein, ni rapport commun, vous parlerez de *personnes* choisies.

Il y a gens et gens, c'est-à-dire différentes sortes ou espèces de *gens*. il y a aussi *personnes et personnes*, c'est-à-dire des *personnes* d'un mérite ou d'un caractère particulier ou différent.

On dira pour toute la jeunesse, sans distinction, les *jeunes gens*: pour distinguer le sexe, on dira les *jeunes personnes*.

Les *honnêtes gens* forment une espèce de ligue, de corps: les *personnes honnêtes* sont isolées, éparses.

C'est se moquer des *gens*, du monde, et non des *personnes*, que de leur conter des choses incroyables. Le mot *gens* est là indéfini comme celui de *monde*: une moquerie déterminée et directe tomberoit sur les *personnes*.

Pour indiquer le caractère commun d'une nation, remarqué dans divers individus, vous direz *ces gens-là*: s'il ne s'agit que des caractères particuliers de tels ou tels, vous direz plutôt *ces personnes-là*.

Vos soldats, vos domestiques, votre suite, votre société, vous les appelez quelquefois vos *gens*: considérés à part, sans liaison sociale, sans dépendances, sans rapport d'état, ce sont des *personnes*.

Appliqué à des personnages subalternes ou assujettis,

vague par lui-même, fait pour exprimer la multitude et la foule, particulièrement affecté à désigner l'*espèce* ou la *sorte* (termes si souvent employés injurieusement), le mot de *gens* est souvent une dénomination familière, leste, cavalière, méprisante; et, par les raisons contraires, le mot de *personnes* est plutôt une qualification honnête, décente, respectueuse, noble. (R.)

573. GENTILS, PAÏENS.

Il est important de distinguer deux mots qui, mal entendus et mal appliqués, confondent deux ordres d'hommes religieusement différents.

Fleury remarque que les Juifs comprenoient généralement tous les étrangers sous le nom de *goim*, nations ou *gentils*, comme les Romains les désignoient par le nom de *barbares*, et ensuite par celui de *gentils* ou *gentes*. Par le même nom de *gentils*, les Juifs désignoient spécialement ceux qui n'étoient pas de leur religion. Leurs auteurs appelèrent ainsi dans la suite les chrétiens. Or, parmi ces *gentils* incirconcis, il y en avoit, ainsi que Fleury le remarque, *qui adoroient le vrai Dieu*, et à qui l'on accordoit la permission d'habiter la Terre Sainte, pourvu qu'ils observassent la loi de nature et l'abstinence du sang. Quelques savants prétendent que les *gentils* furent appelés de ce nom à cause qu'ils n'ont que la loi naturelle et celles qu'ils s'imposent à eux-mêmes, par opposition aux Juifs et aux Chrétiens, qui ont une loi positive et une religion révélée qu'ils sont obligés de suivre. L'Église naissante ne parloit que de *gentils*.

Après l'établissement du christianisme, les peuples restés infidèles furent appelés *pagani* (païens), soit, selon le sentiment de Baronius, parce que les empereurs chrétiens obligèrent, par leurs édits, les adorateurs des faux dieux à se retirer dans les campagnes, où ils exercèrent leur religion; soit parce qu'en effet l'idolâtrie, après la conversion des villes, se maintint encore dans les villages ou bourgs (*pagus*); soit, comme le dit saint Jérôme, parce que les infidèles refusèrent de s'enrôler dans la *milice* de Jésus-Christ, ou qu'ils aimèrent mieux quitter le service que de recevoir le baptême, ainsi qu'il fut ordonné l'an 310, suivant la remarque de

Fleury; car, chez les Latins, *paganus* étoit opposé à *miles* (soldat). Quoi qu'il en soit, le nom de *païen* fut donné aux infidèles qui, retirés des villes, persévérèrent dans le culte des faux dieux. Les *gentils* furent appelés à la foi, et obéirent à leur vocation : les *païens* persistèrent dans leur idolâtrie.

Le mot de *gentils* ne désigne donc que des gens qui ne croient pas la religion révélée ; et celui de *païens* distingue ceux qui sont attachés à une religion mythologique ou au culte des faux dieux. Les *païens* sont *gentils*, mais les *gentils* ne sont pas tous *païens*. Confucius et Socrate, qui rejetoient la pluralité des dieux, étoient *gentils*, et n'étoient point *païens*. Les adorateurs de Jupiter, de Fo, de Brama, de Xaca, de La et autres dieux, sont *païens* : les sectateurs de Mahomet, adorateurs d'un seul Dieu, sont, à proprement parler, *gentils*.

Celui qui ne croit point en Jésus-Christ, mais qui n'honore pas de faux dieux, est *gentil* : celui qui honore les faux dieux, et qui par conséquent a des sentiments tout opposés à la foi, est *païen*.

L'usage attache encore au mot *païen* une idée de mauvaises mœurs, de mœurs grossières, déréglées, brutales, impies, abominables : cette tache n'est pas également imprimée au mot *gentils*. (R.)

574. GIBET, POTENCE.

Potence, poteau élevé et surmonté d'une espèce de traverse. *Gibet*, pilier élevé pour l'exécution et l'exposition des criminels.

Le *gibet* est plutôt le genre de supplice; la *potence*, l'*instrument* particulier du supplice. On dit proverbialement que le *gibet* ne perd jamais ses droits. Le *gibet* n'est là que le signe de la peine; la *potence*, ainsi que la *corde* ou la *hart*, sont les moyens d'exécution de cette peine. C'est la *potence* qu'on dresse : la *potence* est, dans toutes les applications du mot, un instrument, un engin, une espèce travaillée.

L'office particulier de la *potence*, le mot étant pris dans sa généralité, est de porter, supporter, soutenir ; ainsi, dans les arts, on appelle *potences*, des étais, des supports, des soutiens, des appuis. L'office particulier du *gibet* est de mettre en haut, en évidence, en spectacle, sur une éminence, à la portée de tout

les regards : ainsi les fourches patibulaires où l'on ne fait qu'exposer les cadavres, sont des *gibets*; cette fonction tient à l'idée d'*éminence*, attachée au mot *gib*. On pend à la *potence*; on attache au *gibet*. La *potence* porte le criminel, et sert à l'étrangler; le *gibet* l'expose au public, et le rehausse pour l'ignominie et l'exemple. (R.)

575. GIGOT, ÉCLANCHE.

Ces mots servent à distinguer la cuisse du mouton ou la partie supérieure du quartier de derrière coupée pour la cuisine et la table. *Eclanche* est un terme de boucherie quelquefois employé par les bourgeois de Paris. *Gigot* est le terme de l'usage ordinaire, et partout également adopté, et moins trivial.

Éclanche vient visiblement de *hanche* : la *hanche* est une partie du corps qui s'emboite avec une autre. *Hanche* tient au grec *αγκη*, *ankè*, qui désigne le bras, un membre lié à un autre, formant un angle par une jointure. La racine de ces mots est *ang*, qui lie, joint, serre. L'*éclanche* est donc proprement la partie supérieure de la cuisse, cette partie charnue qui tient à la *hanche*, celle qui va s'emboiter dans les charnières du buste.

Le *gigot* est plutôt la partie inférieure de la cuisse, celle qui tient à la jambe. Le mot *gigue* signifie également cuisse et jambe, comme le *cocs* des Celtes et le *coxa* des Latins. Le *gigot* est, dans le cheval, la jambe de derrière : on dit aussi populairement *gigots*, des cuisses et des jambes d'hommes. *Gigot* a donc une signification plus étendue qu'*éclanche*, et il convient mieux pour désigner la cuisse entière. La *gigue* est un gros *gigot*, ou le *gigot* une petite *gigue*.

576. GLOIRE, HONNEUR.

La *gloire* dit quelque chose de plus éclatant que l'*honneur*. Celle-là fait qu'on entreprend, de son propre mouvement et sans y être obligé, les choses les plus difficiles : celui-ci fait qu'on exécute, sans répugnance et de bonne grâce, tout ce que le devoir le plus rigoureux peut exiger.

L'homme peut être indifférent pour la *gloire*; mais il ne lui est pas permis de l'être pour l'*honneur*.

Le désir d'acquérir de la *gloire* pousse quelquefois le courage du soldat jusqu'à la témérité; et les sentiments d'*honneur* le retiennent souvent dans le devoir, malgré les mouvements de la crainte.

Il est assez d'usage, dans le discours, de mettre l'intérêt en antithèse avec la *gloire,* et le goût avec l'*honneur.* Ainsi l'on dit qu'un auteur qui travaille pour la *gloire* s'attache plus à perfectionner ses ouvrages que celui qui travaille pour l'intérêt, et que, quand un avare fait de la dépense, c'est plus par *honneur* que par goût. (G.)

577. GLORIEUX, FIER, AVANTAGEUX, ORGUEILLEUX.

Le *glorieux* n'est pas tout-à-fait le *fier,* ni l'*avantageux,* ni l'*orgueilleux.* Le *fier* tient de l'arrogant, du dédaigneux, et se communique peu. L'*avantageux* abuse de la moindre déférence qu'on a pour lui. L'*orgueilleux* étale l'excès de la bonne opinion qu'il a de lui-même. Le *glorieux* est plus rempli de vanité; il cherche plus à s'établir dans l'opinion des hommes; il veut réparer par les dehors ce qui lui manque en effet.

Le *glorieux* veut paroître quelque chose. L'*orgueilleux* croit être quelque chose. (*Encycl.* VII, 726.)

L'*avantageux* agit comme s'il étoit quelque chose. Le *fier* croit que lui seul est quelque chose, et que les autres ne sont rien (B.)

578. GLOSE, COMMENTAIRE.

Ils sont tous les deux des interprétations ou des explications d'un texte; mais la *glose* est plus littérale, et se fait presque mot à mot : le *commentaire* est plus libre, et moins scrupuleux à s'écarter de la lettre. Il leur est assez ordinaire d'être diffus sur ce qui s'entend aisément, et de garder le silence sur les endroits difficiles. (G.)

579. GOURMAND, GOINFRE, GOULU, GLOUTON.

Le défaut commun exprimé par ces termes est celui de manger trop, immodérément, avec excès, ou l'intempérance dans le manger.

Le *gourmand* aime à manger et à faire bonne chère; il faut qu'il mange, mais non sans choix. Le *goinfre* est d'un si haut

appétit, ou plutôt d'un appétit si brutal, qu'il mange à pleine bouche, bâfre, se gorge de tout, assez indistinctement; il mange, et mange pour manger. Le *goulu* mange avec tant d'avidité, qu'il avale plutôt qu'il ne mange, ou qu'il ne fait que tordre et avaler, comme on dit : il ne mâche pas, il gobe. Le *glouton* court au manger, mange avec un bruit désagréable, et avec tant de voracité, qu'un morceau n'attend pas l'autre, et que tout a bientôt disparu devant lui : il engloutit tout, pour ainsi dire.

Gourmand est un mot générique; car le vice, pris en général, s'appelle *gourmandise*. Mais l'usage journalier est de le réduire à une espèce particulière de *mangeurs;* et cette espèce, c'est celle des gens qui se livrent trop à leur goût, pour les bons morceaux principalement. Dans l'ancienne *Encyclopédie,* la *gourmandise* est un amour raffiné et désordonné de la bonne chère : c'est peut-être trop dire; ce caractère conviendroit plutôt au défaut du *friand,* qui aime les morceaux délicats, les savoure, et s'y connoît bien. Le dictionnaire de Trévoux veut que le *gourmand* ne mange qu'avec avidité et avec excès; c'est trop ou trop peu, puisqu'on dit tous les jours à des personnes, à des femmes, sans injure et avec amitié, qu'elles sont *gourmandes,* parce qu'elles choisissent les morceaux, ou qu'elles mangent trop, eu égard à leur santé, lors même qu'elles mangent sans avidité et beaucoup moins que d'autres, et sans apparence d'excès. Il est naturel que le *gourmand* distingue les mets, comme le *gourmet* les vins. Grande et bonne chère, voilà pour le *gourmand :* chère fine et délicate, pour le *friand.*

Les vocabulistes conviennent que le *goinfre* fait tout son plaisir de la table et son dieu de son ventre; il vit pour manger. Sa *gourmandise* est sans goût; c'est une débauche sans finesse; on diroit qu'il veut tout manger d'un morceau, et il ne se rassasie pas. Sa manière est de *bâfrer,* c'est-à-dire, de manger avidement, copieusement, bruyamment, mettant tout en pièces, faisant sauter les bribes, comme on dit.

Le propre du *goulu* est de manger avec une si grande avidité, qu'il semble avaler tout d'un coup les morceaux : il les *gobe,* comme on gobe un œuf, une huître, c'est-à-dire, qu'il les avale sans mâcher ou savourer la chose. On dit aussi *gobeur;* mais ce mot populaire n'exprime que l'action simple,

sans blâme et sans imputation d'excès ou d'avidité déplacée, ce qui distingue le *goulu*. Le gobeur d'huîtres peint par La Fontaine n'est pas *goulu*; il mange le mets comme le mets doit être mangé. Le peuple a renchéri sur le mot *goulu* par celui de *gouliafre*. Le *gouliafre* est extrêmement et vilainement *goulu*.

Le *glouton* ressemble fort au *goulu*; mais, plus brutalement vorace, il se jette avec plus d'ardeur sur sa proie, s'acharne sur elle, la dévore d'une manière dégoûtante, et avec tant de rapidité qu'il semble vouloir l'*engloutir* ou l'avoir *engloutie*. Ainsi, le loup est particulièrement appelé un animal *glouton*. Le *glouton* est comme une brute affamée; le *glouton* est *goulu* et *safre*; *goulu*, par la manière dont il avale; *safre*, par la manière dont il se jette et s'acharne sur le manger : ce dernier mot désigne particulièrement l'instinct vorace, et se dit proprement des animaux. (R.)

580. GOUVERNEMENT, RÉGIME, ADMINISTRATION.

Gouvernement, du lat. *gubernatio*, est une expression figurée, qui, au propre, désigne l'action du timonier qui tient la barre du gouvernail.

C'est un terme générique qui a la double acception du principe et du résultat. C'est dans ces divers sens que nous avons dit, un *gouvernement* démocratique, aristocratique, etc., pour exprimer la nature du *gouvernement*, et que nous disons un *gouvernement* doux et modéré, dur ou tyrannique, pour en exprimer les effets. Il est opposé à anarchie.

Régime, du lat. *regimen*, est, mot à mot, l'ordre, la règle, la forme politique à laquelle le *gouvernement* soumet. Le *régime* est doux ou dur, selon les principes. Les corporations, les ordres religieux, les administrations, avoient leur *régime*. On dit d'un malade qu'il est au *régime*. C'est un mot générique qui est souvent modifié; mais il garde toujours le sens de son origine. Ici c'est la règle établie par le *gouvernement* dans le sens de la machine politique.

Administration, latin *administratio*, dérivé de *minister*, ministre, exécuteur, signifie littéralement exécution. Le *gouvernement* ordonne, le *régime* règle, l'*administration* exécute. C'est encore un terme générique qui, dans l'acception où nous le prenons ici, signifie l'ordre de comptabilité, les

règles, la direction de certaines affaires, l'exercice de la justice, en un mot, tous les objets dont les principes sont établis, et dont il ne reste qu'à faire l'application. L'*administrateur* est passif, quant aux principes; il est actif, quant à l'exécution. (R.)

581. GRACE, FAVEUR.

Selon le dictionnaire de Trévoux, *grâce* et *faveur* ne sont pas synonymes, mais leur synonymie y est parfaitement établie par les définitions. La *faveur*, dit-on, est une bienveillance gratuite qu'on cherche à obtenir : ce mot suppose plutôt un bienfait qu'une récompense. La *grâce* est une *faveur* qu'on fait à quelqu'un sans y être obligé : c'est plus que justice.

Grâce dit quelque chose de gratuit, un bienfait gratuit, un service gratuitement rendu : *faveur* dit quelque chose d'affectueux, le gage d'un intérêt particulier, le soin du zèle pour le bonheur ou la satisfaction de quelqu'un. Vous êtes *gratifié* par un bien; par un avantage qui ne vous est point dû : vous êtes *favorisé* par des biens, par des préférences qui vous distinguent.

La *grâce* exclut le droit, et par conséquent le mérite strict : la *faveur* fait acception des personnes, sans exclure tout titre. La *grâce* est étrangère à la justice : la *faveur* est opposée à la rigueur.

La récompense n'est point *grâce*, car elle est due. Mais, par abus, on l'appelle *grâce*, dès qu'il y entre de la *faveur*.

La *grâce*, quoiqu'elle ne puisse être rigoureusement méritée, est faite néanmoins pour le mérite; la *faveur* ne suppose pas le mérite, si ce n'est celui de plaire. On verse des *grâces* sur le citoyen utile; on comble de *faveurs* l'inutile courtisan. Le ciel accorde des *grâces*, et la fortune, des *faveurs*. (R.)

582. GRACES, AGRÉMENTS.

Les *grâces* naissent d'une politesse naturelle, accompagnée d'une noble liberté : c'est un vernis qu'on répand dans le discours, dans les actions, dans le maintien, et qui fait qu'on plait jusque dans les moindres choses. Les *agréments*

viennent d'un assemblage de traits que l'humeur et l'esprit animent, et l'emportent souvent sur ce qui est régulièrement beau.

Il semble que le corps soit plus susceptible de *grâces*; et l'esprit, d'*agréments*. L'on dit d'une personne, qu'elle marche, danse, chante avec *grâce*, et que sa conversation est pleine d'*agréments*.

Que peut désirer un homme dans une dame, que de trouver, au-delà d'un extérieur formé de *grâces* et d'*agréments*, un intérieur composé de ce qu'il y a de plus solide dans l'esprit et de plus délicat dans les sentiments; en est-il de ce caractère ? (G.)

583. GRACIEUX, AGRÉABLE.

L'air et les manières rendent *gracieux*. L'esprit et l'humeur rendent *agréable*.

On aime la rencontre d'un homme *gracieux*; il plaît. On recherche la compagnie d'un homme *agréable*, il amuse.

Les personnes polies sont toujours *gracieuses*; et les personnes enjouées sont ordinairement *agréables*.

Ce n'est pas assez pour la société, d'être d'un abord *gracieux* et d'un commerce *agréable*; il faut encore avoir le cœur droit et la bouche sincère.

Qu'il est difficile de ne pas s'attacher où l'on trouve toujours, à la suite d'une réception *gracieuse*, une conversation *agréable*!

Il me semble que c'est plus par les manières que par l'air, que les hommes sont *gracieux*; et que les femmes le sont plutôt par leur air que par leurs manières, quoiqu'elles puissent l'être par celles-ci; car il s'en trouve qui, avec l'air *gracieux*, ont les manières rebutantes. Il me paroît aussi que ce qui contribue le plus à rendre l'homme *agréable*, est un esprit vif et délié; et que ce qui y a le plus de part à l'égard de la femme, est une humeur égale et enjouée [1].

Lorsque ces mots sont employés dans un autre sens, pour marquer des qualités personnelles, alors celui de *gracieux*

[1] *Gracieux* veut dire plus qu'*agréable*, et indique l'envie de plaire. (*Encycl.*, VII, 806.)

exprime proprement quelque chose qui flatte les sens ou l'amour-propre; et celui d'*agréable*, quelque chose qui convient au goût et à l'esprit.

Il est *gracieux* d'avoir toujours de beaux objets devant soi, et d'être bien reçu partout. Rien n'est plus *agréable* à un bon esprit que la bonne compagnie.

Il est quelquefois dangereux d'approcher de ce qui est *gracieux* à voir; et il peut arriver que ce qui est très-*agréable* soit très-nuisible. (G.)

584. GRAIN, GRAINE.

Ces deux mots sont synonymes, en ce qu'ils signifient également une semence qu'on jette en terre pour y fructifier; mais le *grain* est une semence de lui-même, c'est-à-dire, qu'il est aussi le fruit qu'on en doit recueillir : la *graine* est une semence de choses différentes, c'est-à-dire, qu'elle n'est pas elle-même le fruit qu'elle doit produire.

On sème des *grains* de blé et d'avoine pour avoir de ces mêmes *grains*. On sème des *graines* pour avoir des melons, des fleurs, des herbages, etc.

On fait la récolte des *grains* : on ramasse les *graines*. Les premiers se sèment ordinairement dans les champs, et les secondes sont le partage des jardins.

Le mot de *graine* fait précisément naître l'idée d'une semence propre à germer et à fructifier, ce que ne fait pas celui de *grain*. Ainsi, l'on dit que le chènevis est la *graine* du chanvre; mais on ne dit pas qu'il en est le *grain* [1]; ils conservent même cette analogie de signification dans le sens figuré.

Tel a sa mémoire chargée des sages et prudentes maximes des grands hommes, qui n'a pas lui-même un *grain* de bon sens. Il est difficile que d'une mauvaise *graine* il vienne un bon fruit. (G.)

[1] On dit pourtant un *grain* de chènevis; mais c'est comme on dit un *grain* de sable, pour assigner un des éléments individuels, ou de la *graine* de chènevis, ou d'un monceau de sable. (B.)

585. GRAND, ÉNORME, ATROCE.

Ces trois épithètes se rapportent au crime, et marquent ici le degré d'intensité.

Grand est une expression générique employée au physique et au moral, pour exprimer la hauteur, l'élévation, l'étendue; elle s'applique, comme l'observe l'Académie, aux choses qui surpassent les autres du même genre, mais qui n'excèdent pas les proportions connues.

Grand suppose donc une extension déterminée. Il y a des crimes plus ou moins *grands*, comparés avec d'autres de même espèce.

Énorme, du latin *enormis*, formé de *norma*, règle, avec l'adversative, ou plutôt l'exclusive *e*, signifie littéralement hors de la règle, outre mesure. C'est une expression figurée qui rappelle l'excès.

Le mot *crime*, applicable à toutes les infractions du pacte social, n'a qu'une valeur indéfinie. L'épithète *grand* en fixe l'étendue et le classe; celle d'*énorme* le distingue, le met hors des rangs.

Atroce, du latin *atrox*, dérivé d'*ater*, noir, horrible, cruel, ajoute à l'idée de *grand* et d'*énorme* celle d'un concours de circonstances qui l'aggravent. Tullie, faisant passer son char sur le cadavre de son père; Néron, faisant assassiner sa mère, commettent des *crimes énormes*; mais Caracalla, faisant poignarder devant lui son frère dans les bras de sa mère; mais Atrée, faisant boire à Thyeste le sang de ses enfants, commettent des *crimes atroces*.

Il est de *grands* crimes que l'honneur et le préjugé prescrivent, et on leur obéit. Il est des crimes *énormes* que l'affreuse politique a trouvé le moyen de justifier. Quant au crime *atroce*, comme il suppose toujours le plus, et qu'il porte avec lui l'idée d'une barbarie qu'aucun motif ne sauroit excuser, il n'a jamais eu d'apologistes. (R.)

586. GRANDEUR D'AME, GÉNÉROSITÉ, MAGNANIMITÉ.

La *grandeur* est une qualité relative; c'est une supériorité d'élévation. La *grandeur d'âme* est dans les sentiments élevés au-dessus des sentiments vulgaires. La *magnanimité* est pro-



prement la qualité constitutive d'une grande âme : mais c'est surtout la *grandeur de l'âme* qu'exprime la *magnanimité;* et c'est ainsi qu'il s'agit de l'envisager. Dès que la *magnanimité* est considérée comme une vue particulière, ce n'est pas seulement de la *grandeur d'âme,* c'est la *grandeur d'âme* dans toute sa hauteur, sa perfection, sa plénitude. La *générosité* est la qualité qui distingue une *bonne race,* la noblesse du sang, l'homme d'une âme forte : *gens,* race, désigna chez les Latins l'espèce de famille que nous appelons *maison.*

On conçoit assez que la *grandeur d'âme* est cette sorte d'instinct qui nous fait tendre au grand et découvrir le beau. Il est facile de se convaincre que la *générosité* se distingue surtout par ce grand caractère qui nous fait user de nos avantages, relâcher de nos droits, sacrifier nos intérêts en faveur des autres; et c'est par cette idée que le mot devient quelquefois synonyme de *libéralité.*

La *grandeur d'âme* fait de grandes choses; la *générosité* fait des choses grandes par des efforts d'un désintéressement sublime et au profit d'autrui. La *magnanimité* fait les choses grandes, sans efforts et sans idées de sacrifice, comme le vulgaire fait des choses simples et communes; la *générosité* relève la *grandeur d'âme* par un sentiment de bonté, d'humanité, de bienfaisance : la *magnanimité,* simple et naïve comme le génie, rehausse, sans se connoître, la *grandeur* par la beauté de l'âme.

La *grandeur d'âme* se détermine par des motifs nobles et honorables. Les motifs les plus purs et les plus sublimes déterminent la *générosité.* La *magnanimité* n'a pas besoin de motifs pour se déterminer : c'est le bien, c'est le vrai, c'est le beau qu'elle considère; elle y tend comme à son centre.

La *grandeur d'âme* pardonne une injure; la *générosité* rend le bien pour le mal; la *magnanimité* veut, en oubliant l'injure, la faire oublier même à l'offenseur : *Soyons amis, Cinna;.... je t'ai comblé de biens, je veux t'en accabler.*

On admire la *grandeur d'âme :* on admire et on aime la *générosité;* on s'enthousiasme pour la *magnanimité.* (R.)

587. GRAVE, GRIEF.

Quelle différence y a-t-il donc entre des fautes, des délits, des crimes, des péchés, les uns *graves*, les autres *griefs?* Le sens moral de l'adjectif *grave* est celui de sérieux et d'important : c'est dans ce sens qu'on dit *un homme grave, une affaire grave;* c'est dans ce sens qu'on doit dire, *une faute, un crime grave*. Le mot *grief*, toujours pris moralement, marque surtout le mal que la chose fait, le tort ou le préjudice qu'elle cause, l'énergie qu'elle déploie : ainsi la locution, *sous des peines grièves*, est consacrée pour désigner la force et la grandeur des peines : ainsi le substantif *grief* signifie tort, dommage, sujet de plaintes : ainsi *grever* signifie charger, surcharger, léser, molester, opprimer. Il faut donc indiquer par le mot *grief* la profondeur, l'énergie, l'intensité, les effets du mal, de l'injure, de l'offense.

Une faute *grave* est donc celle qui mérite une attention sérieuse, qu'il ne faut pas traiter légèrement, qu'il est important de réprimer ou de punir : *grave* exprime la qualité de la chose relative à l'intérêt qu'elle doit inspirer. Une faute *griève* est celle qui renferme beaucoup de malice, qui fait un grand mal, qui, par son énormité, mérite des peines *grièves* : *grief* exprime l'intensité ou les degrés de l'énergie que la chose présente.

Un crime *grief* n'est pas tout-à-fait un *grand crime*, encore moins un *crime énorme*. (R.)

588. GRAVE, SÉRIEUX.

Un homme *grave* n'est pas celui qui ne rit jamais ; c'est celui qui ne choque point les bienséances de son état, de son âge et de son caractère. L'homme qui dit constamment la vérité, par haine du mensonge ; un écrivain qui s'appuie toujours sur la raison ; un prêtre ou un magistrat attachés aux devoirs austères de leurs professions ; un citoyen obscur, mais dont les mœurs sont pures et sagement réglées, sont des personnages *graves :* si leur conduite est éclairée et leur discours judicieux, leur témoignage et leur exemple auront toujours du poids.

L'homme *sérieux* est différent de l'homme *grave ;* témoin

Don Quichotte, qui médite et raisonne *sérieusement* ses folles entreprises et ses aventures périlleuses. Un prédicateur qui annonce des vérités terribles sous des images ridicules, ou qui explique des mystères par des comparaisons impertinentes, n'est qu'un bouffon *sérieux*. (*Encycl.*, XVII, 798.)

Le *grave* est au *sérieux* ce que le plaisant est à l'enjoué; il a un degré de plus, et ce degré est considérable.

On peut être *sérieux* par humeur, et même faute d'idées. On est *grave* par bienséance ou par l'importance des idées qui donnent de la gravité. (*Encycl.*, VII, 855.)

589. GRAVE, SÉRIEUX, PRUDE.

On est *grave* par sagesse et par maturité d'esprit; on est *sérieux* par humeur et par tempérament; on est *prude* par goût et par affectation.

La légèreté est l'opposé de la *gravité*; l'enjouement l'est du *sérieux*; le badinage l'est de la *pruderie*.

L'habitude de traiter les affaires nous donne de la *gravité*. Les réflexions d'une morale sévère rendent *sérieux*. Le désir de passer pour *grave* fait qu'on devient *prude*. (G.)

590. GROS, ÉPAIS.

Une chose est *grosse* par l'étendue de sa circonférence; elle est *épaisse* par l'une de ses dimensions.

Un arbre est *gros*; une planche est *épaisse*.

Il est difficile d'embrasser ce qui est *gros* : on a de la peine à percer ce qui est *épais*. (G.)

591. GUIDER, CONDUIRE, MENER.

Guider, faire *voir*, enseigner, tracer, montrer la *voie*.

Conduire, montrer le chemin, être à la tête, commander, tirer à soi, diriger la marche.

Mener, conduire par la main ou comme par la main, faire aller; se faire suivre, entraîner avec soi, se rendre maître, ou par force, ou par manége.

L'idée propre et unique de *guider* est d'éclairer ou montrer la voie. L'idée de *conduire* est de diriger, régir, gouverner une suite d'actions : celle de *mener* est de disposer de l'objet ou de sa marche; la lumière seule *guide*. On *conduit* par le com-

mandement comme par l'instruction ou par le concours : l'autorité, la force, la supériorité, l'ascendant, nous *mènent*. Le mot *conduire* partage donc avec *guider* l'idée d'enseignement; avec *mener*, celle d'empire.

Vous *guidez* un voyageur, un apprenti, un écolier, etc., en leur montrant la route qu'ils doivent suivre. Vous *conduisez* un étranger, un client, un ami, etc., en leur prêtant vos lumières, vos conseils, vos secours; mais vous *conduisez* aussi des troupes, des travailleurs, des animaux, etc., en ordonnant, en commandant : vous *menez* des enfants, des aveugles, des prisonniers, des imbécilles, en les tenant, en les faisant aller de gré ou de force.

L'art *guide* le médecin; le médecin *conduit* le malade, et la nature *mène* le malade à la santé ou à la mort.

La raison nous *guide* et nous *conduit* : elle nous *guide*, en nous montrant ce qu'il faut faire; elle nous *conduit*, lorsqu'elle nous fait faire ce qu'elle juge convenable. *Que la raison conduise*, dit un poëte, *et le savoir éclaire*. Les passions nous *conduisent* et nous *mènent*. Elles nous *conduisent*, quand nous suivons avec réflexion et liberté leurs desseins, leurs suggestions, leurs inspirations; elles nous *mènent*, lorsqu'elles nous ravissent la raison, qu'elles nous entraînent avec violence, qu'elles disposent de nous sans nous. De même un général *conduit* son armée avec son intelligence et sa science; et il *mène* les soldats au combat, parce qu'il ne s'agit là que d'ordonner et d'obéir.

La boussole *guide* le navigateur; le pilote *conduit* le vaisseau; et les vents le *mènent* : de même l'itinéraire *guide* le cocher; le cocher *conduit* les chevaux; les chevaux *mènent* la voiture. (R.)

H.

592. HABILE, CAPABLE.

Habile, en général, signifie plus que *capable*, soit qu'on parle d'un général, ou d'un savant, ou d'un juge. Un homme peut avoir lu tout ce qu'on a écrit sur la guerre, et même l'avoir vue, sans être *habile* à la faire : il peut être *capable* de

commander; mais, pour acquérir le nom d'*habile* général, il faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec succès. Un juge peut savoir toutes les lois sans être *habile* à les appliquer. Le savant peut n'être *habile* ni à écrire ni à enseigner.

L'*habile* homme est donc celui qui fait un grand usage de ce qu'il sait. Le *capable* peut, et l'*habile* exécute. (*Encyclop.*, VIII, 6.)

593. HABILE HOMME, HONNÊTE HOMME, HOMME DE BIEN.

Je ne doute point que beaucoup de lecteurs ne soient choqués de voir l'expression d'*habile homme* présentée ici comme synonyme des deux autres : ceux-ci s'en offenseront, parce que la sincérité de leur probité ne leur permet pas d'imaginer que d'autres hommes n'en aient que le masque; ceux-là, parce qu'ils ne voudroient pas même que l'on soupçonnât un pareil déguisement, ni qu'on les examinât de trop près. Il est pourtant vrai que l'un des plus grands observateurs des mœurs a vu, dans celles de notre nation, ces expressions, si éloignées en apparence, et selon leur sens primitif, près de se confondre, et de n'avoir plus que le même sens. Écoutons-le. (B.)

L'*honnête homme* tient le milieu entre l'*habile homme* et l'*homme de bien*, quoique dans une distance inégale de ces deux extrêmes. La distance qu'il y a de l'*honnête homme* à l'*habile homme* s'affoiblit de jour à autre et est sur le point de disparoître.

L'*habile homme* est celui qui cache ses passions, qui entend ses intérêts, qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver.

L'*honnête homme* est celui qui ne vole pas sur les grands chemins, et qui ne tue personne, dont les vices enfin ne sont pas scandaleux.

On connoît assez qu'un *homme de bien* est *honnête homme*; mais il est plaisant d'imaginer que tout *honnête homme* n'est pas *homme de bien*. L'*homme de bien* est celui qui n'est ni un saint ni un dévot, et qui s'est peiné à n'avoir que de la vertu. (La Bruyère, *Caract.*, ch. 12.)

L'*habile homme* de La Bruyère, désigné par un nom un peu plus adouci, est celui que l'on appelle un GALANT HOMME : c'est

tout ce que peut opérer le Traité du vrai mérite. Le faux Panage ne peut raisonnablement se flatter que sa morale puisse faire quelque chose de mieux qu'un *honnête homme*. La Bruyère, plus profond que ces deux écrivains, plus pur dans ses principes, et plus éclairé dans ses intentions, ira peut-être jusqu'à faire un *homme de bien*.

L'Évangile fait des hommes meilleurs que tous ceux-là : il réprouve les vertus feintes du GALANT-HOMME, ou de l'*habile homme*; il exige quelque chose de plus pur et de plus délicat que les vertus faciles de l'*honnête homme* qui ne suit que la morale captieuse du trop commode Panage ; il donne des motifs plus nobles et plus sûrs aux vertus réelles de l'*homme de bien*. Il n'y a que la religion qui purifie et qui affermisse les vertus humaines. (B.)

594. HABILE, SAVANT, DOCTE.

Les connoissances qui se réduisent en pratique rendent *habile*. Celles qui ne demandent que de la spéculation font le *savant*. Celles qui remplissent la mémoire font l'homme *docte*.

On dit du prédicateur et de l'avocat qu'ils sont *habiles* ; du philosophe et du mathématicien, qu'ils sont *savants* ; de l'historien et du jurisconsulte, qu'ils sont *doctes*.

L'*habile* semble plus entendu, le *savant* plus profond, et le *docte* plus universel.

Nous devenons *habiles* par l'expérience, *savants* par la méditation, *doctes* par la lecture. (G.)

595. HABITANT, BOURGEOIS, CITOYEN.

Habitant se dit uniquement par rapport au lieu de la résidence ordinaire, quel qu'il soit, ville ou campagne. *Bourgeois* marque une résidence dans la ville, et un degré de condition qui tient le milieu entre la noblesse et le paysan. *Citoyen* a un rapport particulier à la société politique ; il désigne un membre de l'État dont la condition n'a rien qui doive l'exclure des charges et des emplois qui peuvent lui convenir, selon le rang qu'il occupe dans la république.

Les judicieuses et fidèles observations des voyageurs sur les mœurs des divers *habitants* de la terre contribuent, autant que l'exacte description des lieux, à rendre leurs relations in-



téressantes. La vraie politesse ne se trouve guère que chez les courtisans et les principaux *bourgeois* des villes capitales. Dans les États républicains, rien n'est au-dessus de la qualité de *citoyen*; la personne même qui gouverne s'en fait honneur: un stathouder, un doge, un sénateur, un député, sont d'illustres *citoyens* qui gouvernent leur patrie, et à qui les autres obéissent, moins par soumission que par une sage et libre coopération au bon gouvernement. Il n'en est pas de même dans les états monarchiques; le pouvoir y élève au-dessus de tous les autres celui qui en est saisi, et ne laisse aucun titre commun qui sente tant soit peu l'égalité. Un empereur, un roi, un duc, ne sont point des *citoyens*; ce sont des princes qui gouvernent leurs peuples ou qui commandent à leurs sujets : ceux-ci obéissent par soumission, et le degré de modération ou d'excès dans cette soumission fait que le vrai *citoyen* se conserve chez eux, ou qu'il s'anéantit par la servitude.

Il faut nécessairement abandonner sa patrie quand on a tous les *habitants* pour ennemis. Le personnage le plus ridicule dans le commerce de la société, est le *bourgeois* petit-maître. Il étoit beau d'être *citoyen* romain sous les consuls; mais sous les empereurs, le consul même fut bien peu de chose; et il y a aujourd'hui plus de vraie noblesse dans un roturier suisse, qui est *citoyen* d'une patrie, que dans un bacha turc, qui est esclave d'un maître. (G.)

596. HABITATION, MAISON, SÉJOUR, DOMICILE, DEMEURE.

Une *habitation* est un lieu qu'on habite quand on veut. On a une maison dans un endroit qu'on n'habite pas; un *séjour*, dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle; un *domicile*, dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de sa résidence; une *demeure*, partout où l'on se propose d'être long-temps.

Après le *séjour* assez court et assez troublé que nous faisons sur la terre, un tombeau est notre dernière *demeure*. (*Encycl.*, VIII, 17.)

Le mot de *maison* désigne le bâtiment destiné à garantir des injures de l'air, des entreprises des méchants et des attaques des bêtes féroces : une *maison* est grande ou petite, éle-

vée ou basse, vieille ou neuve, faite de pierre ou de brique, couverte de tuiles ou de chaume, etc.

Le mot d'*habitation* caractérise l'usage que l'on fait d'une *maison* relativement à toutes ses dépendances, tant intérieures qu'extérieures : une *habitation* est commode ou incommode, saine ou malsaine, riante ou triste, etc.

Les mots de *séjour* et de *demeure* sont relatifs au plus ou au moins de temps que l'on habite dans un lieu. Le *séjour* est une *habitation* passagère; la *demeure*, une habitation plus durable : l'un et l'autre ne peuvent être que plus ou moins longs. Si l'on emploie ces mots avec d'autres épithètes, c'est qu'ils sont mis pour *maison* ou pour *habitation*, n'y ayant alors aucun besoin d'insister sur les idées accessoires qui différencient ces synonymes.

Le terme de *domicile* ajoute à l'idée d'*habitation* celle d'un rapport à la société civile et au gouvernement : et de là vient que ce terme n'est guère usité que dans le style de pratique. (B.)

597. HAINE, AVERSION, ANTIPATHIE, RÉPUGNANCE.

Le mot de *haine* s'applique plus ordinairement aux personnes. Les mots d'*aversion* et d'*antipathie* conviennent à tout également. On ne se sert de celui de *répugnance* qu'à l'égard des actions, c'est-à-dire, lorsqu'il s'agit de faire quelque chose.

La *haine* est plus volontaire, et paroît jeter ses racines dans la passion ou dans le ressentiment d'un cœur irrité et plein de fiel. L'*aversion* et l'*antipathie* sont moins dépendantes de la liberté, et paroissent avoir leur source dans le tempérament ou dans le goût naturel; mais avec cette différence que l'*aversion* a des causes plus connues, et que l'*antipathie* en a de plus secrètes. Pour la *répugnance*, elle n'est pas, comme les autres, une habitude qui dure; c'est un sentiment passager causé par la peine ou par le dégoût de ce qu'on est obligé de faire.

Les manières impertinentes et les mauvaises qualités qu'on remarque dans les personnes ou qu'on leur attribue, nourrissent la *haine;* elle ne cesse que quand on commence à les regarder avec d'autres yeux, soit par reconnoissance pour quel-

que service, ou par un mouvement d'intérêt. Les défauts que nous avons en horreur et les façons d'agir opposées aux nôtres, nous donnent de l'*aversion* pour les personnes qui les ont; elle ne cesse que lorsque ces personnes changent, et s'accommodent à notre esprit et à nos mœurs, ou que nous changeons nous-mêmes en prenant leurs inclinations La différence du tempérament, la singularité de l'humeur, l'esprit particulier, et le je ne sais quoi d'un air qui déplaît, produisent l'*antipathie*; elle dure jusqu'à ce que les ressorts secrets du sang et de la nature aient fait un assez grand changement dans le goût pour qu'il soit universel ou entièrement soumis à la raison. Une infinité de motifs particuliers peuvent causer la *répugnance* qu'on a à user des choses ou à les faire, selon la nature de ces choses, les occasions et les circonstances; on ne la sent qu'autant qu'on est contraint par les autres ou qu'on se contraint soi-même.

La *haine* fait tout blâmer dans les personnes qu'on hait, et y noircit jusqu'aux vertus. L'*aversion* fait qu'on évite les gens, et qu'on en regarde la société comme quelque chose de fort désagréable. L'*antipathie* fait qu'on ne peut les souffrir, et nous en rend la compagnie fatigante. La *répugnance* empêche qu'on ne fasse les choses de bonne grâce, et donne un air gêné, qui fait voir que ce n'est pas le cœur qui commande ce qu'on exécute.

Il y a moins loin, comme l'a dit un homme d'esprit, de la *haine* à l'amour, que de la *haine* à l'indifférence. C'est quelquefois pour ceux avec qui le devoir nous engage à vivre, que nous avons le plus d'*aversion*. Rien ne dépend moins de nous que l'*antipathie*; tout ce que nous pouvons faire, c'est de la dissimuler. On ne doit jamais faire avec *répugnance* ce que la raison, l'honneur et le devoir exigent.

Il ne faut avoir de la *haine* que pour le vice; de l'*aversion* que pour ce qui est nuisible; de l'*antipathie* que pour ce qui porte au crime; et de la *répugnance* que pour les fausses démarches, ou pour ce qui peut donner atteinte à la réputation. (G.)

598. HAMEAU, VILLAGE, BOURG.

Ces trois termes désignent également un assemblage de plusieurs maisons destinées à loger les gens de la campagne.

La privatiou d'un marché distingue un *village* d'un *bourg*, comme la privation d'une église paroissiale distingue un *hameau* d'un *village*.

Si l'on élève donc l'une auprès de l'autre quelques maisons rustiques, voilà un *hameau* : ajoutez à ce *hameau* une église paroissiale, c'est un *village* : faites tenir dans ce *village* un marché réglé, vous aurez un *bourg*. (B.)

599. HALEINE, SOUFFLE.

Ces mots désignent particulièrement l'émission ou la sortie de l'air chassé des poumons. Ouvrez la bouche, et laissez sortir cet air de lui-même ou par le mouvement seul des poumons et sans effort, c'est l'*haleine* : rapprochez les deux coins de la bouche, et poussez l'air avec uu effort particulier, c'est le *souffle*.

Le *souffle*, pressé et contraint, devient plus fort et plus sensible que la simple *haleine* libre et épandue. Produits d'une manière différente, ils produisent des effets différents. Avec l'*haleine*, vous échauffez; vous refroidissez avec le *souffle*. Le *souffle* a perdu, par la pression des lèvres, la chaleur de l'*haleine*. Votre *haleine* fera vaciller la lumière d'une bougie; votre *souffle* l'éteindra. Le *souffle* ramasse en un point toute l'*haleine*, et en augmente la force par l'impulsion.

Le mot *haleine* indique particulièrement le jeu habituel de la respiration; et on lui attribue des qualités habituelles. Le mot *souffle* ne marque proprement qu'un acte particulier ou un état accidentel de la respiration, et des modifications passagères.

L'*haleine* manque, on est hors d'*haleine*, on reprend *haleine*, etc. Toutes ces manières de parler ont un rapport marqué avec le cours ordinaire de la respiration. L'homme excédé de fatigue *souffle*, a le *souffle* fort et précipité, il est *essoufflé*; il ne s'agit là que d'un état accidentel et passager.

L'*haleine* et le *souffle* appartiennent aussi aux vents : mais leur *souffle* est de même plus fort et plus sensible que leur

haleine. Vous direz le *souffle* des aquilons, et l'*haleine* des zéphyrs. Une douce agitation de l'air n'est qu'une *haleine :* mais un léger courant d'air est un *souffle*.

> L'hiver, qui si long-temps a fait blanchir nos plaines,
> N'enchaine plus le cours des paisibles ruisseaux,
> Et les jeunes *zéphyrs*, de leurs douces *haleines*,
> Ont fondu l'écorce des eaux.
>
> ROUSS. (R.)

600. HARDIESSE, AUDACE, EFFRONTERIE.

Il y a, dans la *hardiesse*, quelque chose de mâle; dans l'*audace*, quelque chose d'emporté; dans l'*effronterie*, quelque chose d'incivil.

La *hardiesse* marque du courage et de l'assurance. L'*audace* marque de la hauteur et de la témérité. L'*effronterie* marque de l'impudence.

Une personne *hardie* parle avec fermeté; ni la qualité, ni le rang, ni la fierté de ceux à qui elle adresse le discours, ne la démontent point. Une personne *audacieuse* parle d'un ton élevé; son humeur hautaine lui fait oublier ce qu'elle doit à ses supérieurs. Une personne *effrontée* parle d'un air insolent; son peu d'éducation fait qu'elle n'observe ni les usages de la politesse, ni les devoirs de l'honnêteté, ni les règles de la bienséance.

La *hardiesse* est de mise auprès des grands; les gens timides passent chez eux pour des sots. L'*audace* nuit aux subalternes; les supérieurs veulent de la soumission, et rendent toujours de mauvais services à ceux qui n'ont pas assez respecté leur autorité. L'*effronterie* fait qu'on déplaît à tout le monde, et qu'on passe chez les honnêtes gens pour être d'une vile naissance.

On n'est guère propre aux grands emplois, si l'on n'est un peu *hardi*. Un homme d'un caractère *audacieux* peut servir à insulter l'ennemi. Un *effronté* n'est bon qu'à faire rougir ceux qui l'emploient.

Il me semble que la *hardiesse* est pour les grandes qualités de l'âme, ce que le ressort est pour les autres pièces d'une montre; elle met tout en mouvement sans rien déranger,

au lieu que l'*audace*, semblable à la main impétueuse d'un étourdi, met le désordre et le fracas dans ce qui étoit fait pour l'accord et pour l'harmonie. A l'égard de l'*effronterie*, elle n'agit point du tout sur les grandes qualités, parce qu'elles ne se trouvent jamais ensemble; son influence ne regarde que ce qu'il y a de mauvais; elle répand sur les défauts de l'âme, un coloris qui les rend encore plus laids qu'ils ne le sont par eux-mêmes. (G.)

601. HASARD, FORTUNE, SORT, DESTIN.

Le *hasard* ne forme ni ordre ni dessein; on ne lui attribue ni connoissance ni volonté; et ses événements sont toujours très-incertains. La *fortune* forme des plans et des desseins, mais sans choix; on lui attribue une volonté sans discernement; et l'on dit qu'elle agit en aveugle. Le *sort* suppose des différences et un ordre de partage; on ne lui attribue qu'une détermination cachée, qui laisse dans le doute jusqu'au moment qu'elle se manifeste. Le *destin* forme des desseins, des ordres et des enchaînements de causes; on lui attribue la connoissance, la volonté et le pouvoir; ses vues sont fixes et déterminées.

Le *hasard* fait, la *fortune* veut, le *sort* décide, le *destin* ordonne.

La plupart des succès sont plus l'effet du *hasard* que de l'habileté. Il en coûte beaucoup au repos, pour contraindre la *fortune* à nous regarder d'un œil favorable. On a vu des intrépides abandonner volontairement leur vie au *sort* du dé. Tout ce qui est écrit dans le livre du *destin* est inévitable, parce qu'on ne peut ni forcer son tempérament, ni voir au-delà de la portée de ses lumières. (G.)

602. HASARDER, RISQUER.

Hasarder, mettre, exposer, commettre au *hasard*, à la fortune, au sort, et proprement *au jeu*. *Risquer*, courir le *hasard*, le danger, le péril d'une chute, d'un dommage, d'une perte dans une carrière glissante ou un mauvais pas.

Le premier de ces mots n'indique que l'incertitude du succès : le second menace d'une mauvaise issue.

L'homme froid et prudent *hasarde* peu; l'homme ardent et



intrépide risque beaucoup. Celui-ci fera des coups de main; et celui-là des coups de tête.

Dans le cours ordinaire des choses, *qui ne* basarde *rien n'a rien*, dit le proverbe: dans les cas extrêmes, selon une autre façon de parler proverbiale, *on* risque *le tout pour le tout*.

La raison même *hasarde*; la passion *risque*. Toute notre vie n'est qu'un calcul de probabilités : la folie ne calcule pas ou calcule mal.

Le joueur qui, avec une fortune de 100,000 livres, *hasarde* 50,000 livres au pair, ne songe pas qu'il *risque* de perdre la moitié de son bien; et que s'il gagne, sa fortune ne sera que d'un tiers plus forte. Voyez les tables de probabilités de Buffon.

Hasarder suppose toujours une action libre; vous *hasardez* avec connoissance de cause, et parce que vous voulez. Mais *risquer* n'exige pas toujours un choix de votre part, vous *risquez* quelquefois sans le savoir et sans le vouloir. *Hasarder*, c'est mettre au *hasard* : *risquer*, c'est mettre en *risque* ou y être. Ainsi dans les phrases suivantes, *risquer* a un sens passif que *hasarder* ne sauroit avoir.

L'homme qui se *hasarde* le moins, *risque* à chaque instant de périr par mille accidents. Cette considération fait que les uns exposent témérairement leur vie aux *hasards*, et que les autres craignent de la perdre sans *risque* apparent. Il est clair que le *risque* couru dans ces cas-là n'est pas un *hasard* que l'on ait cherché. (R.)

603. HATER, PRESSER, DÉPÊCHER, ACCÉLÉRER.

Hâter marque une diligence plus ou moins grande et soutenue : *presser*, une impulsion forte et de la vivacité sans relâche; *dépêcher*, une activité inquiète et empressée même jusqu'à la précipitation : *accélérer*, un accroissement de vitesse ou un redoublement d'activité.

On *hâte* la chose quand elle seroit trop lente ou trop tardive : on la *presse* lorsqu'on *presse* ou qu'on est *pressé* : on se *dépêche* lorsqu'il ne s'agit que de la finir et de s'en débarrasser : on l'*accélère* lorsqu'elle va trop doucement ou qu'elle se ralentit.

Le moyen le plus sûr de faire à propos et bien, est de se *hâter* lentement. A se *presser*, il y a le risque de ne faire ni bien ni bientôt. Pour avoir vite fait la besogne tellement quellement, il n'est que de se *dépêcher*. Faites ce que vous faites, et vous en *accélérerez* la conclusion.

L'homme actif et diligent *hâte*; l'homme ardent et impétueux *presse*; l'homme expéditif et impatient *dépêche*; l'homme prévoyant et soigneux *accélère*. (R.)

604. HATIF, PRÉCOCE, PRÉMATURÉ.

Ces épithètes servent à désigner une maturité avancée.

Hâtif, qui se hâte, qui fait diligence, qui vient de bonne heure : voyez dans l'article précédent l'explication du verbe *hâter*. *Précoce*, qui prévient la saison, qui mûrit avant le temps, qui arrive avant les autres. *Prématuré*, dont la maturité accélérée prévient la saison, ou dont on prévient la maturité.

Hâtif indique seulement une chose avancée; *précoce* et *prématuré* marquent la circonstance de *devancer* ou *prévenir* la saison, le temps propre, les productions du même genre : *précoce* n'exprime point d'autre idée. *Prématuré* désigne une maturité forcée ou une fausse maturité, quelque chose qui est contre nature; c'est le sens ordinaire que nous lui donnons au figuré. Ainsi la chose *précoce* arrive avant la saison, et la chose *prématurée* arrive avant la saison propre, et hors de saison : telle est l'entreprise *prématurée*. Ce qui est *précoce* est hors de l'ordre commun; ce qui est *prématuré* est contre l'ordre naturel.

La diligence et la vitesse distinguent le *hâtif* : la célérité et l'antériorité, le *précoce* : la précipitation et l'anticipation, le *prématuré*.

Les fruits qui viennent les premiers ou dans la primeur, sont *hâtifs*. Les fruits qui viennent naturellement ou par une bonne culture, avant la saison propre à leur espèce, sont *précoces*. Les fruits qui viennent par force avant la saison convenable, et trop tôt pour acquérir la bonté et la perfection de leur maturité naturelle, sont *prématurés*.

Ces mots s'appliquent figurément à l'esprit, à la raison, aux qualités et aux objets qui, par la succession de leurs dé-

veloppements et de leurs accroissements, ou par des périodes et des révolutions marquées, ont de l'analogie avec le cours ordinaire de la végétation; et les mêmes nuances les distinguent encore.

Ainsi la valeur qui n'attend pas le nombre des années, est *hâtive :* la raison qui étonne dans l'enfance, est *précoce :* la crainte qui prévoit un danger si éloigné, qu'il n'est, pour ainsi dire, que possible, est *prématurée.*

La nature est *hâtive* dans les femmes, et toutefois, avec leur constitution délicate et sujette à beaucoup de maladies particulières, en général elles vivent plus long-temps que les hommes. Il y a des esprits *précoces;* mais l'histoire des Enfants célèbres prouve la vérité de cette remarque, que, s'ils portent des fleurs avant le temps, rarement produisent-ils des fruits. La fécondité des Indiennes est vraiment *prématurée;* elles sont encore des enfants qu'elles cessent d'en faire.

Quoique *hâtif* soit un mot consacré dans le jardinage, il n'exprime point par lui-même la maturité avancée des productions de la terre : il est également applicable à tout ce qui vient de bonne heure. Au propre, on *hâte* ses pas comme on *hâte* des fruits. *Hâtif* est le contraire de *tardif :* comme on dit des *cerises hâtives* et des *cerises tardives;* on aura raison de dire des *gelées hâtives,* ainsi qu'on dit des *gelées tardives.*

Précoce est si propre au jardinage, qu'on dit des *précoces* pour des fruits *précoces. Précocité* n'est qu'un terme de jardinier, au rapport de La Quintinie.

Prématuré est évidemment propre à ce qui s'appelle *mûr;* et cette qualité regarde proprement les fruits. Ainsi, à proprement parler, les fleurs ne sont pas *prématurées,* elles sont *précoces;* mais les fruits sont *précoces* et *prématurés.* (R.)

605. HAUT, HAUTAIN, ALTIER.

Hautain est toujours pris en mauvaise part; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant : c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, et le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfants. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance.

Un prince peut et doit rejeter avec une *hauteur* héroïque

des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*.

Une âme *haute* est grande; une âme *hautaine* est superbe.

On peut avoir le cœur *haut* avec beaucoup de modestie; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'égard de l'impérieux: ce sont des nuances qui se suivent, et ces nuances sont ce qui détruit les synonymes. (*Encycl.*, VIII, 67.)

Hautain et *altier* modifient, par des idées accessoires, celle de *haut*.

Hautain signifie ce qui vient d'un cœur, d'un esprit, d'un naturel *haut*; ce qui marque, respire, affecte, affiche la *hauteur*. *Altier* veut proprement dire *très-haut*, fort *haut*, qui a une *hauteur* décidée, prédominante.

Haut est un mot simple, générique et variable, qui, au physique, marque l'élévation perpendiculaire ou la dimension au-dessus de l'horizon; au figuré, l'élévation en pouvoir, en dignité, etc., ainsi que la grandeur, l'excellence, la supériorité en tout genre; et, dans le sens de *hautain*, la fierté, l'orgueil. *Hautain* ne se dit proprement que des personnes; et, vraisemblablement par cette raison, nos anciens écrivains l'employoient souvent dans la simple acception de *haut*, pour exprimer la *hauteur* morale de l'homme en bonne ou en mauvaise part.

Altier se dit particulièrement des personnes; mais comme son acception est celle de très-*haut*, très-élevé, La Mothe a pu dire, dans une ode, *des forêts altières*. La cime *altière* d'un cèdre figurera bien dans une description poétique, et ce mot sera particulièrement adopté dans le style soutenu.

Haut exprimant la *hauteur* morale de l'homme, se prend en bonne ou en mauvaise part, suivant les applications; car il y a une *hauteur* comme une fierté, un orgueil convenable. *Hautain* se prend ordinairement en mauvaise part; mais la métaphore, et en général la poésie, le dépouillent quelquefois de son idée vicieuse, et le ramènent à l'ancien usage. Ainsi J. B. Rousseau dit *une lyre fière et hautaine*. *Altier* peut être pris en bonne part, surtout quand la grande *hauteur*, la sublime élévation est propre au sujet. M. de Voltaire dit indifféremment, dans la *Henriade*, *la tête altière* de la vérité, du

calvinisme, de la discorde, etc. Jupiter doit avoir les sourcils *altiers*. Il y a quelque chose d'*altier* dans le front de la majesté, etc. On dit l'aigle *altier*. Dans la *Henriade*, Essex paroît au milieu de nos guerriers :

Tel que dans nos jardins un palmier sourcilleux
A nos ormes touffus mêlant sa tête *altière*,
Paroît s'enorgueillir d'une tige étrangère.

La *hauteur*, dans l'homme *haut*, est pure et simple, mais susceptible de toutes sortes de modifications. Dans l'homme *hautain*, elle est vaniteuse, boursoufflée, glorieuse, importante, dédaigneuse, arrogante, jactancieuse, superbe. Dans l'homme *altier*, elle est dure, ferme, imposante, impérieuse, absolue.

L'homme *haut* ne s'abaisse pas ; l'homme *hautain* vous rabaisse; l'homme *altier* veut vous asservir plutôt que vous abaisser.

La noblesse rend naturellement *haut*, parce qu'elle vous élève au-dessus des autres. La grandeur rend *hautain*; car, par sa *hauteur* et avec son éclat, tout paroît, loin d'elle, petit, obscur. Le pouvoir rend *altier*, puisque, de droit ou par l'habitude, vous n'avez qu'à vouloir, les choses sont.

L'air haut, loin d'imposer une sorte de respect comme l'air grand, ou de préparer à l'estime comme l'air noble, met en garde et indispose l'amour-propre des autres contre les prétentions sèches de l'orgueil, qui font qu'on vous craint et vous évite, si on en a la facilité, ou qu'on se roidit et qu'on vous défie, s'il faut rester en face. Les manières *hautaines*, gestes d'un personnage comique qui chausse le cothurne, excitent, comme une offense générale et publique, le ressentiment de tout le monde, et découvrent l'enflure d'un petit esprit aux traits du ridicule qui le perce de toutes parts. Le ton *altier*, s'il fait trembler le foible, le lâche, l'esclave, révolte la liberté des autres, provoque la résistance et la ligue, réveille l'horreur indocile et inflexible de la tyrannie, lors même qu'il n'est que l'organe de la raison, de la justice, de la légitime autorité. (R.)

606. HÉRÉDITÉ, HÉRITAGE.

Hérédité (terme de pratique), *héritage* (terme vulgaire), succession dont on *hérite*, c'est-à-dire dont on devient le maître (lat. *herus*), par la mort de l'ancien maître. *L'héritier* est le maître nouveau.

La terminaison *age* désigne la chose, et la terminaison *ité*, la qualité. *Héritage* indique proprement les biens dont on *hérite*; *hérédité*, la qualité ou la destination des biens, en vertu de laquelle on en *hérite*. *L'hérédité*, à proprement parler, est la succession aux droits du défunt; et *l'héritage*, la succession à ses biens. La propriété ou le domaine que le testament ou la loi vous défère, forme *l'hérédité* : le bien ou le fonds que l'ancien possesseur vous laisse, constitue *l'héritage*. En vous portant pour héritier, vous entrez dans *l'hérédité*, et vous prenez ensuite possession de *l'héritage*. Sans toucher à *l'héritage*, vous vous immiscez dans *l'hérédité* par un acte simple d'*héritier*.

Hérédité désigne si bien une qualité distinctive ou un droit particulier attaché à la chose, qu'on dit *l'hérédité* d'une charge ou d'un office, pour annoncer que l'office ou la charge est héréditaire par concession du prince. *Héritage* désigne si particulièrement les biens mêmes, qu'on appelle *héritage* un domaine, un fonds de terre, et qu'on dit, en conséquence, vendre, acquérir, mettre en valeur, améliorer un *héritage*. (R.)

607. HÉRÉTIQUE, HÉTÉRODOXE.

L'hérésie est une opinion particulière, une erreur à laquelle on s'attache fortement, et par laquelle on se sépare de la communion.

L'hétérodoxie signifie une différence ou une singularité dans la croyance et dans l'opinion.

Hérétique exprime ce qui sépare et rompt l'union; *hétérodoxe*, ce qui détruit la conformité.

Un sentiment *hérétique* est un sentiment contraire à celui de l'Église catholique ou universelle. Une opinion *hétérodoxe* est une opinion contraire à la foi ou à la règle des fidèles.

Hérétique désigne la scission, ce qui fait secte ou appartient

à une secte. *Hétérodoxe* n'indique que la discordance, sans aucune idée de parti ou de relation avec un parti.

Il y a dans l'*hérétique* un caractère d'opiniâtreté, de révolte, d'indépendance; il n'y a dans l'*hétérodoxe* que l'écart de l'erreur, d'une fausse croyance, d'un déréglement d'esprit.

Nous qualifions proprement d'*hérétiques* ceux qui, frappés d'anathème par l'Église, en restent opiniâtrément séparés. La qualification d'*hétérodoxe* n'emportera que le reproche ou l'accusation d'erreur. (R.)

608. HÉROÏSME, HÉROÏCITÉ.

Ces deux mots ne sont pas anciens dans notre langue, mais ils ont tous les titres pour y être reconnus.

L'*héroïsme* est la méthode, la règle, la marche, la manière propre de penser, de sentir, d'agir des héros : l'*héroïcité* est la qualité, la vertu, le caractère propre du héros, c'est-à-dire, la grandeur d'âme, la générosité, la sublimité qui inspire les hautes pensées, produit les beaux sentiments, exécute ces actions supérieures, dignes d'admiration et de respect. L'idée que nous avons de l'*héroïsme*, l'*héroïcité* la remplit : ce que l'*héroïsme* enseigne, conseille, exige, l'*héroïcité* l'exécute : l'*héroïsme* est la mesure générale de l'*héroïcité* personnelle.

L'*héroïsme* marque le degré de grandeur jusqu'où les héros s'élèvent : l'*héroïcité* est précisément cette grandeur d'âme qui vous constitue héros. (R.)

609. HÉROS, GRAND HOMME.

L'un et l'autre ont des qualités brillantes qui excitent l'admiration des autres hommes, et qui peuvent avoir une grande influence sur le bien public; mais l'un est bien différent de l'autre. (B.)

Il semble que le *héros* est d'un seul métier, qui est celui de la guerre; et que le *grand homme* est de tous les métiers, ou de la robe, ou de l'épée, ou du cabinet, ou de la cour : l'un et l'autre, mis ensemble, ne pèsent pas un homme de bien.

Dans la guerre, la distinction entre le *héros* et le *grand homme* est délicate : toutes les vertus militaires font l'un et l'autre. Il semble néanmoins que le premier soit jeune, en-

treprenant, d'une haute valeur, ferme dans les périls, intrépide; que l'autre excelle par un grand sens, par une vaste prévoyance, par une haute capacité et par une longue expérience. Peut-être qu'Alexandre n'étoit qu'un *héros*, et que César étoit un *grand homme*. (La Bruyère, *Caract.*, ch. 2.)

Le terme de *héros*, dans son origine, étoit consacré à celui qui réunissoit les vertus guerrières aux vertus morales et politiques, qui soutenoit les revers avec constance, et qui affrontoit les périls avec fermeté. *L'héroïsme* supposoit le *grand homme*. Dans la signification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers qui portent au plus haut degré les talents et les vertus militaires; vertus qui souvent, aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de vertus au lieu de celui de qualités.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, et très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament et d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'âme. Le *grand homme* est bien autre chose : il joint au talent et au génie la plupart des vertus morales; il n'a dans sa conduite que de beaux et nobles motifs; il n'envisage que le bien public, la gloire de son prince, la prospérité de l'État et le bonheur des peuples. Le nom de César donne l'idée d'un *héros*; celui de Trajan, de Marc-Aurèle ou d'Alfred, nous présente un *grand homme*. Titus réunissoit les qualités du *héros* et celles du *grand homme*.

Le titre de *héros* dépend du succès; celui de *grand homme* n'en dépend pas toujours : son principe est la vertu, qui est inébranlable dans la prospérité comme dans les malheurs. Le titre de *héros* ne peut convenir qu'aux guerriers; mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de *grand homme*; le *héros* y a même plus de droit qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotisme, réunis aux talents, sont les vertus d'un *grand homme*; la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connoissance de l'art de la guerre et le génie militaire, caractérisent davantage le *héros* : mais le parfait *héros* est celui qui joint à toute la capacité et



à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour et un désir sincère de la félicité publique. (*Encycl.*, VIII, 182.)

Voici sur César un jugement différent de celui de La Bruyère; et je le crois meilleur. Il est vrai qu'il y a de la différence entre César et Alexandre : mais ce qu'il en faut conclure, c'est qu'Alexandre étoit moins *héros* que César, ou que peut-être il ne l'étoit point du tout. La plupart des *héros* sont comme certains tableaux; pour les estimer, il ne faut pas les regarder de trop près. Au reste, La Bruyère ne considéroit l'homme sous ces deux aspects, que par rapport à la guerre : ici c'est par rapport à l'humanité. (B.)

610. HISTOIRE, FASTES, CHRONIQUES, ANNALES, MÉMOIRES, COMMENTAIRES, RELATIONS, ANECDOTES, VIE.

La critique me reprochera peut-être de réunir dans cet article le genre et des espèces qu'on ne confondroit jamais ensemble. Si le tableau en devient plus agréable et plus commode pour le lecteur, je veux bien avoir tort. Bacon m'a fourni l'idée de cet article et beaucoup de matériaux. Il est vrai que Bacon ne faisoit pas des synonymes

1° L'*histoire* est l'exposition ou la narration, tempérée quant à la forme, et savante quant au fond, liée et suivie des faits et des événements mémorables les plus propres à nous faire connoître les hommes, les nations, les empires, etc. On a tout dit sur cette matière. Lucien, en trois ou quatre pages de son petit Traité, *Comment il faut écrire l'histoire*, donne sur ce sujet plus de bonnes instructions, et avec beaucoup plus de sel et d'agrément, qu'il n'y en a dans plusieurs gros traités modernes.

Il y a des *histoires* universelles, des *histoires* générales d'une contrée, des *histoires* particulières, etc., avec des subdivisions à l'infini.

2° Les *fastes* sont des espèces de tablettes, ou des notes, des inscriptions, des nomenclatures; en un mot, des souvenirs de changements authentiques dans l'ordre public, d'actes solennels, d'institutions nouvelles, d'origines importantes, de personnages illustres, les plus dignes d'être transmis à la postérité. Cneius Flavius compila le premier, à Rome, des *fastes* pour annoncer au peuple les jours de plaidoirie ou de

palais. On eut ensuite des *fastes sacrés*, des *fastes consulaires*, etc., espèce de calendrier où l'on annonçoit les fêtes, les assemblées publiques, les jeux publics, les magistrats élus, les jours heureux ou malheureux.

Nos modernes abrégés chronologiques peuvent servir à donner une idée du genre et de la manière des *fastes*.

3° La *chronique* est l'*histoire* des temps, ou l'*histoire* chronologique divisée selon l'ordre des temps. La chronologie est son objet principal. La plus ancienne des *chroniques* conservées, celle des marbres de Paros ou d'Arondel, ne marque certains événements, tels qu'une fondation, une émigration, des morts célèbres, que pour fixer le temps écoulé depuis leur arrivée. Les savants qui, comme Marsham et Petau, ont écrit des *chroniques*, semblent aussi subordonner les faits aux dates, en discutant, éclaircissant et déterminant les époques.

Les gazettes et certains journaux sont des espèces de *chroniques*.

4° Les *annales* sont des *chroniques* ou des *histoires* chronologiques divisées par *années*, comme les journaux proprement dits le sont par *jours*. La *chronique* des Grecs étoit réglée par les olympiades, et celle des Romains par les consulats.

Un savant Romain, cité par Aulu-Gelle, prétendoit que l'*histoire* diffère des *annales*, en ce que l'historien parle du temps présent, et rapporte ce qu'il a vu, tandis que l'annaliste parle du temps passé, et rapporte ce qu'il n'a point vu. Cette distinction, appuyée par Servius, est fondée sur ce que le mot *histoire* signifie en grec une *expérience propre*. Tacite, dans la division de son grand ouvrage, paroit s'y être conformé. Mais Aulu-Gelle établit fort bien que l'*histoire* est à l'égard des *annales* ce que le genre est à l'espèce. On ajoute, d'après Cicéron, que les *annales* se bornent à exposer les faits sans ornements, *année* par *année*; au lieu que l'*histoire* raisonne sur ces mêmes faits, dont elle recherche les causes, les motifs, les ressorts, etc.

5° Les *mémoires* sont, comme le dit fort bien Bacon, les matériaux de l'*histoire*. Aussi plusieurs de ses ouvrages sont-ils intitulés *Mémoires pour servir à l'Histoire*, comme ceux de

d'*Avrigny*. Le style de ce genre est libre; on peut y discuter les faits; on y développe les affaires; on y entre dans les détails. L'historien puise surtout dans les *mémoires* des gens employés aux affaires, acteurs ou témoins dignes de foi; tels que Comines, Sully, Bassompière, le cardinal de Retz, etc. Bougeant écrivoit l'*histoire* d'un *traité de paix* sur les *mémoires* d'un grand négociateur.

Les *mémoires* (ainsi que le mot le porte) ont été ainsi appelés, parce qu'ils conservent et fixent la *mémoire* des choses.

6° Les *commentaires* sont des canevas d'*histoires* ou des *mémoires* sommaires. Plutarque appelle les *Commentaires* de César, des éphémérides qui fournissent le fond ou la matière à l'*histoire*. Cicéron dit : ce n'est pas un discours, c'est une table de matières, ou un *commentaire* un peu moins sec.

7° La relation est le récit ou le rapport circonstancié d'un événement, d'une entreprise, d'une conjuration, d'un traité, d'une révolution, d'une fête, d'un voyage, etc. Le mérite de ce genre consiste surtout dans l'exactitude, le choix, l'utilité des détails et la vérité des couleurs. « On n'a presque point de bonnes relations de batailles, dit Leibnitz : la plupart de celles de Tite-Live paroissent imaginaires autant que celles de Quinte-Curce. »

8° Les *anecdotes* sont des recueils de faits secrets, des particularités curieuses, propres à éclaircir les mystères de la politique et à développer les ressorts cachés des événements. L'objet de ce genre est de manifester les causes, les mobiles, les ressorts inconnus; ces causes souvent si petites qui produisent les grands effets; ces mobiles souvent frivoles, qui inspirent d'importantes résolutions; ces ressorts souvent si fragiles qui opèrent les révolutions les plus mémorables. Aussi les Anglais appellent-ils ce genre singulier *histoire digérée*; c'est l'*Histoire secrète*.

9° La *vie* et l'*histoire* de l'homme dans tous les moments et dans toutes les circonstances, jusque dans sa maison, dans sa famille, au milieu de ses amis, avec lui-même. L'*histoire* nous dépeint l'homme en habit de parade, ou l'homme public, la *vie* nous peint l'homme, comme on dit, en désha-

billé, ou l'homme privé. Celle-là donne plus à l'admiration, celle-ci à l'exemple. (R.)

611. HISTORIOGRAPHE, HISTORIEN.

Historiographe, titre fort différent de celui d'*historien*. On appelle communément en France *historiographe* l'homme de lettres pensionné, et comme on disoit autrefois appointé pour écrire l'histoire. Alain Chartier fut *historiographe* de Charles VII. Depuis ce temps, il y eut souvent des *historiographes* de France en titre; et l'usage fut de leur donner des brevets de conseillers d'État, avec les provisions de leur charge. Ils étoient commensaux de la maison du roi.

A Venise, c'est toujours un noble du sénat qui a ce titre et cette fonction. Il est bien difficile que l'*historiographe* d'un prince ne soit pas un menteur. Celui d'une république flatte moins, mais il ne dit pas toutes les vérités.

Chaque souverain choisit son *historiographe*. Pélisson fut d'abord choisi par Louis XIV pour écrire les événements de son règne. Racine, le plus élégant de poëtes, et Boileau, le plus correct, furent ensuite substitués à Pélisson

Peut-être le propre d'un *historiographe* est de rassembler les matériaux, et on est *historien* quand on les met en œuvre. Le premier peut amasser; le second, choisir et arranger. L'*historiographe* tient plus de l'annaliste simple, et l'*historien* semble avoir un champ plus libre pour l'éloquence. Ce n'est pas la peine de dire ici que l'un et l'autre doivent également dire la vérité : mais on peut examiner cette grande loi de Cicéron: *Ne quid veri tacere non audeat :* qu'il faut oser ne taire aucune vérité.

Gardons-nous de ce respect humain, quand il s'agit des fautes publiques reconnues, des prévarications, des injustices que le malheur des temps a arrachées à des corps respectables ! On ne sauroit trop les mettre au jour ; ce sont des phrases qui avertissent ces corps toujours subsistants de ne plus se briser aux mêmes écueils. (*Voltaire*, édition de Kell, t. 41, in-8°.)

612. HOMME DE BIEN, HOMME D'HONNEUR, HONNÊTE HOMME.

Il me semble que l'*homme de bien* est celui qui satisfait exactement aux préceptes de la religion ; l'*homme d'honneur*, celui qui suit rigoureusement les lois et les usages de la société; et l'*honnête homme*, celui qui ne perd pas de vue, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle.

L'*homme de bien* fait des aumônes; l'*homme d'honneur* ne manque point à sa promesse; l'*honnête homme* rend la justice, même à son ennemi. L'*honnête homme* est de tout pays : l'*homme de bien* et l'*homme d'honneur* ne doivent point faire des choses que l'*honnête homme* ne se permet pas. (*Encycl.*, II, 244.)

613. HOMME DE SENS, HOMME DE BON SENS.

Il y a bien de la différence dans notre langue entre un *homme de sens* et l'*homme de bon sens*. L'*homme de sens* a de la profondeur dans les connoissances et beaucoup d'exactitude dans le jugement; c'est un titre dont tout homme peut être flatté. L'*homme de bon sens* au contraire passe pour un homme si ordinaire, qu'on croit pouvoir se donner pour tel sans vanité; c'est celui qui a assez de jugement et d'intelligence pour se tirer à son avantage des affaires ordinaires de la société. (*Encycl.*, II, 329.)

614. L'HOMME VRAI, L'HOMME FRANC.

L'*homme vrai* dit seulement les choses comme elles sont : l'*homme franc*, libre dans ses discours, dit son sentiment sur les choses, à cœur ouvert.

L'*homme vrai* est incapable de fausseté, et ne connoît pas le mensonge; l'*homme franc* est incapable de dissimulation et ne connoît pas la politique. Vous opposerez à celui-là le personnage faux, à celui-ci le personnage dissimulé.

L'*homme vrai* dit sa pensée, parce qu'elle est la vérité : l'*homme franc* dit la vérité, parce qu'elle est sa pensée.

615. HONNÊTE, CIVIL, POLI, GRACIEUX, AFFABLE.

Nous sommes *honnêtes* par l'observation des bienséances et des usages de la société. Nous sommes *civils* par les honneurs que nous rendons à ceux qui se trouvent à notre rencontre.

Nous sommes *polis* par les façons flatteuses que nous avons dans la conversation et dans la conduite, pour les personnes avec qui nous vivons. Nous sommes *gracieux* par des airs prévenants pour ceux qui s'adressent à nous. Nous sommes *affables* par un abord doux et facile à nos inférieurs qui ont à nous parler.

Les manières *honnêtes* sont une marque d'attention. Les *civiles* sont un témoignage de respect. Les *polies* sont une démonstration d'estime. Les *gracieuses* sont une preuve d'humanité. Les *affables* sont une insinuation de bienveillance.

Il faut être *honnête* sans cérémonie; *civil* sans importunité; *poli* sans fadeur; *gracieux* sans minauderie; et *affable* sans familiarité. (G.)

616. HONNÊTE HOMME, HOMME HONNÊTE.

Les dénominations changent souvent de valeur, selon les temps, les lieux, les conjonctures, les mœurs, les opinions. Le juste de l'Évangile n'est pas celui de Platon : le sage de Salomon n'est pas celui des Stoïciens : l'*honnête homme* est tantôt celui qui possède certaines vertus, tantôt celui qui est d'une condition honnête ou qui n'a rien de bas, tantôt celui qui tient un certain état ou qui a un train. L'*homme honnête* est ou un observateur attentif des usages et des bienséances de la société, ou un observateur religieux des règles de l'*honnêteté*. L'*honnêteté* morale est l'acception dans laquelle nous prendrons ici ces deux dénominations. Quelle est, en fait de vertu, la différence entre l'*honnête homme* et l'*homme honnête*?

Cette question doit d'abord se résoudre par les principes établis dans la question générale traitée à l'article *savant homme* et *homme savant*. L'adjectif, placé devant le substantif, retrace le caractère propre, ou du moins un attribut caractéristique ou principal de la personne; placé à sa suite, il n'offre qu'un trait particulier de la personne, ou une simple qualification; cette différence est essentielle et primitive. (*Voyez* l'article cité.)

Mais l'*homme honnête* et l'*honnête homme* se distinguent encore, ce me semble, l'un de l'autre par des couleurs et des ombres assez tranchantes. Comme les manières et les formes déterminent l'*homme* civilement *honnête*, soit imitation, soit

confusion, nous considérons ordinairement dans l'*homme* moralement *honnête* les apparences : nous lui demandons des dehors, tandis qu'il suffit pour l'*honnête homme* des principes de sentiment et de mœurs. Le respect de la loi et l'amour du devoir font l'*honnête homme;* le respect humain et l'amour de l'estime publique peuvent faire l'*homme honnête.*

L'*honnête homme* a les vertus essentielles; cette probité qui, dans un ressort bien plus étendu que celui des lois, nous défend de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît; cette bonne foi dans les procédés, et cette fidélité dans les paroles, qui montrent toujours l'homme tel qu'il est et tel qu'il sera, etc. Il a ces vertus; mais ces vertus n'excluent pas certains défauts fâcheux pour la société; l'humeur chagrine, la rudesse et la grossièreté des manières; l'entêtement et l'opiniâtreté, la roideur et l'inflexibilité, etc.

L'*homme honnête* n'a peut-être pas dans l'âme toutes ces vertus, du moins au même degré; mais il a précisément les qualités sociales opposées à ces défauts; la modération est son trait distinctif. Maître de lui-même, il ne songe qu'à rendre les autres contents d'eux et de lui; sévère pour soi, indulgent pour autrui, sa fermeté n'a rien de dur; il est franc, mais avec réserve : sa politesse est bienveillante; il a cette égalité d'humeur que l'on prendroit pour le signe de l'égalité d'âme. Enfin il cède aux bienséances, aux égards, à vos intérêts et à vos goûts, tout ce que sa vertu pliante et tempérée lui permet d'accorder à la condescendance.

Ainsi les vertus propres de l'*honnête homme* sont des vertus capitales, primitives, fondamentales : les qualités de l'*homme honnête* ornent ces vertus, les perfectionnent, les complètent. Voulez-vous des modèles ou des exemples de l'un et de l'autre, prenez le *Misanthrope;* Alceste est l'*honnête homme;* Philinte a l'air de l'*homme honnête.*

Dans l'ancienne Encyclopédie, les dénominations d'*homme de bien,* d'*homme d'honneur* et d'*honnête homme*, sont traitées comme synonymes, quoique la plus médiocre instruction ne permette pas de les confondre. L'*homme de bien*, dit Diderot, est celui qui satisfait indistinctement aux préceptes de la religion; l'*homme d'honneur,* celui qui suit rigoureusement les lois et les usages de la société; et l'*honnête homme,* celui qui

ne perd de vue, dans aucune de ses actions, les principes de l'équité naturelle. Nous pourrions encore associer à ces divers personnages le *galant homme*, qu'on reconnoît à une manière de traiter, de procéder, d'agir, naturelle, aisée, ouverte, cordiale, pure, noble, généreuse, engageante et persuasive. (R.)

617. HONNIR, BAFOUER, VILIPENDER.

Honn signifie, en allemand, *déshonorer;* et c'est dans ce sens qu'on a dit *honnir*. Mais est-ce l'idée pure et entière de *déshonorer* que ce mot présente? Je ne le crois pas. Son idée propre est de faire *honte* à quelqu'un, de s'élever et de se récrier contre lui, de manière à blesser encore plus sa pudeur que son honneur, et de le poursuivre de traitements humiliants et flétrissants. *Honnir* a une valeur positive, qui est celle de répandre la *honte*. Réservé au style comique ou familier, il indique les manières vulgaires de traiter honteusement, surtout par des cris injurieux.

Bafouer, c'est proprement *huer* quelqu'un à pleine bouche, s'en *jouer* sans ménagement, s'en moquer d'une manière outrageante, l'accabler d'affronts et d'injures.

Vilipender, c'est traiter quelqu'un de vil, ou comme vil, d'une manière avilissante, avec un grand mépris; le décrier, le dénigrer, détruire sa réputation.

Honnir est le cri du soulèvement et de l'indignation; *bafouer* est l'action de la dérision et de l'avanie, *vilipender* est l'expression du mépris et du décri.

Vous *honnissez* celui que vous voulez perdre d'honneur et couvrir de honte. Vous *bafouez* celui que vous voulez immoler à la risée et couvrir de confusion. Vous *vilipendez* celui que vous voulez ravaler et fouler aux pieds.

Quoique *honnir*, autrefois si usité, et *vilipender*, fort négligé, ne soient que du style comique ou du moins familier, il me semble que ces mots, employés dans les circonstances ou avec les accessoires propres à faire sortir et sentir leur énergie, produiroient un effet particulier qu'aucun autre terme n'obtiendra. *Honnir* mériteroit surtout d'être favorisé des bons écrivains. (R.)



618. HONTE, PUDEUR.

Les reproches de la conscience causent la *honte*. Les sentiments de modestie produisent la *pudeur*. Elles font quelquefois, l'une et l'autre, monter le rouge au visage; mais alors on rougit de *honte*, et l'on devient rouge par pudeur.

Il ne convient point de se glorifier, ni d'avoir *honte* de sa naissance, ce sont des traits d'orgueil; mais il convient également au noble et au roturier d'avoir *honte* de leurs fautes. Quoique la *pudeur* soit une vertu, il y a néanmoins des occasions où elle passe pour foiblesse et pour timidité. (G.)

619. HORS, HORMIS, EXCEPTÉ.

Ces trois mots caractérisent également un rapport de séparation. *Excepté* dénote une séparation provenant de non-conformité à ce qui est général ou ordinaire. *Hors* et *hormis* séparent par exclusion : le dernier est d'un usage moins fréquent, et me paroît plus particulièrement attaché à l'exclusion qui regarde la personne.

Aucun homme n'est exempt de passion, *excepté* le parfait chrétien. La loi de Mahomet permet tout, *hors* le vin. *Hormis* vous, belle Iris, tout m'est indifférent. (*Vrais principes*, Disc. X.)

Hors annonce la séparation qui existe entre tel objet et les objets collectivement énoncés : *hormis*, l'exclusion qu'il faut donner à un objet particulier, naturellement compris dans la proposition collective : *excepté*, la distraction particulière qu'il faut faire de la proposition générale.

Le mahométisme permet toutes sortes d'aliments, *hormis* le vin, et non pas *hors* le vin, comme le dit l'abbé Girard; car la loi de Mahomet *met* le vin *hors* de cette permission, le défend expressément, sans quoi il auroit été permis comme tout le reste.

Hors exprime la proposition générale ou collective, et détermine les objets qu'elle n'embrasse pas, quelquefois jusqu'à la réduire à une proposition particulière. Ainsi, dans ce vers si connu,

> Nul n'aura de l'esprit, *hors* nous et nos amis.

Molière explique par le dernier membre de sa phrase, à qui

effectivement ses personnages refuseront de l'esprit, à qui ils en accorderont : il s'agit de deux partis *séparés* qui se balancent et se combattent l'un l'autre.

Hormis restreint la proposition, et la corrige par des soustractions expresses. Ainsi, dans cette phrase, *le testateur appelle ses proches à sa succession*, hormis *tels et tels qui n'ont pas besoin de ses bienfaits ou qui en étoient indignes*. La proposition, vague d'abord, est resserrée dans des bornes fixes par l'exclusion exprimée à la fin, de tels ou tels parents qu'elle auroit compris dans cette addition.

Excepté suppose toujours une règle ou une proposition générale qu'elle rend en quelque sorte conditionnelle. Ainsi vous direz que, *dans une ville où il y a toute sorte de ressources pour ceux qui ne travaillent pas, tout le monde est à son aise*, excepté *ceux qui travaillent;* l'exception signifie *ceux-ci étant exceptés*, ou *si vous exceptez ceux-ci*. La proposition reste générale, malgré l'exception, et la règle est vraie par l'exception même ou avec cette condition. (R.)

620. HUMEUR, FANTAISIE, CAPRICE.

Ces trois mots désignent en général un sentiment vif et passager dont nous sommes affectés sans sujet; avec cette différence que *caprice* et *humeur* tiennent plus au caractère, et *fantaisie*, aux circonstances ou à un état qui ne dure pas, et qu'*humeur* emporte outre cela avec lui une idée de tristesse. Une coquette a des *caprices*; un hypocondre, un misanthrope, ont de l'*humeur*; une femme grosse, un enfant, ont des *fantaisies*. *Fantaisie* a rapport à ce qu'on désire; *caprice*, à ce qu'on dédaigne; *humeur*, à ce qu'on entend ou qu'on voit. De ces trois mots, *fantaisie* est le seul qui s'applique aux animaux; *humeur*, le seul qui s'applique aux hommes; *caprice*, le seul qui s'applique aux êtres moraux. On dit les *caprices* du sort. (D'Al.)

621. HYDROPOTE, ABSTÈME.

Hydropote, mot d'origine grecque, qui ne boit que de l'eau. *Abstême*, mot d'origine latine, qui ne boit point de vin. Aulu-Gelle, *liv.* 10, *ch.* 23, rapporte que les femmes de Rome et du Latium étoient appelées *abstêmes*, parce qu'elles ne buvoient jamais de *vin*.

L'abstême est naturellement regardé comme *hydropote*, quoiqu'il y ait des gens qui ne boivent ni vin ni eau.

Hydropote est un mot de médecine; *abstême*, un mot de jurisprudence, tant civile que canonique. Ainsi, lorsqu'il s'agit de goût naturel, de santé, de régime physique, le premier est mieux placé; et le second est plus convenable lorsqu'il est question de loi, de règle, de régime moral ou religieux.

Par le simple mot d'*hydropote*, sans explication, vous entendez plutôt celui qui a naturellement pour l'eau un goût particulier, exclusif, antipathique à celui du vin. Par le simple mot d'*abstême*, sans accessoire, vous entendez seulement celui qui de fait ne boit point de vin, et se réduit à l'eau, soit par une aversion naturelle pour le vin, soit par mortification ou pour toute autre cause.

Hydropote a un sens positif, rigoureux et précis; c'est le pur buveur d'eau : *abstême* a par lui-même un sens négatif, moins déterminé, plus étendu; c'étoit quelquefois, chez les Latins, un homme sobre dans l'usage du vin, et même, en général, un homme *abstinent*, sans détermination du genre d'abstinence.

Ces deux mots, quoique utiles, ne sont pas usités dans le langage ordinaire : *hydropote* l'est encore moins qu'*abstême*. Nous disons plutôt, comme les Italiens et les Allemands, *buveurs d'eau :* on a dit *boileau*, comme l'espagnol *aguado*; mais il ne nous reste, comme *boivin*, qu'un nom propre. (R.)

622. HYMEN, HYMÉNÉE.

Selon leur sens primitif, *hymen* signifie le chant de noces; *hyménée*, le redoublement du chant, des vœux, de l'ardeur, de l'allégresse.

Les Grecs et les Latins appeloient *hymen* ou *hyménée*, le dieu qui présidoit aux mariages.

L'hymen ne seroit-il pas plutôt le dieu particulier des noces, et l'*hyménée* celui du mariage? Alors l'*hymen* présideroit à la célébration du mariage, et les époux resteroient sous les lois de l'*hyménée*. Le premier formeroit les nœuds; le second les tiendroit indissolublement serrés. L'*hymen* feroit l'époque, et l'*hyménée* embrasseroit la durée de l'union. En effet, le mot *hyménée* semble indiquer l'effet, la suite, le résultat de l'*hymen*,

le cours, la révolution, le période entier du mariage arrêté et solennisé par l'*hymen*.

Nous estimons donc que le mot *hymen* annonce purement et simplement le mariage, et que celui d'*hyménée* le désigne dans toute son étendue, ses suites, ses circonstances, ses dépendances, ses rapports. (R.)

623. HYPOCRITE, CAFARD CAGOT, BIGOT.

Faux dévots. Il y a des *hypocrites* de vertu, de probité, d'amitié, et en tout genre de sentiments honnêtes. Mais les mots de *cafard, cagot* et *bigot,* nous obligent à considérer ici l'*hypocrite* de religion.

L'*hypocrite* joue la dévotion, afin de cacher ses vices; le *cafard* affecte une dévotion séduisante, pour la faire servir à ses fins; le *cagot* charge le rôle de la dévotion, dans la vue d'être impunément méchant ou pervers; le *bigot* se voue aux petites pratiques de la dévotion, afin de se dispenser des devoirs de la vraie piété.

Le premier abuse de la religion, le second la prostitue, le troisième la dénature, le dernier l'avilit.

La dévotion est, chez l'*hypocrite,* un masque; chez le *cafard,* un leurre; chez le *cagot,* un métier; chez le *bigot,* une livrée.

L'*hypocrite* ressemble à l'ange des ténèbres qui se transforme en ange de lumière; le *cafard,* à ce Simon le magicien qui voudroit acheter les dons du Saint-Esprit pour en faire un commerce lucratif; le *cagot,* à ce pharisien qui extermine sa face pour acquérir le droit de déchirer son prochain; le *bigot,* au juif charnel qui veut avoir satisfait à la loi avec quelques observances cérémonielles.

L'*hypocrite* se déguise sous l'appareil de la religion. Habile comédien, profond dans sa manœuvre, composé dans ses manières, imposant par tous ses dehors, il fait illusion: mais une éternelle contrainte, des surprises subites faites par ses passions et à ses passions, la crainte et l'embarras causés par des regards curieux et pénétrants, l'impossibilité de tenir sa conduite cachée toujours séparée de ses mœurs publiques, le démasquent.

Le *cafard* fait de la religion un instrument d'iniquité. Arti-

ficieux captateur, affecté pour être remarqué, tout dévot ou plutôt dévotieux avec l'air et les manières du patelinage, il prévient les esprits; son affectation même, sa duplicité marquée par ses efforts et par des contrastes, l'abus de ses succès, le trahissent.

Le *cagot* accommode la religion à ses vices, à sa méchanceté. Vrai charlatan, fastueux dans son affiche, puissant en paroles et en momeries, monté sur le rigorisme, l'étiquette et la censure, il inspire de la méfiance et de la crainte; ses vanités outrées, la teinte de ses passions dans son étalage, son zèle rude et persécuteur envers les autres et indulgent pour lui, dénoncent son intention et son caractère.

Le *bigot* se fait une petite religion commode. Misérable pantomime, tout extérieur, minutieux jusqu'à la puérilité; superstitieux, sans vertu ou même sans religion, il se rend suspect et méprisable; son jeu tout contrefait, ses défauts mis à l'aise, son zèle sans charité, des oublis imprudents, le font reconnoître.

Les petits esprits, qui n'ont que de petits moyens pour mettre leurs passions à l'aise et à couvert, sont sujets à devenir *bigots*. Les dévots d'état, faits pour l'exemple et dominés par leur humeur, sont volontiers *cagots*. Des scélérats qui, jetés parmi des gens simples, bons et religieux, n'ont de courage que pour faire des dupes, seront *cafards*. Les *méchants* qui ont besoin de réputation et de respect, d'estime et de confiance, de recommandation et d'éloge, deviendront *hypocrites*. (R.)

FIN DU PREMIER VOLUME.



